

**RÉSOLUTIONS
DE LA
CONFÉRENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX
DES ALCOOLIQUES ANONYMES**

1951-2023

Resolutions

**RÉSOLUTIONS
DE LA
CONFÉRENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX
DES ALCOOLIQUES ANONYMES**

1951-2023



« Si personne ne peut parler officiellement au nom des AA, la Conférence (par ses Résolutions) est ce qui se rapproche le plus de la voix des AA. Elle ne peut être une autorité chez les AA, mais elle peut amener aux discussions libres les problèmes, tendances et dangers qui semblent affecter l'harmonie, la raison d'être et l'efficacité du Mouvement. »

—*Le manuel du service chez les AA*
(page S81, édition 1998-99)

Table des matières

Résolutions provenant des rapports des comités de la Conférence

<i>Introduction</i>	5
Ordre du jour	9
Archives	27
Collaboration avec les milieux professionnels	29
Finances	42
Grapevine et La Viña.	56
Institutions.	64
Correctionnel	68
Traitement/Accessibilités	74
Congrès internationaux/Forums territoriaux	80
Publications	86
Politiques et Admissions.	115
Information publique	135
Actes et Statuts	154
Administrateurs.	176

Catégories générales

Groupes familiaux Al-Anon	207
Clubs	209
Comités de la Conférence	210
Délégués et réunions réservées aux délégués.	214
Annuaire.	219
Films, films fixes et vidéos	223
Bureau des Services généraux	227
Représentants auprès des services généraux et groupes.	229
Autres questions importantes.	234
Autres pays et Réunions Mondiales du service	238

Introduction

Extrait du Rapport de la première Conférence annuelle des Services généraux des Alcooliques anonymes (1951) :

Le consensus de la réunion

« 'La foi véritable', selon un sage leader spirituel, 'est plus qu'une impression. C'est toujours le « début de l'action ». Elle est propulsive. Elle fortifie la volonté. *Elle commence comme un essai et se termine en expérience.*' La première Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes a répondu à chacun des éléments de cette définition. Elle a été une expression sans limite de la confiance en l'avenir des Alcooliques anonymes.

« La Conférence a été le reflet des *impressions* des premiers membres sur le problème crucial de l'unité constante des AA, du service ininterrompu aux personnes et aux groupes faisant déjà partie des AA et le besoin irrésistible de rejoindre et d'aider 'les millions qui ne savent pas encore.'

« La Conférence fut, en vérité, *le début de l'action*, dont le but était de préserver et renforcer les AA. Cette action constructive s'est exprimée de deux façons. Par la Conférence, les fondateurs et leurs amis, qui avaient soutenu les AA depuis leurs débuts, ont remis aux membres le legs du service qui avait vu le jour à Akron, Ohio, seize ans plus tôt. Par la Conférence, l'ensemble des membres obtient une nouvelle compréhension et une nouvelle responsabilité pour cet héritage.

« La Conférence des Services généraux a été créée non pas pour gouverner les AA, mais pour servir l'ensemble du Mouvement. La Conférence sert les AA en acceptant la responsabilité des orientations fondamentales du Bureau des Services généraux de New York et conseiller l'Alcoholic Foundation¹, fiduciaire des politiques et traditions des AA à l'échelle nationale...

« Un des problèmes auxquels a dû faire face la Conférence dès ses débuts a été de trouver 'le consensus de la réunion' sur les questions les plus importantes soumises à la Conférence... Le besoin d'un nombre minimum de comités pour étudier les différents sujets abordés pendant la réunion et préparer des rapports pour approbation (ou rejet) par la Conférence tout entière est rapidement devenu évident. D'un commun accord, il a été décidé de créer des comités pour les sujets suivants :

1. Comité consultatif sur le budget
2. Comité de l'ordre du jour (pour choisir les sujets qui seront étudiés par la Conférence lors de sa dernière réunion.)
3. Comité du Rapport de la Conférence
4. Comité sur les nouveaux administrateurs

Lors de la Quatrième Conférence des Services généraux, en 1954, on a présenté un résumé des activités des Conférences précédentes. On a étudié les six raisons fondamentales qui avaient motivé les cofondateurs à proposer une Conférence en 1950.

1. La constatation que Dr Bob et Bill 'ne sont pas éternels'.
2. Le fait que les administrateurs n'étaient pas connus du mouvement.
3. La reconnaissance que les administrateurs auraient besoin de conseils du Mouvement lui-même à l'avenir.
4. La reconnaissance que les AA 'devenaient adultes' et qu'ils pouvaient assumer à juste titre la responsabilité de leur 'siège social'² et des services.
5. L'importance de rapprocher les administrateurs et le mouvement.
6. Le besoin d'être le mieux préparé possible pour affronter une grave crise potentielle dans le plus grand intérêt de l'ensemble des AA.

« On a rappelé les grands événements lors de chacune des trois conférences précédentes. Par exemple, on a souligné que lors de la première Conférence, en 1951, seulement la moitié des territoires étaient représentés, et qu'en conséquence, on avait sagement reporté certaines décisions jusqu'à l'année suivante où tous les territoires seraient représentés. Les séances de 1951 avaient été notables pour avoir fourni des modèles pour les réunions futures, particulièrement dans la manière simple de former les comités de la Conférence et la préparation des Résolutions de la Conférence pour informer et conseiller les administrateurs.

« En 1952, avec une pleine représentation, la Conférence a étudié et considéré un certain nombre de problèmes de politiques touchant l'ensemble du mouvement et créé un programme planifié pour la mise en place d'un service de publications approuvées par la Conférence.

¹ Aujourd'hui le Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes.

² Aujourd'hui, le Bureau des Services généraux.

« La Conférence de 1953, pour souligner la 'maturité', a été marquée par une nouvelle étape vers la pleine participation des délégués à tous les sujets d'intérêt général. Des dispositions spéciales ont été prises pour l'étude en détail des questions, des commentaires et des critiques des régions des AA. Près de 40 items ont été mis à l'ordre du jour de façon anonyme, par le biais d'une boîte aux questions pratique. »

La pleine participation

« Il a été souligné que la Conférence de 1954 a marqué l'application intégrale de la politique de la 'pleine participation' car neuf questions de politique ont été soumises au mouvement pour discussion avant la réunion et une séance entière de la Conférence a été réservée 'exclusivement pour les délégués.'

« L'expérience des trois dernières Conférences a démontré, selon le secrétaire, que 'la Conférence n'est vraiment pas un corps gouvernant ou législatif. C'est plutôt un groupe de service qui par ses actions, ou même son inaction, reflète fidèlement la conscience collective du mouvement lui-même.' »

Avec le temps et la formation d'autres comités de la Conférence, des articles des différents comités du conseil ont été soumis aux comités appropriés de la Conférence pour étude par la Conférence, ce qui a mené au fonctionnement actuel de la Conférence.

Pendant plusieurs années, le Bureau des Services généraux a distribué « *A Summary: Advisory Actions of the General Service Conference of Alcoholics Anonymous* » (en anglais seulement). Les résolutions étaient choisies par la rédaction et elles étaient souvent reformulées pour en augmenter la clarté.

Après cinquante Conférences des Services généraux, le temps est venu de publier un recueil complet des Résolutions de la Conférence. Nous avons fait un effort pour inclure toutes les résolutions de chacune des

Conférences. Nous avons par contre omis les remerciements au Bureau des Services généraux et aux membres du personnel. Les années où il n'y a pas eu de résolutions d'un comité en particulier ont été omises. Dans la mesure du possible, nous avons utilisé la formulation originale des Résolutions. Plutôt que de réviser la formulation originale pour la rendre plus claire, il a été décidé qu'il était préférable de présenter la formulation originale pour des raisons historiques et de crédibilité et sentimentalité.

En étudiant les premiers Rapports de la Conférence, il a parfois été difficile de déterminer si une décision était une véritable « Résolution » car plusieurs décisions ont été prises lors de séances de politique sur le plancher de la Conférence plutôt qu'en tant que recommandations d'un comité et leur formulation était assez vague.

Depuis que l'admission à la Conférence relève du Comité des politiques et admissions de la Conférence, toutes les décisions concernant l'admission à la Conférence sont contenues dans cette section, même si au cours des premières années les Admissions avaient leur propre comité avant d'être intégrées dans le comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

Même si les recommandations de la Conférence n'émanent plus de la réunion réservée aux délégués, les premiers Rapports de la Conférence indiquent que lors de certaines Conférences, des recommandations émanant de la réunion réservée aux délégués ont été considérées comme des Résolutions.

Comme les comités de la Conférence font parfois des recommandations qui affectent d'autres comités, plusieurs Résolutions ont été regroupées sous leur comité d'origine, le comité pertinent et dans la section des Catégories générales, lorsque pertinent. Cela est également vrai des Résolutions de l'Assemblée. Les nombreuses répétitions visent à rendre cette information la plus utile possible.

Ce document reflète la conscience de groupe du Mouvement telle qu'elle s'est exprimée dans les Résolutions.



Résolutions pertinentes au Comité de l'Ordre du jour de la Conférence

1951 Il est recommandé :

Que des non-alcooliques devraient continuer de servir au Conseil de la Fondation alcoolique.

Que dans les prochaines années, les publications des AA devraient être approuvées par la Conférence. (Avant le vote sur ce sujet, il est signalé que l'adoption de la suggestion n'exclurait pas la publication continue de divers documents imprimés par des sources ne provenant pas de la Fondation. Aucun désir de réviser, corriger ou censurer des documents extérieurs à la Fondation n'a été signalé. L'objectif est de fournir à l'avenir un moyen de distinguer les publications provenant de la Fondation de celles émises localement ou par des intérêts extérieurs aux AA.)

Que les membres alcooliques du conseil d'administration devraient avoir un mandat d'une durée fixe.

Que la participation aux séances de la Conférence de l'an prochain soit limitée aux membres seulement. (En plus des délégués, les membres de la Conférence comprennent les administrateurs de la Fondation alcoolique et le personnel accrédité du Bureau des Services généraux et du Grapevine.)

Que le sujet d'auxiliaires des AA ou de groupes familiaux devrait être renvoyé aux groupes locaux pour plus ample discussion et il devrait être considéré à la Conférence de Services généraux 1952.

Que nos statuts temporaires, tels que définis dans la brochure du Troisième Legs, sont adéquats pour les prochaines trois années, et que les principes généraux qui guident les assemblées soient aussi approuvés.

1952 Il est recommandé :

Qu'avant de recommander des sujets pour la Conférence 1953 le comité corresponde avec tous les comités de la Conférence, le conseil d'administration et le Bureau des Services généraux.

1953 Il est recommandé :

Que les groupes de discussion menés par les secrétaires et comprenant diverses remarques des délégués soient un fait saillant de l'ordre du jour de cette année, et qu'ils soient par tous les moyens reportés au programme de l'année prochaine.

Que chaque fois qu'il se produit un point controversé après une ferme discussion et pour éviter des argumentations inutiles à la Conférence en plénière, et aussi pour éviter un report là où il n'y a apparemment pas de conclusion imminente, le président devrait immédiatement nommer un comité des délégués de deuxième année choisi au hasard et leur demander de se retirer dans une autre pièce pour discuter de la question et en arriver avec une recommandation.

1954 Il est recommandé :

Que les délégués qui ont des suggestions pour l'ordre du jour pour les sessions fermées ou « sans témoin » de la Conférence envoient ces suggestions au secrétaire de la Conférence au moins 90 jours avant la Conférence suivante.

Que la première session d'affaires à la Conférence débute par la lecture du Préambule tiré du Cinquième Chapitre du Gros Livre, et des Douze Étapes suggérées et des Douze Traditions (Proposition de l'Assemblée)

Que la session d'ouverture de chaque jour commence par une prière quelconque, que pourraient suggérer les délégués. Toutes les autres sessions ouvriraient avec un court moment de silence. (Proposition de l'Assemblée)

Que la Conférence termine sa session finale par la récitation du Notre-Père. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'un des délégués en deuxième année agisse comme président des sessions « Pour les délégués seulement », avec le suppléant d'un délégué de première année, qui sera président l'année suivante. (Proposition de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que le BSG continue de donner des séances de briefing aux nouveaux délégués avant l'ouverture des délibérations de la Conférence.

1958 Il est recommandé :

Qu'un après-midi entier consacré au Grapevine est trop long. Le rapport du *Grapevine* devrait être condensé pour rapporter des faits importants concernant les finances, le tirage, les tendances des deux postes, et que faire à leur sujet.

Que le BSG continue de donner des séances de briefing aux nouveaux délégués avant l'ouverture des délibérations de la Conférence.

1959 Il est recommandé :

Que plus de temps soit accordé aux rapports du personnel du BSG afin de connaître plus d'anecdotes d'intérêt humain, et qu'ils soient inscrits au premier point de l'ordre du jour, l'un après l'autre, et séparément des autres rapports. On suggère dix minutes pour chaque rapport.

Que le choix des Comités de la Conférence soit encore une fois le deuxième point inscrit à l'ordre du jour dans la session d'ouverture de la matinée.

Que le rapport du Conseil des Services généraux et les rapports de ses comités soient limités à cinq minutes chacun et planifiés avec d'autres discussions pour la deuxième session de la Conférence dans l'après-midi, ou dans des sessions plus tardives, si souhaitable.

Que se poursuivent les séances de briefing aux nouveaux délégués avant l'ouverture des délibérations de la Conférence.

Que les délégués qui interviennent en séance plénière limitent leurs propos à trois minutes.

Que le drapeau portoricain soit exposé avec les drapeaux américains et canadiens dans les prochaines Conférences.

1960 Il est recommandé :

Qu'un l'on poursuivre la préparation d'un ordre du jour semblable à celui de la Conférence 1960.

1961 Il est recommandé :

Que l'on fasse rapport des faits saillants des régions, une moitié la première année du mandat des délégués et une moitié leur deuxième année.

Que toute la durée de participation de la Conférence soit limitée par horloge au timing suivant : 10 minutes. Président du Panel, 5 minutes, Conférenciers et rapports du Panel, 3 minutes, Faits saillants, 2 minutes intervenants de la salle.

1962 Il est recommandé :

Que la réunion pour délégués seulement ait lieu plus tôt pendant la Conférence ; qu'elle ait lieu le jeudi soir.

Que les Faits saillants des régions continuent de comprendre des sujets précis concernant le thème de la Conférence 1963.

1963 Il est recommandé :

Que les sujets devraient être soumis au comité de l'Ordre du jour pendant toute l'année à mesure qu'ils sont soumis; il est suggéré que dans les réunions du Comité des Politiques de juillet et octobre, on analyse aussi les sujets de discussion de la Conférence.

Que si un sujet essentiel ou plus important à l'ordre du jour est soumis à l'attention d'AAWS après approbation ou ordre du jour temporaire en octobre, il soit demandé que celui-ci, ainsi qu'une indication qu'un sujet approuvé précédemment soit éliminé, s'il y a lieu, soit porté à l'attention du Comité de l'Ordre du jour pour réaction avant la décision finale du CSG.

Que le Comité de l'Ordre du jour suggère des sujets précis avant de finaliser l'ordre du jour.

Que le BSG analyse tout au long de l'année des expressions de gratitude appropriées envers Bill et Lois — pour un exposé à la Conférence 1964.

Que tout article non inclus dans l'ordre du jour actuel soit offert au comité qui suivra.

Que les faits saillants se poursuivent autour d'un thème central.

1964 Il est recommandé :

Que la Conférence 1965 couvre une période de six jours.

Que la réunion des « délégués seulement » ait lieu le troisième soir de la Conférence 1965.

Que les responsabilités et fonctions des comités de la Conférence soient expliquées à fond, avant le choix des membres des comités pour les Conférences suivantes.

Que tous les membres de la conférence reçoivent des exemplaires de toute la correspondance sur les articles à l'ordre du jour dans lesquelles des membres du personnel et des membres de comité sont impliqués.

Que les membres des comités soient informés des mesures prises concernant leurs recommandations au Comité des Politiques.

Que les membres des comités soient informés des dates de toutes les réunions du Conseil des Services généraux et des réunions du Comité des Politiques du CSG, afin que des suggestions puissent être soumises à temps pour assurer une considération adéquate et une action appropriée avant la Conférence 1965.

Que les membres des comités analysent la documentation historique des résolutions des Conférences précédentes, comme un guide pour préparer des recommandations pour l'ordre du jour de la Conférence 1965.

Que l'on considère mettre au calendrier des groupes de discussion sur « L'attrait plutôt que la réclame », ou sur « l'affiliation plutôt que la Collaboration ».

Qu'une « Séance de partage » avec des délégués et des membres du personnel du BSG soit prévue en 1965, et que la possibilité de réunions conjointes de tels comités de la Conférence comme « Ordre du jour » et « Politiques » soit considérée.

Que l'on considère la possibilité de permettre à des ex-délégués d'assister aux prochaines Conférences à leurs propres frais comme observateurs.

Que l'on considère la possibilité de prévoir une séance d'atelier sur les fonctions des comités de la Conférence.

1965 Il est recommandé :

Que l'on reporte les Faits saillants à la Conférence de l'an prochain, avec la recommandation que des thèmes divers soient donnés au nouveau groupe de délégués afin d'éviter des exposés répétitifs.

Que le président actuel conserve la présidence jusqu'à la prochaine Conférence, jusqu'à ce que le vice-président élu le remplace.

Que les comités comprennent tous les délégués comme membres votants actifs et que les adjoints ou les observateurs en soient dispensés.

Que soit retenue la méthode actuelle de choisir les membres des comités.

Que le Comité des Politiques et le Conseil d'administration informent les membres du Comité de l'Ordre du jour des mesures prises sur les sujets proposés à l'ordre du jour. Qu'une courte raison soit donnée pour les articles rejetés, s'il y a lieu.

Que les sujets approuvés pour l'ordre du jour par le comité des Politiques et le conseil soient accessibles aux délégués par le Interim Report [Rapport trimestriel], après la réunion trimestrielle de janvier.

Que les ateliers soient retenus.

Que les articles suivants soient considérés par le Comité du conseil pour les Politiques pour l'ordre du jour de l'an prochain :

Que l'on analyse le fait d'exclure un candidat pour nomination d'un administrateur classe B dans un rayon de 75 milles de la région de New York.

Que la réunion des « délégués seulement » ait lieu avant toute considération du Plan de cinq ans.

Qu'un exposé, une discussion et des directives soient présentés sur la question de ramener les « Anciens » pour qu'ils participent dans des activités de groupe et de région.

Que l'on considère réserver du « temps d'interview » à la prochaine Conférence par le personnel des affectations territoriales.

1966 Il est recommandé qu'il

Que les Comités Ordre du jour et Admissions soient combinés, et qu'ils soient identifiés par la Conférence comme le Comité Ordre du jour-Admissions.

Que le sujet de discussion de la 17^e Conférence des Services généraux (1967) soit : « Comment présentez-vous l'aspect spirituel du programme à un nouveau ? »

Que l'on demande aux délégués du groupe 17, en 1967, de présenter pendant 3 minutes des « Faits saillants » où chacun choisira son sujet.

Que l'on réserve à nouveau en 1967 du « Temps d'interview » avec les membres de la Conférence divisés en six groupes territoriaux.

Que l'on répète en 1967 « Les ateliers et séances de partage » sur la structure et les procédures du Troisième Legs », mais que les membres de la Conférence soient divisés par ordre alphabétique en quatre groupes au lieu de deux.

Que lors de la mise à jour du « Manuel du Troisième Legs », un glossaire des mots comme *Région, district, Assemblée*, et autres, devrait être inséré afin que les expressions deviennent plus uniformes dans tout le continent.

1967 Il est recommandé :

Que les sujets suivants soient considérés pour l'ordre du jour de l'an prochain : comment nous pouvons rendre les AA plus attrayants pour les jeunes ; devoirs et responsabilités des membres de comités ; garder les pionniers actifs ; « Le Mouvement — l'esprit des AA » comme thème possible ; le partage des AA à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement ; garder la foi ; le service chez les AA — ce que cela signifie ; et « mon obligation personnelle à l'extérieur des AA ».

Que l'on révise les procédures électorales du Troisième Legs.

Que l'on insiste davantage sur les ateliers, et que nous explorions la possibilité de nous scinder en plus petits groupes après les exposés ; de plus, que l'on jette un regard neuf sur la méthode de former des ateliers, en utilisant la grandeur des régions et des populations comme assise, plutôt que la grandeur des territoires.

Que les délégués fassent parvenir leurs recommandations pour l'ordre du jour au BSG avant octobre.

1968 Il est recommandé :

Qu'une étude des procédures d'admission soit menée et que le Comité Ordre du jour/Admissions se réunisse à l'automne de 1968 à New York après une exploration préliminaire par la correspondance.

Que les délégués soient informés des questions importantes afin que chacun puissent lire la documentation préparée et peut-être discuter avant le vote.

1969 Il est recommandé :

Que le comité continue de conseiller le BSG sur le contenu et le format de l'ordre du jour, et sur son approbation générale après l'approbation du conseil en janvier.

Que le format de la Conférence mette l'emphase sur les ateliers et les exposés par rotation, en insistant davantage sur les ateliers.

Que la réception des délégués du dimanche après-midi se poursuivre avec une réception d'accueil fraternel de nature informelle, plutôt que par une réunion plus formelle ou une réunion organisée. (Réunion des délégués seulement)

1970 Il est recommandé :

Que tous les articles à l'ordre du jour de la Conférence reçus pendant l'année, là où le temps le permet, soient soumis au Comité de l'Ordre du jour/Admissions avant d'être présentés aux comités des Politiques et du conseil pour approbation finale.

Qu'un ordre du jour distinct d'une page soit imprimé pour la commodité des délégués. (Réunion des délégués seulement)

1971 Il est recommandé :

Que le Comité Ordre du jour/Admissions demeure Ordre du jour/Admissions ; que la partie « Admissions » de ce comité ne devienne pas une partie du Comité des Politiques de la Conférence, tel que suggéré par un ancien délégué.

Que la réunion des AA du lundi soir soit retenue, et que des membres du personnel du BSG présentent une brève causerie des AA aux deux ans, avec un délégué comme président ; de plus, qu'il y ait deux délégués conférenciers avec un délégué comme président les années intermédiaires. Ce format sera étudié *chaque année* par le Comité Ordre du jour/Admissions.

Que le même format soit utilisé pour les ateliers de la Conférence de l'an prochain, et qu'il y ait un minimum de deux ateliers — plus si possible.

Qu'une période déterminée soit allouée à tous les conférenciers, et que la « cloche » sonne, peu importe qui parle ; que les exposés soient courts ; que rien d'essentiel ne soit planifié après un exposé ou une session qui pourrait susciter de la controverse ; que les séances de bougonnement aient lieu entre 15 h et 17 h, alors qu'ils peuvent se poursuivre dans la session du soir et ne pas interférer avec une session importante ; que les priorités soient établies en fonction des sujets les plus intéressants pour l'ensemble des groupes ; que les membres de l'Ordre du jour/Admissions envoient des opinions quant aux modifications à apporter à l'ordre du jour actuel pour celui de l'an prochain, avant le premier novembre 1971.

Qu'en raison de l'ordre du jour chargé de cette année et du problème apparent de l'épuiser à temps, certains articles (probablement de moindre importance) seront proposés comme sujets optionnels. Ces articles devraient être mis à l'ordre du jour de façon à ce que si nous manquons de temps pour des sujets placés avant, les articles optionnels puissent être éliminés pour cette année-là.

Qu'il est de la responsabilité première des délégués dûment élus de veiller à ce que la contribution sur laquelle on s'est entendu jusqu'alors de 150 \$ pour les dépenses de la Conférence soit payée au plus tard le premier mars ; si elle n'est pas reçue pour le premier mars, une lettre est envoyée directement au délégué, en soulignant qu'à moins que cette région paie sa part des dépenses de la Conférence, ledit délégué sera référé au Comité de l'Ordre du jour/Admissions pour discussion.

Que le sujet des clubs soit un article important à l'ordre du jour de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'idée de considérer le 14 février ou le mois de février comme une période spéciale de commémoration pour Bill et les autres qui sont partis fasse l'objet d'un article à l'ordre du jour de la Conférence 1972. (Proposition de l'Assemblée)

1972 Il est recommandé :

Que nous suivions les lignes de conduite instaurées à la Conférence de l'an dernier ; que la réunion des AA du lundi soir soit retenue, et que durant les années paires, nous ayons la participation des délégués, et durant les années impaires, ce soit la participation de membres du personnel du BSG et du Grapevine pour de courtes causeries avec un délégué qui sera président. Ce format devra être analysé chaque année par le Comité Ordre du jour/Admission.

Que toutes les motions qui doivent être mises en œuvre par la délégation soient soumises par écrit préalablement *dans la mesure du possible*, et, si le temps le permet, qu'elles soient distribuées aux délégués par la poste.

Que la participation des délégués soit prévue le lundi.

Que l'on envisage la possibilité de mettre en pratique la suggestion suivante à l'ordre du jour : que soit prévu à la Conférence (1973) un atelier sur les membres inactifs, et qu'il n'y ait pas de documents préparés (aucune question prévue).

1973 Il est recommandé :

Que nous suivions les lignes de conduite instaurées à la Conférence de l'an dernier ; que la réunion des AA du lundi soir soit retenue, et que durant les années paires, nous ayons la participation des délégués, et durant les années impaires, ce soit la participation de membres du personnel du BSG et du Grapevine pour de courtes causeries avec un délégué qui sera président. Ce format devra être analysé chaque année par le Comité Ordre du jour/Admission.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Comité Ordre du jour/Admissions, il est suggéré :

Que les membres de ce comité, quand ils écrivent au BSG, indiquent sur leurs lettres quand ils souhaitent que des exemplaires soient envoyés aux autres membres du comité.

Que la documentation historique soit envoyée aux membres du Comité Ordre du jour/Admissions sur les suggestions reçues pour les articles à l'ordre du jour de la Conférence.

Que les résultats du questionnaire d'évaluation de la Conférence soient envoyés aux membres du Comité Ordre du jour/Admissions.

Qu'une discussion sur les groupes à buts spéciaux fasse l'objet d'un article à l'ordre du jour pour la Conférence des Services généraux 1974. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que soit retenue la réunion des AA au dîner d'ouverture, et que des membres du BSG et du GV présentent de courtes causeries tous les deux ans par un délégué conférencier. Qu'il y ait des conférenciers délégués avec un délégué qui sera président les années intermédiaires. Ce format devra être analysé chaque année par le Comité Ordre du jour/Admission.

Que la fonction « admissions » du Comité Ordre du jour/Admissions soit transférée au Comité des Politiques de la Conférence, si ce comité consent. (Note : À l'avenir, le Comité Ordre du jour/Admissions sera appelé le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence, et sa Portée et son histoire seront amendées.)

Que soit considérée cette recommandation du Comité des Politiques de la Conférence : qu'autant d'articles que possible à l'ordre du jour de la Conférence soient finalisés pour approbation au Comité des Politiques d'octobre et à la réunion du conseil, afin que le Rapport trimestriel de novembre reflète cette approbation et permette rapidement des discussions en assemblée, et que d'autres articles à l'ordre du jour soient soumis aux délégués dès leur approbation.

Que le thème de la conférence 1975 soit construit autour de l'unité, de l'amour et du service, et que ces suggestions soient offertes pour thèmes possibles pour la Conférence 1975 :

L'unité par le Service

L'unité par le Service — Accès vers le futur

Les Traditions — Notre sécurité

L'unité — Par l'amour et le service

Que les sujets suivants soient considérés pour la Conférence 1975 :

- a. Discussion ou atelier sur la tendance à la hausse de tenir des rassemblements territoriaux pour les délégués et administrateurs passés et présents
- b. Exposé suivi d'un atelier sur les Douze Concepts
- c. Exposé sur « Comprendre et mettre en pratique les Traditions des AA — les délégués partagent leur expérience »
- d. Atelier sur la compréhension du rôle des membres des AA qui portent « deux chapeaux »
- e. Atelier sur les responsabilités des représentants de districts auprès de la région
- f. Exposé sur « Le soutien des groupes pour le service aux groupes »

Que se poursuive la réunion des AA du milieu de la semaine, avec l'entente qu'elle puisse être omise s'il y avait encore des choses à discuter pour la Conférence.

1975 Il est recommandé :

Que soit retenue la réunion des AA au dîner d'ouverture, et que des membres du personnel du BSG et du GV présentent de courtes causeries tous les deux ans par un délégué conférencier. Qu'il y ait des conférenciers suppléants avec un délégué qui sera président les années intermédiaires et que ce format soit analysé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour. Le comité a étudié la recommandation du Comité des Politiques et Admissions de la Conférence, à l'effet que la réunion des AA de la soirée d'ouverture devrait toujours comprendre des membres du personnel du BSG et du GV, mais le comité préfère la recommandation originale.

Qu'étant donné que la Conférence 1974 a passé plusieurs heures à discuter de la question des groupes à buts spéciaux, le comité croit que la Conférence devrait se préoccuper d'autres questions, et que de plus amples discussions sur ce sujet ne serait pas productif dans l'immédiat. Donc, ce comité a recommandé à l'unanimité qu'un moratoire de deux ans (jusqu'en 1977) soit imposé sur la discussion de groupes à buts spéciaux.

Que soient considérées les suggestions suivantes pour l'ordre du jour de la Conférence 1976 :

- a. Exposé suivi d'un atelier sur le parrainage de nouveaux membres.
- b. Exposé et atelier de l'Information publique, en insistant sur l'importance de transmettre le message de cette façon.
- c. La suggestion du Comité des Institutions de la Conférence, à l'effet que le sujet des AA dans les hôpitaux soit discuté à la Conférence a été accepté, et le comité suggère que l'on pourrait mieux discuter du sujet dans un atelier structuré.
- d. Un atelier non structuré soit prévu pour la Conférence 1976.
- e. Un exposé suivi de discussion sur les publications des AA.
- f. Conserver la séance panier aux questions d'une durée d'une heure ou d'une heure et demie.
- g. Continuation de la visite du BSG et du Grapevine, à moins qu'il faille consacrer ce temps aux affaires de la Conférence.

Que les délégués fassent leur possible pour envoyer au BSG au plus tard le premier octobre leurs suggestions pour l'ordre du jour de la Conférence 1976, et les suggestions de leurs RSG et des représentants du district auprès de leur région pour considération.

Que l'on retienne le même format de base pour l'ordre du jour de la Conférence.

Que le thème de la Conférence 1976 soit construit autour du parrainage ; voici des suggestions pour des thèmes possibles : (a) Le parrainage — le langage du cœur ; (b) Le partage par le parrainage ; (c) Le parrainage — la main des AA ; (d) Le parrainage — le partage de notre mode de vie ; (e) La croissance par le parrainage ; (f) Le parrainage — Notre but premier ; (g) L'amour les uns des autres par le parrainage ; (h) Si quelqu'un, quel que part...

1976 Il est recommandé :

Que soit retenue la réunion des AA au dîner d'ouverture, et que des membres du personnel du BSG et du GV présentent une causerie tous les deux ans par un délégué conférencier. Qu'il y ait des conférenciers délégués avec un délégué qui sera président les années intermédiaires et que ce format soit analysé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour.

Que soient considérées les suggestions suivantes pour l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1977 :

- a. La Conférence des Services généraux 1975 a recommandé un moratoire de deux ans (jusqu'en 1977) sur la discussion de groupes à buts spéciaux. Le Comité de l'Ordre du jour, après une longue discussion, a recommandé que dans l'immédiat, il ne soit pas besoin de discuter davantage de ce sujet.
- b. Des exposés suivis d'un atelier sur l'importance de la rotation dans le Mouvement.
- c. La collaboration et la communication dans tous les échelons du service.
- d. Un rapport sur les annuaires des AA.
- e. Le mot « Rapports » soit ajouté aux Faits saillants des régions.
- f. Faire l'appel nominal des membres de la Conférence au début de chaque session de la Conférence.
- g. Un exposé suivi d'un atelier sur les Statuts et les Garanties de la Conférence
- h. L'importance du rôle de l'adjoint dans le service.

Que le thème de la Conférence 1977 soit construit autour du groupe des AA : (a) « Le groupe des AA — le battement du cœur de notre Mouvement » ; (b) « Le groupe des AA — la création des Services » ; (c) « Le groupe des AA — là où tout commence » ; (d) « Le Service — notre assurance de survie » ; (e) « Notre groupe — Notre service — Notre vie » ; (f) « La responsabilité du groupe » ; (g) « Notre responsabilité envers le groupe » ; (h) « Le leadership du groupe ».

Que le délégué fasse tout son possible pour envoyer au BSG au plus tard le premier octobre leurs suggestions pour l'ordre du jour de la Conférence 1977, et les suggestions de leurs RSG et des représentants du district auprès de leur région pour considération.

1977 Il est recommandé :

Que le format de la réunion des AA soit révisé chaque année. Il est de plus recommandé que la réunion des AA en 1978 soit

présidée par un membre du personnel du BSG et que trois délégués soient les conférenciers.

Que les sujets d'exposés pour la Conférence 1978 soient :

- a. Finances
- b. Transmettons le message des AA
- c. Comment notre Bureau des Services généraux nous sert-il ?
- d. La participation du BSG, le lien essentiel entre le groupe des AA et la Conférence des Services généraux

Que les sujets de discussion pour la Conférence 1978 soient :

- a. Laissons-nous les autres faire notre travail ?
- b. Qui établit les politiques chez les AA ? C'est vous

Que les sujets d'atelier pour la Conférence 1978 soient :

- a. Les AA — Ce que nous pouvons faire pour l'alcoolique
- b. Travailler avec d'autres à l'intérieur et à l'extérieur des AA

Que le thème de la Conférence 1978 soit construit autour de « l'individu et le groupe : la croissance par la participation » ; il est de plus recommandé que les Douze Étapes, avec emphase sur la Douzième Étape, soient incorporées à l'ordre du jour de la Conférence 1978.

Que tous les envois pour la Conférence, ainsi que la lettre mensuelle aux délégués soient envoyés aux délégués adjoints.

1978 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 1979 soit construit autour de « Les Legs : Notre héritage et ma responsabilité »

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1979 se compose de six conférenciers — trois délégués et trois membres du personnel du BSG et du GV qui seront assis sur l'estrade. Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

Que les sujets d'exposés pour la Conférence 1979 soient :

- a. Archives
- b. Les Trois Legs
- c. Que la gratitude soit notre attitude
- d. Sommes-nous à ériger une classe à part dans le service ?
- e. Le vote et la voix — lequel a le contrôle ?
- f. Nos responsabilités envers l'avenir
- g. Comment les rassemblements, les jamborées, les croisières, les ralliements et autres cadrent dans la Tradition des AA ?

Que le sujet d'atelier à la Conférence 1979 soit « L'autonomie du groupe et l'Unité des AA », et qu'une question soit incluse dans cet atelier concernant la différence entre un groupe des AA et une réunion des AA.

Que la question d'inscrire des groupes d'intérêt spécial dans les annuaires des AA ne soit pas incluse à l'ordre du jour de la Conférence 1979.

Qu'à la suite d'une demande d'un ancien délégué demandant que l'on analyse les niveaux de service (groupe, district et région) pour tenter de déterminer si la structure actuelle offre le maximum d'opportunités pour le meilleur service possible dans le Mouvement, le comité a jugé que la structure actuelle offre bien de telles opportunités.

1979 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 1980 soit construit autour de « La participation — la clé du rétablissement ».

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1980 se compose d'un animateur et de cinq conférenciers — trois délégués et deux membres du personnel (un du BSG et un du GV) — et d'un animateur. Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

Qu'en ce qui a trait aux recommandations du comité pour les sujets d'exposés suivis de discussion (entre autres : « Travailler avec les autres », « Le rôle de l'adjoint à tous les niveaux du service », « Le fondement de la structure — le RSG », « Là où il y a une bonne structure de service, il y a augmentation de membres des AA », et « Ne dilapidons pas notre héritage »), la Conférence a retenu l'idée générale des sujets, mais le comité de l'ordre du jour de la Conférence a apporté d'autres suggestions.

Qu'il y ait trois ateliers à la Conférence des Services généraux 1980 : deux seront structurées, et la troisième non. Il est de plus recommandé que l'un des ateliers traite du sujet : « Travailler avec les autres ».

Que pendant l'appel nominal à la Conférence 1980, les membres devraient se lever quand leur nom est appelé.

Qu'à la suite d'une demande de membres de l'un des ateliers, une discussion sur « Comment gérez-vous les dépenses des travailleurs de service à tous les niveaux dans votre région ? » soit incluse à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1980.

1980 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 1981 soit construit autour de « Les AA font leur inventaire — la structure de la Conférence des Services généraux ».

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1981 se compose de cinq conférenciers — trois délégués et deux membres du personnel (un du BSG et un du GV) — et d'un animateur. Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

Que les sujets d'exposés suivis de discussion pour la Conférence 1981 soient :

- a. Le sens spirituel de l'anonymat (la journée de l'ouverture, si possible)
- b. Examinons notre système de comités
- c. Les clubs devraient-ils avoir droit au rabais de groupe des AA sur les publications ?

Qu'à la Conférence de l'an prochain, il y ait deux ateliers structurés, dont un sujet sera « Examinons notre système de comités. »

Qu'il y ait une séance de partage intitulée « Qu'avez-vous à dire ? » pour la Conférence réunie en plénière au lieu d'un troisième atelier.

1981 Il est recommandé :

Que les suggestions pour qu'un thème de la Conférence des Services généraux 1982 soit construit autour de ce qui suit :

- a. Voix égale — Responsabilité égale
- b. Autorité égale — Responsabilité égale

c. Les Traditions — La voie vers l'unité

d. Les AA — Sa structure

Que les sujets suivants d'exposés suivis de discussion soient considérés pour la Conférence 1982 :

- a. Autorité égale — Responsabilité égale (le matin de l'ouverture, si possible)
- b. Comment nous transmettons le message aux alcooliques qui nous viennent d'agences extérieures

Qu'à la Conférence de l'an prochain, nous ayons deux ateliers structurés :

- a. Comment nous transmettons le message aux alcooliques qui nous viennent d'agences extérieures
- b. Pourquoi les AA fonctionnent — les Traditions

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1982 se compose de cinq conférenciers — un administrateur, deux délégués et deux membres du personnel (un du BSG et un du GV) — et d'un délégué comme animateur. Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

1982 Il est recommandé :

Que les sujets suivants soient considérés pour le thème de la Conférence 1983 :

- a. Les responsabilités du groupe dans le Service — le retour aux bases
- b. Le membre des AA — le service, les privilèges et les responsabilités
- c. L'anonymat — notre base spirituelle

Que les sujets suivants soient considérés pour les exposés suivis de discussion pour la Conférence 1983

- a. Comment la voix du membre des AA est-elle entendue à la Conférence des Services généraux ?
Par une conscience de groupe éclairée
Par la correspondance au BSG
Par les activités de district
Par son ou sa délégué

Le membre, le groupe et leur argent
Le coût de l'engagement dans le Service
Comment sont financées les activités du district
Quelle est la valeur d'un dollar dans le panier aujourd'hui ?

- b. Le parrainage
Dans le Rétablissement
Dans le Service

Qu'à la Conférence de l'an prochain, on considère les ateliers structurés suivants :

- a. Les communications : Groupe-RSG-RDR
- b. La conscience de groupe éclairée
- c. La rotation dans le Service

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1983 se compose de cinq conférenciers — un administrateur, deux délégués et deux membres du personnel (un du BSG et un du GV) — et d'un délégué comme animateur.

Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

1983 Il est recommandé :

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture à la Conférence 1982 se compose de cinq conférenciers — un administrateur, deux délégués et deux membres du personnel (un du BSG et un du GV) — et d'un délégué comme animateur. Il est de plus recommandé que le format de la réunion soit révisé chaque année par le Comité de l'Ordre du jour de la Conférence.

Que les suggestions suivantes soient considérées comme le thème de la Conférence 1984 :

- a. Notre objectif premier
- b. La frontière pour l'avenir des AA — Le groupe
- c. La gratitude — Le langage du cœur

Que les sujets d'exposés suivis de discussion suivants soient considérés pour la Conférence 1984 :

- a. Quelle est la réaction des AA face à un monde en évolution ?
Écoutons-nous le nouveau ?
L'ouverture d'esprit
Travailler avec des tierces parties
- b. La conscience de groupe éclairée — mon obligation
Comprendre les Étapes
Comprendre les Traditions
Comprendre les Concepts
- c. L'abstinence — c'est quoi ?

Qu'à la Conférence de l'an prochain, l'on considère les ateliers suivants :

- a. Des solutions pour les problèmes quotidiens chez les AA
- b. Quelle est la réaction des AA face à un monde en évolution ?

Que le secrétaire du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence énonce la procédure pour le choix des articles pour la Conférence et qu'il la fasse parvenir aux membres du Comité de l'Ordre du jour avec la lettre de février.

Que les membres du Comité de l'Ordre du jour attendent sept jours à partir de la date d'oblitération avant de répondre à la demande du secrétaire du Comité de l'Ordre du jour d'approbation de la recommandation du Comité du conseil pour la Conférence concernant l'ordre du jour de la Conférence de l'an prochain.

1984 Il est recommandé :

Qu'au dîner de la Conférence des Services généraux 1984, il y ait un système d'éclairage sur le podium et que le président du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence soit désigné comme président de la réunion des AA et que ses responsabilités se limitent à présenter l'animateur et à contrôler la durée de la réunion.

Qu'en plus du président de la réunion, que le format de la réunion qui suit le dîner d'ouverture de la Conférence 1985 soit le même qu'en 1984, comprenant un délégué animateur qui présente cinq conférenciers — un administrateur, deux délégués, deux membres du personnel (un membre du BSG et un du GV).

Que l'on fasse les suggestions suivantes pour un thème pour la Conférence 1985 avec un témoignage de reconnaissance parce que nous célébrerons le 50^e anniversaire des AA en 1985 :

- a. Le service — la clé d'or
- b. L'amour et le Service
- c. Les moments en or de réflexion

Que les sujets d'exposés suivis de discussion et/ou d'ateliers suivants soient considérés pour la Conférence 1985 :

- a. La main des AA sera-t-elle toujours là ?
La phase intermédiaire de l'abstinence —
une période dangereuse
Est-ce que nous nous diluons ?
La communication au sein du Mouvement
- b. Les Garanties
- c. Au-delà de la Septième Tradition —
La responsabilité du groupe
Dans les réunions
Envers le nouveau
- d. Cinquante ans de sollicitude et de partage
Dans les centres de traitement
Dans les établissements correctionnels
Avec les jeunes
Dans le groupe
- e. Le RSG — le rôle clé
Trouver le membre le mieux qualifié
Le parrain de service

1985 Il est recommandé :

Qu'à la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture de la 36^e Conférence des Services généraux, il y ait un système d'éclairage sur le podium ; que le président du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence soit désigné président de la réunion des AA et que ses responsabilités se limitent à présenter l'animateur et à contrôler la durée de la réunion.

Qu'en plus du président de la réunion, que le format de la réunion qui suit le dîner d'ouverture de la 36^e Conférence des Services généraux soit le même qu'en 1985, comprenant le président adjoint du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence comme animateur qui présente cinq conférenciers — un administrateur, deux délégués, deux membres du personnel (un membre du BSG et un du GV).

Que les suggestions suivantes soient proposées comme thème possible pour la 36^e Conférence des Services généraux :

- a. Le Service : notre héritage de vie
- b. Le Troisième Legs : l'espoir pour l'avenir
- c. L'avenir des AA : notre responsabilité

Que les sujets d'ateliers suivis de discussions suivants soient considérés pour la Conférence 1986 :

- a. Le système de comités
Lui faisons-nous confiance ?
Est-ce qu'il élimine les conflits ?
- b. La responsabilité dans le Service
Pourquoi êtes-vous Représentant auprès
des Services généraux ?
Pourquoi êtes-vous Représentant de districts
auprès de la région ?
Pourquoi êtes-vous un officier de la région
Pourquoi êtes-vous un administrateur
- c. Les serveurs de confiance
Leur faisons-nous confiance ?
L'autorité ultime — Écoutons-nous ?
Est-ce que les serveurs de confiance sont informés ?
L'importance de la rotation

Que les sujets pour les deux ateliers suivants soient considérés pour la 36^e Conférence des Services généraux :



- a. Abandonner ses vieilles idées ?
Suggestions de discuter de ce qui suit précisément dans les questions d'atelier :
Nouvelles façons de transmettre le message des AA
Devenons-nous trop rigides ?
- b. L'impact des AA sur le monde
Avec insistance sur :
Sommes-nous trop amis avec nos amis ?
Comment les AA collaborent-ils

1986 Il est recommandé :

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture de la 37^e Conférence des Services généraux se compose du président adjoint du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence comme animateur qui présente cinq conférenciers — un administrateur classe B, deux délégués, deux membres du personnel (un membre du BSG et un du GV).

Qu'il y ait un système d'éclairage sur le podium ; que le président du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence soit désigné président de la réunion des AA et que ses responsabilités se limitent à présenter l'animateur et à contrôler la durée de la réunion.

Que l'on vérifie le microphone avant la réunion des AA et que l'on dise aux conférenciers de parler clairement dans le micro et de limiter leur causerie à dix minutes chacun.

Que l'une des quatre suggestions suivantes soit proposée comme thème pour la 37^e Conférence des Services généraux :

- a. Notre objectif premier — le deuxième cinquante ans
- b. Les promesses : notre aujourd'hui — leur demain
- c. La Septième Tradition — un tournant
- d. Les AA — une société spiritualisée

Que les sujets d'exposés suivis de discussion suivants pour la Conférence 1987 soient :

- a. Transmettons-nous le message à tous ?
- b. La structure régionale
Le Représentant auprès des Services généraux
Le Représentant du district auprès de la région
Le Comité régional
Le délégué
- c. Les finances
Le BSG peut-il se soutenir uniquement par les contributions des groupes ?
Qu'en est-il du Plan anniversaire ?
Les groupes peuvent-ils promettre des contributions ?
Le soutien des groupes envers le district, la région et l'intergroupe
- d. Publications — Trop ?
A.A. World Services
A.A. Grapevine
- e. Maintenir les bases — les principes des AA
Notre but premier
Les Douze Étapes
Les Douze Traditions
Les Douze Concepts — Comment mettre les Concepts en pratique dans le Service ?

Le Droit de décision

- Les deux ateliers pour la Conférence 1987 sont :
- L'Unité — parlons-en
 - Vivre sans alcool — grandir ensemble ou grandir séparément ?

1987 Il est recommandé :

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture de la 38^e Conférence des Services généraux se compose du président adjoint du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence comme animateur qui présente cinq conférenciers — un administrateur classe B, deux délégués, deux membres des AA qui changent d'affectation des postes suivants (personnel du BSG, personnel du Grapevine, Archives ou conseils corporatifs) ; et que les causeries se limitent à dix minutes chacun.

Qu'il y ait un système d'éclairage sur le podium ; que le président du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence soit désigné président de la réunion des AA et que ses responsabilités se limitent à présenter l'animateur et à contrôler la durée de la réunion.

Que « l'autofinancement » soit le sujet d'un exposé suivi de discussion pour les cinq prochaines années, conformément avec l'esprit de la Septième Tradition.

Que le thème de la 38^e Conférence des Services généraux soit « Notre unicité de but — la clé de l'Unité ».

Qu'un sujet d'atelier se rapporte au thème « Notre unicité de but — la clé de l'Unité ». Qu'il y ait un deuxième atelier, si le temps le permet, sur un sujet qui sera déterminé à la discrétion du Comité des administrateurs de la Conférence.

Que le sujet de l'exposé suivi de discussion pour la Conférence 1988 soit :

- a. L'autofinancement
- b. L'Unité de but — la clé de l'Unité
Groupes versus Réunions
Sommes-nous trop amis avec nos amis ?
Notre objectif premier — Notre message est-il clair ?
- c. Mettre l'accent sur le positif
Les communications — les défis
Que faisons-nous de bien ?
L'esprit de la rotation

Que la considération d'inviter les intergroupes et les bureaux centraux dans la structure des services généraux soit référée au Comité de l'Ordre du jour de la Conférence 1988 (Proposition de l'Assemblée)

1988 Il est recommandé :

Que le format de la réunion des AA qui suit le dîner d'ouverture de la 39^e Conférence des Services généraux se compose du président adjoint du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence comme animateur qui présente cinq conférenciers — un administrateur classe B, deux délégués, deux membres des AA qui changent d'affectation des postes suivants (personnel du BSG, personnel du Grapevine, Archives ou conseils corporatifs) ; et que les causeries se limitent à dix minutes chacun.

Qu'il y ait un système d'éclairage sur le podium ; que le président du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence soit désigné président de la réunion des AA et que ses responsabilités se limitent à présenter l'animateur et à contrôler la durée de la réunion.

Que le thème de la 39^e Conférence des Services généraux soit « L'anonymat — Notre passé, notre présent et notre avenir » ou « L'Anonymat — Vivre nos Traditions ».

Que les sujets de l'exposé suivi de discussion pour la Conférence 1989 soit :

- a. L'autofinancement
- b. Les finances du BSG

- c. L'anonymat
 - Son développement
 - Sa nécessité aujourd'hui
 - Les principes avant les personnalités
- d. Revenir à la base
 - Le groupe dans la structure
 - Le parrainage dans le Rétablissement le Service
 - Les publications des AA — Des outils ou un mandat

Qu'un sujet d'atelier traitant du thème de la Conférence et qu'un deuxième atelier traitant de « Amour et Service » soit planifié si le temps le permet.

Qu'une session « Qu'avez-vous à dire » continue d'avoir lieu au début de la semaine.

Que se poursuive la pratique d'allouer plus de temps pour les réunions de Comités.

1989 Il est recommandé :

Que le format de la réunion AA suivant le dîner d'ouverture de la 40^e Conférence des Services généraux prévoit que le président suppléant du comité de l'ordre du jour de la Conférence agisse comme animateur et présente cinq conférenciers : un administrateur de classe B, deux délégués, deux membres AA, provenant en alternance du personnel des AA, du personnel du Grapevine, des Archives et des conseils d'administration.

Qu'il y ait un système d'éclairage sur le podium ; que la présidente ou le président du comité de l'ordre du jour de la Conférence soit désigné pour présider la réunion AA et que sa tâche se limite à présenter l'animateur ou l'animatrice, et à surveiller la durée de la réunion.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1990 soit retenu parmi les suivants :

- a. Le groupe d'appartenance — là où commencent l'amour et le service
- b. Le groupe d'appartenance — notre lien avec le mouvement
- c. Le groupe d'appartenance — notre responsabilité et notre lien pour l'avenir des AA

Que soient retenus les sujets suivants pour présentation et discussion à la Conférence des Services généraux de 1990 :

- a. L'importance du groupe d'attache
 - Pour le rétablissement
 - Pour l'unité
 - Pour le service
- b. Le parrainage
 - Dans le rétablissement
 - Pour l'Unité
 - Pour le Service
- c. L'autofinancement
- d. Les finances du BSG

Que soit tenu un atelier, à la Conférence des Services généraux de 1990, sur le thème de la Conférence.

1990 Il est recommandé :

Que le format de la réunion AA après le dîner d'ouverture de la Conférence des Services généraux de 1991 soit le suivant : le président du comité de l'ordre du jour de la Conférence préside la réunion, sa tâche se limitant à présenter l'animateur et à surveiller le temps alloué aux participants au moyen d'une minuterie et d'un voyant lumineux ; l'adjoint au président du comité de l'ordre du jour de la Conférence soit l'animateur de

la réunion et présente cinq conférenciers : un administrateur classe B, deux délégués et deux autres membres AA, provenant en alternance du personnel d'AA, de Grapevine, de l'archiviste et des conseils d'administration.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1991 soit choisi, par ordre de préférence, parmi les suivants :

- a. « Le parrainage — la gratitude en action »
- b. « Le parrainage — nos trois héritages »
- c. « Le parrainage — la main des AA »

Que soient retenus pour communication et discussion à la Conférence des Services généraux de 1991 les sujets suivants :

- a. Le parrainage
 - Aide et espoir
 - Je suis responsable
 - Un mode de vie
- b. Notre humilité collective
 - Comment nous nous présentons
 - L'anonymat — notre base spirituelle
 - Dans tous les domaines de notre vie
 - Le plan d'autofinancement — cinq ans plus tard
 - Les finances du BSG

Qu'il y ait un atelier à la Conférence des Services généraux de 1991, et que le sujet en soit le thème de la Conférence.

1991 Il est recommandé :

Qu'après le dîner d'ouverture de la Conférence des Services généraux de 1992, la réunion AA soit organisée de la façon suivante: la personne qui présidera le comité de l'ordre du jour de la Conférence présidera également la réunion, ses fonctions se bornant à présenter l'animateur et à limiter la durée des interventions à l'aide d'un signal lumineux. La personne qui aura été nommée présidente suppléante du comité de l'ordre du jour agira comme animatrice de la réunion et présentera les cinq conférenciers suivants : un administrateur de classe B, deux délégués et deux autres membres AA choisis à tour de rôle au sein du personnel des AA, de Grapevine, de l'archiviste ou des conseils d'administration.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1992 soit: Le message des AA dans un monde en évolution.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1992:

- a. Le message des AA dans un monde en évolution
 - Notre bien-être commun
 - L'unité : ensemble, nous sommes capables
 - Le langage du coeur dans le monde entier
- b. La joie de vivre
 - Les nouveaux et nouvelles: l'avenir des AA
 - Les principes avant les personnalités
 - L'humilité par la rotation
- c. L'amour et le service
- d. Les finances du BSG

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1992 un atelier qui porte sur le thème de la Conférence.

1992 Il est recommandé :

Qu'après le dîner inaugural de la Conférence des Services généraux de 1993, la réunion AA soit organisée de la façon suivante: la personne qui présidera le comité de l'ordre du jour de la Conférence présidera également la réunion, ses fonctions se bornant à présenter l'animateur et à limiter la durée des interventions à l'aide d'un signal lumineux. La personne qui

aura été nommée présidente suppléante du comité de l'ordre du jour agira comme animatrice de la réunion et présentera les cinq conférenciers suivants, soit un administrateur de classe B, deux délégués et deux autres membres AA choisis à tour de rôle parmi les personnes suivantes : personnel des AA et de Grapevine, archiviste, membres des conseil des sociétés affiliées.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1993 soit : les AA font leur inventaire : la structure de la Conférence des Services généraux.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1993 :

- a. Les AA font leur inventaire
L'objet de la Conférence des Services généraux
Les relations entre la Conférence et le mouvement des AA
La Conférence des Services généraux et son règlement général
- Les AA font leur inventaire
Les relations entre la Conférence, le BSG et les sociétés affiliées
Le conseil des Services généraux: composition, autorité, fonctions
- b. Les Garanties fondamentales de la Conférence
- c. Notre inventaire: résultats financiers
- d. Notre inventaire: Grapevine

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1993 deux ateliers; un atelier portera sur le thème de la Conférence, et plus particulièrement sur les six autres articles des statuts de la Conférence ; l'autre atelier sera intitulé « Notre propre perspective : où sommes-nous et où allons-nous » et portera sur des questions recueillies auprès de tous les AA.

Que ne soit pas retenue la proposition du BSG de diriger directement AAWS et le BSG pendant neuf mois sur une base expérimentale.

Que les membres d'un comité de la Conférence soient informés le plus vite possible lorsqu'une question est mise à l'ordre du jour de leur comité au lieu de devoir attendre jusqu'en janvier.

Que le Comité de l'ordre du jour de la Conférence de 1993 étudie la possibilité de former un comité spécial qui ait le même mandat que le comité de l'inventaire proposé par la région 36 dans sa lettre du 7 avril 1992.

1993 Il est recommandé :

Qu'après le dîner inaugural de la Conférence des Services généraux de 1994, la réunion des AA soit organisée de la façon suivante : la personne qui présidera le comité de l'ordre du jour de la Conférence présidera également la réunion, ses fonctions se bornant à présenter l'animateur et à limiter la durée des interventions à l'aide d'un signal lumineux. La personne qui aura été nommée présidente suppléante du comité de l'ordre du jour agira comme animatrice de la réunion et présentera les cinq conférenciers : un administrateur de classe B, deux délégués et deux autres membres AA choisis à tour de rôle parmi les personnes suivantes: personnel du BSG ou de Grapevine, archiviste, membres des conseil des sociétés affiliées.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1994 soit : L'esprit de sacrifice.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1994 :

- a. L'esprit de sacrifice: les messages d'adieu de Bill et de Dr Bob ;
Le message de Bill
Le message de Dr Bob
- b. L'esprit de sacrifice dans la version intégrale des Traditions
Première, deuxième et troisième Tradition
Quatrième, cinquième et sixième Tradition
- c. L'esprit de sacrifice dans la version intégrale des Traditions
Septième, huitième et neuvième Tradition
Dixième, onzième et douzième Tradition

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1994 un atelier sur le thème suivant : la douzième Étape en action :

- a. Où étions-nous ?
- b. Où sommes-nous maintenant ?
- c. Où allons-nous ?

1994 Il est recommandé :

Qu'après le dîner inaugural de la Conférence des Services généraux de 1995, la réunion soit organisée de la façon suivante : la personne qui présidera le comité de l'ordre du jour de la Conférence présidera également la réunion, ses fonctions se bornant à présenter l'animateur et à limiter la durée des interventions à l'aide d'un signal lumineux. La personne qui aura été nommée présidente suppléante du comité de l'ordre du jour agira comme animatrice de la réunion et présentera les cinq conférenciers: un administrateur de classe B, deux délégués et deux autres membres choisis à tour de rôle parmi les personnes suivantes : personnel du BSG ou de Grapevine, archiviste, membres de l'un des conseils.

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1995 soit : Transmettons-le : notre triple héritage.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1995 :

- a. Transmettons-le : le rétablissement, notre premier legs
- b. Transmettons-le : l'unité, notre deuxième legs
- c. Transmettons-le : le service, notre troisième legs

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1995 un atelier sur le thème suivant :

Comment transmettons-nous :

- a. Notre message fondamental
- b. Le parrainage dans le rétablissement et le service
- c. Les communications : le langage des AA

1995 Il est recommandé

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1996 soit : Notre défi : préserver notre mouvement.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1996 :

- a. Préserver notre mouvement en commençant par moi.
- b. Préserver notre mouvement en transmettant notre message original.
- c. Préserver notre mouvement : unité et spiritualité dans tous les domaines.

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1996 un atelier sur le thème suivant :

Notre défi : préserver notre mouvement

- a. Grâce au groupe d'attache

- b. Grâce au district
- c. Grâce à la région participant à la Conférence

1996 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1997 soit : La spiritualité : notre fondement.

Que les sujets suivants fassent l'objet d'exposés et de discussions à la Conférence des Services généraux de 1997

- a. La conscience du groupe — Rechercher notre autorité ultime
- b. La transmission du message des AA partout dans le monde
- c. Le chapeau — là où se mêlent argent et spiritualité

Qu'il y ait à la Conférence des Services généraux de 1997 un atelier sur le thème suivant :

La spiritualité : notre fondement

- a. L'esprit de la rotation
- b. Travailler dans la foi, servir dans l'amour
- c. L'unité — Nous sommes responsables.

1997 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1998 soit « Notre travail de Douzième Étape »

Que les sujets suivants soient retenus pour les exposés et les discussions lors de la Conférence des Services généraux de 1998:

- a. Notre travail de Douzième Étape
 - 1. Rejoindre le nouveau
 - 2. Transmettre le message
 - 3. Retour aux bases
- b. Les outils de Douzième Étape
 - 1. Les membres AA
 - 2. Le parrainage
 - 3. Les publications
- c. La diversité du travail de Douzième Étape
 - 1. Le groupe d'attache
 - 2. La structure de service
 - 3. Dans le monde

Que les sujets suivants soient retenus pour les ateliers de la Conférence des Services généraux de 1998 :

- a. Notre travail de Douzième Étape :
 - 1. Dans le groupe d'attache;
 - 2. Dans la structure de service
 - 3. Dans le monde.

1998 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 1999 soit : « Aller de l'avant — l'Unité par l'humilité ».

Que les sujets d'exposés/discussion lors de la Conférence des Services généraux de 1999 soient les suivants:

- a. Notre responsabilité pour l'Unité des AA
 - 1. Le groupe d'attache
 - 2. La structure de service des AA
 - 3. Les AA dans le monde
- b. Plusieurs visages — Un Mouvement
 - 1. Accepter nos différences
 - 2. Je suis responsable...
 - 3. Les principes au-dessus des personnalités

- c. Notre avenir collectif
 - 1. Le parrainage
 - 2. Les publications des AA
 - 3. La Septième Tradition

Que les sujets suivants soient retenus pour l'atelier de la Conférence des Services généraux de 1999 : Aller de l'avant — l'Unité par l'humilité :

- a. L'harmonie dans le monde des AA
- b. Le principe de la rotation
- c. Le sens spirituel de l'anonymat

1999 Il est recommandé

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2000 soit : « Confier notre avenir aux principes des AA. »

Que les sujets d'exposés/discussion de la Conférence des Services généraux de 2000 soient les suivants

- a. Rétablissement :
 - 1. Faites confiance à Dieu tel que vous Le concevez
 - 2. Faire le ménage
 - 3. Travailler avec les autres
- b. Unité
 - 1. Notre bien être commun
 - 2. La conscience de groupe éclairée et l'unanimité substantielle
 - 3. Pratiquer l'humilité véritable par l'anonymat.
- c. Service
 - 1. Je suis responsable...
 - 2. Notre but premier
 - 3. L'esprit de rotation

Que les sujets suivants soient retenus pour l'atelier de la Conférence des Services généraux:

Confier notre avenir aux principes des AA

- a. Les Douze Étapes.
- b. Les Douze Traditions
- c. Les Douze Concepts

2000 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2001 soit : « Amour et Service ».

Que les présentations suivantes soient inscrites comme thèmes de discussion pour la Conférence 2001

- a. Le parrainage
 - 1. Le groupe d'attache
 - 2. Le parrainage de service
 - 3. Il n'est jamais trop tard pour prendre un parrain
- b. Le Langage du cœur;
 - 1. Écouter le langage du cœur
 - 2. Partager l'expérience, la force et l'espoir
 - 3. Transmettre nos trois legs
- c. Le rôle du RSG chez les AA.
 - 1. Dans le groupe d'attache
 - 2. Lien avec le district, la région et le BSG
 - 3. Gardien des Traditions



Que le thème des ateliers de la Conférence des Services généraux 2001 soit le suivant : « Amour et Service ».

- a. Transmettre le message de service
- b. Mettre en pratique les principes des AA dans tous les domaines de notre vie
- c. Maintenir l'esprit d'anonymat.

2001 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2002 soit « Partager les Étapes, les Traditions et les Concepts ».

Que les présentations suivantes soient inscrites comme thèmes de discussion pour la Conférence 2002.

- a. L'Unité
 1. L'esprit de rotation — Lâcher prise !
 2. Notre système de comités est-il efficace
 3. L'Internet — Inclus ou exclus
- b. L'Inventaire
 1. Les publications des AA — Utiles ou ramasse poussière
 2. La Septième Tradition et la spiritualité : font-elles bon ménage
 3. Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2002 soit le suivant : « Mettre en pratique les Étapes, les Traditions et les Concepts dans notre vie quotidienne ».

2002 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2003 soit : « Vivre les principes des AA par le parrainage ».

Que les thèmes des exposés/discussion suivants pour la Conférence des Services généraux de 2003 soient :

- a. Le parrainage
 1. Responsabilités du parrainage
 2. Le parrainage disparaît-il?
 3. Travailler avec les médecins praticiens, autres professionnels et amis.
- b. Les principes
 1. Quels sont les principes ?
 2. Vivre les principes, accepter nos différences.

Que le thème d'atelier de la Conférence des Services généraux 2003 soit « Le parrainage — Se rappeler de mettre nos principes en pratique ».

2003 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des services généraux de 2004 soit : « Notre unicité de but : pierre angulaire des AA ».

Que les présentations suivantes soient inscrites comme thèmes de discussion pour la Conférence 2004.

- a. Notre unicité de but
 1. Notre responsabilité face au nouveau
 2. Communiquer notre unicité de but.
- b. Pierre angulaire des AA :
 1. Préserver notre unité
 2. Le rôle du Groupe d'attache
 3. La Troisième et la Cinquième Tradition : nos membres, notre message

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2004 soit le suivant :

« L'importance de l'unicité de but pour l'individu, le groupe, le district, la région, le BSG et le Grapevine ».

2004 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2005 soit : « Les bases de notre groupe d'attache — Le Rétablissement, l'Unité et le Service ».

Que les thèmes d'exposé/discussion de la Conférence des Services généraux de 2005 soient les suivants :

- a. Le Rétablissement :
 1. « Notre méthode » dans notre groupe d'attache
 2. Transmettre le message en mettant en pratique ces principes dans notre vie quotidienne.
- b. L'Unité :
 1. L'amour et la tolérance envers les autres, voilà notre code (Les Alcooliques anonymes, p. 95)
 2. Le panier — Lieu de rencontre de l'argent et de la spiritualité.
 3. Le principe spirituel de notre Douzième Tradition.
- c. Le Service :
 1. Premier Concept — Responsabilité finale et autorité ultime
 2. Cinquième Concept — l'opinion minoritaire — Écoutons-nous ?
 3. Le leadership — La responsabilité pour l'avenir des AA — Neuvième Concept

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2005 soit le suivant : « Est-ce que je transmets le message des AA ou le mien » ?

2005 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 2006 soit : « Le Parrainage, le Service et l'Autonomie financière dans un monde en évolution ».

Que les thèmes d'exposés/discussions de la Conférence des Services généraux de 2006 soient les suivants :

- a. Le parrainage :
 1. Présenter les AA aux nouveaux
 2. Changements chez l'alcoolique qui vient chez les AA
 3. Le parrainage dans la Sobriété, dans le Service
- b. Le Service
 1. Servir sans avoir d'attentes
 2. Le leadership — Un besoin toujours essentiel
 3. Responsable et répondre de ses actes
- c. L'autofinancement:
 1. Une conscience de groupe éclairée
 2. La gratitude par l'abnégation

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2006 soit le suivant : « Le transmettre dans un monde en évolution ».

2006 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 2007 soit : « Notre responsabilité de 12^e Étape — Prenons-nous bien tous les moyens ? »

Que les sujets des exposés/discussions de la Conférence des Services généraux 2007 soient :

- a. Inclusion chez les AA
 1. Notre 3^e Troisième Tradition
 2. La croissance du Mouvement
 3. Tendre la main à tous ceux qui le désirent
- b. Notre But premier :
 1. L'attrait plutôt que la réclame
 2. Travailler auprès des ivrognes alcooliques actifs
 3. Mettre ces principes en pratique dans tous les domaines de notre vie.
- c. L'humilité et la responsabilité :
 1. Telles qu'exprimées dans l'anonymat
 2. Nous reposons-nous sur nos lauriers ?
 3. Augmenter le prix des publications ou acquitter la facture?

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux 2007 soit : « La valeur spirituelle de nos dollars AA ».

2007 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 2008 soit : « La communication et la participation — La clé de l'unité et de l'autonomie financière ».

Que les sujets d'exposé/discussion pour la Conférence des Services généraux 2008 soient :

- a. La communication et la participation :
 1. Le partage du message de service
 2. Notre clé pour garder les AA forts
 3. Le leadership chez les AA : développer la communication
- b. L'Unité :
 1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu
 2. Les principes au-dessus des personnalités
 3. La diversité : Tendre la main à tous les alcooliques
- c. L'Autonomie financière :
 1. L'autonomie financière uniquement par les contributions volontaires des membres
 2. Mépriser avant de savoir
 3. La responsabilité de communiquer et de participer

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux 2008 soit : « L'amour et la tolérance, maintenant et plus que jamais ».

2008 Il est recommandé :

Que le thème de la 59^e Conférence des Services généraux 2009 soit : « Notre engagement à transmettre le message des AA — L'enthousiasme et la gratitude à l'œuvre. »

Que les sujets d'exposés/discussion de la Conférence des Services généraux 2009 soient :

- a. L'humilité et le sacrifice :
 1. Donner l'exemple
 2. Changer nos perceptions
 3. L'anonymat — Sacrifier notre égo
- b. L'enthousiasme et la gratitude :
 1. Transformer la défaite et le désespoir en espoir et détermination

2. Heureux, joyeux et libre
3. L'enthousiasme — Un présent de l'inventaire

- c. Le programme spirituel en action :
 1. Le service maximum — Notre bénéfice spirituel
 2. La persévérance — Clé du progrès
 3. Vivre les Traditions

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux 2009 soit : « Le langage du cœur — Garder ça simple. »

2009 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux 2010 soit : « Mettre en pratique les principes des AA — le chemin vers l'unité. »

Que les sujets d'exposés/discussion de la Conférence des Services généraux 2010 soient :

- a. Mettre ces principes en pratique dans tous nos domaines du « Service » :
 1. Quelle est la différence entre les Services généraux et les services en général ?
 2. Notre code est l'amour et la tolérance.
 3. Donner l'exemple — L'attrait envers les services.
- b. L'Unité par l'inventaire :
 1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu.
 2. Ceci, nous le devons à l'avenir des AA.
 3. Ce qui se passe après l'inventaire.
- c. Le processus de sélection des articles à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux :
 1. Notre méthode.
 2. La participation collective.
 3. La communication — clé d'une décision informée.

Ce qui suit sera le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux 2010 : « Discussion du processus de sélection des articles à l'ordre du jour de la Conférence » et que toute la documentation historique fournie au Comité de l'ordre du jour de la Conférence 2009 concernant le « processus de sélection des articles à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux » soit envoyée aux membres de la 60^e Conférence des Services généraux en février 2010, comme documentation historique pour la séance d'atelier de la Conférence 2010, accompagnée de toute documentation historique s'y rapportant qui pourra être compilée par le Conseil des Services généraux, le Comité du conseil pour la Conférence, le Bureau des Services généraux ou autres sources. »

2010 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2010 soit : « Nous sommes responsables de l'avenir des AA — Que cela commence avec nous ».

Que les sujets d'exposés ou d'ateliers de la Conférence des Services généraux 2011 soient :

- a. Les Alcooliques anonymes à l'ère numérique :
 1. Mettre nos Traditions en pratique à l'ère numérique
 2. Transmettre le message des AA en ligne
 3. Le Grapevine — « La réunion en ligne des AA » et plus...



- b. Une conscience de groupe éclairée : La voix des AA :
 1. L'autonomie financière — Où se fait l'alliance entre l'argent et la spiritualité ?
 2. L'humilité — Accepter la conscience de groupe
 3. Une conscience de groupe éclairée — Faire appel aux Trois Legs
- c. La diversité chez les AA :
 1. Ici, on parle le Langage du cœur
 2. La main des AA — Inclusive jamais exclusive
 3. La Cinquième Tradition — Notre but premier
- d. Le parrainage :
 1. L'importance d'un groupe d'attache
 2. Donner l'exemple — L'attrait et non la réclame
 3. Le rétablissement, l'unité, le service

Que le sujet suivant soit retenu pour l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2011 : « Comment augmenter la participation chez les AA — La recherche de l'autonomie dans tous les domaines ».

2011 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2012 soit : « L'Anonymat : notre responsabilité spirituelle à l'ère numérique ».

Que les sujets d'exposés ou d'ateliers de la Conférence des Services généraux 2012 soient :

- a. La Transmission du message des AA :
 1. Toujours notre objectif premier
 2. Les réseaux sociaux sur le Web
 3. Les jeunes chez les AA
 4. L'importance du parrainage
- b. Le changement — essentiel à la croissance des AA :
 1. Le Service : Notre Troisième Legs
 2. L'esprit de la rotation
 3. La diversité — gardons nos portes ouvertes pour quiconque pourrait souffrir d'alcoolisme
 4. Les Archives — Là où le passé rejoint le présent

Que le thème suivant soit retenu pour l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2012 : « La sécurité chez les AA : Notre bien-être commun ».

2012 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2013 soit : « La Conférence des Services généraux fait son inventaire — Notre solution à l'œuvre »

Que les sujets d'exposés ou d'ateliers de la Conférence des Services généraux 2013 soient :

Les principes spirituels des services mondiaux

- a. Le Triangle — Plus qu'une forme
- b. L'inventaire de la Conférence des Services généraux — Pourquoi est-il nécessaire ?
- c. L'autonomie financière — Qu'est-ce que cela signifie pour le Mouvement ?
- d. Le but premier — Transmettre le message des AA.

Que les questions d'inventaire suivantes énumérées dans le « PLAN D'INVENTAIRE » approuvé par la CSG de 2011, soient discutées chaque année pendant les Conférences des Services généraux de 2013, 2014 et 2015 :

Plan D'inventaire

2013 Questions d'inventaire

- A. Efficacité globale de la Conférence/Processus de la Conférence
 1. Selon le Premier Concept, comment la Conférence s'assure-t-elle d'être la conscience de groupe de l'ensemble des AA ?
 2. L'utilisation des Résolutions de l'Assemblée nous sert-elle bien ?
 3. Selon le Dixième Concept, l'autorité de la Conférence est-elle bien définie ?
 4. Le Conférence respecte-t-elle assez bien les Garanties générales du Douzième Concept ?
- B. La Composition de la Conférence
 1. Serait-il plus logique de définir les régions selon le nombre réel de membres ?
- C. Le système de Comités
 1. Pourrions-nous améliorer le processus des comités pour introduire plus efficacement des changements dans le Mouvement ? Si c'est le cas, comment ?
- D. L'efficacité du processus d'une durée d'un an
 1. Quelles améliorations pourrions-nous envisager pour nous assurer que le processus de choix de articles à l'ordre du jour soit plus efficace ?
 2. Les membres de la Conférence communiquent-ils bien au Mouvement la raison pour laquelle nous avons une Conférence et le fonctionnement du système de comités ? Comment pourrions-nous améliorer cette communication ?
- E. Préparation de la Conférence (documentation historique, contenu, distribution, etc.)
 1. Les délégués planifient-ils bien leur préparation à la Conférence, particulièrement en vertu du Troisième Concept et de l'Article Trois des Statuts de la Conférence ? Comment améliorer la pratique de nos droits et de nos responsabilités en vertu du Troisième Concept et de l'article Trois des Statuts de la Conférence ?
- F. Horaire de la semaine de la Conférence
 1. Comment pourrions-nous améliorer la répartition du temps de la Conférence entre les rapports, les exposés/discussions/sujets d'atelier et les discussions approfondies sur les articles à l'ordre du jour ?
 2. Quel effet ont les séances qui se prolongent en soirée sur le leadership et la participation ?
- G. Le Conseil des Services généraux et les Conseils corporatifs (A.A.W.S. et A.A. Grapevine)
 1. La composition actuelle du conseil (nombres et proportions) est-elle encore la plus efficace ? Si ce n'est pas le cas, quels changements pourrions-nous considérer ?
 2. Comment pourrions-nous améliorer les méthodes de recrutement des administrateurs et directeurs pour attirer les candidats les mieux adaptés à ces postes ?
 3. Que pourrions-nous faire de plus pour nous assurer que le Conseil des Services généraux soit transparent et complet dans ses rapports au Mouvement ?

H. Le leadership

1. Selon le Neuvième Concept, les qualités de leadership identifiées dans l'essai sur le leadership dans le Manuel du Service sont-elles toujours celles qu'on devrait rechercher chez les membres de la Conférence ? Dans l'affirmative, réussissons-nous à favoriser ces qualités ? Dans le cas contraire, quels changements devrions-nous envisager ?

2014 Questions d'inventaire

A. Efficacité globale de la Conférence/Processus de la Conférence

1. Selon le Quatrième Concept, réussissons-nous à traiter également tous les membres de la Conférence (il n'y a pas de deuxième classe) ?
2. Selon le Cinquième Concept, comment la Conférence favorise-t-elle l'écoute et la résolution des appels/rapports de l'opinion minoritaire ? Comment pourrions-nous améliorer cette situation ?
3. La structure encourage-t-elle chaque personne dans le Mouvement à se sentir et à agir comme membre « d'une société d'alcooliques en action » ? Si ce n'est pas le cas, comment pourrions-nous améliorer cette situation ?
4. Le processus de la Conférence, qui dure toute l'année, encourage-t-il tous les membres de la Conférence à mener (ou servir) dans l'esprit de la pyramide inversée de la structure de Service ? Sinon, comment pourrions-nous encourager tous les membres de la Conférence à le faire ?

B. Composition de la Conférence

1. Les territoires devraient-ils être divisés selon le nombre de membres, le nombre de régions dans chacun des territoires ou selon d'autres critères ? Expliquer.

C. Le système de comités

1. Quel serait le meilleur équilibre entre les membres de comités (délégués, membres du personnel) pour assurer la participation et comment y parvenir ?

D. L'efficacité du processus d'une durée d'un an

1. Le message du thème de la Conférence est-il bien transmis au cours de l'année ?
2. Quelles autres suggestions pourrions-nous faire pour améliorer l'efficacité du processus d'une durée d'un an ?

E. Préparation de la Conférence (documentation historique, contenu, distribution, etc.)

1. Comment pourrions-nous améliorer la préparation et la distribution de la documentation historique de la Conférence ?

F. Horaire de la semaine de la Conférence

1. À la Conférence, quelle différence y a-t-il entre un leader et un rapporteur ? Une personne peut-elle jouer les deux rôles en même temps ?

G. Le Conseil des Services généraux et les Conseils corporatifs (A.A.W.S. et A.A. Grapevine)

1. Selon le Onzième Concept, le Conseil des Services généraux fait-il des efforts sérieux pour s'assurer de la meilleure aide possible dans l'accomplissement de ses responsabilités ? Comment pourrions-nous améliorer cette procédure ?

2. Le rôle actuel du Conseil répond-il efficacement aux besoins du Mouvement ? Si ce n'est pas le cas, comment pourrions-nous changer son rôle.

3. La procédure de sélection/élection des administrateurs et directeurs est-elle efficace et impartiale/juste ? Quels changements y apporteriez-vous ?

H. Le leadership

1. Comment pouvons-nous améliorer notre méthode de sélection de leaders efficaces et encourager les qualités de leadership chez nos serviteurs de confiance ?

2. Que pourrions-nous faire de plus pour assurer une grande diversité de représentation chez nos leaders AA ?

2015 Questions d'inventaire

A. Efficacité globale de la Conférence/Processus de la Conférence

1. Selon le Deuxième Concept, comment pourrions-nous mieux servir en étant la voix réelle et la conscience éclairée de toute notre société ?
2. Selon le Troisième Concept, comment pourrions-nous maintenir l'équilibre entre les libertés et les responsabilités découlant du droit de décision ?
3. Comment pourrions-nous réviser l'esprit et le libellé d'un des Concepts pour qu'il inspire nos chefs de façon plus efficace et plus pertinente ?

B. La composition de la Conférence

1. La taille et la structure (proportion de délégués/administrateurs/membres du personnel) de la Conférence permettent-elles d'accomplir de la façon la plus efficace le travail du Mouvement ? Si ce n'est pas le cas, comment améliorer la situation ?

C. Le système de comités

1. Le système de comités (Structure, Composition, Efficacité, etc.): Le système de comités de la Conférence fonctionne-t-il selon nos principes ? Si ce n'est pas le cas, quels changements pourrions-nous envisager dans : a) sa structure b) sa composition c) son efficacité ?

D. L'efficacité du processus d'une durée d'un an

1. Comment pourrions-nous communiquer que le processus de la Conférence est plus qu'une semaine à New York au printemps ?
2. Comment les délégués et les administrateurs territoriaux soutiennent-ils l'efficacité du processus d'une durée d'un an ?

E. Préparation de la Conférence (documentation historique, contenu, distribution etc.)

1. Que pourrions-nous faire d'autre pour préparer les délégués pour la Conférence ?

F. Horaire de la semaine de la Conférence

1. Quelles sont les activités de la Conférence qui donnent le plus l'occasion aux participants de manifester leur leadership ?
2. La période de temps et la manière dont l'information est transmise par les administrateurs et les membres du Conseil permettent-elles aux délégués de bien comprendre et/ou de se poser des questions sur leurs rapports ? Comment pourrions-nous les améliorer ?

G. Le Conseil des Services généraux et les Conseils corporatifs (A.A.W.S. & A.A. Grapevine)

1. Selon le Sixième Concept, comment la Conférence peut-elle s'assurer que l'autorité que nous déléguons au Conseil des Services généraux est proportionnelle à la responsabilité que nous lui confions ?
2. Selon le Huitième Concept : (a) Le Conseil des Services généraux exerce-t-il bien son pouvoir de surveillance et s'acquitte-t-il bien de son rôle de principal planificateur et administrateur des politiques et des finances ? (b) Où se situe la limite entre la surveillance et la délégation ? Quand chacune s'applique-elle ?
3. Le Mouvement devrait-il avoir plus d'influence directe sur le choix des Administrateurs classe A, les directeurs des sociétés et les administrateurs des services généraux ? Si oui, comment y parvenir ?

H. Le leadership

1. La procédure du Troisième Legs nous sert-elle bien ? Comment pourrions-nous l'améliorer ?

2013 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2014 soit : « Transmettre nos Legs — essentiel dans un monde en mutation ».

Que les sujets d'exposés/discussions de la Conférence des Services généraux 2014 soient :

Vivre au cœur des AA

- a. Le rétablissement, l'unité et le service — Notre responsabilité
- b. Le transmettre par le parrainage
- c. Participer à notre bien-être commun par les contributions
- d. L'Inventaire — Un guide pour notre avenir

2014 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2015 soit : « Célébrer 80 ans de Rétablissement, d'Unité et de Service — La base de notre avenir »

Que les sujets d'exposés et discussion de la Conférence des Services généraux 2015 soient :

« Notre bien-être commun par la gratitude à l'œuvre »

- a. La diversité chez les AA — Notre Legs d'inclusion
- b. La sécurité et le respect — La mise en pratique des principes commence dans notre groupe d'attache
- c. Protéger nos Traditions par l'évolution de la technologie
- d. L'inventaire — Regarder en arrière pour aller de l'avant

Que le Formulaire d'Évaluation de la Conférence soit offert en anglais, en français et en espagnol à partir de 2015.

Que la description du Comité de l'Ordre du jour de la Conférence au Chapitre 8 « Comités de la conférence » dans l'édition 2013-2014 du Manuel du Service chez les AA, qui se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR (*Comité du conseil : Conférence des Services généraux*) : étudie et approuve le format général et le contenu de l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Conférence ; étudie les propositions de thème de la Conférence et les sujets d'exposés et de discussion.

Soit révisée pour devenir :

ORDRE DU JOUR (*Comité du conseil : Conférence des Services généraux*) : étudie et approuve le format général et le contenu de l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Conférence ; étudie les propositions de thème de la Conférence et les sujets d'exposés et de discussion et le **Questionnaire d'évaluation de la Conférence**.

2015 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2016 soit : « Notre mode de vie spirituelle : les Étapes, les Traditions et les Concepts. »

Que les sujets d'exposés et discussion de la Conférence des Services généraux 2016 soient :

- a. Communiquer avec le nouveau :
 1. Toujours inclusif — jamais exclusif
 2. En faisons-nous assez pour aider le nouveau ? — Faisons-nous tout en notre possible ?
 3. Le groupe d'attache — là où tout commence.
- b. Communiquer les uns avec les autres :
 1. L'unicité de but — demeurer pertinent dans un monde en évolution.
 2. Une conscience de groupe éclairée — la clé de l'unité
 3. S'engager, être inspiré, servir
- c. Communiquer avec l'ensemble des AA :
 1. Participer à toutes les facettes des AA.
 2. Comprendre l'autonomie financière
 3. Tendre la main à la prochaine génération des AA

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux 2016 soit le suivant : « L'anonymat — la base spirituelle »

2016 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2017 soit : « Soutenir notre avenir. »

Que les sujets d'exposés et discussion de la Conférence des Services généraux 2017 soient :

- a. La croissance :
 1. La diversité — Sensibilisation et attrait.
 2. La sécurité — Un élément important.
 3. La communication — Aujourd'hui et demain.
- b. La participation :
 1. Le Mouvement vs les Membres
 2. Le leadership : « Je suis responsable »
 3. Votre voix est-elle entendue ?
- c. Les contributions
 1. La spiritualité et l'argent
 2. Rendre nos obligations totalement autonomes financièrement
 3. L'apathie et le pouvoir de l'argent

Que le comité de l'Ordre du jour de la Conférence étudie le résumé des évaluations de la Conférence de l'année précédente et, s'il y a lieu, qu'il fasse des suggestions au comité du Conseil pour la Conférence des Services généraux pour des améliorations.

Que le Bureau des Services généraux affiche sur le Tableau de bord les informations sur le statut de tous les articles soumis à l'ordre du jour et les mette à jour à intervalle régulier.

2017 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2018 soit : « Les AA — Une solution pour toutes les générations. »

Que les sujets d'exposés et discussion de la Conférence des Services généraux 2018 soient les suivants :

- a. L'alcoolique d'aujourd'hui : inclusion et non exclusion
- b. La participation à l'ensemble des AA — Mon triangle est-il équilibré ?
- c. La technologie chez les AA : Rencontre de l'innovation et des Traditions.
- d. L'attrait plutôt que la réclame : Les rapports des AA avec le monde
- e. La conscience de groupe : La force directrice

Que le sujet de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2018 soit : « Faire connaître le message des AA... »

Que dans l'esprit de l'unité et de l'inclusion, le Bureau des Services généraux cherche à fournir la documentation historique de la Conférence en anglais avant le 15 février et en espagnol et en français au cours de la première semaine de mars, à compter de la 68^e Conférence des Services généraux. (Proposition de l'Assemblée)

2018 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2019 soit : « Notre Gros Livre — 80 ans, 71 langues. »

Que les présentations ou des débats sur les sujets suivants aient lieu à la Conférence des Services généraux de 2019 :

- a. Le monde d'hier — Au commencement de nos legs
- b. Le monde d'aujourd'hui — Intégrité, anonymat, et service
- c. Le monde de demain — Le courage d'être vigilant

Que le thème de l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2019 soit le suivant : « La clarté du but — Parler des besoins de nos réunions. »

2019 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2020 sera : « 2020 : Une vision claire pour vous. »

Que voici les sujets de présentation/discussion pour la Conférence des Services généraux de 2020 :

- Rétablissement — Qui manque dans nos salles?
- Unité — Mettre en pratique nos principes
- Service — Garder les AA pertinents

Que le sujet de l'atelier pour la Conférence des Services généraux de 2020 sera :

L'attrait par l'action

2020 Il est recommandé :

Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2021 soit : « Les AA à une époque de changement ».

Que les sujets de présentation/discussions pour la Conférence des Services généraux de 2021 soient les suivants:

Mettre en pratique les principes spirituels des AA dans un monde qui change :

- Le rétablissement dans un monde qui change
- L'unité dans un monde qui change
- Le service dans un monde qui change

Que le sujet d'atelier pour la Conférence des Services généraux de 2021 soit :

- Informé — Communiquer
- Impliquer — Agir
- Inspirer — Attirer

2021 Il est recommandé :

Le prochain thème pour la Conférence des Services généraux de 2022 soit: « Le mouvement des AA devient adulte 2.0 : Unifiés dans l'amour et le service ».

Les prochains sujets de présentation/discussion pour la Conférence des Services généraux de 2022 soient :

1. Comment les AA se donnent-ils la peine de récupérer, d'unifier et de servir ?
2. Outrepasser la peur
3. Comment atteindre n'importe qui, n'importe où

Le prochain sujet d'atelier pour la Conférence des Services généraux de 2022 soit :

Les Garanties — Notre promesse au Mouvement et au Monde

2022 Il a été recommandé que :

Le thème de la Conférence des Services généraux de 2023 soit : « Les trois héritages des AA — nos solutions communes »

Les thèmes de présentations à la Conférence des Services généraux de 2023 soient :

Thème de présentation :

Les Services généraux — notre but et le rythme

Sujets de présentations :

1. Nos périls communs et nos solutions communes
2. Utiliser les publications des AA pour transmettre le message
3. Encourager la culture des trois héritages

Les sujets des ateliers pour la Conférence des Services généraux de 2023 soient :

Pratiquer les Douze Traditions dans tous les contextes des groupes

Le Conseil des Services généraux a développé un rapport de statut sur les progrès et les résultats de l'inventaire de la Conférence 2013-2015 et a conclu qu'une ébauche de plan pour un nouvel inventaire de la Conférence avec prise en considération de sa valeur, du temps qui lui est imparti et de son approche, devrait être rapportée au Comité de l'ordre du jour de la Conférence de 2023.

2023 Il a été recommandé que :

- Le thème suivant pour la Conférence des Services généraux de 2024 soit : « Se connecter avec Amour, Unité et Service ».
- Le comité a recommandé le thème et les sujets de présentations suivants pour la Conférence des Services généraux de 2024 :

Thème de présentation :

« Responsabilité dans les services : Quand et comment donner »

Sujets de présentations :

1. Thème de présentation : « Responsabilité dans les services : Quand et comment donner »
2. « Le parrainage du 1728 »



3. « Surmonter les obstacles à la participation »

- Le thème de l'atelier pour la Conférence des Services généraux de 2024 soit : « Connecter les groupes d'attache à la Conférence tout au long de l'année, pour mieux informer la conscience du groupe ».
- La Conférence des Services généraux procède à un inventaire approfondi d'elle-même au cours de la Conférence des Services généraux de 2025 et qu'un Comité de planification de l'inventaire de la Conférence soit établi par le Conseil des Services généraux pour élaborer un plan d'inventaire complet, un calendrier et une estimation des coûts, à soumettre à l'examen du Comité de l'ordre du jour de la Conférence de 2024.

Résolutions pertinentes au Comité des Archives¹ de la Conférence

le Comité des Archives de la conférence s'est réuni pour la première fois à la Conférence des Services généraux 1999. C'est une affectation de comité secondaire et le comité se réunit conjointement avec le Comité du conseil pour les Archives.

1952 Il est recommandé :

Qu'une reproduction en fac-similé du prix Lasker soit offerte à tous les groupes des AA dans un format qui se prête à l'encadrement, si désiré (Publications)

1980 Il est recommandé :

Que le film fixe sur les Archives « Les étapes du voyage » soit approuvé par la Conférence. (Résolution de l'Assemblée)

1981 Il est recommandé :

Que le film fixe « Les étapes du voyage » ne soit montré qu'à l'intérieur du Mouvement. (Résolution de l'Assemblée)

1986 Il est recommandé :

Que le Comité Politiques et Admissions de la Conférence 1987 considère la formation d'un Comité des Archives de la Conférence. (Résolution de l'Assemblée)

1987 Il est recommandé :

Que bien que le comité reconnaisse le besoin d'archives de région et de comités d'archives et qu'il encourage leur développement, ce qui profiterait aux Services généraux et à l'ensemble du Mouvement, un Comité des Archives de la Conférence ne devrait pas être formé dans l'immédiat, parce que les comités locaux des Archives sont bien servis par le Comité du conseil pour les Archives et par l'archiviste du Bureau des Services généraux. (Politiques et Admissions)

1988 Il est recommandé :

Que les Archives des AA continuent de protéger l'anonymat des membres des AA décédés et celui d'autres membres. (Information publique)

1989 Il est recommandé :

Que la description « Qu'est-ce qu'un groupe des AA » publiée dans la brochure « Le groupe des AA » soit ajoutée au *Manuel du service chez les AA*, et qu'au moment d'ajouter le texte, le graphique circulaire de la structure du groupe soit amendée pour comprendre : « Représentant des Archives. » (Actes et Statuts)

1993 Il est recommandé :

Qu'en réponse à la proposition de créer un comité des archives de la Conférence, la résolution #45 de la Conférence des Services généraux de 1987 soit réaffirmée comme suit : (Politiques et Admissions)

«Tout en reconnaissant la nécessité de créer, dans les régions, des archives et des comités d'archives qui bénéficient aux Services généraux et à tout le mouvement, qu'un comité des

archives de la Conférence ne soit pas formé actuellement puisque les comités des archives sont bien desservis par le comité des archives du Conseil et par l'archiviste du BSG.»

1998 Il est recommandé :

Qu'un comité des Archives de la Conférence, formé de neuf délégués, (cinq du groupe 48 et quatre du groupe 49) se réunisse, comme affectation secondaire, lors de la 49^e Conférence des Services généraux, et que le comité se réunisse conjointement avec le comité des Archives des administrateurs. (Politiques et Admissions)

1999 Il est recommandé :

Que le comité des Archives du Conseil fasse une étude du Manuel des Archives et évalue les changements requis s'il y a lieu et/ou la conception d'un Dossier des Archives.

2002 Il est recommandé :

Que la vidéo « Markings on the journey » soit approuvée par la Conférence des Services généraux.

2007 Il est recommandé :

Qu'à l'avenir, toute suggestion de projet concernant une distribution générale d'enregistrements d'archives soit soumise au Comité des Archives de la Conférence afin que la Conférence puisse offrir des conseils avant la production.

2013 est recommandé :

Que la vidéo des Archives *Les Étapes du voyage* soit révisée et mise à jour avec les changements proposés (coût estimatif 5 000) et soumise au comité des archives de la Conférence 2014.

Qu'à l'occasion du 75^e anniversaire, une édition commémorative du premier tirage de la première édition d'*Alcoholics Anonymous* soit publiée en avril 2014.

Que l'affichage sur le site Web des AA du BSG de clips audio des archives protégeant l'anonymat et librement accessibles soit laissé à la discrétion du comité du Conseil pour les Archives et de l'archiviste du BSG.

2014 Il est recommandé :

Que soit approuvée la vidéo *Les étapes du voyage*.

2017 Il est recommandé :

Qu'un premier jet ou un rapport d'étape sur *Unity in Action: Bill W.'s General Service Conference Talks, 1951 – 1970* [L'Unité en action : Les allocutions de Bill W. à la Conférence des Services généraux, 1951 – 1970] (titre de travail) soit soumis au Comité des Archives de la Conférence 2018 pour examen.

2018 Il est recommandé :

Que la publication proposée, *Our Great Responsibility: A Selection of Bill W.'s General Service Conference Talks, 1951 – 1970* (Notre grande responsabilité : Une sélection des discours

¹ Les membres de ce comité y siègent comme affectation secondaire.

de Bill W. aux Conférences des Services généraux, 1951-1970
*Titre français temporaire) soit approuvée avec des changements éditoriaux mineurs.

2019 Il est recommandé :

Qu le film maison des années 1940 des cofondateurs et de leurs épouses sera ajouté à la vidéo des Archives « Markings on the Journey » (Les faits marquants du voyage) à un coût estimé à 5 000 \$.

Résolutions pertinentes au Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence (CMP)

1959 Le Comité d'études sur les Relations avec les agences extérieures reconnaît le besoin de clarifier la relation du mouvement des AA avec les agences extérieures pour alcooliques et de fournir des documents qui aideront les délégués à résoudre des problèmes qui pourraient survenir dans de telles relations. Le comité recommande que la Conférence adopte les mesures suivantes :

Présentation d'une résolution de la Conférence réaffirmant les principes en jeu dans de telles relations.

Approbation de la préparation d'un Dossier d'information sur le sujet qui sera disponible pour les délégués et autres personnes intéressées.

Approbation de la préparation d'une brochure ou d'une réimpression qui sera offerte aux membres par le service de l'édition.

Le comité a suggéré que la résolution soit rédigée comme suit :

Une Résolution de la Conférence des Services généraux 1959

Qu'il soit résolu : Que la Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes est d'avis que ses membres apprécient grandement l'esprit et l'aide manifestés par diverses agences pour s'occuper du problème de l'alcoolisme, et c'est aussi l'avis de cette Conférence que ses membres sont prêts et veulent collaborer le plus possible pour aider l'alcoolique qui souffre sans s'affilier d'aucune façon avec des agences extérieures, et c'est aussi l'avis de cette Conférence que même si notre Mouvement ne gère ni ne finance des établissements de type fourni par des agences et des comités d'ordre national, d'état et local, il est jugé tout à fait légitime que certains de ses membres, agissant uniquement à titre de citoyens, puissent accepter des postes auprès de ces agences ou de ces commissions, mais qu'en aucune façon, ils n'agissent ou ne parlent en tant que représentants des Alcooliques anonymes.

Le comité suggère que le Dossier d'information contienne ce qui suit :

1. Une déclaration des principes des AA qui s'y rapportent et une étude des points critiques que les membres des AA et les groupes devraient reconnaître dans leurs rapports avec les agences extérieures.
2. Des communiqués de presse et des scripts pour la radio et la télévision visant à clarifier la relation adéquate des AA.

Il est recommandé :

Que soit préparée une brochure afin d'informer les membres du clergé de l'objectif unique des AA et la façon dont ils peuvent aider l'alcoolique à trouver l'abstinence chez les AA. (Comité des Publications)

Que l'on fasse enquête auprès des délégués à la Conférence 1960 afin de recueillir des informations sur les programmes industriels et d'affaires de leurs régions, et que l'on suggère que ces informations pourraient provenir également de sources extérieures, afin que les données du BSG puissent être mises à jour et que la brochure « L'employé alcoolique » puisse être révisée. (Comité des Publications)

Que la recommandation du Comité d'étude sur les Relations avec les agences extérieures de préparer un court dépliant sur *la collaboration sans affiliation* avec les agences extérieures à être publié dans le *Grapevine* et que des exemplaires soient offerts aux membres des AA et aux agences extérieures par le BSG. (Comité des Publications)

1960 Le Comité spécial d'étude sur les Relations avec les agences extérieures a pris les mesures suivantes :

Que l'on approuve les questions et réponses telles que révisées le 22 avril 1960 et recommandé que ce Dossier d'information soit offert aux groupes en format feuilles volantes.

Que l'on réfère le projet final du Dossier d'information au Comité des Publications pour qu'il prenne les mesures qu'il souhaite pour la publication d'une brochure.

Que l'on recommande à la Conférence d'autoriser un autre Comité d'étude qui fera rapport à la Conférence 1961 de toute révision ou ajout essentiel au Dossier d'information présentement approuvé.

Que la Conférence approuve à l'unanimité un rapport du Comité d'étude sur les Relations avec les Agences extérieures qui réaffirme et documente la politique traditionnelle des AA de collaboration sans affiliation avec de nombreux amis des AA provenant d'agences extérieures. (Proposition de l'Assemblée)

Que la Conférence recommande que le « Dossier d'information » du Comité d'étude soit disponible pour les régions dès que possible, et que le Comité continue sur une base intérimaire afin que les changements ou les révisions nécessaires puissent être adoptés pour que le « Dossier d'information » devienne de plus en plus utile aux régions. (Proposition de l'Assemblée)

Que reconnaissant le fait que les documents compilés par le *Comité d'étude sur les Agences extérieures* soient distribués sous forme photocopiée peu après la Conférence, le Comité des Publications recommande que les dossiers soient considérés incomplets, afin que des ajouts puissent être incorporés au fur et à mesure des besoins exprimés.

Que le Comité des Publications réaffirme le besoin des brochures approuvées par la Conférence 1959, dont : pour le Clergé, Le détenu, une révision de « Les jeunes et les AA » et « L'employé alcoolique ». (Comité des Publications)

1961 Le Comité spécial d'étude sur les Relations avec les Agences extérieures recommande :

Que les questions et réponses numéros 19, 20 et 21 soumises à la Conférence 1961 soient ajoutées au rapport « Les relations des AA avec les agences extérieures » approuvé par la Conférence 1960.

Que, toujours soucieux de la politique traditionnelle des AA de « Collaboration : oui — Affiliation : Non », le Comité d'Information publique, quand on le lui demande, continue de rencontrer des organismes à l'extérieur des AA qui se préoccupent du problème de l'alcoolisme afin d'améliorer les communications et de comprendre et de discuter de problèmes communs.

Que l'on incite les délégués à établir et à maintenir la communication avec les directeurs des agences appuyées par l'État dans leur région respective.

Que le Comité d'étude devienne un Comité permanent de la Conférence. **Note** : Le Comité s'est appelé le Comité sur les relations avec les agences extérieures.

1962 Il est recommandé :

Que soit approuvée la nouvelle politique recommandée par le Comité CSG d'Information publique à l'effet que les présents des AA soient disponibles pour exposition dans des réunions de groupes de professionnels appropriés à l'échelle nationale sans restriction quant au secteur géographique.

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1961 :

- a. Que, toujours soucieux de la politique traditionnelle des AA de « Collaboration : oui — Affiliation : Non », le Comité d'Information publique, quand on le lui demande, continue de rencontrer des organismes à l'extérieur des AA qui se préoccupent du problème de l'alcoolisme afin d'améliorer les communications et de comprendre et de discuter de problèmes communs.
- b. Que l'on incite les délégués à établir et à maintenir la communication avec les directeurs des agences appuyées par l'État dans leur région respective.

1963 Il est recommandé :

Que soient approuvées les questions et réponses suivantes sur les maisons de retraite pour ajout à « Collaboration sans affiliation ».

Q. Quelle est la relation des AA envers les maisons de retraite ou autres réunions pour alcooliques tenues sous les auspices, ou en relation avec les activités ou les dénominations religieuses ?

R. Il n'y a aucune relation formelle. L'expérience de l'ensemble du Mouvement pourrait se résumer comme suit :

1. Par tradition, les AA ne parrainent pas de tels rassemblements. Les « maisons de retraite des AA » n'existent pas, pas plus que des « hôpitaux des AA » ou des « cliniques des AA ». Les membres participent à de telles activités comme individus.
2. Puisque le Mouvement ne s'affilie pas avec d'autres organismes, le nom des AA ne peut pas être utilisé à bon escient pour identifier ou publiciser des maisons de retraite ou des activités parrainées par d'autres. Ceci s'applique même quand la plupart des participants (peut-être tous) se considèrent comme membres des AA. Le but est de minimiser la confusion du public sur l'objectif et les fonctions des AA.

3. Si la référence à la participation des membres des AA semble inévitable dans la publicité ou dans les rapports, une telle référence devrait aussi indiquer que les AA comme mouvement ne parrainent pas des maisons de retraite ou des activités religieuses et que les membres y participent comme *individus*.

Que soient réaffirmées les mesures suivantes :

- a. Qu'un membre du CIP représente le Conseil d'administration à la réunion annuelle de l'association nord-américaine des Programmes sur l'alcoolisme.
- b. Que, toujours soucieux de la politique traditionnelle des AA de « Collaboration : oui — Affiliation : Non », le Comité d'Information publique, quand on le lui demande, continue de rencontrer des organismes à l'extérieur des AA qui se préoccupent du problème de l'alcoolisme afin d'améliorer les communications et de comprendre et de discuter de problèmes communs.
- c. Que l'on incite les délégués à établir et à maintenir la communication avec les directeurs des agences appuyées par l'État dans leur région respective. Les adresses sont disponibles au BSG.

1964 Il est recommandé :

Que la déclaration préparée par le Comité de l'Information publique pour définir la position des AA dans le domaine de l'alcoolisme soit acceptée par la Conférence.

Que le BSG mette en œuvre, dans les cas représentant une confusion possible de la relation des AA face aux maisons de retraite, une procédure semblable à celle suivie dans le cas des bris d'anonymat.

Que les personnes que l'on croit responsables de créer une fausse impression que les AA comme société parrainent des maisons de retraite devraient être informées que ce n'est pas le cas et que leur attention devrait être dirigée à la section « Questions et réponses sur les maisons de retraite » dans la brochure intitulée « Collaboration sans affiliation ».

Que des exemplaires de telles communications soient envoyés au délégué de la région concernée.

Que la correspondance du BSG se rapportant à des organismes extérieurs et aux Traditions soit partagée avec le délégué régional.

Que l'on exhorte les délégués à établir des voies de communication avec les directeurs d'organismes gouvernementaux dans leur région respective.

1965 Il est recommandé :

Que les délégués établissent dans leur région des voies de communication avec les directeurs de programmes d'organismes gouvernementaux et de programmes bénévoles sur l'alcoolisme.

Que la Conférence réaffirme le commentaire sur la question I6 dans la brochure « Collaboration sans affiliation » et qu'elle demande la publication de ce qui suit dans le AA Grapevine :

L'expérience démontre que les groupes des AA et les intergroupes, ou les comités centraux ne devraient pas diriger ni gérer ces entreprises. Des membres des AA, à titre privé, organisent souvent des entreprises connexes, en évitant d'utiliser le nom des AA quand ils sollicitent, dans leurs publicités ou leur promotion. Ces entreprises sont généralement créées sans but lucratif, constituées en vertu des

lois caritatives et éducatives de l'état et excluent les mots « Alcooliques anonymes » de leur nom.

Les hôpitaux et les maisons de repos et autres aides communautaires à la réhabilitation ont la même relation envers les groupes des AA, les intergroupes ou les comités centraux que toute autre agence extérieure. Grâce à la pleine collaboration des groupes de la communauté, on les utilise comme référence, pourvu que la tradition des AA de non-endorsement et de non-affiliation soit bien définie.

Puisque ces entreprises sont distinctes du Mouvement, il est recommandé qu'ils fonctionnent sous des noms qui ne les relient pas aux AA — sous des noms autres que « Maison de Douze Étapes », Maison d'Al-anon », et autres.

Que conformément aux procédures passées, « L'Annuaire mondial » ne soit pas disponible à d'autres organismes, car ils sont de nature confidentielle.

Que le titre du « Comité des relations avec les organismes extérieurs » de la Conférence soit changé pour « Comité des relations avec d'autres agences » de la Conférence.

1966 Il est recommandé :

Que le « Comité des relations avec d'autres agences » soit changé pour « Comité de l'Information publique de la Conférence ».

Que soit approuvée la nouvelle brochure « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu » créée pour remplacer « Allié utile ».

Que l'on exhorte les délégués à établir des voies de communication avec les directeurs de programmes d'organismes gouvernementaux et de programmes bénévoles sur l'alcoolisme dans leur région.

Que les délégués filtrent les demandes d'Annuaire mondiaux venant de l'extérieur des AA.

Qu'il soit réaffirmé que le film sonore en couleur « Bill's Own Story » est réservé à l'usage seulement des groupes des AA, et non pour des organismes extérieurs.

Que lorsque des problèmes de relations des AA avec d'autres organismes surviennent dans une région, tous les membres du nouveau Comité d'IP de la Conférence soient informés.

1967 Il est recommandé :

Que les délégués continuent d'établir des voies de communication avec les directeurs de programmes d'organismes gouvernementaux et de programmes bénévoles sur l'alcoolisme dans leur région.

Que le BSG réfère les demandes d'Annuaire mondiaux provenant d'autres organismes au délégué de la région pour un suivi.

Qu'il y ait discussion sur des façons dont les AA peuvent mieux participer à la Semaine d'information annuelle sur l'alcoolisme, par exemple tenir des réunions publiques et participer à des programmes lorsqu'invités, pourvu que l'anonymat soit protégé ; et il est suggéré que le Comité du conseil pour l'Information publique fournisse des informations concernant la politique des AA sur cette question un mois avant l'évènement.

Que les administrateurs de l'IP de la Conférence demandent l'opinion du Groupe international des médecins chez les AA sur la façon dont les groupes peuvent améliorer leurs relations avec les médecins dans leur communauté.

Que soit approuvé un document de principe sur les centres de réhabilitation voulant que de tels centres, maisons de repos et hôpitaux ne fassent pas partie des AA et donc, qu'il ne leur est pas nécessaire de respecter les Traditions des AA. Que dans ce

document de principe, il soit suggéré que le nom d'un tel établissement n'implique d'aucune façon les AA, ni quelque terme identifié avec les AA. (Proposition de l'Assemblée)

1968 Il est recommandé :

Que soit approuvée la brochure « Le mouvement des Alcooliques anonymes » avec des changements mineurs, et qu'elle porte le sceau d'approbation.

Que soit approuvé le document « Suggestions pour améliorer les relations des AA avec la profession médicale dans la communauté » et il est recommandé qu'il soit disponible pour tous les membres des AA.

Que soit confirmée la Tradition d'autonomie financière en convenant que les Réunions par téléphone pour lesquelles la Compagnie de téléphone met son service à leur disposition sans frais n'ont pas rapport avec cette Tradition.

1969 Il est recommandé :

Que l'on ne planifie aucun document pour les juges, les officiers de justice ou les enseignants dans l'immédiat.

Que le BSG considère envoyer un questionnaire aux délégués et aux comités d'information publique sur le sujet de la collaboration entre les membres des AA et les affiliés de l'Association nord-américaine des programmes sur l'alcoolisme.

1970 Il est recommandé :

Que le Mouvement consigne qu'il s'oppose à l'utilisation du titre « A.A. Counselor ». (Proposition de l'Assemblée)

1971 Il est recommandé :

Que soit acceptée la recommandation du Comité d'Information publique de la Conférence pour la formation d'un Comité des Relations professionnelles de la Conférence qui corresponde avec le Comité du Conseil pour les Relations professionnelles ; que le nom de cinq délégués du Groupe 22 soit tiré au sort pour le Comité des Relations professionnelles de la Conférence, que quatre membres du Groupe 23 soient ajoutés au comité pour l'amener à son effectif complet de neuf. La Conférence aura alors dix comités de la Conférence composés de neuf membres chacun à la grandeur actuelle de la Conférence. (Politiques)

1972 Il est recommandé :

Que les membres des AA prennent contact avec les milieux professionnels sans anxiété ni peur, mais avec la confiance que par les professionnels, nous avons quelque chose à offrir aux alcooliques.

Que les membres des AA prennent contact avec les professionnels avec l'idée que nous avons un intérêt mutuel à aider l'alcoolique, et avec l'intention de partager nos 37 années d'expérience comme ressource pour les alcooliques.

Que la Conférence approuve la publication de la brochure « Si vous exercez des activités professionnelles... », avec quelques retouches mineures.

Que le secrétaire envoie à chaque membre du comité un exemplaire du rapport annuel des activités des Relations professionnelles.

1973 Il est recommandé :

Que la question de tenter de transmettre le message des Alcooliques en U.R.S.S. devrait être transmise à la troisième Réunion mondiale du Service.

Qu'en considérant l'impact exercé sur notre Mouvement par des organismes et par des établissements solides, comme en témoigne l'augmentation du membership, le besoin accru de bénévoles pour la Douzième Étape et en prévision que l'augmentation se poursuivra, nous devrions, à tous les niveaux, prendre conscience de l'importance encore plus grande de comprendre nos Douze Traditions et de les mettre en pratique.

Que le Bureau des Services généraux des Alcooliques anonymes, de même que les membres du Mouvement, collaborent avec les organismes intéressés à l'alcoolisme — qu'ils accueillent volontiers les personnes qui nous sont dirigées, en prenant pour guide toutes les Traditions concernées, sans oublier que notre but premier demeure le bien-être et le rétablissement de l'alcoolique.

Que la Conférence réaffirme qu'il n'y a rien de contraire à nos Traditions dans le fait de fournir aux associations professionnelles des renseignements sur les Alcooliques anonymes et sur leurs moyens d'action.

Que nous favorisions l'usage de tous les moyens de communication disponibles (*Grapevine*, *Box 4-5-9*, et autres publications pertinentes) pour fournir aux membres des AA une certaine compréhension des relations avec les milieux professionnels, en mettant l'accent sur la valeur et la disponibilité des Lignes de conduite.

Qu'on étudie le projet de préparer des Lignes de conduite pour les comités de relations avec les milieux professionnels.

Qu'on étudie la possibilité d'un exposé à la 24^e Conférence des Services généraux sur le sujet : « Comment une région a développé un programme efficace de relations avec les milieux professionnels.

Que la Conférence réaffirme la nécessité, à tous les niveaux du Mouvement, d'identifier des membres intéressés aux relations professionnelles, et qu'elle favorise une meilleure compréhension dans le cadre de nos Traditions et dans le respect de notre objectif premier.

On ne voit pas, pour le moment, la nécessité d'une publication particulière à l'intention des officiers de justice, car le matériel actuellement disponible convient à ces fins.

1974 Il est recommandé :

Que l'information destinée aux membres des AA sur ce qui s'accomplit dans le domaine de l'alcoolisme soit suffisamment traitée dans les pages grises du *Grapevine*, et qu'aucune publication supplémentaire n'est nécessaire. Certains membres estiment qu'un membre des AA bien informé fait un meilleur serviteur.

Que la compréhension du rôle d'un membre des AA qui porte « deux chapeaux » serait meilleure si on avait des discussions dans les réunions d'assemblée ou de comité. On suggère aussi qu'un atelier sur la question intitulée « Vivre et laisser vivre » pourrait être utile pour comprendre la question.

Que soit réaffirmée la résolution des Conférences antérieures, notamment qu'un membre des AA qui occupe un emploi dans le domaine de l'alcoolisme puisse être éligible à des postes de serviteurs de confiance à tous les niveaux de service. Il revient au membre concerné de déterminer s'il est en mesure de consentir l'énergie et le temps voulu. Les critères retenus pour le choix d'un serviteur de confiance devraient se rapporter aux activités des AA plutôt qu'aux engagements personnels.

Que dans toutes les régions où la chose est possible, les membres des AA collaborent avec les conseillers en alcoolisme dans la mise sur pied de réunions des AA dans les centres de traitements, plutôt que de laisser ce soin aux conseillers.

Qu'en ce qui a trait à la question des professionnels qui établissent des contacts avec les AA, dans certaines régions, on sait comment rejoindre les AA. Dans d'autres régions, ces contacts sont fournis aux professionnels par les intergroupes, les services de secrétariat téléphonique et autres.

Que les comités régionaux de collaboration avec les milieux professionnels contribuent à améliorer la compréhension et la collaboration dans la région.

Que le nom du Comité des relations professionnelles de la Conférence soit changé pour celui de Comité de Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence, et que l'on utilise le nom au complet au lieu des seules initiales.

1975 Il est recommandé :

Que le film « Bill's Own Story » puisse être projeté lors des rencontres d'information dans des centres de réhabilitation, pourvu que ce soit sous la responsabilité d'un membre des AA.

Que bien que la plupart des membres des AA saisissent la différence entre le travail de Douzième Étape, le parrainage et les références chez les AA, on observe encore un grand besoin de parrainage dans certaines régions.

Que ce sont les attitudes qui font problème, et non pas les titres, dans le cas des « doubles chapeaux ». Si le changement de titre pouvait changer les attitudes, un changement pourrait être considéré.

Que l'on continue de collaborer avec les professionnels, puisque cette collaboration nous aide à remplir notre rôle premier, transmettre le message des AA aux alcooliques. Comme l'a suggéré Bill : « Collaborons avec nos amis ».

Qu'un meilleur échange d'information sur les résultats de la collaboration entre les professionnels et les AA nous ferait sans doute mieux comprendre les efforts accomplis par les professionnels qui s'intéressent à l'alcoolisme.

Que tous les membres des AA consacrent plus de temps à l'étude des Traditions, y compris ceux qui travaillent comme professionnels dans le domaine de l'alcoolisme. Les Traditions nous permettent d'améliorer nos relations avec les milieux professionnels et entre nous.

Que nous abandonnions les mots « deux chapeaux » dans nos publications officielles, pour utiliser à la place « Les AA employés dans le domaine de l'alcoolisme » ou l'équivalent. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'aucune autre discussion ne soit nécessaire à propos de la lettre de John O., concernant l'hôpital St. Luke à Phoenix, et qu'un vote de confiance soit donné unanimement à Milton Maxwell, administrateur classe A. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Qu'on s'applique davantage à utiliser la structure de service à notre disposition pour donner suite à nos recommandations.

Que nous, à titre de membres des AA, fassions les suggestions suivantes aux membres qui veulent travailler bénévolement ou contre rémunération dans le domaine de l'alcoolisme :

- a. Tirer profit des publications déjà disponibles
- b. Obtenir la formation voulue

- c. Compter de trois à cinq années d'abstinence vraiment stable
- d. Choisir un parrain à qui on restera fidèle et qui ne sera pas lui-même employé dans le domaine de l'alcoolisme
- e. Connaître à fond le livre *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*. Considérer soigneusement si oui ou non vous avez les qualités pour travailler dans le domaine de l'alcoolisme

Que pour atténuer certains des problèmes reliés au parrainage des personnes qui nous arrivent des centres de traitement, des tribunaux et autres programmes, nous devrions :

- a. Établir une meilleure communication entre les sources de recommandation et les groupes locaux des AA.
- b. Reconnaître la nécessité de rencontrer le nouveau membre là où il se trouve, l'écouter et essayer de savoir ce qu'il connaît réellement du programme des AA.
- c. Voir à instaurer des programmes spécifiques pour parrainer les gens, du centre de traitement vers les groupes des AA locaux.

Que le BSG prépare, à l'intention des membres éventuels que nous envoient les tribunaux et d'autres sources de recommandation, un document où serait rassemblée l'information existante pour leur expliquer notre attitude sur les attestations à signer et pour décrire les divers types de réunions offertes par les AA, et que ce document soit destiné spécialement aux tribunaux et aux autres sources de recommandations, de même qu'aux nouveaux membres, de sorte que toutes les personnes concernées sachent ce que les AA peuvent faire et ne pas faire.

Qu'en vue d'améliorer la communication entre les AA et les milieux professionnels, nous engageons les membres à participer activement aux comités de collaboration avec les milieux professionnels. Lorsqu'il existe déjà des comités d'information publique et des comités d'institution, que nous encourageons la collaboration entre les membres des divers comités, sans jamais oublier que notre but premier est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.

Suggestions particulières : Parrainer son médecin ; parrainer son ministre du culte ; parrainez son employeur ; communiquez avec le monde de l'éducation ; tenir des ateliers à tous les niveaux de service.

1977 Il est recommandé :

Que par souci de collaboration, nous répondions à toutes les demandes d'aide par des informations sur notre Mouvement, qu'elles nous viennent des alcooliques ou des professionnels qui nous les adressent en faveur de leurs patients ou clients. En tant que membres des AA, nous avons la responsabilité d'essayer de transmettre notre message de rétablissement partout où nous le pouvons.

Que nous réaffirmions la recommandation faite en 1976 par le Comité CMP de la Conférence, afin de « reconnaître la nécessité de rencontrer le nouveau membre là où il se trouve, l'écouter et essayer de savoir ce qu'il connaît réellement du programme des AA », et nous réaffirmons non seulement cet article à l'ordre du jour, mais tout le Rapport du Comité CMP de la Conférence 1976.

Qu'il serait peu efficace de constituer un comité mixte de la Conférence et du conseil pour l'IP, la CMP et les institutions. Le Comité recommande toutefois que le Conseil des Services généraux considère la possibilité de tenir une réunion conjointe (entre les Conférences 1977 et 1978) des Comités du conseil

pour l'IP, la CMP et les institutions. Le comité est d'avis que même s'il y a chevauchement de responsabilité entre les trois comités (quatre, maintenant), il est nécessaire d'être plus précis sur qui fait quoi. On estime également nécessaire d'éliminer, autant que possible, toute concurrence entre ces comités, de sorte que chacun évolue dans l'unité et accomplisse son rôle de transmettre le mieux possible le message des AA.

Qu'en vue d'une meilleure communication et d'une meilleure collaboration, les rapports des trois (quatre, maintenant) comités du conseil soient remis aux membres délégués des quatre comités correspondants de la Conférence après les réunions de chaque comité des administrateurs.

1978 Il est recommandé :

Que les membres des AA qui se réunissent avec la direction d'un centre de traitement en vue d'organiser un groupe des AA sur les lieux devraient donner des explications sur l'autonomie du groupe, sur ce que font les AA et ce qu'ils ne font pas (Traditions), et ils devraient également avoir une bonne connaissance des règlements et directives du centre. Lorsqu'on est parvenu à un accord, il est important de transmettre cette information aux AA qui participeront aux réunions du groupe. On suggère que les groupes établis dans les centres de traitement essaient de respecter la Tradition de l'autofinancement. Si le centre ne peut accepter le paiement d'un loyer, les groupes devraient trouver une autre forme de contribution. On croit aussi que les membres des AA employés par le centre ne devraient pas diriger le groupe qui y est formé.

1979 Il est recommandé :

Que les membres des AA devraient, si possible par le biais de leur comité CMP, prendre la responsabilité de communiquer avec les centres de traitement et les tribunaux pour leur faire connaître les réunions accessibles aux membres éventuels, y compris les réunions de débutants s'il y a lieu. On devrait porter attention à l'autonomie de chaque groupe. On suggère également d'offrir un service de parrainage aux nouveaux qui arrivent des centres de traitement. (Le Comité souligne qu'il ne veut pas détourner les alcooliques des secours qui leur sont offerts par le milieu professionnel, mais il veut collaborer le plus possible pour aider l'alcoolique à s'engager dans la vie d'un groupe et à comprendre le programme des AA).

Que le Comité CMP de la Conférence 1976 réaffirme la recommandation suivante : « Qu'en vue d'améliorer la communication entre les AA et les milieux professionnels, nous engageons les membres à participer activement aux comités de CMP. Lorsqu'il existe déjà des comités d'I.P. et des comités d'institution, que nous encourageons la collaboration entre les membres des divers comités, sans jamais oublier que notre but premier est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore. Suggestions particulières : (a) Parrainer son médecin ; (b) parrainer son ministre du culte ; (c) parrainer son employeur ; (d) communiquer avec le monde de l'éducation ; (e) tenir des ateliers à tous les niveaux de service.

Que l'on poursuive la diffusion de « Collaborons avec nos amis », une réimpression par AAWS d'un article du Grapevine.

Que la brochure « Problèmes autres que l'alcoolisme » reçoive l'approbation de la Conférence.

1980 Il est recommandé :

Que dans l'esprit des Onzième et Douzième Traditions, les membres des AA à qui on demande d'enregistrer sur bande vidéo des causeries et des réunions, protègent l'anonymat dans

la presse écrite ou parlée, ainsi que dans les films et les bandes vidéo, se rappelant que l'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions. Le Comité recommande en plus qu'on invite les membres à donner leurs causeries en personne plutôt que par bande vidéo, vu la tendance de ce moyen technique à placer les personnalités avant les principes.

Que la brochure « Collaboration des membres des AA » soit révisée de manière à inclure une information sur le rôle des comités locaux et régionaux de collaboration avec le milieu professionnel.

Que l'on réaffirme la recommandation de la Conférence de 1976 des Services généraux concernant les membres des AA qui occupent un emploi dans le domaine de l'alcoolisme. « Que nous, à titre de membres des AA, fassions les suggestions suivantes aux membres intéressés à travailler bénévolement ou contre rémunération dans le domaine de l'alcoolisme : (a) Tirer profit des publications déjà disponibles ; (b) Obtenir la formation voulue ; (c) Compter de trois à cinq années de sobriété vraiment stable ; (d) Choisir un parrain à qui on restera fidèle et qui ne sera pas lui-même employé dans le domaine de l'alcoolisme ; (e) Se familiariser à fond avec Les Douze Étapes et Les Douze Traditions ; (f) Se demander sérieusement si on est apte ou non à travailler dans le domaine de l'alcoolisme. »

Que l'on fasse un nouvel effort pour renseigner les AA qui occupent un emploi dans le domaine de l'alcoolisme sur nos Douze Traditions, et pour qu'ils acquièrent une solide connaissance des Lignes de conduite intitulées pour les membres employés dans le domaine de l'alcoolisme.

Que les AA continuent de consacrer des efforts à la collaboration avec les milieux professionnels. Attendu que notre Mouvement connaît un afflux de nouveaux membres, il est également recommandé que les groupes des AA se rappellent leur but premier, transmettre le message à l'alcoolique et qu'à cette fin :

- a. ils assurent un service d'accueil aux nouveaux et aux visiteurs ;
- b. ils soulignent et acceptent les responsabilités du parrainage ;
- c. ils fassent périodiquement un inventaire de groupe pour s'assurer que le groupe poursuit son objectif premier.

Que l'on réédite, en la condensant et en la réécrivant, la brochure « Les AA : une ressource pour les médecins » de manière à mieux refléter la situation présente de l'information au sujet des AA.

Que le sujet : « Les AA consacrent-ils plus d'attention à leurs relations avec l'extérieur qu'à leur fonctionnement interne » soit référé au Comité du conseil pour la Conférence des Services généraux, afin d'en faire un sujet d'atelier à la Conférence des Services généraux 1981.

Que la Conférence réaffirme la recommandation du Comité de la collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 1977 : « Qu'en vue d'une meilleure communication et d'une meilleure collaboration, les rapports des comités du conseil pour l'IP, pour la CMP, pour les Centres correctionnels et pour les Centres de traitement soient remis aux membres délégués des quatre comités correspondants de la Conférence après les réunions de chaque comité des administrateurs. (Politiques et Admissions)

1981 Il est recommandé :

Que l'on publie un dépliant pour les employés et les employeurs.

Que le dépliant « Les AA dans votre milieu » soit réintégré comme publication approuvée par la Conférence des Services généraux et distribué à nouveau le plus rapidement possible.

1982 Il est recommandé :

Que soit approuvée avec changements mineurs l'ébauche de brochure pour les milieux médicaux, qui seront apportés à l'étape de la correction, et qui portera le titre « Les AA, une ressource pour la profession médicale ».

1983 Il est recommandé :

Que la déclaration suivante : « Les AA ne donnent pas de lettres de recommandation aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres » soit incluse dans les brochures « Les AA dans votre milieu », « Si vous êtes un professionnel », « Collaboration des membres des AA », le dépliant « Aperçu sur les AA » et les Lignes de conduite AA sur la Coopération avec les tribunaux et les programmes de prévention. »

1984

Qu'une déclaration soit ajoutée dans la brochure « Les AA : une ressource pour les médecins », disant que lorsque des médecins recommandent les AA à leurs patients, que ces derniers ne se fassent pas une idée de l'efficacité des AA sur une ou deux réunions où le patient est allé, mais qu'ils donnent une chance raisonnable aux AA.

Que des nouvelles sur la collaboration avec les milieux professionnels soient publiées régulièrement dans le *Box 4-5-9*, supprimant de ce fait le *Bulletin IP/CMP*.

1985

Que le texte suivant soit ajouté aux brochures « Si vous exercez des activités professionnelles » et « Collaboration des membres des AA » :

« Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA. Si la personne n'en est pas certaine, elle est tout à fait la bienvenue aux réunions ouvertes des AA. Si elle est convaincue de ne pas avoir de problème d'alcool, elle peut alors rechercher de l'aide ailleurs. »

Que soit révisée la brochure « Si vous exercez des activités professionnelles » et qu'un brouillon de la révision de cette brochure soit envoyé au Comité Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence pour analyse.

Que le directeur général désigne un membre du personnel pour coordonner et organiser (au Bureau des Services généraux) toutes les informations sur l'étendue du message des AA à la population autochtone nord-américaine, y compris mais sans s'y limiter à (1) la traduction dans leurs langues et dans leurs dialectes, (2) les expériences de divers groupes des AA dans leurs contacts avec ces populations et explorer dans le but de consolider et d'accroître l'expérience des AA dans ces domaines ; présenter un rapport à la Conférence des Services généraux 1986 par quelque comité jugé approprié par le directeur général. (Proposition de l'Assemblée)

Que soient traduits en espagnol les Manuel des Centres de traitement, des Centres correctionnels et de la Collaboration avec les milieux professionnels. (Proposition de l'Assemblée)

1986 Il est recommandé :

Que l'on utilise les lignes de conduite suivantes pour le présenter aux professionnels :

Le membre du personnel assigné à la CMP étudiera la

possibilité de recevoir des invitations pour exposer aux conférences et aux congrès de professionnels non reliés au domaine de l'alcoolisme où nous n'avons jamais été présents, et où nous décelons un besoin de sensibiliser sur la présence et la connaissance des AA.

Que le comité du conseil pour la CMP étudie chaque année, à leur réunion de juillet, le calendrier d'exposition du présentoir aux professionnels afin d'évaluer l'efficacité du présentoir et de faire des recommandations au membre du personnel qui sera assigné à la CMP l'année suivante ; que le membre du personnel à la CMP fasse un rapport trimestriel au comité sur les expositions du présentoir.

Qu'une lettre soit envoyée tous les ans aux délégués, à leurs adjoints et aux présidents CMP pour les sensibiliser sur le présentoir pour professionnels.

Que lorsqu'une exposition est prévue, le membre du personnel avise le délégué de la région de l'endroit où aura lieu l'évènement, pour demander l'aide de bénévoles au kiosque. Les comités locaux auront maintes fois l'occasion de soulever des questions reliées au présentoir.

Que dans la brochure « Un ecclésiastique s'interroge sur les Alcooliques anonymes », au cinquième paragraphe à la page 8, la phrase qui se lit « On incite les nouveaux à assister à une ou plusieurs réunions par semaine » soit changée pour se lire : « On incite les nouveaux à assister aux réunions le plus souvent possible. »

Qu'aucun changement ne soit apporté dans le texte de l'article 3c à la page 13 de la brochure « Collaboration des membres des AA », puisque les décisions se rapportant à de telles informations sont laissées à la conscience de groupe de l'entité concernée, conformément à la Quatrième Tradition.

Que soit approuvée la nouvelle brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme... » après avoir apporté quelques changements dans la présentation et dans le texte.

1987 Il est recommandé :

Que le membre du personnel assigné à la CMP écrive à tous les présidents d'assemblées régionales pour recueillir de l'information sur l'intérêt manifesté à acheter un présentoir de table.

Que soit changé le titre « Un ecclésiastique s'interroge » pour « Le clergé s'interroge » au moment de la réimpression.

1988 Il est recommandé :

Que la phrase suivante dans la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » à la section intitulée « Problèmes autres que l'alcool » soit enlevée à la prochaine impression, et que soient apportées d'autres légères révisions : « On demande aux personnes atteintes de double dépendance ou de polydépendance de rechercher les AA seulement si l'alcool est l'une de leurs dépendances. »

Qu'à la suite d'une discussion en profondeur sur la nécessité de transmettre le message à la communauté noire, le comité a décidé que la portée de l'initiative soit élargie pour inclure toutes les minorités, en insistant sur la communauté noire et en recommandant aux secrétaires de la CMP et à celui de l'Information publique de considérer les suggestions publiées dans le Bulletin IP/CMP, automne 1981, et de s'en servir comme guide pour transmettre le message à toutes les minorités.

Qu'une lettre soit envoyée à tous les présidents régionaux d'IP et de CMP, pour les informer de ces suggestions révisées pour transmettre le message des AA aux membres des groupes minoritaires.

Qu'afin de faire un suivi des progrès de cette initiative envers les minorités, le comité demande que le secrétaire fasse parvenir aux membres du comité un rapport complet de toute mesure prise aux comités du conseil pour la CMP et l'IP à la réunion du conseil de juillet, et que la discussion sur cette initiative fasse l'objet d'un article à l'ordre du jour du comité CMP de la Conférence 1989.

1989 Il est recommandé :

Que soit accepté, avec quelques changements mineurs, le texte révisé de la brochure « Les AA et le monde du travail ».

Que le titre de la brochure Les AA et le monde du travail soit changé pour « Les AA et les programmes d'aide aux employés ».

Que, dans la transmission du message AA aux minorités,

- a. Le comité de la collaboration avec les milieux professionnels (CMP) du Conseil, le personnel du CMP et tous les comités de CMP continuent de rassembler des informations sur la meilleure manière de transmettre le message de rétablissement AA aux minorités et sur la meilleure façon pour les minorités elles-mêmes de le transmettre, ainsi que sur la meilleure manière de transmettre le message aux professionnels qui sont issus des minorités et aux professionnels qui travaillent avec elles ;
- b. Toute initiative permettant de mieux transmettre le message des AA aux médias des minorités et aux médias qui s'adressent aux lecteurs, spectateurs et auditeurs des minorités, et qui permettent à ces médias eux-mêmes de mieux transmettre le message AA, ainsi que les initiatives permettant de mieux transmettre le message dans les écoles à fortes concentrations de minorités, soient confiées aux comités d'information publique appropriés pour toute suite à y apporter ;
- c. Tout examen ultérieur de la manière dont on pourrait le mieux atteindre les minorités à l'intérieur de la fraternité AA, avec le message de l'engagement dans les services, soit à l'avenir porté à l'attention de la Conférence des Services généraux ;
- d. Nos initiatives auprès des minorités reflètent notre souci premier qui est d'aider tous les alcooliques.

Que soit mis à l'ordre du jour du comité de la CMP de la Conférence des Services généraux de 1990 une version révisée de la brochure « Un ecclésiastique s'interroge sur les AA ».

Que le comité de la CMP du Conseil et le personnel du BSG remettent à jour le manuel de la CMP, en étudiant l'inclusion d'un outil de service semblable à celui qui fut soumis par l'assemblée régionale du Minnesota Sud.

Que soit étudiée l'élaboration d'une ligne de conduite à l'intention des comités régionaux de CMP, pour qu'ils puissent monter des kiosques lors de congrès de professionnels, dans les régions ou dans les États.

Que le comité de la CMP du Conseil étudie la possibilité de faire un film vidéo sur la nécessité d'informer tant les professionnels que les membres AA sur la manière dont nos amis ont aidé le mouvement, historiquement, et sur la façon dont nous pouvons collaborer dans le cadre de notre but, de notre expérience et de nos Traditions ; que l'étude de la faisabilité d'un tel projet soit mise à l'ordre du jour du comité de la CMP de la Conférence des Services généraux de 1990.

1990 Il est recommandé :

Que la brochure révisée « Un ecclésiastique s'interroge sur les AA » soit publiée, avec quelques changements mineurs, après épuisement des stocks actuels.

1991 Il est recommandé :

Que le Préambule ainsi que les Douze Étapes et les Douze Traditions soient ajoutés dans les brochures suivantes au moment de leur réédition : « Les AA et les Programmes d'aide aux employés », « Les AA: Une ressource pour les médecins », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ». Coût estimatif : 5 000 \$.

1992 Il est recommandé :

Que la brochure révisée « Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé » soit approuvée, en remplacement de « Les AA une ressource pour les médecins », en raison de la nécessité d'ajouter des renseignements à l'intention des professionnels de la santé.

Que les corrections suivantes soient apportées dans la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? » lorsqu'elle sera rééditée :

- a. Enlever le mot « self help » à deux endroits dans la version anglaise.
- b. Modifier la deuxième phrase du troisième paragraphe de la page 5 pour qu'elle se lise ainsi: « C'est pourquoi, tout en étant heureux de pouvoir partager nos principes et méthodes avec d'autres groupes, nous considérons qu'ils sont les seuls à pouvoir fournir l'ingrédient essentiel à leur réussite : le lien qui unit leurs membres ».

Que le Préambule, les Douze Étapes et les Douze Traditions soient ajoutés dans toutes les brochures CMP qui seront rééditées, dans le but de fournir une information cohérente et uniforme.

Que les paragraphes suivants soient ajoutés dans toutes les brochures CMP qui seront rééditées, dans le but de fournir une information cohérente et uniforme :

Sur demande, beaucoup de comités de services AA locaux peuvent organiser une séance d'information pour votre organisme. Ces séances sont adaptées aux besoins. Il peut y avoir au programme un ou plusieurs films AA au choix ainsi qu'un exposé par un ou plusieurs membres sur « ce qu'est ce mouvement et ce qu'il n'est pas ».

Vous trouverez dans l'annuaire téléphonique ou dans le journal de votre localité le numéro de téléphone des Alcoolistes anonymes.

1993 Il est recommandé :

Que lors de la prochaine édition, les corrections suivantes soient apportées dans la brochure « Les AA dans votre milieu » :

- a. Remplacer en anglais le titre « A.A. 's Position in the Field of Alcoholism » par « A.A. and Alcoholism ».
- b. En anglais, supprimer le sous-titre « How A.A. Views Alcoholism », et remplacer « Alcoholism is, in our opinion... » par « Dès le départ, de nombreux membres AA en sont venus à croire que l'alcoolisme est une maladie progressive, à la fois spirituelle, émotive (mentale) et physique. »

Parce que les mots « la position des AA dans le domaine de l'alcoolisme » semblent exprimer un point de vue ou une opinion, il faut uniformiser nos publications chaque fois qu'elles

doivent être rééditées en remplaçant ces mots partout où ils apparaissent par « AA et l'alcoolisme » ou une expression similaire sans aucune connotation d'opinion.

1994 Il est recommandé :

Que la brochure *How A.A. Members Cooperate With Other Community Efforts to Help Alcoholics*, rédigée par le comité CMP du Conseil, soit approuvée avec les modifications suivantes :

- a. Ajouter à la page de la table des matières ou sur la première page du texte la note suivante: « Les publications mentionnées dans cette brochure sont énumérées sur la troisième page couverture ».
- b. Écrire tout au long ou expliquer les abréviations ou les acronymes qui apparaissent pour la première fois.
- c. A la page 16 du manuscrit, donner à la question 17 : « Comment les groupes et les membres locaux des AA peuvent-ils aider les patients qui reçoivent leur congé d'un centre de traitement ? » la réponse suivante : « Pour favoriser le rapprochement, des membres des AA sont prêts à agir comme contacts temporaires et à faire connaître le mouvement des Alcoolistes anonymes à ces personnes. De nombreux groupes et comités locaux ont formé de tels programmes de contacts temporaires. (Pour plus d'information, consulter la brochure Favoriser le rapprochement.) »
- d. À la page 20 du manuscrit, modifier la première ligne de la réponse à la question 4 : « Pourquoi les activités de la CMP sont-elles importantes ? ». Remplacer « le professionnel peut aider l'alcoolique à vouloir entendre le message de rétablissement des AA » par « le professionnel peut aider l'alcoolique à devenir disposé à entendre le message de rétablissement des AA ».
- e. La brochure s'intitulera « How A.A. Members Cooperate with Professionals », avec le sous-titre « Collaboration sans affiliation ».

Que la politique sur la diffusion des annuaires confidentiels des AA à des organismes extérieurs, aux professionnels des centres de traitement et aux autres qui en font la demande soit modifiée de la façon indiquée ci-dessous, lorsque le délégué de la région approuve ce changement, à cause de la nécessité de respecter l'autonomie et l'anonymat des autres groupes et membres, ainsi que du mouvement tout entier.

- a. Le BSG ne doit plus diffuser les annuaires confidentiels des AA à l'extérieur du mouvement.
- b. A l'avenir, le BSG doit répondre aux demandes par une lettre d'explication amicale et la liste des bureaux centraux, des intergroupes et des permanences téléphoniques aux États-Unis et au Canada; il doit ensuite transmettre cette demande au délégué régional afin que celui-ci soit informé et assure le suivi.

Que le manuel de la CMP soit modifié de la façon indiquée ci-dessous afin de permettre une plus grande utilisation de l'information et de réduire les frais des comités locaux :

- a. Remplacer le manuel actuel par un cahier à couverture souple comme celui du Manuel des centres de détention et placer ce cahier dans un dossier d'information avec d'autres documents sur la CMP.
- b. Rendre le manuel disponible séparément en plus de l'offrir dans le dossier d'information.

- c. Le comité CMP de la Conférence de 1995 s'occupera de choisir après discussion les documents qui feront partie du dossier d'information.
- d. Réviser et abrégé le texte du manuel afin d'éliminer les contradictions et les répétitions, et soumettre cette nouvelle version à l'approbation du comité CMP de la Conférence de 1995.

1995 Il est recommandé :

Que le Manuel de la CMP à couverture souple soit offert comme un seul article et sous une seule reliure portant le titre « Pochette de la CMP », et qu'il contienne les documents suggérés par le comité de la CMP du Conseil.

1997 Il est recommandé :

Que la déclaration suivante sur notre objectif unique soit ajoutée lors de la prochaine réimpression des brochures de la CMP : « Les AA dans votre milieu », « Les AA et les programmes d'aide aux employés », « Les AA : une ressource pour les médecins », « Collaboration des membres des AA... », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? » et « Les membres du clergé se renseignent sur les AA », sous le titre : « Unicité du but et problèmes autres que l'alcool »

« On utilise souvent les expressions « abus de substances » ou « dépendance chimique » pour parler d'alcoolisme et de toxicomanie. En conséquence, il arrive parfois que des alcooliques et des non-alcooliques soient initiés aux AA et qu'on les encourage à assister à des réunions des AA. N'importe qui peut assister aux réunions *ouvertes* des AA. Mais seuls ceux et celles qui ont un problème d'alcool peuvent assister aux réunions *fermées* ou devenir membres des AA. Les personnes qui ont des problèmes autres que l'alcool ne sont admissibles aux AA qu'à la seule condition d'avoir un problème d'alcool.

Que l'article suivant soit ajouté ou remplace le texte actuel dans les sections intitulées « Ce que les AA font et ne font pas » dans les brochures suivantes lors de la prochaine réimpression : « Les AA dans votre milieu », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » et « Les membres du clergé se renseignent sur les AA »

Ce que les AA ne font pas : fournir aux alcooliques la motivation initiale pour se rétablir, recruter des membres, participer ou commanditer des recherches, tenir des listes de présence ou des histoires de cas, faire partie de « conseils » de services sociaux, faire des suivis ou surveiller des membres, poser des diagnostics médicaux ou psychologiques, fournir des services de désintoxication, de soins, d'hospitalisation ou des médicaments, donner des traitements médicaux ou psychiatriques, offrir des services religieux, faire de l'éducation sur l'alcool, fournir le logement, des vivres, des vêtements, du travail, de l'argent ou autres services de bien-être, donner des conseils en matière matrimoniale ou d'emploi, accepter de l'argent pour ses services ou des contributions de sources extérieures aux AA, fournir des lettres de références aux comités de libération conditionnelle, aux juristes, aux tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs, etc.

Que l'on désigne désormais l'assortiment et le manuel de la CMP sous l'appellation « documentation de service » plutôt que « publications approuvées par la Conférence des Services généraux des AA. »

1998 Il est recommandé :

Que la version révisée de la brochure qui doit remplacer « Les AA et les programmes d'aide aux employés » soit approuvée sous le titre « Y a-t-il un alcoolique à votre travail [Trad. provisoire], et qu'on y apporte les changements suivants

1. Dans la section destinée aux collègues de travail, éliminer la phrase : « Al-Anon is not affiliated with A.A., but its contribution to increased understanding of the A.A. recovery program has been substantial ».
2. Lorsqu'on parle de Al-Anon dans le texte du dépliant, ajouter le texte extrait de la note au bas de la page III du livre Les Alcooliques anonymes : « Bien que cette association soit complètement séparée des Alcooliques anonymes, elle utilise les principes généraux du programme des AA comme guide pour les conjoints, les parents, les amis et tous ceux qui sont proches d'un alcoolique. »

2003 Il est recommandé :

Que la déclaration « d'Unicité de but » dans six brochures de CMP (« Les Alcooliques anonymes dans votre milieu », « Y a-t-il un alcoolique dans votre milieu de travail ? », « les AA : une ressource pour les professionnels de la santé », « Collaboration des membres des AA avec les professionnels », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme? » et « Les membres du clergé se renseignent ») soit modifiée pour devenir :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des 'abus de substances' ou une 'dépendance chimique.' En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions ouvertes des AA. Cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

Que trois changements soient apportés à la brochure « Collaboration des membres des AA avec les professionnels » (FP-29) :

- La phrase en page 14, Numéro 2, article F, qui dit : « Des membres du personnel du BSG sont aussi affectés à ces services soit changée pour : Des membres du personnel du BSG sont aussi affecté en rotation à ces services ».
- Que la phrase dans l'édition anglaise en page 15, Numéro 5, qui dit : « If asked, individual members may recommend someone — but with the clear understanding that the reference is strictly personal, not made in behalf of A.A », soit changée pour : « If asked, individual members may recommend someone — but with the clear understanding that the reference is strictly personal, not made on behalf of A.A ».
- Que la phrase dans l'édition anglaise en page 21, Numéro 19, premier paragraphe, qui dit : « There is no formal relationship at all, any more than there is a structural or official relationship between A.A. and any church, temple, ethical or humanist or agnostic society, or medication centers that a member may attend », soit changée pour : « There is no formal relationship at all, any more than there is a structural or official relationship between A.A. and any church, temple, ethical or humanist or agnostic society, or meditation centers that a member may attend. »

2006 Il est recommandé :

Que soient produits trois courts segments sur vidéo, accessibles sur le site Web des AA du BSG, à l'intention des professionnels dans les domaines de l'emploi/rerelations humaines, du droit

civil/criminel et de la médecine, et qu'on les soumette au Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2007, à un coût ne dépassant pas 60 000 \$. [Voir Résolution de l'Assemblée]

Que soit amendée la résolution de la Collaboration avec les Milieux professionnels :

Le comité a recommandé que soient produits trois courts segments sur vidéo, accessibles sur le site Web des AA du BSG, à l'intention des professionnels dans les domaines de l'emploi/rerelations humaines, du droit civil/criminel et de la médecine, [à un coût ne dépassant pas 60 000 \$]. »

En y insérant le texte suivant après 'de la médecine' :

« et qu'on les soumette au Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2007 »

Le texte devient donc :

Le comité a recommandé que soient produits trois courts segments sur vidéo, accessibles sur le site Web des AA du BSG, à l'intention des professionnels dans les domaines de l'emploi/rerelations humaines, du droit civil/criminel et de la médecine, et qu'on les soumette au Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2007, à un coût ne dépassant pas 60 000 \$. [Résolution de l'Assemblée]

2008 Il est recommandé :

Que les segments vidéo destinés aux professionnels dans les secteurs du droit civil et criminel et de la santé pour diffusion sur le site Web des AA du BSG soient approuvés avec les changements suggérés et que le Comité du Conseil pour la collaboration avec les milieux professionnels supervise ces changements.

2009 Il est recommandé :

Que soient approuvés les segments de vidéo pour les professionnels dans le domaine de l'emploi/rerelations humaines à être affichés sur le site Web des AA du BSG

2012 Il est recommandé :

Que l'affirmation sur l'« Unicité de but » dans les publications de la CMP qui se lit :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des 'abus de substances' ou une 'dépendance chimique.' En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions ouvertes des AA. Cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

soit révisée pour devenir :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des 'abus de substances' ou une 'dépendance chimique.' En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions des AA. De personnes non alcooliques peuvent assister aux réunions ouvertes des AA à titre d'observateurs, cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

Que le texte dans la section « Ce que les AA ne font pas » dans des brochures de la CMP « Les AA dans votre milieu », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » et « Les membres du clergé se renseignent sur les Alcooliques anonymes » soit remplacé par le texte dans la section « Ce que les AA ne font pas » dans la feuille volante « Aperçu sur les AA » et que la section se lise :

Ce que ne font pas les AA

Les AA ne fournissent pas de motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent ; ne sollicitent pas de membres ; n'entreprennent ni ne parrainent de recherche ; ne tiennent pas de registres de membres ou de dossiers de cas personnels ; ne prennent pas part aux « conseils » ou organismes sociaux (même si les membres des AA, les groupes et les bureaux de service collaborent souvent avec eux) ; n'exercent ni surveillance ni contrôle sur leurs membres ; ne font ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique ; ne fournissent pas de services de sevrage, de réhabilitation ou d'infirmier, ni hospitalisation, médicaments ou traitement médical ou psychiatrique ; n'offrent pas de services religieux, n'organisent ni ne parrainent de retraites ; n'organisent pas de campagnes d'information sur l'alcool ; ne procurent ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social ; ne fournissent aucun service d'orientation familiale ou professionnelle ; n'acceptent aucun argent pour leurs services, ni de contributions de sources extérieures aux AA ; ne fournissent pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, ni aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs ou autres.

2013 Il est recommandé :

Que la déclaration dans la section Clientèle dirigée par les tribunaux et les centres de traitement de la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? » qui dit :

« Certains groupes des AA, avec le consentement de la personne concernée, demandent au secrétaire de signer ou de parapher un formulaire d'attestation émanant du tribunal et fourni avec une enveloppe adressée. La personne dirigée donne les éléments d'identification nécessaires et met le formulaire signé à la poste comme preuve de présence. »

Soit remplacée par :

« Chaque groupe est autonome. Certains groupes, à la demande de la personne concernée, demandent au secrétaire du groupe des AA de signer, de parapher ou d'appliquer un tampon sur le formulaire émanant du tribunal. La personne référée présente le formulaire au tribunal pour attester de sa présence. »

Que la section *Où trouver les AA* dans la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » qui dit :

« On peut également obtenir aide et renseignements en écrivant ou en téléphonant au Bureau des Services généraux des Alcooliques anonymes. L'adresse est la suivante :

P.O. Box 459,
Grand Central Station,
New York, NY 10163, USA.
Téléphone : (212) 870-3400. »

Soit remplacée par :

« Pour obtenir de l'aide ou des renseignements, vous pouvez communiquer avec le Bureau des Services généraux des Alcooliques anonymes à l'adresse suivante :

P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
(212) 870-3400
www.aa.org »

Que le comité du Conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels/Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité procède à une révision de la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » selon les changements suggérés par le comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence et présente un rapport ou un projet de brochure au comité de la Confé

2014 Il est recommandé :

Que la déclaration dans la section Clientèle dirigée par les tribunaux et les centres de traitement à la page 5 de la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? », qui se lit :

Clientèle dirigée par les tribunaux et les centres de traitement

Aujourd'hui, un grand nombre de membres arrivent chez les AA suite à un programme du tribunal ou dans un centre de traitement. Certains y viennent de leur propre gré, d'autres non.

Les AA ne font de discrimination à l'endroit d'aucun membre éventuel. Il ne nous intéresse pas de savoir qui l'a dirigé chez les AA. Notre seule préoccupation, c'est le buveur.

Attestations de présence aux réunions. Il arrive que les autorités judiciaires demandent une preuve de la présence d'un alcoolique à une réunion des AA

- Certains groupes des AA, avec le consentement de la personne concernée, demandent au secrétaire de signer ou de parafer un formulaire d'attestation émanant du tribunal et fourni avec une enveloppe pré-adressée. La personne dirigée donne les éléments d'identification nécessaires et met le formulaire signé à la poste comme preuve de présence.
- La collaboration avec l'extérieur varie d'un groupe à l'autre. Il n'y a pas de règle fixe. La méthode et le degré de collaboration avec la justice sont entièrement laissés à la discrétion de chaque groupe.

Soit révisée pour devenir :

Clientèle dirigée par les tribunaux, le secteur de la santé et autres professionnels

Aujourd'hui, un grand nombre de membres arrivent chez les AA par les tribunaux, le secteur de la santé et autres professionnels. Certains y viennent de leur propre gré, d'autres non.

Les AA ne font de discrimination à l'endroit d'aucun membre éventuel. Il ne nous intéresse pas de savoir qui l'a dirigé chez les AA. Notre seule préoccupation, c'est le buveur.

Attestations de présence aux réunions. Il arrive que ceux qui réfèrent demandent une preuve de la présence d'un alcoolique à une réunion des AA

- **Les groupes collaborent de diverses façons. Il n'y a pas de règle fixe. La méthode et le degré de collaboration avec la justice sont entièrement laissés à la discrétion de chaque groupe.**
- **Certains groupes, avec le consentement de la personne concernée, demandent à un membre des AA de confirmer la présence sur un feuillet fourni par la source qui fait la référence. La personne référée est responsable de retourner la preuve de présence.**

La déclaration dans la section *Où trouver les Alcooliques anonymes* à la page 5 de la brochure « Vous vous occupez professionnellement... » qui se lit :

Les Alcooliques anonymes sont inscrits dans la plupart des annuaires téléphoniques. (Certains professionnels nous téléphonent pendant que leur client est encore dans leur bureau, donnant ainsi à la personne qui a besoin d'aide la possibilité d'en trouver immédiatement.)

On peut également obtenir aide et renseignements en écrivant ou en téléphonant au Bureau des Services généraux des Alcooliques anonymes. L'adresse est la suivante :

P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
(212) 870-3400
www.aa.org

Soit révisée pour devenir :

Les Alcooliques anonymes sont inscrits sur l'**Internet** à **www.aa.org** et dans la plupart des annuaires téléphoniques sous la rubrique 'Alcooliques anonymes' ou 'AA'. **(Certains professionnels demandent à la personne qu'ils réfèrent de téléphoner au numéro des AA de la localité pendant qu'elle est encore dans le bureau, donnant ainsi l'occasion immédiate de demander de l'aide.)**

On peut également communiquer avec le Bureau des Services généraux (BSG) des Alcooliques anonymes pour obtenir aide et information. **Le site Web des AA du BSG, www.aa.org peut être utile pour trouver des ressources locales.**

P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
(212) 870-3400
www.aa.org

À la page 6 de la brochure « Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé », éliminer le texte suivant :

« Je ne peux supporter la fumée. »

Il y a des réunions pour non-fumeurs. Recherchez-les dans la liste de réunions de votre localité ou communiquez avec votre bureau de services AA, dont le numéro est inscrit dans votre annuaire téléphonique.

2016 Il est recommandé :

Qu'une nouvelle section sur les AA et les médicaments soit ajoutée à la brochure « Vous vous occupez professionnellement... » dont le texte sera :

Les membres des AA et les médicaments

Les AA ne donnent pas de conseils médicaux ; les conseils et traitements médicaux devraient venir de professionnels de la santé qualifiés. Les suggestions contenues dans la brochure « Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues » peuvent aider les membres des AA à minimiser les risques de rechute.

Qu'on ajoute du texte au dernier paragraphe de la première page de la brochure « Y a-t-il un alcoolique dans votre milieu de travail ? » comme suit **(ajouts en gras)**

Les AA peuvent aider des organismes, **les sociétés et les entreprises, peu importe leur taille**, à prendre contact avec des hommes et des femmes qui ont atteint l'abstinence et qui sont prêts à partager librement leur expérience avec quiconque recherche de l'aide

Que soient approuvées plusieurs révisions mineures à la brochure « Collaboration des membres des AA avec les professionnels ».

Qu'un paragraphe d'introduction à l'intention des professionnels soit ajouté à la brochure « Problèmes autres que l'alcoolisme » qui aborderait la question que si une partie du texte de la brochure de 1958 peut être obsolète, les problèmes sont toujours d'actualité, et on demande qu'un projet de paragraphe d'introduction soit soumis au comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2017.

2017 Il est recommandé :

Que la brochure « Trois causeries à des sociétés médicales par Bill W. » soit retirée.

Qu'une note en bas de page contenant le texte suivant soit ajoutée au bas de la page 1 de la brochure « Problèmes autres que l'alcoolisme » :

Cette brochure est inspirée d'un article écrit en 1958 par Bill W., un de nos fondateurs. Si des parties du texte peuvent sembler désuètes, les questions traitées sont toujours d'actualité.

Que le titre de la brochure « Y a-t-il un alcoolique dans votre milieu de travail ? » soit changé pour « Y a-t-il un buveur problème dans votre milieu de travail ? »

Que le comité du Conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels revoie la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme » et prépare un texte contenant des informations à l'intention des professionnels qui rencontrent des anciens combattants et des membres actifs des forces armées, incluant comment rejoindre les AA partout dans le monde, et qu'il produise un rapport ou un brouillon de texte pour le comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2018 pour étude.

Que le comité du Conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels revoie la brochure « Les membres du clergé s'informent sur les Alcooliques anonymes » et prépare un texte contenant des informations à l'intention des professionnels qui rencontrent des anciens combattants et des membres actifs des forces armées, incluant comment rejoindre les AA partout dans le monde, et qu'il produise un rapport ou un brouillon de texte pour le comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2018 pour étude.

Que le comité du Conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels revoie la brochure « Les AA une ressource pour les professionnels de la santé » et prépare un texte contenant des informations à l'intention des professionnels qui rencontrent des anciens combattants et des membres actifs des forces armées, incluant comment rejoindre les AA partout dans le monde, et qu'il produise un rapport ou un brouillon de texte pour le comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 2018 pour étude.

Que la brochure « Trop jeune ? » soit révisée pour refléter les expériences collectives actuelles de jeunes alcooliques et leur accueil chez les AA. (Proposition de l'Assemblée)

2018 Il est recommandé :

Le texte de la page 9 (version originale) de la brochure « Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé » qui dit présentement :

Le partage d'expérience entre égaux est l'unique service qu'offrent les Alcooliques anonymes. Dans la plupart des

cas, les professionnels de la santé constatent que les membres des AA sont non seulement disposés, mais empressés d'initier des nouveaux au programme des AA.

Soit modifié ainsi :

Le partage d'expérience entre eux est l'unique service qu'offre les Alcooliques anonymes. Le désir d'arrêter de boire étant la seule condition pour devenir membre, ils sont tous égaux. Ce qui est important, c'est de trouver l'aide dont on a besoin, et la plupart du temps, les professionnels de la santé constatent que les membres des AA sont non seulement disposés, mais empressés d'initier des nouveaux au programme des AA.

Que le texte de la page 10 (version originale) de la brochure « Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé » qui dit présentement :

Les AA sont inscrits dans la plupart des annuaires téléphoniques ou les journaux locaux, et un appel suffit pour obtenir de l'aide.

Soit modifié ainsi :

Vous trouverez les Alcooliques anonymes sur Internet à aa.org, et dans la plupart des annuaires téléphoniques sous le nom « Alcooliques anonymes ». De plus, des réunions en ligne sont disponibles : les membres faisant partie des forces armées et autres y participent lorsqu'ils se trouvent dans des endroits isolés où il n'y a pas de réunions.

Qu'une nouvelle section soit ajoutée en haut de la page 16 (version originale) de la brochure « Les membres du clergé se renseignent sur les alcooliques anonymes » entre les sous-sections « Pourquoi le clergé s'intéresse-t-il aux AA ? » et « Y a-t-il des membres du clergé chez les AA ? », pour ajouter le texte qui suit :

Que faire si vous êtes aumônier dans les forces armées ?

Comme les autres membres du clergé, les aumôniers militaires représentent souvent les personnes « de confiance » vers qui le buveur à problème peut se tourner. Les aumôniers peuvent diriger les alcooliques vers des réunions des AA à proximité, sur la base ou en dehors. De plus, si aucune réunion n'est à proximité, les aumôniers peuvent être à même de distribuer aux alcooliques d'autres informations sur les AA, sous la forme de livres, de brochures ou de magazines des AA, Grapevine ou La Viña. Des réunions en lignes sont aussi disponibles pour les membres des forces armées déployés, et les aumôniers peuvent les aider à se connecter électroniquement à des groupes de correspondance. (Le Bureau des Services généraux des AA peut fournir des informations sur ce sujet).

Que le morceau de texte suivant soit ajouté à la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme... » page 4 (version originale), premier paragraphe (ajout en **gras**) :

Les réunions. Elles sont au cœur du programme. Partout dans le monde, dans des petites ou grandes villes, elles sont conduites par des groupes autonomes, **même au sein des prisons, dans les institutions et sur les bases militaires.**

Que le morceau de texte suivant soit ajouté à la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme... » page 4 (version originale), dernière section, (ajout en **gras**) :

Clientèle dirigée par les tribunaux, le secteur de la santé, **les forces armées** et autres professionnels.

Aujourd’hui, un grand nombre de membres arrivent chez les AA par les tribunaux, le secteur de la santé, **les forces armées**, et autres professionnels.

Que le morceau de texte suivant soit ajouté à la brochure « Vous vous occupez professionnellement d’alcoolisme... » dernier paragraphe entier de la page 5 (version originale), (ajout en gras) :

On peut également communiquer avec le Bureau des Services généraux (BSG) des Alcooliques anonymes pour obtenir aide et information. **De plus, des réunions en ligne sont disponibles : les membres faisant partie des forces armées et autres y participent lorsqu’ils se trouvent dans des endroits isolés où il n’y a pas de réunions.**

Que A.A. World Services, Inc. développe une page LinkedIn, avec en tête les buts suivants :

- Offrir une ressource en ligne supplémentaire, en plus de aa.org, où les professionnels peuvent trouver des informations précises sur les AA.
- Pour que la Newsletter sur les AA pour les professionnels soit distribuée plus largement.
- Pour offrir une plateforme où nos amis professionnels peuvent nous recommander.
- Pour faire circuler l’information sur les expositions organisées par les comités de CMP locaux au sein de conférences professionnelles locales et nationales.
- Pour étendre notre réseau d’amis professionnels et ainsi élargir notre liste de candidats potentiels d’administrateurs Classe A.
- Grâce à une présence sur LinkedIn, renforcer la nécessité et l’efficacité des professionnels des AA.

Que le texte de la page 18 (version originale) de la brochure « Les membres du clergé se renseignent sur les alcooliques anonymes », qui dit présentement :

Recherchez l’inscription « Alcooliques anonymes » dans votre annuaire ou dans le journal de votre quartier.

Soit remplacé par :

Vous trouverez les Alcooliques anonymes sur Internet à aa.org, et dans la plupart des annuaires téléphoniques sous le nom « Alcooliques anonymes ». De plus, des réunions en ligne sont disponibles : les membres faisant partie des forces armées et autres y participent lorsqu’ils se trouvent dans des endroits isolés où il n’y a pas de réunions. (Proposition de l’Assemblée)

2019 Il est recommandé :

Que le texte « Ils peuvent aider à organiser l’hospitalisation » soit retiré de la section « Que pouvez-vous attendre des AA? » dans la brochure « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu ».

2021 Il est recommandé que :

Que les objectifs exprimés dans la résolution de 2018 établissant une page LinkedIn dynamique d’A.A.W.S. soient mis en œuvre par le BSG, afin de fournir un contenu actuel et pertinent sur les AA aux professionnels, conformément aux principes et aux Traditions des AA ; et qu’un rapport d’étape sur l’utilité et l’efficacité de la mise en œuvre de ces mises à jour sur la page LinkedIn d’A.A.W.S. soit rapporté au Comité sur la Collaboration avec les Milieux professionnels de la Conférence de 2022.

Que Comité du Conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Traitement et accessibilité élabore une brochure destinée aux professionnels de la santé mentale. Le comité a demandé qu’un rapport d’étape ou une ébauche de brochure soit présenté au comité de Collaboration avec les Milieux professionnels de la Conférence de 2022.

Que l’ébauche mise à jour de la brochure « Les membres du clergé se renseignent sur les Alcooliques anonymes » soit approuvée avec des modifications rédactionnelles mineures et qu’elle soit rebaptisée « Les leaders religieux s’informent sur les Alcooliques anonymes ».

2023 Il a été recommandé que :

- La brochure « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu » soit approuvée avec des changements éditoriaux mineurs.



Résolutions pertinentes au Comité des Finances de la Conférence

1951 Il est recommandé :

Que chaque délégué présente un sommaire du rapport financier à son comité provincial ou d'état.

Que chaque délégué informe son Comité du film fixe approuvé pour questions générales, illustrant les services rendus par le Grapevine et par le Bureau des Services généraux.

Que le premier rapport aux groupes et aux membres des AA comporte cette présentation visuelle et l'information que les services rendus par le Grapevine et par le Bureau des Services généraux ne devaient pas être réduits.

Qu'à la suite de cette description des services, il est suggéré que tous soient familiarisés avec le budget prévu du Bureau des Services généraux de 1951, qui s'élève à 107 000 \$. Dans ce sens, il est suggéré que les groupes qui souhaitent participer en contribuant à la Fondation alcoolique donnent un minimum de deux dollars par membre pour l'année 1951. (Puisque de plus en plus de membres participent, il est à espérer que les futures demandes annuelles aux membres pourront diminuer.)

Que le Conseil d'administration du Grapevine adopte une légère forme de promotion pour augmenter le tirage. Comme exemple, il pourrait y avoir la distribution d'une enveloppe affranchie d'une couleur distinctive pour utilisation pour un abonnement d'essai initial au coût de 1 \$ pour quatre mois.

Que le premier octobre 1951, les résultats financiers des opérations du Grapevine à ce jour soient révisés. S'il n'y a pas d'amélioration notable, que l'on procède à une augmentation de prix pour éviter d'autres retraits du fond réservé de la Fondation alcoolique.

Comité des finances

1952 Il est recommandé :

Que se poursuive la politique de demander des contributions de groupe au montant de 2 \$ par année pour chaque membre. Il est suggéré que les groupes envoient ces contributions chaque mois ou chaque trimestre, ou chaque planification de paiements.

Que comme moyen d'informer les groupes, un résumé des opérations financières du Bureau général soit préparé, démontrant les conditions actuelles, y compris l'endettement accumulé de 24 000 \$ dans le fonds du groupe à la Fondation alcoolique.

Que les délégués et les membres de comité de l'état fassent un effort particulier pour éclairer leurs groupes concernant la position du Bureau des Services généraux comme centre d'activités du mouvement des AA, qui fonctionne comme le soutien des membres existants et le porteur du message aux alcooliques qui ne le savent pas encore.

1953 Il est recommandé :

Que se poursuive la politique de demander des contributions de groupe au montant de 2 \$ par année pour chaque membre, et que de plus grands efforts soient faits pour porter à l'atten-

tion des groupes qui ne contribuent pas la position du siège social du Bureau des Services généraux comme centre d'activités du mouvement des AA et l'endettement de 20 000 \$ accumulé dans le fonds du groupe à la Fondation alcoolique.

Que les délégués et les membres de comité poursuivent leur excellent travail pour insister auprès des groupes sur l'importance de la Conférence des Services généraux concernant les politiques et les responsabilités de l'ensemble du mouvement des AA afin que le besoin de soutien financier soit compris.

Que dans l'immédiat, il n'y ait aucune réduction du prix de vente des brochures. Devant le sentiment exprimé par la Conférence en ce qui concerne tout besoin futur d'augmenter le fonds réservé que les délégués et les membres de comité étudient avec les groupes de leur région, il y a la question éventuelle de vendre les livres aux groupes au prix de détail si le besoin s'en faisait sentir dans le futur.

Que le prochain appel de contributions des groupes soit fait sous forme de lettre portant l'en-tête de la Conférence des Services généraux. (Proposition de l'Assemblée)

1954 Il est recommandé :

Que se poursuive la politique de demander des contributions de groupe au montant de 2 \$ par année pour chaque membre, et que de plus grands efforts soient faits par tous les délégués pour augmenter, non seulement le montant des contributions de groupe, mais aussi le nombre de groupes contributeurs. De plus, que l'on demande aux délégués de dire à leurs groupes de remettre leurs contributions aux trimestres au Conseil des Services généraux.

Qu'en ce qui a trait à un legs inhabituel, on demande aux administrateurs de développer un instrument approprié pour transférer les intérêts acquis par les AA en vertu de son testament proportionnellement aux autres bénéficiaires nommés par la personne décédée. (Proposition de l'Assemblée)

1955 Il est recommandé :

Que l'on insiste davantage sur notre arrivée à l'âge adulte, sur nos responsabilités comme citoyens des AA, sur notre gratitude envers nos services, et sur notre désir de veiller à ce que le message des AA puisse toujours être transmis à l'alcoolique qui ne nous connaît pas, peu importe où il se trouve.

Que chaque délégué, soit par son engagement ou personnellement, fasse un effort pour joindre le représentant auprès des services généraux de chaque groupe afin que ce dernier puisse personnellement faire un suivi au niveau du groupe et individuellement afin d'informer davantage de membres concernant ces responsabilités.

Que puisqu'il n'y a plus de Fonds de la Conférence, cette décision ayant été prise par les délégués à cette Conférence, et puisque la Conférence sera soutenue à l'avenir par tous les fonds des groupes, il est de plus nécessaire que les contributions des groupes soient augmentées. En conséquence, il est

suggéré qu'au-delà des contributions de groupe habituelles basées sur la base de 2 \$ par année par membre, que ces délégués qui le veulent puissent aussi mettre en circulation dans leurs régions le Plan anniversaire qui a connu un succès à Oklahoma. Les plans additionnels suggérés pour augmenter les contributions sont :

1. Préaffectation de réunions explicite pour les contributions au siège social.
2. Petites tirelires, possiblement sous la forme de bouteilles de whisky vides, avec la mention « Versez dedans, n'en prenez pas », ou « Soutenez-vous le petit cochon ou votre propre tirelire ? »
3. Prendre un pourcentage de chaque collecte de réunion de groupe pour les contributions des groupes.
4. Rappeler à chaque membre que 4 cents par semaine équivalent à plus de 2 \$ par année.

Que soit discontinué l'appel de Fonds de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Qu'afin que le siège social soit sur une base financière actuelle, il serait peut-être possible d'augmenter la contribution par semaine par membre à 10 cents pendant six mois. Cela voudrait dire qu'au mois d'octobre, le budget prévu du Siège social des Services généraux serait respecté... et à jour. Puis, en revenant à 5 cents par semaine, si tous les groupes faisaient parvenir leurs contributions tous les trois mois, au lieu de six mois, alors le Siège social des Services généraux resterait à jour.

Que le Siège social des Services généraux désigne la semaine de l'Action de grâce chaque année comme « la semaine de la gratitude des AA », et que cela soit noté dans les appels de fonds annuels avant l'Action de grâce aux groupes pour soutenir les services des AA à l'échelle mondiale. (Proposition de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que tous les délégués insistent auprès de leurs membres de comités afin qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent pour dire à chaque membre de chaque groupe ce que fait le Siège social des Services généraux, et comment il utilise l'argent.

Que le Siège social des SG donne à chaque délégué un sommaire des services et des dépenses du siège social. Chaque délégué devrait avoir assez d'exemplaires pour en remettre un à chaque membre de comité et à chaque secrétaire de groupe.

Que l'on demande instamment aux groupes de recueillir 20 cents par membre et de l'envoyer au Siège social des SG chaque mois, plutôt que deux fois par année.

Que le Siège social des Services généraux désigne la semaine de l'Action de grâces comme la « Semaine de la Gratitude des AA ». Dans cet esprit, on suggère aux groupes de faire un appel de fonds spécial pour soutenir les services mondiaux des AA dans les réunions locales. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit approuvée la suggestion du Comité des Finances et du Budget voulant que les contributions de la part de membres individuels soient limitées à 100 \$ par année. (Réunion des délégués seulement)

1958 Il est recommandé :

Que soit adopté le plan suivant du Comité des Finances : Chaque délégué membre du Comité des Finances informera ses membres du comité régional et ses Représentants de Groupes dans les réunions dans les prochaines semaines que

chaque membre de chaque groupe devrait contribuer au moins 4 cents par semaine, à recueillir trimestriellement, pour le maintien des Services mondiaux des AA au BSG. Le représentant auprès des services généraux sera responsable de l'envoi de l'argent au BSG. Chaque délégué répétera cette demande de bouche à oreille pendant l'année.

Que plusieurs autres délégués, tant du groupe 7 que du groupe 8, aident le Comité des Finances à répondre aux besoins d'une plus grande participation aux contributions des groupes.

Que toutes les régions qui ont une expérience du Plan anniversaire fassent parvenir leurs données à Anita Ryan au BSG, alors qu'on ouvrira un dossier pour colliger ce matériel pour un exposé à la Conférence 1959.

Qu'un projet pilote bénévole de lettres de membres des AA à leurs amis qui ne contribuent plus au BSG par leurs groupes – des amis proches qui ne sont plus aussi actifs qu'avant dans leurs groupes – soit géré par le BSG pour éviter la duplication.

Que les délégués accrédités par des Territoires américains, des possessions et le Commonwealth de Porto Rico devraient recevoir les mêmes considérations financières que les délégués des É.-U. et du Canada, car ces délégués ont été acceptés par la Conférence comme faisant partie de la structure de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1959 Il est recommandé :

Que l'on continue d'explorer le projet pilote pour les contributions individuelles.

Que chaque délégué choisisse un Projet de fonds de groupe qu'il juge le plus susceptible de réussir dans sa région :

- a. Plan Anniversaire
- b. Budget de contributions mensuelles
- c. Un verre par mois
- d. Porte-pièce de monnaie
- e. Carte ou reçu pour membres individuels
- f. Faire circuler une bouteille vide de whisky à chaque réunion identifiée comme travail de Douzième Étape à l'échelle mondiale
- g. Cigarette ou tirelire
- h. Cinq cents par membre présent à chaque réunion puisée dans la collecte.

Que les délégués envoient la liste de leurs groupes au BSG tous les trimestres, et qu'ils fassent le plein des contributions lorsque ce sera utile.

Que la nouvelle brochure « Structure des AA » soit utilisée pour informer nos membres sur « Comment se font les choses chez les AA à l'échelle mondiale ».

Que le problème global d'avoir des fonds suffisants soit traité avec optimisme.

Que 3 \$ par membre remplace le 2 \$ suggéré comme contribution annuelle au BSG. (Comité des Politiques)

Que soit réaffirmée la politique traditionnelle des AA de refuser les legs de toute forme de la part de membres des AA ou de non-membres, et que tous les délégués reçoivent un exemplaire de la lettre utilisée pour refuser de telles demandes. (Comité des Politiques)

Que se poursuive le projet pilote pour les contributions individuelles sur une base exploratoire. (Proposition de l'Assemblée)

1960 Il est recommandé :

Que nous continuions de suggérer 3 \$ par membre comme base pour les contributions des groupes, en gardant à l'esprit que certains domaines de service peuvent être augmentés si nous continuons d'augmenter nos contributions de groupe. Le comité suggère que la meilleure façon d'y arriver serait la suivante :

1. Des efforts constants de la part des délégués, des membres de comités et des RSG pour renseigner les membres de leurs groupes sur la raison des besoins et les services rendus par notre BSG qui ne pourraient pas être rendus par des groupes ou des membres individuels.
2. En remerciant et en félicitant les groupes qui font déjà leur part.
3. En offrant aux groupes qui ont des difficultés les suggestions et projets de groupes qui participent au Legs du Service. La participation crée un sentiment d'unité qui serait impossible autrement.
4. En reconnaissant que chaque région puisse trouver une méthode différente de succès pour stimuler les contributions au BSG.
5. En rappelant aux groupes qu'il est pratique pour le BSG d'avoir des contributions sur une base trimestrielle ou même mensuelle plutôt que d'attendre jusqu'à la fin de l'année.

Que soit adopté le budget de 1960 soumis par le Comité du Budget et des Finances pour le Conseil des Services généraux.

Que soit approuvée une nouvelle façon simplifiée de présenter les données financières. (Proposition de l'Assemblée)

1961 Il est recommandé :

Que soit adopté et continué le Plan Anniversaire pour fournir du soutien « supplémentaire » aux services mondiaux des AA.

Que soit réaffirmée et maintenue la base actuelle des contributions de 3 \$ par membre par année.

Que les délégués considèrent divers moyens d'augmenter leur soutien aux Services mondiaux qui pourraient s'avérer pratiques dans leurs propres régions.

Que l'adoption de l'un de ces moyens soit rapportée au Secrétaire du Comité des Finances de la Conférence afin de pouvoir rendre disponibles les rapports sur ces moyens à la Conférence 1962.

Que 5 000 \$ soit pris à même le Fonds général et affecté pour aider les groupes à l'étranger dans la préparation et la traduction de publications approuvées par la Conférence pour une période d'un an seulement.

1962 Il est recommandé :

Que se poursuive l'utilisation du Plan Anniversaire, tel qu'adopté par la Conférence 1961, pour fournir un soutien supplémentaire aux Services mondiaux des AA.

Que soit réaffirmée et maintenue la présente base de contribution de 3 \$ par membre.

Que les délégués considèrent divers moyens d'augmenter leur soutien aux Services mondiaux qui pourraient s'avérer pratiques dans leurs propres régions, et que la nature et le succès des divers projets utilisés fassent l'objet d'un partage avec le BSG.

Que soit renouvelée l'allocation de 5 000 \$ du Fonds général pour aider les groupes à l'étranger à la préparation et à la

traduction de publications approuvées par la Conférence pour l'année prochaine.

Que le comité régional et les assemblées continuent d'être responsables jusqu'à 100 \$ des frais de déplacement du délégué à l'Assemblée de la Conférence des Services généraux à New York, et que ce montant ne soit pas augmenté à 150 \$ dans l'immédiat.

Qu'une étude soit faite par le Comité du Conseil des Services généraux pour les Finances et le Budget sur les économies qui pourraient être réalisées si les délégués voyageaient par Jet Tourist Class, lorsque faisable dans leurs régions, et que l'on envisage la possibilité de recourir à ce type de déplacement.

Que le Conseil des Services généraux, conformément à la politique traditionnelle de refuser les contributions à la mémoire de non-membres, limite sa lettre-type de déclinaison à une expression de gratitude et à une déclaration de tradition dans de tels cas.

1963 Il est recommandé :

Que dans une réunion conjointe des Comités des Finances du conseil et de la Conférence, il a été convenu de se réunir à nouveau les premier et 2 novembre 1963, soumis à l'approbation du Président du Conseil des Services généraux, conformément à la proposition de la Conférence 1963. La réunion aura lieu pour examiner les suggestions et les recommandations reçues des délégués afin que le BSG soit financièrement autonome.

Que le Comité combiné voit d'un œil favorable la participation accrue des unités à la Conférence des Services généraux des AA à l'étranger, et il a recommandé une étude sur les facteurs qui en découlent par le personnel du BSG.

Que tout dossier de contribution reçue par le BSG en dollars canadiens soit clarifié dans une note en bas de page qui indiquerait qu'il y a une différence dans le taux de change, afin que le lecteur comprenne que les contributions en dollars canadiens sont plus élevées que le montant inscrit.

Que soit approuvé un projet pour explorer la possibilité de rendre les Services généraux de plus en plus autonomes en incitant les groupes à contribuer sur la base de partages mensuels (contributions mensuelles régulières). (Proposition de l'Assemblée)

1964 Il est recommandé :

Que les Agences des Services généraux ne devraient pas adopter d'année fiscale.

Que le modèle actuel de rabais sur les livres (là où les groupes ont renoncé à une partie de leur escompte pour permettre la création d'un fonds de réserve adéquat) soit différé, car une telle mesure pourrait être prise par la Conférence 1965.

Que soit exploré un programme de pension pour les employés du BSG avec un éventuel lien avec une renonciation de rabais sur les livres.

Que soit accepté le Budget des Services généraux 1964, tel que présenté par le Directeur général du BSG.

Que soit approuvée une entente entre Bill W., un fondateur, et A.A. World Services, Inc., sur les royalties tirés des écrits de Bill.

Que sous les termes du contrat, un droit d'auteur de 15 cents soit payé à Bill, sauf qu'aucun droit d'auteur ne sera payé pour les « éditions à l'étranger ». Les droits d'auteur seront payés à Bill et Lois, sa femme, leur vie durant ; à la suite du décès de

Bill et de Lois, les droits d'auteurs retomberont sous forme de partage des droits aux héritiers vivants. Ces parts reviendront à AAWS au décès des bénéficiaires. On ne pourra léguer plus de 20 pour cent à tout héritier âgé de moins de 40 ans à la date de l'entente entre Bill et A.A.W.S. (29 avril 1963). Le contrat fournit une protection contre les « livres bon marché », et une protection pour A.A.W.S. et Bill contre les fluctuations des conditions économiques générales. A.A.W.S. se réserve le droit de « premier refus » sur toute publication future de Bill.

Que soit retardée la mesure pour élargir la portée du Plan de partage mensuel après avoir constaté les résultats encourageants des six tests des régions pendant le premier trimestre de 1964. (Les contributions en hausse de 60 % et les groupes participants de 33 %)

1965 Il est recommandé :

Qu'en ce qui concerne les rabais sur les livres\Fonds de retraite,

- a. Continuation de la politique des renoncations de rabais sur les livres pour les groupes, établie par une résolution de la Conférence 1954 et modifiée par la Conférence 1955.
- b. Aucun autre argent provenant de la renonciation des rabais sur les livres dans le Fonds réservé, celui-ci ayant atteint 307 775,26 \$ au 31 décembre 1964.
- c. Pour l'année 1965 et les années subséquentes, les fonds reçus des rabais sur les livres, de même que les fonds, s'il y a lieu, seront déterminés chaque année par le Conseil d'administration du Grapevine qui sera disponible pour de tels objectifs, et seront utilisés pour offrir des revenus de retraite aux employés réguliers d'A.A. World Services, Inc., et The A.A. Grapevine, Inc., conformément à un plan de pension ou un plan de retraite dans le format qui pourrait être adopté par le Conseil des Services généraux.

Que soit adopté le système de confirmation trimestrielle de contributions de groupes par tous les groupes aux États-Unis et au Canada.

Que soient approuvés les budgets du BSG et du Grapevine.

Qu'en ce qui concerne deux motions et trois recommandations résultant de l'atelier sur les Finances, toutes les cinq ont été adoptées. Elles sont :

- a. Maintien de la méthode actuelle de choisir les comités de la Conférence, soit tirage au sort à la Conférence.
- b. À l'avenir, le président substitut des Comités de la Conférence sera élu à la dernière réunion des Comités de la Conférence, plutôt qu'à la première, pour offrir plus de temps aux membres des Comités de faire un choix.
- c. Réaffirmation que le président adjoint commencera à servir immédiatement comme président après la Conférence.
- d. Conformément au Comité des Finances, les membres qui servent cette année comme observateurs seront incorporés immédiatement comme membres votants et que le sens de la motion est que la même recommandation s'applique au Comité des Politiques pour affecter tous les Comités de la Conférence (en vigueur immédiatement en 1965)
- e. Amélioration et facilitation des communications entre les membres de comités de la Conférence, et, si désiré, avec les membres du Comité du Conseil des Services généraux par le Secrétaire du Comité de la Conférence

et le président du Comité de la Conférence tout au long de l'année.

1966 Il est recommandé :

Que l'on informe les groupes sur les fonctions du BSG.

Que soit approuvé un plan de pension pour les employés du BSG.

Que soit étudiée la révision des allocations de dépenses des délégués par toutes les régions dans leurs assemblées pendant la prochaine année, afin de trouver une distribution des responsabilités financières plus juste pour la Conférence, et que le Comité des Finances de la Conférence 1967 analyse les résultats et présente une recommandation pour le Comité des Politiques de la Conférence.

Que le Conseil des Services généraux puisse maintenant accepter un legs d'au plus 100 \$ légué par un membre des AA et que soit réaffirmé que le BSG devraient continuer à ne pas accepter tout legs de la part de non membres des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1967 Il est recommandé :

Que les allocations de dépenses des délégués restent les mêmes.

Que le Conseil des Services généraux utilise les revenus de placement du Fonds de réserve pour quelque besoin que le Conseil pourrait autoriser.

Que l'on accorde considération au renversement des clauses dans le préambule, qui se lira comme suit : « Nous nous finançons par nos propres contributions ; les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ».

Que le plafond du montant qu'un individu peut contribuer au Bureau des Services généraux soit augmenté de 100 \$ à 200 \$. (Proposition de l'Assemblée)

1968 Il est recommandé :

Que le feuillet sur le Plan de contributions régulières soit envoyé à nouveau à tous les groupes, en insistant fortement sur le fait que les membres des comités, les RSG, les secrétaires et autres soient bien informés de tout envoi de la sorte afin de continuer à stimuler l'intérêt à contribuer au bureau des Services généraux.

Que l'on insiste sur la nécessité de meilleures communications entre les délégués, les membres des comités, les RSG et les groupes, en soulignant que des groupes mieux informés soutiendront le BSG sans qu'il soit besoin « d'intenses persuasions » de la part des délégués.

1969 Il est recommandé :

Que soit approuvée la proposition de changer la base pour le soutien de la région à la Conférence des Services généraux, et recommandation que le Comité des Politiques accueille favorablement cette proposition.

Que le dépliant publié la dernière fois en 1963 et intitulé « What Happens When You Put \$3.00 in the Hat », soit réécrit et mis à jour.

Que tous les délégués montrent le film fixe du BSG aussi souvent que possible, juste avant leur discussion sur la nécessité de contributions et de soutien.

Que la Conférence accueille favorablement la proposition voulant que « chaque région de la Conférence contribue 150 \$ chaque année pour le soutien de la Conférence des Services

généraux », et il est suggéré que les délégués soumettent cette question à leurs régions pour considération. Il est de plus suggéré que cette question soit inscrite à l'Ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1970. (Politiques)

1970 Il est recommandé :

Qu'une meilleure utilisation du film fixe du BSG soit faite et il est suggéré qu'il soit distribué et format diapositive pour en faciliter l'utilisation.

Que les comités régionaux considèrent un symposium des services qui comprendrait un programme éducatif pour les RSG dans leurs relations avec les groupes et leurs relations avec le BSG. Il est souligné la nécessité d'engager plus de personnes articulées, surtout dans le rôle du RSG.

Que le Plan anniversaire soit augmenté pour inclure les anniversaires des groupes en plus des membres.

Que les comités des régions suppléent aux contributions de groupe en parrainant un Mois de la Gratitude, en insistant sur la participation de tous les groupes. Que des arrangements soient faits par le comité pour chaque groupe participant afin qu'il obtienne une reconnaissance spéciale.

Que l'idée d'un Mois de la Gratitude soit incluse dans le prochain dépliant sur l'argent.

Que la suggestion d'augmenter le soutien des groupes aux Services généraux soit incluse dans les futurs numéros du *Box 4-5-9*.

1971 Il est recommandé :

Que soit confirmée l'autorisation du Conseil des Services généraux au Conseil d'administration d'AAWS d'augmenter le prix des livres et des publications, si besoin est, le cas échéant, et qu'il y ait révision par le Comité des Finances de la Conférence dans deux ans.

Que la base de 3 \$ par année par membre demeure inchangée, et qu'un effort supplémentaire soit fait pour que plus de groupes participent.

Que le Comité Ordre du jour/Admissions s'organise pour avoir à l'ordre du jour de la Conférence 1972 des séances de partage intensives sur la question de l'augmentation des contributions et sur les finances.

Que les délégués obtiennent l'opinion de leurs régions sur l'utilisation des Fonds commémoratifs de Bill W., et qu'ils fassent connaître les résultats pour conseils aux administrateurs.

1972 Il est recommandé :

Que le Fonds de contribution des groupes soit combiné avec le Fonds général. Ce fonds sera utilisé pour toutes les dépenses du Bureau des Services généraux, y compris celles imposées auparavant, tant au fonds général qu'au Fonds des groupes, et il sera connu comme le Fonds général.

Que les groupes soient informés sur la façon dont ils peuvent contribuer et où, de même que la raison pour laquelle ils doivent contribuer.

Que les délégués expliquent les besoins en contribution aux membres de leurs comités et à leurs groupes.

Que se continue le plan de contributions régulières avec insistance sur les groupes non-participants.

Qu'une enveloppe ou une trousse sur les finances soit envoyée à tous les membres de comités et tous les présidents de région. Cette trousse comprendra un ensemble de dépliants sur

l'argent et des enveloppes pour les contributions et les anniversaires de groupe.

Que la limite des dons et legs individuels soit augmentée de 200 \$ à 300 \$.

Que le BSG refuse les contributions des clubs, inscrits ou connus comme tel, qu'ils se composent ou non seulement de membres des AA. Que soient acceptées les contributions des groupes qui se réunissent dans des clubs, en autant qu'elles soient envoyées au nom du groupe. Qu'une lettre soit envoyée aux délégués pour expliquer cette décision afin qu'ils puissent informer les clubs de leurs régions. (Proposition de l'Assemblée)

Fonds commémoratif de Bill W. : Qu'il soit convenu de retarder la décision sur l'utilisation du Fonds commémoratif de Bill W. afin que les délégués puissent discuter avec leurs groupes de la suggestion d'un film sur l'histoire des AA, ou pour des fins d'information publique, et qu'ils reviennent l'an prochain prêts à prendre une décision sur cette suggestion ou sur une autre. (Proposition de l'Assemblée)

1973 Il est recommandé :

Que soit reconfirmée l'autorisation accordée à A.A.W.S., Inc, par le Comité des Finances de la Conférence 1971, de hausser le prix des livres et des publications, si nécessaire.

Que la base de 3 \$ par année soit changée à 3,65 \$ et que l'on souligne que cela représente un sou par jour pour son abstinence.

Que pour augmenter la participation des groupes, soit les contributions :

- a. Les envois devraient être adressés aux RSG, afin de leur donner plus d'information et de demander leur collaboration (des copies de correspondance aux RSG seront envoyées à tous les délégués).
- b. Les délégués demandent aux groupes de contribuer, peu importe le montant.
- c. Le BSG questionne tous les délégués pour leur demander des idées sur les moyens d'informer les groupes concernant des contributions régulières dans leurs régions respectives.
- d. Le « Coin du RSG » dans le *Box 4-5-9* sera rétabli pour encourager leurs communications avec le BSG.

Que le plafond du Fonds réservé du Conseil des Services généraux soit élevé, de 300 000 \$ à 500 000 \$.

Que l'argent dans le Fonds commémoratif de Bill W. soit transféré au Fonds général aussi rapidement que possible. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que le « dépliant sur l'argent » intitulé « Jusqu'où peut aller 3\$? » soit repensé et réécrit comme suit :

- a. Moins d'exemplaires.
- b. Utilisation d'une pointe de tarte avec notes en bas de page appropriées.
- c. Titres suggérés : « Un sou par jour pour l'abstinence » ; « Votre abstinence vaut-elle un sou ? »
- d. La section sur « Comment contribuer » demeure inchangée.
- e. Inclusion d'une section sur la façon dont les groupes peuvent répartir leurs contributions après que les dépenses des groupes sont payées, soit, 60 %, 30 %,

10 %, divisés entre le bureau central ou l'intergroupe, le BSG et le comité régional.

Qu'il y ait une meilleure utilisation du slogan « Un sou par jour pour l'abstinence », peut-être une brochure énumérant ce que l'on pourrait acheter avec 3,65 \$ de nos jours.

Que soit mis à jour le dépliant « Contributions régulières » en ajoutant une note en bas de page, « Si vous avez d'autres questions, parlez avec votre RSG ».

Que le nouveau dépliant soit envoyé aux groupes.

Que le BSG prépare des lignes de conduite pour les délégués sur la façon de communiquer avec les membres des comités et les RSG sur la question du financement, soit comment une région aborde le problème.

Qu'il y ait une plus grande utilisation et des explications dans les enveloppes de contribution « In memoriam ».

Que les délégués insistent sur le fait que le coût des services du BSG au Mouvement n'est pas couvert par les contributions du Mouvement ; que le déficit doit être compensé par AAWS.

Que la contribution des régions pour les dépenses de la Conférence des Services généraux soit augmentée, de 150 \$ à 200 \$.

1975 Il est recommandé :

Que les délégués, dans leurs rapports à leurs régions, insistent davantage sur la question d'élargir la base du soutien des groupes, car le comité estime que la dépendance des revenus des publications pourrait nuire à la structure du Mouvement.

Que soit utilisée la formule 60-30-10 suggérée pour les contributions des groupes, là où c'est possible, ainsi que le plan de 3,65 \$ par année par membre ; et que les tous délégués et le BSG encouragent l'application du Plan 60-30-10 : (60 % à l'intergroupe/bureau central), 30 % au BSG, 10 % au comité régional.

Que la recommandation de 10 \$ maximum des contributions d'anniversaire soit enlevée de l'enveloppe anniversaire.

Que les délégués insistent auprès des groupes sur les effets qu'a eus l'inflation sur les contributions et sur la nécessité d'en ajuster le montant en conséquence.

Que les relevés des contributions trimestrielles soient envoyés à tous les délégués pour leurs régions deux fois par année plutôt qu'une seule fois, comme c'est l'usage actuellement. Ces relevés devront couvrir la période de six mois se terminant le 30 juin, et la période de 12 mois se terminant le 31 décembre.

Que l'on continue d'inscrire les contributions dans les annuaires des AA, et que l'on utilise les contributions de l'année civile précédente.

Qu'à l'examen de la structure salariale du BSG, il a été considéré qu'elle était juste.

1976 Il est recommandé :

Que le Comité du Conseil des Services généraux pour les Finances examine et reformule la signification d'une « réserve prudente » relativement à la structure du BSG, pour considération possible dans une Conférence future.

Que le Conseil des Services généraux et le Conseil d'administration de AA World Services considèrent une réduction des revenus nets tirés de la vente des publications par des moyens appropriés, par exemple :

- a. Une attention spéciale apportée à une réduction substantielle du prix du Gros Livre.

- b. Libéralisation de la structure d'escompte.

- c. Distribution de publications gratuites ou à bas prix aux comités d'information publique, des institutions ou aux nouveaux groupes.

Que les délégués insistent pour dire que la recommandation précédente a été faite en vue d'une plus grande participation de groupe, et qu'il y ait des efforts supplémentaires pour contrôler le coût des publications au Mouvement, la structure de la Conférence et l'unité des AA qui dépend d'une base solide de soutien de groupe.

1977 Il est recommandé :

Qu'une réserve prudente soit établie équivalant aux dépenses de fonctionnement des dépenses combinées du Conseil des Services généraux des AA, d'A.A. World Services, Inc., et du A.A. Grapevine, Inc. de l'année précédente (à l'exception des dépenses extraordinaires) ; et que l'on demande à la firme de vérification d'analyser et de commencer chaque année sur la disponibilité, la faisabilité et la convenance de cette réserve.

Qu'après étude de la proposition du conseil de retourner les rabais accordés aux groupes, le coût du plan de retraite des employés soit imputé aux dépenses générales de fonctionnement, et que le prix de vente des livres soit réduit des montants utilisés précédemment pour le plan de retraite.

Qu'une réserve prudente suggérée pour un groupe dépende des besoins locaux ; et qu'une réserve prudente suggérée pour un bureau central, un intergroupe et un comité régional soit, si possible, de un à douze mois de dépenses de fonctionnement, dépendant des besoins locaux.

Que les contributions des groupes continuent d'être inscrites dans les Annuaires des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Qu'une nouvelle brochure sur les finances, en deux couleurs au moins, soit préparée et distribuée pour faire valoir :

- a. L'autonomie financière par le Plan 60-30-10
- b. Comment le plan 60-30-10 aide à transmettre le message des AA dans le monde.

Que la brochure s'intitule « L'autonomie financière ? Le Plan 60-30-10 ».

Que le BSG prépare et distribue un graphique illustrant comment l'argent est distribué dans la structure financière du BSG.

Que l'on continue de joindre les trésoriers des groupes par les RSG et par le niveau local de service ; et qu'il y ait accusé de réception, à la réception, aux trésoriers des groupes ou à quinze envoies l'argent.

Que la contribution des régions pour les dépenses de la Conférence soit augmentée, de 200 \$ à 300 \$.

1979 Il est recommandé :

Qu'en conformité avec le principe d'élargir la base de soutien des groupes, que l'on continue d'insister sur les contributions des groupes. Par contre, il est de plus recommandé :

- a. Que la limite des contributions individuelles soit augmentée, de 300 \$ à 500 \$ pour compenser le facteur de l'inflation depuis la dernière augmentation.
- b. Que les legs soient sujets à la même limite que les contributions individuelles et qu'ils soient faits en une fois seulement et non à perpétuité.

1980 Il est recommandé :

Que la discontinuation de l'envoi de relevés de contributions au Québec, à la demande des délégués du Québec, soit transmise au Comité des Finances de la Conférence 1981 pour davantage d'étude et de considération.

Que le Conseil corporatif du Grapevine considère suggérer aux abonnés canadiens que lorsque possible, des fonds en US devraient être utilisés dans l'achat d'un abonnement.

1981 Il est recommandé :

Que tous les futurs événements, comme le Congrès international, ne soient pas planifiés pour opérer avec un déficit, et il est aussi recommandé que tous les futurs événements de cet ordre s'autofinancent.

Que le mot « suggéré » soit ajouté au titre du dépliant du Plan 60-30-10, et que les mots « si cela est possible et pratique » soient ajoutés au panneau 3 du dépliant.

Que les graphiques du dépliant du Plan 60-30-10 devraient indiquer que la formule du 60-30-10 est flexible et sujette à l'autonomie locale, et que la copie présente des illustrations qui reflètent la flexibilité pour répondre aux besoins locaux (par exemple, les besoins d'un RDR pour frais de déplacement). Il devrait aussi insister particulièrement sur le Plan de Contributions régulières.

Que parce qu'il est jugé que la tendance à l'augmentation de la dépendance financière des AA sur les revenus de publications diminue le soutien traditionnel des contributions des groupes, on devrait insister, dans les rapports des délégués à leurs régions, sur le besoin spirituel d'autonomie financière en communiquant à leurs régions, districts et groupes le besoin d'élargir la base du soutien de groupe.

Que l'on continue de faire parvenir aux groupes du Québec les relevés de contributions, en les accompagnant d'une lettre écrite en français et en anglais pour remercier ces groupes qui ont contribué directement à leur district ou à leur région, qui, en retour, ont envoyé leurs surplus au BSG. La lettre devra être générée à partir des listes de groupes qui contribuent et qui sont fournies par les délégués de chacune des quatre régions du Québec. Dans la lettre, on accusera réception des montants actuels reçus au BSG pendant une période précise.

Que soit éliminé l'Article 3 des recommandations du comité spécial du 3 février 1978, qui se lit comme suit :

Que les revenus générés sur cette portion du Fonds réservé attribuable aux abonnements perçus d'avance soient retenus par le Fonds réservé du conseil des Services généraux aussi longtemps que le Grapevine a des revenus de fonctionnement. Dans le cas d'un déficit opérationnel, un tel revenu sera automatiquement crédité au Grapevine jusqu'à la limite du montant du déficit ou jusqu'à la limite d'un tel revenu.

Et que le paragraphe suivant lui soit substitué :

Que tous les revenus gagnés sur cette portion du Fonds de réserve attribuable aux abonnements perçus d'avance soient crédités au Grapevine et se reflètent au relevé financier du Grapevine. La contrepartie du montant de l'augmentation des revenus sera ajoutée au compte d'actif du Fonds de réserve du Conseil des Services généraux.

Que soient maintenus le report et le crédit des intérêts gagnés sur les revenus d'abonnement non échus du Grapevine, tel que recommandé originellement par le comité spécial du 3 février 1978.

Que les clubs ne reçoivent pas le rabais sur les publications offert aux groupes des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1982 Il est recommandé :

Que les mesures suivantes soient prises concernant la brochure 60-30-10 :

- Que l'on considère un nouveau concept du 60-30-10 pour remplacer la brochure.
- Que toutes les résolutions de 1981, à l'exception de la résolution des graphiques spéciaux, soient incorporées dans le nouveau document ; de plus, qu'on insiste sur la Septième Tradition et sur la façon dont elle est reliée au membre individuel.
- Que le Bureau des Services généraux prépare la copie nécessaire et un titre pour insister davantage sur la nécessité de soutenir le système de soutien des AA.

Que le Plan de contributions régulières soit utilisé comme complément au Plan 60-30-10.

1983 Il est recommandé :

Que le traitement précédent pour illustrer le Plan de contributions régulières en mode bandes dessinées soit révisé et réédité comme complément à la brochure intitulée « Supporting the A.A. Support System » à l'article du AA Grapevine de 1967 intitulé « La Tradition des AA de l'autofinancement » écrit par Bill, imprimé au dos du dépliant. De plus, ce dépliant doit être publié en anglais, en espagnol et en français et distribué simultanément.

Que soit simplifiée la conception sous forme de graphique concernant le besoin de réduire la dépendance aux revenus de publications et les besoins d'une plus grande participation et augmentation des contributions de la part des groupes pour réaliser cet objectif.

Qu'en conformité avec notre Septième Tradition au niveau du groupe, de la région et du BSG, la Conférence insiste sur l'importance et la nécessité de discuter de l'autofinancement dans la région et les ateliers locaux.

1984 Il est recommandé :

Que soient augmentées les contributions des dépenses de la Conférence, de 300 \$ à 400 \$ en vigueur avec la Conférence de 1985.

Qu'une copie des relevés de contributions envoyés aux groupes continue d'être envoyée à tous les délégués deux fois par année, le 30 juin et le 31 décembre, et qu'une liste seulement soit envoyée aux autres trimestres.

Que le changement suivant soit apporté à la brochure intitulée « Supporting the A.A. Supporting System » : Là où il est écrit : « Les legs dans les testaments : acceptables seulement par des membres des AA et seulement l'année du décès du membre. La limite est de 500 \$ », pour se lire : « Les legs dans les testaments : acceptables seulement par des membres des AA et seulement l'année du décès du membre et non à perpétuité. La limite est de 500 \$ ». Ce changement sera fait à la prochaine impression.

Qu'à la Résolution passée concernant le besoin d'une plus grande participation et augmentation des contributions des groupes, pour réduire la dépendance aux revenus de publications, on ajoute une explication visant les membres des AA individuels concernant ce qui arrive à leur contribution individuelle, au niveau du groupe, et comment elle contribue à transmettre le message dans le monde.

1985 Il est recommandé :

Que soient préparées des lignes de conduite sur les finances par le bureau des Services généraux.

Que soit approuvée une bande dessinée illustrant le besoin d'une plus grande participation de groupe, et comment les contributions individuelles au niveau du groupe contribuent à transmettre le message dans le monde.

1986 Il est recommandé :

Que dans le troisième panneau du dépliant en format bandes dessinées pour les finances on énumère en les numérotant de un à 5 : dépenses des groupes, dépenses des districts, intergroupe ou bureau central, comité régional et Bureau des Services généraux, éliminant réserve prudente, et que les mots « une partie du restant à » et « partie à » ; et que le deuxième panneau soit changé pour éliminer le numéro cinq et les mots « partie à ».

Que les délégués des régions considèrent sérieusement l'implantation des suggestions suivantes afin d'améliorer les contributions au BSG, aux assemblées régionales, aux districts et aux bureaux centraux ou intergroupes :

- a. Que le BSG offre à tous les délégués une liste détaillée des dépenses de service aux groupes et autres dépenses du conseil, combinée en un total représentant les services aux groupes soutenus par les contributions des groupes.
- b. Que les délégués des régions communiquent avec les groupes trimestriellement, soit directement ou par le RDR, pour distribuer des brochures sur l'autofinancement et des relevés de contribution.
- c. Que les délégués incitent chaque groupe à avoir un dossier qui comprend une liste d'adresses à qui envoyer les contributions mensuelles (district, intergroupe/bureau central, comités régionaux et BSG).
- d. Que chaque région appose une liste d'adresses ou des tampons avec adresses sur les feuillets sur les finances, pour distribution aux groupes afin qu'ils sachent « où envoyer leur argent ».
- e. Que les régions fournissent aux groupes des enveloppes pré-adressées pour indiquer où ils pourraient contribuer au trésorier de la région.

Qu'il est prématuré de préparer un film sur les finances (jusqu'à ce que les Lignes de conduite sur les finances soient publiées.)

Qu'en raison des nombreuses facettes, la proposition de rendre le BSG autosuffisant par les contributions des groupes ne doit pas être envisagée dans l'immédiat, surtout à la lumière de la diminution constante du pourcentage des groupes qui contribuent au BSG.

Que la limite de contribution des membres des AA individuels soit augmentée de 500 \$ à 1 000 \$, et que les legs de membres des AA devraient être sujets à la même limite et pour une fois seulement et non à perpétuité.

Que les changements suivants soient apportés au dépliant « Supporting the A.A. Support System » :

- a. L'exemple qui comprend « district » soit la première illustration dans le dépliant, reflétant 50 % à l'intergroupe/bureau central, 40 % au BSG, 10 % à la région et 10 % au district.
- b. La présente illustration du Plan 60-30-10 soit placée en deuxième.

1987 Il est recommandé :

Que la brochure « Supporting the A.A. Support System » soit révisée comme suit :

- a. À la première page, changer le style de caractère pour « dépenses de groupe » en caractère gras.
- b. À la quatrième page (la dernière illustration et description), changer l'actuel « 40 % au BSG » et « 60 % au Comité régional » pour « 30 % au BSG, 30 % au Comité régional, 40 % au district ».

Que soit approuvé le plan de communication du concept de l'autofinancement ; que le plan donne des informations sur l'autofinancement et des outils aux RDR et autres serviteurs dans le Mouvement.

Que les objectifs du plan de cinq ans soient approuvés et révisés mensuellement ; que le plan prévoit des augmentations des contributions et des diminutions de prix périodiques des publications, ce qui rendrait les AA autosuffisants dans cinq ans ou moins.

Qu'il n'y ait aucun changement dans les frais des délégués dans l'immédiat, mais que cette question soit considérée à nouveau par la Conférence 1988.

Que le comité des Finances de la Conférence analyse le rapport des vérificateurs sur le Fonds de réserve des Services généraux, où il est dit, dans leur opinion, « que le solde du Fonds de réserve au 31 décembre 1986 est adéquat pour faire face à quelque événement fâcheux imprévisible actuellement ».

Que le comité recommande l'acceptation de l'opinion des vérificateurs voulant que le Fonds de réserve soit adéquat actuellement.

Que la Résolution de la Conférence 1977, qui se lit :

« Il est recommandé qu'une réserve prudente soit établie équivalant aux dépenses de fonctionnement des dépenses combinées du Conseil des Services généraux des AA, d'A.A. World Services, Inc., et du A.A. Grapevine, Inc. de l'année précédente (à l'exception des dépenses extraordinaires) ; et que l'on demande à la firme de vérification d'analyser et de commencer chaque année sur la disponibilité, la faisabilité et la convenance de cette réserve » soit amendée pour remplacer la phrase « équivalent à » par la phrase « ne dépassant pas ».

Et qu'une limite plus basse du fonds ne soit pas établie, dans la mesure où on demande au vérificateur de commenter sur la suffisance du fonds.

1988 Il est recommandé :

Qu'aucun changement dans les frais des délégués ne soit fait dans l'immédiat.

Que la liste des demandes possibles au Fonds de réserve, telle que présentée par le Comité du conseil pour les Finances et le Budget soit mise à la disposition comme document de service et que cette liste soit annexée à l'exposé sur les finances et offerte aux membres actuels de la Conférence.

Que soit approuvée la proposition du Comité du conseil pour les Finances et le Budget de gérer les excès possibles du Fonds de réserve. La proposition aurait recours à des réductions du prix des publications comme premier outil pour ajuster la relation du Fonds de réserve avec la limite approuvée par la Conférence d'un an de dépenses de fonctionnement.

Que soit approuvée la déclaration de clarification recommandée par le Comité du conseil pour les Finances et le Budget. Il

est dit dans la déclaration que lorsque le vérificateur émet des commentaires dans ses rapports financiers annuels sur la disponibilité, la faisabilité et la suffisance du Fonds de réserve, il mesure le fonds de réserve en fonction de l'année du calendrier qui vient de se terminer, y compris les transferts des revenus des entités de fonctionnement de telle année, à rapprocher des dépenses de fonctionnement des entités consolidées (A.A. World Service, Inc., General Service Board of A.A., Inc., et le Grapevine, Inc.), pour la même année terminée.

Que dépendant d'une analyse rédactionnelle, le Comité de l'Autofinancement a suggéré des révisions à la brochure « Supporting the A.A. support System » à approuver après avoir apporté les changements suivants :

- a. que les titres soient indiqués pour les adresses des districts, intergroupes/bureaux centraux, Comités régionaux et BSG.
- b. qu'une liste des services offerts au Mouvement soit incluse sous la section « Pourquoi ».
- c. que le message sur le dernier panneau de la bande dessinée additionnelle soit incorporé.

Que le comité voit le projet qui reflète ces recommandations.

Que soit discontinuée immédiatement la bande dessinée additionnelle de la brochure « Supporting the A.A. support System ».

Que les rapports financiers 1988 soient présentés comme un rapport de la direction à la Conférence, basés sur des répartitions globales. Le comité reconnaît que lorsqu'il sera prêt, le système informatisé de grand livre plus détaillé donnera une répartition plus précise.

1989 Il est recommandé

Que la nécessité d'envoyer aux délégués les états financiers complets et vérifiés dès qu'ils sont disponibles n'a pas été démontrée, mais ils seront mis à leur disposition sur demande (à partir du 1^{er} avril environ, chaque année).

Que les listes informatisées en trois parties, considérées comme de meilleurs outils pour les délégués et les RDR, soient envoyées aux délégués à tous les trimestres, au lieu des copies des états trimestriels des contributions alternant avec les listes informatisées trimestrielles des contributions.

Que les contributions des régions pour les dépenses des délégués à la Conférence soient portées à 600 \$ (US) et que l'on continue, dans l'esprit de la Septième Tradition, d'encourager les régions à contribuer plus encore, afin d'aider à défrayer une plus grande partie des coûts de la Conférence.

Que la Conférence réaffirme avec force la recommandation de la Conférence de 1986 sur l'autofinancement, laquelle disait :

« Que les délégués régionaux envisagent vivement la mise en pratique des suggestions suivantes, afin d'améliorer les contributions au BSG, aux assemblées régionales, aux districts et aux bureaux centraux ou d'intergroupe :

- a. Que le BSG mette à la disposition de tous les délégués une liste détaillée des dépenses des services aux groupes et des autres dépenses du Conseil combinées en un seul total, représentant les services aux groupes financés par les contributions des groupes (ce qui fait maintenant partie des états financiers, dans le Rapport final de la Conférence) ;
- b. Que les délégués régionaux contactent les groupes à tous les trimestres, soit directement ou par l'intermédiaire

des RDR, afin de distribuer des dépliants sur l'autofinancement et des états des contributions ;

- c. Que les délégués encouragent chaque groupe à garder dans une chemise une liste d'adresses des endroits où pourraient être envoyées les contributions mensuelles (le district, les bureaux central et d'intergroupe, le comité régional et le BSG) ;
- d. Que chaque région attache une liste d'adresses ou estampille les adresses sur les dépliants des finances et les distribue dans les groupes, afin de leur fournir l'information nécessaire quant à 'l'endroit où envoyer leur argent' ;
- e. Que les régions pourraient fournir aux groupes des enveloppes pré-adressées indiquant l'endroit où devrait être envoyée leur contribution à la trésorerie régionale ».

Qu'aucun changement ne soit apporté à la présente politique de prix de la littérature, après étude d'une proposition visant à changer les prix de la littérature achetée au BSG, passant de la procédure actuelle à celle d'un prix unique pour tous, y compris ceux qui achètent en quantité.

Que le dépliant sur l'autofinancement reflète l'idée que le financement des services AA (bureaux central et d'intergroupe, comité régional, BSG et district) soit un *engagement* du membre individuel par l'intermédiaire de son groupe.

Que l'engagement envers la Septième Tradition, de la part des individus par l'intermédiaire de leur groupe d'appartenance, soit souligné partout où cela s'applique dans le reste de la littérature AA, au moment de la réviser.

1990 Il est recommandé :

Que ne soit apporté aucun changement au dépliant nouvellement révisé « *Self-Supporting Through Our Own Contributions* », lequel souligne l'engagement des membres AA en tant qu'individus ; que tout rapport avec les intergroupes soit laissé à la Conférence, et que les résultats de telles démarches se reflètent dans le dépliant sur l'autofinancement.

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence de 1977 qui déclare : « Que la réserve prudente suggérée pour un groupe soit en fonction des besoins locaux ; que la réserve prudente suggérée pour les bureaux centraux, les intergroupes et les comités régionaux corresponde, de préférence, à un à douze mois d'exercice, selon les besoins locaux. »

1991 Il est recommandé :

Que la présentation des états financiers soumis à la Conférence des Services généraux soit révisée et que toute modification envisagée soit communiquée aux membres du comité des finances de la Conférence avant la fin de l'année.

Que la brochure *Self-Supporting Through Our Own Contributions* ne soit pas modifiée à ce moment-ci, faute d'avoir reçu suffisamment de matériel, et que nous attendions d'autres commentaires des régions avant de prendre une décision.

Que l'adaptation de la brochure *Self-Supporting Through Our Own Contributions* qui vise à refléter le système d'autofinancement propre aux régions du Québec ne soit pas approuvée par la Conférence puisqu'il existe déjà des documents approuvés par la Conférence sur ce sujet.

1992 Il est recommandé :

Que le Programme des anniversaires qui a été créé en 1991 et qui est informatisé soit discontinué sur le champ et que tous les

fichiers contenant les noms, adresses et dates d'anniversaire des membres soient détruits.

Que les états financiers présentés aux membres ne ventilent pas les dépenses entre les divers fonds et entités tant que ce mode de ventilation n'aura pas été justifié.

Que l'expression « déficit des services aux groupes financés par les contributions » ne soit pas utilisée tant que la ventilation des chiffres qui servent à calculer ce déficit n'aura pas été justifiée.

Que, faute d'information, la demande visant à limiter les contributions obtenues par le BSG pour les conférences, congrès et assemblées au montant annuel maximum prévu pour les contributions individuelles, soit transmise au comité des finances de la Conférence de 1993, et que les régions puissent donner leur avis avant qu'une décision ne soit prise.

Que le directeur général du BSG et le conseil des SMAA conçoivent pour le personnel du BSG un système de rémunération qui soit équitable et conforme aux principes spirituels du Onzième Concept ainsi qu'à toutes les lois en vigueur. (Résolution de l'Assemblée)

1993 Il est recommandé :

Que les contributions lors des conférences, des congrès et des grands ralliements ne soient pas limitées au montant maximal que chaque membre peut donner en une année, et que, conformément à la septième Tradition, seuls les fonds provenant des membres qui assistent à ces manifestations servent à financer les services AA.

Qu'à cause de la baisse des contributions, une nouvelle brochure sur l'autofinancement soit rédigée, dans laquelle les tableaux et les pourcentages seront omis, mais qui fera ressortir l'esprit de la septième Tradition, la vision de Bill au sujet de l'autofinancement, une courte histoire financière des AA et les responsabilités des RSG à l'égard des besoins financiers dans toute la structure des services. Une première version de cette brochure devra être soumise au comité des finances de la Conférence de 1993 après la réunion du comité des finances du Conseil en octobre 1993 ; puis la brochure devra être approuvée par le comité des finances de la Conférence de 1994.

Que les cotisations des délégués ne soient pas modifiées pour l'instant, mais dans un esprit d'autofinancement, que les régions soient incitées à contribuer dans la mesure du possible au coût moyen de chaque délégué. Cette recommandation devra être jointe à la demande de paiement des cotisations pour les délégués qui assistent à la Conférence annuelle.

1994 Il est recommandé :

Que la première version de la nouvelle brochure sur l'autofinancement ne soit pas approuvée ; que le comité des finances du Conseil travaille en collaboration avec le service des publications afin de mettre au point plusieurs plans détaillés de mise en page (de 3 à 5 dont le coût total sera de 3 000 \$ à 5 000 \$) ; que le document comprenne la version intégrale de la Septième Tradition ainsi qu'une définition d'une réserve prudente, et que les concepteurs n'oublient pas que tous les services sont également importants. Que ces plans soient étudiés par le comité des finances de la Conférence de 1995.

Qu'un comité spécial chargé d'étudier le déplacement du BSG à l'extérieur de New York ne soit pas formé parce qu'un tel projet est financièrement imprudent et ne s'impose pas en ce moment.

Que la définition d'une réserve prudente de soit pas modifiée. Le comité reconnaît que la nouvelle présentation des états financiers, qui exclut les frais d'expédition et d'entreposage des dépenses de fonctionnement, a réduit dans les faits la limite du fonds de réserve d'environ 800 000 \$.

Que nous adoptions ou continuions d'utiliser un programme des anniversaires afin de fournir une aide « complémentaire » aux Services mondiaux.

Que les formulaires verts en trois parties qui sont envoyés tous les trois mois soient remplacés par un simple feuillet sur lequel figureront le district, le numéro du groupe, le nom du groupe, la ville, la date de la dernière contribution et le montant total des contributions jusqu'à date.

1995 Il est recommandé :

Que la première version de la nouvelle brochure sur l'autofinancement (« *Self-Support — Where Money and Spirituality Mix* ») soit acceptée avec quelques corrections. Elle répond à la résolution de 1993 — faire ressortir les points suivants : l'esprit de la Septième Tradition, la vision de Bill au sujet de l'autofinancement, une courte histoire financière des AA et les responsabilités des RSG à l'égard des besoins financiers dans toute la structure des services » ; elle répond aussi à la résolution de 1994 — que le document comprenne la version intégrale de la Septième Tradition ainsi qu'une définition d'une réserve prudente. Les corrections demandées sont une plus grande insistance dans le texte sur la conscience bien informée du groupe et, à la page 13, « pour remettre leur contribution aux AA, les comités des services communiquent avec le comité du district, le comité régional, l'Inter groupe local ou le bureau central.

Que l'entête « Suggested Plans For Group Contributions Toward All A.A. Services » soit reporté à la page 14 (actuellement blanche) dans la brochure sur l'autofinancement. Les cinq plans proposés apparaîtront sur cette même page 14 avec des graphiques circulaires et des pourcentages qui serviront à illustrer les contributions aux diverses entités AA, afin de favoriser une prise de conscience collective.

Exemple # 1 :

15 % au district

15 % au comité régional

30 % au BSG

40% à Intergr/bureau central

ou

Exemple # 2 :

20 % au Comité régional

30 % au BSG

50 % à Inter groupe/bur. central

ou

Exemple # 3 :

25 % au district

25 % au comité régional

25 % au BSG

25 % à l'Inter groupe/bureau central

S'il n'existe pas d'intergroupe ou de bureau central, la contribution proposée pourrait être la suivante:

Exemple # 4 :

50% au comité régional

50% au BSG

ou

Exemple # 5 :

40% au district
30% au comité régional
30% au BSG

ou

quels que soient les pourcentages adoptés conformément à la conscience du groupe.

De plus, le comité des finances de la Conférence demande à chaque délégué de faire connaître au BSG la façon dont les groupes répartissent leurs contributions dans leur région et de remettre cette information au comité des finances de la Conférence de 1996.

1996 Il est recommandé :

Que la brochure sur l'autofinancement (Self-Support – Where Money and Spirituality Mix) soit révisée pour ne comporter que les deux graphiques circulaires suivants

Sous le titre :

« Exemples de la contribution d'un groupe aux services AA »

Répartition de l'argent des groupes qui appuient quatre services :

District	10 %
Région	10 %
BSG	30 %
Intergroupe Bureau central	50 %

ET

En l'absence d'un intergroupe/bureau central, répartition de l'argent des groupes qui appuient trois services

District	40 %
Région	30 %
BSG	30 %

De plus, que des renseignements soient ajoutés près des graphiques circulaires sous un nouveau titre: « Une fois les dépenses du groupe payées, comment la conscience bien informée du groupe vous suggère-t-elle de répartir l'argent excédentaire ? » Des blancs permettront ensuite d'inscrire le nom du groupe, son numéro de service ainsi que le pourcentage qu'il désire donner à chaque entité AA. (Dans la brochure actuelle, ces renseignements pourraient se trouver à la page 16).

VOICI UN EXEMPLE :

Plan de répartition du groupe _____
(NOM DU GROUPE)

NUMÉRO DE SERVICE DU GROUPE _____

District	_____ %
Région	_____ %
BSG	_____ %
Intergroupe/bur. central	_____ %
Autre	_____ %
Autre	_____ %

Que des blancs supplémentaires soient aussi prévus pour permettre au groupe d'inscrire l'adresse des diverses entités qu'il souhaite appuyer ainsi que l'adresse du BSG. (Il est suggéré d'utiliser la page 18 de la brochure actuelle.)

Qu'à compter de l'année financière 1996, afin de permettre une présentation souple et facile à analyser des fonds dont dispose la revue Grapevine, les intérêts créditeurs sur les abonnements comptabilisés d'avance, qui sont investis dans le Fonds de réserve du Conseil des Services généraux, soient transférés chaque année dans le fonds de fonctionnement de Grapevine après vérification visant à s'assurer que ce passif est bien couvert.

1997 Il est recommandé :

Que la phrase suivante : « La réserve prudente pour un groupe devrait dépendre des besoins locaux. Il est suggéré que la réserve prudente pour les bureaux centraux, les intergroupes et les comités régionaux représente entre un à douze mois de dépenses de fonctionnement, selon les besoins locaux » remplace « Pour un groupe, cette réserve équivaut à environ deux mois de fonctionnement, afin de parer à toute éventualité. Les districts, les régions et les bureaux de services ou les intergroupes se constituent aussi un fonds de réserve équivalant à un certain pourcentage de leurs dépenses d'exploitation » comme définition de la réserve prudente dans la brochure actuelle sur l'autonomie financière. Ce texte apparaîtrait à la page 9 de la brochure U-15 (édition d'octobre 1996).

Que la contribution des régions aux dépenses de leur délégué à la Conférence soient portée de 600 \$ à 800 \$US, et, dans l'esprit de la Septième Tradition, que les régions continuent de favoriser des contributions dépassant le montant requis pour aider à payer une plus grande partie des coûts de la Conférence.

1999 Il est recommandé :

Que la limite de la contribution par membre au Bureau des Services généraux soit portée de 1 000 \$ à 2 000 \$, et que les legs des membres soient assujettis à la même limite, valable une seule fois et non à perpétuité.

Que la Conférence appuie la politique du Conseil des Services généraux qui dit : « Quand un escompte ou un subside est offert à toute organisation de taille semblable contre l'achat d'un service ou d'un produit de nature ou d'importance semblable, par ex. le tarif d'hôtel s'appliquant à un congrès, il peut être accepté. Quand un escompte ou un subside nous est consenti totalement ou partiellement parce que nous sommes les Alcoolistes anonymes, il doit être refusé. »

2001 Il est recommandé :

Que lorsque le Fonds réservé dépasse sa limite supérieure de 12 mois, on alloue une période d'un an pour revoir le niveau du Fonds de réserve, suivi d'une autre année pour formuler les moyens de ramener le Fonds de réserve sous les 12 mois de dépenses de fonctionnement.

2005 Il est recommandé :

Que dans l'optique de l'autonomie financière, la contribution aux dépenses des délégués régionaux soit portée de 800 \$ à 1200 \$ à compter de la Conférence 2006, et qu'on continue d'inciter les régions à faire des contributions supérieures à ces sommes pour aider à couvrir une plus grande partie des coûts de la Conférence.

Note : La dernière augmentation a eu lieu en 1997, de 600 \$ à 800 \$ et à ce moment-là, la contribution régionale demandée couvrait environ 26% des coûts directs. En 2004, le pourcentage était rendu à 17 % et cette augmentation couvrira environ 26% des coûts directs

2006 Il est recommandé :

Que le mot « don » soit remplacé par le mot « contribution » dans les publications de A.A.W.S. au moment de leur réimpression.

Que le texte suivant soit ajouté à la section Questions et Réponses de la brochure « Autonomie financière, alliance de l'argent et de la spiritualité » :

Q. Existe-t-il chez les AA des informations spécifiques pour notre groupe ou notre trésorier de groupe au sujet de la façon de gérer les finances de notre groupe ?

R. Oui. Il y a deux excellentes publications disponibles au BSG. Les lignes de conduite sur les finances et la brochure « Message à un trésorier de groupe AA », qui donnent des informations spécifiques sur des questions pratiques concernant les finances de leur groupe, comme la façon d'ouvrir un compte de banque, d'obtenir un numéro ID pour fins de taxes [aux É.-U. seulement]. et les responsabilités d'un trésorier de groupe.

2007 Il est recommandé :

Que la limite annuelle que peut contribuer un membre des AA au Conseil des Services généraux soit augmentée de 2 000 \$ à 3 000 \$, et que les legs de la part de membres des AA soient soumis à la même limite et qu'ils continuent d'être faits en une fois et non à perpétuité.

Que le texte suivant : « Les dépenses de voyage des RSG qui participent à des fonctions de service » soit ajouté à la phrase « Une fois les dépenses essentielles assumées (loyer, brevages, publications des AA, listes des réunions) » à la page 3, 3^e paragraphe, première phrase de la brochure « L'autonomie financière : Alliance de l'argent et de la spiritualité » (FF-3) car ces dépenses sont suggérées dans *Le Manuel du service chez les AA*.

2008 Il est recommandé :

Que le Comité du Conseil pour les Finances et le Budget recueille les suggestions du Mouvement sur les avantages et les obligations, tant spirituels que pratiques, de financer entièrement les services offerts au Mouvement par le BSG (dépenses de fonctionnement du BSG) par les contributions volontaires des membres et groupes des AA, et que cette information soit transmise au Comité des Finances de la Conférence 2009.

2009 Il est recommandé :

Que le Comité du Conseil pour les Finances et le Budget recueille les suggestions du Mouvement sur les sujets suivants, et qu'il les soumette à l'étude du Comité des Finances de la Conférence 2010 :

- a. Si nous continuons d'utiliser les profits sur les publications pour financer en partie les services, devrions-nous imposer une limite ?
- b. Si nous imposons une limite, comment devrions-nous poursuivre le financement des services si les contributions diminuent ?

(Le comité a demandé que la déclaration de politique « Autofinancement des Services mondiaux des Alcooliques anonymes » soit distribuée comme documentation historique.)

Qu'une discussion sur les autres moyens de communiquer avec le Mouvement concernant l'autofinancement soit ajoutée à l'Ordre du jour du Comité des Finances de la Conférence pour la 60^e Conférence des Services généraux.

2010 Il est recommandé :

Qu'on ajoute ce qui suit à la brochure « L'autonomie financière, alliance de l'argent et de la spiritualité », là où c'est approprié :

Q. Notre groupe peut-il faire une contribution financière au A.A. Grapevine ?

R. Non. A.A. Grapevine, Inc. n'est pas organisé pour accepter les contributions des groupes ou des membres individuels. Les groupes et membres individuels peuvent supporter le Grapevine en s'abonnant aux magazines Grapevine et La Viña et en achetant les autres publications pour les utiliser dans leur travail de Douzième Étape.

Qu'au deuxième paragraphe de la page 7, sous la rubrique « Comment les groupes peuvent-ils contribuer ? » de la brochure « L'autonomie financière, alliance de l'argent et de la spiritualité », la deuxième phrase « (loyer, brevages, publications des AA...) » soit modifiée pour devenir « par exemple : loyer, brevages, publications des AA et du A.A. Grapevine,...) »


Que le comité du Conseil pour les Finances recueille des témoignages personnels du Mouvement qui donnent figure humaine aux effets de l'argent de la Septième Tradition aux fins de communiquer avec le Mouvement au sujet de l'autonomie financière dans les publications nouvelles ou existantes.

2011 Il est recommandé :

Que les changements suivants soient apportés à la brochure « L'autonomie financière, alliance de l'argent et de la spiritualité » :

« ET » soit remplacé par « OU » entre les graphiques en pointes de tarte qui débutent à la page 12, et un « OU » additionnel après le deuxième graphique.

Insérer un graphique en pointe de tarte en blanc additionnel, et un texte indiquant la distribution au début des exemples du graphique :

	District	_____ %
	Comité régional	_____ %
	BSG	_____ %
	Intergroupe/Bureau central	_____ %
	Autres entités de service AA	_____ %
	Autres entités de service AA	_____ %

- Autres changements mineurs au texte.

2012 Il est recommandé :

Que la contribution annuelle des délégués soit augmentée de 1 200 \$ à 1 600 \$.

2014 Il est recommandé :

Que du fait que tous les membres de la Conférence sont considérés égaux, tous les membres devraient avoir un accès égal aux documents de la Conférence, et qu'un plan soit créé par le Bureau des Services généraux pour traduire les documents de la Conférence (documents historiques, *Manuel de la Conférence*, et autres) en français et en espagnol, pour utilisation pendant la Conférence, et qu'un rapport soit présenté à la Conférence des Services généraux 2015. Ce plan peut comprendre la coordination de l'utilisation du réseau de bénévoles dans tout le Mouvement, l'embauche de traducteurs professionnels ou autres moyens que le bureau jugera nécessaire. Le rapport devra comprendre les coûts et toute autre considération jugée nécessaire pour que les traductions soient prêtes à temps.

2015 Il est recommandé que :

Que la Phase Un du plan soumis au BSG (5 février 2015) pour traduire les documents avant la conférence et les documents de la Conférence en espagnol et en français soit mis en application à compter de 2016, lors de la 66^e Conférence des Services généraux.

Au moins les articles suivants seront inclus :

- Correspondance d'accueil aux délégués du nouveau groupe :
 - » Lettre
 - » Mémo à un délégué de la part d'un délégué :
Le rôle du délégué
- Trousse de communication (71 pages)
- Documentation du comité :
 - » Ordre du jour 1 à 3 pages par comité
 - » Composition, Portée et Procédures pour 13 comités (17 pages)
 - » Historique et Résolutions de 13 comités (484 pages)
- Documents avant-Conférence :
 - » Rapports des Conseils (CSG, AAWS, AA Grapevine)
 - » Rapports des comités du Conseil
- Trousse de la Conférence

Cette première phase de traductions serait sous la coordination des départements du BSG, y compris le personnel et le personnel du département de l'Édition. Les coûts présentement estimés par le BSG pour la phase initiale seraient inclus dans le budget du BSG-AAWS à environ 80-120 000 \$ pour l'année. Les coûts réels pourraient être plus élevés ou plus bas, selon la réception de soumissions compétitives.

Le Comité du conseil pour la Conférence des Services généraux a élaboré un plan pour traduire tous les documents de la Conférence avec un rapport d'étape remis au Comité des Politiques et admissions de la Conférence 2016, qui décrit le processus et les coûts, y compris les options d'avoir recours à de tierces personnes comme traducteurs ainsi qu'une proposition de changer la date limite pour soumettre les articles à l'ordre du jour.

2017 Il est recommandé que :

Que la contribution suggérée des régions aux dépenses des délégués à la Conférence soit augmentée de 1 600 \$ à 1 800 \$.

Que la révision de la contribution des régions aux dépenses des délégués à la Conférence soit menée aux deux ans. La prochaine révision aura lieu en 2019.

Que la révision concernant le niveau approuvé par la Conférence des legs au Conseil des Services généraux de la part des membres des AA ait lieu tous les deux ans. La prochaine révision aura lieu en 2019.

Que la révision concernant le niveau approuvé par la Conférence de la contribution au Conseil des Services généraux d'un membre des AA ait lieu tous les deux ans. La prochaine révision aura lieu en 2019.

Que le texte suivant soit ajouté à la brochure « L'autonomie financière : alliance de l'argent et de la spiritualité » :
« Question : Une personne ou un groupe peut-il faire une contribution récurrente en ligne ? Réponse : Oui, en ligne sur aa.org. »

2018 Il est recommandé :

Que le montant maximum de la contribution individuelle annuelle approuvé par la Conférence pour chaque membre des AA envers le Conseil des Services généraux passe de 3 000 \$ à 5 000 \$.

2019 Il est recommandé :

Que le niveau de 5 000 \$ pour les legs individuels des membres des AA au Conseil des Services généraux soit porté à 10 000 \$.

2020 Il est recommandé :

Que le projet de texte relatif au "panier virtuel" soit inclus dans la brochure « L'autonomie financière : alliance de l'argent et de la spiritualité ». Le texte se lit comme suit (traduction française provisoire) :

Q. Certains membres de notre groupe ont voulu passer un panier « virtuel » — pour collecter numériquement les contributions de la Septième Tradition. Comment pourrions-nous faire cela?

R. Un certain nombre de groupes ont utilisé les plateformes de paiement numérique comme complément au passage du panier au sens conventionnel afin d'offrir des possibilités de contributions sans espèces. Il existe différentes plateformes de paiement pour faciliter ce service et c'est au groupe de déterminer laquelle utiliser. Certains groupes ont constaté qu'une plateforme de paiement basée sur une application pour téléphone intelligent est la solution la plus efficace, la plus transparente et la moins perturbatrice pour fournir une contribution numérique. L'expérience suggère que le trésorier est un choix plausible pour gérer les contributions numériques, bien que certains groupes ajoutent un serviteur de confiance supplémentaire pour partager les responsabilités ou créent un nouveau poste de service pour informer le groupe sur les options de paiement numérique et aider les autres membres du groupe qui sont intéressés à contribuer de cette façon.

2021 Il est recommandé que :

Un filigrane avec le mot « EXEMPLE » soit ajouté aux 2^e et 3^e diagrammes circulaires de la page 13 de la brochure « L'autonomie financière : l'alliance de l'argent et de la spiritualité ».

Le texte suivant de la brochure « L'autonomie financière : l'alliance de l'argent et de la spiritualité » soit révisé :

À la page 7, après la section à puces intitulée « Bureau des services généraux des AA » :

Veillez noter que toutes les régions, tous les districts, intergroupes et centraux ne suivent pas ces divisions de service pour le travail en institutions, la collaboration avec les milieux professionnels, l'information publique, etc. Par conséquent, avant de verser des contributions dans votre région, veuillez vous renseigner sur l'entité qui fournit ces services et affectez vos contributions en conséquence.

À la page 13, après les exemples de diagrammes circulaires et avant la question « Où dois-je envoyer les contributions ? » :

Les fonctions des entités ci-dessus sont décrites à la page 7 de cette brochure. L'exécution de ces tâches de service varie d'une région à l'autre. Veillez à vous renseigner sur les services fournis par ces entités dans VOTRE région et contribuez en conséquence.

2023 Il a été recommandé que :

- Les documents produits et maintenus par les Services mondiaux des AA, AA Grapevine, La Viña et le Bureau des Services généraux (BSG), précisent que le Conseil des Services généraux est l'entité qui reçoit toutes les contributions volontaires des AA et que le BSG s'occupe du traitement des contributions. Tout changement de texte devrait être mis en oeuvre au moment de la réimpression ou de la révision de chaque article.
- La contribution suggérée de la région pour les dépenses des délégués à la Conférence passe de 1 800 \$ à 2 200 \$.
- Le Comité du Conseil pour les finances et le budget développe des moyens supplémentaires pour rendre compte trimestriellement aux membres de la Conférence des Services généraux de la performance financière des conseils d'AAWS, du CSG et du GV tout au long de l'année, à des fins de transparence et pour aider à rendre compte au Mouvement des AA.

Résolutions pertinentes au Comité du Grapevine et La Viña de la Conférence

1951

Il est suggéré au Conseil d'administration du Grapevine d'adopter une légère forme de promotion pour augmenter le tirage. Comme exemple, il pourrait y avoir la distribution d'une enveloppe affranchie d'une couleur distinctive pour utilisation pour un abonnement d'essai initial au coût de 1 \$ pour quatre mois. (Résolution du Comité consultatif pour le Budget)

Il est suggéré que le premier octobre 1951, les résultats financiers des opérations du Grapevine à ce jour soient révisés. S'il n'y a pas d'amélioration notable, que l'on procède à une augmentation de prix pour éviter d'autres retraits du fond réservé de la Fondation alcoolique. (Comité consultatif pour le Budget)

1952

La Conférence, dans une résolution spéciale, affirme son soutien à la politique traditionnelle du « Grapevine » de publier des nouvelles d'événements non AA quand ils se rapportent directement ou indirectement aux intérêts des lecteurs de documents des AA. (Résolution de l'Assemblée)

1954

Suite à l'adoption par la Conférence d'une résolution suggérant des actions positives concernant le Grapevine, un Comité du Grapevine a été choisi pour se réunir pendant la Conférence. Le comité a estimé que l'on devrait insister sur la valeur du Grapevine pour transmettre le message de rétablissement et la résolution suivante a été présentée :

1. Que les délégués, à leur retour, ajoutent dans leur rapport de la Conférence la suggestion que chaque groupe nomme un reporter du Grapevine qui sera responsable des abonnements et de commandes en série, et qui encouragera les membres à soumettre des articles et des histoires ;
2. Que chaque délégué prenne contact avec les groupes de sa région qui n'ont pas le Grapevine dans leurs réunions, et qu'ils attirent leur attention sur l'importance et les avantages d'obtenir des exemplaires pour le groupe, soit par commandes mensuelles ou par abonnement annuel en quantité ; et
3. Que les délégués insistent sur la valeur du Grapevine pour les membres individuels.

1955

Il est suggéré que le Grapevine envoie des exemplaires gratuits de numéros sur les nouvelles du Congrès (août) aux groupes qui ne reçoivent pas de commandes en quantité ; que ces exemplaires soient accompagnés d'une lettre de présentation pour favoriser les abonnements.

Le comité a appuyé sans réserve la nomination d'un représentant du Grapevine au niveau du groupe comme moyen pour mettre le Grapevine dans les mains des membres.

1956

Il est suggéré qu'un plan dans le sens décrit dans « The New Jersey Story » soit inauguré, dans le but de transmettre le message à 5 000 nouveaux lecteurs.

Il est recommandé que les délégués essaient également de joindre nos contributeurs pour favoriser les abonnements de manuscrits, afin de susciter une plus grande participation au Grapevine.

Il est demandé que les rapports financiers trimestriels et les rapports sur le tirage du Grapevine soient disponibles pour les délégués. (Résolution de l'Assemblée)

1957

Le comité a appuyé sans réserve la décision d'augmenter le prix du magazine, de 0,25 \$ à 0,35 \$ pour un seul numéro, et de 2,50 \$ à 3,50 \$ pour les abonnements annuels domestiques, avec augmentations proportionnelles du prix pour les ventes à l'étranger, comme nécessité pour la survie du Grapevine.

1958 Il est recommandé :

Qu'il est permis de publier occasionnellement 48 pages, lorsque possible et nécessaire, selon l'opinion des directeurs du Conseil du Grapevine.

Qu'un plan intermédiaire pour stimuler le tirage soit suivi avec les délégués et ses comités respectifs qui accomplissent la plus grande partie du plan.

Que la carte en trois volets pour les individus soit utilisée dans une région d'essai avec les délégués et leurs comités. Les délégués recevront les formulaires à temps pour les insérer dans les rapports de leurs régions.

Que l'on ne fasse pas de promotions intensives, mais une forme de « rappels » continus au besoin, et à la discrétion du Conseil d'administration du Grapevine.

Que bien qu'il soit convenu que les articles pour vente doivent faire leurs frais, il est reconnu que sous les conditions actuelles, cela pourrait être impossible pour un certain temps dans le cas du Grapevine

Que le 10 000 \$ autorisé précédemment par les administrateurs et qui n'a pas encore été utilisé soit maintenu comme fonds de réserve pour des urgences.

1959 Il est recommandé :

Que tous les efforts soient faits pour augmenter le tirage afin de conscientiser davantage sur le A.A. Grapevine comme un outil de service essentiel à utiliser par les individus et les groupes.

Que la continuité de cette « conscientisation » du Grapevine soit assurée en amorçant un plan au niveau de l'état et de la région, où un représentant permanent régional du Grapevine sera nommé pour travailler indépendamment du représentant auprès des services généraux, afin d'insister sur le fait que le Grapevine est un outil de communication spécial chez les AA.

Que toutes les suggestions de promotion faites par les délégués dans la réunion du Grapevine à la Conférence soient incorporées dans un rapport spécial qui sera envoyé à tous les délégués, membres de comités et représentants de régions comme suggestions additionnelles de moyens utiles pour répandre le message du A.A. Grapevine.

Que les conférences d'état et de région soient incitées à avoir un représentant local du Grapevine présent dans ces conférences ou ces congrès, pour favoriser les abonnements des individus et des groupes.

Que le bureau du Grapevine prépare dès que possible des documents qui seront disponibles pour ces représentants à la Conférence, avec une suggestion de méthode pour les exposer pendant les réunions.

Que la recommandation du Comité d'étude sur les Relations avec les agences externes pour un petit dossier sur la collaboration sans affiliation avec les agences extérieures soit traitée comme un article du Grapevine et réimprimé et offert à tous les membres des AA et les agences extérieures par le BSG. (Comité des Publications)

1960 Il est recommandé :

Que soit adopté le plan de « part » ou de « cota » demandé par le représentant du Comité du Grapevine de l'Ohio N.-E pour augmenter le tirage du Grapevine pour la prochaine année d'un minimum de 5 000 abonnés.

Qu'en raison du succès du programme de la région de l'Ohio N.-E. accepté par la Conférence l'an dernier, on demande fortement à tous les états de participer activement à ce plan, c'est-à-dire de nommer un Représentant du Grapevine au niveau de l'État ou de la région, responsable d'établir des Comités du Grapevine qui travaillent avec les groupes ou les régions, selon les besoins du représentant de l'état ou de la région, sujet uniquement à l'approbation (au conseil) de leur État local ou de leur Comité régional.

Que se poursuive le maintien d'une « attitude informative » dans tous les plans d'exposés du Grapevine, plutôt qu'une promotion « agressive ».

Que soit salué le travail remarquable effectué par le Comité de rédaction (tous les bénévoles) pour aider à produire A.A. Today (livre commémorant le 25^e anniversaire des AA)

1961 Il est recommandé :

Que soit adopté le programme de parrainage du groupe du Grapevine, où les groupes sont encouragés à souscrire un nouvel abonnement chaque mois à un médecin, un ministre, un psychiatre, une bibliothèque, une agence ou un membre chargé du respect des lois, une prison ou un hôpital, ou toute autre personne ou agence choisie par le groupe comme projet commun de Douzième Étape.

Que se poursuivent les mesures des précédentes Conférences du BSG pour établir et encourager la représentation du Grapevine aux niveaux de l'état, de la région et du groupe, selon les problèmes et les besoins de chaque région.

Que si possible, nommer un membre des AA bien informé comme « éditeur » central du Grapevine, pour rechercher des auteurs et des artistes membres des AA pour contribution au Grapevine.

Que soit repris le quota de 5 000 nouveaux abonnements comme objectif continu pour 1961.

1962 Il est recommandé :

Que les délégués en fin de mandat deviennent des représentants du Grapevine et qu'ils recrutent d'autres GVR dans leurs régions, afin que chaque groupe des AA ait un GVR.

Que le parrainage de groupe d'abonnements cadeaux du Grapevine aux médecins, membres du clergé, officiers publics et institutions soit recommandé pour tous les groupes.

Que les abonnements au Grapevine pour les nouveaux soient recommandés comme outil utile d'abstinence ; les abonnements sont faits automatiquement pour chaque nouveau membre qui peut rembourser le groupe quand il le peut.

Que les représentants du Grapevine visent à 100 % d'abonnements dans leurs groupes, avec un suivi à l'échéance pour assurer 100 % de renouvellement.

Que les conseils du Grapevine, à la demande du délégué de Porto Rico, explorent la possibilité de publier le Grapevine en espagnol.

1963 Il est recommandé :

Que soit réaffirmé le fait que les délégués en fin de mandat deviennent des représentants du Grapevine et que des avis soient placés dans le Grapevine et dans le Bulletin du Bureau des Services généraux.

Que les délégués aident à recruter des représentants du Grapevine dans chaque groupe de leur région.

Que toutes les brochures du BSG soient examinées pour mention, chaque fois que possible, du Grapevine comme outil de rétablissement d'A.A. World Services.

Que se poursuive l'analyse des plans du Grapevine pour publication en espagnol et dans d'autres langues.

1964 Il est recommandé :

Que le Conseil d'administration du Grapevine et le Conseil des Services généraux explorent la possibilité d'utiliser des articles du Grapevine dans une édition française du magazine.

Qu'aucune action légale ne soit prise dans l'immédiat concernant l'utilisation de matériel du Grapevine protégé par copyright par « The Older Member Press ».

Que tous les membres du comité du Grapevine soient désormais informés pendant l'année de toutes les questions du Grapevine importantes pour la Conférence.

Que le Comité du Grapevine fasse partie activement des efforts du Grapevine et que le vice-président du comité présente un rapport au nom des délégués régionaux dans l'exposé sur le Grapevine à la conférence 1965.

1965 Il est recommandé :

Que des membres du Comité régional soient nommés pour informer les membres sur l'évolution du Grapevine. (Il est démontré un besoin de mesures de la part de tous ceux intéressés pour indiquer les nombreux usages du Grapevine dans le travail de Douzième Étape.)

Qu'un article plutôt que des insertions publicitaires serait plus efficace pour intéresser les individus et les groupes à offrir des abonnements pour les Isolés, les groupes dans les institutions, les membres à l'étranger et les amis des AA.

Que le Grapevine ait recours aux services des comités régionaux pour promouvoir la vente du Grapevine aux niveaux des individus et des groupes.

Qu'un article ou une série d'articles soit publié pour faire valoir les bienfaits des abonnements individuels.

1966 Il est recommandé :

Que soit produit comme marché-test un cahier rigide qui contiendrait 12 numéros du Grapevine.

Que les délégués apportent leur concours pour augmenter le lectorat du magazine dans chaque région.

Que les délégués recherchent dans leurs régions du nouveau matériel — articles, histoires, anecdotes — pour le Grapevine.

Que les mots « Il n'y a ni cotisation ni droit d'entrée » restent dans le Préambule. (Résolution de l'Assemblée)

1967 Il est recommandé :

Que les délégués suggèrent aux groupes la nécessité de parrainer des abonnements au Grapevine pour les prisons et les hôpitaux de leurs régions.

Que la différence de prix, en raison du taux de change canadien avec le dollar US, soit indiquée sur les prochains bons de commande du GV.

Que la Prière de la Sérénité soit incorporée dans le format mensuel régulier du GV.

1968 Il est recommandé :

Que le Grapevine, qui est la voix des membres des AA individuels, continue de publier l'opinion des membres des AA, mais à la condition que le Grapevine n'ajoute pas son approbation éditoriale aux articles, et qu'il déclare que les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles du Grapevine. Que l'on encourage le programme de parrainage de groupe du Grapevine, selon lequel les groupes sont encouragés à envoyer un nouvel abonnement chaque mois à des médecins, ministres et autres personnes intéressées à l'alcoolisme, ainsi qu'à des institutions ou autres agences choisies par le groupe dans un projet commun de Douzième Étape.

1969 Il est recommandé :

Que A.A. World Services, Inc., et The A.A. Grapevine, Inc., en ayant à l'esprit en premier lieu le but premier du Mouvement, analysent les efforts promotionnels de l'un et de l'autre et se donnent à chacun la plus grande collaboration pour sensibiliser le Mouvement sur les outils des AA.

Que tous les délégués considèrent comme faisant partie de leurs responsabilités de sensibiliser le Mouvement sur le Grapevine comme outil pour l'abstinence, soit par leurs propres efforts ou en recrutant d'autres personnes.

1970 Il est recommandé :

Que soient réaffirmés les plans d'agir comme représentants du Grapevine dans leurs régions, de demander d'anciens numéros du Grapevine pour les institutions, et de transmettre le message du Grapevine comme outil essentiel dans les rapports faits aux régions.

1971 Il est recommandé :

Que le Conseil corporatif du Grapevine ait l'approbation de la Conférence pour augmenter le prix du Grapevine, de 0,35 \$ à 0,50 \$ pour un numéro, et de 3,50 \$ à 5 \$ pour un abonnement annuel, si la tendance de l'augmentation des coûts indique que le besoin est présent.

Que tous les délégués retournent dans leurs groupes d'attache avec la détermination de commencer à considérer le Grapevine

comme un outil majeur pour aider à trouver et à maintenir l'abstinence.

1972 Il est recommandé :

Que les délégués en fin de mandat continuent de servir les AA en agissant comme représentants du Grapevine dans leurs régions.

Que les régions soient encouragées à inviter le personnel du Grapevine dans leurs conférences d'état et de province.

Que le Grapevine reprenne ses exposés annuels à la Conférence.

1973 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la résolution de 1962, voulant que les délégués en fin de mandat deviennent des représentants du Grapevine (GvR) et recrutent d'autres GvR dans leurs régions afin qu'il y ait un GvR dans chaque groupe.

Que chaque région de la Conférence choisisse un président du Grapevine qui créerait une structure pour travailler avec les groupes afin d'augmenter le lectorat du A.A. Grapevine.

Aucun nouveau groupe « Pay-as-you-go » ne sera accepté après le 31 juillet 1973, considérant l'augmentation des mauvaises créances. Par contre, les groupes « Pay-as-you-go » dont les comptes sont en règle pourront continuer. Le comité recommande des abonnements payés d'avance.

1974 Il est recommandé :

Que le Grapevine continue de publier des opinions personnelles responsables de membres des AA, bien que le Grapevine ne souscrive pas nécessairement à ces opinions.

Que dans la section « About Alcoholism, » dans les pages grises du Grapevine, on continue de rapporter les évolutions dans le domaine de l'alcoolisme, même si elles peuvent être contraires à la philosophie des AA.

Que le Conseil corporatif du Grapevine reçoive l'approbation de la Conférence pour augmenter le prix du Grapevine pour les copies uniques et pour les abonnements, si la tendance des coûts élevés indique que le besoin est présent.

Que les délégués transmettent à leurs régions une proposition à l'effet que les groupes établissent la pratique de donner des abonnements cadeau aux fêtes et aux anniversaires, alors que le Grapevine enverra des cartes de souhaits appropriées.

Que l'utilisation des noms au complet dans la correspondance avec le Grapevine facilite les communications des membres des AA. (Le Grapevine protège l'anonymat en tout temps.)

1975 Il est recommandé :

Que les délégués communiquent avec les rédacteurs des bulletins de nouvelles des AA dans leurs régions et qu'il leur demande d'utiliser régulièrement des citations du Grapevine, des sujets de discussion ou autres notices du Grapevine dans leurs bulletins.

Qu'une lettre soit envoyée aux derniers groupes « pay-as-you-go » pour leur expliquer les avantages des abonnements payés à l'avance et pour aviser ces groupes que le plan « pay-as-you-go » se terminera le premier janvier 1976.

Que tous les délégués informent tous les membres des AA qu'ils peuvent s'abonner individuellement au Grapevine.

1976 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la recommandation voulant que l'on encourage les régions à inviter le personnel du Grapevine à participer aux conférences d'état et provinciales, en suggérant que

l'invitation soit faite directement au personnel du Grapevine. Le comité considère que le contact personnel entre le personnel du Grapevine et les membres des AA stimulera l'intérêt pour le Grapevine.

Que les groupes ou les individus envoient des abonnements au Grapevine aux bibliothèques locales.

Que l'on encourage les groupes à prendre plus d'abonnements à mesure qu'ils ont plus de membres.

1977 Il est recommandé :

Que les délégués aient la responsabilité d'établir des comités régionaux du Grapevine, en utilisant la structure de service de la région et du district pour nommer un représentant du Grapevine dans chaque groupe.

Qu'un numéro du Grapevine, accompagné d'un bon de commande au Grapevine, soit inclus dans chaque pochette envoyée aux nouveaux groupes par le BSG.

Que le Grapevine continue de publier la section « About Alcoholism » avec la déclaration de non-responsabilité.

1978 Il est recommandé :

Que les délégués poursuivent leurs efforts en se servant de la structure de la région et du district pour en arriver à ce qu'il y ait un représentant du Grapevine dans chaque groupe.

Qu'un tableau d'information du Grapevine soit instauré de façon régulière dans toutes les conférences, congrès et assemblées. (Un kit d'exposition de la Conférence du Grapevine est disponible sans frais.)

Que les Comités d'information publique, de collaboration avec les milieux professionnels, d'établissements correctionnels et de centre de traitement explorent l'utilisation du A.A. Grapevine dans leurs activités.

Que dans les fonctions au niveau de l'état et de la région, on considère la tenue d'ateliers du Grapevine semblables aux autres ateliers tenus au niveau de la région de temps à autre.

1979 Il est recommandé :

Que lorsque possible, les groupes considèrent des achats en grosse quantité comme un moyen de rendre le Grapevine disponible au groupe.

Que les représentants du Grapevine recommandent à leurs groupes de parrainer des abonnements, où c'est possible, pour des institutions, des centres de traitement et des professionnels qui sont « parrainés »

Que le bureau du Grapevine offre des certificats cadeaux du Grapevine payés à l'avance.

Que les délégués poursuivent leurs efforts de recourir à la structure de service de la région et du district pour en arriver à ce qu'il y ait un représentant du Grapevine dans chaque groupe.

Qu'il n'y ait aucun changement dans le format du magazine.

1980 Il est recommandé :

Que dans l'immédiat, on ne considère pas d'abonnements à plus court terme pour les groupes et les centres de traitement.

Que les délégués poursuivent leurs efforts de recourir à la structure de service de la région et du district pour en arriver à ce qu'il y ait un représentant du Grapevine dans chaque groupe.

Que le kit d'exposition de la Conférence du Grapevine soit mis à la disposition des GvR des districts sans frais.

Que les groupes fassent tous les efforts possibles pour dire aux nouveaux que le Grapevine est l'un de nos meilleurs outils d'abstinence.

1981 Il est recommandé :

Que le Grapevine offre un assortiment à rabais de divers articles du Grapevine pour vente aux groupes et aux bureaux centraux/intergroupes avec un rabais raisonnable.

Que les délégués, dans leurs efforts constants pour en arriver à ce qu'il y ait un GvR dans leurs groupes, cherchent à établir des GvR de district.

Que le Conseil corporatif du Grapevine considère augmenter le prix de vente du Grapevine.

1982 Il est recommandé :

Que le prix des produits dérivés du Grapevine soit augmenté au besoin.

Qu'aucune mesure ne soit prise dans l'immédiat sur les ventes de quantité des abonnements au Grapevine aux organismes étrangers.

1983 Il est recommandé :

Qu'une cassette à titre d'essai d'article de numéros classiques du Grapevine soit préparée et offerte comme article spécial, en considérant que la Conférence 1984 analysera d'autres enregistrements.

Que les délégués interrogent leurs régions sur le besoin de la section « About Alcoholism » et que la question du rôle et du besoin de cette section soit amenée à la conférence 1984.

Que toutes les communications aux présidents régionaux du Grapevine soient aussi envoyées aux délégués.

Que dans un esprit d'autonomie, les structures de service régionales aient la responsabilité de rendre le Grapevine disponible aux agences étrangères.

1984 Il est recommandé :

Qu'en raison de l'accueil positif de la cassette d'essai, le Grapevine produise au moins une cassette par année comme article spécial.

Que le Grapevine continue de publier la section « About Alcoholism » avec la déclaration de non-responsabilité.

Que l'on ajoute la brochure « Portable A.A. Meeting » dans les envois des bulletins du BSG, et qu'une quantité de cette brochure soit offerte à tous les présidents régionaux du Grapevine.

Que la Conférence réaffirme la recommandation de la Conférence 1977, voulant que « les délégués aient la responsabilité d'établir des comités régionaux du Grapevine, en utilisant la structure de service de la région et du district pour nommer un représentant du Grapevine dans chaque groupe. » De plus, que les délégués explorent la possibilité d'avoir recours à des adjoints dans la structure de service comme représentants du Grapevine.

1985 Il est recommandé :

Que les comités du Grapevine cherchent des moyens de travailler avec les comités Information publique, Collaboration avec les milieux professionnels, Centres correctionnels, Centres de traitement et autres comités de service, afin d'augmenter l'utilisation du Grapevine comme outil de transmission du message.



Que puisque chaque numéro du Grapevine ne peut pas subir le processus d'approbation de la Conférence, la Conférence reconnaît le A.A. Grapevine comme un journal international des Alcooliques anonymes.

Qu'un manuel soit produit pour les comités du Grapevine.

Que des sections soient ajoutées au Manuel du Service pour définir le rôle des représentants du Grapevine à tous les niveaux, pour donner plus d'informations sur le fonctionnement de A.A. Grapevine, Inc., et que cette question soit soumise au Comité des Actes et Statuts.

1986 Il est recommandé :

Que soit approuvé le projet du manuel à l'intention des comités du Grapevine.

Que le Grapevine produise une cassette d'essai en espagnol et une en français, à un prix comparable aux cassettes anglaises du Grapevine. En faisant cette recommandation, le comité reconnaît la possibilité d'une perte financière, mais il considère que dans ce cas, la nécessité de transmettre le message aux membres des AA de langue française et espagnole rend une telle perte possible acceptable.

Que la Résolution #17 de la Conférence soit amendée pour se lire : « Que puisque chaque numéro du Grapevine ne peut pas subir le processus d'approbation de la Conférence, la Conférence reconnaît le A.A. Grapevine comme le journal international des Alcooliques anonymes. »

Que puisque les douze articles sur les Traditions par B.L., of Manhattan, New York, et l'article « The Whisper of Humility » comprennent les opinions d'individus seulement, et puisqu'ils sont déjà repris dans Best of the Grapevine, que ces articles ne soient pas publiés en format brochure.

Que si le Conseil corporatif du Grapevine approuve la préparation du livre suggéré des écrits de Bill W. dans le Grapevine, qu'un brouillon soit soumis à la conférence 1987 pour considération.

1987 Il est recommandé :

Que le personnel surveille la distribution des cassettes du Grapevine en espagnol et en français, et qu'il fasse rapport de résultats plus complets à la Conférence 1988.

Qu'aucun changement ou ajout ne soit fait au Préambule.

Que les délégués concentrent leurs efforts sur la structure de service du district comme moyen de rejoindre des groupes individuels, afin de sensibiliser chaque groupe sur la valeur du Grapevine comme outil de rétablissement.

Que l'on encourage les délégués et les présidents régionaux du Grapevine à inviter le personnel du Grapevine à participer à des congrès, des forums et des rassemblements des AA à l'échelle locale, régionale et territoriale.

Que le personnel du Grapevine ait la responsabilité de communiquer des informations à jour aux délégués à intervalles appropriés concernant les questions éditoriales, de tirage, expédition, et financières.

Qu'en raison de la nécessité que tout le Grapevine soit entièrement responsable de son fonctionnement devant le Mouvement, le comité reconnaît qu'il y a de sérieux problèmes de gestion et croit que c'est la responsabilité du Conseil corporatif du Grapevine.

Que le Conseil du Grapevine établisse un mécanisme pour des communications ponctuelles avec tous les membres de la

Conférence des mesures prise et des progrès vers la résolution de ces problèmes.

Qu'un avis de non-responsabilité soit préparé par le personnel du Grapevine pour le calendrier des événements et qu'il soit imprimé chaque mois avant la liste des événements à venir.

Que le conseil corporatif du Grapevine considère la publication d'un numéro spécial écrit par des Autochtones nord-américains et consacré à leurs histoires de rétablissement. (Comité des Publications)

1988 Il est recommandé :

Que le Grapevine ne publie pas une section mensuelle des messages/réflexions quotidiennes.

Que les questions de format et de politique éditoriale soulevées dans la « Résolution au A.A. Grapevine » de la région 70, Vermont, relèvent du droit de décision du personnel de rédaction du Grapevine.

Que soit réaffirmée la Résolution numéro 29 de la Conférence 1987 : « Que le personnel du Grapevine ait la responsabilité de communiquer des informations à jour aux délégués à intervalles appropriés concernant les questions éditoriales, de tirage, expédition, et financières. »

Que puisque le Conseil corporatif du Grapevine s'est conformé pleinement à la Résolution numéro 30 de 1987, la communication en temps opportun du conseil à tous les membres de la Conférence concernant la résolution de problèmes de gestion n'est plus nécessaire, mais que se poursuive l'usage courant d'envoyer les procès-verbaux trimestriels du Conseil corporatif aux membres du Comité du Grapevine de la Conférence.

Que le Grapevine procède avec l'essai de l'envoi une seule fois de numéros gratuits du Grapevine à des groupes qui ne sont pas abonnés (choisis au hasard) afin de les sensibiliser au fait que le Grapevine est un outil efficace de rétablissement. Qu'afin de respecter le budget 1988 du Grapevine, le coût de cette distribution à l'essai ne devrait pas excéder 2 500 \$. Les résultats de cet effort et de toute autre action ultérieure du Conseil corporatif devront être analysés par la Conférence 1989.

Que le Grapevine procède à la publication des écrits de Bill W. dans le Grapevine, en ajoutant une introduction factuelle préparée par le personnel du Grapevine et approuvée par le Conseil corporatif du Grapevine.

Que soit réaffirmée la résolution #27 de la Conférence 1987 : « Que les délégués concentrent leurs efforts sur la structure de service du district comme moyen de rejoindre des groupes individuels, afin de sensibiliser chaque groupe de la valeur du Grapevine comme outil de rétablissement. »

Qu'afin d'encourager la pleine participation, le Grapevine considère établir un mois de sensibilisation au Grapevine, et que les régions continuent de tenir des ateliers du Grapevine, des « Grape-a-thons » et des réunions du Grapevine.

Qu'en réponse à des préoccupations concernant le temps écoulé entre les commandes et la réception du Grapevine, que le conseil corporatif du Grapevine examine la possibilité d'un accusé de réception rapide de nouvelles demandes d'abonnement.

1989 Il est recommandé :

Que la revue Grapevine mette sur pied une chronique sur l'histoire d'AA, en puisant dans les archives, y compris dans les historiques régionaux et territoriaux.

Que, reconnaissant la nécessité d'augmenter le prix de la revue dans un proche avenir, les délégués clarifient dans leurs régions le fait que la revue Grapevine est financée par le revenu des abonnements et refuse les contributions des groupes pour couvrir les frais d'opération.

1990 Il est recommandé :

Que les mots « one-time trial distribution of complimentary Grapevines to nonsubscribing groups » de la recommandation #25 de la Conférence de 1988 ne soient plus considérés comme obligatoires.

1991 Il est recommandé :

Que Grapevine cesse de publier la section « About Alcoholism ».

Que Grapevine, pour répondre au besoin qui a été exprimé, commence à publier le plus tôt possible au moins un article en espagnol dans chaque numéro.

1992 Il est recommandé :

Après analyse de la résolution 12 de la Conférence de 1991 :

- a. Que Grapevine, continue de publier au moins un article en espagnol dans chaque numéro mensuel.
- b. Comme solution de rechange aux articles en espagnol, que A.A. Grapevine examine la possibilité de publier tous les trois mois un bulletin en espagnol contenant des textes originaux et des traductions d'articles de Grapevine, et qu'il soumette au comité de la Conférence de 1993 des propositions touchant le format et le coût de production de ce bulletin.

Que la proposition suivante du conseil de AA Grapevine soit acceptée:

Pour uniformiser nos méthodes et pour fournir aux membres de la Conférence l'information qu'ils désirent au sujet des articles spéciaux, sans pour autant compromettre « le droit de décision » du conseil dans la gestion des affaires financières de la société, nous soumettons la proposition suivante:

En nous fondant sur l'exemple positif de la collaboration de la Conférence et du conseil pour la production de The Language of the Heart, le conseil présentera toujours au comité de Grapevine de la Conférence, au moins deux ans avant leur mise en production, une liste générale des articles spéciaux projetés, afin que la Conférence puisse offrir des conseils ou exprimer son désaccord. Les idées relatives aux articles spéciaux ayant déjà été soumises au comité de la Conférence, l'approbation finale des articles produits continuera de relever du conseil de Grapevine.

1993 Il est recommandé:

Qu'après étude de la résolution 12 de la Conférence de 1992 au sujet d'un bulletin trimestriel en espagnol, il a été recommandé :

- a. Que la politique actuelle de publier des articles en espagnol dans chaque numéro mensuel soit réaffirmée.
- b. Qu'à cause du personnel nécessaire et d'autres coûts, le bulletin trimestriel ne soit pas publié dès maintenant.
- c. Que les délégués et le conseil d'administration de A.A. Grapevine continuent de chercher différentes façons de transmettre le message à la communauté espagnole à l'aide de publications.

Que le conseil d'administration de A.A. Grapevine ne continue pas activement de rechercher des débouchés dans les établissements commerciaux (non AA) pour ses articles.

1994 Il est recommandé :

Que tous les membres soient fortement incités à faire en sorte que la revue puisse s'autofinancer par la vente d'abonnements.

1995 Il est recommandé :

Que, pour répondre à un besoin exprimé, une édition en espagnol de Grapevine soit publiée sous réserve des conditions suivantes : que le conseil d'administration de Grapevine Inc., recueille de l'information et établisse un plan d'affaires relativement à la publication d'une édition bimestrielle de Grapevine en espagnol, qu'il fasse ensuite rapport au comité des finances du Conseil, que le financement pour les cinq (5) prochaines années soit obtenu du fonds de réserve du Conseil des Services généraux, avec des frais de démarrage de 84 000 \$ pour la première année. Il a également été recommandé de supprimer les articles en espagnol qui paraissent chaque mois dans l'édition anglaise de Grapevine si une édition bimestrielle en espagnol est publiée, et aussi de discontinuer la publication de la revue en espagnol si, au bout de cinq ans, le projet se révèle irréaliste.

1996 Il est recommandé:

Que le manuscrit d'une brochure d'information générale sur la revue Grapevine et sur son rôle au sein des Alcooliques anonymes soit rédigé et soumis à l'approbation de la Conférence de 1997.

1997 Il est recommandé :

Que soient incluses des informations sur La Viña dans l'édition 1997-98 du Manuel du service chez les AA (Chapitre XI, « La Revue Grapevine »).

Que le manuscrit d'une brochure d'information générale sur le A.A. Grapevine et son rôle chez les Alcooliques anonymes soit publié

Que le Grapevine utilise des listes d'envois postaux pour initier les centres de détention et de traitement au Grapevine et à La Viña.

2001 Il est recommandé :

Que le AA Grapevine poursuive la publication de La Viña avec l'appui du Conseil des Services généraux, comme service au Mouvement.

Que La Viña continue sa publication en faisant appel aux ressources du A.A. Grapevine pour optimiser la production et la distribution.

2002 Il est recommandé :

Que la brochure « The A.A. Grapevine : Our Meeting in Print » (P-52) soit révisée pour illustrer les changements dans le fonctionnement du Grapevine et pour clarifier le texte.

Que le Comité du Grapevine pour la Conférence révisé annuellement une liste de produits dérivés proposée au moins un an avant la date de production possible, afin que la Conférence puisse orienter, tout en reconnaissant que le comité puisse avoir besoin de plus d'une année pour étudier certains articles proposés.

2003 Il est recommandé :

Que le premier paragraphe de la description du représentant du Grapevine, à la page 9 de la brochure [en langue anglaise seulement] The A.A. Grapevine : Our Meeting in Print soit modifié pour devenir.

Grapevine and La Viña Representatives

« Grapevine representatives (GvRs) and La Viña representatives (RLV5) perform a service for A.A. members, bringing them two vital tools of recovery — the international journal of Alcoholics Anonymous and La Viña. GvRs and RLVs are engaged in practical, hands-on work. Their basic job is to make the magazines available to the group, to encourage A.A.s to read them, subscribe to them, and use them in Twelfth Step work. » [« Les représentants du Grapevine (GvR) et de La Viña (RLV) rendent un service aux membres des AA en leur apportant un outil essentiel de rétablissement — le journal international des Alcooliques anonymes. Les GvR font un travail de terrain. Leur principale tâche est de rendre le magazine disponible aux groupes, d'encourager les AA à le lire, à s'y abonner et à l'utiliser dans leur travail de Douzième Étape ».]

2004 Il est recommandé :

Qu'afin de permettre la plus grande distribution du A.A. Grapevine et de La Viña à tous les clients, en évitant toute affiliation avec un organisme extérieur, a) les abonnements au A.A. Grapevine et à La Viña ne soient traités que par A.A. Grapevine, Inc., ou directement par des serveurs de confiance AA ; et, b) le A.A. Grapevine, Inc., adopte une politique de vente et une structure de prix standardisées pour tous les clients.

Note : Cette recommandation vise à clarifier la résolution de 1993 qui dit que « Le Conseil d'administration de A.A. Grapevine ne continue pas activement sa recherche de débouchés dans les établissements commerciaux (non AA) pour ses articles ».

Que la brochure « The AA Grapevine: Our Meeting in Print » soit révisée pour y inclure des références à La Viña et aux représentants de La Viña, là où on mentionne le magazine Grapevine et ses représentants.

Que le Manuel du A.A. Grapevine soit classé documentation de service et revu annuellement par le comité du A.A. Grapevine de la Conférence.

2007 Il est recommandé :

Que le Grapevine et La Viña incluent une section sur les aspects médicaux, légaux et sociaux de l'alcoolisme, avec une mise en garde appropriée.

2010 Il est recommandé :

Que La Viña complète sa parité spirituelle avec le A.A. Grapevine, à commencer comme suit :

- Publier La Viña tous les deux mois, reliure collée, en noir et blanc, comportant 68 pages, à un coût estimé à 21 400 \$ par an, pendant un an, commençant en 2011, suivi d'une année d'étude et d'une évaluation en 2012. Les résultats de cette étude et évaluation seront soumis au comité du A.A. Grapevine de la Conférence 2013.
- Le contenu et l'étoffe (la substance) sont de première importance.
- Qu'un avis soit publié dans le magazine La Viña dès maintenant et pendant l'année d'essai pour encourager les soumissions et les abonnements en cherchant à se rapprocher de l'objectif de l'autonomie financière.

Que pour rejoindre le plus large éventail possible du Mouvement, le Conseil corporatif du A.A. Grapevine recueille des partages sur les sujets suivants chez les délégués à la conférence des

Services généraux au nom du Comité du A.A. Grapevine de la Conférence 2010 :

- À votre avis, quelle est la valeur du magazine Grapevine ?
- Quel usage faites-vous du magazine Grapevine ?
- Qu'aimeriez-vous changer dans le magazine Grapevine
- À votre avis, quel devrait être le but du magazine Grapevine ?

Note : Les réponses devront être soumises au conseil corporatif du A.A. Grapevine au plus tard le 31 décembre 2010 et faire partie de la documentation historique du comité du A.A. Grapevine de la Conférence 2011.

2011 Il est recommandé :

Que dans l'esprit de l'autofinancement tout en protégeant nos Traditions de l'attrait, de l'anonymat et de la non-affiliation, il soit permis au A.A. Grapevine d'utiliser les canaux numériques et les technologies de soutien et de distributions existantes (contre rémunération), telles que mais sans se limiter aux téléphones intelligents, tablettes électroniques, lecteurs électroniques, les applications, et magazines en ligne rémunérés pour la vente et la distribution de magazines, de livres et de produits. Le comité a demandé que le Conseil veille à ce que tous les contrats protègent nos Traditions, avec l'option de résilier un ou tous les contrats en tout temps. Le Comité a demandé qu'un état de la situation et un rapport financier soient soumis au Comité du Grapevine de la Conférence 2012.

Que le Conseil du A.A. Grapevine, en consultation avec le Conseil des Services mondiaux des AA et sous la gouverne du président du Conseil des Services généraux, continue de rechercher quelles solutions et quels objectifs pourraient être atteints en combinant des services et en partageant des ressources, y compris une analyse du Onzième Concept, tout en maintenant toujours une indépendance rédactionnelle et corporative.

Que les révisions au texte faites par le personnel du A.A. Grapevine dans la brochure « The A.A. Grapevine and La Viña : Our Meetings in Print » soient approuvées avec suggestions mineures.

2012 Il est recommandé :

Que A.A. Grapevine, Inc. aille de l'avant avec une stratégie audio qui consiste à ce que les membres téléphonent et enregistrent leur témoignage au moyen d'une technologie d'enregistrement par une tierce partie ;

- Les témoignages seront soumis aux même processus rédactionnel que les témoignages écrits.
- Ce projet audio devra, au minimum, faire ses frais.
- Le comité demande au conseil de s'assurer que tous les contrats respectent nos Traditions, avec une option de mettre fin à tout contrat, quel qu'il soit, en tout temps.
- Le comité demande qu'un rapport d'état et financier soit soumis au comité du Grapevine de la Conférence 2013 comme document de soutien.

Que A.A. Grapevine, Inc., applique la « Clause crépusculaire » aux produits du Grapevine. Cette clause vise à retirer de la circulation les produits du Grapevine plus anciens et qui ne se vendent plus pour soit les archiver numériquement ou les rendre disponibles dans un autre format.

2015 Il est recommandé que :

Que soit approuvée la brochure révisée « A.A. Grapevine and La Viña : Our Meetings in Print »

2016 Il est recommandé :

Que le délégué président du comité du Grapevine de la Conférence ait les mêmes droits de participation à la réunion de janvier du Conseil du A.A. Grapevine que les autres délégués présidents lors des réunions de leur comité correspondant du Conseil.

2017 Il est recommandé :

Que le A.A. Grapevine crée un compte Google pour les sociétés sans but lucratif, et que l'utilisation de ce compte soit limitée au programme pour les sociétés sans but lucratif de YouTube et qu'on fasse en sorte que les commentaires ne soient pas publiés sur les pages YouTube du A.A. Grapevine. Le conseil du A.A. Grapevine analysera son efficacité par les indicateurs clés du site Web. (Proposition de l'Assemblée)

2018 Il est recommandé :

Que AA Grapevine, Inc. permette les ventes des livres de Grapevine et La Viña, des exemplaires seuls des magazines (selon disponibilité), et d'autres produits, à des entités non-AA, comme par exemple (sans s'y limiter), les hôpitaux, les centres de traitements et les librairies. [Note : Dans la pratique courante, AA Grapevine, Inc. ne cherche pas à faire des ventes extérieures d'abonnement au magazine.]

Que AA Grapevine, Inc. continue de rechercher des opportunités pour la vente en gros. [Note : AA Grapevine, Inc. offre aujourd'hui des réductions sur les achats en gros et répond aux demandes, mais ne sollicite pas des ventes auprès d'entités extérieures.]

Que AA Grapevine, Inc. communique à la liste des entités non-AA de A.A. World Services qu'elles peuvent maintenant acheter des livres de AA Grapevine et La Viña, des exemplaires uniques des magazines (selon disponibilité), et d'autres produits.

Que La Viña soit publié au rythme actuel, tous les deux mois, en tant que service auprès du Mouvement, bien relié, avec 68 pages, et entièrement en couleur.

Que la brochure modifiée « AA Grapevine et La Viña: nos réunions sur papier » (diponible en anglais et espagnol seulement), soit approuvée, et le titre changé pour: « AA Grapevine et La Viña: nos réunions sur papier et autres supports ».

2020 Il est recommandé :

Que le nom du Comité du Grapevine de la Conférence soit changé pour le Comité du Grapevine et de La Viña de la Conférence.

2021 Il est recommandé :

Que le conseil d'administration de AA Grapevine mette en place un compte Instagram et qu'un rapport sur ce compte soit présenté au Comité du Grapevine et La Viña de la Conférence 2022.

Que le Préambule des AA soit modifié comme suit:

De

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir afin de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membres des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent ni ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

À:

Au sein des Alcooliques anonymes, nous partageons notre expérience, notre force et notre espoir les uns avec les autres afin de résoudre notre problème commun et d'aider les autres à se rétablir de l'alcoolisme. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membres des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent ni ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir. (Proposition de l'Assemblée)

Que la première phrase du préambule des AA soit révisée dans un langage non genré en remplaçant les mots « hommes et femmes » par le mot « personnes » pour se lire comme suit : « Les Alcooliques anonymes sont une association de personnes qui partagent entre elles leur expérience, leur force et leur espoir afin de résoudre leur problème commun et d'aider les autres à se rétablir de l'alcoolisme. » (Proposition de l'Assemblée)

Que la révision du préambule remplaçant les mots « hommes et femmes » par le mot « personnes » soit présentée au Conseil des Services généraux pour approbation en tant que nouveau préambule révisé des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Résolutions pertinentes au Comité des Institutions¹ de la Conférence

1954

La Conférence a voté pour ne pas approuver la proposition de lister les groupes dans les hôpitaux et les prisons dans l'annuaire 1955. Il est convenu que bien que ce soit dans l'esprit des AA de considérer tous les groupes comme des parties essentielles du Mouvement, certains problèmes pourraient survenir si les groupes de cette catégorie étaient listés. (Résolution de l'Assemblée)

1955

C'est l'opinion générale de la Conférence que le Siège social considère la préparation de publications pour utilisation dans les programmes institutionnels. (Résolution de l'Assemblée)

1956

La Conférence convient que les requêtes des institutions devraient être transmises initialement à un bureau d'inter-groupe, s'il y en a un dans la région, et au délégué de la région. Si aucun accusé de réception n'est envoyé par ces contacts deux semaines après la requête, le siège social général devra se servir de son propre jugement en soumettant la requête à un groupe local. (Recommandation de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que l'on considère la possibilité de préparer des données pour une brochure qui inclurait des histoires de cas pour les alcooliques itinérants, une brochure qui pourrait être disponible dans les prisons. De plus, lorsque le projet d'une telle brochure est prêt, qu'il soit soumis aux membres du Comité des Publications de la Conférence pour approbation. (Comité des Publications)

Qu'au moins une fois par année, on annonce dans le « A.A. Exchange Bulletin » que des assortiments cadeau à prix spécial de publications des AA sont disponibles pour les groupes en prison et dans les hôpitaux. (Comité des Publications)

1958 Il est recommandé :

Qu'il n'est pas besoin d'une brochure qui inclurait des histoires de cas pour l'alcoolique itinérant qui serait disponible dans les prisons actuellement pour la raison suivante : (Comité des publications)

- a. En général, les groupes des AA collaborent avec les prisons locales, soit par du parrainage ou par des réunions en prison.
- b. Les brochures existantes offrent suffisamment de lecture des AA pour l'alcoolique en prison qui veut s'occuper de son problème.
- c. La responsabilité de mettre des informations sur les AA dans les prisons locales incombe aux groupes locaux des AA et aux comités de services locaux.

Qu'il n'est pas besoin d'une brochure spéciale pour le membre détenu dans une prison. Il est recommandé que le membre du personnel affecté aux services aux institutions favorise les échanges d'expériences et de publications de groupes en prison pour répondre aux besoins exprimés par un groupe de prison individuel. (Comité des Publications)

Que la participation de groupes institutionnels à la structure de la Conférence soit laissée à la discrétion des assemblées locales de la Conférence. (Politiques)

1959 Il est recommandé :

Que soit approuvée une nouvelle brochure pour détenus alcooliques tel que définie dans le memorandum du conseiller en publications du BSG. (Comité des Publications)

1960 Il est recommandé :

Que la Conférence réaffirme le besoin de brochures approuvées par la Conférence 1959, dont : pour les membres du clergé, les détenus, une révision de « Les jeunes et les AA » et « L'employé alcoolique ». (Comité des Publications)

1964

De l'opinion générale de la réunion, le système de vote par procuration pourrait mener à des abus et peu de régions sont préparées à en appuyer la pratique actuellement, en autant que la représentation de groupes réguliers soit concernée. En même temps, il est reconnu que les groupes dans les établissements correctionnels et dans certains hôpitaux pourraient être sous-représentés dans les Assemblées régionales s'ils ne peuvent pas assigner leur droit de vote à des membres à l'extérieur de leurs groupes. (Résolution de l'Assemblée)

1965 Il est recommandé :

Que soit approuvé le brouillon de « Les AA dans les hôpitaux ». (Comité des Publications)

1966 Il est recommandé :

Que soit établi un Comité des Institutions de la Conférence. (Comité des Politiques)

1967 Il est recommandé :

Que les AA qui transmettent le message dans les institutions observent les règles et collaborent avec le personnel.

Que les groupes et les membres des AA de l'extérieur prennent la responsabilité de procurer des publications aux groupes des AA dans les institutions si possible, conformément à la tradition de l'autofinancement.

Qu'un parrainage immédiat au patient de l'extérieur ou au détenu est de première importance dans la transmission du message aux institutions.

¹ Voir aussi Correctionnel et Traitement et Accessibilité. En 1977, le comité des institutions de la Conférence a été supprimée et remplacée par ces deux comités.

Que là où aucun de ces comités n'existe, tous les états et les régions considèrent la formation de comités des institutions pour travailler en collaboration avec les comités régionaux.

Qu'un bulletin bisannuel soit préparé pour les groupes dans les hôpitaux et les prisons, les comités institutionnels et les parrains.

Qu'un questionnaire concernant les membres, l'autofinancement, et autres soit envoyé aux groupes dans les institutions, et que l'on encourage de tels groupes à organiser leurs propres activités, lorsque possible, avec l'aide extérieure fournie par des membres des AA si nécessaire.

Qu'une expression de gratitude soit offerte à tout le personnel non alcoolique dans les institutions.

1968 Il est recommandé :

Que l'on encourage les comités des institutions à louer une boîte postale afin que les références puissent se faire sans utiliser le nom et l'adresse d'un membre individuel.

Que les groupes des AA dans les établissements correctionnels et les hôpitaux adhèrent à la Cinquième Tradition des AA sur le but premier, soit transmettre le message à l'alcoolique. Que toute personne qui a des problèmes autres que l'alcool soit accueillie dans les réunions ouvertes de l'intérieur, mais qu'elle ne participe pas aux activités de groupe.

Que l'on continue d'utiliser l'Annuaire mondial afin d'offrir un parrainage des AA immédiat pour les nouveaux membres qui quittent une institution.

Que l'on rappelle aux membres que les AA offrent l'abstinence, mais pas de logement, de nourriture, de vêtements, de travail, d'argent ou autre service de bien-être ou service social quand ils transmettent le message derrière les murs.

Que le BSG fasse un sondage sur les devoirs accomplis par le président du comité local des institutions.

1969 Il est recommandé :

Que soient préparées des lignes de conduite pour définir les procédures à suivre par les membres des AA dans leur travail auprès des institutions, et des moyens d'informer le personnel non alcoolique sur les AA. Les recommandations suivantes du comité devront être incluses dans les lignes de conduite :

- a. Les membres des AA qui assistent aux réunions dans des prisons ou des hôpitaux devraient être choisis avec soin afin que les relations avec le personnel de l'institution demeurent harmonieuses.
- b. La position des AA sur les membres dans les groupes institutionnels sera définie comme suit :
- c. Nous ne pouvons pas permettre chez les AA des non-alcooliques dépendant des drogues, ni d'autres groupes ou organismes non apparentés. Les groupes des AA dans les institutions peuvent accueillir quiconque a un problème autre que l'alcool dans les réunions ouvertes à l'intérieur, mais il est suggéré qu'ils ne parlent pas et ne participent d'aucune manière à ces réunions.

Que le Bulletin des Institutions ait une plus grande distribution.

Que les AA devraient viser la coordination de tout le travail institutionnel dans l'état ou la province, afin qu'il y ait de la collaboration entre tous les comités d'institution locaux, d'intergroupe et de services généraux.

Que les annuaires des institutions soient distribués tous les deux ans avec supplément chaque année.

1970 Il est recommandé :

Que l'on discute de la possibilité de séparer les services dans les hôpitaux et les prisons en sous-comités de l'actuel Comité des Institutions de la Conférence avec les membres et que la question soit présentée à l'ordre du jour de la réunion du Comité des Institutions 1971.

Qu'un représentant de groupe en institution soit choisi à la direction du groupe lorsque pratique.

Qu'un effort soit fait pour communiquer avec les médecins et autres membres du personnel par des visites personnelles ou des téléphones, pour demander leur aide afin d'informer d'autres médecins sur le Mouvement des AA.

Que ce comité aide à la formation d'un comité d'institutions dans les régions où il n'y en a pas, et que l'on demande à des membres des AA d'autres régions qui ont de l'expérience dans le travail de comité d'institutions de les conseiller ou de parler sur le sujet dans une réunion d'assemblée régionale.

Que le texte de la recommandation du Comité des Institutions 1969 concernant la définition de la position des AA sur les membres des groupes en institutions soit changé pour se lire comme suit :

Les réunions ouvertes sont traditionnellement ouvertes à tous ceux qui s'intéressent aux AA, mais elles devraient être consacrées exclusivement au problème de l'alcoolisme. Les réunions fermées devraient traditionnellement être limitées aux alcooliques.

1971 Il est recommandé :

Que dans une discussion sur la séparation des services dans les hôpitaux et les prisons en sous-comités de l'actuel Comité des Institutions, l'assemblée estime que le Comité des Institutions devrait demeurer inchangé.

Que les délégués donnent leur plein soutien aux efforts du bureau des Services généraux pour établir un Service de correspondance avec les détenus sur une base individuelle, semblable au Service aux parrains d'isolés.

Que chaque délégué étudie la possibilité de recevoir la quantité nécessaire de bulletins des Institutions pour sa région.

Que le conseil des Services généraux participe plus directement au Comité des Institutions de la Conférence.

1972 Il est recommandé :

Que le Comité des Publications réexamine les publications pour les institutions afin de rejoindre tous les paliers de compréhension.

Que soit considérée la possibilité d'un Comité du conseil pour les Institutions.

1973 Il est recommandé :

Qu'une lettre soit envoyée aux comités d'institutions locales ou aux contacts pour leur demander d'envoyer au BSG une liste des établissements (hôpitaux et prisons) où il n'y a pas de groupe actuellement.

Que le Bureau des Services généraux mène un sondage en communiquant avec les autorités administratives ou les établissements correctionnels de réadaptation où il y a des groupes des AA pour une évaluation complète des AA dans leurs établissements.

Qu'il y ait une mise à jour des témoignages dans « Les AA dans les prisons » et dans « Les AA dans les hôpitaux » conformément aux informations recueillies dans le sondage.

Que soient changés les titres des assortiments à rabais pour les institutions, de : Assortiment pour prisons pour homme, Assortiment pour pénitenciers, Assortiment pour prisons pour femmes, assortiment pour hôpitaux pour : Assortiments à rabais A, B, C, et autres, avec le contenu des assortiments toujours indiqué sur les bons de commande.

Que des éditions simplifiées de « Un message à l'intention du détenu » et de « Les AA sont-ils pour vous ? » soient préparées pour tenter de rejoindre tous les niveaux de compréhension.

Que l'on collabore le plus possible avec les autorités administratives dans l'environnement institutionnel dans les limites de nos Traditions et des suggestions contenues dans « Les AA en prison » et « Un message à l'intention du détenu ». Si, en raison des procédures des prisons, on encourage les détenus à assister aux réunions des AA, nous devons croire qu'ils y viennent pour les bonnes raisons.

Qu'il est tout à fait contraire à nos Traditions qu'un membre des AA évalue un autre membre des AA.

Que la Conférence 1973 réaffirme les mesures prises par la conférence 1968 sur l'utilisation de l'Annuaire mondial :

Que l'on continue d'utiliser l'Annuaire mondial dans les institutions afin de donner un parrainage des AA immédiat aux nouveaux membres qui quittent l'institution.

Que la nouvelle édition du Bulletin des institutions comprenne un article insistant sur l'utilisation prudente de l'Annuaire mondial dans les groupes en institution.

1974 Il est recommandé :

Que le Bureau des Services généraux envoie une demande à tous les délégués pour connaître les fonctions et la structure des comités des institutions dans leurs régions, et à qui le comité se rapporte.

Que tous les comités d'institution et les parrains de l'extérieur fassent leur possible pour collaborer avec les règlements des institutions et maintenir de bonnes communications avec le personnel des institutions.

Que les comités des institutions et les parrains de l'extérieur informent les officiers des groupes des AA de l'intérieur sur ce que les membres des AA de l'extérieur peuvent faire et ne pas faire.

Que les sujets suivants soient considérés pour la séance sur les institutions au Congrès international 1975 :

- a. Travailler avec les centres de désintoxication et de réhabilitation.
- b. Rendre les AA plus attrayants pour les détenus incarcérés pour des crimes reliés à l'alcool.

1975 Il est recommandé :

Que nous nous efforcions d'améliorer les communications entre l'intergroupe (bureau central) et les comités des institutions des services généraux en insistant sur le concept que les comités des services généraux sont là pour offrir des services chaque fois que nécessaire, y compris des services à l'intergroupe ou au bureau central, et aussi aux comités des institutions.

Qu'une personne de chaque comité des institutions ait la responsabilité d'agir comme liaison à l'autre, et que les communications puissent être davantage améliorées par ce qui suit :

a) échange des procès-verbaux des réunions entre les deux comités, et b) création d'ateliers conjoints et partage de sessions aux assemblées régionales.

Qu'afin d'insister davantage sur l'importance pour les hôpitaux de faire partie du Comité des institutions, les délégués, au retour dans leurs régions, donnent au secrétaire du Comité des institutions du BSG les noms et adresses des membres des AA qui veulent servir dans les hôpitaux. Le secrétaire sera alors en mesure d'informer pleinement des personnes des activités institutionnelles, et conséquemment de susciter plus d'intérêt et plus d'activités dans le domaine hospitalier.

Que les changements suivants soient apportés aux Lignes de conduite sur les comités des institutions : (a) page 4, changement du titre pour lire, « Relations avec les AA dans la région ou le district » ; (b) le numéro un sous ce même titre qui se lira : « Représentant du groupe à l'intergroupe/bureau central ou dans les réunions régionales ».

Que « Les devoirs suggérés du RGI » soient publiés dans le Bulletin des institutions.

1976 Il est recommandé :

Que bien que nous puissions être d'accord ou en désaccord avec la politique d'un hôpital ou d'un établissement correctionnel, nous transmettons le message des AA à l'alcoolique, lorsque c'est possible, en respectant les règles de l'établissement et en collaborant le mieux possible avec les Traditions des AA.

Que les membres qui travaillent dans un hôpital ou un établissement ne devraient pas contrôler les réunions des AA, mais collaborer avec les comités des institutions ou les membres des AA responsables qui transmettent le message dans cet établissement ; de plus, se référer aux Lignes de conduite des AA pour les membres employés dans le domaine de l'alcoolisme.

Qu'un excellent format pour une réunion dans un hôpital a été présenté dans l'une des éditions des Lignes de conduite des AA : « Les membres des AA ne font pas que raconter brièvement leur propre histoire, mais ils parlent aussi du travail des AA. L'expérience de membres des AA démontre qu'il est très important de ne jamais argumenter, ni critiquer ou autre. Cela semble être plus efficace quand les conférenciers... sont très tolérants et aimables ; quand, en d'autres mots, ils rendent attrayant le mode de vie des AA. »

Que les membres des AA de l'extérieur qui amènent des réunions dans des institutions sont plus efficaces que les réunions pour les membres des AA de l'intérieur seulement.

Que la décision de faire une collecte dans une réunion des AA dans un hôpital soit laissée à la discrétion du comité des institutions.

Que l'an prochain, le Comité des Institutions de la Conférence 1977 ajoute à son ordre du jour l'article suivant : Définition d'un établissement de réadaptation et comment le Comité des Institutions peut s'en occuper.

Que les Comités du conseil et de la Conférence pour les institutions soient divisés en deux sous-comités chacun : (a) Établissements correctionnels (b) Hôpitaux et Centres de Réadaptation.

1977 Il est recommandé :

Que le Comité des Institutions soit dissout et que deux comités soient formés — un qui traitera des Établissements correctionnels et l'autre des Centres de traitement.

Qu'il n'est pas pratique de tenir une réunion conjointe de la Conférence et des Comités du conseil pour l'IP, la CMP et les Institutions, mais que les faits saillants trimestriels des Comités du conseil pour l'IP, la CMP, les Établissements correctionnels et les Centres de traitement soient envoyés à tous les membres de ces comités de la Conférence.

Qu'il n'est pas nécessaire que les groupes en institution reçoivent l'Annuaire des AA dans l'immédiat.

Que ce n'est pas à une province des AA de définir un centre de réadaptation.

Que le comité reçoive le projet de la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » et aussi les deux brochures « Les AA dans les prisons » et « Les AA dans les hôpitaux ».



Résolutions pertinentes au Comité du Correctionnel¹ de la Conférence

1978 Il est recommandé :

Que le manuscrit de la nouvelle brochure pour détenus « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit accepté moyennant l'approbation du sondage par correspondance par le comité sur la version et les illustrations corrigées ; que la production aille de l'avant sous la direction du Comité du conseil pour les Établissements correctionnels, avec le mot « enfer » omis dans le titre. Le comité recommande de plus que l'on considère présenter les illustrations en couleur si possible financièrement.

Qu'un prochain Comité de la Conférence sur les Établissements correctionnels considère la préparation d'une plaquette pour le détenu alcoolique, s'il y a lieu.

1979 Il est recommandé :

Que soit confirmé le sondage par correspondance pour « Ça vaut mieux que de poireauter en prison ».

Qu'une plaquette pour le détenu alcoolique n'est pas nécessaire actuellement, et il est de plus recommandé que ce sujet soit considéré par le Comité des Établissements correctionnels de la Conférence 1980.

Que « Et maintenant, que vais-je faire ? » et « Aperçu sur les AA » soient ajoutés à l'assortiment rabais des institutions, et que le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels explore plus à fond la réorganisation du contenu de l'assortiment quand « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » sera disponible.

Que le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels explore la faisabilité de produire un film fixe basé sur « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » et qu'il présente un rapport de ses constatations au Comité des Établissements correctionnels de la Conférence 1980.

1980 Il est recommandé :

Que pour aider le détenu à « favoriser le rapprochement » entre les membres des AA de « l'intérieur » et ceux de « l'extérieur » :

- On devrait insister sur la collaboration avec les autorités de l'établissement correctionnel et le système judiciaire.
- Insister davantage sur le parrainage avant libération en ayant recours à des membres des AA responsables et à d'anciens détenus en rétablissement, si possible.
- Utiliser les comités d'institution locaux pour référence à des groupes des AA.

Que ne soit pas considérée dans l'immédiat une nouvelle brochure pour les détenus ayant une double dépendance.

Que soit ajouté à l'assortiment à rabais des Institutions Y la brochure « Vous croyez-vous différent ? »

Que la Conférence réaffirme la recommandation du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 1977 qui se lit comme suit : « Que dans l'intérêt

des communications et de la collaboration, les rapports des comités du conseil sur l'IP, la CMP, les Établissements correctionnels et les Centres de traitement soient distribués aux délégués membres des comités correspondants de la Conférence après chaque réunion du Comité du conseil. » (Politiques et Admissions)

1981 Il est recommandé :

Que l'on continue de publier la brochure « Lettre à un détenu qui pourrait être un alcoolique », mais que la recommandation soit analysée à nouveau l'an prochain par le Comité des Établissements correctionnels de la Conférence.

1982 Il est recommandé :

Que la déclaration suivante soit ajoutée aux brochures « Lettre à un détenu » (page 43, boîte intérieure) et « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » (page 25) : « Les AA de fournissent pas de lettre de recommandation aux officiers de libération conditionnelle, aux avocats, aux officiers de la cour ».

Que l'on continue de publier la brochure « Lettre à un détenu ».

Que la brochure « Lettre à un détenu » soit traduite en espagnol. Il est aussi suggéré que « Transmission du message derrière les murs » et « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soient traduits en espagnol, parce qu'il y a une nombreuse population espagnole en prison.

1983 Il est recommandé :

Que soit préparé un Manuel des Établissements correctionnels pour transmettre le message des AA dans les Établissements correctionnels. De plus, que ce manuel soit préparé par le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels et qu'un brouillon soit préparé pour la Conférence 1984, en se servant des résultats du sondage et autres informations.

Qu'une lettre expliquant le Service de correspondance avec les détenus soit envoyée deux fois par année aux délégués et aux présidents des établissements correctionnels pour demander que des bénévoles membres des AA écrivent à des détenus sur une base individuelle.

Que soient traduits en espagnol « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » et « Transmission du message derrière les murs ».

1984 Il est recommandé :

Que le Manuel des Centres correctionnels, maintenant prêt, soit approuvé pour production et distribution.

Que les lignes suivantes de la brochure « Le groupe des AA » soient ajoutées à la page 12 de la brochure « Les AA dans les prisons »

« Dans les groupes des AA, les gens qui accomplissent le travail sont parfois appelés « responsables » ; ils sont nommés généralement par le groupe pour des mandats limités.

¹ Pour les résolutions d'avant 1978, concernant les établissements correctionnels, voir Institutions.

Comme le rappelle la Deuxième Tradition, 'nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.' ».

« Les officiers sont généralement choisis par le groupe pour des mandats de service limités. »

« Le travail qu'ils accomplissent peut avoir des titres. Par contre, les titres chez les AA ne confèrent ni honneur ni pouvoir ; ils décrivent les services offerts et les responsabilités assumées. »

« Ils sont des façons de transmettre le message. Ils sont des formes de travail de Douzième Étape que font les membres des AA, surtout pour les aider à se rétablir. »

Qu'une référence spécifique à l'année 1974 soit éliminée de la page 17 de « Les AA dans les prisons » pour éviter qu'elle ne soit figée dans le temps.

Que les nouvelles des Établissements correctionnels soient incluses dans le *Box 4-5-9*, éliminant le besoin de produire un bulletin distinct pour les Établissements correctionnels, en veillant à ce que les coûts soient maintenus à un niveau raisonnable, et qu'un *Box 4-5-9* élargi soit indexé et catégorisé.

1985 Il est recommandé :

Que le texte de la brochure « Lettre à un détenu qui pourrait être alcoolique » soit réécrit dans un style plus simple, et que deux des sept histoires d'hommes soient remplacées par des histoires de femmes.

Qu'il y ait une assertion d'importance capitale pour la pleine conformité aux règles et règlements des centres de détention par tous les membres des AA qui transmettent le message dans les établissements correctionnels ; que les membres des AA sont des « invités » de l'établissement et doivent se soumettre à toutes les mesures de sécurité et à toutes les contraintes.

Que les mots « et les minorités » soient éliminés de la brochure « Les AA dans les prisons ». Que la phrase dans la brochure qui se lit donc ainsi :

« Cela empêche les personnes trop ambitieuses et les minorités de s'ancrer dans le leadership d'un groupe. »

soit changée pour se lire :

« Cela empêche les personnes trop ambitieuses de s'ancrer dans le leadership d'un groupe. »

Que soit entrepris le travail préliminaire sur la création d'un film fixe basé sur les pensées contenues dans la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison », à l'intention des détenus.

Que les Manuels pour les Centres de traitement, les Établissements correctionnels et la Collaboration avec les milieux professionnels soient traduits en espagnol. (Résolution de l'Assemblée)

1986 Il est recommandé :

Que la vidéo de 4 minutes proposée pour une vidéo de 15 minutes\film de 16mm basée sur la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » en référence à obtenir des drogues ou à faire le trafic des stupéfiants » à la page 1 de la transcription soit éliminée, de même que la phrase « n'importe quoi sauf boire » aux pages 6 et 7 de la transcription, qui sera remplacée par « Ne buvez pas ».

Que ce film de 15 minutes soit produit au complet et présenté à la Conférence 1967, et que le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels surveille et fasse rapport sur la progression du film pendant l'année.

Que le canevas et la réécriture de la brochure « Lettre à un détenu qui pourrait être alcoolique » soient complétés pour approbation à la Conférence 1987.

Qu'en ce qui concerne le parrainage de détenus à leur libération, les comités régionaux, les comités de district, les comités des intergroupes/bureaux centraux et les représentant des groupes dans les établissements correctionnels discutent de moyens précis de coordonner les efforts pour parrainer les détenus à leur sortie de prison.

Que le Service de correspondance avec les détenus soit utilisé par les groupes, et aussi par les individus, comme moyen de parrainage efficace.

1987 Il est recommandé :

Que la vidéo de 16 minutes basée sur la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit produite pour distribution au Mouvement avec les suppressions suivantes : (a) « dans ce film » soit éliminé de l'introduction, et (b) élimination de « AA » dans le crédit 4, page 7 du script.

Que la vidéo « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit réalisée avec sous-titres pour malentendants à un coût ne dépassant pas 1 500 \$.

Que la version finale de la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit acceptée pour distribution au Mouvement telle que présentée, avec les ajouts suivants à la page 29, sous « Ce que les AA ne font pas » : « No 14. Ne fournissent pas la motivation initiale pour le rétablissement des alcooliques. »

Que ne soit pas dissout dans l'immédiat le Service de correspondance avec les détenus.

Que le Bureau des Services généraux prenne les mesures nécessaires pour éviter des délais de réponse du BSG dans le Service de correspondance avec les détenus.

Que l'on incite toutes les régions à entreprendre la tâche d'établir un service de correspondance avec les détenus régional, coordonné avec le BSG si nécessaire.

Que le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels trouve une méthode pour adapter le film « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » en langue espagnole.

Que le Comité du conseil pour les Établissements correctionnels considère la faisabilité d'adapter le film « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » en langue française.

1988 Il est recommandé :

Que la brochure « Les AA dans les prisons » soit remplacée par deux révisions séparées du matériel : (1) une brochure facile à lire pour les détenus et les membres des AA de l'extérieur qui veulent démarrer des groupes des AA dans les établissements correctionnels, dans laquelle sera expliquée la façon dont sont formés les groupes de l'intérieur et leur fonctionnement. (2) Une courte brochure ou un feuillet pour donner des informations sur les AA aux autorités des établissements correctionnels.

Que la phrase « Contact des AA » soit utilisée à la place de « parrainage avant libération » dans les publications des AA et dans les communications sur les détenus qui seront libérés bientôt, afin d'encourager plus de participation de la part des membres des AA de l'extérieur.

1989 Il est recommandé :

Que le nom du Service de correspondance avec les institutions (SCI) soit changé pour « Service de correspondance avec les

établissements correctionnels » (SCEC), lors des prochaines réimpressions de la documentation.

Que le feuillet intitulé « La transmission du message à l'intérieur des murs » soit remplacé par une version révisée, intitulée « La transmission du message dans les établissements correctionnels ».

1990 Il est recommandé :

Que soit approuvée la suggestion du comité du Conseil de publier un recueil de témoignages des établissements pénitentiaires déjà parus dans la revue Grapevine (ou à partir d'autres sources AA).

Que le comité des publications du Conseil étudie la possibilité d'ajouter à la brochure « Les jeunes et les AA » le témoignage d'une jeune personne arrivée à AA alors qu'elle était en prison, étant donné le besoin déjà exprimé de matériel d'établissements pénitentiaires destiné aux jeunes.

1991 Il est recommandé :

Que le comité des centres de détention du Conseil, dans le but de combler l'absence de matériel audiovisuel, produise une vidéocassette de 60 minutes contenant des histoires tirées de la brochure « A.A. in Prison : Inmate to Inmate », en utilisant des voix provenant de divers milieux culturels et en choisissant des histoires de membres féminins. Coût estimatif: 2 475 \$.

1992 Il est recommandé :

Que le Manuel des Centres de détention soit publié en format livre et inclus dans une enveloppe qui contiendra aussi les brochures et lignes de conduite appropriées. De l'avis du comité, cela permettrait d'utiliser davantage le Manuel dans les centres, tout en entraînant des économies annuelles de 3 400 \$.

Que soit discontinuée la publication de l'Annuaire des Centres de détention. De l'avis du Comité, les membres détenus dans ces Centres ne peuvent recevoir des services AA très longtemps et l'annuaire ne remplit aucun besoin qui justifie une dépense annuelle de 5 600 \$.

Que les paragraphes suivants soient ajoutés dans les brochures « Message aux directeurs d'établissements correctionnels » et « Les AA dans les établissements correctionnels », au moment de leur réédition :

« Sur demande, beaucoup de comités de services AA locaux peuvent organiser une séance d'information pour votre organisme. Ces séances sont adaptées aux besoins. Il peut y avoir au programme un ou plusieurs films AA au choix ainsi qu'un exposé par un ou plusieurs membres sur « ce qu'est le mouvement et ce qu'il n'est pas ».

Vous trouverez dans l'annuaire téléphonique ou dans le journal de votre localité le numéro de téléphone des Alcoolistes anonymes.

1994 Il est recommandé :

Que les modifications des deux brochures « Les AA dans les centres correctionnels » et « Un message aux directeurs des centres correctionnels » qui figurent dans le rapport du comité du Conseil soient acceptées et transmises au comité des publications en prévision de la réimpression des deux brochures.

Que les lignes de conduite au sujet des exposés sur les AA, présentés par les membres des comités au personnel des centres de détention et aux détenus, soient ajoutées dans le Manuel des centres de détention lorsque celui-ci sera réédité.

1996 Il est recommandé :

Qu'une vidéo d'essai soit produite pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de détention et qu'elle soit soumise à l'examen de la Conférence de 1997. Elle doit refléter les points suivants:

- a. Notre objectif unique
- b. Ateliers sur les centres de détention
- c. Réactions des personnes détenues qui assistent à des réunions dans leur établissement ainsi que de membres à l'extérieur qui transmettent le message à l'intérieur
- d. Exposés par des détenus lors de rencontres AA
- e. Imprévus et obstacles pour la transmission du message « à l'intérieur »
- f. Comment améliorer les communications au sein des AA et aussi avec les administrateurs des centres de détention
- g. Comment maintenir la participation des membres une fois qu'ils ont commencé à participer.

Qu'un bulletin trimestriel d'une page soit publié chaque fois que possible à l'intention des membres AA dans les centres de détention. Il contiendra des extraits des lettres des détenus adressées au BSG et sera envoyé aux membres de la Conférence, aux responsables des comités Centres de détention ainsi qu'aux personnes détenues qui écrivent au BSG. (Note : Le coût est évalué à environ 6 000 \$ par année.)

1997 Il est recommandé :

Que soit terminée la vidéo pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de détention et qu'elle soit soumise à l'examen du Comité des Centres de détention de la Conférence de 1998. (Note : des frais additionnels de l'ordre de 41 000 \$ seront requis pour terminer la vidéo).

Les sujets suivants devraient être couverts dans la vidéo :

- a. L'unicité de notre but premier
- b. Les ateliers sur les Centres de détention
- c. Des réactions d'hommes et de femmes détenus participant à des réunions des AA dans leurs établissements et de membres de l'extérieur qui transmettent le message à l'intérieur des murs.
- d. Un détenu prenant la parole lors d'une activité des AA
- e. Les imprévus et les obstacles à la transmission du message dans les institutions
- f. Comment améliorer les communications chez les AA et avec les administrations pénitentiaires
- g. Comment maintenir l'engagement des AA une fois qu'il est acquis
- h. Insister sur la participation des membres à l'extérieur et leur vision de la situation.

Que le titre de la brochure « Un message aux directeurs d'établissements correctionnels » soit changé pour « Un message aux professionnels des services correctionnels », et qu'on y ajoute les deux paragraphes suivants extraits de la brochure « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? » « Partenaires dans l'action » et « Ce que les AA ne font pas »

1998 Il est recommandé :

Que soit approuvée la vidéo « Carrying the Message Behind These Walls » [Trad. Provisoire: Transmettre le message derrière ces murs] pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de

détention, et qu'on y apporte deux ajustements mineurs de foyer pour protéger l'anonymat des membres des AA.

Qu'on ajoute au Manuel des Centres de détention du matériel sur la transmission du message dans les centres de détention pour juvéniles et de courtes sentences.

1999 Il est recommandé :

Que les six premiers paragraphes des pages 18 et 19, sous le titre « Nous avons établi des contacts avec les AA » de la brochure « Ça vaut mieux que de languir en prison », soient remplacés par les changements retenus par le comité.

Que la résolution de la Conférence de 1983 à l'effet « qu'une lettre expliquant le Service de correspondance avec les détenus soit envoyée deux fois par année aux délégués et aux présidents des comités de centres de détention, afin de demander des bénévoles AA pour écrire aux détenus sur une base individuelle » soit réaffirmée.

2000 Il est recommandé :

Que soit approuvé le texte révisé de la brochure qui doit remplacer « Ça vaut mieux que de languir en prison ».

Qu'une liste de publications destinées aux jeunes soit ajoutée à section Guide des publications du Manuel des Centres de détention.

Que la Pochette et le Manuel des Centres de détention soient désignés comme matériel de service et non comme « publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA ». (Résolution de l'Assemblée)

2003 Il est recommandé :

Que le comité du conseil pour les Centres de détention révise le livret « A.A. in Prison: Inmate to Inmate » pour ajouter/remplacer des témoignages dans le but de mieux refléter notre expérience actuelle, et qu'un premier jet du manuscrit ou un rapport d'étape soit soumis au comité des Centres correctionnels de la Conférence de 2004.

Note : Le comité a suggéré que des histoires/partages de jeunes et de femmes soient inclus dans la brochure révisée.

2004 Il est recommandé :

Que le comité du Conseil pour les Centres de détention étudie la possibilité d'inclure la déclaration suivante d'Unicité de but des AA dans la brochure « Un message aux directeurs d'établissements correctionnels » :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme 'abus de substances' ou 'dépendance chimique'. En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions des AA. Tous peuvent assister aux réunions ouvertes des AA, mais, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

2005 Il est recommandé :

Que la « déclaration d'unicité de but » qui suit soit incluse dans la brochure « Un message aux directeurs de centres correctionnels » :

Unicité de but et problèmes autres que l'alcool

Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme 'abus de substances' ou 'dépendance chimique'. En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA en encouragés à assister aux réunions

des AA. Tous peuvent assister aux réunions ouvertes des AA, mais seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées.

Qu'un rapport d'étape sur le développement d'une vidéo d'information percutante pour présenter les AA aux écoles de formation et de formation continue du personnel en centres de détention soit représenté au Comité des Centres de détention de la Conférence 2006. Que ce qui suit soit exposé dans la présentation :

- a. Ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- b. Comment prendre contact avec les AA,
- c. Les chances d'un détenu de demeurer abstiné à l'extérieur sont plus grandes en participant au programme de rétablissement des AA.
- d. Les établissements correctionnels considèrent généralement les AA comme une ressource pour répondre aux objectifs de leur établissement.

Que le nom anglais du Comité des Centres de détention de la Conférence soit changé pour The Conference Committee on Corrections.

2006 Il est recommandé :

Qu'on prépare une présentation sur média faisant appel à une personnalité crédible du monde des services correctionnels pour présenter les AA aux académies de formation et aux programmes de formation en cours d'emploi pour le personnel correctionnel et qu'elle soit soumise au comité des Centres de détention de la Conférence 2007. [Le coût prévu de production et de distribution est de 50 000 \$].

Les sujets suivants devraient être traités dans la présentation

- a. Ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- b. Comment rejoindre les AA.
- c. Les chances d'un détenu de demeurer abstiné une fois à l'extérieur sont plus grandes lors qu'il participe au programme de rétablissement.
- d. Les centres de détention considèrent habituellement que les AA contribuent à l'atteinte des objectifs de leur établissement.

Que le manuscrit de A.A. in Prison: Inmate to Inmate soit approuvé et que le Service des Publications y applique ses responsabilités normales de rédaction.

2007 Il est recommandé :

Que la présentation sur média faisant appel à une personnalité crédible du monde des services correctionnels pour présenter les AA aux académies de formation et aux programmes de formation en cours d'emploi pour le personnel correctionnel soit approuvée avec une proposition de changement à être étudiée et approuvée par le Comité du conseil pour le correctionnel.

2009 Il est recommandé :

Que le Comité du Conseil pour le correctionnel entreprenne la révision de « Ça vaut mieux que de poireauter en prison », et il prendra en considération ce qui suit :

- Davantage d'histoires de rétablissement de l'alcoolisme avec les principes des Alcooliques anonymes, tirés de Partages derrière les murs, du Box 4-5-9, ou d'autres sources disponibles.
- Moins d'utilisation de 'langage directif' (comme celui utilisé dans la section sur le Volte-F.A.C.E.

- Inclure des photographies qui reflètent les temps actuels et qu'un brouillon ou un rapport d'étape soit ramené au Comité Correctionnel de la Conférence 2010.

Que la photographie à la page 18 de la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison », qui montre un détenu fumant une cigarette roulée à la main, soit remplacée par une photo de l'édition actuelle du Gros Livre, Les Alcooliques anonymes, dans les futures réimpressions, ainsi que dans toute révision.

2010 Il est recommandé :

Que la brochure « Transmettre le message dans les centres de détention » soit révisée pour que la phrase « Il faut observer les règlements de l'établissement que nous visitons » soit remplacée par le texte suivant :

« La décision personnelle de participer au travail de Douzième Étape en milieu correctionnel est importante. Les membres des AA devraient lire attentivement toute la paperasse exigée par les centres correctionnels, bien comprendre et accepter d'obéir à toutes règles et règlements avant d'entreprendre leur travail dans ce domaine. »

Que la brochure « Les AA dans les centres de détention » soit révisée pour que la dernière phrase du dernier paragraphe de la section intitulée « Rencontre préliminaire » qui se lisait :

« Les questions à régler à cette occasion comprennent le jour, l'heure et l'endroit où se réunira le groupe ; et l'établissement des conditions qui permettront aux visiteurs AA d'assister à ces réunions. »

Soit remplacée par :

« Les questions à régler à cette occasion comprennent le jour, l'heure et l'endroit où se réunira le groupe, et l'établissement des conditions qui permettront aux visiteurs AA d'assister à ces réunions, incluant toute forme d'orientation requise des bénévoles et les formulaires qui devront être complétés. »

Que la brochure « Un message aux professionnels en milieu correctionnel » soit révisée pour y ajouter les deux phrases suivantes à la fin du premier paragraphe de la section « Groupes de détenus » :

« Comme les règlements peuvent varier et varient, les membres des AA devront s'informer des règles et règlements particuliers à chacun des établissements qu'ils fréquenteront. Une bonne communication entre les administrateurs de centres correctionnels et les comités locaux des AA est essentielle à cette fin. »

2011 Il est recommandé :

Que le texte dans la brochure « Les AA dans les centres de détention », à la section sur les « Réunions » qui se lit :

« La base du rétablissement chez les AA est constituée des Douze Étapes ; les membres tiennent donc aussi des réunions d'Étapes. L'animateur parle généralement un peu de son expérience, aborde le sujet de l'Étape à l'étude puis ouvre la discussion. Chaque genre de réunion a un objectif différent et répond toujours à un besoin. »

Soit remplacé par :

« De nombreux groupes tiennent aussi des réunions d'étapes, de Traditions ou d'études du Gros Livre. Chaque type de réunion a un objectif différent et ils sont tous nécessaires. »

Et que l'entête et le texte de la section « Réunions d'Étapes » qui se lit :

« *Les réunions d'Étapes*

En plus de l'animateur qui raconte son expérience sur une Étape, certains groupes peuvent faire une lecture tirée des Douze Étapes et des Douze Traditions, suivie d'une discussion. Dans nombre de groupes, on trouve utile d'écouter une cassette sur l'Étape étudiée. (On peut se procurer des cassettes au Bureau des Services généraux). »

Soit remplacé par :

« *Les réunions d'Étapes, de Traditions et d'étude du Gros Livre*

Puisque les Douze Étapes sont à la base de notre rétablissement chez les AA, de nombreux groupes tiennent des réunions d'Étapes. Des groupes lisent des extraits des livres Les Douze Étapes et les Douze Traditions, ou du Gros Livre, qu'ils font suivre d'une discussion.

Les groupes peuvent aussi lire et discuter des Douze Traditions, les meilleures réponses que nous avons trouvées aux questions : « Comment les AA peuvent-ils fonctionner le mieux ? » et « Comment les AA peuvent-ils le mieux rester unis afin de survivre ? »

Puisque le Gros Livre ne contient pas seulement des indications pour la façon dont plusieurs de nos membres pratiquent les Douze Étapes, mais aussi un court résumé des débuts de notre Mouvement et des témoignages personnels pour aider les nouveaux à s'identifier avec d'autres alcooliques, de nombreux groupes des AA consacrent le temps de la réunion à l'étude de ce texte de base.

Les enregistrements audio du Gros Livre et de Les Douze Étapes et les Douze Traditions sont offerts au Bureau des Services généraux. Les brochures « Les Douze Étapes illustrées » et « Les Douze Traditions illustrées » peuvent aussi être utiles.

2012 Il est recommandé :

Que soit approuvé le brouillon de la brochure révisée « Ça vaut mieux que de poireauter en prison ».

Que la brochure « Un message aux professionnels d'établissements correctionnels » soit révisée et qu'on y apporte les changements suivants :

a. Remplacer le premier paragraphe de la section « Libérations et libérations conditionnelles » par le paragraphe suivant :

Il faut souvent expliquer pourquoi les détenus ont besoin des AA pendant leur incarcération. La réponse est que le programme des AA est bien plus que s'abstenir d'alcool. On dit des AA que c'est un mode de vie et son succès dans les groupes qui se réunissent en détention démontre que ce programme peut aider un détenu alcoolique à vivre abstinent et heureux, tant pendant son incarcération qu'après sa libération.

b. Remplacer le titre de la section « Libération et libérations conditionnelles » par « Réinsertion et libération conditionnelle ».

c. Que le texte actuel concernant « l'Unicité de but » dans le dernier paragraphe qui dit :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des 'abus de substances' ou une 'dépendance chimique.' En conséquence, des non-

alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions ouvertes des AA. Cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

soit remplacé par un texte qui concorde avec la description de la différence entre les réunions Ouvertes et Fermées à la page 13 de la brochure « Le Groupe des AA » qui dit :

« Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des 'abus de substances' ou une 'dépendance chimique.' En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions des AA. De personnes non alcooliques peuvent assister aux réunions ouvertes des AA à titre d'observateurs, cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées. »

Que le Comité du Conseil pour le Correctionnel prépare un texte de remplacement pour la section « Les AA dans les établissements correctionnels » dans la brochure « Un message aux professionnels d'établissements correctionnels » qui sera soumis au comité Correctionnel de la Conférence 2013.

2013 Le comité recommande :

Que soit approuvée la brochure révisée : « Un message aux professionnels d'établissements correctionnels ».

2014 Le comité recommande :

Que la section « Ce que NE font PAS les AA » dans la brochure « Un message aux professionnels du Correctionnel », qui se lit :

Ce que NE font PAS les AA

Le mouvement des AA : ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent ; ne sollicite pas les membres ; n'entreprend ni ne parraine de recherche ; ne tient pas de registre de présence ou de dossiers de cas personnels ; ne prend pas part aux « Conseils » ou aux organismes sociaux ; n'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres ; ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique ; ne procure ni services de désintoxication, de réhabilitation ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques ; n'offre pas de services religieux ni n'organise ou ne parraine de retraites ; n'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool ; ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social ; ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle ; n'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA ; ne fournit pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres.

Soit révisé pour devenir (le texte ajouté est en **gras**)

Ce que NE font PAS les AA

Le mouvement des AA : ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent ; ne sollicite pas les membres ; n'entreprend ni ne parraine de recherche ; ne tient pas de registre de présence ou de dossiers de cas personnels ; ne prend pas part aux « Conseils » ou aux organismes sociaux (**bien que des membres des AA, des groupes et des bureaux de service collaborent souvent avec eux**) ; n'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres ; ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique ; ne procure ni services de **désintoxication**, de

réhabilitation ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques ; n'offre pas de services religieux **ni n'organise ou ne parraine de retraites** ; n'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool ; ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social ; ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle ; n'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA ; ne fournit pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres.

Qu'une nouvelle vidéo soit développée pour remplacer « Ça vaut mieux que de poireauter en prison », le coût de devant pas excéder 70 000 \$.

2016 Il a été recommandé que :

Que soit approuvée la vidéo « Une liberté nouvelle » qui doit remplacer « Ça vaut mieux que de poireauter en prison. »

2021 Il a été recommandé que :

Des révisions soient apportées à la documentation d'AAWS destinée aux membres derrière les murs et que les termes « détenu » et « délinquant » soient remplacés par « personne en détention. »

2023 Il a été recommandé que :

- L'article 5 des Procédures du comité du Correctionnel de la Conférence qui se lit actuellement comme suit :
- « Entretenir une correspondance avec le secrétaire du comité et les autres membres du comité au cours de l'année ».

Soit révisé pour se lire :

- « Maintenir la communication avec le secrétaire du comité et les autres membres du comité pendant l'année. »
- Que la section suivante soit ajoutée à la brochure « Les AA dans les centres de détention », à la page 12, entre les sections intitulées « Un service spécial – Le service de correspondance avec les détenus » et « Le suivi des détenus membres des AA remis en liberté » :

Parrainage

- Comme tous les membres des AA, les détenus peuvent bénéficier d'un parrainage. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la pochette et le Manuel du Correctionnel ou communiquer avec votre comité local du Correctionnel.

Résolutions pertinentes au Comité des Traitement et Accessibilité¹ de la Conférence

1978 Il est recommandé :

Que le canevas de la révision de la brochure « Les AA dans les centres de traitement » soit approuvé avec ajout de suggestions à inclure dans la brochure.

1979 Il est recommandé :

Que la Conférence approuve avec révisions la brochure « Comment et pourquoi les membres des AA transmettent le message des AA dans les Centres de traitement » (autrefois « Les AA dans les hôpitaux ».

Que la Conférence réaffirme les dispositions précédentes de la Conférence adoptées en 1976, qui sont : « (a) établir de meilleures communications entre les sources qui nous les réfèrent et les groupes locaux des AA ; (b) reconnaître la nécessité de rencontrer le nouveau membre où il est maintenant : l'écouter et tenter d'évaluer l'étendue de ses connaissances sur le programme des AA ; (c) voir à instaurer des programmes spécifiques pour parrainer les gens en centre de traitement vers les groupes locaux des AA. »

Qu'en ce qui concerne les assortiments à rabais pour les hôpitaux, la recommandation du Comité du Conseil de ne pas changer le contenu ne soit pas changée. Il est souligné que les régions qui ont des besoins spéciaux sont responsables de préparer leurs propres assortiments.

1980 Il est recommandé :

Que soit modifiée la portée du mandat du Comité des centres de traitement, qui se lira comme suit :

L'objectif du Comité consiste à encourager les membres des AA à assumer leur responsabilité relative à la transmission du message aux alcooliques dans les centres de traitement.

Le Comité étudiera tous les aspects des services fournis par les AA dans les centres de traitement et recommandera des changements ou des améliorations à apporter à ces services des AA.

Il n'est pas approprié d'envoyer actuellement une lettre spécifique (« favoriser le rapprochement ») aux autorités des centres de traitement. Par contre, on encourage le BSG à faire parvenir des exemplaires de la nouvelle brochure intitulée « Les AA dans les centres de traitement » à tous les administrateurs de centres de traitement.

Bien que l'annuaire des « Groupes des AA dans les centres de traitement » soit utile pour un nombre limité d'administrateurs de centres de traitement et de membre des AA, sa valeur pour la communauté est discutable. Il est donc recommandé que le comité des Actes et Statuts et le BSG se penchent sur la question le plus tôt possible pour en vérifier le bien-fondé.

Que les modifications soumises pour la brochure « Les AA dans les Centres de traitement » ne sont pas assez importantes pour modifier la brochure dans l'immédiat.

Qu'aucune mesure n'est requise sur la façon de distribuer les Lignes de conduite pour les membres des AA employés dans le domaine de l'alcoolisme.

Que la Conférence réaffirme la recommandation du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 1977, qui se lit ainsi : « Que dans l'intérêt des communications et de la collaboration, les rapports des comités du conseil pour l'IP, la CMP, les Établissements correctionnels et les Centres de traitement soient distribués aux délégués des Comités correspondants de la Conférence après chaque réunion des comités du conseil. (Politique et Admissions)

1981 Il est recommandé :

Que soient approuvés les ajouts et les modifications proposés à la brochure intitulée « Les AA dans les centres de traitement » par le comité du Conseil sur les centres de traitement.

Que ces changements comprennent surtout les clarifications apportées à la définition des deux types de réunions tenues dans les centres de traitement : les réunions de groupe ordinaires et les réunions en centre de traitement. On recommande précisément que la définition en six points d'un groupe des AA fasse l'objet d'un encadré bien en vue dans la brochure. Ces modifications entraîneront l'usage de nouveaux termes ; ce qu'on appelait auparavant un « groupe en centre de traitement » deviendra une « réunion de centre de traitement »

1982 Il est recommandé :

Qu'à la lumière des statistiques récentes qui indiquent un accroissement du nombre de nouveaux qui nous viennent des centres de traitement, rédiger un bulletin d'informations destiné surtout aux comités des centres de traitement. Que cette recommandation soit soumise aux Comités du conseil appropriés pour implantation.

1983 Il est recommandé :

Qu'un exemplaire du Bulletin des centres de traitement, accompagné d'une lettre de présentation, soient envoyés aux centres de traitement de l'alcoolisme. Cette lettre a pour but de suggérer aux centres de communiquer avec les Alcooliques anonymes.

Que les délégués demandent à leurs comités des centres de traitement respectifs ou aux comités responsables des centres de traitement de compiler une liste des centres de traitement de leurs régions respectives en vue d'établir une liste d'envoi pour le BSG du Bulletin des Centres de traitement.

1984 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence 1978, qui se lit comme suit :

Que les membres des AA qui rencontrent les administrateurs d'un centre de traitement au sujet de la formation d'un groupe des AA sur les lieux devraient expliquer en quoi

¹ Pour les résolutions avant 1978 concernant les centres de traitement, voir Institutions.

consiste l'autonomie des groupes, ainsi que ce que les AA peuvent faire et ne pas faire (Traditions), en plus de bien connaître les règlements du centre. Après en être arrivés à une entente mutuelle, il importe de transmettre l'information aux membres qui vont assister aux réunions du groupe. On suggère aux groupes qui se réunissent dans les centres de traitement d'essayer de se conformer à la Tradition de l'autofinancement. Si le centre ne réclame pas de loyer pour la salle de réunion, le groupe devrait contribuer d'une autre façon. On croit aussi que les membres qui travaillent dans les centres ne devraient pas diriger de groupes dans les centres.

Que soit préparée une version préliminaire d'un Manuel sur les centres de traitement qui sera prête pour la Conférence des Services généraux 1985.

Que les Lignes de conduite destinées aux centres de traitement et aux centres de détention soient séparées.

1985 Il est recommandé :

Que soit approuvée la version préliminaire du Manuel sur les centres de traitement avec de petites modifications, en vue de sa production et de sa diffusion.

Que, dans la portée du Comité des Centres de traitement de la Conférence, la phrase suivante « L'objectif du comité consiste à encourager les membres des AA à assumer leur responsabilité relative à la transmission du message aux alcooliques qui ne peuvent pas, de leur propre chef, demander l'aide des AA » soit remplacée par celle-ci : « L'objectif du Comité consiste à encourager les membres des AA à assumer leur responsabilité relative à la transmission du message aux alcooliques dans les centres de traitement ».

Que soient traduits en espagnol les Manuels de Centres de traitement, des Établissements correctionnels et de la Collaboration avec les milieux professionnels. (Résolution de l'Assemblée)

1986 Il est recommandé :

Que pour mieux préciser la portée du Comité des Centres de traitement de la Conférence, le paragraphe suivant, sous Portée :

« L'objectif du Comité consiste à inciter les membres des AA à assumer leur responsabilité relative à la transmission du message aux alcooliques dans les centres de traitement »

soit remplacé par le paragraphe suivant, tiré des Lignes de conduite sur les centres de traitement :

« L'objectif d'un Comité des centres de traitement est de coordonner le travail des membres et des groupes des AA intéressés à transmettre notre message de rétablissement aux alcooliques dans les centres de traitement, et de trouver des moyens pour « favoriser le rapprochement » entre les centres de traitement et le Mouvement des AA. »

Que la lettre dans le Manuel sur les centres de traitement traitant de la présence de non-alcooliques à des réunions fermées des AA soit révisée en faveur d'une présentation plus délicate du sujet, par le remplacement de la phrase suivante : « Nous avons appris que des toxicomanes non alcooliques assistent à des réunions fermées des AA dans votre établissement » par celle-ci : « Nous avons appris qu'il se peut que des toxicomanes non alcooliques assistent à des réunions fermées des AA dans votre établissement ».

Que l'on remplace le point 5 des « suggestions à suivre » à l'intention du président des comités des centres de traitement (page 79 du Manuel des Centres de traitement) qui se lit ainsi : « Faites-leur écouter des cassettes produites par Grapevine, toujours bonnes à entendre », par la phrase suivante : « Faites-leur écouter des cassettes produites par Grapevine, toujours bonnes à entendre, en plus de laisser quelques exemplaires du A.A. Grapevine ».

Que chaque comité régional des centres de traitement tienne des ateliers aussi souvent que nécessaire afin d'utiliser efficacement le Manuel des centres de traitement.

Que les comités des centres de traitement envoient des membres de liaison aux réunions des autres instances de service de leur région et en échange, que l'on invite ces derniers à envoyer des représentants aux réunions de leur comité des centres de traitement.

Que le Comité du conseil pour les centres de traitement étudie les moyens à prendre pour mettre sur pied des comités de parrainage temporaire à l'égard des membres potentiels qui sortent à peine des centres de traitement, et que le comité fasse rapport à la Conférence 1987.

Que l'on révisé comme suit la brochure intitulée « Les AA dans les centres de traitement » :

Ajouter « A.A. Grapevine » à la liste des articles de documentation suggérés au paragraphe 5 de la page 13 (version anglaise), le paragraphe se lira comme suit :

Il est bien indiqué également de laisser quelques échantillons de publications des AA et un exemplaire de A.A. Grapevine. Offrez, par exemple : « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? », « Les AA dans votre milieu », « Aperçu sur les AA », « Et maintenant, que vais-je faire ? » et peut-être un exemplaire de cette brochure.

Les mots groupes des AA « réguliers » au premier paragraphe de la page 12 et « réunions dans les centres de traitement » au paragraphe 5 de la page 12.

Que pour attirer l'attention sur les mots groupes des AA « réguliers » au premier paragraphe de la page 12 et « réunions dans les centres de traitement » au paragraphe 5 de la page 12, ceux-ci soient mis en italique.

Que l'on révisé les paragraphes 4 et 5 de la page 9 de la brochure « Les AA dans les centres de traitement » pour y incorporer des renseignements sur le Manuel des centres de traitement. Le nouveau paragraphe se lira comme suit :

Le Manuel sur les centres de traitement (disponible au BSG) comprend des Lignes de conduite, des lettres type, des présentations d'ateliers et d'autres renseignements utiles aux Comités des centres de traitement qui portent le message dans ces établissements. La brochure « Coopération des membres des AA » donne des précisions sur la façon de collaborer dans le cadre des Traditions des AA, et la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » est remplie de suggestions s'adressant au nouveau qui peut avoir connu les AA dans un centre de traitement.

Que le titre de la brochure AA in Treatment Centers soit changé pour AA in Treatment Facilities, car le mot « facilities » est plus généralement utilisé. Il est aussi recommandé que le mot « facilities » remplace « centers » partout dans la brochure.

1987 Il est recommandé :

Que la phrase suivante dans la brochure « Les AA dans les centres de traitement » qui se lit comme suit : « Depuis que les

fondateurs des Alcooliques anonymes sont parvenus à l'abstinence en transmettant le message des AA dans les centres de traitement... », soit remplacée par celle-ci : « Puisque l'un des moyens qui ont aidé les fondateurs des AA a se maintenir abstinents a été de transmettre le message des AA dans les hôpitaux... ».

Que le rapport rédigé à la suite de la recommandation de la Conférence des Services généraux 1986 à l'effet que le comité du conseil pour les Centres de traitement étudie des moyens de trouver des programmes de contacts de parrainage soit renvoyé au comité du conseil pour qu'il puisse servir à l'élaboration d'un document de service qui s'ajoutera au Manuel des centres de traitement. De plus, que le comité du Conseil rédige ce texte de service en ne relatant que des expériences qui témoignent d'un respect scrupuleux des Traditions (certaines des expériences évoquées dans le rapport laissaient voir des manquements aux Traditions). Enfin, que le document de service comprenne des exemples de réussites et d'échecs de programmes de parrainage temporaire, et que son format puisse inclure des exemples de programmes de parrainage temporaire à différentes étapes de leur élaboration.

Que l'on enlève l'expression « dans son ensemble » à la section de la « Portée » de la Composition Portée et Procédure. La « portée » révisée se lira comme suit : L'objectif d'un comité des centres de traitement est de coordonner le travail des membres et des groupes des AA qui veulent transmettre notre message de rétablissement aux alcooliques dans les centres de traitement, et de trouver des moyens pour « favoriser le rapprochement » entre les centres de traitement et la communauté des AA.

Que l'on réaffirme la recommandation de la Conférence 1986, où il est dit « que chaque comité régional des centres de traitement tienne des ateliers aussi souvent que nécessaire afin d'apprendre à utiliser efficacement le Manuel des centres de traitement », et que des groupes et des comités de district y soient invités.

Que l'on réaffirme la recommandation de la Conférence 1986, où il est dit « que les comités des centres de traitement envoient des membres de liaison aux réunions des autres instances de service de leur région, et en échange, que l'on invite ces derniers à envoyer des représentants aux réunions de leur comité des centres de traitement ».

1988 Il est recommandé :

Que l'on prépare un document audiovisuel destiné aux centres de traitement et que l'on présente un échantillon de trois minutes à la Conférence des Services généraux 1989 pour une étude plus poussée.

Le film en question devra aborder les sujets suivants :

- a. Ce que les AA sont et ce qu'ils ne sont pas
- b. L'anonymat
- c. Les Traditions
- d. Les Étapes
- e. Les types de réunions
- f. Le parrainage
- g. Les groupes d'attache

Que le film puisse servir aux différents comités connexes, aux groupes des AA, et qu'il soit un outil de Douzième Étape supplémentaire.

Que le coût de production du « clip » ne dépasse pas une somme d'environ 17 000 \$.

Que le bulletin de nouvelles produit par le Comité du conseil pour les centres de traitement pour distribution annuelle aux présidents des comités des centres de traitement soit, si possible, un bulletin trimestriel et qu'il témoigne de l'expérience de différentes régions sur la manière de résoudre les problèmes reliés aux centres de traitement.

Que l'on remplace le mot « éduquer » contenu dans l'exposé introductif du bulletin de nouvelles proposé pour les présidents des Centres de traitement soit enlevé pour mettre à la place « informer », plus conforme à la tradition de partage, plutôt que d'éducation chez les AA.

1989 Il est recommandé :

Que soit réalisé un film de quinze minutes à l'intention des membres AA qui transmettent le message dans les centres de traitement et que ce film soit présenté à la Conférence des Services généraux de 1990.

Note : Même si l'article suivant n'a pas réuni les deux tiers des voix nécessaires pour en faire une recommandation de la Conférence, il n'en a pas moins reçu une importante majorité et constitue, par conséquent, une forte suggestion que devra étudier le Conseil.

« Il a été suggéré que soit supprimée du projet de film sur les centres de traitement la partie du scénario qui parle de Louis B., à cause de l'endossement implicite de Narcotiques anonymes. »

1990 Il est recommandé :

Que le film « Hope : Alcoholics Anonymous » soit accepté tel que présenté, afin de combler un besoin exprimé par les membres AA qui transmettent le message dans les centres de traitement ; que le film soit traduit en français et en espagnol, et sous-titré pour les alcooliques sourds et handicapés auditifs, en conformité avec les suggestions faites pour nos autres vidéos récents.

Que soit réaffirmée cette recommandation de la Conférence de 1988 :

« Que le bulletin de nouvelles produit par le comité des centres de traitement du Conseil, pour distribution annuelle aux présidents des comités des centres de traitement, soit un bulletin trimestriel chaque fois que c'est possible et qu'il soit le reflet des expériences vécues dans d'autres régions sur la manière de résoudre les problèmes reliés aux centres de traitement. »

Que la liste de distribution du bulletin « Treatment Facilities Newsletter » soit étendue aux responsables de district auprès de la région, de même qu'aux délégués, à leurs adjoints et aux administrateurs ; et que la Conférence 1991 réévalue la nécessité de ce bulletin.

Qu'un dépliant sur le « rapprochement » soit conçu par le comité des centres de traitement du Conseil, en collaboration avec le comité des centres de traitement de la Conférence, et que ce dépliant soit présenté à la Conférence des Services généraux de 1991 pour étude. [Résolutions de l'Assemblée]

1991 Il est recommandé :

Que le manuscrit proposé par le comité des Centres de traitement du Conseil serve à produire un dépliant sur le « rapprochement », parce qu'il est nécessaire d'inciter les membres AA à devenir des personnes-ressources temporaires qui aideront les alcooliques à s'intégrer dans le Mouvement à la fin de leur traitement.

Que le « Bulletin des Centres de traitement » soit publié tous les six mois afin que les comités qui transmettent le message AA dans les centres de traitement puissent partager leur information, et qu'il continue d'être expédié aux membres des comités de district, aux délégués et à leurs suppléants ainsi qu'aux administrateurs en plus d'être envoyé aux membres des comités des centres de traitement. Coût estimatif: 5 500 \$.

Qu'une fois les stocks épuisés, la brochure « Les A.A. dans les centres de traitement » soit révisée afin de fournir des renseignements sur « Les Alcooliques anonymes : un espoir » et sur d'autres films ou vidéocassettes appropriés qui ont été approuvés par la Conférence. Le texte qui sera ajouté avant la rubrique « Quelques suggestions » sera le suivant :

La vidéocassette « Les Alcooliques anonymes: un espoir » explique les principes des AA et constitue un outil précieux pour les membres qui font des exposés aux administrateurs et au personnel des centres et aussi pour la transmission du message de rétablissement. »

1992 Il est recommandé :

Que la définition du groupe AA en six points dans la brochure « Les AA dans les centres de traitement » soit supprimée et que la définition qui la remplace corresponde à celle qui apparaît dans la brochure « Le Groupe des AA ».

Que les paragraphes suivants soient ajoutés dans toutes les brochures destinées aux centres de traitement dans le but de les renseigner le plus possible:

« Sur demande, beaucoup de comités de services AA locaux peuvent organiser une séance d'information pour votre organisme. Ces séances sont adaptées aux besoins. Il peut y avoir au programme un ou plusieurs films AA au choix ainsi qu'un exposé par un ou plusieurs membres sur « ce qu'est le mouvement et ce qu'il n'est pas ».

« Vous trouverez dans l'annuaire téléphonique ou dans le journal de votre localité le numéro de téléphone des Alcooliques anonymes. »

Que dans le dépliant « Favoriser le rapprochement », la phrase ci-dessous qui apparaît dans le deuxième paragraphe de la première page soit supprimée de toutes les éditions futures parce qu'elle n'est pas directement reliée au programme des contacts temporaires : « Lors de notre récent sondage sur les membres AA, les réponses fournies indiquent qu'environ la moitié de ceux et de celles qui viennent chez les AA pour la première fois quittent le mouvement dans les trois mois qui suivent. »

Que lorsque le stock de la brochure « Les AA dans les centres de traitement » sera épuisé, les mots « parrain temporaire » et « parrainage » soient remplacés par les mots « contact(s) temporaire(s) » ou « personnes-ressources » pour refléter la terminologie que nous utilisons maintenant.

Que les SMAA utilisent une reliure mobile pour le Manuel des centres de traitement.

1993 Il est recommandé :

Que, dans un effort pour aider les membres à mieux comprendre la mise en pratique de la douzième Étape, deux sections du dépliant « Favoriser le rapprochement » soient révisées de la façon suivante :

Dans la section «Lignes directrices pour le programme de contacts temporaires» :

- a. « Il faut se rappeler que cette activité s'inscrit dans le cadre de la douzième Étape.

- b. « L'expérience nous apprend qu'il vaut mieux se faire accompagner d'un autre membre des AA pour rencontrer un nouveau ou une nouvelle. Une des deux personnes qui établit le contact temporaire doit être abstinente depuis au moins un an.

- c. « L'expérience nous apprend également que les hommes oeuvrent auprès des hommes et les femmes, auprès des femmes.

- d. « Le but est de fournir de l'aide au nouveau ou à la nouvelle pendant un temps limité. Il n'est pas nécessaire de bien connaître les centres de traitement. Les qualités requises sont notre expérience d'alcoolique et de rétablissement chez les AA.

- e. « Dans le cadre de ce programme de contacts temporaires, il peut être utile d'assister à des ateliers sur le rapprochement ainsi qu'aux réunions d'un comité régional qui s'occupe des hôpitaux ou des centres de traitement. »

Ce qui précède remplacera ce qui suit :

- a. « Il est suggéré que le contact temporaire soit abstinente depuis au moins un an.

- b. « Souvenez-vous que c'est un travail de Douzième Étape de base. Il a pour but de donner votre aide au nouveau pour un temps limité. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en centres de traitement. Vos qualifications sont votre expérience comme alcoolique et votre rétablissement chez les AA. Il pourrait vous être utile, comme contact temporaire, d'assister à des ateliers sur Favoriser le Rapprochement et d'être membre du comité des Centres de traitement de votre région, ou membre du comité des hôpitaux. »

Dans la section «Aide-mémoire», remplacer les quatre paragraphes par le texte suivant:

« Les AA ne fournissent ni gîte, ni nourriture, ni vêtement, ni travail, ni argent, ni services sociaux ou tout autre service.

« C'est le centre de traitement qui supervise ses patients ou ses clients et qui en a la responsabilité. Tout en ne faisant aucun compromis à l'égard de nos traditions, nous devons nous rappeler que nous sommes dans ce centre à titre d'invités et nous devons respecter le règlement. Nous sommes là pour transmettre le message des AA à un nouveau ou à une nouvelle, et pour répondre à ses questions au sujet du programme de rétablissement et du mode de vie des AA. Il faut éviter les déclarations qui pourraient être interprétées comme un diagnostic d'ordre médical ou psychologique ou encore comme un avis au sujet d'une médication. Nous sommes là uniquement pour témoigner que nous évitons de prendre un premier verre, un jour à la fois, grâce au programme des Alcooliques anonymes.

« Il faut souvent des mois de travail ardu pour nouer des relations avec un centre et pour y être invité. Une intervention inopportune peut détruire la confiance qui s'est établie et nuire à la transmission de notre message. S'il survient un problème, il faut en aviser le comité local qui décidera peut-être d'organiser une réunion d'information dans ce centre.

« Personne ne parle au nom du mouvement des AA. Lorsque nous transmettons le message à celui ou à celle qui suit un traitement, il s'agit seulement d'une conversation entre deux alcooliques. Notre apparence et nos paroles représentent peut-être tout ce que beaucoup ne connaîtront jamais au

sujet des AA. Étant donné que nous pouvons être perçus comme des représentants des AA, il faut que nos nouveaux amis se rendent compte en nous parlant qu'ils regardent et écoutent un gagnant ou une gagnante ! »

Ce qui précède remplacera ce qui suit :

« Les AA ne fournissent ni gîte, ni nourriture, ni vêtement, ni travail, ni argent, ni services sociaux ou tout autre service.

« C'est le centre de traitement qui supervise ses patients ou ses clients et qui en a la responsabilité. Si un membre des AA ne se conforme pas totalement aux règles et aux règlements du centre, il a parfaitement le droit de ne pas permettre l'entrée aux membres des AA. Les membres des AA vont dans les centres à titre d'invités. Il faut éviter les déclarations ou les situations qui pourraient être interprétées comme un diagnostic d'ordre médical ou psychologique ou encore comme un avis au sujet d'une médication. Il faut éviter de remettre en question les enseignements du centre ; guidez le nouveau chez les AA et le mode de vie des AA.

« Certaines de ces suggestions sont peut-être fortement énoncées. Dans de nombreux cas, des mois de travail ardu ont été nécessaires pour nouer des relations avec un centre et pour y être invité. Une intervention inopportune peut détruire la confiance qui s'est établie et nuire à la transmission de notre message.

« Lorsque nous transmettons le message à celui ou à celle qui suit un traitement, il s'agit seulement d'une conversation entre deux alcooliques. Bien que personne ne parle au nom de l'ensemble des Alcooliques anonymes, notre apparence et nos paroles représentent peut-être tout ce que beaucoup ne connaîtront jamais au sujet des AA. Étant donné que nous pouvons être perçus comme des représentants des AA, il faut que nos nouveaux amis se rendent compte en nous parlant qu'ils regardent et écoutent un gagnant ou une gagnante ! »

Que d'autres corrections mineures soient apportées dans le dépliant « Favoriser le rapprochement ».

Que les AAWS considèrent la possibilité de produire une affiche AA semblable à celle qu'utilisent les comités de l'information publique des régions.

Que les AAWS songent à produire un présentoir peut coûteux en matériel durable qui pourrait contenir jusqu'à quatre brochures différentes et qui pourrait être fixé au mur ou posé sur le sol.

1994 Il est recommandé :

Que les modifications proposées dans la brochure sur les centres de traitement soient faites, avec quelques corrections mineures. Cette brochure s'adresse davantage aux AA bénévoles qu'au personnel des centres. Nous avons supprimé les témoignages et ajouté les Concepts à la suite des Étapes et des Traditions.

Que dans la prochaine révision du dépliant « Favoriser le rapprochement », la page d'information destinée au personnel demeure, mais soit placée sur la quatrième page de la couverture, en supprimant les renseignements suivants : groupe d'attache, âge, anniversaire de sobriété et sexe. Que la section intitulée : « Si vous souhaitez aider... » soit placée sur la même page que l'information personnelle. Que la dernière phrase de cette section se lise ainsi : « Vous pouvez également envoyer le questionnaire à l'adresse suivante : Treatment Facilities Desk,

General Service Office, Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163, et le BSG transmettra ces renseignements au Comité des centres de traitement de votre région. »

1996 Il est recommandé :

Que la production d'un Manuel des centres de traitement à couverture souple soit entreprise et qu'une version concise et uniformisée du manuel actuel (reliure à anneaux) soit produite.

Que le bulletin des centres de traitement ne soit plus publié puisqu'il semble moins nécessaire.

1997 Il est recommandé :

Que soit acceptée, avec des changements mineurs, une version abrégée et résumée du Manuel des Centres de traitement. (Cahier à anneaux)

Que soit acceptée la version finale du Manuel des Centres de traitement en couverture souple.

1999 Il est recommandé :

Qu'un Dossier des Centres de traitement (couverture souple), considéré comme documentation de service, remplace le Manuel actuel (cahier à anneaux) aux fins d'uniformité avec les autres Dossiers des comités de service. Le comité a reconnu qu'une bonne partie du matériel contenu dans le Manuel faisait double emploi avec le matériel contenu dans le Carnet.

2006 Il est recommandé :

Que le mot « institutionnel » soit retiré de la portée afin que le deuxième paragraphe de la portée du Comité des Centres de traitement de la Conférence se lise ainsi :

« Le comité étudiera tous les aspects du service aux groupes/réunions des AA dans les centres de traitement et autres milieux non-correctionnels et recommandera des changements et/ou améliorations ».

Que la phrase « et autres milieux non-correctionnels » soit ajoutée à la portée du Comité des Centres de traitement de la Conférence, qui deviendra :

« Le but d'un comité des centres de traitement est de coordonner le travail des membres et des groupes des AA qui s'intéressent à la transmission de notre message de rétablissement aux alcooliques dans les centres de traitement et autres milieux non-correctionnels, et de mettre en place les moyens de 'favoriser le rapprochement' entre l'établissement et la communauté des AA.

« Le comité étudiera tous les aspects du service aux groupes/réunions des AA dans les centres de traitement et autres milieux non-correctionnels et recommandera des changements et/ou améliorations. »

2007 Il est recommandé :

Que la vidéo *Les Alcooliques anonymes : un espoir* soit révisée, ne conservant que le texte, et que des échantillons de séquences ou un rapport d'étape soit soumis au Comité des Centres de traitement de la Conférence 2008. **Note** : Le coût sera d'environ 50 000 \$.

2008 Il est recommandé :

Que la vidéo révisée *Les Alcooliques anonymes : un espoir* soit terminée avec des changements mineurs et qu'elle soit soumise au Comité des centres de traitement de la Conférence 2009.

2009 Il est recommandé :

Que soit approuvée la vidéo révisée *Les Alcooliques anonymes, un espoir*.

Que la portée du comité soit élargie pour inclure la desserte des comités des Besoins spéciaux et que le nom du comité soit changé pour « Comité des Centres de traitement/Besoins spéciaux de la Conférence ».

2011 Il est recommandé :

Que la brochure de rétablissement « Les AA pour les alcooliques ayant des besoins spéciaux » soit approuvée.

Que le nom du comité soit changé pour Comité du Traitement et des Besoins spéciaux-Accessibilité de la Conférence et que ce changement soit intégré dans le document de Composition, Portée et Procédures du Comité.

Que le titre de la brochure « Les AA dans les centres de traitement » soit changé pour « Les AA dans les environnements de traitement » et que l'expression « centre de traitement » soit remplacée par une référence plus appropriée comme « Comités du traitement » ou « environnements de traitement » partout où elle apparaît dans la brochure.

2016 Il est recommandé :

Que l'expression « Besoins spéciaux » soit retirée du nom du comité du Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité de la Conférence et dans tout le document de Composition, Portée et Procédures du Comité. Le comité portera désormais le nom de comité du Traitement et de l'Accessibilité de la Conférence.

2017 Il est recommandé :

Que la brochure « Les AA pour l'alcoolique ayant des besoins spéciaux » soit approuvée avec les changements au texte et renommée « L'accessibilité pour les alcooliques ».

2018 Il est recommandé :

Que le titre de la brochure « L'accessibilité pour tous les alcooliques » soit remplacé par « L'accès aux AA : des membres racontent comment ils ont surmonté des obstacles ».

Que les modifications proposées par le Comité du Conseil de la Collaboration avec les Milieux Professionnels/Traitements-Accessibilités, à la brochure « L'accessibilité pour tous les alcooliques » soient approuvées avec quelques changements additionnels.

Que la description des responsabilités du Comité pour les Traitements et Accessibilités de la Conférence soit étendue de la manière suivante (ajouts en gras) :

La raison d'être d'un comité de Traitements et Accessibilités est de coordonner le travail de membres des AA et des groupes qui veulent porter le message de rétablissement aux alcooliques se trouvant dans divers lieux de traitement, et de mettre en place des moyens de « favoriser le rapprochement », entre le centre de traitement et le **Mouvement des AA. De plus, le comité soutient le travail de membres des AA et des groupes qui servent ceux qui font face à des obstacles pour accéder au message des AA et participer aux Trois Legs — Rétablissement, Unité, et Service. Enfin, le comité soutient le travail de membres des AA et des groupes qui s'efforcent de s'assurer que les membres des AA vivant dans des communautés éloignées ou isolées — difficile d'accès géographiquement, linguistiquement ou culturellement — aient accès au message des AA.**

Le comité supervise tous les services des groupes et réunions des AA au sein des centres de traitements non-correctionnels fermés et ouverts. **Il supervise également tout service des AA auprès des membres rencontrant des difficultés d'accessibilité**, et fera des recommandations sur ce

qu'il faut changer et/ou améliorer.

2019 Il est recommandé :

Que l'histoire d'Ashley (membre des AA qui est sourde) soit ajoutée à la brochure « Accès aux AA : les membres racontent comment ils ont surmonté les obstacles » et que la version vidéo de la brochure soit mise à jour pour refléter ce changement.

Que la brochure « Les AA pour l'alcoolique plus âgé » soit mise à jour avec une introduction révisée ; des histoires actuelles et inclusives ; une référence aux AA en ligne ; et une section mise à jour « Comment puis-je trouver les AA ? » Le comité a demandé qu'un rapport d'étape ou une ébauche de brochure soit présenté de nouveau au Comité sur le traitement et l'accessibilité de la Conférence de 2020.

Que le Comité du conseil pour la collaboration avec les milieux professionnels/Traitement et accessibilité élabore des entrevues audio anonymes protégées avec des professionnels militaires au sujet de leur expérience avec les AA comme ressource à afficher en ligne.

2020 Il est recommandé :

Que la brochure « Favoriser le Rapprochement » soit mise à jour pour être actualisée et inclusive afin d'atteindre un plus large éventail de milieux de traitement concernant les services de contact temporaire, et qu'un rapport d'avancement ou un projet soit présenté au Comité des Traitements et Accessibilité de la Conférence de 2021.

2021 Il est recommandé :

Que les entrevues audio suivantes avec des membres des AA qui sont dans les forces armées, élaborées par le Comité du Conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/traitements et accessibilité, soient approuvées et affichées sur le site Web des AA du BSG :

Homme — Capitaine de la Marine

Femme — Pilote de l'Armée de l'air

Homme — Médecin de combat de l'armée

2022 Il a été recommandé que :

La version intégrale de la Cinquième Tradition soit ajoutée à la brochure « Le groupe des AA » à la page 12, dans la section « Qu'est-ce qu'un groupe des AA? » à la prochaine impression.

Note : en raison du plan de répartition équitable de la charge de travail 2021-22, ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Comité de la Conférence sur le Traitement et Accessibilité.

2023 Il a été recommandé que :

- La brochure révisée « Les AA pour l'alcoolique plus âgé — Jamais trop tard » soit approuvée avec des modifications mineures dans un format qui ne nécessite pas de pliage.
- Les 22 entretiens enregistrés à ce jour dans le cadre du projet Audio Militaire soient approuvés, en donnant au Bureau des Services généraux (BSG) la latitude de distribuer les entretiens audios dans divers formats et sur diverses plateformes, et qu'un rapport de mise à jour soit fourni au Comité des Treatment.

Résolutions pertinentes au Comité des Congrès internationaux/Forums territoriaux¹ de la Conférence

Depuis les débuts de la Conférence, il y a eu un Comité spécial pour le Congrès international, qui s'est réuni au besoin afin d'apporter des recommandations telles que requises par le Comité du conseil pour les Congrès internationaux. Depuis 1993, le comité s'est réuni annuellement et a aussi traité de questions relatives aux Forums territoriaux. En 1995, le comité a été renommé Comité des Congrès internationaux/Forums territoriaux de la Conférence. C'est un comité secondaire qui comprend huit membres votant – l'un provenant de chaque territoire. Le comité se réunit conjointement avec le Comité des administrateurs pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux pendant la Conférence des Services généraux.

1954 Il est recommandé :

Que soit approuvée une proposition pour une réunion du 20^e anniversaire, ouverte à tous les membres des AA (semblable à la réunion de Cleveland en 1950), qui commencerait le jour suivant la fermeture de la Conférence 1955. Le « Comité du Congrès » collaborera pour déterminer le temps et le lieu, lequel comprendra quatre personnes nommées par le Conseil et sept délégués. (Proposition de l'Assemblée)

Que soient approuvés par le Conseil d'administration tous les arrangements pour le projet de Réunion internationale du 20^e anniversaire. (Résolution de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Que le prochain Congrès des AA à la grandeur du mouvement ait lieu en Californie. Il est entendu que le privilège de déterminer la date, les circonstances et autres détails d'un tel congrès est réservé aux Administrateurs. (Proposition de l'Assemblée)

1958 Il est recommandé :

Que Long Beach, Californie soit approuvée comme le site d'un Congrès international des AA qui aura lieu le weekend du 1 au 3 juillet 1960. (Résolution de l'Assemblée)

1960 Il est recommandé :

Que le programme préliminaire et les arrangements pour le Congrès international du 25^e anniversaire à Long Beach, Californie, du 1 au 3 juillet 1960, soient approuvés et que l'on insiste auprès des délégués pour qu'ils rendent les informations sur le Congrès disponibles dans leurs régions.

Que soit approuvée la tenue d'une réunion internationale en 1965. (Résolution de l'Assemblée)

Que la considération et la discussion sur les sites possibles pour la réunion de 1965 soient reportées jusqu'en 1961. (Résolution de l'Assemblée)

Que les mêmes procédures adoptées pour le Congrès de 1960 concernant le choix du site du congrès soient suivies pour la réunion de 1965. (En bref, cela permet à toute région de soumettre des propositions au Conseil des Services généraux pendant l'année suivante, avec l'entente que le Conseil soumettra

un rapport pour étude par les délégués à la Conférence 1961.) (Résolution de l'Assemblée)

1961 Il est recommandé :

Que le Congrès international des Alcooliques anonymes du 30^e Anniversaire ait lieu à Toronto, Ontario, Canada, en 1965. Conformément aux procédures suivies pour organiser les récentes réunions internationales, que le Conseil des Services généraux se réserve le droit de prendre les décisions définitives sur le financement, la programmation, le choix du site et autres questions reliées à une réunion à la grandeur du mouvement. (Résolution de l'Assemblée)

Que la sortie d'un court film basé sur des séquences demandées comme dossier historique au Congrès du 25^e anniversaire à Long Beach en 1960 pour le montrer aux régions n'est pas compatible avec la tradition de l'anonymat, compte tenu des difficultés à limiter de telles présentations strictement aux membres des AA. (Résolution de l'Assemblée)

1962 Il est recommandé :

Que soit rejetée une proposition voulant que la Conférence des Services généraux 1965 soit tenue à Toronto, Canada, en liaison avec le Congrès du 30^e anniversaire des AA qui aura lieu en juillet 1965. (Résolution de l'Assemblée)

1963 Il est recommandé :

Que la déclaration de politiques et de procédures suivantes pour le Congrès international du 30^e anniversaire des AA à Toronto, Ontario, Canada, du 2 au 4 juillet 1965, soit appuyée et approuvée telle que soumise par le président d'A.A. World Services, Inc. :

POLITIQUE GÉNÉRALE

Conformément aux procédures approuvées, les plans du Congrès seront sous la responsabilité des comités suivants :

1. Le Comité du Congrès 1965 du Conseil des Services généraux se compose du Président des Services généraux, du Président du Comité d'Information publique du Conseil des Services généraux, et du membre du personnel affecté comme secrétaire de la Conférence. Ce comité est responsable envers le Conseil d'administration et travaille en étroite collaboration avec le Comité consultatif du Congrès et le Comité hôte du Congrès. Il a la responsabilité de la programmation, des lieux de réunions, de l'hébergement et des repas, de l'inscription, des relations publiques, de la vente des publications, de la décoration et de la signalisation, et de tous les arrangements avec le Bureau du Congrès.
2. Le Comité consultatif du Congrès se compose du Président de tous les délégués anciens et actuels de l'Ontario, des délégués actuels des autres provinces canadiennes, de quinze délégués des É.-U. Ce comité joue le rôle de conseil

¹ Les membres de ce comité y siègent comme affectation secondaire.

sur les questions de politiques qui lui sont soumises par le Comité du Congrès. Les délégués canadiens sur le Comité consultatif ont la responsabilité de la sécurisation des fonds de garantie. Les délégués actuels canadiens de toutes les provinces ont la responsabilité de l'inscription à l'avance.

3. Le Comité hôte du Congrès est un comité local. Il peut avoir autant de sous-comités qu'il le juge nécessaire, et il relève du Président du Comité du Congrès. Le vice-président du Comité d'Accueil coordonnera les activités du Congrès Al-Anon. Les sous-comités actuels du Comité d'Accueil sont les suivants :
 - a. Comité des voitures de courtoisie
 - b. Comité de la décoration
 - c. Comité des activités sociales
 - d. Comité des Premiers soins
 - e. Comité de l'hébergement
 - f. Comité d'accueil
 - g. Comité du kiosque d'information
 - h. Comité des interprètes
 - i. Comité de la garderie
 - j. Comité de l'inscription
 - k. Comité des événements spéciaux
 - l. Comité des transports
 - m. Comité des visites touristiques

Tous les plans concernant les dépenses par les Comités consultatifs et hôtes doivent être clarifiés au préalable avec le Président du Comité du Congrès.

Le Comité du Congrès de 1965 du Conseil des Services généraux se compose des officiers suivants :

Comme Président	Herb Morse (Président, Services généraux du BSG)
Comme président	Allan B. Chairman Des Relations publiques (Président, Comité du conseil pour l'information publique)
Comme secrétaire du Congrès	Beth K. (Secrétaire du personnel du BSG affectée à la Conférence)

Le Comité du Congrès	
Président	Treasurer—Tom T.
Vice-président — Allen B	Secretary—Russ M.

Les autres membres du Comité consultatifs en ce moment paraissent sur la liste ci-jointe. Trois délégués des É.-U. seront ajoutés chaque année aux Conférences 1963, 1964, 1965. Les délégués nouvellement élus remplaceront ceux des provinces canadiennes dont le mandat est terminé autre que l'Ontario.

Le Comité hôte. Dans une réunion du Comité consultatif tenue le 8 décembre 1962, les officiers suivants ont été élus :

Président — Jim L. Vice-présidente — Edythe D.

Finances

Un montant supérieur à 6 500 \$ a été amassé au Canada pour le Fonds de garantie ; 6 000 \$ d'obligations ont été achetés à la Canada Permanent Mortgage Corporation, et placé dans un compte de dépôt (avec le premier achat d'obligations portant

intérêt à 4½ %). Les taux d'intérêt fluctuent et le dernier achat rapportait 5½ %.

Sur autorisation du Conseil des Services généraux, 6 500 \$ du Fonds général ont été placés dans un compte d'épargne à la Chase Manhattan Bank de New York, représentant la part du Fonds de garantie du Congrès 1965. Les intérêts accumulés par l'argent dans le Fonds de garantie seront remis au Conseil des Services généraux des AA et l'argent sera retourné aux propriétaires s'il n'y a pas de déficit.

S'il y a un déficit, l'argent nécessaire à combler la perte sera pris au pro rata de la base d'un dollar contre le Fonds de garantie, car le Conseil des Services généraux partagera la perte. Les intérêts générés par le 6 500 \$ souscrit par les dépôts canadiens seront aussi appliqués contre la perte, s'il y a lieu. La date butoir au Canada pour les contributions au Fonds de garantie a été établie au 31 juillet 1963.

Le montant des dépenses préliminaires du Congrès à ce jour a été avancé par A.A.W.S., Inc., et par le Comité des Services généraux de l'Ontario. Le président du Congrès sera informé de toutes les dépenses occasionnées.

Frais d'inscription

Des frais d'inscription provisoires de 5 \$ ont été établis pour couvrir uniquement les frais des réunions et les tables rondes. Il pourra y avoir des frais additionnels pour les divertissements et ces arrangements seront traités par le président du Comité hôte local.

Inscription à l'avance

L'inscription à l'avance débutera le premier mars 1964, et se prolongera jusqu'au 15 novembre 1964, au Canada seulement. L'inscription générale ouvrira le 15 janvier 1965.

Installations du Congrès

Le siège social du Congrès des AA sera situé à l'hôtel Royal York. L'hôtel King Edward Sheraton sera le siège social de la portion Al-Anon du Congrès. Le directeur du Bureau des Congrès est M. John Moore.

Une offre sera faite pour louer les installations du Maple Leaf Gardens pour les grosses réunions qui auront lieu les vendredi et samedi soirs et le dimanche matin. Le Gardens a une capacité de 13 000 places, y compris 2 000 sur la surface au sol. Un bail provisoire a été fait pour trois jours au coût de 1 500 \$ par jour, mais nous espérons que nous pourrions négocier un plus bas prix.

Le Bureau des Congrès de Toronto s'occupera sans frais de tout l'hébergement et de l'enregistrement — mais il ne s'occupera pas de l'argent. Le président du Comité du Congrès et le surveillant de la comptabilité rencontreront le Bureau en 1963.

Publicité

On estime que le Congrès international du 30^e anniversaire des AA doit être publicisé seulement dans le « Group Exchange Bulletin » et dans le « Grapevine » en 1963.

Prochaines réunions

Le Comité hôte et les sous-comités tiendront des réunions d'organisation durant les six premiers mois de 1963. Aucune réunion du Comité consultatif n'est nécessaire jusqu'à l'automne 1963.

1964 Il est recommandé :

Que les Politiques et Procédures pour le Congrès international du 30^e Anniversaire soient approuvées. Conformément aux procédures approuvées, les plans du Congrès seront sous la responsabilité des comités suivants :

1. *Le Comité du Congrès 1965* du Conseil des Services généraux se compose du Président des Services généraux, du Président du Comité d'Information publique du Conseil des Services généraux, et du membre du personnel affecté comme secrétaire de la Conférence. Ce comité relève du Conseil d'administration et bénéficie de l'aide du Comité consultatif du Congrès et de Comité hôte du Congrès. Il a la responsabilité de la programmation, des lieux de réunions, de l'hébergement et des repas, de l'inscription, des relations publiques, de la vente des publications, de la décoration et de la signalisation, et de tous les arrangements avec le Bureau du Congrès.
2. *Le Comité consultatif du Congrès* se compose du Président de tous les délégués anciens et actuels de l'Ontario, des délégués actuels des autres provinces canadiennes, de dix-huit délégués des É.-U. (vingt-et-un en 1965). Ce comité joue le rôle de conseil sur les questions de politiques qui lui sont soumises par le Comité du Congrès. Les délégués canadiens sur le Comité consultatif ont la responsabilité de la sécurisation des fonds de garantie. Les délégués actuels canadiens de toutes les provinces ont la responsabilité de l'inscription à l'avance.
3. *Le Comité hôte du Congrès* est un comité local. Il peut avoir autant de sous-comités qu'il le juge nécessaire, et il relève du Président du Comité du Congrès.

Que soit approuvée la préparation d'une édition petit format des Douze Étapes et Douze Traditions pour présentation au Congrès du 30^e anniversaire en 1965. (Politiques)

1965 Il est recommandé :

Que soit approuvés les rapports sur la préparation d'un livre intitulé « A.A./30 » pour vente au Congrès international du 30^e anniversaire des AA.

Que ne soit pas approuvée une suggestion à l'effet que les fonds du Congrès soient utilisés pour défrayer les dépenses secondaires de participation au Congrès par certains membres des AA du début, mais suggestion que des comités régionaux pourraient être intéressés à de tels projets.

Qu'une invitation à tenir un Congrès international au Colorado soit ajoutée au dossier existant de soumissions pour un Congrès international en 1970.

1966 Il est recommandé :

Que Miami, Floride, soit le site du Congrès du 35^e anniversaire des AA en 1970 et que Chicago, Illinois, soit désigné comme second choix. (Résolution de l'Assemblée)

1971 Il est recommandé :

Que les villes suivantes, par ordre de choix, soient considérées comme site du Congrès des AA en 1975 : Denver, Seattle et Detroit.

1974 Il est recommandé :

Que soient confirmées les recommandations de la Conférence 1972 :

Le nombre de conférenciers non membres est limité, et ce sont des personnes intéressées aux AA et à l'alcoolisme.

Il y aura au moins une réunion des AA tenue en même

temps que des conférenciers non membres, afin de donner le choix aux membres.

Les conférenciers à la table ronde de la réunion spirituelle du dimanche seront des membres des AA.

Que l'on demande aux A-Anon de ne pas tenir le Sunrise Meeting au Red Rocks, car il pourrait interférer avec les autobus nécessaires pour la réunion spirituelle des AA le dimanche matin.

Que le Comité hôte ait la responsabilité de la planification et de la gestion du déjeuner pour les délégués, les anciens délégués, les administrateurs et les anciens administrateurs.

Que le premier dépliant sur le Congrès soit posté à l'automne, avec des informations sur Denver, sur la température et autres informations pertinentes.

1975

Le comité accepte le rapport du comité du conseil pour le Congrès tel que lu par Don Austin, président.

Le Comité du Congrès a rapporté qu'il y avait 12 000 inscriptions au 24 avril ; la date finale pour les inscriptions est le 15 mai.

Il y aura : deux grosses réunions — le vendredi soir et le dimanche matin ; le grand spectacle le samedi soir ; 34 réunions Alkathons AA ; 12 réunions tables rondes ; 12 ateliers. Deux conférenciers de l'extérieur, un conférencier des AA et un président administrateur/directeur formeront les tables rondes.

Le déjeuner pour les délégués et administrateurs anciens et actuels aura lieu samedi 5 juillet au Holiday Inn centre-ville. Il en coûtera 6,50 \$ par personne, et une lettre a été envoyée à tous ceux concernés le 16 avril 1975.

Un questionnaire d'évaluation du Congrès sera distribué à tous ceux qui se sont inscrits avec leurs badges. Certains points sur le questionnaire traitent de l'évaluation des réunions, de la nourriture, de l'hébergement et du transport.

Les réunions au Congrès commenceront par la Prière de la Sérénité et se termineront par le Notre-Père.

Le concept présenté par Dr Norris sur les conférences où le personnel et les administrateurs visiteraient des territoires et travailleraient avec des gens de service au niveau local devrait être exploré et développé davantage. (Résolution de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Que l'on permette un vote aux Al-Anon sur le Comité du Site du Congrès au Congrès international 1980. (Résolution de l'Assemblée)

Que nous allions de l'avant avec les mini-conférences, que nous les tenions aussi souvent que possible, et qu'elles aient lieu à la demande d'un territoire. De l'avis général, il est décidé que pour le moment, les réunions territoriales soient connues sous le nom de forums territoriaux des AA. (Résolution de l'Assemblée)

Que la Conférence approuve le choix du Comité du site du Congrès comme suit : (1) Nouvelle-Orléans, (2) Houston, (3) Seattle. (Résolution de l'Assemblée)

1977

Après discussion il est décidé qu'il n'y a pas d'unanimité substantielle concernant le visionnement du film du Congrès international 1960 aux forums territoriaux, et il est aussi décidé que l'on discuterait du sujet dans les régions avant que ne

soit prise une décision finale. Il est aussi suggéré qu'une copie additionnelle soit obtenue et mise en lieu sûr. (Résolution de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que le film du Congrès international de 1960 à Long Beach, Californie, soit conservé uniquement pour les besoins des archives. (Résolution de l'Assemblée)

1979 Il est recommandé :

Que le rapport du Comité du conseil pour le Congrès international soit accepté tel que lu.

Que le rapport du personnel du Congrès international 1980 soit accepté tel que lu.

Que le nombre de conférenciers non membres des AA qui sera invité à participer au Congrès international 1980 demeure le même (21) que pour le précédent Congrès international.

Que trois organismes d'enregistrements commerciaux soient invités à établir des lignes de conduite et à présenter des soumissions pour fournir l'équipement pour enregistrer le Congrès international de 1980. Il est de plus recommandé que les services de bénévoles membres des AA soient utilisés pour faire l'enregistrement en respectant les lignes de conduite établies par la firme qui fournit l'équipement. Il a été jugé que cette procédure diminuerait le prix de détail des cassettes d'environ 50 % comparé au coût des cassettes du Congrès international de 1975.

Que le *Box 4-5-9* publie des informations sur :

- a. Les services offerts au congrès pour les membres des AA sourds
- b. La politique du Congrès concernant les agences de voyage et leur gestion des inscriptions et des formulaires de réservation
- c. Le moment où les formulaires d'inscription et de réservation seront disponibles.

Que le Congrès international 1980 comprenne les visionnements des films « Bill Discusses the Twelve Traditions » et « Chez les Alcooliques anonymes ».

Que le directeur général du BSG informe personnellement les délégués régionaux des invitations aux membres des AA de leurs régions respectives à présider des fonctions importantes au Congrès international avant d'émettre ces invitations.

Que des services de traduction simultanée (dépendant du nombre d'inscriptions étrangères) soient offerts gratuitement pour les grosses réunions du vendredi soir et la réunion spirituelle du dimanche matin.

1980 Il est recommandé :

Que la traduction simultanée en français en espagnol et en allemand soit offerte gratuitement pour les grosses réunions du vendredi soir et la réunion spirituelle du dimanche matin.

1981 Il est recommandé :

Que le rapport du Comité du choix du site du Congrès international 1985 soit accepté : premier, deuxième et troisième choix comme suit : (1) Montréal, (2) San Diego, (3) Minneapolis.

Que les rapports financiers complets des Congrès internationaux soient publiés dans les Rapports finaux de la Conférence, y compris le Congrès international de 1980.

1983 Il est recommandé :

Que nous envoyions une invitation à un ami des AA pour partager avec nous spirituellement le dimanche matin au Congrès international de 1985 ; et que nous aimerions que cette personne soit un membre des Al-Anon. (Résolution de l'Assemblée)

1984 Il est recommandé :

Que les principaux conférenciers dans les grandes réunions des AA soient tous des membres des AA, comme ce le fut à nos Congrès internationaux dans le passé.

Qu'en raison du Congrès international 1985, les comités d'État, locaux et de province soient informés des effets possibles sur la participation aux Congrès locaux tenus entre le 10 mai et le 23 août.

1985 Il est recommandé :

Que pour des fins d'information publique, nous permettions à une caméra de télévision de filmer de loin la cérémonie du défilé des drapeaux au Stade du Parc olympique.

Que nous cessions l'utilisation du questionnaire du Congrès, car il n'est pas utile d'un Congrès à l'autre.

1986 Il est recommandé :

Que trois villes comptent parmi les choix pour le Congrès international de 1990 : Houston, Texas ; Seattle, Washington ; Vancouver, Colombie-Britannique.

1987 Il est recommandé :

Que la Conférence des Services généraux 1988 choisisse trois villes pour le Congrès international de 1995 ; et que le Comité du choix du site du Congrès ne manifeste pas sa préférence pour le premier, le deuxième ou le troisième choix, et que les trois villes retenues reçoivent une considération égale par la Conférence des Services généraux 1988. Que le choix final du site soit fait par le Conseil des Services généraux en juillet 1988, à la suite d'un voyage d'inspection par le Comité du choix du site du Congrès.

1988 Il est recommandé :

Que quatre villes soient retenues pour le Congrès international de 1995 (en ordre alphabétique) : Atlanta, Georgia ; Minneapolis/St. Paul, Minnesota ; San Diego, Californie ; Toronto, Ontario, Canada.

1989 Il est recommandé :

Que les comités d'organisation de congrès régionaux, provinciaux ou d'États soient avertis de la possibilité d'un effet senti sur les assistances aux congrès locaux entre le 11 mai et le 24 août 1990, à cause du Congrès international.

Qu'une caméra de télévision soit autorisée à filmer de loin la cérémonie des drapeaux, au stade Kingdome, à condition que des précautions appropriées soient prises pour préserver l'anonymat des participants au Congrès international de 1990.

Que le nombre de conférenciers non membres invités à participer au Congrès international de 1990 demeure le même (21) qu'aux Congrès internationaux précédents.

Que le formulaire d'inscription au Congrès international de 1990 comporte une déclaration sur les rabais pour l'option voyage.

1990 Il est recommandé :

Que les lignes de conduite sur le choix du site, pour le Congrès international de l'an 2000, soient approuvées telles que présentées.

Que les affiches du Congrès international de 1990, en anglais, en espagnol et en français, soient vendues comme souvenirs dans la zone d'inscription.

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence de 1976 de refuser de donner au bureau des congrès d'une ville candidate les noms et adresses de membres du comité du choix du site, et que ce renseignement soit inclus dans l'information sur la mise en candidature envoyée aux délégués. (Note : Il n'y a pas eu de résolution à cet effet en 1976. C'était une recommandation comprise dans le rapport du Comité du conseil pour le Congrès international.)

Que la Conférence des Services généraux de 1991 choisisse trois villes en vue du Congrès international de l'an 2000 ; que le comité du choix du site du Congrès n'indique pas de préférence entre les trois ; que la Conférence des Services généraux accorde la même importance aux trois principales villes. Le choix final du site sera fait en octobre 1991 par le Conseil des Services généraux, après une tournée d'inspection de représentants du comité du choix du site du Congrès.

Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pourrait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence. (Politiques et Admissions)

1991 Il est recommandé :

Que les trois (3) villes, énumérées ci-dessous par ordre alphabétique, soient considérées sur un pied d'égalité pour la tenue du Congrès international de l'an 2000 : Atlanta, Minneapolis, Toronto.

1993 Il est recommandé :

Que, comme pour les autres congrès internationaux, des conférenciers qui ne sont pas des membres des AA seront invités à participer au congrès de 1995, mais leur nombre ne devra pas dépasser 21.

Qu'en réponse à la demande de créer un comité permanent de la Conférence pour les congrès internationaux et les forums territoriaux, la résolution #30 de la Conférence des Services généraux de 1990 soit réaffirmée: (Politiques et Admissions)

« Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de Forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pourrait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence. »

1994 Il est recommandé :

Qu'une photographie de la cérémonie du drapeau, qui protège l'anonymat, soit prise au Congrès international de 1995.

1995 Il est recommandé :

Que le Comité du congrès international de la Conférence continue de se réunir chaque année, qu'il discute des forums territoriaux quand le congrès international n'est pas à l'ordre du jour et qu'il porte le nouveau nom de Comité des congrès inter-

nationaux/Forums territoriaux de la Conférence. (Politiques et admissions)

1996 Il est recommandé :

Que les quatre (4) villes citées ci-dessous par ordre alphabétique soient considérées toutes également pour être l'hôte du Congrès international de 2005. Ce sont Atlanta, St. Louis, San Antonio, Toronto

Que tout délégué qui siège au Comité Congrès internationaux/Forums territoriaux et qui représente une région dont fait partie une ville retenue comme hôte possible d'un Congrès international se retire de ce comité et qu'un remplaçant soit choisi. (Politiques et admissions)

1998 Il est recommandé :

Que des conférenciers non membres des AA soient invités, aux frais des AA, à participer au Congrès international de l'an 2000, comme par le passé, et qu'on limite leur nombre à vingt-et-un.

1999 Il est recommandé :

Qu'une photographie respectant l'anonymat soit prise au Congrès international de l'an 2000 lors de la cérémonie des drapeaux.

Que la Conférence appuie la politique du Conseil des Services généraux qui dit : « Quand un escompte ou un subside est offert à toute organisation de taille semblable contre l'achat d'un service ou d'un produit de nature ou d'importance semblable, par ex. le tarif d'hôtel s'appliquant à un congrès, il peut être accepté. Quand un escompte ou un subside nous est consenti totalement ou partiellement parce que nous sommes les Alcooliques anonymes, il doit être refusé. » (Finances)

2001 Il est recommandé :

Que les trois (3) villes suivantes, en ordre alphabétique, soient évaluées selon les mêmes critères comme le site possible du Congrès international de l'an 2010.

Détroit
Indianapolis
San Antonio.

Que le processus de soumission pour la sélection du site des Congrès internationaux soit rallongé de dix à douze ans de la date de l'événement ; la sélection de sites se déroulera comme suit :

Sélection du site pour 2015, en 2003
Sélection du site pour 2020, en 2008

2003 Il est recommandé :

Que 21 conférenciers non AA soient invités au Congrès international de 2005 aux frais des AA.

Note : On estime qu'il en coûtera entre 2 500 \$ et 3 000 \$ pour les frais de transport, d'hébergement et le remboursement des repas pour chaque conférencier

Que les trois (3) villes énumérées ci-dessous, en ordre alphabétique, soient considérées comme site possible du Congrès international de 2015 :

Atlanta
Indianapolis
Vancouver.

2004 Il est recommandé :

Qu'une photographie respectant l'anonymat soit prise au Congrès international de 2005 lors de la cérémonie des drapeaux.

Que la Conférence des services généraux appuie la politique du Conseil des Services généraux telle qu'amendée le 2 novembre 2003, qui se lit comme suit :

On peut se prévaloir d'un escompte ou d'une prime qui serait offert à toute autre organisation de taille similaire pour l'achat de services ou de biens de nature et d'importance similaire, par ex., le tarif des congrès dans les hôtels. Lorsqu'un escompte ou une prime est offert en partie ou en totalité parce que nous sommes les Alcooliques anonymes, il faut les refuser.

Note : Le texte de la politique originale du Conseil contenait les lettres i.e. qui ont été remplacées par « par exemple ». Le Conseil des Services généraux a amendé la politique parce que « par exemple » reflétait mieux l'intention du Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux de 1989. La Conférence des Services généraux de 1999 a appuyé la politique de 1989 du Conseil par une résolution.

Le comité a noté l'Autre sujet étudié par le comité des Finances de la Conférence de 1999, soit :

« Le comité a reconnu à l'unanimité que l'acceptation d'escomptes ou de subsides en argent comptant gênait certains membres de notre Mouvement. Le comité suggère que toute négociation future sur les escomptes ou les subsides en rapport avec le Congrès international en tienne compte. »

2005 Il est recommandé :

Que soit approuvée la diffusion en différé, en version encryptée et protégeant l'anonymat, de la Cérémonie des Drapeaux lors de l'ouverture du Congrès international 2005.

2008 Il est recommandé :

Que les quatre villes suivantes, en ordre alphabétique, soient considérées comme site possible du Congrès international de 2020 : Détroit, Michigan ; Los Angeles, Californie ; Nouvelle-Orléans, Louisiane ; et Vancouver, Colombie-Britannique.

Qu'on invite un maximum de vingt-et-un conférenciers non AA à participer au Congrès international de 2010 aux frais des AA.

2009 Il est recommandé :

Que soit prise une photo protégeant l'anonymat lors de la cérémonie des drapeaux du Congrès international 2010.

Que soit approuvée la diffusion encryptée et protégeant l'anonymat de la Cérémonie des drapeaux lors de l'ouverture du Congrès international de 2010.

2013 Il est recommandé :

Que les trois villes suivantes, en ordre alphabétique, soient considérées comme site possible du Congrès international de 2025 :

Montréal, Québec
St. Louis, Missouri
Vancouver, Colombie-Britannique

Qu'un maximum de 21 conférenciers non membres des AA soient invités à participer au Congrès international de 2015 aux frais des AA

2014 Il est recommandé :

Qu'une photographie protégeant l'anonymat de la cérémonie des drapeaux soit prise au Congrès international 2015.

Que soit approuvée la diffusion cryptée en protégeant l'anonymat de la Cérémonie des drapeaux lors de l'ouverture du Congrès international 2015.

2018 Il est recommandé :

Que les villes suivantes, listées ici par ordre alphabétique, soit considérées comme possible siège pour le Congrès International de 2030 : Indianapolis, dans l'Indiana ; St-Louis, dans le Missouri.

Que jusqu'à 21 conférenciers non-AA soient invités à participer au Congrès International de 2020 aux frais des AA.

2019 Il est recommandé :

Qu'une photo de la cérémonie du drapeau, protégée par l'anonymat, soit prise lors de la Convention internationale de 2020.

Que soit approuvée la diffusion sur Internet, sous le couvert de l'anonymat, de la cérémonie d'ouverture du drapeau du Congrès international de 2020.

Que des séquences vidéo anonymes protégées, avec les faits saillants du Congrès international de 2020, soient produites pour conserver les images d'archives du Congrès, ainsi que pour partager l'esprit et l'enthousiasme du Congrès international de 2020.

2023 Il a été recommandé que :

- Les trois villes suivantes, listées ici par ordre alphabétique de l'État, soient considérées comme des sites possibles pour le Congrès international de 2035.

Phoenix, Arizona
Indianapolis, Indiana
New Orleans, Louisiana

- Jusqu'à 21 conférenciers non AA soient invités à participer au Congrès international de 2025 aux frais des AA.



Résolutions pertinentes au Comité des Publications de la Conférence

1951 Il est recommandé :

Qu'à l'avenir, les livres des AA devraient porter le sceau d'approbation de la Conférence. (Comité de l'ordre du jour)

Qu'avant le vote sur cette question, il a été souligné que l'adoption de la suggestion n'empêcherait pas la publication de divers documents imprimés par des sources étrangères à la Fondation. Qu'il n'y a pas d'intention d'analyser, d'éditer ou de censurer des documents étrangers à la Fondation. L'objectif est de donner, à l'avenir, un moyen de distinguer les publications de la Fondation de celles publiées localement ou par des intérêts étrangers aux AA.

1952 Il est recommandé :

Que soit approuvé le rapport du Comité des Publications de la Fondation, et celui de Bill concernant son programme d'activité.

Note : Dix des projets réalisés par le Comité des Publications de la Fondation comprenaient la production de la nouvelle brochure « Les AA pour la femme », le script illustré pour les bandes de projection sur les services offerts par le siège social, le rapport de la Conférence 1951, les rapports périodiques des Administrateurs aux délégués, la préparation du manuscrit pour une nouvelle brochure sur « L'employé alcoolique », des documents sur les Traditions préparés par Bill, deux enregistrements et deux reproductions de la prière des AA.

Que le Comité des Publications de la Fondation rapporte que les groupes ont exprimé un besoin pour les projets de publications suivants : (1) brochure sur le parrainage, (2) brochure sur les « rechutes », (3) une introduction standardisée des AA pour utilisation par les groupes qui n'ont pas accès aux plaquettes qui portent maintenant le sceau des associations d'intergroupe, (4) une courte histoire des AA, (5) un dossier révisé sur la Fondation alcoolique, (6) la révision du Manuel du secrétaire, (7) une nouvelle brochure sur les « sédatifs », (8) une nouvelle brochure sur « les médicaments et les AA », (9) de nouveaux documents visuels sur les services et (10) un projet d'écriture à grande échelle sur lequel Bill travaille actuellement.

Le projet de Bill concerne ce qui suit :

1. La mise à jour de la section des histoires du « Gros Livre » pour offrir une représentation plus juste des témoignages de rétablissements des AA. (On a insisté auprès des délégués pour qu'ils envoient sur bande ou sur ruban des témoignages actuels pour considération pendant la révision du livre).
2. Une nouvelle série d'analyses anecdotiques des Douze Traditions.
3. Une série méthodique d'essais points par points des Douze Étapes.
4. Un genre d'histoire populaire des AA et ses suggestions de rétablissement, de tradition et de service.

5. Un livre sur l'application de la philosophie des AA pour le « problème global de vivre ».

6. Un manuel de référence établissant toute notre expérience avec l'ensemble des fonctions de service.

Que ce qui suit soit incorporé dans toutes les publications de Works Publishing, Inc. : « Publié par Works Publishing, Inc., agent d'édition exclusif de la Société des Alcooliques anonymes. Approuvé par la Conférence des Services généraux des AA ».

Que la Conférence réaffirme la position prise par la Conférence 1951 qui se lit comme suit : « Cette Conférence n'a pas d'intention d'analyser, d'éditer ou de censurer des documents étrangers à la Fondation. L'objectif est de donner, à l'avenir, un moyen de distinguer les publications de la Fondation de celles publiées localement ou par des intérêts étrangers aux AA. »

Que soit approuvé le principe de retenir les services d'auteurs professionnels contre rémunération quand leur engagement aura été autorisé afin d'assurer un traitement efficace et rapide des responsabilités rédactionnelles.

Que la brochure « Les sédatifs » soit traitée en priorité sur la révision des brochures existantes.

Que toutes les suggestions faites par les délégués concernant les publications en général soient soumises au Comité des Publications de la Fondation pour examen et décision, puisque le facteur temps prend le dessus sur toute résolution du Comité de la Conférence.

Que des reproductions du texte du Lasker Award soient disponibles pour tous les groupes des AA en format prêt à encadrer, si désiré.

1953 Il est recommandé :

Que soit préparée une nouvelle brochure pour les jeunes alcooliques, y compris quelques témoignages d'expériences personnelles.

Que soit révisée la brochure « La médecine et les AA » avec des réflexions médicales et psychiatriques à jour, mais en retenant les références au Dr Tiebout.

Que soit changé le titre de la brochure « Le mari alcoolique » afin qu'il comprenne le double objectif, celui du mari alcoolique et de la femme alcoolique, par exemple, « Le mari ou la femme alcoolique, » ; que le contenu soit changé pour être conforme là où nécessaire.

Que soit préparée une nouvelle brochure, « Les rechutes sont-elles nécessaires ? » avec la recommandation qu'en raison du sérieux du sujet, un brouillon de cette brochure proposée soit envoyé à tous les délégués pour étude, commentaires et suggestions, et pour délibérations ultérieures à la Conférence 1954.

Que soit préparée une série d'articles de journaux qui pourraient être envoyés aux groupes pour publication dans des

journaux locaux, y compris ce qui suit : (a) Une histoire d'introduction pour les nouveaux groupes (b) Une histoire d'annonce pour les réunions ouvertes, (c) une histoire des AA publiée en série, la longueur ne dépassant pas plus de 1 000 mots chacun.

Que tous les délégués fassent parvenir immédiatement à Helen B. des coupures d'histoires qui ont paru dans leurs régions, y compris des histoires publiées en série.

Qu'une série de scripts pour la radio soit préparée pour envoi aux groupes sur demande. Que l'on demande à tous les délégués de faire parvenir immédiatement à Helen B. tout script radio utilisé dans leurs régions respectives et qui pourrait être disponible.

Qu'un ajout soit préparé pour la brochure « Le Troisième Legs », afin de clarifier les devoirs et responsabilités suggérés pour les Représentants du Troisième Legs, les membres de comités d'état ou de groupe, et les délégués à la Conférence.

Que les délégués, dans leurs rapports à leurs groupes, insistent sur l'inscription de toutes les publications de la Fondation dans le Manuel des secrétaires et dans l'annuaire des groupes.

Que les délégués réfléchissent à cette question pour soumission à la conférence 1954 : La Conférence croit-elle qu'elle devrait se départir de ses principes absolus pour distribuer d'autres publications comme le « Twenty-four Hours a Day » ?

Que soit approuvée la préparation par le Siège social d'un guide simple sous forme d'une courte brochure décrivant les devoirs des gens de service de la Conférence. (Résolution de l'Assemblée)

1954 Il est recommandé :

Que dans la mesure du possible, toutes les publications soient présentées dans un format qui peut être inséré dans une enveloppe #10.

Que toutes les publications approuvées par la Conférence portent un symbole d'identification sur la couverture.

Que soient combinés en volume réduit deux brochures, la 2^e édition de « Votre Troisième Legs » et « Votre rôle à la Conférence des Services généraux ».

Que soient combinées les deux brochures « La Structure et les services des AA » et « Votre Bureau des Services généraux ».

Que le Comité des Publications de la Conférence soit informé et consulté pour toutes les nouvelles publications.

Que l'on fasse circuler parmi les groupes des listes de prix de quantité provisoires et des photos de présentoirs de publications, qui ont été montrées à cette Conférence, pour déterminer si oui ou non le projet est faisable.

Que sur toutes les réimpressions comme celle où l'on reproduit les articles de *Fortune*, *Saturday Evening Post* et *Good Housekeeping*, portent la ligne de crédit au haut de la couverture et que la couverture soit en blanc pour la distinguer ces réimpressions de publications approuvées par la Conférence.

Que soient refusés les droits de publication de « Twenty-Four Hours a Day ». (Résolution de l'Assemblée)

Que ne soit pas acceptée la proposition voulant que A.A. Publishing, Inc., devrait produire une brochure approuvée par la Conférence sur le thème général du rôle et de l'attitude des plus vieux membres des AA, avec une référence précise sur les conditions et les attitudes qui ont mené aux 'rechutes'. (Résolution de la Conférence)

Qu'une brochure sur le thème « La religion et les AA » ne soit pas publiée dans l'immédiat. (Résolution de l'Assemblée)

1955 Il est recommandé :

Que l'on considère augmenter la Section IV ou le Manuel du Troisième Legs concernant les devoirs du RSG, qui pourraient être ajoutés au dernier paragraphe de la Section VI du Manuel du Troisième Legs.

Que l'on continue de demander au Comité des Publications des conseils sur quelque discontinuation de publications ancienne ou ajout de nouvelles publications.

Que l'on évite chaque fois que possible de réviser à la hausse le prix des publications. Qu'avec l'augmentation inévitable des coûts, on demande à A.A. Publishing de chercher à faire des économies dans l'achat du papier, de la reliure, de l'impression, et autres.

Que l'on considère publier une brochure d'introduction aux AA qui serait offerte aux groupes à cinq cents au plus, qui comprendrait des extraits condensés de « 44 questions » et « Voici les AA ».

Que A.A. Publishing analyse les ventes de la dernière année pour déterminer si des articles non rentables devraient être discontinués.

Que le bon de commande des publications soit révisé pour faciliter les commandes.

Que le prix de détail de la nouvelle édition de *Alcoholics Anonymous* soit établi à 4,50 \$, le prix aux groupes des AA à 4 \$, et qu'un montant de cinquante cents soit mis dans le Fonds de réserve. (Résolution de l'Assemblée)

Note : En présentant la mise à jour de la première édition du Gros Livre, Bill a décrit les raisons de son projet d'écriture à long terme et il a fait les observations suivantes :

1. « Pas un iota » de la première partie du texte sur les principes du rétablissement n'a été changé.
2. La section des histoires a été changée et augmentée pour présenter un échantillon plus représentatif des membres des AA d'aujourd'hui. Lors de la préparation de la première édition, on comptait environ 100 alcooliques rétablis et la plupart de ceux que nous connaissons se décrivaient comme des alcooliques des bas-fonds. Il n'y avait qu'une histoire de femmes, et aucun témoignage personnel de jeunes ou d'alcooliques qui n'avaient pas trop souffert. La nouvelle édition contient 37 histoires dans les trois principales catégories.
3. Bien que l'ancien avant-propos ait été retenu pour des raisons sentimentales, un nouvel avant-propos a été ajouté pour faire le rapprochement de la croissance des AA de 1939 à 1955. La nouvelle édition comprend aussi des documents qui traitent des Douze Traditions pour la survie du groupe (inconnu en 1939, bien sûr), et des évaluations médicales des AA et le texte du Trophée Lasker en 1951.

Que le prix de détail du livre *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* reste à 2,75 \$, et que le prix aux groupes des AA soit de 2,50 \$, et qu'un montant de vingt-cinq-cents soit mis dans le Fonds de réserve. De plus, que soit considéré comme un amendement à la résolution de la Conférence 1954 le fait que les délégués votent sur cette recommandation, dans la mesure où cela est relié à la question des rabais. (Résolution de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Que les délégués régionaux, par leurs comités, aident les groupes à mieux comprendre les publications approuvées par la Conférence. De plus, que les groupes soient conscientisés du fait que les documents contenus dans la section du Manuel du Manuel et de l'Annuaire, et que le Manuel et l'Annuaire soient à l'usage de tout le groupe.

Que la prochaine Conférence considère la possibilité de publier une nouvelle édition reliée en cuir du Gros Livre ; de plus, qu'elle soit connue comme « L'édition cadeau reliée en cuir » plutôt que comme « l'Édition de luxe ».

Que depuis que les délégués ont approuvé à l'unanimité le nouveau livre de Bill (Le mouvement des AA devient adulte), qu'il soit publié en toute première qualité, les décisions quant aux photos et au prix étant laissées au Conseil des Administrateurs, et que tous les efforts soient faits pour qu'il soit disponible pour la Saison des fêtes de 1956.

Que l'on considère la possibilité de préparer des documents pour l'usage spécifique des plus vieux membres.

Que l'on continue de rendre disponible en assortiments cadeaux, qui représentent une réduction de vingt-cinq pour cent, les assortiments de publications pour les institutions, mais de plus, que le membre du personnel qui correspond avec les groupes dans les institutions cherche à incorporer dans les assortiments cadeau les brochures qui sont les plus populaires auprès de ces groupes.

Que l'on continue de demander au Comité des Publications conseils sur quelque discontinuation de publications anciennes ou révisions ou ajouts de nouvelles publications.

Que le nouveau « A.A. exchange Bulletin » soit disponible en quantité aux groupes qui souhaitent acheter des exemplaires additionnels, et entente que la distribution du Bulletin se fasse exclusivement par les groupes locaux ou les bureaux de service. (Résolution de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que puisque les délégués régionaux ont approuvé à l'unanimité le nouveau livre de Bill (Le mouvement des AA devient adulte), le prix a été fixé justement à 4,50 \$, un prix raisonnable.

Que puisque les délégués régionaux ont approuvé à leur réunion les brochures suggérées pour les « pionniers » et pour la relation des membres à la structure des AA, le titre « What Kind of an Old-Timer Are You ? » est préféré pour la brochure pour les « pionniers », et « You and Your 199 999 Partners in AA » a été approuvé pour le deuxième.

Que l'on considère la possibilité de développer des données pour une brochure qui comprendrait des histoires de cas pour les alcooliques des bas-fonds, une brochure qui pourrait être disponible dans les prisons. De plus, que lorsqu'un schéma ou le traitement d'une telle brochure est prêt, il soit soumis aux membres du Comité des Publications de la Conférence pour commentaires.

Qu'au moins une fois par année, on annonce dans le « A.A. Exchange Bulletin » que des ensembles cadeaux à prix spécial des publications des AA sont disponibles pour les groupes dans les prisons et les hôpitaux.

Que la Conférence termine la discussion d'une édition cadeau du Gros Livre en l'absence d'unanimité relative. (Résolution de l'Assemblée)

Que soit adoptée la suggestion du Comité du Conseil des Services généraux que des Publications soient préparées sur les « pionniers » et sur la relation des membres envers le Mouvement et ses agences de service. (Réunion pour délégués seulement)

Que soient approuvées les négociations de Bill pour que son prochain livre, Le mouvement des AA devient adulte, se détaille à 4 \$, si possible. (Réunion pour délégués seulement)

1958 Il est recommandé :

Qu'il n'est pas besoin dans l'immédiat de brochure pour inclure des histoires de cas pour les alcooliques des bas-fonds pour distribution dans les prisons.

Que puisque l'utilisation de jetons d'abstinence est une question de coutume et de pratique locale, il semble ne pas y avoir un besoin manifeste dans l'immédiat pour un jeton d'abstinence standard, et A.A. Publishing n'a pas besoin de traiter de cette question.

Que A.A. Publishing, Inc. prévoit un livre de base des AA en langue étrangère, selon le besoin.

Que la Conférence reconnaît l'utilisation originelle du mot « honnête » avant « désir de cesser de boire » et que cette suppression des Traditions fasse partie de l'évolution du mouvement des AA. Tout changement est laissé à la discrétion d'A.A. Publishing, Inc.

Que ne soit pas retenue l'idée d'une brochure pour décrire les brochures des AA. Par contre, le comité a suggéré qu'un article sur les publications d'A.A. Publishing pourrait être publié dans le A.A. Exchange Bulletin de temps à autre. Que la distribution générale actuelle des bons de commande deux fois par année, et avec chaque commande de publications, sont suffisantes.

Que l'annonce actuelle du taux d'abonnement à la première page du A.A. Exchange Bulletin est suffisant et, et qu'un coupon d'abonnement ne ferait que prendre la place d'un nouvel article.

Que soit recommandée la Brève Histoire dans le Third Legacy Manual à ceux qui veulent avoir l'histoire des AA sous forme de brochure.

Qu'il n'y a pas un besoin suffisant pour A.A. Publishing, Inc. de distribuer un présentoir portable de publications, puisque les régions veillent à leurs propres besoins et exposent leurs publications pour répondre à leurs propres besoins.

Que A.A. Publishing, Inc., analyse la suggestion que leurs deux cartes portefeuilles soient remplacées quand le stock sera épuisé par une carte pliante qui comprendrait le même texte qui se trouve sur les deux cartes.

Que soit approuvé le concept voulant que A.A. Publishing, Inc., distribue pendant un an des assortiments de livres et de brochures à prix spéciaux, et qu'il fasse part des résultats à la Conférence de l'an prochain.

Qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une brochure spéciale pour le membre détenu en prison. Il est recommandé que le membre du personnel affecté aux Services aux Institutions encourage l'échange d'expériences de groupe et de publications dans les prisons pour répondre aux besoins de tout groupe en prison.

Qu'une brochure de type « bandes dessinées » n'est pas appropriée comme publications des AA.

Que la brochure sur les « Pionniers » soit suspendue puisque après une année d'exploration, il n'y a pas de matériel adéquat pour justifier la publication.

Que les brochures distribuées par A.A. Publishing sont adéquates et qu'avant de préparer une nouvelle brochure, il faudra bien définir sa nécessité.

Que le sondage sur les groupes des forces armées se poursuive dans le but de préparer des données qui pourront être remises aux commandants des bases des forces armées afin qu'ils puissent comprendre le rôle que jouent les AA dans le rétablissement d'alcooliques dans les forces armées.

Qu'une édition de poche du Gros Livre ne soit pas publiée. (Résolution de l'Assemblée)

1959 Il est recommandé :

Que soit approuvée une nouvelle brochure pour détenus alcooliques, tel que déterminé dans le Mémoire du conseiller des publications du BSG.

Que soit approuvée la préparation d'une brochure pour informer les membres du clergé du but unique des AA, et de la façon dont ils peuvent aider l'alcoolique à devenir abstiné.

Que l'on sonde les délégués de la Conférence 1960 pour obtenir des informations sur les programmes industriels et d'affaires dans leurs régions, et qu'il soit suggéré que l'information soit également obtenue de sources extérieures, afin que les données du BSG puissent être mises à jour et que la brochure « L'employé alcoolique » puisse être révisée.

Que la demande est insuffisante pour justifier de publier à nouveau la vieille brochure des AA dont la publication a été abandonnée il y a des années.

Que la brochure « Les sédatifs » soit prête pour distribution dès qu'elle sera approuvée par le Comité mixte des Publications.

Que le comité considère une recommandation du Comité d'étude sur les Relations avec les agences extérieures pour un court dépliant sur « La Collaboration sans affiliation » avec les agences étrangères, et il a suggéré que ce soit traité comme un article du Grapevine et réimprimé et mis à la disposition des membres des AA et des agences extérieures par le BSG.

1960 Il est recommandé :

Qu'en raison de l'importance de communiquer le message des AA à des alcooliques non anglophones de plusieurs pays, A.A. World Services entreprenne une étude en profondeur des besoins à court et à long terme de publications des AA en langues autres que l'anglais.

Que dans l'attente de la fin de cette étude et de la soumission de recommandations détaillées à la Conférence de 1961, le Comité recommande que A.A. World Services entreprenne des traductions additionnelles de publications approuvées par la Conférence qui pourraient s'avérer nécessaire immédiatement si possible financièrement.

Que A.A. World Services considère l'offre de groupes à Porto Rico pour rendre disponible aux autres membres espagnols une brochure maintenant en préparation qui contiendra des traductions en espagnol d'extraits de publications existantes approuvées par la Conférence.

Que les groupes qui entreprennent de traduire des publications approuvées par la Conférence, ou de préparer des publications spéciales qui ne sont pas en anglais pour usage local, profitent de l'occasion de faire vérifier de tels documents par A.A. World

Services, afin de s'assurer de l'exactitude dans la transmission du message du programme de rétablissement des AA. Que l'existence de ce service du BSG soit publiée dans le Exchange Bulletin et que l'on incite les groupes intéressés à utiliser ce service.

Que le matériel compilé par le Comité d'étude sur les agences extérieures soit considéré incomplet, afin que des suppléments puissent être ajoutés au fur et à mesure des besoins.

Que la Conférence réaffirme le besoin de brochures approuvées par la Conférence 1959, soit : pour le clergé, les détenus, une révision de « Les jeunes et les AA » et de « L'employé alcoolique ».

1961 Il est recommandé :

Que le Comité insiste auprès du Conseil d'administration pour qu'il tire parti de l'offre du délégué de Porto Rico, de fournir des traducteurs espagnols pour les documents des AA au fur et à mesure des besoins.

Que le Comité exprime sa gratitude au Comité du conseil pour les Publications pour la brochure « Lettre à un détenu ».

Que le Comité considère la recommandation transmise par deux membres de comité en Floride Sud, afin de supprimer les mots : « Il n'y a aucune cotisation ni droit d'entrée du « Préambule » des AA. Après que le Comité a émis son opinion pour dire que ces mots sont d'une importance vitale pour le nouveau, et pour décrire le Mouvement au non-alcoolique, il a soumis la recommandation au Comité des Politiques.

Qu'aucune mesure ne soit prise concernant des demandes d'exemplaires de la dernière partie de la causerie de M. Bernard Smith, car elle sera incluse dans le Rapport final de la conférence.

Que le Comité souligne avec sympathie la recommandation voulant que des histoires de nature plus personnelle soient incluses quand la brochure « Les AA pour la femme » devra être révisée.

Que le Comité recommande la poursuite de l'étude de besoins à long terme de traductions, telles qu'autorisées par la Conférence 1960.

Que le Comité souligne son approbation de la disponibilité récente de sept brochures additionnelles en espagnol.

Que le Comité demande aux délégués de demander à des jeunes chez les AA de soumettre leurs histoires au BSG avant le premier juin 1961, pour contribuer à la révision de la brochure « Les jeunes et les AA ».

Que le Comité recommande que le BSG explore la possibilité de préparer une description plus adéquate des publications approuvées par la Conférence.

Que de l'avis général à la réunion, aucune mesure ne soit prise par la Conférence 1961 sur la proposition d'une édition de poche du « Gros Livre ». (Résolution de l'Assemblée)

La Conférence a bien compris que la publication d'éditions à bon marché des livres des AA réduirait probablement les revenus versés à World Services et les revenus personnels de Bill. À l'unanimité, la Conférence a suggéré ce qui suit aux administrateurs : Qu'un avenant soit attaché au contrat des droits d'auteur de Bill à l'effet que si des livres à meilleur marché étaient un jour publiés, que les droits d'auteur de Bill seraient augmentés suffisamment pour maintenir les revenus de droits d'auteur au niveau moyen des cinq années précédant la publication de livres à bon marché ; (de plus, que) si avec le

temps l'inflation érode le pouvoir d'achat de ces revenus, les administrateurs ajusteront les droits d'auteur pour maintenir le pouvoir d'achat au même niveau et ce durant la vie de Bill et des ayants droits de Bill et Lois. (Résolution de l'Assemblée).

1962 Il est recommandé :

Que la condensation de documents sélectionnés du manuel de service du BSG soit préparée à l'avenir par le BSG pour traduction dans les langues appropriées, tel que suggéré dans le Rapport de la Conférence outremer 1962.

Que le BSG étudie davantage les brochures soumises par les délégués de Colombie-Britannique/Yukon et du Nord du Québec.

Que la suggestion d'une introduction de type bande dessinée doit être étudiée davantage par le BSG.

Que se poursuive le Programme de traduction à longue échéance, tel qu'autorisé par la Conférence 1960 et confirmé par la Conférence 1961, sujet à l'approbation de tout plan définitif par le Comité du CSG pour les Publications.

Que le BSG étudie davantage la suggestion de préparer une brochure à l'intention des travailleurs sociaux.

Que la Conférence vote à l'unanimité pour accepter le manuscrit de Bill sur *Les Douze Concepts des Services mondiaux* et qu'elle recommande qu'il soit distribué initialement comme supplément, et éventuellement comme partie intégrale du *Third Legacy Manual*. Maintenant *Le Manuel du Service chez les AA*. (Résolution de l'Assemblée)

1963 Il est recommandé :

Que A.A.W.S. continue d'offrir au besoin des traductions de publications.

Que « Partners », à la prochaine révision, soit renommé « Le manuel du groupe » avec sous-titre « Comment le groupe des AA démarre et grandit »

Que soit explorée la nécessité d'un guide d'étude des Étapes et des Traditions, ou d'un livre condensé des Douze Étapes et qu'un rapport soit présenté à la Conférence 1964.

Que soit discontinuée la brochure « Correctional Officials evaluate A.A. » et que soit créée une nouvelle brochure donnant des informations précises sur la formation et la fonction des groupes dans les institutions, y compris du matériel se rapportant aux prisons de comté, aux programmes d'orientation, aux programmes de formation pour les jeunes, aux groupes ouverts, aux groupes pour femmes, et autres. Une page de commentaires du directeur a été jugée suffisante. Le brouillon de la brochure sera analysé par des pénalistes intéressés et aussi par le Comité des Publications de la Conférence. La commission a de plus requis de demander des informations pour la brochure aux délégués et aux Comités des institutions.

Que soit préparée une brochure révisée sur la relation des AA avec les calmants et les sédatifs, une telle brochure mettra l'accent sur ce qui est écrit par des non-experts, et sur l'importance pour les AA de maintenir son standing d'amateur. On estime que les AA ont la responsabilité de partager cette information avec les alcooliques, mais que nous devrions le faire de façon à ne pas provoquer l'hostilité de la profession médicale, et nous devrions insister sur le fait que nous nous préoccupons de l'absorption de pilules (médicaments) non supervisée. Il est de plus suggéré que la dernière page de la brochure existante soit placée en premier ; que plus d'opinions diverses de plus de médecins soient incluses, et que le projet soit soumis aux

directeurs de la N.A.A.P et au Comité des Publications de la Conférence pour suggestions.

Que dans l'attente de cette analyse, la présente brochure continue d'être utilisée afin de partager l'expérience des AA.

Que l'on considère reporter une proposition de publier une édition « de luxe » de *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* pour analyse plus poussée en 1964.

1964 Il est recommandé :

Que les mots « Publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA » soient utilisés sous le sceau de toutes les publications approuvées par la Conférence, et que les réimpressions portent les mots : « Réimprimé avec l'approbation de la Conférence des Services généraux des AA ».

Que dans le bon de commande des publications, la référence aux bons de commande de publications étrangères soit imprimée en caractère gras et soulignée. Sur la deuxième page, la « Note » référant aux assortiments institutionnels, aux brochures, aux éditions en Braille du Big Book et aux traductions soit placée dans un encadré gras. Il est estimé que le bon de publications répond au besoin actuel sauf pour les changements recommandés ci-dessus.

Que soit reportée la décision sur une nouvelle brochure pour les nouveaux, qui devrait être plus spécifique concernant le premier verre, le Plan 24-heures, et autres, jusqu'à ce qu'une analyse des publications actuelles soit faite par les membres du comité.

Que soit préparée une brochure pour les AA dans les hôpitaux, semblable à la nouvelle brochure « Les AA dans les prisons » et qu'une telle brochure convienne aux hôpitaux pour tuberculeux.

Que tous les membres du Comité des Publications reçoivent un exemplaire de toutes les brochures pour analyse en fonction des questions suivantes : « Avons-nous assez de publications ? Avons-nous trop de publications ? Que devrions-nous faire pour promouvoir la vente des publications ? » On devra envoyer les commentaires au Secrétaire du Comité des Publications au plus tard le 15 juin.

Que le Comité soit un « comité de travail » pendant l'année de la Conférence d'avril 1964 à avril 1965. Que les membres partagent la correspondance et les idées, dans l'espoir de livrer une analyse complète de leurs fonctions et problèmes pour considération par le Comité des Publications de la Conférence des Services généraux 1965. Que le secrétaire du Comité reçoive des exemplaires de la correspondance pour partage avec le Comité du conseil des Services généraux pour les Publications. Que notre fonction première soit d'aider le Comité du Conseil pour les Publications afin de produire les meilleures publications possibles pour les AA. En ce sens, nous accueillons tous les commentaires, les critiques ou les félicitations, en tout temps.

Qu'en ce qui concerne l'exposition des brochures et des publications autres que celles approuvées par la Conférence, ou vendues dans les congrès régionaux et d'état, on estime que nous n'avons pas d'autorité dans ce domaine. Qu'il soit noté que toutes les publications approuvées par la Conférence devraient être disponibles dans les rassemblements des AA.

Que l'analyse de cassettes et de films offerts au BSG soit ou non sous la responsabilité du Comité des Publications, on estime que la possibilité d'une relation entre le Comité des Publications et le Comité des Cassettes devrait être soumise

au Conseil des Services généraux pour analyse. Le Comité des Publications de la Conférence estime qu'il ne serait pas pratique que les membres participent aux analyses de cassettes ou de films.

Que l'on réfléchisse à l'idée d'avoir un jour une session de deux jours des Comités combinés des Publications.

Que l'on considère la nécessité d'une brochure pour les travailleurs sociaux.

Que soit approuvée une édition proposée de *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* en format plus petit et plus compacte que la présente édition. Que l'édition proposée soit utilisée principalement pour des cadeaux et qu'elle soit particulièrement utile aux membres qui voyagent. (Résolution de l'Assemblée)

Que soit approuvée la préparation de l'édition en petit format de *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* et qu'elle soit lancée au Congrès du 30^e anniversaire en 1965, et qu'elle se vende 3 \$ ou plus. (Politiques)

1965 Il est recommandé :

Que soit préparée une nouvelle brochure RSG à la suite des suggestions faites par le Comité du CSG pour les Publications.

Que soit préparée la brochure « Les AA dans votre milieu » telle qu'ébauchée, avec une insistance additionnelle sur ce que les AA ne peuvent pas faire.

Que les lignes de conduite suggérées pour les réunions des débutants soient utilisées comme document de service en ajoutant le préambule et les slogans, et que l'on considère éventuellement la préparation d'une brochure.

Que dans toutes les prochaines brochures et dans les révisions, on s'efforce d'éviter les abréviations alphabétiques, et d'orthographier des abréviations comme RSG et AAWS « pour plus de clarté et d'éducation ».

Que ne soit pas préparé un glossaire de la terminologie des AA, car il serait difficile d'avoir l'uniformité absolue dans la terminologie, et ce n'est peut-être pas une bonne idée.

Que soit approuvée le projet de brochure « Les AA et les hôpitaux » et que les membres du comité acceptent d'envoyer leurs suggestions au BSG par la poste avant le 15 mai.

Que soit approuvée le projet de « Le groupe des AA » avec la recommandation spécifique que soit incorporée l'insistance sur la valeur de notre Tradition de mettre les principes au-dessus des personnalités dans notre vie de groupe. Que des suggestions additionnelles et des corrections soient incorporées dans le projet final, et qui seront reçues au BSG au plus tard le 15 mai.

Que le Comité des Politiques de la Conférence considère la recommandation voulant que « il y aurait amélioration des communications si le secrétaire du Comité : (a) agissait comme point central pour coordonner la correspondance du Comité, (b) « triait » les documents des membres du Comité afin d'éliminer les 'facteurs personnels' dans les documents transmis à d'autres membres, (c) distribuait de temps à autre un bulletin de nouvelles aux membres du Comité.

Que le Comité des Politiques considère la recommandation voulant que les « membres du Comité de la Conférence soient assurés de leur droit et obligation de communiquer directement avec tout membre du Comité du Conseil des Services généraux pour les Publications.

1966 Il est recommandé :

Qu'AAWS publie un nouveau livre à couverture rigide contenant des extraits des lettres, livres, articles du Grapevine et autres écrits de Bill, et portant un titre comme 'Le lecteur des AA' ou 'Morceaux choisis par Bill'.

Que soit publiée une nouvelle brochure, « Guide pour animer des réunions de débutants ».

Qu'une publication en format bande dessinée soit préparée dans l'espoir qu'elle rejoigne des alcooliques qui ne peuvent pas bien lire ou ceux qui ne lisent pas beaucoup.

Que lorsque le « Third Legacy Manual » (maintenant *Le Manuel du Service chez les AA*) sera mis à jour, il comprendra un glossaire d'expressions comme région, district, assemblée, et autres, afin que les termes puissent devenir plus uniformes dans le continent. (Comité de l'Ordre du jour)

Que la phrase « Il n'y a pas de cotisation ni droit d'entrée pour être membre » ne soit pas supprimée du Préambule. (Résolution de l'Assemblée)

1967 Le comité :

A rapporté que *The A.A. Way of Life* était attendu avec beaucoup d'intérêt dans toutes les régions.

A noté avec enthousiasme la réception de la brochure en bandes dessinées « Jean... face à son problème d'alcool ».

A manifesté de grands espoirs pour l'enveloppe du nouveau.

A exprimé de l'intérêt pour les prochaines révisions des brochures « Les AA pour la femme », « Les jeunes et les AA », et « Questions et réponses sur le parrainage ».

A fait la suggestion que les comités régionaux intéressent les groupes aux publications approuvées par la Conférence en utilisant « Que les publications transmettent aussi le message » comme article à l'ordre du jour dans les réunions de région, et qu'ils organisent des discussions sur des brochures spécifiques dans les séances de partage et les ateliers.

A recommandé au Comité du conseil pour les Publications la possibilité de traduire « Jean... et son problème d'alcool » pour utilisation comme brochure.

A recommandé au Comité du Conseil pour les Publications de demander la permission au Grapevine de réimprimer l'article de Bill « Problèmes autres que l'alcoolisme » en forme de brochure.

1968 Il est recommandé :

Que les publications approuvées par la Conférence et les Lignes de conduite du BSG soient exposées et distribuées dans les réunions d'assemblées.

Qu'un court document de service photocopié (pas le format des Lignes de conduite) soit préparé pour fournir une liste du matériel source des publications approuvées par la Conférence comme aide aux discussions dans les réunions fermées.

Que la brochure « Le groupe des AA » soit portée à l'attention des officiers de nouveaux groupes à la rotation.

Qu'un questionnaire annuel soit envoyé à un échantillon de groupes des AA pour déterminer les besoins en publications.

1969 Il est recommandé :

Que l'histoire d'un jeune membre des AA soit ajoutée à la prochaine réimpression du livre *Les Alcooliques anonymes*, et que les histoires actuelles soient éditées, si nécessaire, afin que les lecteurs actuels puissent s'identifier.

Que dans l'immédiat, il n'y ait aucun ajout aux publications approuvées par la Conférence.

Que soient considérés des documents illustrant le Bureau des Services généraux et l'historique des AA en format bandes dessinées.

Que soient explorés des moyens plus efficaces d'exposer les publications approuvées par la Conférence ; que l'on interroge les délégués pour demander des suggestions et que les résultats soient disponibles pour les groupes des AA.

Que les groupes considèrent la suggestion voulant qu'un membre de groupe soit choisi pour être seul responsable de la distribution des publications approuvées par la Conférence et de son présentoir.

1970 Il est recommandé :

Que les réimpressions des articles de Bill dans le Grapevine, « Problèmes autres que l'alcool » et « Pourquoi les Alcooliques anonymes sont anonymes » soient analysées par AAWS pour l'établissement du prix et pour ajout au bon de commande du BSG.

Que l'on donne suite à la suggestion du Comité des Publications de la Conférence 1969, voulant qu'on produise une brochure en format bandes dessinées illustrant l'historique des AA et les activités de service du BSG, mais que l'historique soit limité aux premières années du BSG afin que le projet soit cohésif.

Que l'on considère pour révision la brochure « Un membre du clergé s'interroge sur les AA », si justifié par la réponse d'un nombre choisi de membres des AA et de membres du clergé non AA a qui la demande sera envoyée pour commentaires.

Que les délégués continuent d'explorer la possibilité de placer le livre *Les Alcooliques anonymes* et autres livres approuvés par la Conférence dans les bibliothèques locales là où cela n'a pas déjà été fait.

Que chaque groupe choisisse un membre qui sera responsable du présentoir des publications à chaque réunion, comme recommandé par la Conférence 1969.

Qu'à l'occasion, les discussions de groupe s'articulent sur les brochures approuvées par la Conférence, comme « Le parrainage », « Les AA sont-ils pour vous ? », « Voici les AA », ou toute autre brochure qui pourrait être appropriée pour une telle discussion.

1971 Il est recommandé :

Que le format illustré utilisé pour la brochure sur les traditions soient considéré pour utilisation dans les prochaines publications des AA.

Que la brochure « AA And the Armed Services » maintenant en préparation s'adresse à l'alcoolique dans les forces armées plutôt qu'aux plus hauts échelons, et que les histoires des AA sur les expériences des forces armées soient soumises au secrétaire du comité.

Que le Box 4-5-9 soit inclus dans la liste de prix du bon de commande, si le BSG juge que la suggestion est faisable.

Que la suggestion de placer le Gros Livre et les brochures dans les bibliothèques publiques, les écoles, les universités et les églises a bien fonctionné dans de nombreuses régions, et que tous les délégués considèrent cela comme un projet pour leurs comités régionaux.

Que les délégués assument la responsabilité d'informer les membres des AA de toute publication approuvée par la

Conférence disponible, et que les bons de commande mis à jour du printemps et de l'automne, envoyés avec le Box 4-5-9 soient analysés dans les réunions de district et d'assemblée.

Que le Comité des Publications, à la suite de l'assentiment général de la Conférence, réaffirme l'esprit et la lettre de la Déclaration « Je suis responsable » du Congrès international tenu à Toronto en 1965.

Que soit approuvée la forme abrégée des Douze Concepts. (Résolution de l'Assemblée)

1972 Il est recommandé :

Que les délégués à la Conférence continuent de chercher des données de nature spirituelle pour la plaquette proposée Nous en sommes venus à croire.

Que l'on demande aux délégués de chercher des membres prêts à écrire leur histoire pour la brochure proposée « A.A. and the Armed Services ».

Que l'on demande au BSG de soumettre des suggestions pour du matériel et des coûts concernant les publications sur cassettes au Comité des Publications de la Conférence pour leurs recommandations. Date de tombée : 1 juin 1972.

Qu'aucune suppression ne soit faite sur le Bon de commande du BSG.

Que des suggestions de discussion pour les réunions soient incluses dans le Manuel de Groupe, en utilisant les sujets de discussion tirés du AA Grapevine, si la permission est accordée.

Que les données d'Inventaire de groupe soumises au comité soient recommandées au BSG comme document de service possible.

Que la brochure en bandes dessinées sur les responsabilités de service soit considérée par AAWS.

Que le livre *Twenty-Four Hours* ne soit pas confirmé comme publication approuvée par la Conférence.

Qu'il soit suggéré que lorsqu'un centre local des AA (bureau central, intergroupe, groupe, et autres) vend des publications non approuvées par la Conférence, que ce soit clairement indiqué comme tel.

Que le BSG revoie le contenu du Box 4-5-9 pour rendre le contenu plus semblable aux informations maintenant incluses dans le Rapport trimestriel.

1973 Il est recommandé :

Que les mots « Sometimes heavily » soient supprimés de la question 5 dans la brochure « Les AA sont-ils pour vous ? »

Que soit explorée la préparation d'une brochure illustrée format bandes dessinées sur « Les jeunes et les AA ».

Que l'on explore une meilleure façon de communiquer avec les médecins par le Comité du Conseil pour les Relations professionnelles

Que la Déclaration d'Unité soit ajoutée à toutes les publications des AA si possible, et si les finances le permettent, et que le sujet soit soumis à A.A. World Services, Inc., pour suivi.

Que l'on demande à A.A.W.S., Inc., d'étudier la possibilité d'avoir une reproduction du Gros Livre originel.

Qu'il soit souligné comme information que le code qui apparaît sur toutes les publications des AA représente le nombre de brochures commandées, la date commandée et l'imprimeur.

Que les directeurs d'AAWS considèrent changer le nom de la brochure « Bill on Alcoholism » pour « Three Talks by Bill W. to Medical Societies », puisque le titre actuel semble porter à confusion et induire en erreur de nombreux lecteurs. (Actes et Statuts)

1974 Il est recommandé :

Que le rapport d'étape du sous-comité du Gros Livre soit approuvé avec la suggestion de considérer particulièrement l'ajout d'une histoire concernant des personnes à la retraite.

Que la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » soit analysée et réécrite pour comprendre les appels de Douzième Étape et aussi le parrainage, avec le titre suggéré : « Twelfth Step Calls and Sponsorship ».

Qu'en mémoire des fondateurs des AA, la dernière causerie de chacun soit publiée sous forme de brochure et distribuée.

Que le brouillon partiel de la nouvelle plaquette « Staying Sober » soit analysé par le comité et retourné avec commentaires et suggestions au BSG au plus tard le 1^{er} juin 1974.

Que les réimpressions du Grapevine « Pourquoi les alcooliques anonymes sont anonymes », « Collaborons avec nos amis » et « Problèmes autres que l'alcool » soient publiées sous forme de brochure standard.

Que le Comité du conseil pour les Publications explore la nécessité d'un guide pour faire les Quatrième et Cinquième Étapes.

Que le comité du conseil pour l'Information publique continue d'essayer de placer des articles sur les AA dans des publications pour personnes à la retraite.

1975 Il est recommandé :

Que la brochure originelle « Les AA sont-ils pour vous ? » soit supprimée et que soit utilisée la version simplifiée.

Que « The Alcoholic Husband » et « The Alcoholic Wife » soient combinés en une brochure intitulée « The Alcoholic Mate » ou un autre titre approprié.

Que les réimpressions de « Pourquoi les Alcooliques anonymes sont anonymes », « Our Critics Can Be Our Benefactors » et « Les AA comme ressource communautaire » soient supprimées.

Que soit supprimée la brochure « The Fellowship of Alcoholics Anonymous ».

Que le paragraphe qui traite du problème de l'abus de médicaments qui change l'humeur par les membres des AA qui occupent une fonction de groupe ne soit pas ajouté à une brochure des AA appropriée, car on est d'avis que cette décision doit être laissée à l'autonomie du groupe.

Que soit préparée une brochure illustrée comme « Jean... face à son problème d'alcool » et « L'histoire de Nicole » pour les adolescents et les préadolescents alcooliques.

Que des histoires d'adolescents soient ajoutées à la brochure « Les jeunes et les AA ».

Que soient réaffirmées les résolutions précédentes de la Conférence pour séparer les publications des AA non approuvées par la Conférence des publications approuvées par la Conférence.

Que soit faite une étude de faisabilité concernant une édition de poche du Gros Livre et que des alternatives soient proposées

dans un rapport soumis à la Conférence 1976. (Résolution de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Que les délégués rapportent à leurs régions une déclaration voulant que le Gros Livre *Alcoholics Anonymous*, troisième édition, ne soit pas changé — que seulement les histoires ont été mises à jour avec ajout de nouvelles.

Que la brochure « So You Think You're Different » ait un nouveau titre — « Do You Think You're Different? » et que l'histoire sur l'agnostique, « My Name Is Jan » soit ajoutée, et que l'histoire espagnole « My Name Is Maria » soit supprimée.

Que le nouveau titre pour les brochures combinées « The Alcoholic Wife » et « The Alcoholic Husband » soit « Y a-t-il un alcoolique dans votre vie ? » avec le sous-titre « Un message d'espoir des AA ». La troisième version a été acceptée telle qu'elle.

Que le titre pour la brochure en bande dessinée pour les adolescents soit « Teenagers and AA ». Le manuscrit a été accepté à l'unanimité.

Que les décisions sur les brochures pour les groupes spéciaux d'alcooliques soient retardées jusqu'après la publication de « Vous croyez-vous différent ? »

Que la terminologie utilisée concernant le mot « suggéré » en référence aux Douze Étapes est consistante avec ce qui est utilisé dans le Gros Livre, les Douze et Douze, et autres publications des AA, et ne devrait pas être changée.

Que le Comité du conseil pour les Publications reproduise « Notre méthode » en format cartes portefeuilles.

Que le Comité du conseil pour les Publications analyse le discours de bienvenue de la Conférence 1972 sur notre Troisième Legs, pour éventuellement le publier sous forme de brochure.

Que nous maintenions le Gros Livre *Les Alcooliques anonymes* comme tel dans l'immédiat et qu'il ne soit pas publié en format poche. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'une étude soit faite sur la possibilité de publier une édition limitée de la première édition du Big Book et qu'un rapport soit soumis à la Conférence de l'an prochain. (Proposition de l'Assemblée)

Que le BSG supprime la distribution du livre de « Bill W. » (la biographie publiée par Harper & Row), qu'il dispose du présent stock de la meilleure façon possible, et qu'il informe les membres des AA par le Box 4-5-9 du moment où le livre « Bill W. » ne sera plus vendu par le BSG. On a estimé que la suppression de ce titre dans le catalogue devrait être traité par surimpression ou par tout autre moyen jugé acceptable par le BSG. (Proposition de l'Assemblée)

1977 Il est recommandé :

Qu'une histoire soit ajoutée à la brochure « Vous croyez-vous différent ? » sous le titre « Je m'appelle — et je suis alcoolique (avec barrière de langue) » et que l'accent dans l'histoire soit mis sur le sentiment de la barrière plutôt que sur une langue particulière, par exemple, l'espagnol, le français ou autres.

Que le sceau d'approbation de la Conférence sur les publications des AA reste le même.

Que la proposition du livre « Vivre sans alcool plus longtemps » ne soit pas retenue, car il n'y a pas un besoin suffisant pour une telle brochure.

Que la Déclaration de Responsabilité reste la même, car elle a été faite au Congrès international 1965 à Toronto.

Que les résultats du sondage sur les publications soient envoyés dans quelques mois à tous les délégués.

Que AAWS aille de l'avant avec le projet d'une biographie commune du Dr Bob et de Bill.

Que ne soit pas entreprise la publication d'un facsimilé de la première édition du Gros Livre, car cela détruirait la valeur sentimentale de la première édition. (Proposition de l'Assemblée)

Il est suggéré que l'on décourage les groupes des AA de vendre des publications non distribuées par le Bureau des Services généraux et du Grapevine. (Proposition de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que ni une histoire sur une personne qui a une barrière de langue ni une histoire sur un médecin ne soient ajoutées à la brochure « Vous croyez-vous différent ? »

Qu'à la prochaine impression de *Les Alcooliques anonymes*, la préface de la deuxième édition soit incluse comme elle était publiée originellement dans la deuxième édition.

Que les délégués devraient être informés de tout changement sous considération dans le livre *Les Alcooliques anonymes* avant publication.

Qu'aucun changement ne soit apporté dans la brochure « Y a-t-il un alcoolique dans votre vie ? », car il n'y a aucun besoin de clarification.

Que le film test montré au Comité des Publications de la Conférence soit prolongé à un film d'environ 25 minutes pour transmettre le message des AA au grand public avec l'entente que le film sera présenté à la Conférence des Services généraux 1979 pour approbation avant distribution.

Que soit apporté un changement à la portée du comité, pour se lire : « Pour analyser de nouvelles publications et des besoins audiovisuels » et que cette proposition soit soumise au Comité du conseil à la Conférence des Services généraux pour analyse lors de sa réunion trimestrielle en juillet, afin d'éviter un chevauchement ou une duplication possible des diverses fonctions des comités de la Conférence.

1979 Il est recommandé :

Qu'en réponse à une demande de discuter de l'amendement de la Portée pour établir que ce comité traite uniquement de publications de rétablissement, on ne change pas le texte de la Composition, Portée et Procédures du Comité des Publications de la Conférence.

Que la brochure « Le groupe des AA » soit augmentée pour comprendre des Résolutions précédentes de la Conférence qui recommandent que les groupes des AA ne devraient pas porter le même nom que les endroits où ils se réunissent, ou celui de personnes vivantes ou décédées, et que le mot « famille » ne fasse pas partie du nom du groupe.

Que l'histoire de Joe soit substituée à l'histoire de Lisa dans la brochure « Les jeunes et les AA » à la prochaine impression.

Que les Douze Étapes des AA soient incluses dans la brochure « Trop jeune ? » à la prochaine impression.

Que l'on ajoute une voix off à la fin du film « Chez les Alcooliques anonymes » pour répéter que des techniques cinématographiques ont été employées pour protéger l'anonymat des membres des AA. Avec cet ajout, le comité a recommandé

que le film soit approuvé par la Conférence. (La Conférence a aussi stipulé que soit améliorée l'audibilité de la piste sonore.)

Qu'en ce qui concerne la distribution du film « Chez les Alcooliques anonymes » :

- a. Qu'A.A. World Services conserve la propriété du film et qu'il contrôle la distribution de chaque exemplaire.
- b. Que durant sa première année, le film soit diffusé seulement à ceux qui manifestent un intérêt direct pour aider l'alcoolique malade, et que le délégué de la région soit informé de toutes les demandes de sa région pour obtenir le film.
- c. Que la priorité pour distribuer le film soit : (1) entités de service des AA, comme les comités d'information publique, les comités d'institutions, et autres ; (2) ceux qui ont un intérêt direct pour aider l'alcoolique malade, comme les programmes de traitement, les groupes de professionnels, et autres ; (3) les écoles, les églises, les clubs de service, et autres.
- d. Que bien que le film s'adresse principalement à un usage extérieur aux AA, des copies peuvent être disponibles pour location à toute entité des AA qui veut le montrer.
- e. Qu'à l'exception d'une ou deux régions choisies pour le test, l'utilisation du film pour la télévision soit reportée pour un an pour permettre à la Conférence des Services généraux d'acquiescer une bonne expérience sur la réaction du Mouvement et du public envers le film.
- f. Que l'on demande à quiconque projette de montrer le film pendant la prochaine année de soumettre une courte évaluation au BSG sur un formulaire préparé.
- g. Que les résultats de l'évaluation et la politique de distribution soient analysés par le Comité d'Information publique de la Conférence 1980.

Que la brochure pour les alcooliques plus âgés soit approuvée avec le titre « Now It's Time to Start Living » et le sous-titre « Stories of Those Who Came to A.A. in Their Later Years ».

Qu'aucune brochure ou plaquette sur la Quatrième Étape ne soit considérée actuellement, car cette information est fournie dans les livres *Les Alcooliques anonymes* et *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*.

Que les biographies de Dr Bob et de Bill W. soient publiées dans des livres séparés plutôt que comme biographie commune.

Qu'un comité d'étude composé de délégués, d'administrateurs et de membres du personnel soit nommé pour étudier l'opportunité et les procédures pour que les publications approuvées par la Conférence et la documentation de service soient distribuées par le BSG. (Proposition de l'Assemblée)

1980 Il est recommandé :

Que soit approuvé le changement du titre de la brochure pour les personnes âgées, de « Now It's Time to Start Living » pour « Time to Start Living ».

Que soit accepté le manuscrit non édité du livre *Dr Bob et les pionniers*.

Que soit adopté et adapté la brochure de Grande-Bretagne intitulée « Un nouveau veut savoir ».

Que ne soit pas changée la Déclaration de Responsabilité.

Que ne soit pas acceptée la suggestion d'ajouter au livre *Réflexions de Bill* une définition des slogans, car de l'avis général, les slogans peuvent être définis de plusieurs façons diverses.

Que ne soit pas acceptée la suggestion d'ajouter au livre *Réflexions de Bill* des extraits du Grapevine et 'Meilleurs articles de Bill', car un grand nombre de ces documents sont déjà inclus.

Que ne soit pas acceptée la suggestion de produire une série de brochures sur chacun des Legs, car nous avons assez de documents dans l'immédiat.

Que les photos de Bill W. et de Dr Bob ne soient pas enlevées dans le film « Chez les Alcooliques anonymes ». (Proposition de l'Assemblée)

Que les brochures, feuillets et feuilles volantes suivants soient approuvés dans leur contenu actuel :

« Et maintenant, que vais-je faire ? », « Votre BSG », « Le RSG », « L'autonomie financière ? Le plan 60-30-10 », « La structure des AA », « La transmission du message derrière les murs », « Cercles d'amour et de service », « Les AA dans votre milieu », « Aperçu sur les AA », « Le membre des AA », « Si vous exercez des activités professionnelles ». (Groupe de travail des Publications)

Que toute information factuelle ou de statistique puisse être mise à jour chaque fois que cela est pratique sans voir à passer par le processus de résolution de la Conférence, par exemple, chaque fois que l'inventaire est bas, qu'un nouveau sondage soit fait, et ainsi de suite. De plus, que l'on puisse procéder au besoin à des coupures d'exemplaires pour faire de la place pour de nouveaux documents. (Groupe de travail des Publications)

Que puisque les Lignes de conduite des AA sont une réflexion de l'expérience collective partagée au BSG concernant des sujets spécialisés qui ne concernent pas nécessairement tous les groupes ou les membres des AA (par exemple, forces armées, clubs, services de répondeur téléphonique, programmes professionnels), elles pourraient être produites ou révisées quand il y a de nouvelles informations ou d'autres développements, à la discrétion du personnel du BSG, sans l'approbation de la Conférence. (Groupe de travail des Publications)

Que le sceau d'approbation de la Conférence puisse être positionné où cela est pratique sur une telle brochure approuvée. (Groupe de travail des Publications)

1981 Il est recommandé :

Que soit reportée la suggestion de publier une brochure pour l'alcoolique homosexuel jusqu'à la Conférence 1982, pour permettre aux délégués d'obtenir la conscience de groupe des groupes de leurs régions.

Que soit inscrit à l'ordre du jour du Comité des Publications de la Conférence 1982 la suggestion de publier une brochure pour l'alcoolique homosexuel.

Que la suggestion d'inclure des informations sur les réunions pour nouveaux venant de centre de traitement « où ils sont » soit ajoutée à la brochure « Le groupe des AA » à sa prochaine impression. L'information suggérée se lit comme suit :

Accueillir les nouveaux venant de centres de traitement en gardant à l'esprit qu'en général, ils sont déjà abstinentes et qu'ils ont été initiés au programme des AA.

Que ne soit pas acceptée la suggestion d'imposer un moratoire de deux ans sur toute publication.

Qu'un sous-comité soit formé et composé d'un membre de chaque comité du conseil qui s'occupe de la préparation des publications, pour analyser les brochures existantes dans un but de déterminer quelles brochures pourraient être com-

binées ou supprimées ; et qu'un rapport soit présenté à la Conférence 1982.

Qu'une note en bas de page soit ajoutée à la Huitième Tradition dans le livre *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, page 194, pour mettre à jour la description des tâches des membres du personnel du BSG ; la note suggérée se lira comme suit :

Le travail des membres des AA employés au BSG n'a pas d'équivalent dans les entreprises commerciales. Ces membres nous font profiter d'une vaste expérience des affaires et des professions libérales.

Que soit acceptée la suggestion d'inclure les Douze Traditions dans toutes les brochures de rétablissement, lorsque faisable.

1982 Il est recommandé :

Qu'un brouillon de brochure soit préparé pour l'alcoolique homosexuel, qui sera considéré par la Conférence de l'an prochain.

Que ne soit pas approuvée la suggestion d'un film fixe sur les fonctions des bureaux centraux et d'intergroupe.

Que puisque le livre *Twelve Steps and Twelve Traditions* est disponible sur cassettes, il n'y a pas besoin de publier le livre en gros caractères.

Que soit approuvée la suggestion de demander l'approbation de la Conférence pour « Problèmes autres que l'alcool (Extraits) ».

Que A.A.W.S., Inc continue d'enregistrer sur cassettes nos livres et nos plaquettes.

Que soit inclus un index et des illustrations dans la brochure « Le groupe des AA ».

Que la phrase suivante soit ajoutée en caractère gras sur la couverture des annuaires des AA sous la mise en garde « CONFIDENTIEL » : « Cet annuaire ne doit pas être utilisé comme liste d'envoi ou pour toute autre forme de sollicitation ou de projet commercial ».

Que la suggestion de produire un film fixe sur les fonctions de l'inventaire de groupe de soit pas acceptée dans l'immédiat.

1983 Il est recommandé :

Que se poursuivent actuellement la distribution de la brochure « Le membre des AA et l'abus des drogues » jusqu'à ce qu'elle soit révisée pour considération par la Conférence 1984.

Que soit acceptée la révision du chapitre 21 de la plaquette « Vivre... sans alcool ! »

Que les changements suivants soient apportés aux brochures :

- a. « Les AA sont-ils pour vous ? » — Substituer les mots suivants : « disease » pour « sick », et « alcohol » pour « booze » Question numéro 4 devrait être changée pour lire « Have you had to have an eye-opener on awakening ? »
- b. « Voici les AA » — page 5 ; le premier paragraphe devrait être changé pour lire : « Il y a un certain nombre d'athéistes autoproclamés et d'agnostiques parmi nous. »
- c. « L'histoire de Nicole » — Devrait être mis à jour visuellement. À la page 19, le mot « fun » devrait être mis entre guillemets.
- d. « Jean et son problème d'alcool » — devrait être mis à jour au plan visuel.
- e. « Questions et réponses sur le parrainage » — Considérer des changements de texte à la page 15, 3^e paragraphe ; et à la page 13, 2^e paragraphe. Le texte devrait être

clair dans la réponse à la question à la page 13, 2^e paragraphe : « Y a-t-il une méthode idéale pour parrainer un nouveau ? »

- f. Ne pas approuver dans l'immédiat le manuscrit révisé de la brochure « Le groupe des AA » et le retourner pour davantage de révisions.

Que le mot « suggéré » dans le titre des Douze Étapes ne soit pas réintégré.

Que le brouillon de 1983 de la brochure pour l'alcoolique homosexuel soit approuvé pour distribution aux membres de la conférence afin que la Conférence 1984 puisse prendre une décision éclairée à savoir si oui ou non, le Mouvement publiera et distribuera une brochure pour l'alcoolique homosexuel.

Que ne soit pas approuvée la suggestion qu'un film fixe soit produit sur les fonctions des bureaux centraux et d'inter-groupe ; et que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1982 concernant la suggestion de ce film fixe.

1984 Il est recommandé :

Que soit approuvée la biographie de Bill W. qui portera le titre *Pass It On* [Transmets-le].

Que ne soit pas approuvé « A.A. — The First Fifty Years ». [Suite à une longue discussion, l'assemblée a décidé qu'une plaquette souvenir pour le Congrès international 1985 soit préparée sous les auspices du Conseil des Services généraux. Conformément à ce qui a été établi lors des précédents Congrès internationaux, une plaquette souvenir ne nécessite pas l'approbation de la Conférence.]

Que le mot « queers » (p. 140 dans *Twelve Steps and Twelve Traditions*) ne soit pas changée pour « Homosexuels and lesbiens », en vertu du sentiment que le Mouvement reconnaît que les manuels écrits par Bill W. soient conservés tel que publiés initialement.

Que soit approuvée la brochure « Le membre des AA — les médicaments et autres drogues avec révision, pour remplacer « Le membre des AA et l'abus des drogues ».

Que la Conférence des Services généraux ne prépare pas une brochure pour l'alcoolique homosexuel, car il en est déjà question dans la brochure « Vous croyez-vous différent ? »

Que soit éliminé le brouillon d'une brochure pour l'alcoolique homosexuel.

Que ne soit pas illustrée la brochure « Le groupe des AA », car il n'est pas utile d'avoir des graphiques.

Que l'ajout d'un index à la brochure « Le groupe des AA » n'est pas nécessaire.

Que le Comité du conseil pour les Publications analyse la brochure « Le groupe des AA » dans l'optique de savoir si on souligne l'importance d'une conscience de groupe éclairée.

Que soit retenu le texte de la brochure « Le groupe des AA » qui fait référence à « Quelle est la différence entre une 'réunion' et un 'groupe' ? » (pp. 32-33), car le texte reflète l'esprit de l'autonomie locale.

Que soit préparée une brochure qui a été suggérée par le Comité du conseil pour les Publications, intitulée « Les Douze Concepts illustrés », pour étude par la Conférence des Services généraux 1985.

Que ne soit pas développée une brochure ou un manuel pour les Bureaux centraux/intergroupes des AA.

Que soient approuvés les illustrations mises à jour de « Jean et son problème d'alcool » et « L'histoire de Nicole ».

Que soit approuvée la version mise à jour du film fixe « P.O. Box 459 ».

1985 Il est recommandé :

Que soit reportée une brochure d'une version condensée des Douze Concepts jusqu'à la Conférence des Services généraux 1986, dans l'attente de la préparation des « Douze Concepts illustrés ».

Que puisqu'une version condensée des Douze Concepts serait particulièrement utile aux travailleurs dans les services, le manuscrit soit reproduit et distribué par le Bureau des Services généraux comme document de service.

Qu'AAWS, Inc., produise des cassettes de *A.A. Comes of Age*.

Qu'AAWS, Inc., explore la faisabilité financière de reproduire les photos dans *A.A. Comes of Age* dans une brochure pour accompagner l'album cassette du même titre.

Qu'il n'y a pas besoin d'ajouter une référence au Gros Livre comme source de rétablissement de base dans toutes les brochures et autres écrits.

Qu'il n'y a pas besoin de développer une brochure pour offrir des lignes de conduite pour les réunions de discussion des AA.

Que soient réaffirmées les résolutions précédentes de la Conférence concernant les guides d'étude des Quatrième et Cinquième Étapes, soit qu'il n'y a pas besoin de guide d'étude des Quatrième et Cinquième Étapes, car les publications existantes traitent adéquatement de ces questions.

Que soient approuvées les révisions aux textes de la brochure « Votre BSG » :

- a. ARCHIVES — remplacer la question « Quand votre groupe a-t-il débuté ? » par « Quand les AA ont-ils commencé dans votre région ? » (La question « Quand votre groupe a-t-il débuté ? » est maintenant traitée dans notre Département des dossiers.)
- b. QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR LE BSG ? — sous « partagez votre expérience » — ligne trois — réécrire « Les AA aident plus d'alcooliques » pour lire « Les AA transmettent notre message ».

1986 Il est recommandé :

Que soient approuvés le manuscrit et les illustrations pour la brochure « Les Douze Concepts des Services mondiaux illustrés ».

Que soit préparé un livre définitif sur l'histoire des AA de 1955 à 1985 et qu'il soit soumis pour considération à la Conférence 1987.

Que pour renforcer notre réseau de « représentants auprès des publications » pour s'assurer que les publications des AA sont disponibles aux réunions, et aussi le bon de commande du catalogue pour les livres et les cassettes que les individus pourraient vouloir, il est suggéré que les groupes nomment des coordonnateurs aux publications.

Que le Comité du conseil pour les Publications termine la mise à jour de la brochure « Trop jeune ? » pour la présenter pour approbation à la Conférence 1987.

Que les brochures suivantes soient mises à jour, à temps si possible pour les présenter pour approbation à la Conférence 1987.

- a. « Les jeunes et les AA »
- b. « A.A. and the Armed Forces »

Que puisqu'il est clairement dit dans la préface du Gros Livre que le texte a été écrit en 1939, et qu'il n'a pas été changé, aucune explication concernant des phrases désuètes et/ou des pronoms sexospécifiques ou des titres de chapitre n'est nécessaire.

Que soit retenue la note en italique en bas de page concernant les Al-Anon à la fin du chapitre « Aux épouses » dans le Gros Livre, car elle renseigne plutôt que de laisser entendre une affiliation, mais qu'elle soit imprimée en petits caractères, comme toute note en bas de page, et placée au bas de la page.

Que ne soit pas publiée une histoire d'un alcoolique gai dans le Gros Livre.

Qu'il n'est pas utile de publier un livre distinct et complet de toutes les histoires éliminées des trois éditions du Gros Livre.

Que le personnel éditorial d'AAWS continue la neutralisation des sexes dans les publications des AA, à l'exception des écrits de Bill W., à mesure que les articles sont réimprimés, par exemple « staffing the booth » plutôt que « manning the booth », et autres.

Qu'afin de déterminer le besoin de publier plus de publications en gros caractères, les membres de la Conférence recherchent l'expérience des membres des AA et des agences pour les malvoyants et qu'ils présentent un résultat de leurs recherches au coordinateur des publications du BSG d'ici la fin de l'année.

Qu'un document de service pour utilisation dans les réunions des AA concernant le but premier des AA soit préparé par le comité du conseil approprié, et qu'il le soumette au comité de la Conférence approprié de la Conférence 1987.

Que dans la brochure « Le groupe des AA » dans la section « Que font les trésoriers ? », le texte se rapportant au Plan 60-30-10 soit changé pour refléter que ce plan suggéré pour les groupes afin de diviser les contributions aux entités de service des AA ne s'applique que dans certaines régions, et que la référence soit faite dans la brochure sur les finances « Supporting the A.A. Supporting System ».

Que le brouillon mis à jour pour « Les AA pour la femme » soit accepté sauf l'histoire « I Hated Monday Mornings... », et que la brochure soit mise en production sous la direction du Comité du conseil pour les Publications.

Qu'afin de déterminer le besoin d'un livre de réflexions quotidiennes, les membres de la Conférence en fassent la demande aux membres des AA de leur région et qu'ils rapportent les résultats au coordinateur des publications du BSG pour le premier janvier 1987, pour considération par la Conférence 1987.

Que la Conférence réaffirme l'esprit de la résolution de la Conférence 1977 concernant les présents de publications dans les groupes, et qu'elle recommande la suggestion que l'on invite les groupes des AA à exposer ou à ne vendre que les publications publiées et distribuées par le Bureau des Services généraux, le AA Grapevine et les autres entités des AA.

Que parce que la section des histoires est encore d'actualité, il n'est pas nécessaire de préparer une quatrième édition du Gros Livre dans l'immédiat.

Que pour établir le besoin de formats additionnels du Gros Livre, qu'un questionnaire précis (décrivant la technique de lexique préférée — couverture souple — échantillons de (1) livre de poche et (2) les onze premiers chapitres plus l'histoire du Dr Bob) — soit préparé pour usage par les délégués dans un sondage auprès des groupes des AA de leurs régions. Qu'il soit

de plus recommandé que les délégués régionaux soient responsables de distribuer les questionnaires et de les retourner au BSG au plus tard le 15 juillet 1986, et que les résultats soient rapportés à tous les membres de la Conférence pour le premier août 1986. Si les résultats du sondage indiquaient, selon l'opinion du Conseil des Services généraux, des demandes substantielles de format(s) additionnel, AAWS pourrait prendre les mesures nécessaires.

Qu'en ce qui concerne la suggestion de changer le sceau pour désigner les publications approuvées par la Conférence des Services généraux pour le sceau des Trois Legs, aucune mesure ne sera prise puisque la Conférence s'est réservée le sceau de publication approuvée par la Conférence ; par contre, le comité recommande de sensibiliser davantage le Mouvement sur nos Trois Legs. (Politiques)

1987 Il est recommandé :

Que la déclaration suivante concernant l'objectif premier des AA soit disponible comme document de service des AA.

**VOUS ASSISTEZ À UNE RÉUNION
FERMÉE DES ALCOOLIQUES ANONYMES**

Vous assistez à une réunion fermée des Alcooliques anonymes. Pour soutenir le but premier des AA, la participation aux réunions fermées est réservée aux personnes qui ont un désir d'arrêter de boire. Si vous croyez que vous avez un problème d'alcool, vous êtes bienvenus dans cette réunion. Nous vous demandons de vous limiter aux problèmes qui se rapportent à l'alcoolisme dans vos propos.

Que la déclaration suivante concernant l'objectif premier des AA soit disponible comme document de service des AA.

**VOUS ASSISTEZ À UNE RÉUNION
OUVERTE DES ALCOOLIQUES ANONYMES**

Vous assistez à une réunion ouverte des Alcooliques anonymes. Nous sommes heureux de vous y accueillir, particulièrement les nouveaux. Conformément à notre unicité de but et à notre Troisième Tradition qui dit que « Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA », nous vous demandons à tous de limiter vos discussions aux problèmes d'alcool.

Que soit approuvé le manuscrit mis à jour de « Trop Jeune ? »

Qu'en raison d'une trop faible demande, aucune publication en gros caractères pour les malvoyants ne soit préparée dans l'immédiat.

Que bien qu'il y ait un désir de publier les premières 181 pages du Big Book, Alcoholics Anonymous, en couverture souple, il n'y a pas un besoin suffisant dans l'immédiat.

Que le Comité du conseil pour les Publications entreprenne la préparation d'un livre de réflexions quotidiennes basées sur les partages individuels des AA (y compris Bill W.) se référant aux Traditions et aux Étapes, et qu'un rapport d'étape soit soumis au Comité des Publications de la Conférence 1988.

Que soit préparée une brochure pour les autochtones nord-américains par le Comité du conseil pour les Publications et qu'il soit soumis à la Conférence des Services généraux 1988.

Que le Conseil corporatif du Grapevine considère publier un numéro spécial écrit par des autochtones nord-américains et consacré à leurs témoignages de rétablissement.

Que les changements de texte suivants soient apportés à la brochure « Le groupe des AA » :

Puisqu'un certain nombre de groupes envoient leurs inventaires au BSG et qu'ils sont surtout utiles pour eux-mêmes, la phrase entre parenthèse à la page 34, » (Si votre groupe tente de faire un inventaire, veuillez informer le BSG des résultats.) » soit changée pour se lire : « (Veuillez partager avec le BSG les bienfaits que votre groupe a retirés de l'inventaire, ce qui pourrait aider d'autres groupes.) »

Ajout dans la brochure « Le Groupe des AA » la réaffirmation du but des AA tel que défini dans les écrits de Bill W., un de nos fondateurs, sur le « but premier » tel qu'il est publié à la page 304 dans *Réflexions* de Bill.

Changer la phrase à la page 25 qui se lit : « ...le stigmatisme lié à notre maladie par des gens ignorants... » pour : « le stigmatisme subi par des gens ignorants de notre maladie... »

Changer la phrase à la page 30 qui se lit : « La plupart d'entre nous ne veulent pas tenir compte du stigmatisme cruel injustement attribué par des gens ignorants... » pour « La plupart d'entre nous ne veulent pas tenir compte du stigmatisme cruel injustement attribué par des gens ignorants de notre maladie... »

Changer la phrase à la page 33 qui se lit : « D'un autre côté, les groupes spécialisés — hommes, femmes, gais ... » pour se lire « D'un autre côté, les rassemblements spécialisés — hommes, femmes, fais... », car, même si l'intention est d'utiliser le mot « groupe » dans un sens générique, son usage confond la question de la différence entre une réunion et un groupe.

Que dans la brochure « 44 questions », page 19, le texte soit changé pour se lire « La plupart des membres s'organisent pour assister à des réunions aussi souvent que possible », plutôt que « La plupart des membres s'organisent pour assister à au moins une réunion par semaine ».

Que le Comité du conseil pour les Publications explore davantage le besoin de documents simplifiés pour ceux qui ont un vocabulaire limité et qu'il présente un rapport de ses résultats à la Conférence 1988.

Qu'un rapport sur les progrès du livre *The History of A.A. : 1955-1985* soit présenté à la Conférence des Services généraux 1988. (Résolution de l'Assemblée)

1988 Il est recommandé :

Que se poursuive le travail sur le livre d'histoire des AA et qu'il soit sujet à davantage de correction grâce aux efforts coordonnés de chaque administrateur territorial avec chaque délégué pour d'autres mises à jour, corrections et autres informations.

Que soit acceptée la révision du manuscrit de « A.A. and the Armed Services » suite aux changements suivants :

L'histoire de « Marine » de la brochure actuelle « A.A. and the Armed Services » sera ajoutée à la brochure révisée.

Le manuscrit sera retourné pour corrections concernant l'histoire de Charles, pour inclure des références à « la dépendance aux drogues »

Que le graphique sur la structure du groupe des AA soit approuvé avec les ajouts suivants :

- a. Que « Collaboration avec les représentants des milieux professionnels/Information publique soit ajouté au diagramme intitulé « La structure de service dans le groupe des AA »
- b. Que le terme « Représentant des institutions » soit changé pour « Représentant des centres de traitement/centres correctionnels ».

- c. Que la définition en six points d'un groupe des AA qui se trouve à la page 32 de la brochure « Le groupe des AA » soit ajoutée à la copie du deuxième paragraphe.

Que soit ajoutée la copie de la structure d'un groupe des AA comme un chapitre au *Manuel du Service chez les AA*, dans l'attente de l'approbation du Comité des Actes et Statuts de la Conférence.

Que la copie de la structure d'un groupe des AA soit :

- a. Produite comme dépliant propre à insérer dans la brochure « Le groupe des AA » et également comme une publication.
- b. Incluse dans la brochure « Le groupe des AA à la prochaine révision.

Que la copie de « Le groupe d'attache » soit acceptée pour inclusion dans la brochure « Le groupe des AA », avec les conditions suivantes :

- a. Que le troisième paragraphe de la page deux soit souligné « De toute évidence, comme pour toutes les affaires de conscience de groupe, chaque membre des AA a un vote, et idéalement, il a lieu dans son 'groupe d'attache' ».
- b. Qu'à la page trois, troisième paragraphe, deuxième ligne, on ajoute « ... et accueillir les nouveaux à la porte ».
- c. Éliminer les répétitions d'informations qui pourraient se retrouver dans la brochure « Le groupe des AA ».

Que *rassemblements spécialisés* » qui se trouve à la page 33 de la brochure « Le groupe des AA » soit changé pour « réunions spécialisées ».

Que dans l'article du *Box 4-5-9* d'avril/mai intitulé « Le parrainage de service : une étape essentielle vers le Service et l'abstinence » soit préparé comme document de service et que la fonte « Kiwanis » à la page quatre, deuxième paragraphe, ligne trois, soit changée pour la fonte « Club »

Que ne soit pas approuvé tel que présenté le manuscrit pour les Autochtones nord-américains, mais qu'il soit retourné pour corrections, y compris une considération aux références à la dépendance aux drogues, aux dépendances chimiques, à « junkie » et « clean » et par la suite, une fois corrigé, que le texte soit approuvé pour publication.

Qu'un brouillon plus simple de la brochure illustrée facile à lire « Les AA sont-ils pour vous ? » soit préparé pour considération par la Conférence 1989.

Que ne soient pas publiés dans l'immédiat les feuillets illustrés « Voici les AA » et « 44 questions ».

Qu'une brochure illustrée simplifiée et facile à lire de la brochure « Les Douze Étapes » soit préparée pour analyse par le Comité de la Conférence 1989.

Que le travail se poursuive sur le livre *Réflexions quotidiennes*, et qu'une demande soit faite pour d'autres manuscrits par des membres sur l'une des Étapes, des Traditions, ou sur des écrits par Bill W., coordonné par chaque délégué, et qu'un rapport d'étape soit présenté à la Conférence 1989.

Que la Carte sur le but premier continue d'être distribuée comme document de service.

Que soit réaffirmée la recommandation du groupe de travail et de la résolution de 1980 :

- « Que toute information factuelle ou de statistique puisse être mise à jour chaque fois que cela est pratique de devoir

passer par le processus de résolution de la Conférence, par exemple, chaque fois que l'inventaire est bas, qu'un nouveau sondage soit fait, et ainsi de suite. De plus, que l'on puisse procéder au besoin à des coupures d'exemplaires pour faire de la place pour de nouveaux documents. »

Il a de plus recommandé :

« Que tout autre changement fait à la substance des publications approuvées par la Conférence se fasse par le processus de la Conférence ».

Que la brochure révisée « Les jeunes et les AA » soit approuvée pour publication avec la révision suivante, que toute référence personnelle soit éliminée de la page 51, troisième ligne.

Que le feuillet du Soutien autonome « Votre RDR » soit approuvé par la Conférence.

Que soit préparé un brouillon d'une brochure pour les gais/lesbiennes alcooliques et qu'il soit étudié par la Conférence 1989.

Qu'une proposition de la région Minnesota Nord concernant le recours aux sondages pour déterminer le besoin de publications approuvées par la Conférence soit soumise au comité approprié pour considération à la Conférence des Services généraux 1989. (Résolution de l'Assemblée)

1989 Il est recommandé :

Que se poursuive le travail pour un livre définitif de l'histoire d'AA à partir de 1955, comme le recommandait la Conférence des Services généraux de 1986, et que cet historique mette l'accent, selon les critères d'une proposition soumise récemment au comité des publications du Conseil, sur les principaux événements et développements survenus depuis que les cofondateurs ont confié AA aux membres, plutôt que sur les débuts d'AA et l'histoire des 91 régions des États-Unis et du Canada.

Qu'un manuscrit complet pour un livre de réflexions quotidiennes soit préparé et soumis à l'attention du comité des publications de la Conférence de 1990, compte tenu de la réaction favorable des membres aux demandes de textes supplémentaires.

Que se poursuive la préparation d'une brochure illustrée sur les Douze Étapes, facile à lire et convenant aux personnes qui ont de la difficulté à lire.

Que soit approuvé un manuscrit illustré facile à lire, intitulé « AA est-il pour moi ? » afin de faciliter la transmission du message aux personnes qui ont de la difficulté à lire.

Que la brochure « Le groupe des AA » soit entièrement révisée, afin de s'attaquer aux nombreuses questions et préoccupations concernant les groupes AA auxquelles doit faire face le comité, année après année, telles que :

- a. La différence entre groupe et réunion ;
- b. Les différents types de réunions ;
- c. La façon d'obtenir la conscience de groupe ;
- d. Les tâches des serviteurs de confiance et de leurs adjoints ;

et autres sujets décrits dans le projet de contenu soumis au comité des publications du Conseil.

Que le manuscrit d'une brochure destinée aux alcooliques homosexuels soit approuvé avec des changements précis dans la rédaction, qui seront étudiés par le comité des publications de la Conférence avant publication ; que cette brochure soit intitulée « AA et l'alcoolique homosexuel ».

Que le livre *Les Alcooliques anonymes* devienne disponible en gros caractères, étant donné que le besoin s'en fait sentir depuis des années.

Que le film 16 mm intitulé A.A. — An Inside View soit mis en vente plutôt que loué à long terme, étant bien entendu que les droits d'auteur sur le film constituent une protection suffisante contre un usage abusif par des organisations extérieures. Cette recommandation est conforme à notre politique de distribution concernant nos films les plus récents, mis à la disposition du public en général.

Que toute littérature approuvée par la Conférence soit obligatoirement préparée à l'intérieur de la structure de la Conférence, même si les besoins peuvent être cernés à l'aide de questionnaires élaborés en collaboration avec les comités permanents de la Conférence appropriés. (Politiques et admissions)

1990 Il est recommandé :

Que le manuscrit révisé de la brochure « Le groupe des AA » soit approuvé, avec les changements particuliers suivants :

Que la première phrase de la section de l'Inventaire de groupe, page 47 du manuscrit [anglais], se lise désormais : « Plusieurs groupes tiennent périodiquement une réunion d'inventaire de groupe », afin de déterminer s'ils remplissent bien leur but primordial : aider les alcooliques à se rétablir grâce aux Douze Étapes de rétablissement suggérées par AA. »

Que le projet de livre sur l'histoire d'AA soit mené à terme, et que la période couverte soit élargie et s'étende de 1955 à aujourd'hui.

Que le manuscrit du livre de réflexions quotidiennes soit approuvé avec les changements particuliers suivants :

- a. Que toute référence au « nous » soit remplacée par « je ».
- b. Que la page du 17 juin omette les mots « (Psaume 130) » de la première ligne de la réflexion.
- c. Que l'on ajoute une page pour le 29 février ; que cette page soit la solution de rechange pour mars intitulée « La vraie tolérance ».
- d. Que soient gravés sur la couverture du livre les mots suivants : « Ce livre contient des réflexions de membres AA destinées à des membres AA. »

Que le texte et les illustrations de la brochure projetée « Les Douze Étapes illustrées » soient envoyés devant le comité des publications du Conseil, afin de réécrire le texte en « lecture facile » selon la suggestion d'un langage encore plus simplifié et abrégé en des phrases simples qui attirent l'attention sur les illustrations, sans tenter de réécrire les Étapes ; que le texte soit présenté à nouveau à la Conférence des Services généraux de 1991 pour approbation.

Que ne soit pas approuvée la proposition d'une brochure sur les aspects spirituels des AA, le besoin n'étant pas suffisant à ce stade-ci.

Que le comité des publications du Conseil étudie la faisabilité de la mise à jour du film fixe et du vidéo « Circles of Love and Service », à cause de la nécessité d'y inclure des renseignements et un contexte courants ; que le comité fasse rapport de ses conclusions au comité des publications de la Conférence de 1991.

Que les comités des publications du Conseil et de la Conférence étudient le paragraphe contenant la définition en six points, dans la brochure « Le groupe des AA », et fassent rapport et

suggestions à ce sujet à la Conférence des Services généraux de 1991. (Résolution de l'Assemblée)

1991 Il est recommandé :

Que le livre sur l'histoire des AA soit achevé et que le manuscrit soit soumis à l'approbation du comité des publications de la Conférence de 1992.

Que les onze modifications mineures proposées par le comité des publications du Conseil et revues par le comité de la Conférence soient incluses dans la prochaine édition de la brochure « Le Groupe des AA », à l'exception de l'ajout (n° 2) d'une définition en six points du groupe AA qui est supprimée.

Que le film, les diapositives et la vidéocassette « Circles of Love and Service » ne soient pas révisés et que ce matériel ne soit pas remplacé une fois les stocks écoulés. A cette date, toute vidéocassette commandée sera fournie au prix coûtant.

Que la brochure illustrée sur les Douze Étapes soit publiée afin de répondre au besoin de publications faciles à lire. Coût estimatif : 7 000 \$.

Que l'histoire d'une jeune personne qui s'est jointe aux AA alors qu'elle était en prison soit ajoutée dans la brochure « Les jeunes et les AA ».

- a. Que le comité des centres de détention du Conseil réunisse plusieurs histoires de jeunes qui se sont joints aux AA alors qu'ils étaient dans un centre de détention juvénile, et qu'il les transmette au comité des publications du Conseil qui les étudiera.
- b. Que le comité des publications du Conseil transmette une de ces histoires au comité des publications de la Conférence qui, après analyse, l'ajoutera dans la brochure « Les jeunes et les AA ».

Que les Douze Étapes et les Douze Traditions soient ajoutées dans le livre *Réflexions quotidiennes* au moment de sa réédition.

Qu'à l'occasion de la réédition de Daily Reflections, le texte intitulé « One A.A. Miracle » devienne la nouvelle pensée pour le 29 février puisqu'il existe dans l'édition actuelle deux pensées similaires.

Que le comité des publications du Conseil étudie les meilleures façons de transmettre notre message aux minorités à l'aide de documents AA illustrés, compte tenu des publications et des cassettes (audio et vidéo) existantes, et qu'il fasse rapport au comité des publications de la Conférence de 1992.

Que dans la réédition de la brochure « Les Douze Concepts illustrés », la phrase suivante soit supprimée puisqu'elle n'est plus exacte : « Il est significatif que « Les Douze Concepts des Services mondiaux » soient le seul document approuvé par la Conférence qui soit signé par Bill W. »

Que le livre *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* soit imprimé en gros caractères afin de répondre à un besoin. Coût estimatif de la lecture d'épreuves : 500 \$.

Que le questionnaire qui figure dans sept brochures approuvées par la Conférence ne soit pas uniformisé puisque, dans chaque brochure, les questions visent une population précise.

Que les Douze Étapes et les Douze Traditions soient reproduites dans toutes les publications sur le programme de rétablissement, chaque fois que cela est possible.

1992 Il est recommandé :

Que le témoignage de « John » (un jeune qui a adhéré au Mouvement alors qu'il était en prison) soit ajouté à la brochure « Les jeunes et les AA », conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1991.

Que la résolution de la Conférence de 1986 au sujet du langage sexiste du Gros Livre et d'autres écrits de Bill W. soit jugée amplement suffisante pour régler cette question. Voici quelle était cette résolution:

« Étant donné qu'il est dit dans la préface du Gros Livre que ce texte a été rédigé en 1939 et n'a jamais été modifié, il n'est pas nécessaire de fournir d'autres explications pour justifier des expressions démodées ou des pronoms et titres de chapitres exclusivement masculins. (Résolution #31)

« Que le personnel de A.A.W.S. chargé de l'édition continue de veiller à ce que les textes réédités tiennent compte des membres féminins, sauf en ce qui concerne les écrits de Bill W. Ex. : 'la personne responsable du stand' au lieu de 'le responsable du stand' ». (Résolution #35)

Qu'au lieu d'imposer un moratoire sur les nouvelles publications, le sous-comité consultatif permanent des publications, composé d'administrateurs, de délégués et de membres du personnel du BSG, continue d'analyser les publications et documents de service qui sont déjà ou qui seront approuvés par la Conférence afin de s'assurer que :

- a. nous ne favorisons pas les duplications inutiles ;
- b. nous veillons toujours à mettre en évidence notre objectif unique ;
- c. nous favorisons des textes aussi simples que possible; et qu'il fasse rapport à la Conférence de 1993.

Que, dans la mesure du possible, les Douze Concepts des Services mondiaux (version abrégée) soient inclus dans toutes les brochures des services.

Que la définition en six points d'un groupe AA soit retirée de toutes les publications et remplacée par la Troisième Tradition (version intégrale) et une partie de la Sixième garantie (Douzième Concept). Voici ces textes :

Troisième Tradition:

« Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent de l'alcoolisme. Nous ne pouvons donc rejeter aucune personne qui désire se rétablir. Et l'adhésion au Mouvement ne doit jamais dépendre & paiement d'une contribution ni de la conformité à des règles. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour des fins qui ont trait à la sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA pourvu qu'en tant que groupe, ils ne s'associent à aucun autre organisme ».

Sixième garantie:

« ... on a beaucoup attiré l'attention sur les libertés extraordinaires accordées au membre et à son groupe par les traditions AA : pas de punition infligée pour non-conformité aux principes AA ; ni cotisation ni droit d'entrée, mais contributions volontaires ; pas d'expulsion, mais adhésion libre ; autonomie de chaque groupe dans ses propres affaires, mais respect d'AA dans son ensemble ; possibilité pour tout groupe d'alcooliques réunis pour leur sobriété de s'appeler AA, mais nécessité de ne pas s'affilier, comme groupe AA, à d'autres causes ou mouvements. »

Que le comité des publications du Conseil étudie la terminologie des « minorités » en pensant que notre seul objectif est de transmettre notre message à des alcooliques.

Que le manuscrit de l'histoire des AA soit renvoyé au comité des publications de la Conférence de 1992 pour plus ample révision et qu'il soit soumis au comité des publications de la Conférence de 1993.

Que le comité des publications du Conseil élabore des documents sur le parrainage qui seront transmis au comité des actes et statuts de la 43^e Conférence des Services généraux pour être éventuellement inclus dans Le Manuel du service chez les AA. (Résolution de l'assemblée)

1993 Il est recommandé :

Que les AAWS produisent une carte sur l'anonymat qui portera le message suivant :

« L'anonymat est le fondement spirituel de toutes nos Traditions. Veuillez respecter ce principe et considérer comme confidentiel ce que vous voyez et ce que vous entendez ».

Qu'à cause d'une forte opposition à la modification des 164 premières pages du Gros Livre, que la demande de réécrire les trois premiers chapitres ne soit pas acceptée.

Que la résolution de 1977 au sujet de la production d'un facsimilé de la première édition du Gros Livre soit réaffirmée:

« Qu'un facsimilé de la première édition du Gros Livre ne soit pas publié parce qu'il détruirait la valeur sentimentale attachée actuellement à la première édition. »

De plus, le comité juge que ce livre n'est pas nécessaire.

Que les AAWS produisent une édition de poche en anglais du Gros Livre qui contiendra tous les documents de présentation (préface et avant-propos, opinion d'un médecin), le texte de base, l'histoire de Dr Bob et les appendices.

Que la publication de l'histoire des AA soit retardée de deux années afin qu'une nouvelle équipe AA puisse regarder ce livre avec un esprit neuf.

1994 Il est recommandé :

Que «réunions de district» soit ajouté au triangle inversé dans la brochure « Les Douze Concepts illustrés » lorsque le stock actuel sera épuisé.

Que les modifications suivantes soient apportées à la brochure « Le RSG » :

a. 2^e volet, n° 3

Supprimer le mot «également» dans la dernière phrase.
Remplacer la dernière phrase : « vous pourriez suggérer à votre groupe de s'en procurer un » par « des exemplaires du rapport sont disponibles pour les groupes qui en font la demande ».

b. 2^e volet, n° 3

Dans la quatrième phrase, ajouter le mot «conscience» pour que la dernière partie de la phrase se lise ainsi : « le consensus s'établit harmonieusement entre la conscience de votre groupe et la Conférence... ».

c. 3^e volet, n° 4

Dans le premier paragraphe, ajouter les mots « ou au secrétariat de votre district ou de votre région » pour que la phrase se lise ainsi : «... au secrétaire de votre comité régional, ou au secrétariat de votre district ou de votre région, et au BSG... ».

d. 3^e volet, n° 5

Supprimer les mots «cet annuaire» pour que la phrase se lise ainsi: «En retour, le BSG vous enverra l'enveloppe du RSG... »

e. 3^e volet, n° 7

Enlever les mots «le Plan de contributions pour» et les remplacer par « l'importance de ». Dans la même phrase, ajouter « votre district » avant « et le BSG ». La phrase se lit maintenant ainsi : « Vous expliquez l'importance de soutenir financièrement votre comité régional, votre intergroupe ou bureau central, votre district et le BSG, et vous expliquez aussi le programme des anniversaires pour les contributions personnelles ».

f. 4^e volet, n° 11

Enlever le chiffre 15 de la première phrase. Le nombre de Lignes de conduite change continuellement et en conséquence, le chiffre 15 ne s'applique plus.

g. 5^e volet, n° 4

Dans la 2^e phrase ajouter « votre district ou ». La phrase se lit maintenant ainsi : « Si votre district ou le comité régional... ».

h. 5^e volet, n° 8

A la fin du paragraphe, supprimer les mots entre parenthèses de façon à ce que la dernière phrase finisse ainsi: « ... des comités spéciaux, mérite d'être envisagée. ».

i. 6^e volet

Supprimer le premier paragraphe et le remplacer par celui-ci « Par conséquent, le service chez les AA, c'est tout ce qui nous permet d'atteindre l'alcoolique qui souffre encore, qu'il s'agisse de la pratique de la Douzième Étape, d'un simple coup de fil et d'une tasse de café, ou du Bureau des Services généraux chargé des activités nationales et internationales. La somme de tous ces services constitue notre troisième legs, le Service. » (Le Manuel du service chez les AA, p. S8)

j. 6^e volet

Dans le quatrième paragraphe, changer le chiffre « 90 » par « 91 » pour que la phrase se lise ainsi : « Elle est formée d'environ 91 délégués ... ».

Que dans la brochure « Y a-t-il un alcoolique dans votre vie ? » la phrase suivante au bas de la page 18 et au haut de la page 19 soit supprimée: « Les médicaments qui provoquent des changements d'humeur, y compris les stimulants, les sédatifs et les antidépresseurs, constituent généralement une menace pour la sobriété et vous voudrez peut-être en savoir davantage sur le sujet. » Déplacer ensuite la parenthèse qui suit (La brochure ... entièrement le problème) à la fin du même paragraphe.

Le texte se lit maintenant ainsi: « ... l'alcoolique peut retourner prendre un premier verre. La brochure « Le membre des AA face aux médicaments et à la drogue » traite en profondeur de ce problème ».

Que le texte du document des services « Service Sponsorship » présenté par le comité des publications du Conseil soit inclus dans la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » lorsque le stock actuel sera épuisé.

Que le cercle et le triangle disparaissent de toutes les publications approuvées par la Conférence.

Que la phrase « Publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA » apparaisse chaque fois que possible sur la couverture de toutes les publications approuvées par la Conférence.

Qu'à la page S160 de l'édition 1993-94 du Manuel du service chez les AA, la dernière phrase du premier paragraphe — qui ne s'applique plus — en gras et rayée soit supprimé et que le texte en italique qui suit lui soit substitué : (Actes et Statuts)

« Cette façon de procéder exige beaucoup de temps, des mois, mais les résultats en valent la peine. Quand le livre ou la brochure est enfin complété, l'ouvrage acquiert le droit, (de porter le sceau de l'approbation de la Conférence en l'ayant pleinement mérité), de porter la mention suivante: «Publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA.»

[Cercle/Triangle avec les mots

« Conférence des Services généraux » est supprimé]

1995 Il est recommandé :

Que de légères modifications soient apportées au texte sur la Troisième Tradition dans « Les Douze Traditions illustrées » lorsque le stock actuel sera épuisé.

Que des modifications soient apportées dans la brochure « Le Groupe des AA » lorsque le stock actuel sera épuisé.

Que paragraphe suivant au sujet du Premier Concept soit remis dans la brochure « Le Groupe des AA » dont il avait été enlevé:

« Le groupe des AA : la voix ultime de l'association. On a qualifié Alcoolistes anonymes d'organisation à l'envers parce que 'la responsabilité finale et l'autorité suprême des Services mondiaux' relèvent des groupes, et non pas des administrateurs membres du Conseil des Services généraux ou du Bureau des Services généraux à New York ». (Le Manuel du Service, p. S55)

Que les 164 premières pages du Gros livre *Les Alcoolistes anonymes* (la préface, les avant-propos, « L'opinion d'un médecin », « Le cauchemar du Dr Bob » et les Appendices) demeurent telles quelles.

Qu'une édition de poche des *Douze Étapes et des Douze Traditions* soit publiée.

Qu'une vidéo soit produite, avec une brochure d'accompagnement, sur la façon dont le BSG sert le mouvement tout entier.

Note : Le comité insiste fortement pour que la vidéo comporte une structure des services qui soit un peu similaire à celle de la vidéo « Circles of Love and Service » qui est discontinuée. Coût : L'estimation actuelle d'une vidéo de quatorze minutes d'images en direct avec un narrateur varie de 30 000 \$ à 60 000 \$. La brochure d'accompagnement coûtera environ 6 000 \$.

1997 Il est recommandé :

Que soit autorisé le tournage de piétage vidéo d'une simulation de la 47^e Conférence des Services généraux, ainsi que des comités de la Conférence, en gardant à l'esprit le respect de notre tradition d'anonymat. (Pour inclusion possible dans la vidéo sur le BSG, le Grapevine et la structure de service).

Que suite à un visionnement critique de la copie de travail de la vidéo sur le BSG, le Grapevine et la structure de service, le comité des publications du Conseil prépare une version finale qui sera soumise à l'approbation du comité des publications de la Conférence de 1998, ainsi que le document d'accompagnement et les modifications fournies au comité des publications du Conseil.

Que soit préparé le premier jet d'une quatrième édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, et qu'on soumette un rapport d'étape au Comité des publications de la Conférence de 1998, en gardant à l'esprit la résolution de 1995 :

« Que les 164 premières pages du Big Book (la préface, les avant-propos, 'L'opinion d'un médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles ».

Que soit préparée une publication contenant les histoires personnelles des trois premières éditions du Big Book, *Alcoholics Anonymous* qui n'ont pas été retenues, et qu'un rapport d'étape soit présenté au Comité des publications de la Conférence de 1998.

Qu'on ajoute les extraits suivants de la Sixième Garantie à la section « Qu'est-ce qu'un groupe des AA », à la page 15 de la brochure « Le Groupe des AA » afin que la section comprenne ce qui suit :

Une partie de la Sixième Garantie du Douzième Concept, page 95, du *Manuel du service chez les AA*,

« pas de punition infligée pour non-conformité aux principes AA ;

ni cotisation ni droit d'entrée, mais contributions volontaires ;

pas d'expulsion, mais adhésion libre ;

autonomie de chaque groupe dans ses propres affaires, mais respect d'AA dans son ensemble ; et, enfin

possibilité pour tout groupe d'alcooliques réunis pour leur sobriété de s'appeler AA, mais nécessité de ne pas s'affilier comme groupe AA, à d'autres causes ou mouvements ».

1998 Il est recommandé :

Qu'on approuve pour distribution la vidéo « Your A.A. General Service Office, the Grapevine and the General Service Structure » [Trad. provisoire : Votre Bureau des Services généraux des AA, le Grapevine et la structure des Services généraux].

Qu'on poursuive la préparation du premier jet d'une quatrième édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, et qu'on soumette un rapport d'étape au Comité des publications de la Conférence de 1999, en gardant à l'esprit qu'en cas de publication d'une quatrième édition, elle devra être soumise à l'approbation de la Conférence et qu'on se conformera à la résolution de 1995 : « Que les 164 premières pages du Big Book (la préface, les avant-propos, 'L'opinion d'un médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles. »

Que soient ajoutées en annexe lors de la prochaine réimpression de la plaquette *Vivre... sans alcool !* les sections suivantes de la brochure « Le membre des AA face aux médicaments et à la drogue ».

L'introduction et les 9 points de la section L'avis d'un groupe de médecins membres des AA.

Le texte en page 14, intitulé « ...Toutefois, certains alcooliques ont besoin de médicaments ... » (Résolution de l'assemblée)

1999 Il est recommandé :

Qu'un rapport d'étape et/ou un premier jet de la quatrième édition de *Alcoholics Anonymous* soit présenté au comité des publications de la Conférence de l'an 2000, en gardant à l'esprit qu'en cas de publication d'une Quatrième édition du Big Book, celle-ci devra être soumise à l'approbation de la Conférence et qu'on devra se conformer à la résolution de 1995 : « Que les

164 premières pages du Big Book (la préface, les avant-propos, 'L'opinion du médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles. »

Que le Service des publications du Bureau des Services généraux conserve les responsabilités spécifiques suivantes dans l'élaboration du projet d'une quatrième édition du Big Book :

- « Peaufiner » la rédaction, par ex. les notes de bas de page, la ponctuation, les majuscules, l'orthographe, les mises à jour, le texte de la jaquette, la numérotation des pages, et autres — car la numérotation des pages qui suivent la page 164 risque de changer.
- Coordonner le travail entre le graphiste, les typographes, les correcteurs d'épreuves et la production qui commande le papier et coordonne l'impression avec le fabricant du livre.
- Dans le cas du projet d'une quatrième édition de *Alcoholics Anonymous*, les rédacteurs du BSG devraient préparer et coordonner le nouveau matériel et les changements tels :

Nouveau matériel	Changements
Le design de la couverture et de la jaquette	La page titre
Le texte de la jaquette	La table des matières
La préface	Les données factuelles des notes de bas de page
L'avant-propos de la édition	L'introduction aux quatrième témoignages personnels

Qu'on considère comme « work in progress », donc confidentiel, tout brouillon de la quatrième édition, suite au précédent établi par les éditions précédentes du Big Book, l'histoire des AA et par les *Réflexions quotidiennes*. Tout matériel présenté au comité des publications de la Conférence le sera sur une base confidentielle, respectant ainsi le « droit de décision », et ne sera pas distribué autrement avant publication.

Qu'un projet de publication destinée aux Noirs américains alcooliques soit préparé et présenté au Comité des publications de la Conférence pour étude.

Que la brochure « Il est encore temps de vivre » soit remplacée par une nouvelle brochure contenant moins d'histoires personnelles, des histoires plus représentatives de la population plus âgée actuelle, et des histoires illustrant mieux l'expérience de rétablissement des membres plus âgés, qu'elle porte un nouveau titre et qu'elle ne soit publiée qu'en gros caractères.

2000 Il est recommandé :

Qu'à la suite d'une étude sérieuse des commentaires et suggestions formulés lors d'une réunion conjointe des comités des publications du Conseil et de la Conférence sur les nouvelles histoires proposées et la liste des histoires de la Troisième édition de *Alcoholics Anonymous* qui seraient incluses dans la quatrième édition, un premier jet de la quatrième édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, ou un rapport d'étape, soit déposé au Comité des publications de la Conférence de 2001, en gardant à l'esprit que dans l'éventualité de la publication d'une quatrième édition du Big Book, elle devra être soumise à l'approbation de la Conférence, et qu'on se conformera à la résolution de 1995 : « Que les 164 premières pages du Gros livre (la préface, les avant-propos, 'L'opinion d'un médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles.

2001 Il est recommandé :

Que soit approuvée la quatrième édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, en gardant à l'esprit la résolution de 1995 : que les 164 premières pages du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, (la préface, les avant-propos, 'L'opinion d'un médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles ' et

celle de la Conférence de 1999 : « Que le Service des publications du Bureau des Services généraux conserve les responsabilités spécifiques suivantes dans l'élaboration du projet d'une quatrième édition du Big Book.

- • « Peaufiner » la rédaction, par ex. les notes de bas de page, la ponctuation, les majuscules, l'orthographe, les mises à jour, le texte de la jaquette, la numérotation des pages, et autres — car la numérotation des pages qui suivent la page 164 risque de changer.
- • Coordonner le travail entre le graphiste, les typographes, les correcteurs d'épreuves et la production qui commande le papier et coordonne l'impression avec le fabricant du livre.
- • Dans le cas du projet d'une quatrième édition de *Alcoholics Anonymous*, les rédacteurs du BSG devraient préparer et coordonner le nouveau matériel et les changements tels :

Nouveau matériel	Changements
Le design de la couverture et de la jaquette	La page titre
Le texte de la jaquette	La table des matières
La préface	Les données factuelles des notes de bas de page
L'avant-propos de la édition	L'introduction aux quatrième témoignages personnels

Note : « Conformément à la Résolution de la Conférence de 1997 qui a demandé qu'on prépare une publication contenant les témoignages personnels des trois premières éditions du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, qui n'ont pas été retenues, le comité a demandé que le comité du Conseil pour les Publications présente un manuscrit de ces histoires au comité des Publications de la Conférence de 2002.

Que conformément à la résolution de la Conférence de 1995 qui disait : « que les 164 premières pages du Big Book, *Alcoholics Anonymous*, (la préface, les avant-propos, 'L'opinion d'un médecin', 'Le cauchemar du Dr Bob' et les appendices) demeurent telles quelles », la préface existante soit mise à jour dans la quatrième édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*.

Que le Service des Publications du Bureau des Services généraux responsable de l'ordonnancement des témoignages personnels dans la quatrième édition du Big Book après la page 164 et que 'Le cauchemar du Dr Bob' demeure la première histoire de la section « Pioneers of A.A. ».

Note : Le comité a suggéré que les titres de la section des témoignages personnels de la quatrième édition du Big Book restent inchangées « Pioneers of A.A. », « They Stopped in Time » et « They Lost Nearly All ».

Que les Douze Concepts (version abrégée), accompagnés d'une brève introduction, soit ajoutés à la section des Annexes des prochaines réimpressions du Big Book.

Que l'adresse du site Web des AA soit ajouté à l'annexe « How to Get in Touch With A.A. » dans les prochaines réimpressions du Big Book

Que soit approuvée la brochure « Can A.A. Help Me Too? Black/African Americans Share Their Stories ».

Que soit approuvée la brochure « A.A. For the Older Alcoholic — Never Too Late » en remplacement de la brochure « Time to Start Living » (Il est encore temps de vivre), après épuisement du stock.

Que la brochure « A. A. For the Older Alcoholic — Never Too Late » soit publiée en gros caractères de 14 points seulement car ce format s'insère facilement dans nos présentoirs de publications.

2002 Il est recommandé :

Que, conformément à une recommandation de la Conférence de 1997 qui demandait la préparation d'une publication regroupant les témoignages omis de la Première, Deuxième et Troisième Édition du Big Book, soit approuvée la publication d'une Anthologie des dernières versions publiées des 56 témoignages omis de la Première, Deuxième et Troisième Édition du Big Book, sous le titre « Experience, Strenght and Hope ».

Que, reconnaissant la nature historique du livre « Experience, Strenght and Hope », et reconnaissant le fait que des changements éditoriaux ont été apportés à certains témoignages personnels dans les dernières impressions du Big Book, les versions à paraître dans « Experience, Strength and Hope » reflètent la dernière version publiée de chaque témoignage, et que ces versions demeurent inchangées.

Que le Service des publications du Bureau des Services généraux conserve les responsabilités éditoriales spécifiques suivantes concernant le projet d'anthologie d'histoires non retenues du Big Book, intitulé « Experience, Strenght and Hope » :

- Coordination du travail entre le concepteur du livre, les typographes, les lecteurs d'épreuves et le service de production, qui commandent le papier et déterminent la date d'impression avec le fabricant de livres.
- Que les éditeurs du BSG préparent et coordonnent le nouveau matériel tels :

Nouveau matériel

Le design de la couverture et de la jaquette

Le texte de la jaquette

La préface/L'avant-propos

Changements

La table des matières

Les données factuelles des notes de bas de page

L'introduction aux témoignages personnels

Tout nouveau texte dans « Experience, Strenght and Hope » devra être révisé par le comité du Conseil pour les Publications avant publication.

Que la deuxième phrase dans la troisième question dans la section « L'inventaire de groupe », p. 35 de la brochure « Le groupe des AA » soit changé pour ajouter la phrase « y compris ceux qui ont, des besoins spéciaux », afin que la question se lise : « Nos membres constituent-ils un bon échantillonnage de notre milieu, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux? »

Que le mot « accessible » soit ajouté à la question numéro 10 dans la section « L'inventaire de groupe », p. 36 de la brochure « Le groupe des AA », afin que la question se lise : « Faisons-nous tout notre possible pour que le lieu de réunion soit agréable et accessible? »

Que le texte écrit par Bill W. dans *The Twelve Steps and The Twelve Traditions* demeure inchangé en reconnaissance du fait que le Mouvement est d'avis que les écrits de Bill demeurent tels qu'originellement publiés.

Que la deuxième phrase dans le deuxième paragraphe à la page 8 de la brochure « Voici les AA » soit changée, de « Il y a même quelques membres qui se disent athées ou agnostiques », à : « Il y a aussi des athées et des agnostiques parmi nous. »

Que la première phrase du premier paragraphe de la page 35 de la brochure « Les AA pour la femme » soit changée de « Oui, le programme des Alcooliques anonymes est de nature spirituelle et il n'offre aucune aide matérielle, mais ce n'est pas

un programme religieux dans le sens sectaire », à : « Oui, le programme des Alcooliques est de nature spirituelle, ce n'est pas un programme religieux. »

Que la phrase dans *Le Manuel du service* chez les AA, édition 2001-2002 « Certaines régions font toutefois la rotation de la moitié des membres de leur comité chaque année » soit ajoutée au feuillet « Votre RDR » à la section « Quand l'élection des RDR a-t-elle lieu? »

Que la mise à jour des textes reflétant des changements dans la feuille Affectations des Services aux groupes du BSG, Renseignements sur les AA, le site Web du BSG et des changements éditoriaux mineurs soient faits dans la brochure « Votre Bureau des Services généraux des AA ».

Qu'un texte mis à jour de la brochure « A.A. and the Armed Services » soit préparé pour y inclure l'expérience récente de membres des AA dans les forces armées, et qu'il soit soumis pour étude au Comité des Publications de la Conférence de 2003.

Bien que le comité reconnaisse l'importance des réunions en ligne pour certains membres des AA, que la phrase « Fondamentalement, par contre, la différence entre une réunion en ligne et le groupe d'attache au coin de la rue n'en est qu'une de format » dans le dernier paragraphe du Foreword de la Quatrième Édition, soit enlevée dans la prochaine réimpression du Big Book, Alcoholics Anonymous.

2003 Il est recommandé :

Que le Service des publications du Bureau des Services généraux prépare une proposition de texte à ajouter à l'avant-propos de *Les Douze Étapes* et *Les Douze Traditions* et qu'il soit soumis au comité du Conseil pour les publications et soumis au comité des Publications de la Conférence de 2004 pour étude.

Note : La raison d'être de l'ajout d'une introduction est d'expliquer le style employé dans *Les Douze Étapes* et *Les Douze Traditions* et contiendrait l'information suivante

- Le moment de la publication
- Que le style et le vocabulaire reflètent cette époque

Qu'on fasse référence à la Résolution de la Conférence 2002 :

« Il est recommandé à l'unanimité que le texte écrit par Bill W. dans *Les Douze Étapes* et *Les Douze Traditions* demeure inchangé en reconnaissance du fait que le Mouvement est d'avis que les écrits de Bill demeurent tels qu'originellement publiés ».

Cette introduction donnerait une réponse uniforme aux questions des membres des AA, des nouveaux et des non-alcooliques concernant le vocabulaire, les expressions et les personnages ou événements historiques.

Que soit approuvé le manuscrit de la mise à jour de la brochure « A.A. and the Armed Services »

Note : Ce manuscrit n'a pas été distribué à tous les membres de la Conférence à cause de la question étudiée par le comité des Politiques et admissions de la Conférence de 1993 :

« Le comité a examiné la politique de la Conférence au sujet des questions confidentielles où à diffusion restreinte, et il a conclu que des restrictions ne doivent s'appliquer dans le cas de questions pendantes devant les tribunaux et dans celui des publications ou vidéos en préparation. »

Que soient approuvés les changements suivants dans la section « Le A.A. Grapevine » de la brochure « Votre Bureau des Services généraux des AA » :

- a. Que soit remplacée la phrase : Le personnel de rédaction est composé de membres des AA. Par contre, le contrôleur, le directeur du tirage et les employés de bureau ne le sont pas, par la phrase : « Quelques membres de la rédaction sont membres des AA. »
- b. Qu'on ajoute une troisième phrase: Depuis 1995, le Grapevine publie aussi La Viña pour les membres des AA hispanophones. »
- c. Que soit remplacée la dernière phrase : « On accuse réception de tout article par une note personnelle », par « Le personnel du Grapevine accuse réception de tous les articles soumis. »

Que la phrase « même pas tes parents » « soit éliminée de la deuxième phrase de la 6^e case de l'histoire « Vinnie » de la brochure « Trop jeune ? »

Que le comité du Conseil pour les Publications entreprenne une révision en profondeur de la brochure « Le Groupe des AA » et qu'un premier jet soit soumis l'étude du Comité des publications de la Conférence de 2004. Le comité demande au secrétaire du comité du Conseil pour les publications d'écrire à tous les membres de la Conférence des Services généraux pour leur demander leurs suggestions de mises à jour ou de révision de cette brochure.

Que soient approuvés les changements suivants pour ajouter de l'information sur La Viña dans la brochure Le Groupe des AA :

- a. Remplacer « Représentant auprès du Grapevine » par « Représentant auprès du Grapevine/La Viña » dans le tableau en page 24.
- b. Remplacer le titre du deuxième paragraphe en page 28 de « Le responsable du Grapevine (GvR) » par « Le responsable du Grapevine/La Viña (GvR/RLV). »
- c. Ajouter un nouveau troisième paragraphe comme suit à la section « Le responsable du Grapevine » en page 28 :
« Le responsable de La Viña (RLV) a les mêmes fonctions que le responsable du Grapevine dans les groupes et districts hispanophones où La Viña, le magazine espagnol du Grapevine, est notre 'réunion par écrit.' Dans certains districts, on pourra combiner les fonctions de GvR et de RLV. »
- d. Modifier l'information concernant l'adresse et le matériel du Grapevine en page 28 pour :
 - « Les nouveaux responsables du Grapevine et de La Viña devraient faire parvenir leur nom et adresse, le nom et le numéro de service de leur groupe à : Grapevine, 475 Riverside Drive, Room 1040, New York, NY 10115.
 - ...les livres, les cassettes audio, les CD et autres articles spéciaux disponibles. »

Que soient approuvées les révisions au texte et aux illustrations de la brochure sous forme de bande dessinée « L'histoire de Jean » pour refléter un vocabulaire, un style vestimentaire et une coiffure contemporains et pour être plus représentatif de la diversité d'ethnies et d'âge. Tous les changements au texte et aux illustrations de la brochure révisée « L'histoire de Jean » seront soumis à l'étude du comité du Conseil pour les Publications avant publication.

Suite à une suggestion du comité du Conseil pour les Publications, que soit préparée un projet de manuscrit d'une nouvelle brochure sous forme de bande dessinée qui utiliserait

un vocabulaire contemporain, des illustrations rafraîchies et un scénario nouveau/plus contemporain pour remplacer la brochure « L'Histoire de Nicole », et que le scénario soit soumis au comité des publications de la Conférence de 2004. Cette nouvelle brochure serait créée à partir du concept d'une mère monoparentale qui travaille et a des enfants, et qui se retrouve accusée de Conduite en état d'ivresse avant de faire connaissance avec les AA.

Que soit approuvée la préparation d'une Troisième édition du Big Book en espagnol, *Alcohólicos Anónimos*, par le comité du Conseil pour les Publications et qu'un rapport du comité du Conseil pour les Publications soit soumis au comité des Publications de la Conférence de 2004, spécifiant les suggestions pour le contenu, le processus et la sollicitation de témoignages pour la version espagnole de la Troisième Édition du Big Book.

2004 Il est recommandé :

Que le service des Publications réécrive la brochure « Trop jeune ? » en y apportant des changements dans la mise en page et le style tel que déterminé par le service des Publications, en ciblant les jeunes de 11 à 17 ans, et qu'on soumette la version révisée de la brochure au comité des publications de la Conférence des Services généraux de 2005 après étude par le Comité du Conseil pour les Publications.

Que, lorsque opportun, le service des Publications mette à jour et raccourcisse les histoires actuelles de la brochure « Les jeunes et les AA », et que le comité du Conseil pour les Publications en ajoute de nouvelles venant de personnes plus jeunes qu'il aura demandé au Mouvement de lui fournir, pour refléter l'expérience courante, et qu'on soumette le projet révisé ou un rapport d'étape au comité des Publications de la Conférence de 2005.

Que le comité du Conseil pour les Publications prépare un projet de troisième édition espagnole du Big Book, *Alcohólicos Anónimos*, et qu'on soumette un rapport d'étape au comité des Publications de la Conférence de 2005, suivant les recommandations du Conseil sur le contenu, le processus et la recherche d'histoires, comme suit

I Contenu

- a. Que la troisième édition du Big Book en espagnol ait un nombre de pages à peu près égal à la quatrième édition anglaise du Big Book.
- b. Que les 164 premières pages du Big Book, *Alcohólicos Anónimos*, la Préface, les Avant propos, « L'opinion du médecin », Le cauchemar d Dr Bob », et les appendices soient révisés en totalité pour s'assurer que la traduction soit exacte et qu'il y ait uniformité du ton et du style dans tout le texte. Comme dans toutes les traductions, le service des Publications cherche à obtenir la meilleure traduction possible des écrits de Bill W. et ne requiert pas l'approbation de la Conférence
- c. Histoires personnelles
 - Qu'on conserve les histoires retenues de la deuxième édition actuelle en espagnol.
 - Qu'on choisisse des histoires du magazine La Viña.
 - Qu'on retienne de nouvelles histoires des membres hispanophones du Mouvement.
 - Que les histoires soient divisées en trois sections principales sur le modèle de la quatrième édition anglaise du Big Book.

II Recherche des histoires

- a. Aux États-Unis et au Canada et à l'échelle internationale dans les pays hispanophones.

III Processus de sélection des histoires

- a. Qu'il soit sous la direction du sous-comité de la troisième édition du Big Book espagnol du comité du Conseil pour les Publications.
- b. Le sous-comité de sélection des histoires :
 - Tous bilingues — espagnol et anglais
 - Éditeurs hispanophones
 - Membres du personnel hispanophones
 - Le président nommera certains membres du sous-comité recrutés parmi les membres du Mouvement.
- c. Critères fondamentaux de sélection
 - Utiliser les mêmes critères que ceux de la quatrième édition anglaise du Big Book selon les recommandations de Bill W.
 - Comme l'a recommandé Bill W., chaque histoire doit tendre la main au nouveau qui cherche encore la solution AA.
 - Chaque histoire doit être l'histoire AA habituelle qui raconte comment c'était, ce qui est arrivé et comment c'est aujourd'hui.

Qu'on retire le texte en page 11 sous le titre « Un nouveau peut-il avoir plus d'un parrain? » de la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » et qu'on le remplace par ce qui suit :

« Plusieurs croient qu'il vaut mieux que le nouveau n'ait qu'un seul parrain. Choisir un seul parrain permet d'éviter la pratique risquée d'un nouveau qui passe d'un parrain à un autre en cherchant la réponse qu'il ou qu'elle souhaite entendre.

« Cependant, certains nouveaux tirent profit du fait d'avoir plus d'un parrain. Dans ce cas, le nouveau a accès à un large inventaire d'expérience et apprend plusieurs façons de mettre le programme en pratique. De plus, c'est une façon d'éviter la situation critique dont fait état la question précédente — il est en effet peu probable que deux parrains ou plus soient occupés au même moment ».

et, que le mot « Certainement » soit retirée du paragraphe intitulé « Un nouveau peut-il changer de parrain ? en page 11.

Que le comité du Conseil pour les Publications étende la section intitulée, « Le parrainage de service » en page 28 de la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » pour qu'elle reflète mieux l'expérience commune actuelle et qu'on soumette un projet révisé au Comité des Publications de la Conférence de 2005.

Que soit rétablie dans la 4^e édition la ponctuation dans Dr. Bob's Nightmare {Le cauchemar du Dr Bob} telle qu'elle était dans la 3^e édition du Big Book, *Alcoholics Anonymous*. (Résolution de l'Assemblée)

2005 Il est recommandé :

Que l'introduction suivante soit ajoutée au début du livre Les Douze Étapes et les Douze Traditions

Introduction

Ce livre, *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, a d'abord été publié en 1953 par les Alcooliques anonymes. Bill W. qui, avec Dr Bob S., a fondé les Alcooliques anonymes en

1935, a écrit le livre pour partager 18 années d'expérience collective dans le Mouvement sur la façon dont les membres des AA se rétablissent, et sur le fonctionnement de notre société.

Au cours des dernières années, des membres et des amis des AA ont demandé s'il ne serait pas sage de mettre à jour le langage, les idiomes et les références historiques afin de présenter une image plus contemporaine du Mouvement. Par contre, puisque le livre a aidé tant d'alcooliques à se rétablir, il existe un fort sentiment dans le Mouvement contre tout changement à lui apporter. En fait, la Conférence des Services généraux 2002 a discuté la question et « il a été recommandé unanimement que le texte dans le livre Les Douze Étapes et les Douze Traditions, écrit par Bill W., ne soit aucunement changé, reconnaissant que le Mouvement a le sentiment que les écrits de Bill doivent conserver leur texte originel ».

Nous espérons que l'expérience spirituelle collective des pionniers des AA trouvée dans ces pages continuera d'aider les alcooliques et les amis des AA à comprendre les principes de notre programme.

Que la brochure « Les jeunes et les AA » soit révisée pour inclure onze histoires actuelles et huit nouvelles, et que le Service des Publications fasse parvenir le projet de brochure révisée, ou un rapport d'étape au Comité des Publications de la Conférence 2006 suite à une révision par le Comité du Conseil pour les Publications.

Que se poursuive la préparation de la troisième édition du Gros Livre en espagnol *Alcohólicos Anónimos*, en gardant à l'esprit la Résolution de 2004 concernant les recommandations des administrateurs sur le contenu, le processus et la sollicitation d'histoires, et qu'un rapport d'étape et/ou un brouillon soit remis au Comité des publications de la Conférence 2006.

Que soit approuvé l'ajout des quatre paragraphes suivants à la section actuelle intitulée « Le parrainage de service » dans la brochure « Questions et réponses sur le parrainage », après avoir apporté des révisions mineures suggérées par le comité au texte de la brochure actuelle

- a. ...*Le service chez les AA, c'est tout ce qui nous permet d'atteindre un camarade qui souffre encore — la Douzième Étape elle-même, un simple coup de fil qui a coûté quelques sous, une tasse de café, jusqu'au Bureau des Services généraux chargé des initiatives nationales et internationales. La somme de tous ces services constitue notre Troisième Legs, le Service.* — Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux, page SI.
- b. Un parrain de service, c'est généralement une personne qui connaît l'histoire des AA et qui a une solide formation dans la structure de service. Le membre des AA découvre un nouveau langage : RSG, RDR, assemblée régionale, opinion minoritaire. Ils se familiariseront avec les Traditions, les Concepts et les Garanties générales, aussi bien qu'avec *Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux, Le Mouvement des AA devient adulte* et autres écrits AA.
- c. Dr Bob, cofondateur, a dit : « Je passe beaucoup de temps transmettre ce que j'ai appris à ceux qui le veulent et qui en ont tant besoin. Je le fais pour quatre raisons :

1. Par sens du devoir.
2. Par plaisir.

3. Parce que cela me permet de payer ma dette envers l'homme qui a pris le temps de me transmettre le message.

4. Parce que chaque fois que j'aide quelqu'un, je me prémunis davantage contre une rechute possible.

d. La base de tout parrainage est de donner l'exemple. Les parrains de service peuvent communiquer à leurs filleuls le plaisir de s'engager dans le service des Alcooliques anonymes. Pour ce faire, on insiste sur la nature spirituelle du travail de service et on souligne l'utilité du simple geste et de la foi.

Que soient approuvées les révisions à la brochure « Le groupe des AA » suggérées par le comité.

Que le texte sous le titre « Le AA Grapevine » dans la brochure « Votre Bureau des Services généraux » soit remplacé par ce qui suit :

Le A.A. Grapevine, Inc.

Comme c'est le cas depuis 1944, le A.A. Grapevine est le magazine mensuel des Alcooliques anonymes. On ne paie pas pour les articles, dessins et photographies, qui reflètent la croissance des AA à travers les ans, ce sont les membres qui les offrent pour partager librement leur expérience et leur réflexion, comme dans une réunion des AA. Il n'est pas nécessaire d'être écrivain professionnel ou artiste pour contribuer au A.A. Grapevine et à La Viña, le magazine espagnol. Tout ce qui est soumis est bien reçu avec accusé de réception. Les manuscrits sont toujours lus par les membres des AA du personnel de rédaction. Le matériel publié est protégé par droits d'auteurs, détenus par le A.A. Grapevine, Inc — une société totalement distincte de A.A. World Services, Inc.

Pour soumettre des articles à la rédaction ou pour s'abonner aux magazines, veuillez communiquer avec : A.A. Grapevine, Inc., 475 Riverside Drive, New York, NY 10115, ou visitez le site Web à www.aagrapevine.org.

Que l'expression « préférences sexuelles » soit remplacée par « orientation sexuelle » à la page 10 de la brochure « Les AA et les gais et lesbiennes alcooliques »

2006 Il est recommandé :

Que soit approuvée la brochure révisée « Trop jeune ? »

Que soit approuvée la brochure révisée « L'histoire de Nicole ».

Que soit révisée la brochure « Les AA et les autochtones d'Amérique du Nord »

Que le mot « pratiquement » soit ajouté à la deuxième phrase du deuxième paragraphe de la préface de la Quatrième Édition, à la page xi, comme dans le texte original de la préface de la Deuxième Édition [en anglais]. Le texte se lirait donc comme suit :

« La première partie de ce livre qui décrit notre programme de rétablissement des AA n'a donc subi pratiquement aucun changement au cours des la deuxième, troisième et quatrième éditions ».

Note : Garder à l'esprit la note inscrite aux résolutions de la Conférence des Services généraux de 1955 : « Dans sa présentation de la mise à jour de la première édition du Big Book, Bill a décrit le contexte de son projet d'écrits à long terme et a exposé le(s) point(s) suivant(s) : I. 'Pas un seul iota' de la première partie du texte traitant des principes du rétablissement n'a été changé ». Le comité a accepté que l'ajout

du mot pratiquement reflète bien les révisions apportées aux 164 premières pages du Big Book et qu'il est conforme au texte original de la préface de la Deuxième Édition.

Que le mot « pratiquement » soit ajouté à la deuxième phrase du premier paragraphe de l'introduction du livre *Expérience, Force & Espoir*, à la page ix. Le texte se lira donc comme suit

« Dans chacune des quatre éditions, les 164 premières pages sont demeurées pratiquement les mêmes pour préserver le message des AA tel qu'il avait été originalement consigné par les membres fondateurs ».

Que le projet de manuscrit de la brochure « Les jeunes et les AA » soit approuvé.

Qu'on poursuive la préparation de la troisième édition du Gros Livre en espagnol *Alcohólicos Anónimos* et qu'on fasse rapport au comité des Publications de la Conférence 2007, conformément à la résolution de 2004 sur le contenu, la recherche d'histoires et le processus selon ce qui suit :

I Contenu

- La troisième édition de l'édition espagnole du Big Book devrait compter un nombre de pages semblable à la Quatrième Édition anglaise du Big Book.
- Les 164 premières pages du Gros Livre, *Alcohólicos Anónimos*, la Préface, les 'Avant-propos, « L'Opinion d'un médecin », « Le cauchemar du Dr Bob » ainsi que les Appendices seront complètement révisés pour s'assurer de l'exactitude de la traduction et d'un style et d'un niveau de langue cohérents dans tout le texte. Comme dans toutes les traductions, le Service des Publications cherche la meilleure traduction possible des écrits de Bill W. et ne requiert pas l'approbation de la Conférence.
- Histoires personnelles :
 - Conserver les histoires retenues de la deuxième édition actuelle en espagnol.
 - Choisir des histoires du magazine AA La Viña
 - Choisir de nouvelles histoires chez les membres hispanophones.
 - Les histoires seront réparties en trois sections principales, comme dans la quatrième édition anglaise du Big Book.

II Recherche d'histoires

- Aux États Unis et au Canada et internationalement dans les pays hispanophones.

II Processus de sélection d'histoires

- Sous la direction du sous comité du comité du Conseil pour les publications pour la troisième édition espagnole du Gros Livre.
- Sous-comité de sélection des histoires :
 - Entièrement bilingue anglais et espagnol
 - Éditeurs espagnols
 - Membres du personnel hispanophones
 - Le président nommera des membres du sous comité provenant du Mouvement.
- Critères de base pour la sélection :
 - Utiliser les mêmes critères que ceux de la quatrième édition anglaise du Big Book, selon les recommandations de Bill. W.

- Comme l'a recommandé Bill W., chaque histoire doit tendre la main au nouveau qui cherche encore la solution AA.
- Chaque histoire doit suivre le modèle standard des histoires AA qui raconte comment c'était, ce qui est arrivé et comment c'est aujourd'hui.

Que la brochure « Lettre à une femme alcoolique » soit discontinuée.

2007 Il est recommandé :

Que le texte suivant dans *Le Manuel du service chez les AA* soit ajouté aux brochures « Le groupe des AA » et « Le RSG » :

« Support financier : L'expérience indique que de nombreux groupes offrent un support financier à leur représentant auprès des Services généraux, afin qu'il participe à des fonctions de service ».

Que le titre de la brochure « Can A.A. Help Me Too ? » sous-titrée « Black/African Americans Share Their Stories » soit changé pour « A.A. for the Black and African American Alcoholic. »

Que la brochure « Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues » soit révisée pour y inclure l'expérience récente des membres des AA, et qu'un projet de brochure révisée ou un rapport d'étape soit soumis au Comité des publications de la Conférence 2008.

Que la Troisième Édition espagnole du Gros Livre, *Alcohólicos Anónimos*, soit publiée, en gardant en mémoire la Résolution suivante de la Conférence 2004 sur le contenu, le choix des histoires et le processus :

I Contenu

- a. Que la troisième édition du Big Book en espagnol ait un nombre de pages à peu près égal à la quatrième édition anglaise du Big Book.
- b. Que les 164 premières pages du Big Book, *Alcohólicos Anónimos*, la Préface, les Avant-propos, « L'opinion du médecin », « Le cauchemar de Dr Bob », et les appendices soient révisés en totalité pour s'assurer que la traduction soit exacte et qu'il y ait uniformité du ton et du style dans tout le texte. Comme dans toutes les traductions, le service des Publications cherche à obtenir la meilleure traduction possible des écrits de Bill W. et ne requiert pas l'approbation de la Conférence
- c. Histoires personnelles :
 - Qu'on conserve les histoires retenues de la deuxième édition actuelle en espagnol.
 - Qu'on choisisse des histoires du magazine *La Viña*.
 - Qu'on retienne de nouvelles histoires des membres hispanophones du Mouvement.
 - Que les histoires soient divisées en trois sections principales sur le modèle de la quatrième édition anglaise du Big Book.

II Recherche des histoires :

- a. Aux États-Unis et au Canada et à l'échelle internationale dans les pays hispanophones.

III Processus de sélection des histoires

- a. Qu'il soit sous la direction du sous-comité de la troisième édition du Big Book espagnol du comité du Conseil pour les Publications.
- b. Le sous-comité de sélection des histoires :
 - Tous bilingues – espagnol et anglais

- Éditeurs hispanophones
- Membres du personnel hispanophones
- Le président nommera certains membres du sous-comité recrutés parmi les membres du Mouvement.

c. Critères fondamentaux de sélection :

- Utiliser les mêmes critères que ceux de la quatrième édition anglaise du Big Book selon les recommandations de Bill W.
- Comme l'a recommandé Bill W., chaque histoire doit tendre la main au nouveau qui cherche encore la solution AA.
- Chaque histoire doit être l'histoire AA habituelle qui raconte comment c'était, ce qui est arrivé et comment c'est aujourd'hui.

et, que la Troisième Édition en espagnol du Gros Livre comprenne :

- Les traductions mises à jour de L'histoire de Bill, du Cauchemar du Dr Bob, les histoires « Le troisième membre » et « Les femmes souffrent aussi ».
- Les douze histoires originelles qui se trouvent dans la Deuxième Édition espagnole du Gros Livre.
- Jusqu'à 32 nouvelles histoires choisies en langue espagnole.
- La traduction et les préfaces de l'édition anglaise et la Préface de l'édition actuelle.
- Une nouvelle Préface à être préparée par le Service des Publications, expliquant le processus et le développement de la Troisième Édition du Gros Livre en espagnol.

Le comité a reconnu que le Service des Publications met tous ses efforts pour obtenir la meilleure traduction possible des écrits de Bill W., et reconnaît que les traductions des écrits de Bill W. ne nécessitent pas l'approbation de la Conférence.

2009 Il est recommandé :

Que soit approuvée la révision de la brochure « Les AA pour les Autochtones d'Amérique du Nord ».

Que le Comité du conseil pour les publications entreprenne une étude approfondie de la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » et élimine ou révisé les références dépassées à l'ethnie, à la culture et à la profession.

Que soit préparée une brochure de rétablissement pour les nouveaux ou membres éventuels sur les Besoins spéciaux, et que l'on fasse appel aux membres avec divers besoins spéciaux pour des histoires, par exemple des membres sourds, aveugles, confinés à un fauteuil roulant, et autres. [Note : Le coût approximatif est 6 850 \$]

Que soit ajoutée à la brochure « Un nouveau veut savoir » une phrase pour encourager les nouveaux à se procurer et à étudier le Gros Livre, *Les Alcooliques anonymes*.

Que le titre de la brochure « 44 Questions » soit changé pour « Foire aux questions sur les AA ».

Que la brochure révisée « Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues », soumis à la 59^e Conférence, soit retournée au Comité du Conseil pour les Publications pour discussion plus poussée et qu'on fasse rapport au Comité des Publications de la Conférence 2010. (Résolution de l'Assemblée)

Note : Cette Résolution de l'assemblée se rapporte au brouillon de brochure révisé par le Comité des Publications de la Conférence 2009.

2010 Il est recommandé :

Que soit approuvée la brochure révisée « Questions et réponses sur le parrainage ».

Que le comité du Conseil pour les Publications prépare un document qui traite de spiritualité et inclura des témoignages d'athées et d'agnostiques qui ont réussi à devenir abstinentes chez les Alcooliques anonymes et qu'un premier jet ou un rapport d'étape soit transmis au comité des Publications de la Conférence 2011.

Que le paragraphe traitant des réunions fermées à la page 23 de la brochure « Foire aux Questions sur les Alcooliques Anonymes » qui dit :

« La réunion fermée n'admet que les membres du groupe local des AA et les membres visiteurs des autres groupes. Le but des réunions fermées est de permettre aux membres de discuter certains aspects de leur vie qui ne peuvent être bien compris que par d'autres alcooliques. »

Soit remplacé par :

« La réunion fermée n'admet que les membres des AA ou les personnes qui ont un problème d'alcool et qui désirent arrêter de boire. Le but des réunions fermées est de permettre aux membres de discuter certains aspects de leur vie qui ne peuvent être bien compris que par d'autres alcooliques. »

Que le Comité du Conseil pour les Publications mette à jour la brochure « A.A. and the Armed Forces » pour inclure des expériences récentes de membres en service actif et une section consacrée aux anciens combattants des forces armées, et que la diversité des expériences soit reflétée dans le titre de la brochure. Le comité a demandé qu'un premier jet ou un rapport d'étape soit transmis au comité des Publications de la Conférence 2011.

Que le Comité du conseil pour les Publications étudie la plaquette *Vivre...sans alcool !* et présente un rapport au Comité des Publications de la Conférence 2011.

2011 Il est recommandé :

Que soit approuvée la brochure révisée « Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues ».

Que le comité du Conseil pour les Publications poursuive sa tâche de préparer un document qui traite de spiritualité et qui inclura des témoignages d'athées et d'agnostiques qui sont abstinentes chez les Alcooliques anonymes. Le comité a exprimé son support pour les efforts des administrateurs de préparer une brochure qui reflète le large éventail d'expériences spirituelles des membres des AA, et il a demandé qu'un brouillon de brochure ou qu'un rapport d'étape soit présenté au Comité des Publications de la Conférence 2012 pour considération.

Que le texte suivant sous le titre « À titre de RSG » dans la brochure « RSG, le représentant auprès des Services généraux » qui se lit :

« Vous établissez le lien entre votre groupe et toute l'association des AA. En 1953, au moment où l'on a suggéré d'avoir des agents de liaison qui constitueraient un nouveau type de serviteurs de confiance, on considérait les titulaires éventuels de cette nouvelle fonction simplement comme de bons agents de transmission de l'information... »

Soit remplacé par :

« Vous établissez le lien entre votre groupe d'attache et toute l'association des AA. En 1950, un nouveau type de serviteur de confiance, « représentant de groupe » a été suggéré pour faciliter le choix des délégués à la Conférence des Services généraux nouvellement formée. En 1953, le poste de « représentant de groupe » a aussi été considéré comme une bonne façon d'échanger les dernières informations... »

2012 Il est recommandé :

Que soit approuvée la publication de la brochure révisée « A.A. and the Armed Services ».

Que la version abrégée des Douze Concepts pour les services mondiaux soit ajoutée au livre *Réflexions de Bill*.

Que soit approuvée avec des changements mineurs au texte la révision finale de la plaquette *Vivre... sans alcool !* avec changements au texte ou pratiques démodées.

Que soit révisée la brochure « Cercles d'amour et de service » et que le Comité du conseil pour les Publications prépare un brouillon de brochure ou un rapport d'étape pour le Comité des Publications de la Conférence 2013.

2013 Il est recommandé :

Que le projet de brochure « Les AA — spirituels pas religieux » soit renvoyé au Comité du Conseil pour les Publications pour une discussion plus poussée et retourné au comité des Publications de la Conférence 2014.

2014 Il est recommandé :

Que soit approuvée la révision de la brochure « Cercles d'amour et de service ».

Que soit approuvée la brochure sur la spiritualité portant le titre « Différentes avenues vers la spiritualité »

Qu'une correction à un texte erroné se rapportant à l'ajout d'appendices à la page XI dans la Préface de *Les Alcooliques anonymes*, qui se lit :

« Dans la deuxième édition, on a ajouté les appendices, les Douze Traditions et le moyen de communiquer avec les AA. »

Soit remplacé pour devenir :

« Dans la deuxième impression de la première édition, on a ajouté l'appendice 'L'expérience spirituelle' ; dans la deuxième édition, on a ajouté les appendices sur la Tradition des AA, le 'point de vue de la médecine' sur les AA, le Prix Lasker et des informations sur la façon d'entrer en contact avec les AA, et l'appendice sur la Fondation alcoolique a été enlevé ».

Que la recommandation suivante soit retournée au Conseil d'AAWS pour étude et ramenée au Comité des publications de la Conférence 2015 avec toute la documentation historique :

Le comité a recommandé que « La politique d'A.A.W.S., Inc. sur l'édition des publications » soit davantage clarifiée dans la définition de l'expression « changements au texte » comme il apparaît ci-dessous dans le paragraphe en caractères gras précédé d'un astérisque :

« À moins d'indication contraire dans une Résolution de la Conférence des Services généraux approuvant une nouvelle publication ou une publication modifiée, A.A. World Services, Inc. aura l'entière autorité, sans une nouvelle résolution de la Conférence, de (a) choisir le format ou les formats dans lesquels sera produite la publication approu-

vée, (b) apporter de temps à autres des changements* requis au texte, sauf à la Préface, à l'avant-propos, à 'L'opinion d'un médecin' aux onze (11) premiers chapitres, au 'Cauchemar du Dr Bob' ou aux Appendices, qui demanderaient alors une approbation de la Conférence, et (c) traduire les publications approuvées en toute autre langue, et relativement, de modifier ou remplacer les illustrations, les photos et autres images d'une manière raisonnable pour les rendre conformes à la culture du lectorat visé. »

Les changements au texte se limiteront aux faits, aux statistiques, à l'emploi de majuscules, à la ponctuation et à l'orthographe ; tout autre changement apporté à l'essence des publications approuvées par la Conférence.

2015 Il est recommandé :

Que soit approuvé avec corrections mineures le projet de la brochure « La structure de l'association des AA : Comprendre le Mouvement et ses services ».

Qu'une révision complète de la brochure portant le nouveau titre : « La structure des AA : Comprendre le Mouvement et ses services » soit entreprise par le Comité du Conseil pour les publications, afin de mieux refléter la pleine étendue des services des AA, et qu'un projet de brochure totalement révisée ou qu'un rapport d'étape soit soumis à la Conférence des Services généraux 2016.

Que soit approuvée avec corrections mineures la brochure révisée « Votre Bureau des Services généraux des AA ».

Que le Comité du conseil pour les publications procède à la mise à jour de la brochure « Les AA et les gais et lesbiennes alcooliques » pour inclure un plus grand éventail d'expérience de rétablissement chez les AA de la part de membres qui sont gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres et transsexuels, particulièrement en ce qui a trait au nouveau et au parrainage. Le comité a demandé que le titre de la brochure soit révisé pour refléter cette portée plus large, et qu'un projet de brochure révisée ou qu'un rapport d'étape soit soumis à la Conférence des Services généraux 2016.

Que le Comité du conseil pour les publications prépare un document pour l'alcoolique ayant des problèmes de santé mentale. Le comité a demandé qu'un grand éventail d'expérience de rétablissement chez les AA soit réuni chez des membres ayant des problèmes de santé mentale, et chez ceux qui parrainent ces membres pour inclusion sur ce sujet. Le comité a demandé qu'un rapport d'étape soit soumis au Comité des Publications de la Conférence 2016.

Que la brochure « Les AA pour la femme » soit révisée en recueillant des partages plus récents de femmes chez les AA, et il a été suggéré d'inclure des histoires de femmes dans les forces armées, des mères célibataires et des femmes de diverses origines. Le comité a demandé qu'un rapport d'étape soit soumis au Comité des Publications de la Conférence 2016.

2016 Il est recommandé :

Que le comité du Conseil pour les publications prépare un plan couvrant un calendrier systématique de la révision annuelle des publications de rétablissement, en prenant en considération ce qui suit : le contenu, la pertinence et l'utilité ; le tout en ordre de priorité selon le moment de la dernière révision. Le comité a aussi demandé que le plan comprenne aussi un rapport annuel, destiné au comité des Publications de la Conférence, qui présenterait les résultats de leur révision et tous autres articles pour les mises à jour et révisions projetées.

Que le comité du Conseil pour les Publications révisé la brochure « Les jeunes et les AA » pour y inclure des informations sur les conférences des jeunes et que le texte proposé soit soumis au comité des Publications de la Conférence 2017 pour étude.

Que le comité du Conseil pour les Publications révisé la brochure « Les jeunes et les AA » qui reflèterait mieux l'expérience des jeunes membres des AA d'aujourd'hui. Le comité a demandé qu'un rapport d'étape ou un nouveau brouillon de la brochure soit soumis au comité des Publications de la Conférence 2017.

Que le comité du Conseil pour les Publications entreprenne une révision complète de la brochure « Les Douze Traditions illustrées » avec une présentation modernisée du texte et des illustrations qui reflèterait mieux l'expérience contemporaine des AA. Le comité a demandé qu'un rapport d'étape ou un nouveau brouillon de la brochure soit soumis au comité des Publications de la Conférence 2017.

2017 Il est recommandé :

Que les deux puces suivantes dans la section « Comment un groupe doit-il s'y prendre pour parrainer des nouveaux ? » dans la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » soient retirées :

- Préparation d'une liste fournissant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des nouveaux (qui consentent à donner ces renseignements) ainsi que le nom de leur(s) parrain(s).
- Mise à jour de la liste des nouveaux par le Comité de direction (ou le comité de la Douzième Étape ou le Comité de parrainage), et l'assurance d'un suivi si cette mesure semble nécessaire.

Que le plan révisé pour la révision annuelle des publications de rétablissement soit activé, et qu'on présente le premier rapport au Comité des Publications de la Conférence 2018.

Que le texte suivant concernant les conférences des jeunes soit ajouté à la brochure « Les jeunes et les AA » dans la section « Où trouver les AA ? » :

Des conférences pour les jeunes ont lieu aux Etats-Unis et au Canada et dans le monde entier. Pour plus d'informations, consultez votre région, votre intergroupe local des AA ou cherchez en ligne « YPAA ».

Que la question 10 de la brochure « Le groupe des AA » dans la section intitulée « L'inventaire de groupe » qui dit actuellement : « Faisons-nous tout notre possible pour que le lieu de réunion soit agréable ? » soit modifiée pour :

Faisons-nous tout notre possible pour que le lieu de réunion soit sécuritaire, attrayant et accessible ? »

Que la brochure « Le groupe des AA » soit modifiée pour y ajouter le texte suivant extrait de « La sécurité et notre bien-être commun » dans la section « Les principes au-dessus des personnalités » :

La sécurité chez les AA : des suggestions à considérer

« La sécurité est une question importante chez les AA — un sujet que tous les groupes et tous mes membres doivent considérer pour y apporter des solutions pratiques et rendre nos réunions sécuritaires dans le respect des principes fondamentaux du Mouvement.

« Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une

infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon le plupart d'entre nous serons voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu mais notre bien-être personnel vient tout de suite après. » (Première Tradition, version intégrale)

« Les groupes des AA sont des entités spirituelles formées d'alcooliques qui se réunissent à la seule fin de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir. Par contre, nous ne sommes pas immunisés contre les difficultés qui affectent le reste de l'humanité.

« Les Alcooliques anonymes sont un microcosme de la société dont nous faisons partie. Les problèmes du monde extérieur peuvent aussi se retrouver dans les salles de réunions des AA. En même temps que nous aspirons à partager dans la confiance, tant lors des réunions que personnellement avec nos parrains et amis, il est normal que chacun d'entre nous s'attende à un niveau raisonnable de sécurité. Ceux et celles qui assistent à des réunions des AA en retirent un bénéfice sous forme d'un environnement sécuritaire à l'intérieur duquel les alcooliques peuvent se concentrer sur devenir et demeurer abstinents. C'est alors que le groupe peut atteindre son but premier – transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. C'est pour cette raison que les groupes et les membres abordent le sujet de la sécurité. »

Pour d'autres informations, consultez « La sécurité chez les AA : Notre bien-être commun » (SMF-209) www.aa.org.

Que le comité du Conseil pour les Publications prépare un texte sur la sécurité qui pourrait être ajouté aux publications de rétablissement existantes et à venir, là où ce sera approprié, ainsi qu'un plan de mise en œuvre. Le comité a demandé qu'un premier jet et le plan suggéré ou un rapport d'étape soient soumis à la Conférence des Services généraux de 2018.

Que la brochure « Trop jeune ? » soit révisée pour refléter les expériences collectives actuelles de jeunes alcooliques et leur accueil chez les AA. (Proposition de l'Assemblée)

2018 Il est recommandé :

Que la brochure révisée de « Les AA pour la femme », soit approuvée sous un nouveau titre : « Expérience, force et espoir : les femmes des AA ».

Que la brochure révisée de « AA et les gais et lesbiennes alcooliques », soit approuvée sous le titre : « Expérience, force et espoir : les alcooliques LGBTQ des AA » avec des changements éditoriaux mineurs de la part de l'équipe des publications concernant l'utilisation des pronoms.

Que la brochure révisée de « La structure de l'Association des AA : comprendre le Mouvement et ses services » soit approuvée.

Que le premier jet de la brochure « Expérience, force et espoir : les AA pour les alcooliques atteints de maladie mentale – et ceux qui les parrainent » soit approuvée.

Que le Comité du Conseil pour les publications revoie la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » afin d'y inclure une section sur l'anonymat, et que les progrès, ou un premier jet, soient rapportés au comité des publications de la Conférence 2019.

Que le titre de la brochure : « Le RSG, un poste clé chez les AA » soit remplacé par « Le RSG, représentant auprès des services généraux : le lien de votre groupe aux AA dans leur ensemble. »

Que le texte suivant (inclus à l'origine dans l'édition de 1998 de Vivre...sans alcool!) soit ajouté à Vivre...sans alcool! sous la section « Note à l'intention des professionnels de la médecine » :

Tout en reconnaissant cette dangereuse tendance à une nouvelle assuétude, il nous faut en même temps admettre que certains alcooliques ne sont pas à l'abri d'autres maladies. Quelques-uns d'entre nous avons dû surmonter des dépressions pouvant mener au suicide ; la schizophrénie qui nécessite parfois l'hospitalisation, la maniaque-dépression et toutes les autres maladies mentales et physiques. Parmi nous, il se trouvent des épileptiques, des cardiaques, des cancéreux, des hypertendus et des victimes d'allergies, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes affectées par des conditions physiques sérieuses.

Parce qu'un grand nombre d'alcooliques ont éprouvé des difficultés avec les médicaments, certains membres sont d'avis que personne chez les AA ne devrait en prendre. Cette position a sans doute contribué à prévenir nombre de rechutes mais elle s'est avérée désastreuse dans d'autres cas.

Des membres des AA et de nombreux médecins qui les traitent ont fait état de situations où des victimes de dépression se sont fait dire par les AA de jeter leurs comprimés à la poubelle. Il y a eu alors aggravation de la dépression avec tous les problèmes inhérents, allant parfois jusqu'au suicide. Nous avons entendu des schizophrènes, des maniaque-dépressifs, des épileptiques et d'autres, tous sous contrôle médical, à qui des membres des AA bien intentionnés ont conseillé de ne pas prendre les médicaments prescrits. Malheureusement, ce conseil de profane peut faire régresser le patient dans toute l'acuité de sa condition première. Au surplus, la victime développe un sentiment de culpabilité parce qu'elle en vient à croire que « les AA sont contre les médicaments ».

On comprend clairement qu'il est tout aussi nocif de permettre à un alcoolique de développer une dépendance à une drogue, quelle qu'elle soit, que de le priver de traitements susceptibles de le soulager de ses maux et de stabiliser d'autres dysfonctionnements physiques ou psychologiques.

Que le Comité du Conseil pour les publications entreprennent des révisions majeures de la vidéo : « Votre BSG, Grapevine, et la structure des Services généraux » afin qu'elle présente une version actuelle du Bureau des Services généraux et AA Grapevine, ainsi qu'une description mise à jour de la structure des Services généraux. Et que les progrès ou une ébauche de vidéo soient présentés au Comité pour les Publications de la Conférence de 2019.

Que la brochure « The God Word » (Le mot « Dieu ») (publiée présentement par le Conseil des Services généraux des AA de Grande Bretagne), soit adoptée et adaptée par A.A. World Services, Inc.

Que le Comité du Conseil des Publications développe une brochure basée sur les Trois Legs des AA, en s'attardant sur l'histoire des Trois Legs, comment ils interagissent, et en intégrant des histoires personnelles de membres ayant de l'expérience avec les Trois Legs. Et que les progrès ou un premier jet de la brochure soient présentés au Comité pour les Publications de la Conférence 2019.

Que le Comité du Conseil des Publications développe une brochure pour les femmes hispanophones en rassemblant des

partages de femmes hispanophones membres des AA. Et que les progrès ou un premier jet de la brochure soient présentés au Comité pour les Publications de la Conférence 2019.

2019 Il est recommandé :

Que le dépliant « Questions et réponses sur le Parrainage » soit révisé afin d'y ajouter le texte suivant sur l'anonymat :

1. Sous la section « Que fait et ne fait pas un parrain? » (p. 14), après le point « Il fait comprendre au nouveau l'importance de toutes nos Traditions », ajouter un nouveau point avec le texte suivant :

Souligne la pertinence et la valeur spirituelle de l'anonymat, tant d'une personne à l'autre qu'au niveau public, y compris les médias sociaux. (Pour plus d'informations, voir la brochure « Le sens de l'anonymat »).

2. Sous la section, « Comment un parrain explique-t-il le programme des AA? » (p. 16), ajouter un sixième paragraphe:

De nombreux parrains discutent très tôt de l'importance de l'anonymat au niveau personnel et au niveau public. L'anonymat sur le plan personnel protège tous les membres contre l'identification comme alcooliques, une protection qui revêt souvent une importance particulière pour les nouveaux arrivants. Au niveau public de la presse, de la radio, des films et d'autres technologies médiatiques, comme Internet, l'anonymat met l'accent sur l'égalité dans le Mouvement de tous les membres en freinant ceux qui pourraient autrement exploiter leur affiliation aux AA pour obtenir reconnaissance, pouvoir ou gain personnel. Le promoteur n'hésite pas à souligner les avantages de l'anonymat à ce niveau public. Les parrains peuvent donner des exemples tirés de leur propre expérience du maintien de l'anonymat public.

Que le Comité du Conseil pour les publications mette à jour la brochure « Les Douze Étapes illustrées » et produise un rapport d'étape ou une ébauche de brochure à la Conférence des Services généraux de 2020.

Que le Comité du Conseil pour les publications mette à jour la brochure « Les douze concepts illustrés » et produise un rapport d'étape ou une ébauche de brochure à la Conférence des Services généraux de 2020.

Que la proposition qu'un projet de quatrième édition du Gros Livre espagnol, *Alcohólicos Anónimos*, soit élaboré avec un rapport d'étape présenté à la Conférence des Services généraux de 2020, soit confiée au Comité du Conseil pour les publications. (Proposition de l'assemblée)

Que la proposition pour que « La brochure des « AA pour les Alcooliques noirs et afro-américains » soit mise à jour et qu'un rapport d'étape et/ou un projet soit présenté à la Conférence des Services généraux de 2020 » soit confiée au Comité du Conseil pour les publications. (Proposition de l'assemblée)

Que la « Politique d'A.A.W.S. sur l'édition des publications : La mise à jour des dépliants et autres documents des AA » soit retransmise au Comité du Conseil pour les publications avec une politique mise à jour qui sera présentée de nouveau à la 70^e Conférence des Services généraux. (Proposition de l'assemblée)

2020 Il est recommandé :

Que le projet de vidéo mis à jour « Votre Bureau des Services généraux, le Grapevine et la Structure des services généraux » soit approuvé.

Que la « Politique d'A.A.W.S. sur la publication des publications : Mise à jour des brochures et autres documents des AA », approuvée par le Conseil d'administration de A.A. World Services, Inc. en janvier 2020, soit reconnue et acceptée par la Conférence des Services généraux.

2021 Il est recommandé que :

La « Politique d'A.A.W.S. sur la conversion en format vidéo de la littérature et du matériel de service écrits approuvés par la Conférence », approuvée par le conseil d'administration d'A.A. World Services, Inc. en janvier 2020, soit reconnue et acceptée par la Conférence des Services généraux.

Une cinquième édition du Gros Livre, *Les Alcooliques anonymes*, soit élaborée, y compris une mise à jour des histoires pour mieux refléter les membres actuels, en gardant à l'esprit la résolution de 1995 selon laquelle : « Les 164 premières pages du Gros Livre des Alcooliques anonymes, la préface, les avant-propos, 'L'opinion du docteur', 'Le cauchemar du docteur Bob' et les annexes restent tels quels » et qu'un rapport d'étape soit présenté au Comité des Publications de la Conférence de 2022.

En attendant son élaboration, le projet de cinquième édition du Gros Livre comprendrait un nouvel avant-propos, une préface actualisée et des mises à jour visant à développer les idées existantes dans les annexes III et V.

Une révision soit apportée à la page 117 (134 en français) du livre *Les Douze Étapes et Douze Traditions*, en remplaçant l'expression « sexe opposé » par le mot « partenaire » comme suit, et qu'une note de bas de page soit ajoutée pour fournir le contexte du changement en relation avec l'inclusivité :

Le texte de la page 117 (134 en français) qui se lit actuellement comme suit:

« Presque tout être humain normal éprouve, à quelque moment de sa vie, le pressant désir de trouver un partenaire de l'autre sexe avec qui il pourra réaliser la plus complète union possible à tous les plans: spirituel, intellectuel, émotif et physique. Ce puissant instinct est à la base des plus grandes réalisations humaines; c'est une énergie créatrice qui influence profondément notre vie. Dieu nous a modelés de cette manière. »

Soit révisé pour se lire :

« Presque tout être humain normal éprouve, à quelque moment de sa vie, le pressant désir de trouver un partenaire avec qui il pourra réaliser la plus complète union possible à tous les plans: spirituel, intellectuel, émotif et physique. Ce puissant instinct est à la base des plus grandes réalisations humaines; c'est une énergie créatrice qui influence profondément notre vie. Dieu nous a modelés de cette manière. »

La phrase qui inclut l'expression « être luxurieux au point de violer » dans le premier paragraphe de la page 66 (77 en français) du chapitre « Sixième Étape » du livre *Les Douze Étapes et Douze Traditions*, soit révisée pour faire référence aux sept péchés capitaux sans mention spécifique d'exemples qui sont de nature grave, comme suit, et qu'une note de bas de page soit ajoutée pour fournir un contexte quant au fondement du changement :

Le texte de la page 66 (77 en français) qui se lit actuellement comme suit :

« Personne ne veut être en colère au point de tuer, ni être luxurieux au point de violer, ou glouton au point de ruiner sa santé. »

Soit révisé pour se lire comme suit:

« Personne ne veut commettre les péchés capitaux que sont la colère, la luxure ou la gourmandise. »

Le dépliant « Les AA pour l'alcoolique noir ou afro-américain » soit mis à jour pour inclure de nouvelles histoires et un nouveau titre respectueux et inclusif et qu'un rapport d'étape ou une ébauche de dépliant soit présenté au Comité des Publications de la Conférence 2022.

La présente version de la brochure « Les Douze Traditions illustrées » ne soit pas retirée.

Le projet de mise à jour de la brochure « Les Douze Traditions Illustrées » soit approuvé avec le titre provisoire « L'expérience nous a appris : Nos douze Traditions illustrées ».

La forme longue de chaque Tradition soit incluse à la fin de chaque essai pour cette Tradition dans le livre Douze Étapes et Douze Traditions, et que l'ensemble complet des Traditions à la fin du livre soit conservé tel quel.

Une quatrième édition du livre, *Alcohólicos Anónimos*, soit élaborée, y compris une mise à jour des histoires pour mieux refléter les membres actuels, et qu'un rapport d'étape soit présenté au Comité des Publications de la Conférence 2022.

Le dépliant « Foire aux questions sur les AA » soit révisé en omettant le texte de la page 17 (29 en français) «...tels le café, les sandwiches, les gâteaux d'anniversaire et autres. », comme suit :

La ligne à la page 17 (29 en français) se lise comme suit :

«...afin de l'aider à payer le coût de location de la salle ainsi que les autres dépenses encourues, tels le café, les sandwiches, les gâteaux d'anniversaire et autres. »

Soit révisé pour se lire:

«...afin de l'aider à payer le coût de location de la salle ainsi que les autres dépenses encourues pour la réunion. »

Que le paragraphe contenant la suggestion qu'un parrain/une marraine et un nouveau doivent être du même sexe, en page 12 de la brochure « Questions et réponses sur le parrainage » soit révisé comme suit :

Le paragraphe à la page 12, qui se lit présentement :

Dans la plupart des cas cependant, la coutume des AA veut que l'on fasse une exception, mentionnée à la page 10: si la grosseur du groupe permet d'exercer un choix, il est préférable que le parrain et le nouveau soit du même sexe. La raison est la même des deux points de vue; nous, membres des AA, peu importe depuis quand nous sommes abstinents, demeurons profondément humains et susceptibles d'éprouver des émotions qui pourraient nous détourner de « notre but premier ».

Soit révisé pour se lire :

La coutume des AA suggère cependant une restriction : le parrainage devrait être évité chaque fois qu'une relation amoureuse pourrait survenir entre le parrain (ou la marraine) et le filleul (ou la filleule). Nous, membres des AA, quelle que soit la durée de notre abstinence, restons profondément humains, sujets à des émotions qui pourraient nous détourner de « notre but premier ».

Le projet de brochure pour les femmes hispanophones chez les AA soit approuvé.

Une version préliminaire du livre *Alcoholics Anonymous* (Quatrième Edition) soit traduite dans un langage clair et simple et soit développée de manière à être accessible et racontable à un public aussi large que possible et qu'un rapport d'étape ou une version préliminaire soit présenté au Comité des Publications de la Conférence 2022.

La brochure « Les AA et les autochtones d'Amérique du Nord » soit mise à jour pour inclure un langage à la fois respectueux et inclusif de tous les peuples autochtones ainsi que pour ajouter de nouvelles histoires et mettre à jour les inexactitudes contenues dans le dépliant actuel et qu'un projet de dépliant soit présenté au Comité des Publications de la Conférence de 2022. (Proposition de l'Assemblée)

2022 Il a été recommandé que :

La brochure « Questions et réponses sur le parrainage » soit révisée pour ajouter le texte suivant concernant la sécurité et les AA :

1. Dans la section « À la personne qui veut être parrain » (p.14) sous le titre « Que fait et ne fait pas un parrain? » : Souligne l'importance de faire des AA un lieu sûr pour tous les membres et encourage les membres à se familiariser avec du matériel de service disponible auprès du Bureau des Services généraux comme par exemple « La sécurité chez les AA — Notre bien-être commun ».
2. Dans la section « Aux groupes que le parrainage intéresse » (p.23), sous le sous-titre « Qu'est-ce que les groupes retirent du parrainage? » ajouter un quatrième paragraphe :

Le parrainage peut également aider un groupe à créer un environnement accueillant et sûr. La sécurité est un problème qui affecte tous les membres et il est important que les groupes restent accessibles à tous ceux qui recherchent de le rétablissement. Le parrainage peut aider le groupe à se concentrer sur le bien-être commun.

Le livre *Vivre...sans alcool* soit révisé pour ajouter le paragraphe suivant concernant la sécurité et les AA au chapitre 29, p.84 :

« Bien sûr, les AA reflètent la société autour de nous dans son ensemble et les problèmes que l'on trouve dans le monde extérieur, peuvent se manifester aussi dans les salles des AA. Mais en se concentrant sur notre bien-être commun et notre but primordial, les groupes peuvent aider à fournir un environnement sûr pour tous leurs membres. »

La vidéo d'animation de la brochure « Les Douze Concepts Illustrés » (actuellement publiée par le Conseil des Services généraux de Grande Bretagne) soit adapté et produit par le Département de l'édition. Le comité a demandé qu'un rapport de progrès ou une vidéo brute soit présentée au Comité des Publications de la Conférence de 2023.

L'ébauche de la brochure « Les jeunes et les AA » soit approuvée.

La brochure « Les Douze Traditions Illustrées » soit mise à jour avec un texte et des illustrations respectueux et contemporains et qu'un rapport de progrès ou une ébauche soit présentée au Comité des Publications de la Conférence de 2023.

La mise à jour de la brochure « Les AA sont-ils pour vous? » soit approuvée.

La brochure mise à jour « Y a-t-il un alcoolique dans votre vie? » soit approuvée.

La brochure mise à jour « Foire aux questions sur les AA » soit approuvée.

La brochure mise à jour « Voici les AA » soit approuvée.

Le comité du Conseil pour les Publications continue de faire des modifications à l'ébauche de la brochure « Les Douze Étapes Illustrées » et présente une nouvelle ébauche ou un rapport de progrès au Comité des Publications de la Conférence de 2023, en gardant en tête : la couleur, les expressions diverses de la spiritualité et l'interprétation de sens accessible des illustrations. (Proposition de l'Assemblée)

2023 Il a été recommandé que :

- L'ébauche révisée de la version actuelle de la brochure « Les Douze Traditions illustrées » soit approuvée.
- La version imprimée de la brochure « Trop Jeune » soit retirée et que son contenu soit transformé en vidéo d'animation pour un coût estimé à 70 000 \$ au maximum. Le comité a demandé qu'un rapport d'avancement ou un montage grossier de la vidéo soit présenté au Comité des Publications de la Conférence de 2024.
- Le travail sur l'ébauche de brochure basée sur les Trois Legs des AA soit interrompu. Le comité a noté que le matériel recueilli serait surtout utile comme matériel de service.

Résolutions pertinentes au Comité des Politiques et Admissions de la Conférence

1952 Il est recommandé :

Que la Conférence limite et définisse les responsabilités de ce Comité pour ne comprendre que les questions concernant la Conférence elle-même.

Que la Conférence autorise ce Comité à agir en son nom pour décider de questions de représentation des délégués, et pour toute autre question qui pourrait lui être soumise.

Que la durée du mandat pour les membres des Comités de la Conférence qui sont sur le deuxième groupe soit prolongée à deux ans, afin d'assurer un suivi de chaque comité pour l'expérience de l'année précédente. De plus, qu'à l'avenir, tous les nouveaux membres de comités de la Conférence soient élus pour un mandat de deux ans.

Que les présidents des Comités de la Conférence soient élus parmi les nouveaux membres de la Conférence.

Que les secrétaires des Comités de la Conférence agissent uniquement en leur capacité de conseillers, et qu'ils n'aient pas droit de vote au Comité.

Que les membres du troisième groupe se réunissent l'an prochain une journée avant tous les autres membres de la Conférence.

Que la brochure sur le Troisième Legs soit respectée l'an prochain pour déterminer la représentation des délégués.

Que le Comité des Politiques qui sera élu en 1954 considère l'opportunité de recommander un Groupe plus grand pour 1955.

Qu'aucune mesure ne soit prise qui modifierait les dispositions actuelles d'un mandat de deux ans pour les délégués à la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

Que le principe de la rotation à tous les niveaux des affaires des AA soit préservé et renforcé. (Proposition de l'Assemblée)

1953 Il est recommandé :

Que les membres de comités élus pendant l'année soient inscrits sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux en février. Et que les délégués soient inscrits sur la liste d'envoi dès que les Services généraux auront été avisés de cette élection.

Que la représentation des délégués ne soit pas changée pendant la première période de cinq ans.

Que la brochure du Troisième Legs continue d'être suivie pour déterminer la représentation des délégués.

Que pendant la période de cinq ans, tous les anciens délégués restent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux.

Que les groupes qui n'ont pas correspondu avec le siège social pendant deux ans ou plus soient éliminés de la liste d'envoi ; et que le nom de ces groupes soit soumis aux délégués de l'état pour un suivi.

Que tout groupe qui a un secrétaire inscrit au siège social ait droit à un vote dans une réunion d'assemblée d'état.

Que les délégués restent en poste pour un plein mandat de deux ans qui se termine en avril.

Qu'aucune politique ne soit déclarée ni aucune mesure prise sur des questions qui risquent d'affecter gravement l'ensemble des AA à moins d'obtenir l'approbation d'au moins les trois quarts des membres présents. Une simple majorité ne devrait pas suffire à autoriser une intervention. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Président et le Président du Conseil d'administration, le Président du Comité des Services généraux et le Secrétaire de la Conférence agissent en qualité d'officiers de la Conférence. Que le Président du Conseil d'administration devienne automatiquement le Président de la Conférence ; que le Président du Comité des Services généraux devienne automatiquement vice-président et que le Secrétaire de la Conférence soit choisi parmi le personnel de la Fondation. (Proposition de l'Assemblée)

Que dans les régions avec plus d'un délégué, le siège social des Services généraux soit informé du nom et de l'endroit des groupes servis par chaque délégué. (Proposition de l'Assemblée)

1954 Il est recommandé :

Que les membres de comités élus pendant l'année soient inscrits sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux en février. Et que les délégués soient inscrits sur la liste d'envoi dès que les Services généraux auront été avisés de cette élection par le délégué sortant.

Que la représentation des délégués ne soit pas changée pendant la première période de cinq ans.

Que la brochure du Troisième Legs continue d'être suivie pour déterminer la représentation des délégués.

Que pendant la période de cinq ans, tous les anciens délégués restent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux.

Que tout groupe qui a un secrétaire inscrit au siège social ait droit à un vote dans une réunion d'assemblée d'état.

Que les délégués restent en poste pour un plein mandat de deux ans qui se termine en avril.

Que les délégués qui viennent à la Conférence soient renseignés à titre expérimental seulement pour les raisons suivantes : a) que chaque délégué amène à la Conférence la pensée de sa région ; et b) que le maximum de sagesse de la Conférence soit obtenu et voté par l'échange de ces idées à la Conférence.

Que soit maintenue la politique adoptée par la Conférence de 1953 concernant la majorité des trois quarts. La politique était formulée comme suit :

Qu'aucune politique ne soit énoncée, ni aucune mesure prise sur des questions qui risquent d'affecter gravement l'ensemble des AA à moins d'obtenir l'approbation d'au

moins les trois quarts des membres présents. Une simple majorité ne devrait pas suffire à autoriser une intervention.

1955 Il est recommandé :

Que la Conférence respecte les recommandations spécifiques dans la Section 7 du « Manuel du Troisième Legs » (aujourd'hui, le Chapitre quatre du *Manuel du Service chez les AA*), voulant qu'aucun délégué ne se succède. Par contre il est de plus dit dans la Section 7 que dans de rares cas, quand une personne pleinement qualifiée n'est pas disponible, un délégué pourrait être réélu à une date ultérieure. Votre Comité des Politiques a le sentiment que la responsabilité de cette décision appartient entièrement à la région locale.

Que le tableau « La croissance des AA » soit photographié et qu'une copie soit distribuée à chaque délégué dès l'ajournement de la Conférence.

Que les délégués qui reçoivent des envois de la Conférence en double provenant du siège social des Services généraux informent le secrétaire de la Conférence s'ils veulent effectuer un changement. Que seuls les délégués entrants et sortants demeurent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux, permettant ainsi à un délégué de recevoir les envois de la Conférence pour une période de quatre ans.

Que les « Statuts permanents de la Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes — Section nord-américaine, soient adoptés, sujet à l'approbation du Congrès du 20^e anniversaire des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Qu'il y ait une annonce dans un prochain bulletin du Siège Social pour rappeler aux représentants des services généraux qu'il en va de leur responsabilité de transmettre les bulletins au secrétaire du groupe, et aussi de suggérer que chaque fois que cela sera pratique et faisable, le représentant des services généraux utilise une boîte postale pour le groupe comme adresse postale.

Que les délégués reçoivent copies des lettres du personnel des Services généraux adressées aux Intergroupes et aux Comités des Institutions qui se rapportent aux services et aux relations publiques dans la région de chaque délégué.

Que les représentants de l'étranger qui ont assisté à la Conférence des Services généraux comme observateurs reçoivent tous les envois de la Conférence pendant une période de dix ans.

Que tous les ans, tous les présidents des Comités de la Conférence soient élus parmi les délégués de deuxième année sur les Comités de la Conférence, car leur expérience précédente permettra une continuité dans les services

Que la proposition voulant que les réunions de la Conférence des Services généraux fassent la « rotation » de la ville de New York les années paires vers un autre endroit les années impaires soit reportée pour considération à une date ultérieure.

Que les anciens délégués soient gardés sur la liste d'envoi de la Conférence pour une période de dix ans après l'échéance de leur mandat. (Proposition de l'Assemblée)

Que les « observateurs » qualifiés de l'étranger soient admis à la Conférence 1957. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Que puisqu'un deuxième délégué de l'Ontario a été ajouté dans la brochure du Troisième Legs, il est recommandé que la demande du délégué de l'Ontario pour représentation addi-

tionnelle soit approuvée. Il est de plus recommandé que la province soit divisée en assemblées régionales de l'Est et de l'Ouest, avec des points d'assemblée à être déterminés par les membres du Comité provincial.

Que puisqu'un deuxième délégué du Missouri a été ajouté dans la brochure du Troisième Legs, il est recommandé que la demande du délégué du Missouri pour représentation additionnelle soit approuvée. Il est de plus recommandé que la province soit divisée en assemblées régionales de l'Est et de l'Ouest, avec des points d'assemblée à être déterminés par les membres du Comité provincial.

Que la demande d'ajouter un deuxième délégué à l'assemblée régionale de Los Angeles soit retardée jusqu'à la prochaine Conférence.

Note : Que les délégués additionnels de l'Ontario et du Missouri seront élus les années impaires, et les délégués de la Conférence 1957 ne siégeront qu'un an.

Que le Comité réaffirme le Plan d'assemblée pour l'élection des délégués, tel qu'il est énoncé dans le Manuel du Troisième Legs.

1957 Il est recommandé :

Que le Siège social des Services généraux continue de suggérer aux groupes d'écrire aux individus et aux compagnies impliqués dans le mauvais usage de l'Annuaire, en demandant qu'ils soient rayés de la liste d'envoi et qu'une histoire soit publiée dans le « Exchange Bulletin » concernant le mauvais usage de l'Annuaire, qui soit formulée de façon à ce qu'elle contribue à définir le but des AA de publier un Annuaire.

Que soit donnée une explication de ce que comporte servir sur des Comités spécifiques de la Conférence avant le choix de chaque Comité.

Que le Comité des Politiques du conseil des Services généraux continue d'analyser les propositions qui lui sont référées par les délégués, avec l'entente que si le Comité considère qu'une proposition, pour une raison ou une autre, ne doit pas être distribuée aux délégués, que ladite proposition soit alors référée au Comité de l'Ordre du jour de la Conférence pour analyse plus poussée ; et de plus, que si le Comité de l'Ordre du jour convient de ne pas distribuer la proposition, le délégué responsable de la proposition devrait alors être informé de la liberté de présenter la proposition à l'assemblée même de la Conférence. (Résolution de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Que puisqu'un délégué de Cincinnati, Ohio, a été ajouté dans la brochure du Troisième Legs, et puisque l'Assemblée d'état de l'Ohio a voté son approbation, il est recommandé que soit approuvée la demande d'un délégué pour représenter la région de Cincinnati. Il est de plus recommandé que l'état soit divisé en quatre assemblées régionales et qu'une carte géographique soit donnée au Siège social pour montrer quels groupes sont représentés par chaque délégué.

Que la plainte de certains groupes de l'Illinois voulant qu'ils n'aient pas été représentés à l'élection d'un délégué soit soumise aux délégués de l'Illinois, avec la suggestion que le Plan du Troisième Legs soit utilisé pour l'élection de tous les délégués.

Qu'après avoir analysé la demande d'un délégué de la Californie d'ajouter un délégué additionnel dans cet état (reporté de la Conférence 1956), le comité recommande :

Que la Conférence reconnaisse le besoin d'un cinquième délégué en raison de la population des AA.

Que les assemblées des districts de la Californie déterminent les cinq divisions régionales.

Qu'après les déterminations, la Californie fasse une demande précise à la prochaine Conférence, accompagnée par une carte montrant les groupes représentés dans chaque région, et l'assurance que des tentatives ont été faites pour couvrir l'état avec les délégués actuels et les membres de comités régionaux additionnels.

Le comité a recommandé — comme guide pour les acceptations futures de Comités — qu'un document soit préparé pour l'usage du comité seulement, qui incorporerait certaines des considérations de base qui affectent le nombre de délégués d'un état, d'une province ou d'un territoire :

- a. Le fait qu'un plus grand nombre de délégués signifie moins d'occasions pour chaque délégué de prendre part aux délibérations de la Conférence.
- b. Le fait que chaque demande d'ajout de délégué d'un état ouvre la porte à des demandes d'autres états.
- c. Ces guides sont des extraits du « Manuel du Troisième Legs » (aujourd'hui *Le Manuel du service chez les AA*)
 1. Qu'aucun état ou province ne devrait demander un délégué additionnel à moins que sa population des AA excède ces limites : deux délégués qui servent jusqu'à 7 000 membres ; trois délégués qui servent jusqu'à 13 000 personnes ; quatre délégués qui servent jusqu'à 14 000 personnes ; cinq délégués qui servent jusqu'à 19 000 personnes.
 2. Que la question du kilométrage dans un état soit prise en considération pour déterminer le nombre de délégués qui représentent un état.
- d. Les demandes d'admission viendraient de l'ensemble des comités d'un état, d'une province ou d'un territoire — plutôt que d'une région — et que de telles demandes comprennent ces informations :
 1. Une carte de l'état, de la province ou du territoire, montrant les divisions suggérées, la population des AA dans chacun et le nombre de groupes concernés.
 2. L'assurance que des tentatives ont été faites pour couvrir les présentes régions avec les délégués actuels, plus un nombre additionnel de membres du comité régional.

Le comité a réaffirmé le fait qu'il ne peut aucunement décider comment les états seront divisés et comment seront choisis les délégués — bien qu'il recommande la plan du Troisième Legs pour les élections.

1958 Il est recommandé :

Que la question du dénombrement adéquat de membres soit laissée à la discrétion des groupes locaux, avec en plus la suggestion que le groupe local s'efforce d'obtenir autant que possible un comptage inclusif qui indiquerait non seulement les membres qui participent, mais ceux qui sont abstinentes chez les AA et qui ne sont pas affiliés avec d'autres groupes. De plus, que chaque délégué ajoute dans son rapport à sa région la nécessité d'un dénombrement adéquat et insiste sur l'importance de cette question.

Que le délégué ajoute dans son rapport à sa région l'importance d'une adresse d'envoi permanente pour le groupe, en suggérant aussi que ce soit une Boîte postale, si possible.

Que soit adoptée la suggestion de changer de nom Siège social des Services généraux pour bureau des Services généraux.

Que la participation de groupe des institutions dans la structure de la Conférence soit laissée à la discrétion des assemblées locales de la Conférence.

Qu'il y ait un sondage des délégués du groupe 7 pour déterminer leurs réactions concernant la durée du mandat des délégués.

Que des délégués accrédités des Territoires américains, des possessions et du Commonwealth de Porto Rico reçoivent les mêmes considérations financières que les délégués des États-Unis et du Canada, car ces délégués ont été acceptés par la Conférence comme faisant partie de la structure actuelle de la Conférence.

Comité des Admissions

Qu'en référence à une résolution présentée au comité par un délégué du Michigan, nous soumettions ce qui suit :

- a. Les comités régionaux de chaque état ou province auront l'autorité de retirer tout délégué, délégué adjoint ou membre de comité pour toute interruption d'abstinance qui se produirait pendant son mandat de service à la Conférence des Services généraux.
- b. Au cas où une telle mesure serait prise, le Comité des Admissions de la Conférence serait avisé afin que son remplaçant soit reconnu et qu'il siège à la Conférence

Qu'en référence à une candidature pour un délégué additionnel pour certains groupes de l'Illinois :

- a. Que le Comité des Admissions composé de membres des Groupes 7 et 8 (Conférence 1958) se sentent obligés d'honorer le « Guide pour admissions ultérieures de comités » tel qu'exprimé dans le *Rapport final des Groupes 6 et 7* (Conférence 1957).
- b. Nous constatons que les délégués de l'état de l'Illinois ne se sont pas conformés à ces demandes et, ni par vertu des facteurs de population ni du kilométrage, on peut leur accorder un délégué additionnel dans l'immédiat.
- c. Nous réaffirmons les recommandations contenues dans le rapport des Groupes 6 et 7 (Conférence 1957) que le comité ne peut d'aucune façon décider comment les divisions d'un état seront faites, ni comment les délégués seront élus — alors que nous recommandons que le Plan du Troisième Legs pour les élections soit utilisé pour « éviter des conflits entre les localités et les services mondiaux » (« Manuel du Troisième Legs », section 60 [maintenant *Le manuel du Service chez les AA*, pages 38-39])

Qu'en référence à une candidature de tous les délégués actuels de la Californie :

- a. Qu'il soit résolu que puisque les différentes assemblées de district de la Californie se sont conformées à toutes les demandes du Comité des Admissions dans leur demande d'un délégué additionnel, que la demande soit accordée, donnant ainsi à l'état de la Californie cinq délégués à la Conférence des Services généraux.
- b. Il est suggéré, par contre, que puisque ce délégué additionnel servira une région contiguë à Los Angeles, lui et le délégué de Los Angeles soient élus dans les années alternatives.
- c. Cela laisse à la discrétion des assemblées de la Californie l'alternative d'élire le cinquième délégué à siéger pour une année dans le Groupe 9, ou pour deux années dans les Groupes 10 et 11. Un rapport de leur décision sera envoyé au secrétaire de la Conférence le plus tôt possible.

1959 Il est recommandé :

Que la contribution annuelle suggérée au BSG soit maintenant de 3 \$ par membre au lieu de 2 \$.

Que les listes de réunions soient inscrites dans l'Annuaire de 1960.

Que le *Exchange bulletin* continue de paraître dans son format actuel pour l'année prochaine.

Que les documents pour les nouveaux Isolés soient compilés à partir du questionnaire actuel pour les Isolés.

Que soit réaffirmée la politique traditionnelle des AA de refuser des legs sous toute forme, de la part des AA ou des non AA, et que tous les délégués reçoivent un exemplaire de la lettre actuelle utilisée pour refuser de tels legs.

Qu'en ce qui concerne le mauvais usage de l'Annuaire, l'attention des groupes soit dirigée à nouveau vers son objectif, tel que décrit dans la couverture intérieure de l'Annuaire : qu'il soit utilisé comme un guide et non comme une règle, car il n'a pas pour but d'interférer avec la libre communication chez les AA pour partager des expériences et des activités. Que l'on traite le mauvais usage comme dans le passé.

Que les délégués reçoivent une esquisse de quinze administrateurs du Conseil des Services généraux pour communiquer des informations à leurs régions.

Qu'il y ait considération et étude par tous les délégués pendant la prochaine année sur la possibilité que tous les envois de groupe du BSG soient adressés aux RSG et que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de 1960 comme sujet de discussion.

Que l'on retienne le présent mandat de deux ans pour les délégués. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Que l'on réaffirme la recommandation du Comité des Admissions 1958, que tous les prochains Comités étudient sérieusement le Document des Admissions du Comité, en étant toujours conscients du fait que la Conférence, en vertu du nombre grandissant de délégués, est en danger de devenir ingérable et que ce soit injuste pour tous les membres des AA.

1960 Il est recommandé :

Que la Conférence demande au Conseil d'administration de poursuivre le projet de préparer un film documentaire des AA pour vente aux groupes des AA et pour utilisation par autres personnes intéressées, à un coût pour le Conseil des Services généraux ne dépassant pas 7 500 \$; et que le projet comprenne une provision pour contrôle du script et pour vente exclusive aux groupes et à d'autres, approuvé par le Conseil des Services généraux.

Comité des Admissions

Que soit étudiée la demande du Comité de la Conférence des Services généraux de l'Ontario d'avoir un troisième délégué pour servir la section Nord et Nord-ouest de la province de l'Ontario, et ne l'approuvant ni ne la désapprouvant, qu'elle soit référée au Conseil d'administration et à son Comité des Politiques pour étudier, avec une attention particulière quant aux besoins géographiques dans tous les états et provinces, et que l'on présente un rapport à la Conférence 1961. Le Comité a demandé que le Conseil des Services généraux le tienne informé des progrès de l'étude pendant l'année.

1961 Il est recommandé :

Qu'un formulaire soit rempli et signé par le RSG qui souhaite recevoir des envois en double du BSG.

Que soit approuvée la procédure du Comité de l'Information publique de considérer les obligations financières quand des producteurs de films communiquent avec le BSG pour proposer un film sur les AA.

Que soit approuvé le projet du Comité de l'Information publique d'un envoi anonyme aux médias en juin 1961.

Que la recommandation voulant qu'une procédure simplifiée d'envoi d'une carte pour des informations pour l'Annuaire soit suivie pour l'Annuaire mondial de l'an prochain.

Qu'en ce qui concerne la recommandation de la Conférence 1959 sur le mauvais usage de l'Annuaire par des membres des AA, leur attention soit dirigée à nouveau sur son objectif, tel que décrit dans la couverture intérieure de l'Annuaire : que soit réaffirmé qu'il ne soit pas utilisé comme liste d'envoi pour toute forme de sollicitation ou pour tout projet commercial. Que ce soit utilisé comme un guide et non comme une règle, car son but n'est pas d'interférer avec la libre communication parmi les AA pour partager des expériences et des activités.

Que soit approuvée la recommandation du Comité des Publications de la Conférence de retenir la phrase « Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée » dans la description des publications des AA approuvées par la Conférence.

Que le Bureau des Services généraux prépare un document couvrant l'expérience à la grandeur du mouvement avec diverses formes de clubs et leur relation envers les AA et la communauté. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Qu'en ce qui a trait aux grandes régions géographiques et à l'augmentation de la population qui peut être difficilement couverte par les deux délégués actuels des régions de l'Est et de l'Ouest de l'Ontario, le comité recommande que soit approuvée la demande d'un troisième délégué pour servir les sections nord et nord-ouest de la provinces. Que le délégué additionnel soit élu au Groupe 11 pour assister à la Conférence 1962.

1962 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la recommandation pour les Dossiers des groupes et les Annuaire qu'à l'avenir, le BSG utilise le mot « rapporté » plutôt que membership « actif » quand il demande des données des membres sur les cartes des annuaires des groupes.

Que la carte d'information du groupe de l'an prochain comprenne une demande d'information concernant la région de la Conférence où le groupe appartient.

Que soit retenu le montant de 100 \$ payé par les régions de la Conférence pour les frais de déplacement des délégués.

Que soit renouvelé le subside de 5 000 \$ approuvé par la Conférence 1961 pour aider les groupes à l'étranger à préparer des publications approuvées par la Conférence.

Que le rapport sur les traductions à long terme soit adopté comme suit :

Les critères pour déterminer dans quelles langues les documents des AA devraient être traduits devraient être basés sur la prédominance de l'alcoolisme parmi les personnes qui parlent la langue.

Que le BSG exerce un contrôle plus serré sur les traductions de documentation approuvée.

Que les données sur la population des AA et sa location devraient constituer un facteur important pour allouer des prêts pour la préparation de publications au niveau local. Cela devrait aussi correspondre avec les données sur les principales langues dans le monde

Que le BSG prenne l'initiative de préparer les publications.

Que le BSG prenne la responsabilité de la libre distribution de publications en langues étrangères aux médecins, avocats et autres, si possible par les contacts AA locaux, pourvu que le Comité du Budget et des Finances croit que cela est faisable.

Que le financement des publications en langues étrangères soit basé sur le besoin plutôt qu'en raison de dollars disponibles dans l'immédiat.

Que nos services aux groupes à l'étranger soient substantiels, afin que nous puissions compter sur le soutien financier des groupes dans des pays plus développés.

Que soit adoptée telle que présentée la suggestion d'une étude sur la préparation de publications autochtones.

Que soit adoptée la recommandation donnée dans le rapport Outremer, voulant qu'une brochure de base soit préparée et traduite dans des langues appropriées pour répondre aux besoins des nouveaux membres des AA à l'étranger.

Que soit approuvée une proposition de permettre à un Internationaliste (homme ou femme dans les services maritimes ou la marine marchande) d'assister à de futures conférences comme observateur non votant. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Que soit acceptée la demande pour un délégué additionnel dans la Province de Québec pour représenter leurs groupes francophones, sujet à la présentation par Québec d'un rapport statistique complet pour soutenir cette requête à la Conférence des Services généraux 1963.

Que l'on favorise l'opinion de la Conférence 1962, qu'un Internationaliste soit choisi par leur groupe pour assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux comme observateur sans droit de vote, à partir de 1963.

Que le Comité de l'Information publique et les membres du Conseil éditorial du Grapevine qui ne sont pas membres de la Conférence aient la permission d'assister à la Conférence comme observateurs sans droit de vote, et que le nombre total soit limité à quatre du Comité d'IP et à quatre du Conseil éditorial du Grapevine.

1963 Il est recommandé :

Que le BSG continue de soumettre les questions locales aux régions concernées, en suggérant qu'ils communiquent avec le délégué local ; et que des copies de toute la correspondance référant à de telles questions locales soient envoyées au délégué.

Que des avis de groupes nouvellement inscrits et éliminés ne soient envoyés qu'aux régions concernées.

Que le BSG suggère un en-tête de lettre standard pour les régions qui veulent avoir leur propre papier à lettres.

Que des avis soient envoyés avec le Exchange Bulletin (maintenant le Box 4-5-9) pour clarifier que les bulletins sont pour

l'usage des groupes et ne s'adressent pas exclusivement aux secrétaires ou aux RSG des groupes.

Que se poursuive la pratique actuelle du Grapevine pour les éditoriaux et les abonnements.

Que chaque fois que le mot Alternate Delegate » apparaît dans le texte du Manuel du Troisième Legs, la phrase soit changée pour lire « Alternate or Assistant Delegate ».

Que le BSG poursuive sa politique actuelle de collaboration sans affiliation avec Al-Anon.

Qu'une réunion mixte du CSG et du Comité des Finances de la Conférence ait lieu en octobre ou novembre. De plus, que cette pratique soit étendue à d'autres comités, si nécessaire.

Comité des Admissions

Que soit approuvé l'ajout d'un délégué pour la Province de Québec pour servir les groupes francophones, et que le délégué soit admis à la Conférence des Services généraux 1964.

1964 Il est recommandé :

Que soit approuvée l'idée que les comités de la Conférence soient augmentés de six à huit membres.

Que soit approuvée la proposition que les comités de la conférence choisissent un vice-président parmi les délégués de première année pour devenir président la deuxième année.

Que soit approuvée la proposition que tous les membres sortants des comités de la Conférence siègent en qualité de membres d'office pendant une année complète après la fin de leur mandat.

Que soit approuvée la proposition que les Régions qui se sont portées volontaires sur une base expérimentale permettent à leurs RSG de recevoir exclusivement les envois du BSG

Que soit approuvée la préparation d'une édition petit format de Les Douze Étapes et les Douze Traditions, qui sera présentée au Congrès du 30^e anniversaire en 1965, et vendu 3 \$ ou plus.

Que les procédures pour le choix des Comités de la Conférence soient étudiées pendant la prochaine année.

Que les communications entre les membres de comités de la Conférence soient augmentées lorsque faisables et souhaitables, pour améliorer le travail des comités permanents.

Que soit approuvé le modèle pour la compensation des employés du BSG avalisé par la Conférence, après la discussion sur les salaires du personnel.

Que la Conférence 1965 soit programmée pour le même nombre de jours que l'assemblée 1964. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Qu'un deuxième délégué soit ajouté aux Provinces de l'Atlantique du Canada

1965 Il est recommandé :

Que les membres des comités continuent d'être choisis par lots, géographiquement, et que ce tirage soit mené par le président du Comité des Politiques du Conseil des Services généraux à la réunion du Comité des Politiques de janvier. Que le nom de tout délégué qui n'a pas été reçu à cette date soit ajouté aux comités à leur réception.

Que les délégués affectés aux Comités avant la Conférence soient alors informés de leur affectation de Comité par le Secrétaire de la Conférence, et qu'ils aient l'occasion de refuser

l'affectation. À cette même occasion, les délégués recevront le document « Composition, Portée et Procédures » pour tous les Comités de la Conférence, et les noms du Président et des autres membres de leurs Comités.

Que les comités incluent tous les délégués comme membres votant actifs et que leurs conseillers soient éliminés.

Que les « conseillers » de cette année deviennent immédiatement membres à part entière des Comités.

Que les vice-présidents soient élus à la dernière réunion de chaque Comité de la Conférence.

Que les vice-présidents soient élus par vote écrit par tous les membres d'un Comité.

Que les vice-présidents deviennent présidents de leurs comités immédiatement après chaque Conférence.

Que les membres des comités puissent communiquer entre eux en demandant au secrétaire de copier les lettres des membres et de les envoyer à tous les membres des comités.

Que les comités aient autant que possible le même nombre de membres.

Que se poursuivent les ateliers des comités.

Que tous les RSG reçoivent les envois de groupe du BSG.

Que la « Portée » du Comité soit redéfinie comme suit : « Que la Conférence limite et définisse les responsabilités de ce Comité pour ne couvrir que les questions de politiques se rapportant à la Conférence elle-même et à d'autres questions qui pourront lui être dûment soumises ».

Que soit conservé le mandat actuel de deux ans pour les délégués. (Proposition de l'Assemblée)

Comité des Admissions

Qu'après étude de la demande d'un délégué additionnel de l'Indiana, une telle demande soit accordée, en vigueur avec la Conférence 1966, en raison de la population, de la croissance et des besoins en communication dans la région.

1966 Il est recommandé :

Que lorsque des groupes des AA ou des conseils de service à l'étranger veulent qu'un observateur soit présent à la Conférence, qu'on leur demande d'envoyer quelqu'un qui est membre des AA et qui est résident légal du pays qui souhaite être représenté.

Que le nom de « Comité sur les Relations avec d'autres agences » soit changé pour « Comité de l'Information publique de la Conférence »

Que le travail du Comité des Admissions de la Conférence soit transféré à l'ancien comité Ordre du jour (maintenant appelé Comité Ordre du jour-Admissions)

Que la coutume de nommer des membres de Comité *d'office* et la durée de mandat des présidents de Comité soit retenue, c'est-à-dire que chaque nouveau président entrera en fonction immédiatement après la clôture de la Conférence où il a été élu.

Que le résumé de toutes les « Résolutions » antérieures de la Conférence qui est photocopié et envoyé chaque année à tous les membres de la Conférence ne comprenne que les mesures prises dans les quinze premières Conférences (1951-65), et qu'il devrait y avoir un chapitre dans le nouveau Manuel du Troisième Legs quand il sera écrit. Alors, seulement les plus récentes mesures devront être compilées et distribuées chaque année, et tous les lecteurs du Manuel pourront voir quelles

actions la Conférence a prises dans ses premières années d'existence. (Politiques et Rapports et Statuts)

Comité des Admissions

Que la province de l'Ontario ait un quatrième délégué qui sera élu pour la 17^e Conférence.

1967 Il est recommandé :

Qu'il y ait toujours des membres d'office de comité, mais seulement après qu'on leur aura demandé, après la réunion du Comité des Politiques de janvier, s'ils veulent continuer comme membres d'office. Seulement s'ils répondent dans l'affirmative, ils seront conservés sur la liste du comité comme membre d'office pour un an.

Qu'une autre lettre soit envoyée par le BSG au FBI pour les informer de la nature confidentielle de *l'Annuaire*.

Que même si des Assemblées peuvent avoir lieu chaque année avec la moitié du Comité élu chaque année, qu'il soit dit dans le « Manuel du Troisième Legs » que le mandat est de deux ans.

Qu'il n'y ait aucun changement dans l'allocation de dépense des délégués.

Que se poursuive le mandat de deux ans pour les délégués. (Proposition de l'Assemblée)

1968 Il est recommandé :

Que nous maintenions la procédure actuelle pour le choix des comités de la Conférence sur une base géographique à la réunion des Politiques pour le conseil de janvier.

Que puisque le langage de la Conférence des Services généraux est en anglais, et puisque la Conférence n'est pas équipée pour fournir des traducteurs, il est souhaitable que les délégués élus à la Conférence aient une connaissance de l'anglais pour leur propre bénéfice et pour le bénéfice de leurs régions.

Que soit pris en considération soit la préparation de Lignes de conduite ou d'un exposé à la Conférence pour déterminer la façon dont devrait être présenté un Rapport de la Conférence.

Que lorsque des questions importantes pour la Conférence ne peuvent pas être envoyées à l'avance aux régions, que l'on considère faire un exposé oral au début des sessions de la Conférence, avec discussion et vote plus tard pendant la Conférence.

Comité de l'Ordre du jour/Admissions

Qu'une étude des procédures d'admission soit menée et que le Comité de l'Ordre du jour/Admissions de la Conférence se réunisse à l'automne 1968 à New York.

Que l'on accorde à Québec un troisième délégué bilingue qui sera élu comme membre du Groupe 19. Que le troisième délégué soit élu à partir d'une nouvelle région désignée par la Conférence qui sera appelée la Région Nord-est du Québec.

1969 Il est recommandé :

Que le nom du Comité des Politiques de la Conférence soit changé pour Comité sur les Politiques de la Conférence.

Que les profils biographiques des délégués, compilés par le BSG et publiés dans les manuels des délégués, n'ont aucune utilité pour les délégués ni le BSG.

Que la « Procédure électorale pour l'élection d'un administrateur territorial classe B » soit utilisée pour toutes les élections du Troisième Legs, et de plus, que cette suggestion soit incorporée dans le « Manuel du Troisième Legs » qui est maintenant en révision.

Qu'en considérant favorablement la proposition voulant « que chaque région de la Conférence contribue 150 \$ chaque année pour soutenir la Conférence des Services généraux », les délégués soumettent cette proposition à leurs régions pour considération. Il a de plus été suggéré que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1970.

Puisque le BSG considère maintenant relocaliser le bureau à New York, on pourrait peut-être aussi considérer la relocalisation du lieu de cette assemblée annuelle, en vue de revenir à une salle simple, afin que les avantages de la méditation privée, l'étude, la réflexion et le repos puissent être restaurés. Il a de plus été suggéré que la hausse des coûts de l'assemblée annuelle pourrait être contrôlée, ou au moins réduite, par une étude d'hébergement dans un autre hôtel. (Réunion pour délégués seulement)

Comité de l'Ordre du jour/Admissions

Que si un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le délégué adjoint qui siège à la Conférence sera considéré comme le délégué jusqu'à ce qu'un avis soit envoyé au BSG par le comité régional (tel que défini dans le « Manuel du Troisième Legs ») [maintenant *Le Manuel du Service chez les AA*] que le délégué originellement élu est prêt à reprendre ses responsabilités.

Qu'un moratoire de deux ans soit déclaré sur les candidatures des régions pour représentation additionnelle de délégués afin qu'une étude poussée puisse être faite sur le sujet.

Que des membres qui ne sont pas membres de la Conférence dans tous les comités des administrateurs aient la permission d'assister comme observateurs, deux à la fois de chaque comité, à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux.

Que là où il y a plus d'un délégué dans un état ou une province, qu'il y ait approbation par une majorité des deux tiers plutôt qu'une unanimité pour les futures candidatures pour représentation additionnelle.

1970 Il est recommandé :

Que l'on continue la procédure de tirer au sort le choix des membres des Comités de la Conférence ; qu'aucune région ne soit représentée par un comité permanent pour plus de deux années consécutives ; que lorsqu'un état ou une province a plus d'une région, qu'aucun comité permanent n'ait plus qu'un membre de chaque état ou province.

Que conformément à nos Traditions, aucun appareil photo ne soit permis à quelque séance de la Conférence du BSG. (Il a été convenu d'envoyer les questions concernant l'usage des appareils photo et des enregistrements cassette aux séances de la Conférence à l'avance aux délégués de l'assemblée de la Conférence.)

Qu'il serait dans l'intérêt supérieur de la Conférence d'avoir une équipe de travail spéciale nommée pour étudier les procédures et les mécaniques de la Conférence des Services généraux. (Il a été approuvé une équipe de travail spéciale, nommée par Dr John Norris pour étudier les procédures et les mécaniques de la Conférence des Services généraux, telle que constituée actuellement.)

Que puisque les délégués ont accepté la proposition de soutien régional, le BSG a facturé les 90 régions de la Conférence pour le montant de 150 \$ qui devra être envoyé au BSG au plus tard le premier mars. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Bureau des Services généraux a le droit de choisir l'hôtel pour la Conférence des Services généraux 1971 sans conférer davantage avec les délégués à la Conférence. (Réunion pour délégués seulement)

Comité Ordre du jour/Admissions

Que les délégués devraient retourner dans leurs régions et déterminer s'il existe des obstacles qui pourraient créer l'illusion qu'un délégué additionnel est nécessaire.

La motion suivante a été présentée et adoptée :

Qu'il soit proposé que ce comité recommande à la Conférence des Services généraux 1970 que le moratoire se poursuive jusqu'à ce qu'un Comité de planification à long terme du Conseil des Services généraux, conjointement avec le Comité Ordre du jour/Admissions, présente des lignes de conduite à une future Conférence pour approbation.

Que ceci soit fait par communication entre les membres des deux comités, soit par la poste ou par une réunion à l'automne si nécessaire.

Il a aussi été recommandé :

Que puisque nous demandons des lignes de conduite de base de ce comité et du Comité de planification à long terme, les six propositions se rapportant à la taille de la Conférence devraient être retardées jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de considérer toute autre idée, et que l'on demande à chaque membre du Comité Ordre du jour/Admission d'accepter la responsabilité de faire parvenir des suggestions au secrétaire du comité

1971 Il est recommandé :

Que l'on continue dans sa forme actuelle le panier aux questions, et pour éviter la confusion, qu'aucune des séances de réponses ne soit tenue pendant les repas.

Que le Comité sur les Politiques de la Conférence assume la fonction de l'évaluation de la Conférence qu'occupait l'an dernier l'équipe de travail ; qu'un questionnaire soit envoyé par la poste par les membres du comité aux délégués des Groupes 20 et 21 dans les six semaines avant la clôture de cette Conférence ; que ce questionnaire soit retourné aux membres du comité qui résumera les réponses et enverra ce résumé avec les originaux au président pour la tabulation. Que ces recommandations soient envoyées par le président au secrétaire du comité.

Qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un Comité des Traditions de la Conférence dans l'immédiat.

Qu'il n'est pas nécessaire d'écrire aux nouveaux délégués pour leur demander s'ils sont prêts à servir sur le comité qui leur a été désigné, mais plutôt, pour des raisons pratiques, qu'ils soient informés de leur affectation de comité.

Plutôt que d'accepter le Plan de l'Oklahoma (un plan pour restructurer la Conférence des Services généraux) tel qu'écrit, que la Conférence adopte des ateliers ouverts non structurés avec aucun sujet précis à l'ordre du jour, et qu'on fasse un résumé de ces ateliers non structurés pour présenter un rapport à la Conférence.

Que la Conférence accepte les décisions du groupe de travail tel qu'il est dit dans la lettre du Dr Jack de décembre 1970, avec nos remerciements pour le temps, les efforts et l'énergie consacrés par ce groupe de travail.

Que nous acceptons la recommandation du Comité de l'Information publique de la Conférence concernant la formation

d'un Comité des Relations professionnelles de la Conférence pour correspondre au Comité du conseil pour les Relations professionnelles ; que cinq délégués du Groupe 22 soient choisis au hasard pour le Comité des Relations professionnelles de la Conférence, que quatre membres du Groupe 23 soient ajoutés au comité pour qu'il soit complet, au nombre de neuf. La Conférence aura alors dix Comités de la Conférence composés de neuf membres chacun à la présente Conférence.

Que les ordres du jour de tous les comités de la Conférence soient envoyés à tous les délégués avant la Conférence.

Comité Ordre du jour/Admissions

La limitation de la taille de la Conférence a été soumise au Comité de planification à long terme par le Comité Ordre du jour/Admissions en 1970 pour étude. Ce comité a recommandé ce qui suit :

Que la Conférence ne devrait pas être beaucoup plus importante qu'elle l'est présentement ; que sa composition devrait demeurer proportionnellement semblable à sa présente structure ; que le nombre de membres non délégués ne devrait pas excéder un tiers de tous les membres de la Conférence.

En conséquence que le moratoire de candidatures de deux ans par les régions pour ajout de délégués qui a été approuvé par la 19^e Conférence soit terminé, et que des questionnaires détaillés soient préparés pour les régions qui veulent une représentation additionnelle, et que ces questionnaires soient envoyés à chaque région tous les deux ans pour réévaluation de la structure régionale de la Conférence.

Que là où un délégué n'a pas sa propre assemblée, qu'il cherche à en établir une.

1972 Il est recommandé :

Qu'une date de tombée soit précisée pour le retour de tous les questionnaires envoyés aux délégués.

Que parce que le BSG a remis un questionnaire à chaque délégué à la Conférence de cette année, le Comité des Politiques de la Conférence ne fera pas d'évaluation de la Conférence cette année, mais il analysera l'an prochain les succès ou les échecs de la méthode de cette année, et déterminera la méthode à utiliser pour les prochaines Conférences.

Que tous les ordres du jour des comités de la Conférence continuent d'être envoyés à tous les délégués.

Que la Conférence réaffirme la recommandation du Comité Ordre du jour/Admissions de la Conférence 1969 :

« Que si un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le délégué adjoint qui siège à la Conférence sera considéré comme le délégué jusqu'à ce qu'un avis soit envoyé au BSG par le comité régional (tel que défini dans le « Manuel du Troisième Legs ») [maintenant Le Manuel du Service chez les AA] que le délégué originellement élu est prêt à reprendre ses responsabilités. »

Que l'ordre du jour de la Conférence soit structuré de sorte que tous les rapports des comités de la Conférence soient dans les mains des délégués le vendredi matin.

Comité Ordre du jour/Admissions

Que dans une région qui soumet une demande pour un délégué additionnel, une telle demande soit reçue au BSG au plus tard le premier janvier avant la Conférence.

Que ce qui suit soit ajouté à la demande pour un délégué additionnel :

- a. Que pourrait faire un autre délégué que plus de membres de comités ne pourraient pas faire ?
- b. Une carte montrant les régions comme elles existeraient si on ajoutait un nouveau délégué.

Que la demande de la Région Colombie-Britannique/Yukon d'un délégué additionnel soit retenue pendant une autre année dans l'attente d'autres informations et reconsidérations pendant l'année.

Que la question des demandes d'un délégué additionnel de la province de Québec soit reportée pour une période d'un an et retournée au Comité Ordre du jour/Admissions avec les informations suivantes.

- a. Une carte montrant les régions telles qu'elles existent présentement.
- b. Une carte montrant les régions comme elles existeraient si on ajoutait un nouveau délégué.
- c. Une indication où sont tenues les réunions régionales en 1972, comment chaque délégué est élu, et comment il présente les rapports à sa région, en gardant à l'esprit les suggestions contenues dans Le Manuel du Service chez les AA.
- d. La suggestion qu'ils refassent les districts de leurs régions en ayant plus de membres de comités de plus petits districts, comme suggéré dans Le Manuel du Service chez les AA.

1973 Il est recommandé :

Que les comités de la Conférence élisent un président adjoint au cas où le président élu ne puisse pas assister à la Conférence de l'an prochain. Puisque le président est élu par vote majoritaire, la personne qui a le deuxième plus grand nombre de votes pourrait être le président adjoint.

Qu'un président adjoint des délégués pourrait être élu ; celui en deuxième position pourrait être président adjoint.

Que les anciens délégués ne soient pas élus pour servir à nouveau, sauf pour les conditions définies par le Comité Ordre du jour/Admissions 1973.

Que se continuent le questionnaire et l'évaluation de la Conférence chaque année ; que plus de temps soit alloué pour répondre à la question 5 — « Quelles améliorations apporteriez-vous à la Conférence ? » — et l'ajout d'une ligne pour observations générales sur l'hébergement.

Que puisque la résolution du Comité Ordre du jour/Admissions de la Conférence 1969 qui dit : « Que si un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le délégué adjoint qui siège à la Conférence sera considéré comme le délégué jusqu'à ce qu'un avis soit envoyé au BSG par le comité régional (tel que défini dans le « Manuel du Troisième Legs ») [maintenant Le Manuel du Service chez les AA] que le délégué originellement élu est prêt à reprendre ses responsabilités » est déjà incorporé dans Le Manuel du Service chez les AA, il n'est point besoin de le réaffirmer.

Comité Ordre du jour/Admission

Que si un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée de la Conférence pour quelque raison, un ancien délégué peut le remplacer si personne d'autre ne peut le faire, à la condition

que le texte dans *Le Manuel du Service chez les AA*, page 59, (Chapitre V, « Le Mandat du délégué »), soit réécrit comme suit :

Le délégué siège pour un mandat de deux ans. La position de la Conférence est connue en ce qui a trait à la rotation des délégués. Par contre, la question suivante a été soulevée : Un délégué peut-il être réélu à une date ultérieure ? La Conférence recommande fortement de limiter le mandat d'un délégué à un mandat de deux ans, à l'exception d'un délégué adjoint qui, après avoir rempli une année du mandat du délégué, peut être élu pour remplir son propre mandat.

Et que dans le dernier paragraphe, page 59, le changement suivant soit apporté : « La Conférence recommande que toutes les régions aient un délégué adjoint. »

Que quand une région est incapable de remplacer le délégué élu autre qu'un ancien délégué, que la secrétaire du Comité Ordre du jour/Admission puisse donner des informations concernant l'étendue des efforts apportés pour remplacer le délégué par quelqu'un qui n'a pas déjà rempli cette fonction. Elle informera les membres du Comité Ordre du jour/Admissions, qui l'aviseront promptement de sa désapprobation, s'il y a lieu.

Que le Québec ait un quatrième délégué. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que les résultats du questionnaire d'évaluation de 1974 soient envoyés aux délégués quand ils seront compilés, et que nous suivions la recommandation du Comité des Politiques de la Conférence 1973 voulant que se poursuivent chaque année le questionnaire et l'évaluation de la Conférence.

Que le Comité des Politiques de la Conférence accepte la recommandation du Comité Ordre du jour/Admissions, voulant que la fonction des admissions de ce comité soit transférée au Comité des Politiques de la Conférence.

1975 Il est recommandé :

Que chaque délégué ne reçoive qu'un ordre du jour concernant son comité, mais qu'il puisse en recevoir d'autres sur demande.

Que ne soient pas restaurés les membres d'office.

Que ne soit pas établi un comité sur les Traditions, mais qu'il soit en outre recommandé que les délégués assument la responsabilité de familiariser les groupes et les membres de leurs régions sur les Traditions.

Que le calendrier d'envoi de l'ordre du jour de la Conférence 1975 soit retenu pour la Conférence 1976.

Qu'il est de la responsabilité du comité régional de veiller à ce que la contribution de 200 \$ pour les dépenses de la Conférence soit payée au plus tard le premier mars, et que si le montant n'est pas reçu à la date du premier mars, une lettre sera envoyée au délégué pour lui rappeler cet oubli.

Qu'après avoir reçu le questionnaire de la Conférence 1975, le Comité du conseil pour la Conférence considère des suggestions spécifiques faites par le Comité des Politiques de la Conférence.

Note : Les administrateurs ont émis l'opinion que lorsqu'ils analysent les Résolutions de la Conférence, il y a une grande valeur positive à ce que des délégués participent aux mêmes sections d'atelier pendant toute la Conférence, et ils ont recommandé que cette coutume se poursuive pendant au moins une autre année. Ils ont convenu que l'on pourrait considérer la rotation de la participation du personnel et des administrateurs.

1976 Il est recommandé :

Que le format actuel de l'ordre du jour soit approuvé pour 1977.

Que soit approuvé le questionnaire de la Conférence 1976, avec l'ajout des questions suivantes pour 1977 :

- a. « Croyez-vous qu'il y a assez de temps pour discuter des rapports des comités et des administrateurs ? »
- b. Croyez-vous que les Faits saillants des régions sont utiles pour l'ensemble de la Conférence ? »

Que la question 9 du questionnaire se lise comme suit : « Veuillez donner vos suggestions pour améliorer ou changer la Conférence ».

Que puisque le comité croit qu'il n'y a pas assez de temps à la Conférence pour une discussion adéquate sur les rapports des comités avant le vote, et puisqu'il croit aussi que les réunions des comités devraient se terminer plus tôt dans la semaine afin que les rapports, et les discussions, puissent avoir lieu le jeudi, avec discussion finale et vote le vendredi, qu'une étude soit menée par le comité approprié du conseil sur la faisabilité d'arriver à ce résultat en éliminant ou en écourtant les sessions suivantes :

Faits saillants dans les régions
Exposés suivis de discussions
Ateliers

et qu'un rapport de faisabilité soit présenté à la Conférence des Services généraux 1977 pour de nouvelles mesures par le Comité des Politiques et Admissions de la Conférence.

1977 Il est recommandé :

Que le conseil des services généraux et les membres du personnel actuels des pays étrangers soient admis comme observateurs sur demande à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux des É.-U. et du Canada, sans dépasser un représentant par pays, à leurs propres frais ; que cette demande soit faite par le Bureau des Services généraux à New York.

Que les recommandations des Comités des Actes et Statuts et de l'Ordre du jour de la Conférence pour conserver comme tel le nom du Comité Rapport et Statuts de la Conférence, soit approuvé avec la recommandation additionnelle que tous les comités de la Conférence réévaluent leurs objectifs et leurs fonctions en 1978, et qu'ils présentent un rapport à la Conférence 1979.

Que lorsque se présente une situation qui empêche le président du comité du conseil de présider le comité mixte, qu'un président du comité de la Conférence soit délégué pour présider la réunion du comité mixte jusqu'à ce que soit nommé un nouveau président du conseil.

Que l'actuel Comité des Institutions de la Conférence soit remplacé par deux comités, qui seront appelés Comité des Centres correctionnels et Comité des Centres de traitement.

1978 Il est recommandé :

Que le Comité des Actes et Statuts de la Conférence ajoute une section au Chapitre V du *Manuel du Service chez les AA* concernant des demandes de régions et de délégués additionnels, et que des extraits du mémo de Bill W. en 1961 sur la taille de la Conférence soient également inclus, et aussi que des formulaires de demande sont disponibles au BSG.

Que le questionnaire de la 28^e Conférence des Services généraux était satisfaisant et qu'aucun changement n'a été suggéré.

Que le comité a cru que la description dans le Chapitre VII dans *Le Manuel du Service chez les AA* sur la raison pour laquelle la Conférence a des comités est adéquate, et il a suggéré que les rapports des réunions trimestrielles du conseil continuent d'être envoyés aux membres des comités correspondants de la Conférence. Que l'on devrait encourager la communication entre les membres des comités et le BSG entre les Conférences.

Que des choix de causeries de Conférence faits par Bill et Bern Smith, à commencer par la Première conférence des Services généraux en 1951, soient distribués aux Comités des Publications du conseil et de la conférence, afin que l'on considère rendre ces documents imprimés disponibles au mouvement.

Que la date d'ouverture de la Conférence des Services généraux 1979 soit reportée jusqu'au 22 avril, afin d'éviter aux délégués des complications de voyage.

1979 Il est recommandé :

Que le numéro 7 du questionnaire de la Conférence 1979 comprenne un choix de nuitée ou de nuitées gratuites.

Que les directeurs élus n'assistent pas à la Conférence comme observateurs avant leur élection, car ils y assisteront comme membres de la Conférence pendant quatre ans après leur entrée en fonction.

Qu'aucun plafond arbitraire ne soit établi sur le nombre de membres du personnel du BSG et du GV éligible pour voter, mais que les délégués n'aient *jamais* moins que 66 2/3 % du total des votes de la Conférence. Si on ajoute plus de membres du personnel, il pourrait être nécessaire de recourir à une méthode de rotation du personnel éligible au vote. Suite à une demande voulant que les délégués représentent pas moins de 75 % des membres votants à la Conférence, ceci a été jugé irréaliste. Le comité a souligné que le personnel du bureau (sans les membres du personnel) qui assiste à la Conférence ne participe pas aux séances de la Conférence. Les observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote ; ils ne participent pas aux délibérations de la Conférence.

Que soient réaffirmées des mesures précédentes à l'effet que des membres non administrateurs de chaque comité du conseil puissent assister comme observateurs pour une demi-journée sans droit de parole ni de vote.

Que les Comités du Conseil de la Conférence aient toujours au moins neuf membres afin qu'il y ait toujours assez de personnes pour constituer la moitié des votes du comité dans les élections territoriales.

Qu'à l'appel des délégués avant la Conférence, on leur demande de donner le nombre d'années qu'ils travaillent aux services généraux ainsi que leur âge et leur durée d'abstinence.

1980 Il est recommandé :

Qu'il n'y ait aucun changement dans le questionnaire de la Conférence 1981.

Que la Conférence réaffirme l'importance du système de comité pour réaliser les activités chargées à l'Assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, tel que défini au Chapitre 7 du *Manuel du Service chez les AA*. On a aussi insisté sur l'importance de définir clairement les rapports et les recommandations du comité.

Que la Conférence réaffirme la recommandation du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de 1977, qui se lit comme suit : « Qu'en vue d'une meilleure communication

et d'une meilleure collaboration, les rapports des comités du conseil sur l'IP, la CMP, les Centres correctionnels et les Centres de traitement devraient être remis aux membres délégués des quatre comités correspondants de la Conférence après les réunions de chaque comité des administrateurs ».

Que puisqu'aucun délégué du Groupe 29 de Québec Nord-est (Région 89), ni son adjoint, ne peuvent assister à cette 30^e Assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le Comité des Politiques et Admissions de la Conférence recommande à cette Conférence que le président de la région, Gabriel LaP., puisse siéger à la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1981 Il est recommandé :

Qu'il n'y ait aucun changement dans le questionnaire de la Conférence 1982.

Que soit rejetée la demande pour un délégué additionnel à la Région 81 (Nouveau-Brunswick/Île du Prince Édouard, Canada).

Que soit éliminée la publication des questions et réponses du Panier aux questions dans sa forme actuelle.

Que se poursuive la section des questions et réponses du Panier aux questions dans le *Rapport final de la Conférence*.

Que certains critères devraient être établis par la Conférence sur ce qui constitue une Résolution, et que les membres du Comité Politiques et Admissions étudient la question et présentent des lignes de conduite pour considération par les membres de la Conférence des Services généraux 1982.

1982 Il est recommandé :

Que l'on encourage les membres non administrateurs, non directeurs des comités du conseil à assister et à participer aux réunions mixtes et aux séances du lundi de la Conférence, et comme observateurs à une séance d'exposé concernant le comité sur lequel ils siègent.

Que chaque comité de la Conférence étudie avec soin les articles à leur ordre du jour et qu'ils s'efforcent de faire des recommandations pour des Résolutions de la Conférence au niveau des politiques.

Que la déléguée adjointe de New Jersey Sud, Ruth N., siège pour remplacer Madge M., qui a dû quitter la Conférence mardi le 20 avril. (Résolution de l'Assemblée)

1983 Il est recommandé :

Que la Résolution de la Conférence 1982 soit amendée pour se lire :

« Que l'on encourage les membres non administrateurs, non directeurs des comités du conseil à assister et à participer aux réunions mixtes. »

« Que l'on encourage les membres non administrateurs, non directeurs des comités du conseil à assister, comme observateurs, aux sessions du lundi de la Conférence, et à une séance d'exposé concernant le comité sur lequel ils siègent. »

Que les dates de la Conférence 1984 soient le lundi 16 avril jusqu'au samedi 21 avril, même s'il peut y avoir des fêtes religieuses.

Que les Comités Politiques et Admissions et Actes et Statuts de la Conférence considèrent, pendant leurs réunions de comité 1984, la possibilité de combiner la fonction de ces deux comités.

1984 Il est recommandé :

Que le trésorier régional de l'Ohio Centre et Sud-est siège comme membre de la Conférence, puisque ni le délégué ni le délégué adjoint de cette région peuvent y assister.

Qu'après l'avoir analysé, aucun changement ne soit fait dans l'immédiat à la forme du questionnaire de la Conférence 1983.

Que ne soient pas disponibles les enregistrements des exposés de la Conférence, affirmant que le Conseil des Services généraux 1979 a recommandé que l'on interdise de faire des enregistrements de toute session de la Conférence pour distribution à l'extérieur des archives des AA, sauf pour le dîner d'ouverture et le brunch de clôture.

Que pour encourager les groupes et les comités hispanophones à participer à la structure des services généraux :

- a. On encourage les régions à fournir des salles dans leur structure pour les districts espagnols, avec une liaison bilingue ou un RDR.
- b. On encourage les assemblées à fournir des RSG, des écoles, des séminaires ou des ateliers en espagnol.
- c. On partage les expériences fructueuses avec la participation de la structure régionale par des groupes espagnols dans le *Box 4-5-9* espagnol.
- d. Les membres des AA espagnols actifs dans le service sont encouragés à parrainer de nouveaux membres dans le service.
- e. Le BSG en fait davantage pour offrir des publications de service aux espagnols.
- f. Le Comité du conseil pour les Congrès internationaux/ Forums territoriaux des AA considère tenir un Forum à Porto Rico.

Que les fonctions du Comité des Politiques et Admissions et Actes et Statuts de la Conférence ne soient pas combinés dans l'immédiat.

Que soit réaffirmée la recommandation du Comité Politiques et Admission 1980, qui se lit ainsi :

« Que la Conférence réaffirme l'importance du système de comité pour réaliser les activités chargées à l'Assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, tel que défini au Chapitre 7 du *Manuel du Service chez les AA*. On a aussi insisté sur l'importance de définir clairement les rapports et les recommandations du comité. »

avec une emphase particulière sur la clarté et la documentation historique au moment d'écrire les recommandations du comité.

Que la Conférence 1985 ait lieu du 14 au 20 avril 1985, et que le Comité des Politiques et Admissions de la Conférence étudie systématiquement les dates de la Conférence de l'année suivante.

1985 Il est recommandé :

Qu'aucun changement ne soit apporté dans l'immédiat au questionnaire de la Conférence.

Que la Conférence des Services généraux 1986 ait lieu du 20 au 26 avril.

Que le Comité des Politiques de la Conférence revoie systématiquement les dates des Conférences des Services généraux deux ans d'avance.

Que la Conférence des Services généraux 1987 ait lieu du 26 avril au 2 mai.

Que la décision concernant l'invitation aux groupes des Îles Vierges de la région Floride Sud soit faite par les assemblées régionales concernées.

Que le Comité Politiques et Admissions 1986 analyse le besoin d'une procédure pour inclure dans la structure de service de nouveaux états ou provinces, des territoires É.-U. et canadiens, des îles, et autres.

1986 Il est recommandé :

Que soit approuvé le questionnaire révisé de la Conférence pour évaluer la Conférence des Services généraux 1987.

Que la 38^e Conférence des Services généraux ait lieu du 17 au 23 avril 1988.

Qu'en ce qui concerne le fait de proposer des Résolutions dans les dernières heures de la Conférence, que soit réaffirmée la recommandation de 1968, qui se lit comme suit :

« Que lorsque des questions importantes pour la Conférence ne peuvent pas être envoyées à l'avance aux régions, que l'on considère faire un exposé oral au début des sessions de la Conférence, avec discussion et vote plus tard pendant la Conférence. »

Que si des questions de grande importance et qui ont un effet à long terme sur le Mouvement, ou créent une dépense substantielle sont présentées en plénière dans les dernières heures de la Conférence, que de telles questions soient référées au comité approprié à la prochaine Conférence afin que la conscience de groupe puisse être aussi éclairée que possible.

Que puisque certains malentendus se sont produits en raison d'apparents bris de communication, que soit réaffirmée la recommandation de 1963, qui se lit comme suit :

« Que le BSG continue de référer les questions locales aux régions concernées, en suggérant qu'ils communiquent avec le délégué local ; et que des copies de toute la correspondance référant à de telles questions locales soient envoyées au délégué. »

Que les comités du conseil et le personnel du Bureau des Services généraux continuent d'informer les délégués chaque fois que possible de toutes les activités importantes dans leurs régions, afin que la région puisse offrir son aide concernant ces activités et que tous puissent être mieux informés.

Que dans l'immédiat, il n'est pas besoin d'établir une procédure pour inclure dans la structure de service, comme faisant partie d'une assemblée régionale existante, de nouveaux états ou provinces, des territoires des É.-U. et du Canada, et des îles. Il est suggéré que l'on se réfère aux expériences passées. Quand le Bureau des Services généraux reçoit une demande de joindre une structure de service, le personnel devrait inciter les membres de la localité à développer une structure de service et à prendre contact avec une assemblée régionale pour inclusion dans cette structure de service.

Que les délégués assument une plus grande responsabilité pour encourager les RSG et les membres des AA des localités à soumettre leurs suggestions et leurs préoccupations aux réunions de district et aux assemblées régionales pour considération, afin d'accommoder le nombre grandissant de sujet soumis pour considération par les comités de la Conférence. Le comité a de plus suggéré de faire parvenir ces questions pour l'ordre du jour de la Conférence au coordonnateur de la Conférence le plus tôt possible.

Qu'en ce qui concerne la suggestion de changer le sceau qui désigne les publications approuvées par la Conférence des Services généraux pour le sceau des Trois Legs, aucune mesure n'a été prise, puisque la Conférence a réservé ce sceau pour les publications approuvées par la Conférence ; par contre, le comité loue l'idée de rendre le Mouvement plus conscient de nos Trois Legs.

Que le comité des Politiques et Admissions de la Conférence étudie la formation d'un comité des Archives de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1987 Il est recommandé :

Que le président régional de Massachusetts Est siège comme membre de la Conférence, puisque ni le délégué ni le délégué adjoint de cette région ne peuvent assister.

Que la 39^e Conférence des Services généraux ait lieu du 23 au 29 avril 1989. Ces dates ne sont pas en conflit avec Pâques ou Passover.

Bien que le comité reconnaisse le besoin de préparer des archives régionales et des comités d'archives, et qu'il en encourage le développement, et que cela profiterait aux Services généraux et à l'ensemble du Mouvement, il ne devrait pas être formé un Comité des Archives de la Conférence dans l'immédiat, car les besoins des comités des archives locales sont bien secondés par le Comité du conseil pour les Archives et l'archiviste du Bureau des Services généraux.

Que la Résolution du Comité des Politiques 1982 :

« Que chaque comité de la Conférence étudie avec soin les articles à leur ordre du jour et qu'ils s'efforcent de faire des recommandations pour des Résolutions de la Conférence au niveau des politiques. »

soit réaffirmée : et que cette résolution de 1982 soit lue par chaque président de Comité de la Conférence à l'ouverture des réunions des Comités de la Conférence.

Que pour être plus responsable financièrement, quand une recommandation d'un Comité de la Conférence concerne une dépense substantielle d'argent, qu'un estimé des coûts fasse partie de la recommandation.

1988 Il est recommandé :

Que Ron C., administrateur des Services généraux d'Australie, soit admis à la 38^e Conférence des Services généraux comme observateur.

Que la 40^e Conférence des Services généraux ait lieu du 22 au 28 avril 1990.

Que les commentaires aux questions une et deux du Questionnaire de la 38^e Conférence des Services généraux soient utilisés pour planifier la prochaine Conférence, mais qu'ils ne soient pas inclus dans les résultats finaux de l'Évaluation de la Conférence 1988.

Que le Comité des Politiques et Admissions continue d'étudier la représentation et la distribution géographique des délégués des Services généraux.

Qu'un temps suffisant soit réservé au Comité de la Conférence pour se rencontrer et pour gérer les affaires à l'Ordre du jour de la Conférence.

1989 Il est recommandé :

Que la 41^e Conférence des Services généraux se tienne du 14 au 20 avril 1991, avec, comme autre possibilité, les dates du 21 au 27 avril 1991, selon les disponibilités hôtelières.

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence de 1979 : « Que le choix du comité de la Conférence continue de se faire par tirage au sort, tout en respectant la plus grande distribution géographique possible. » Les participants à la réunion croient que toute autre méthode pourrait miner la confiance de la Conférence dans le système des comités.

Que toute littérature approuvée par la Conférence soit obligatoirement préparée à l'intérieur de la structure de la Conférence, même si les besoins peuvent être cernés à l'aide de questionnaires élaborés en collaboration avec les comités permanents de la Conférence appropriés.

Que la recommandation de la Conférence de 1987, provenant du comité des politiques et de l'admission, soit modifiée et se lise désormais ainsi :

« Que chaque comité de la Conférence étudie soigneusement son ordre du jour et s'efforce de faire ses suggestions de recommandations à la Conférence, au niveau des politiques. Que, dans le but d'être plus responsable, financièrement, quand une recommandation d'un comité de la Conférence implique une dépense importante, une estimation des coûts et de son impact sur le budget fasse partie de la recommandation. »

Que soient ajoutés les mots « et opportuns » à la fin de la question no 6, dans le questionnaire de la Conférence 1990, et qu'un espace soit prévu pour les commentaires. (La question se lirait donc ainsi : « Les documents d'information et de préparation envoyés à l'avance par le BSG étaient-ils suffisants et opportuns ? »)

1990 Il est recommandé :

Que le délégué adjoint du Colorado siège comme membre de la Conférence à la place du délégué, qui est malade et incapable de participer.

Que la 42^e Conférence des Services généraux se tienne du 26 avril au 2 mai 1992, cette semaine n'entrant pas en conflit avec la fête de Pâques ou la Pâques des Juifs.

Que la 43^e Conférence des Services généraux se tienne du 18 au 24 avril 1993, et que les dates du 25 avril au 1^{er} mai 1993 soient retenues comme solution de rechange, en fonction des disponibilités en chambres d'hôtel, ce genre de réservations devant être fait longtemps d'avance.

Que ne soit pas formé, à ce stade-ci, un comité permanent des bureaux centraux et d'intergroupe. Le comité des politiques et admissions croit que beaucoup des problèmes mentionnés par les bureaux centraux et les intergroupes sont des questions locales et que la communication doit s'établir au niveau de la région. Le comité souhaite mettre l'accent sur l'importance pour les délégués d'établir le contact avec ces bureaux dans leur région et de les assurer que leur voix peut être entendue dans toute l'association par l'intermédiaire de la structure actuelle de leur région. Le comité suggère que les échanges avec les régions et les bureaux centraux et d'intergroupe, concernant leurs expériences de collaboration et de communication, soient revus par le personnel du BSG, en songeant à les incorporer dans la Ligne de conduite sur le bureau central ou l'intergroupe.

Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pourrait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette

proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence.

1991 Il est recommandé :

Que la Quarante-quatrième Conférence des Services généraux se tienne du 17 au 23 avril 1994, ou du 10 au 16 avril 1994 si les réservations d'hôtel le nécessitent, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec certaines fêtes religieuses.

Que la politique touchant l'établissement de nouvelles régions dotées d'un délégué, qui est décrite brièvement dans Le Manuel du service chez les AA, soit considérée comme adéquate à ce moment-ci pour satisfaire la croissance progressive du Mouvement et pour assurer une bonne représentation de tous les AA.

Que le comité de la Conférence du Conseil songe à organiser, pour la Conférence de 1992, un exposé/discussion sur les nouvelles régions dans lequel il sera surtout question des régions existantes, des méthodes de sélection de nouvelles régions et de la croissance future des AA.

Que la Conférence des Services généraux de 1992 se tienne à New York. (Résolution de l'Assemblée)

1992 Il est recommandé :

Que Bob McE., délégué adjoint de la région 30, Massachusetts Est, remplace comme membre de la Conférence le délégué Ronald G. qui ne peut être présent.

Qu'à l'avenir, ce soit le comité de l'ordre du jour de la Conférence qui analyse le questionnaire sur la Conférence annuelle au lieu du comité des politiques et admissions.

Que la Quarante-cinquième Conférence des Services généraux se tienne du 30 avril au 6 mai 1995, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses.

Que soit approuvée la nouvelle formule détaillée de « Demande d'admission d'une nouvelle région ».

Que toute demande d'admission d'une nouvelle région qui a été présentée au comité des politiques et admissions avant le 1^{er} janvier soit étudiée par la Conférence au mois d'avril suivant.

Que tout ordre du jour final soit automatiquement envoyé par le comité de l'ordre du jour à tous les participants de la Conférence au plus tard le 15 mars de chaque année.

1993 Il est recommandé :

Que George R., délégué adjoint de la région 62, Caroline du Sud, remplace comme membre de la Conférence le délégué Joe McG. qui ne peut être présent.

Que la 46^e Conférence des Services généraux se tienne du 21 au 27 avril 1996, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses.

Que le mandat du délégué régional ne soit pas porté à trois ans puisque la durée actuelle de deux ans lui permet amplement de servir le mouvement et contribue à maintenir la continuité dans toute l'organisation AA.

Qu'en réponse à la demande de créer un comité permanent de la Conférence pour les congrès internationaux et les forums territoriaux, la résolution #3 de la Conférence des Services généraux de 1990 soit réaffirmée comme suit :

« Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pour-

rait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence. »

Qu'en réponse à la proposition de créer un comité des archives de la Conférence, la résolution #45 de la Conférence des Services généraux de 1987 soit réaffirmée :

« Tout en reconnaissant la nécessité de créer, dans les régions, des archives et des comités d'archives qui bénéficient aux Services généraux et à tout le mouvement, qu'un comité des archives de la Conférence ne soit pas formé actuellement puisque les comités des archives sont bien desservis par le comité des archives du Conseil et par l'archiviste du BSG.»

Pour que les groupes, les districts et les régions participent pleinement au processus de la Conférence, que les mesures suivantes soient adoptées:

- a. Que les questions à l'ordre du jour de la Conférence soient soumises chaque année le plus tôt possible et pas plus tard que le 15 janvier.
- b. Que le comité de l'ordre du jour de la Conférence envoie automatiquement l'ordre du jour final aux membres de la Conférence le 15 février chaque année.
- c. Que les documents d'information de chaque comité soient transmis aux membres le 15 février de chaque année et que les documents fournis aux autres comités puissent être obtenus sur demande.

1994 Il est recommandé :

Que Sally A. L., déléguée adjointe de la région 45, New Jersey Sud, remplace comme membre de la Conférence le délégué Ike T. qui ne peut être présent.

Que la 47^e Conférence des Services généraux se tienne du 13 au 19 avril 1997, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses.

Que la demande de la région de Washington (72) de créer une nouvelle région soit rejetée.

Que la demande de la région Californie Sud (05) de créer une nouvelle région soit rejetée.

Qu'aucun moratoire ne soit permis à l'égard des questions étudiées par la Conférence des Services généraux.

Que tous les membres des comités du Conseil qui ne sont ni des administrateurs ni des membres des deux conseils d'administration soient incités à assister aux séances d'ouverture et à participer aux réunions du comité conjoint, et qu'ils soient également invités au dîner d'ouverture de la Conférence des Services généraux.

1995 Il est recommandé :

Que Rikki S., délégué suppléant de la région 81, Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard, remplace comme membre de la Conférence le délégué Ray S. qui ne peut être présent.

Que Charles (Sonny) S., délégué suppléant de la région 82, Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve/Labrador, remplace comme membre de la Conférence le délégué Bert G. qui ne peut être présent.

Que Trevor H., administrateur des Services généraux d'Australie, ait la permission d'assister à titre d'observateur à la Conférence des Services généraux de 1995.

Que la 48^e Conférence des Services généraux se tienne du 19 au 25 avril 1998, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses.

Que le Comité du congrès international de la Conférence continue de se réunir chaque année, qu'il discute des forums territoriaux quand le congrès international n'est pas à l'ordre du jour et qu'il porte le nouveau nom de Comité des Congrès internationaux/Forums territoriaux de la Conférence.

Que des services de traduction simultanée soient offerts aux futures conférences des Services généraux. Le membre de la Conférence qui a besoin de ce service devra soumettre sa demande le plus rapidement possible, mais pas plus tard que le 1^{er} janvier de l'année de la Conférence. Les frais sont évalués à 16 000 \$ par langue.

Comme la région de Washington (région 72) remplit les conditions requises, qu'un second délégué de cette région soit admis. De plus, le comité continuera de recevoir les demandes d'admission de nouveaux délégués ; toutefois, il ne prendra aucune décision à leur sujet avant le 1^{er} janvier 1999, tant que la Conférence n'aura pas décidé de quelle façon elle entend absorber la croissance dans l'avenir et étudié les effets de cette croissance sur le mouvement tout entier.

Comme aucune Conférence n'est liée par les décisions d'une autre, chaque Conférence décidera, au moment d'arrêter son mode de fonctionnement, si les fumeurs sont admis ou non.

1996 Il est recommandé :

Que Larry C., délégué de la région 73 (West Virginia) remplace comme membre de la Conférence la déléguée du groupe 45, qui a démissionné.

Que la 49^e Conférence des Services généraux se tienne du 18 au 24 avril 1999, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses.

Que tout délégué qui siège au Comité Congrès internationaux/Forums territoriaux et qui représente une région dont fait partie une ville retenue comme hôte possible d'un Congrès international se retire de ce comité et qu'un remplaçant soit choisi.

Que les nouvelles appellations « État de Washington-Est, région 92 », et « État de Washington-Ouest, région 72 », soient retenues pour ces régions.

1997 Il est recommandé :

Que le délégué de la région 9, Californie Centre Sud, Nick M., groupe 46, siège à la Conférence en remplacement de la déléguée démissionnaire Lona W.-P., groupe 46.

Que Michaela K. T., de Slovaquie, soit autorisée à assister en observateur à la 47^e Conférence des Services généraux.

Que la 50^e Conférence des services généraux ait lieu du 30 avril au 6 mai de l'an 2000, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec de grandes fêtes religieuses.

Que le nom de la Région 72 soit changé de Western Washington State Area (Ouest de l'État de Washington) à Western Washington Area (Région Washington Ouest).

1998 Il est recommandé :

Que Martha van den A., Présidente du Conseil des Services généraux des Pays-Bas et déléguée à la Réunion des services mondiaux, soit invitée à assister à la 48^e Conférence des Services généraux à titre d'observatrice.

Que la 51^e Conférence des Services généraux ait lieu du 22 au 28 avril 2001, car ces dates n'entrent pas en conflit avec des célébrations religieuses d'importance.

Que dans le calcul du nombre de votes nécessaires pour atteindre l'unanimité substantielle ou une majorité des 2/3 en assemblée plénière de la Conférence, on arrondisse tout nombre comprenant une fraction au nombre entier supérieur suivant.

Qu'on révisé la date d'élection des délégués du territoire du Centre-Ouest pour permettre une meilleure répartition des nouveaux entre les groupes de délégués, tel que suggéré dans la proposition soumise par ce territoire.

Que le calendrier révisé de l'élection des délégués du territoire du Centre-Ouest soit fixé avant l'élection des délégués du groupe 50, en faisant en sorte que deux régions du territoire du Centre-Ouest élisent leurs délégués pour un mandat d'un an en spécifiant que ces deux délégués auront l'occasion de se présenter à nouveau pour exercer leur mandat de deux ans lors de l'élection suivante, tel que suggéré dans la proposition soumise par ce territoire.

Qu'un comité des Archives de la Conférence, formé de neuf délégués, (cinq du groupe 48 et quatre du groupe 49) se réunisse, comme affectation secondaire, lors de la 49^e Conférence des Services généraux, et que le comité se réunisse conjointement avec le comité des Archives des administrateurs.

Que le texte suivant, intitulé La durée du mandat du délégué, en page S89 de l'édition 1997-1998 du *Manuel du service chez les AA* :

La Conférence maintient sa ferme recommandation de limiter les délégués à un seul mandat de deux ans, en faisant exception pour le cas de l'adjoint au délégué qui aurait remplacé le délégué pendant une année et qui pourrait être élu pour exercer son propre mandat.

soit révisé pour devenir:

La Conférence recommande fermement de limiter les délégués à un seul mandat de deux ans, en faisant exception pour le cas de l'adjoint au délégué qui aurait remplacé le délégué lors d'une Conférence et qui pourrait être élu pour exercer son propre mandat.

1999 Il est recommandé :

Que la 52^e Conférence des Services généraux ait lieu du 21 au 27 avril 2002, car ces dates n'entrent pas en conflit avec des célébrations religieuses d'importance.

2000 Il est recommandé :

Que la 53^e Conférence des Services généraux ait lieu du 27 avril au 3 mai 2003, car ces dates n'entrent pas en conflit avec des célébrations religieuses d'importance.

Qu'on accorde une nouvelle région à la région 05, Californie Sud. (Résolution de l'Assemblée)

2001 Il est recommandé :

Que Maureen M., groupe 51, adjointe au délégué, Région 79, Colombie-Britannique/Yukon, soit admise à la Conférence à cause de l'impossibilité dans laquelle Bob A., délégué, groupe 51, se trouve d'y assister.

Que Gunther H., directeur général du BSG d'Allemagne, soit admis à la Conférence à titre d'observateur et que Maxi K., membre du personnel du BSG d'Allemagne, soit aussi admise à titre d'observatrice et de traductrice pour Gunther.

Que la présence d'un observateur aux réunions des comités et aux réunions fermées des délégués requière l'approbation de chacun des comités concernés.

Que la cinquante-quatrième Conférence des Services généraux ait lieu du 18 au 24 avril 2004, car ces dates n'entrent en conflit avec aucune grande fête religieuse.

2002 Il est recommandé :

Que la cinquante-cinquième Conférence des Services généraux ait lieu du 17 au 23 avril 2005, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses importantes.

Que Wanda H., déléguée adjointe Groupe 51, Région 82. Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve /Labrador soit admise à la Conférence en remplacement de Walter H., Groupe 51, Région 82. qui ne peut être présent.

Que Jonathan (Buck) R., adjoint délégué, Groupe 51, Région 13, District of Columbia, soit admis à la Conférence en remplacement de Dorothy (Dottie) P., Groupe 51, Région 13, qui ne peut être présente.

Que le formulaire « Demande de création d'une autre région », tel qu'augmenté et révisé par le comité, soit approuvé et offert par le biais du Bureau des Services généraux.

2003 Il est recommandé :

Qu'on permette à Jim K., secrétaire général du BSG de Grande-Bretagne et à Ann N., secrétaire générale élue du BSG de Grande-Bretagne, d'assister à la 53^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.

Que Torvin (Tory) T., délégué adjoint, Région 74, Wisconsin Nord WI/Upper Peninsula siège en tant que membre de la Conférence lors de la 53^e Conférence des Services généraux parce que Ted L., le délégué du groupe 52 pour la région 74, est dans l'impossibilité d'assister.

Que la 56^e Conférence des Services généraux ait lieu du 23 au 29 avril 2006, puisque ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes religieuses importantes.

2004 Il est recommandé :

Que la 57^e Conférence des Services généraux ait lieu du 22 au 28 avril 2007, car ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes religieuses.

Que soit approuvée l'utilisation des ordinateurs personnels à la Conférence selon les lignes de conduite à l'intention de ceux qui utilisent des ordinateurs personnels à la Conférence

Note : Chaque année, le coordonnateur de la Conférence continuera d'informer les membres de la Conférence qu'ils disposeront de 24 postes équipés de prises électriques pour l'utilisation d'ordinateurs personnels à la Conférence des Services généraux. Si le nombre de demandes pour utilisation d'ordinateurs personnels venait à dépasser 24, le comité des Politiques et Admissions de la Conférence révisera les Lignes de conduite.

Que soit refusée la demande de la région 15, Floride S/ Bahamas/Îles vierges U.S./Îles vierges britanniques et Antigua pour la création d'une nouvelle région. Le comité a suggéré que la région réétudie cette demande et qu'elle examine les possibilités de régler à l'échelle locale les difficultés de la structure des services généraux de la région 15.

Qu'on maintienne la pratique de voir et d'étudier tout document, à l'exception des documents de service, soumis à l'approbation de la Conférence, selon le principe du « Droit de décision » dans tout le processus de la Conférence.

2005 Il est recommandé :

Que Rick H., délégué adjoint, Région 2, Alaska, siège comme membre de la 55^e Conférence des Services généraux puisque David M., délégué du groupe 54 de la Région 2 ne peut y assister.

Que Glenn H., délégué adjoint, Région 37, Mississippi, siège comme membre de la 55^e Conférence des Services généraux puisque Elizabeth K., déléguée du groupe 54 de la Région 37 ne peut y assister.

Que la 58^e Conférence des Services généraux ait lieu du 27 avril au 3 mai 2008, après avoir considéré les grandes fêtes, la disponibilité de l'hôtel et le délai à respecter stipulé dans les règlements du General Service Board, Inc.

Que soit révisé le calendrier de l'élection d'un délégué du territoire de l'Ouest du Canada pour en arriver à une répartition égale des nouveaux délégués de chaque groupe.

Que la révision du calendrier de l'élection des délégués du territoire de l'Ouest du Canada se fasse avec l'élection des délégués du Groupe 56, en ayant une région du territoire de l'Ouest du Canada qui élira un délégué pour un mandat d'un an, avec l'entente que ce délégué aura l'occasion d'exercer son propre mandat de deux ans à l'élection suivante du Groupe 57.

2006 Il est recommandé :

Que Valerie M., Directrice générale du BSG d'Australie, et Noriaki N., Directeur général du BSG du Japon, soient admis à titre d'observateurs à la 56^e Conférence des Services généraux.

Que les membres actuels du Conseil des Services généraux et les membres du personnel des BSG d'autres pays soient admis à titre d'observateurs, à leur demande, à la Conférence des Services généraux annuelle des États-Unis et du Canada ; que ladite admission ne dépasse pas deux pays et deux représentants par pays dont l'un serait un membre du Conseil et/ou un membre du personnel du BSG à chaque Conférence des Services généraux ; que les demandes d'admission soient faites au Bureau des Services généraux de New York et que les décisions quant aux dépenses des invités observateurs soient laissées à la discrétion du Conseil des Services généraux.

Que la 59^e Conférence des Services généraux ait lieu du 26 avril au 2 mai 2009, après avoir considéré les grandes fêtes, la disponibilité de l'hôtel et le délai à respecter stipulé dans les règlements du General Service Board, Inc.

2007 Il est recommandé :

Que Hari B., délégué adjoint, Région 81, Nouveau-Brunswick/ IPE, siège comme membre à la Conférence de la 57^e Conférence des Services généraux car Adrien G., délégué du Groupe 56 pour la Région 81 ne peut pas y assister.

Que la 60^e Conférence des Services généraux ait lieu du 18 au 24 avril 2010, après avoir considéré que ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes, la disponibilité de l'hôtel et le délai à respecter stipulé dans les règlements du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc.

2008 Il est recommandé :

Que Scott A., délégué adjoint, Région 36, Minnesota Sud, siège comme membre de la Conférence à la 58^e Conférence des Services généraux car Samira A., la déléguée du groupe 57 pour la Région 36, est dans l'impossibilité d'y assister.

Que José T. R. L. et Elfidio Q. O. du Conseil des Services généraux Central Mexicana, Louise Foxcroft du Conseil des Services généraux de Grande-Bretagne et Ann N., secrétaire générale du

BSG de Grande-Bretagne, soient admis comme observateurs à la 58^e Conférence des Services généraux.

Que la 61^e Conférence des Services généraux ait lieu du 1 au 7 mai 2011, après avoir considéré que ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes, la disponibilité de l'hôtel et le délai à respecter stipulé dans les règlements du Conseil des Services généraux, Inc.

Que les représentants d'autres services nationaux des AA soient admis à leur demande comme observateurs à la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada ; que le nombre d'admissions ne dépasse pas trois pays et deux observateurs par pays ; que la demande d'admission soit logée auprès du Bureau des Services généraux de New York ; et que la décision concernant les dépenses des observateurs soit laissée à la discrétion du Conseil des Services généraux.

Que la responsabilité pour le choix du site de la Conférence des Services généraux soit déléguée à la direction du Bureau des Services généraux, sujet à l'approbation du Conseil des Services généraux, et qu'un rapport soit transmis à la Conférence des Services généraux 2009.

2009 Il est recommandé :

Que Frank Z., délégué adjoint, Région 12, Delaware, siège comme membre de la Conférence à la 59^e Conférence des Services généraux car Joe Schranck, le délégué du groupe 58, Région 12, est décédé.

Que Claudio M. T. da S., du Conseil des Services généraux du Brésil, Mario V. C., du Conseil des Services généraux de Colombie, et Plinio B. P., Directeur du BSG de Colombie, soient admis comme observateurs à la 59^e Conférence des Services généraux.

Que la 62^e Conférence des Services généraux ait lieu du 22 au 28 avril 2012, car ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes, il y a disponibilité à l'hôtel, et la date respecte le délai stipulé dans les règlements du Conseil des Services généraux, Inc.

Que le Conseil des Services généraux prépare une procédure pour la soumission du Cinquième Concept, le droit d'appel de l'opinion minoritaire à la Conférence des Services généraux, et qu'elle présente le projet pour étude au Comité des Politiques et Admissions de la Conférence 2010

Le comité a demandé que les questions suivantes, tirées du rapport intitulé « Comité du Conseil pour le sous-comité de la Conférence des Services généraux pour envoyer les rapports et exposés de la minorité à la Conférence des Services généraux » soient traitées comme proposé ci-dessous :

- a. À qui la minorité annoncera-t-elle qu'elle a l'intention de présenter un rapport de la minorité à la Conférence ?
- b. Quelle est la date de tombée pour prendre une telle décision ?
- c. À quels membres de la Conférence, s'il y a lieu, donne-t-on l'avis préalable de la décision ?
- d. Qui a la responsabilité de s'assurer que le rapport de la minorité et sa documentation sont en fait physiquement disponibles à la Conférence ?
- e. Quelle est la date de tombée pour la distribution du rapport de la minorité et de sa documentation ?
- f. À qui seront remis le rapport et la documentation de la minorité ?

Que le Conseil des Services généraux prépare un plan pour la Conférence des Services généraux, en vue d'un inventaire du comité qui fera appel à un comité de planification composé de représentants des délégués, administrateurs, directeurs, directeurs non administrateurs, et membres du personnel, et qu'un rapport d'étape soit soumis au Comité des Politiques et Admissions 2010.

2010 Il est recommandé :

Que Donna G., délégué adjoint, région 33, Michigan Sud-est, puisse siéger comme membre de la 60^e Conférence des Services généraux, suite à la démission de Derek D., délégué du groupe 59 de la région 33.

Que Angel A. C. et Carlos J. H. du Conseil des Services généraux du Venezuela soient admis à la 60^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.

Que la 63^e Conférence des Services généraux ait lieu du 21 au 27 avril 2013 car ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes, il y a disponibilité à l'hôtel, et la date respecte le délai stipulé dans les règlements du General Service Board, Inc.

Que la Conférence des Services généraux fasse son propre inventaire en profondeur et qu'un comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence soit constitué pour préparer un plan complet d'inventaire qui sera soumis pour étude au comité des Politiques et Admissions de la Conférence 2011, accompagné d'une estimation des coûts pour cet inventaire.

Composition du Comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence

La composition du Comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence (CPIC) reflètera la représentation proportionnelle de la Conférence des Services généraux incluant des délégués, des administrateurs, un directeur non administrateur, un membre du personnel du BSG et de celui du Grapevine.

La liste des délégués éligibles inclura ceux qui n'ont pas été élus à la présidence d'un comité de la Conférence qui sont disponibles et aptes à servir. Le Comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence comptera 17 personnes selon la représentation suivante :

11 délégués du groupe 60

Le substitut du président des délégués de la Conférence

Le substitut du président — Comité des Politiques et admissions de la Conférence

Le substitut du président — Comité de l'Ordre du jour de la Conférence

Un délégué de chaque territoire, pour un total de 8, à être choisis au hasard par le président du Conseil des Services généraux, le coordonnateur de la Conférence et le président des délégués de la Conférence.

Administrateurs, directeurs et membres du personnel

Un administrateur territorial classe B

Un administrateur des services généraux classe B qui agira comme président du comité

Un administrateur classe A

Un directeur non administrateur

Un membre du personnel du BSG

Un membre du personnel du Grapevine

Les administrateurs, le directeur non administrateur et les membres du personnel du BSG et du Grapevine seront nommés par le président du Conseil des Services généraux.

Un membre du personnel du BSG, nommé par la directrice générale du BSG, agira comme secrétaire sans droit de vote du Comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence et coordonnera le calendrier des rencontres et la correspondance.

Dans l'élaboration du plan d'inventaire, le Comité de Planification de l'Inventaire de la Conférence fera appel à la documentation historique, aux recommandations, questions et résumé des suggestions contenus dans le rapport du 2 février 2009 du sous comité du Conseil sur la « Discussion de la proposition d'un inventaire de la Conférence des Services généraux » ; et le rapport du 6 janvier 2010 du sous comité du Conseil sur le « Développement d'un plan pour l'auto-inventaire de la Conférence des Services généraux » ; ainsi que toute documentation historique appropriée que le comité pourra trouver pertinent.

Que la demande de développer des procédures pour la soumission des appels à la Conférence de l'opinion minoritaire en vertu du Cinquième Concept soient relayée au Conseil des Services généraux en prenant compte les considérations exprimées lors de la Conférence des Services généraux de 2010 et qu'un rapport soit soumis au comité des politiques et admissions de la Conférence 2011 (Proposition de l'Assemblée)

2011 Il est recommandé :

Qu'Oscar C. B. et Jesus C. P. S., de la Structure des Services généraux du Pérou, soient admis à la 61^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.

Que Sheila D. et Martin B., de la Structure des Services généraux de la Grande-Bretagne soient admis à la 61^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.

Que Mike D., délégué adjoint de la Région 50, New York Ouest, siège comme membre de la Conférence à la 61^e Conférence des Services généraux, en raison de la démission de John C., délégué du Groupe 60, Région 50.

Que Mel C., déléguée adjointe de la Région 83, Ontario Est international, siège comme membre de la Conférence à la 61^e Conférence des Services généraux, parce que Robb W., délégué du Groupe 61, Région 83, est dans l'impossibilité d'y assister.

Que la Conférence des Services généraux fasse son inventaire approfondi, conformément au Plan détaillé formulé par le Comité de Planification de l'inventaire de la Conférence.

Que la 64^e Conférence des Services généraux ait lieu du 27 avril au 3 mai 2014 car ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes et il y a disponibilité à l'hôtel.

Le Comité des Archives de la Conférence s'est réuni séparément à la Conférence des Services généraux, après une réunion mixte avec le Comité du Conseil pour les Archives.

La procédure suivante a été établie pour la soumission des appels minoritaires à la Conférence des Services généraux suivant le Cinquième Concept :

1. La minorité, qui exprime un sentiment ou une opinion à la lumière du droit d'appel à la Conférence des Services généraux, arrive très rarement. Il est à espérer qu'une personne qui pourrait se prévaloir du Cinquième Concept pour faire appel épuiserait toutes les avenues offertes au sein de la structure de la Conférence des Services

généraux avant d'exercer un appel à la Conférence des Services généraux.

2. Ceux qui ont le droit de faire appel à la Conférence des Services généraux sont des membres qui, suivant le triangle inversé de la structure de service des AA, sont en dessous du niveau de la Conférence des Services généraux — membres du personnel, comités, conseils corporatifs ou administrateurs, tel que référencé au premier paragraphe du Cinquième Concept de Le Manuel du service chez les AA combiné avec les Douze Concepts des Services mondiaux.
 3. La minorité devrait aviser, par écrit, le président du Conseil des Services généraux, le président des délégués à la Conférence des Services généraux, et le Coordonnateur de la Conférence du Bureau des Services généraux qu'elle a l'intention d'exercer un appel à la Conférence des Services généraux sous le Cinquième Concept.
 4. Tous les membres de la Conférence recevront un avis par le Bureau des Services généraux de la décision de la minorité d'exercer un droit d'appel.
 5. Les appels en vertu du Cinquième Concept, y compris tout rapport et documentation historique d'une minorité, doivent être reçus par écrit 30 jours avant la Conférence des Services généraux afin que ces documents soient distribués aux membres de la Conférence. Le Coordonnateur de la Conférence du BSG aura la responsabilité de veiller à ce que ces documents soient disponibles à tous les membres de la Conférence dans les 10 jours ouvrables après réception.
 6. L'appel minoritaire sera présenté avant le début des délibérations sur les Rapports des Comités :
 - La minorité aura un maximum de dix minutes pour présenter son droit d'appel.
 - La majorité aura ensuite un maximum de dix minutes pour présenter sa position.
 7. La Conférence aura la discrétion de débattre l'appel d'une minorité
- Le président demandera s'il y a une proposition de refuser de considérer l'appel de la minorité. Une proposition de refuser de considérer l'appel de la minorité :
- Doit être faite sans commentaire
 - Nécessite une personne pour appuyer la motion
 - Ne se conteste pas
 - Nécessite une majorité des deux-tiers.
8. Si la Conférence décide de débattre de l'appel, cela prend alors la forme d'une motion qui ne nécessite pas quelqu'un pour l'appuyer. S'il passe avec une unanimité substantielle, cela devient une résolution.
 9. Que appel soit débattu ou non, un résumé du rapport de la minorité et la disposition de l'appel seront publiés dans le Rapport final de la Conférence.

2012 Il est recommandé :

Que Satander B. et Daler M. du Conseil des Services généraux de l'Inde soient admis à la 62^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.

Que Roger B., délégué substitut, Région 89, Nord-est du Québec Canada, soit admis comme membre de la Conférence lors de la 62^e Conférence des Services généraux, car Estelle F., déléguée du groupe 61 de la Région 89 est dans l'impossibilité d'y assister.

Que la 65^e Conférence des Services généraux ait lieu du 19 au 25 avril 2014 car ces dates ne sont pas en conflit avec des fêtes importantes et qu'il y a disponibilité d'hôtel.

Que soit approuvée l'utilisation d'appareils électroniques à la Conférence des Services généraux, conformément aux « Lignes de conduite pour les utilisateurs d'appareils électroniques à la Conférence », tel que présenté à la Conférence des Services généraux 2012 concernant l'utilisation d'ordinateurs personnels à la Conférence.

2013 Il est recommandé :

Que la 66^e Conférence des Services généraux ait lieu du 17 au 23 avril 2016, car ces dates n'entrent pas en conflit avec des fêtes importantes et qu'il y a disponibilité d'hôtel.

Que le texte sur la responsabilité des utilisateurs dans les « Lignes de conduite à l'intention des utilisateurs d'appareils électroniques lors de la Conférence des Services généraux » qui dit :

« Les utilisateurs doivent s'assurer que leurs piles sont chargées avant le début des séances. Aucune aide technique ne sera offerte par les organisateurs de la Conférence des Services généraux ou par l'équipe technique de la Conférence. »

soit remplacé par :

« Les utilisateurs doivent s'assurer que leurs piles sont chargées avant le début des séances. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de rallonges entre les rangées de sièges ou dans les allées ne sera pas autorisée. Des prises de courant seront accessibles dans certaines parties de la salle pendant les Séances plénières. Aucune aide technique ne sera offerte par les organisateurs de la Conférence des Services généraux ou par l'équipe technique de la Conférence. »

Que la date limite pour la soumission d'articles à l'ordre du jour de la Conférence soit devancée du 15 janvier au 15 décembre, à compter de décembre 2014 pour la 65^e Conférence des Services généraux.

Que le calendrier des élections du délégué de la Région 84, Ontario Nord-est, soit modifié pour donner deux groupes pairs et deux groupes impairs dans cette province. La modification du calendrier des élections du délégué de la Région 84, Ontario Nord-est, sera réalisée par l'élection du délégué du groupe 83 pour un mandat d'un an avec la possibilité pour ce délégué de se présenter pour un mandat de deux ans lors de l'élection suivante du groupe 64.

2014 Il est recommandé :

Que Jennie H., déléguée adjointe, Région 85, Ontario Nord-ouest, soit admise comme membre de la Conférence lors de la 64^e Conférence des Services généraux, car Ken B., délégué du groupe 63 de la Région 85 est dans l'impossibilité d'y assister.

Que Jim S., délégué adjoint, Région 1, Alabama/Floride Nord-ouest, soit admis comme membre de la Conférence lors de la 64^e Conférence des Services généraux, car Craig M., délégué du groupe 63 de la Région 1 est dans l'impossibilité d'y assister.

Que Joyce S., déléguée adjointe, Région 83, Ontario Est, soit admise comme membre de la Conférence lors de la 64^e Conférence des Services généraux, car Mel C., délégué du groupe 63 de la Région 83 est dans l'impossibilité d'y assister.

Que la 67^e Conférence des Services généraux ait lieu du 23 au 29 avril 2017, car ces dates ne sont pas en conflit avec des fêtes importantes et qu'il y a disponibilité d'hôtel.

Que pendant une période d'essai de deux ans, la Conférence des Services généraux comprenne une journée de vote électronique pour tous les votes non électifs, le jeudi de la Conférence des Services généraux 2015 et le vendredi de la Conférence des Services généraux 2016, et que le Comité du conseil pour la Conférence des Services généraux présente un rapport des données recueillies dans les Conférences des Services généraux 2015 et 2016, pour évaluer le vote électronique au Comité des Politiques et admissions de la Conférence 2017 pour considération.

2015 Il est recommandé :

Que la 68^e Conférence des Services généraux ait lieu du 22 au 28 avril 2018, car ces dates ne sont pas en conflit avec des fêtes importantes et qu'il y a disponibilité d'hôtel.

Que la politique concernant les enregistrements audio de la Conférence des Services généraux, qui se lit comme suit :

Que les cassettes des exposés pendant la Conférence ne soient pas disponibles, affirmant la recommandation du Conseil des Services généraux en 1979, qui interdit de préparer des cassettes de quelque séance de la Conférence pour distribution à l'intérieur des Archives des AA, sauf en ce qui a trait au brunch d'ouverture et de clôture.

Soit révisée comme suit :

Que les cassettes des exposés pendant la Conférence des Services généraux publiés dans le Rapport Final de la Conférence des Services généraux, et les enregistrements audio des causeries d'adieu des administrateurs prononcées au brunch de clôture soient rendus disponibles, conformément aux politiques des Archives. L'accès à toutes les autres séances de la Conférence des Services généraux est toujours interdit.

2016 Il est recommandé :

Que Mykhailo A., ancien délégué de la Réunion mondiale du Service, et Yury T. de l'Ukraine soient admis à la 66^e Conférence des Services généraux comme observateurs.

Que la mise en application de la Phase 1 du Projet de Traduction de la Conférence pour la traduction des documents avant-conférence et de la Conférence en espagnol et en français, comme décrit dans la Résolution de 2015 se poursuive à un coût estimé de 50 000 \$ à 100 000 \$.

Que la 69^e Conférence des Services généraux ait lieu du 28 avril au 4 mai 2019, car ces dates ne sont pas en conflit avec des fêtes importantes et que l'hôtel est libre.

2017 Il est recommandé :

Que la Conférence des Services généraux 2018 utilise le vote électronique pour tous les votes à la Conférence sauf les élections des Administrateurs territoriaux et les Administrateurs universels qui continueront d'utiliser des bulletins de vote.

Que le comité du Conseil pour la Conférence des Services généraux prépare un plan pour une répartition équitable des travaux des comités de la Conférence en combinant ou en créant des comités, et que ce plan soit étudié par le comité des Politiques et admissions de la Conférence 2018.

Qu'à compter de la 67^e Conférence des Services généraux une édition numérique protégeant l'anonymat du Rapport final de la Conférence soit publié en plus de la version imprimée actuelle.

Que la 70^e Conférence des Services généraux ait lieu du 19 au 25 avril 2020, car ces dates ne sont pas en conflit avec des fêtes importantes et que l'hôtel est libre.

Qu'à compter de la Conférence des Services généraux 2018, le choix des dates des futures Conférences des Services généraux soit considéré comme un Autre sujet étudié par le comité plutôt qu'une Résolution.

Que la direction du Bureau des Services généraux présente un rapport sur le processus, la mise en œuvre et le statut de la sélection du site de la Conférence des Services généraux au comité des Politiques et admissions de la Conférence 2018 pour étude.

2018 Il est recommandé :

Que Valley K., secrétaire général du Conseil des Services généraux des AA en Inde, soit admis à la Conférence des Services généraux en tant qu'observateur.

Que le « Procédé d'élection de la Conférence des Services généraux entre les réunions annuelles » soit approuvé.

Que deux consultants, Andréa Pellegrino et Chis De Santis, de la firme Impact Collaborative, soit admis à la 68^{ème} Conférence des Services généraux le jeudi 26 avril et le vendredi 27 avril, en tant qu'observateurs. [Note : Il s'agissait d'une requête spéciale venant de la présidente du Conseil des Services généraux pour approuver la venue de deux représentants de la firme, engagés pour effectuer un audit de communications, à la demande du Conseil des Services généraux.

2019 Il est recommandé :

Que pour donner le temps de discuter, le « Processus de sondage de la Conférence des Services généraux entre les assemblées annuelles » qui se lit actuellement comme suit :

Échéances

Conformément aux règlements du BSG, les membres de la Conférence auront deux semaines à partir du moment où le sondage sera envoyé par courriel pour répondre par leur vote. Les dates de tous les votes et de toutes les motions seront incluses avec le scrutin, à l'aide d'un formulaire semblable à celui du « Calendrier des scrutins entre les réunions ». Toutes les heures indiquées sont celles de l'Est.

Le sondage original sera envoyé par courriel au plus tard à 14 h, et le scrutin sera ouvert ce jour-là et le restera pendant deux semaines.

Le vote prendra fin à 14 h deux semaines après l'envoi par courriel du bulletin de vote. Les membres de la Conférence seront avisés des résultats par courriel au plus tard à 17 h le jour où les résultats du scrutin sont attendus. Toute demande d'opinion minoritaire sera jointe aux résultats du sondage.

Soit remplacé par:

Échéances

Conformément aux règlements du BSG, les membres de la Conférence auront deux semaines à partir du moment où le sondage sera envoyé par courriel pour répondre par leur vote. Les dates de tous les votes et de toutes les motions seront incluses avec le scrutin, à l'aide d'un formulaire semblable à celui du « Calendrier des scrutins entre les réunions ». Toutes les heures indiquées sont celles de l'Est.

Le sondage original sera envoyé par courriel au plus tard à 14 h, et le scrutin sera ouvert ce jour-là et le restera pendant une semaine. Le vote commencera le septième jour à 14

heures, après la clôture de la discussion.

Le vote prendra fin à 14 h deux semaines après l'envoi par courriel du bulletin de vote. Les membres de la Conférence seront avisés des résultats par courriel au plus tard à 17 h le jour où les résultats du scrutin sont attendus. Toute demande d'opinion minoritaire sera jointe aux résultats du sondage.

2020 Il est recommandé :

Que le « Processus d'approbation des Observateurs à la Conférence » soit approuvé.

Que la Conférence des Services généraux mette en œuvre le vote électronique pour les élections des administrateurs à partir de 2021.

La révision des dates de la Conférence soit modifiée pour tenir compte des dates de la Conférence des Services généraux, avec un calendrier et une ou plusieurs années à revoir à la demande du directeur général.

2021 Il est recommandé que :

Krishna M.V., président du Conseil des Services généraux des AA en Inde, soit admis comme observateur à la 71^e Conférence des Services généraux. (Note: Cet article de l'ordre du jour a été approuvé en utilisant le processus de vote de la Conférence.)

Le Comité du Conseil de la Conférence des Services généraux met au point un processus de sondage de la Conférence des Services généraux entre les réunions annuelles qui fait appel aux technologies de réunion virtuelle, afin de permettre une discussion et un débat en temps réel, une large participation et une plus grande efficacité que le processus actuel.

Le processus de répartition équitable de la charge de travail, tel que détaillé dans le rapport du Comité du Conseil de la Conférence des Services généraux de 2020, soit mis en œuvre pour la 72^e Conférence des services généraux à titre d'essai pendant trois ans, un rapport d'étape devant être présenté au Comité des Politiques et Admissions de la Conférence après chaque année d'essai.

La structure des services généraux des États-Unis et du Canada reconnaisse les groupes en ligne et encourage leur participation, en inscrivant les groupes qui demandent à être inscrits dans le district et la région de leur choix, l'option par défaut étant le lieu du contact principal du groupe. Ceci remplace la résolution de 1997 qui désignait les groupes en ligne comme des « réunions internationales par correspondance ».

Le Conseil des Services généraux forme un comité chargé d'étudier les possibilités futures de participation des groupes en ligne à la structure des services généraux des États-Unis et du Canada.

2022 Il a été recommandé que :

Rio D., délégué adjoint, Région 79, Colombie-Britannique/Territoire du Yukon, soit membre de la Conférence lors de la 72^e Conférence des Services généraux, car Bob K., Panel 71, délégué de la Région 79, est dans l'incapacité de participer.

Christopher M., délégué adjoint, Région 47, New York Centre, soit membre de la Conférence lors de la 72^e Conférence des Services généraux, car Todd D., délégué du Panel 71 pour la Région 47, est dans l'incapacité de participer.

Que le « Procédé pour approuver les observateurs de la Conférence. » soit modifié. Le procédé modifié permettra au comité des politiques et admissions d'approuver les admissions simples des structures en dehors des États-Unis et du Canada

sans avoir consulté la Conférence en son entier. Avec le procédé actuel, le Comité du Conseil pour la conférence des Services généraux, puis le Conseil des Services généraux doit d'abord approuver la demande, avant de la transmettre au comité des politiques et admissions pour que ce dernier agisse.

Le comité a recommandé que la portée du Comité des Politiques et Admissions de la Conférence, qui doit actuellement :

Fonction des admissions : Est responsable pour examiner toutes les demandes d'admissions à la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux.

Soit révisée ainsi :

Fonction des admissions : Est responsable de l'examen des demandes d'admissions à la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux; et de l'approbation des demandes simples d'admission provenant des structures des services des AA situées en dehors de la structure de service des États-Unis et du Canada, pour observer la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux.

Et que le texte suivant soit ajouté à la Procédure du Comité des Politiques et Admissions de la Conférence :

Procédure

1. Approuver les demandes simples de représentants qualifiés provenant d'autres structures de service des AA qui veulent observer la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux.

Que la documentation de référence de tous les comités de la Conférence soit rendue disponible simultanément en anglais, en français et en espagnol.

Le comité a recommandé que deux personnes de la structure des AA du Brésil, Maria Z. et Ana Elisa L., administratrices de Classe B, et une personne de la structure des AA de l'Argentine, un administrateur, soit admis à la 72^e Conférence des Services généraux en tant qu'observateurs. (**Note** : cet article a été passé avant la Conférence en consultant la Conférence en son entier).

2023 It was recommended that:

- Le « Processus de sondage de la Conférence des Services généraux entre les réunions annuelles à l'aide de la technologie virtuelle » soit approuvé tel qu'amendé ci-dessous :

Processus de sondage de la Conférence des Services généraux entre les réunions annuelles à l'aide de la technologie virtuelle.

Réunion par vidéoconférence

Date et heure de la réunion : Le Coordonnateur de la Conférence organise, avec un préavis aussi long que possible et avec le moins de conflits possible, une vidéoconférence à l'heure de l'Est, tout en gardant à l'esprit que des circonstances de grande urgence peuvent avoir leurs propres délais.

Quorum et Abstentions : Les statuts actuels de la Conférence stipulent que pour les affaires de la conférence, « le quorum est constitué par les deux tiers de tous les membres inscrits de la Conférence ». Pour déterminer le quorum lors des scrutins entre Conférences, les abstentions seront comptabilisées. Les abstentions ne sont pas comptabilisées dans le total des voix. La responsabilité de voter incombe à chaque membre de la Conférence. Les délégués adjoints doivent être invités par le délégué en exercice si celui-ci ne peut pas être présent. Le Comité des Politiques et Admissions de la Conférence prévoit de se réunir virtuellement, avant la réunion de la CSG, pour accepter les admissions.

Notifications relatives au sondage : Tous les membres de la Conférence seront informés par courrier électronique de la détermination du sondage. Afin de garantir la disponibilité de chaque membre de la Conférence, les personnes dont l'e-mail aura été rejeté seront contactées par téléphone.

- Afin de favoriser l'unité, la confiance et la transparence au sein du Mouvement, les membres de la Conférence des Services généraux se réunissent en dehors de la réunion annuelle pour des séances de partage général au moins deux fois par an en utilisant la technologie des réunions virtuelles. Le président du Conseil des Services généraux et le président des délégués fixent la date et l'heure de la réunion et déterminent les sujets qui seront abordés au cours de la réunion.
- Recommandations du comité faites avant la Conférence :
- Que Daniel G., membre du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes du Pérou, ou son remplaçant, soit admis à la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada de 2023 en tant qu'observateur. (Le remplaçant qui a assisté à la Conférence était Luis Pastor Nevado S., directeur général du BSG du Pérou).
- Que Gonzalo Teodoro M., gardien général du territoire sud pour les services généraux du Mexique central des Alcooliques anonymes, ou son remplaçant, soit admis à la Conférence des services généraux des États-Unis et du Canada de 2023 en tant qu'observateur. (Le remplaçant qui a assisté à la Conférence est Fernando Enrique L.-R., dépositaire régional du Sud-Ouest, BSG Mexique).
- Qu'un délégué international, au nom du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes de Pologne, soit admis à la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada de 2023 à titre d'observateur. (La personne qui a assisté à la Conférence était Tadeusz C., administrateur, CSG de Pologne).
- Que Jocelyne C., vice-présidente de la région 89, Nord-Est du Québec, siège comme membre de la Conférence à la 73^e Conférence des Services généraux, car ni Gisèle V., déléguée du Panel 73 pour la région 89, ni le délégué adjoint de cette région n'ont pu y assister.

Résolutions pertinentes au Comité de l'Information publique de la Conférence

1955 Il est recommandé :

Que la Conférence adopte une résolution pour établir l'importance de la tradition de l'anonymat et pour demander au Conseil des Services généraux de prendre les mesures appropriées pour informer tous les médias de la position traditionnelle de la société sur le sujet. (Proposition de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Que soit approuvée la déclaration de la « Politique d'Information publique à l'échelle du Mouvement des AA ». (Proposition de l'Assemblée)

« Dans toutes ses relations publiques, le mouvement des AA a pour seul objectif d'aider l'alcoolique qui souffre encore. Toujours conscients de l'importance de préserver l'anonymat personnel des membres, nous croyons pouvoir atteindre ce but en disant à l'alcoolique et à ceux qui pourraient s'intéresser à son problème comment nous avons réussi à apprendre à vivre sans alcool, individuellement et collectivement. Nous croyons que notre expérience devrait être offerte librement à tous ceux qui s'y intéressent sincèrement. Nous croyons aussi que toutes nos démarches dans ce domaine devraient témoigner de notre gratitude pour le don de l'abstinence, et indiquer que nous reconnaissons l'intérêt manifeste de nombreuses autres personnes à l'égard du grave problème de l'alcoolisme. »

Que les résolutions suivantes soient adoptées comme politique du mouvement pour guider le personnel du siège social dans ses relations avec les réalisateurs de télévision et de cinéma. (Proposition de l'Assemblée)

1. La Conférence approuve le concept que le Conseil des Services généraux des AA organise, si possible, la production d'un ou des programmes de réseau de télévision qui se rapportent à l'histoire et au travail des AA, pourvu que le Conseil des Services généraux ait le droit d'approuver le scénario et qu'un tel scénario, avant son approbation, soit aussi approuvé à la fois par Bill et par le Comité du Conseil pour l'Information publique, qui est un sous-comité du Comité [du conseil] pour les Politiques.

2. Que cette Conférence nord-américaine autorise le Conseil des Services généraux à permettre l'utilisation des mots « faits avec la collaboration des Alcooliques anonymes » ou de mots semblables, seulement dans le cas où soit le Conseil des Services généraux ou un de ses Comités ou le Service d'Édition ont le droit d'approuver le scénario. Dans tous les autres cas, aucune indication qu'un projet est réalisé en collaboration avec les AA ne sera permise. Toute demande au siège social des Services généraux pour de l'aide ou des informations concernant la production d'un film ou d'une émission de télévision ou d'une émission de radio ou d'une publication ou tout autre média de communication, sera référée au Comité des Politiques du Comité de l'Information publique et ils

détermineront dans quelles circonstances ils sont prêts à apporter de l'aide aux producteurs, pour la simple raison de s'assurer qu'autant que possible, les AA ne sont pas faussement représentés dans aucun de ces projets.

3. Conformément à la Quatrième Tradition, qui assure que chaque groupe sera autonome, sauf sur des sujets qui affectent d'autres groupes ou l'ensemble des Alcooliques anonymes, il est suggéré à tous les groupes par la Conférence nord-américaine que les groupes soumettent au Comité des Politiques du Conseil des Services généraux des AA, ou à son Comité d'Information publique, toutes les propositions concernant les Alcooliques anonymes en ce qui a trait aux films, aux émissions télévisées, aux réseaux de programmes radio, et aux magazines et journaux de diffusion nationale. Par contre, conformément au concept de l'autonomie locale des relations publiques, il est entendu qu'il pourrait y avoir collaboration en ce qui concerne les émissions télévisées locales, à la condition qu'aucun droit de propriété ne soit accordé et aussi, que le matériel fourni ou dans un titre portant le nom Alcooliques anonymes soit inclus concernant de telles émissions télévisées.

1957 Il est recommandé :

Que le Siège social des Services généraux donne aux délégués, sur demande, des exemplaires du Dossier d'information de base préparé par le Comité du conseil pour l'Information publique. (Proposition de l'Assemblée)

1958 Il est recommandé :

Que les délégués et le Bureau des Services généraux entreprennent un « recensement » du Mouvement. Le recensement sera fait par les groupes eux-mêmes et on a demandé aux délégués d'insister fortement sur le besoin et l'importance d'un tel projet dans leurs rapports aux régions. (Proposition de l'Assemblée)

1960 Il est recommandé :

Que soit approuvé un rapport sur l'Étude du Comité des Relations avec les agences extérieures, qui réaffirme et documente la politique traditionnelle de collaboration des AA mais sa non-affiliation avec de nombreux amis des AA dans des agences extérieures. (Proposition de l'Assemblée)

Que soient approuvées les questions et réponses telles que révisées le 22 avril 1960, et que ce Dossier d'information soit disponible aux groupes sous forme de feuilles volantes. (Le Comité spécial d'étude des Relations avec les agences extérieures)

Que le projet final de ce Dossier d'information soit soumis au Comité des Publications qui pourrait décider de le publier sous forme de brochure. (Le Comité spécial d'étude des Relations avec les agences extérieures)

Que la Conférence autorise un autre Comité d'étude qui présentera un rapport à la Conférence 1961 sur toute révision

essentielle ou ajout au Dossier d'information actuellement approuvé. (Le Comité spécial d'étude des Relations avec les agences extérieures)

1961 Il est recommandé :

Que soit approuvée l'augmentation du « guide » de 1960 sur les relations avec les agences extérieures en ajoutant trois questions et réponses au document. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Comité du conseil des Services généraux pour l'Information publique soit choisi à titre provisoire pour prendre contact avec les agences extérieures. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'on encourage les délégués à établir et à améliorer les communications avec les agents publics dans le domaine. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit établi un Comité d'étude permanent sur les Relations avec les Agences extérieures. (Proposition de l'Assemblée)

Que la procédure du Comité d'information publique de considérer les obligations financières quand des producteurs de films demandent au BSG de produire un film sur les Services des AA soit approuvée. (Politiques)

Que soit approuvé le plan du comité de l'Information publique d'un envoi d'une communication sur l'anonymat aux médias en juin 1961.

1962 Il est recommandé :

Que l'approbation soit donnée à la nouvelle politique recommandée par le Comité de l'information publique du CSG, à savoir que les présentoirs des AA peuvent être utilisés lors de rencontres de groupes professionnels appropriés, sans aucune restriction quant à leur représentation géographique. La politique de restriction aux congrès nationaux a été originellement motivée du fait qu'il n'y avait qu'un présentoir. (Relations avec des agences extérieures)

Que la Conférence réaffirme la Proposition de la Conférence 1961 : (Relations avec des agences extérieures)

- a. Que toujours soucieux de la politique traditionnelle de « collaboration oui – affiliation – non », le Comité [du conseil] sur l'information publique continue, sur demande, de rencontrer les organisations qui s'occupent d'alcoolisme à l'extérieur des AA dans le but d'améliorer la communication et la compréhension et de discuter de problèmes mutuels.
- b. Que l'on encourage les délégués à établir et à maintenir des communications avec les directeurs des agences d'état qui s'occupent d'alcoolisme dans leurs régions respectives.

1963 Il est recommandé :

Que soit approuvé l'ajout du texte suivant Questions et réponses sur les maisons de retraite à la brochure « Collaboration sans affiliation ». (Relations avec les agences extérieures)

Q. Quelle relation y a-t-il entre les AA et les retraites et autres réunions pour alcooliques organisées sous l'égide de communautés religieuses ou en relation avec ces activités ?

R. Il n'existe aucune relation formelle. L'expérience à la grandeur du Mouvement peut se résumer comme suit :

1. Traditionnellement, les AA ne parrainent pas de tels rassemblements. Il n'y a pas de « retraite AA », pas plus qu'il y a des « hôpitaux AA » ou des « cliniques AA ». Les membres participent à de telles activités à titre personnel.

2. Puisque le Mouvement ne s'affilie pas à d'autres organismes, le nom des AA ne peut pas être utilisé pour identifier ou publiciser des retraites ou des activités parrainées par d'autres. Cette mesure s'applique même quand la plupart des participants (peut-être tous) se considèrent comme membre des AA. L'objectif est de minimiser l'incompréhension du public envers le but et les fonctions des AA.

3. S'il semble inévitable de parler de la participation des membres des AA dans les préavis ou dans les rapports, on devrait aussi dire dans de telles références que les AA, comme mouvement, ne parrainent pas les retraites ou les activités religieuses, et que les membres y assistent comme individus.

Que soient réaffirmées les Propositions suivantes : (Relations avec les agences extérieures)

- a. Qu'un membre du Comité du conseil pour l'Information publique représente le Conseil d'administration à l'Assemblée annuelle de la North American Association of Alcoholism Programs.
- b. Que, toujours soucieux de la politique traditionnelle des AA de « Collaboration sans affiliation », le Comité de l'Information publique, quand on le lui demande, continue de rencontrer des organismes à l'extérieur des AA préoccupés du problème de l'alcoolisme, afin d'améliorer les communications et de comprendre et de discuter de problèmes communs.
- c. Que l'on encourage les délégués à établir et à maintenir des communications avec les directeurs des agences d'état qui s'occupent d'alcoolisme dans leurs régions respectives. Les adresses sont disponibles au BSG.

1964 Il est recommandé :

Que soit acceptée par la Conférence la déclaration préparée par le Comité [du conseil] pour l'Information publique pour définir « la position des AA dans le domaine de l'alcoolisme ». (Relations avec les Agences extérieures)

Les Alcooliques anonymes sont une association mondiale d'alcooliques rétablis qui s'aident les uns les autres à se maintenir abstinents et qui s'offrent à partager librement leur expérience de rétablissement avec d'autres hommes et femmes qui pourraient avoir un problème d'alcool. Les membres des AA se distinguent par leur acceptation, en tout ou en partie, d'un programme de Douze Étapes suggérées pour le rétablissement personnel de l'alcoolisme.

Le Mouvement fonctionne grâce à environ 11 000 groupes locaux dans 80 pays. Plusieurs milliers d'alcooliques ont trouvé l'abstinence chez les AA, mais les membres reconnaissent que leur programme n'est pas toujours efficace pour tous les alcooliques, et que certains pourraient nécessiter des conseils ou des traitements professionnels.

Les AA se préoccupent uniquement du rétablissement personnel et de l'abstinence continue des alcooliques qui demandent de l'aide au Mouvement. Le Mouvement ne s'engage pas dans le domaine de la recherche sur l'alcoolisme, sur le traitement médical ou psychiatrique, sur l'éducation ou la propagande de quelque sorte, bien que les membres puissent participer à de telles activités comme individus.

Le mouvement a adopté une politique de « Collaboration sans affiliation » avec d'autres organismes préoccupés par le problème de l'alcoolisme.

Par tradition, les Alcooliques anonymes n'acceptent ni ne cherche de soutien financier de sources étrangères, et les membres préservent l'anonymat personnel dans les écrits et les diffusions médiatiques, ou autrement au niveau du public.

Que le BSG adopte, dans les cas concernant des malentendus possibles des relations des AA à l'égard des maisons de retraite, une procédure semblable à celle qui est suivie dans les cas de bris d'anonymat. (Les personnes que l'on croit responsables de créer une impression erronée que la société des AA parraine des retraites devraient être informées que ce n'est pas le cas, et on devrait porter leur attention à la section Questions et réponses sur les maisons de retraite dans la brochure « Collaboration sans affiliation ». Des exemplaires de telles communications devraient être envoyés aux délégués régionaux concernés.) (Relations avec les agences extérieures)

Que soit envoyée au délégué de la région la correspondance du BSG concernant les organismes extérieurs et les Traditions.

Que l'on encourage les délégués à établir et à maintenir des communications avec les directeurs des agences d'état qui s'occupent d'alcoolisme dans leurs régions. (Relations avec les agences extérieures)

1965 Il est recommandé :

Que les délégués établissent des liens de communication avec les directeurs des programmes financés par les fonds publics et les programmes bénévoles d'alcoolisme de leurs régions. (Relations avec les agences extérieures)

Que la Conférence réaffirme le commentaire portant sur la question 16, dans la brochure « Collaboration sans affiliation », et demande que la revue AA Grapevine publie ce qui suit : (Relations avec les agences extérieures)

L'expérience démontre qu'il est préférable que les groupes des AA et les intergroupes ou comités centraux ne dirigent pas de telles entreprises. Souvent, des membres des AA, en tant qu'individus, mettent sur pied des services de ce genre, tout en prenant bien soin de ne pas utiliser le nom des AA dans leurs sollicitations et leur publicité. Il s'agit habituellement d'entreprises à but non lucratif, dans la catégorie des organismes caritatifs et éducatifs, et dont le nom ne contient pas « Alcooliques anonymes ».

Les hôpitaux, maisons de repos et autres services d'aide à la réadaptation ont avec les groupes, intergroupes et comités centraux des AA les mêmes rapports que tout autre organisme extérieur. Ils ont l'entière collaboration des groupes des AA, qui leur recommandent des alcooliques, à la condition que la Tradition AA de « non-endorsement et de non-affiliation » soit clairement exprimée.

Puisqu'il s'agit d'entreprises distinctes du mouvement, il est préférable que leur nom ne suggère pas de lien avec les AA — que soient évités des noms tels que « Maison de la Douzième Étape » « Maison Al-Anon », etc.

Que conformément à la procédure passée, l'Annuaire mondial ne soit pas mis à la disposition des organisations extérieures, étant donné la nature confidentielle de ce document. (Relations avec les agences extérieures)

Que le Comité des relations avec les organisations extérieures change de nom et devienne le « Comité des relations avec les autres organismes ». (Relations avec les agences extérieures)

1966 Il est recommandé :

Que le nom du Comité des relations avec les autres organismes de la Conférence soit changé pour Comité de l'information publique de la Conférence. (Relations avec les autres agences)

Que l'on insiste auprès de tous les délégués pour qu'ils établissent de bonnes communications avec les programmes d'état et les programmes bénévoles d'alcoolisme de leurs régions.

Que les délégués filtrent les demandes d'Annuaire mondiaux venant de l'extérieur.

Qu'il soit réaffirmé que le film *Bill's Own Story* est réservé à l'usage exclusif des groupes des AA et ne peut être utilisé par des organismes extérieurs.

Que si des problèmes de relations des AA avec d'autres organismes surviennent dans une région, que tous les membres du nouveau Comité d'IP de la Conférence en soient informés.

1967 Il est recommandé :

Que les délégués continuent d'établir de bonnes communications avec les programmes d'état et les programmes bénévoles d'alcoolisme de leurs régions.

Que le BSG soumette les demandes d'Annuaire mondiaux d'autres organismes aux délégués régionaux pour suivi.

Qu'après avoir discuté de moyens pour que les AA puissent le mieux participer à la Annual Alcoholism Information Week, par exemple par la tenue de réunions publiques et la présence à des émissions sur invitation, à la condition que l'anonymat soit respecté, il est suggéré que le Comité du conseil pour l'Information publique donne des informations concernant la politique des AA sur cette question un mois avant l'évènement.

Que le Comité du conseil pour l'IP fasse des suggestions précises concernant les méthodes acceptables pour préserver l'anonymat lors d'apparitions à la télévision.

Que le Comité du conseil pour l'IP demande l'opinion du International Doctors Group in AA sur la façon dont les groupes peuvent améliorer les relations avec les médecins de leurs communautés.

Que soit accepté l'exposé de principe sur les Centres de réadaptation alcooliques. (Proposition de l'Assemblée)

Dans l'exposé sur les centres de réadaptation, il est souligné qu'il n'existe pas de « Centre de réadaptation des AA », bien que de tels centres puissent avoir été identifiés avec le Mouvement parce qu'ils ont été organisés et gérés par des membres des AA. Il a aussi été suggéré que le nom d'une telle institution n'implique d'aucune façon les AA ou toute expression identifiée avec les AA que les réunions qui s'y tiennent portent le nom de la localité plutôt que celui du centre. La Conférence a reconnu que les centres de réadaptation ne font pas partie des AA et donc, qu'ils ne sont pas tenus d'adhérer aux Traditions des AA.

1968 Il est recommandé que :

Que soit approuvée la brochure « The Fellowship of Alcoholics Anonymous » avec changements mineurs, et qu'elle porte désormais le sceau.

Que soit considéré comme un manquement à notre Tradition de l'anonymat le fait de montrer entièrement le visage d'un membre AA dans la presse, à la télévision et au cinéma, même si son nom n'est pas révélé.

Que soient approuvées « Les suggestions pour améliorer les relations des AA avec la profession médicale dans la communauté » et il est recommandé que le document soit offert à tous les groupes des AA.

Que soit approuvée avec révision la déclaration sur « Les fonctions des Comités locaux d'Information publique ».

Que la Conférence confirme la Tradition d'autonomie financière, en acceptant que les réunions par téléphone pour lesquelles la compagnie de téléphone met ses services à la disposition sans frais ne cadrent pas dans cette Tradition.

Que soit approuvée une proposition de mener un sondage parmi les membres des AA afin de recueillir plus d'informations significatives concernant l'efficacité du programme de rétablissement des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1969 Il est recommandé :

Que les documents soient préparés et inclus dans la Pochette de l'IP en insistant sur l'importance des Comités locaux d'information publique, et en veillant à ce que leurs annonces, les réunions publiques et les diffusions dans les médias de nouvelles concernent le programme de rétablissement des AA et non le domaine professionnel de l'alcoolisme.

Qu'aucun document spécial pour les juges, les officiers de loi ou les enseignants ne soit considéré dans l'immédiat.

Que le BSG considère l'envoi d'un questionnaire aux délégués et aux Comités d'IP concernant la collaboration entre les membres des AA et les personnes affiliées à l'Association nord-américaine des programmes sur l'alcoolisme.

Que la Conférence des Services généraux approuve la Proposition suivante du Comité du conseil pour les Politiques et du Conseil des Services généraux :

Nous nous efforcerons d'éviter de participer à des émissions radio ou télé, sauf si :

- a. on nous donne suffisamment de temps pour nous préparer ;
- b. notre participation servira le Mouvement ;
- c. le sujet de discussion soit pertinent pour les AA — ne touche pas à la criminalité, à la sexualité, à la polémique ou à tout autre aspect sensationnel ;
- d. nous avons la garantie que notre anonymat sera préservé.

1970 Il est recommandé :

Que soit préparée une brève déclaration, pas plus longue que le « Préambule des AA », qui dit pourquoi les AA maintiennent la Tradition de l'anonymat dans les médias et au cinéma.

Que soit approuvée l'idée de combiner tous les documents existants se rapportant aux apparitions à la télévision par des membres des AA, et un nouveau mémorandum pour couvrir des sujets de discussion pour de telles émissions.

Que soit considérée la préparation d'un petit dossier pour les écoles (semblable au dossier sur les dirigeants d'entreprise).

1971 Il est recommandé :

Que soit entrepris le projet d'un sondage par le Comité du conseil pour l'Information publique

Que soit approuvée la carte de la déclaration d'anonymat présentée par le Comité du conseil pour l'Information publique avec la réserve suivante : qu'il soit énoncé clairement que le fait de révéler le nom d'un membre des AA à des personnes de l'extérieur du Mouvement est une question de choix personnel

et non une obligation. À cet égard, le comité suggère la révision de certains paragraphes et souhaite voir le projet révisé avant sa mise en circulation.

Que soit acceptée la carte sur la Déclaration d'anonymat (suggérée par la Conférence 1970), en suggérant que l'expression self-aggrandizement (autoglorification) soit remplacée par un mot plus simple et plus facile à prononcer.

Que le Student's Guide to Alcoholics Anonymous (suggéré par la Conférence de 1970) soit accepté et publié après corrections mineures.

Que le Comité du conseil considère combiner et résumer les documents existants dans la Pochette de l'IP sous la forme d'un Manuel d'IP.

Que d'autres régions explorent la possibilité d'utiliser la bande dessinée « Jean... et son problème d'alcool » dans les journaux locaux, tel que rapporté par un membre des AA dans le Bulletin de l'IP de février.

Qu'à la suite d'une discussion concernant un problème local à propos de l'utilisation du nom des AA dans une campagne de collecte de fonds, que soit réaffirmée le droit de tout membre des AA ou de tout membre du Conseil des Services généraux d'avoir son nom sur le papier à lettres d'un autre organisme quand il n'est pas identifié comme membre des AA ou un membre du Conseil des Services généraux des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'utilisation du nom complet et de l'adresse là où indiqué pourrait améliorer les communications chez les AA. (Proposition de l'Assemblée)

Que la Conférence réaffirme que le nom des AA ne devrait jamais être lié à d'autres organismes pour des collectes de fonds. (Proposition de l'Assemblée)

Que les délégués obtiennent l'opinion de leurs régions sur les utilisations possibles du Fonds commémoratif Bill W., et qu'ils fassent part des résultats aux administrateurs pour les guider. (Proposition de l'Assemblée)

Que nous acceptions la recommandation du Comité de l'Information publique de la Conférence de former un comité de la Conférence sur les relations professionnelles correspondant au Comité des relations professionnelles du Conseil ; que cinq délégués du Groupe 22 soient choisis au hasard pour le Comité des Relations professionnelles de la Conférence, que quatre membres du Groupe 23 soient ajoutés au comité pour qu'il soit complet, au nombre de neuf. La Conférence aura alors dix Comités de la Conférence comptant neuf membres chacun pour former la présente Conférence. (Politiques)

1972 Il est recommandé :

Que des assortiments à rabais pour utilisation dans les écoles soient mis à la disposition des comités locaux d'information publique et d'autres membres AA intéressés.

Qu'il revienne au délégué, avec l'aide de membres compétents et dévoués, de mettre sur pied dans sa région un comité d'information publique là où il n'y en a pas.

Que soit approuvée la brochure « Petit guide pratique sur les AA » (auparavant, A Student's Guide to AA).

1973 Il est recommandé :

Que soient approuvés les deux documents récemment mis à jour par le Comité du conseil pour l'Information publique, « Responsibility of the Movement for Keeping the Public

Informed » et « Public Information Policy of the General Service Board », à la condition que la phrase suivante soit soulignée : « Nous devons reconnaître que notre compétence pour parler de l'alcoolisme se limite aux questions reliées aux Alcooliques anonymes et à son programme de rétablissement. »

Qu'il est vraiment nécessaire que les conférenciers d'information publique insistent davantage sur notre mode de vie en rétablissement plutôt que sur nos expériences de buveurs.

Que les membres des AA doivent mieux comprendre l'information publique, et qu'une façon de ce faire est de demander à des membres de comité de la région d'aider à familiariser l'ensemble des membres avec les publications d'information publique et leur utilité, en répétant que le travail d'IP est une bonne façon de faire du travail de Douzième Étape.

Que la trousse de l'IP soit révisée annuellement par le Comité de l'Information publique de la Conférence, afin de la maintenir à jour et d'en assurer l'efficacité.

Que tous les délégués collaborent avec le président du comité de l'information publique (dans les régions qui ont un tel comité), afin de faire part de leurs expériences d'information publique, bonnes et mauvaises, au Bureau des Services généraux, de manière à ce que d'autres puissent en profiter par le biais du Bulletin de l'information publique.

1974 Il est recommandé :

Que conformément à la recommandation du Conseil des Services généraux, le film *Bill's Own Story* soit mis à la disposition des groupes Al-Anon, aux mêmes conditions que pour les groupes des AA.

Que le texte de la Onzième Tradition demeure inchangé et que les délégués expliquent, au niveau local, que la « télévision » est comprise implicitement dans la dernière phrase de la Tradition, qui dit : « dans la presse, à la radio et au cinéma ». Le comité demande que le mot « télévision » comme partie de la Onzième Tradition dans le Manuel d'IP soit enlevé de la prochaine impression du manuel.

Que soit réaffirmée cette Proposition de la Conférence de 1968 :

Le fait de montrer entièrement le visage d'un membre AA, présenté en tant que tel, dans la presse, à la télévision et au cinéma constitue un manquement à notre Tradition de l'anonymat, même si le nom n'est pas révélé.

Que le BSG cesse la distribution du film « Time for Decision ».

Que l'on rédige un article sur l'anonymat, destiné aux publications spécialisées sur la presse et les médias, et qu'une copie soit envoyée à tous les délégués pour l'information publique locale.

Que les énoncés suivants dans la brochure « Les AA dans votre milieu » décrivent avec précision ce que ne font pas les AA comme mouvement, et donc, le texte demeure le même :

- a. « Les AA ne (1) fournissent pas de motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent... »
- b. « Les AA n'exercent (5) ni suivi ni contrôle sur leurs membres »

Que la trousse de l'IP soit révisée annuellement par le Comité de l'IP de la Conférence, pour supprimer les documents en double et pour que la trousse soit plus efficace et plus facile à consulter.

Que la lettre annuelle sur l'anonymat à l'intention de la presse soit mise à la disposition des délégués pour qu'ils la distribuent aux plus petits journaux de leur région.

Que soit approuvée la proposition d'un sondage des AA qui serait mené pendant l'été 1974, et que les délégués acceptent de collaborer pour distribuer et recueillir les questionnaires. (Proposition de l'Assemblée)

Que ne soit pas permise la prise de photos privées pendant un évènement des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Comité du conseil pour l'Information publique essaie de placer des articles sur les AA dans des publications pour personnes retraitées. (Publications)

1975 Il est recommandé :

Que soient révisées les Lignes de conduite sur l'IP, afin de fournir des suggestions précises aux conférenciers de l'IP, et aussi de l'information pour aider les délégués à mettre sur pied un comité d'information publique au niveau de la région, là où le besoin d'aide se fait sentir.

Que la trousse de l'IP soit révisée annuellement par le Comité de l'IP de la Conférence, pour supprimer les documents en double et pour que la trousse soit plus efficace et plus facile à consulter.

1976 Il est recommandé :

Qu'il n'est pas besoin dans l'immédiat de publications spécialisées pour catégories spéciales de personnes pour transmettre le message des AA au public.

Que les membres AA lisent la brochure *Causeries à l'extérieur* des AA avant de s'adresser à un auditoire de non-membres.

Que les membres AA prenant la parole dans des rencontres de non-membres s'abstiennent de prendre part à des discussions portant sur les drogues psychotropes.

Que nous n'accusons pas de retard sur l'information publique au niveau du public ; mais il devrait y avoir une meilleure compréhension de l'IP dans nos groupes.

Qu'il y ait une bonne collaboration entre les comités IP, CMP et institutions dans la plupart des régions.

Que la nouvelle brochure *Vous croyez-vous différent ?* soit incluse dans la trousse de l'IP.

Que la trousse de l'IP soit envoyée à tous les membres du Comité d'information publique de la Conférence.

Que pour fins de communication, on considère la possibilité d'une réunion conjointe des Comités de la Conférence et du Conseil sur l'Information publique, la Collaboration avec les milieux professionnels et les institutions.

1977 Il est recommandé :

Que les messages télé et radio de 30 secondes sont plus souhaitables que les messages de 60 secondes. Nous n'avons pas besoin de nouveaux messages pour le moment. Une plus large distribution de nos messages actuels est suggérée. Le comité a de plus recommandé que nos messages télé soient montrés à tous les délégués lors de Conférences futures.

Que le BSG prépare un feuillet sur les AA. En plus de distribuer ce feuillet aux comités locaux de l'IP, aux étudiants et aux groupes communautaires, il serait utile de le distribuer aux représentants auprès des Services généraux, de même qu'aux secrétaires de groupe.

Que le Comité du conseil pour l'IP prépare des messages d'intérêt public sous forme écrite, que ces messages soient envoyés aux comités locaux d'information publique et qu'ils soient joints au matériel de référence rédactionnel, dans la trousse de l'IP.

Qu'une réunion conjointe des Comités de l'IP, de la CMP et des institutions de la Conférence et du Conseil ne serait pas pratique. Cependant, le comité recommande la tenue d'une réunion conjointe des Comités de l'IP et de la CMP de la Conférence à la Conférence 1978. Le comité reconnaît qu'il y a chevauchement des responsabilités des deux comités et estime qu'une réunion conjointe serait utile à cet égard.

Que soit réaffirmée la recommandation de 1976 d'envoyer la trousse de l'IP annuellement aux membres du comité avant la Conférence. Il a aussi recommandé d'ajouter à la trousse de l'IP :

- a. le feuillet d'information sur les AA préparé récemment par le Comité CMP du Conseil ;
- b. une brève description des messages télé et radio existants, à joindre au matériel de référence sur la radio et la télé.

Que tous les documents dans la trousse de l'IP reflètent les données actuelles de l'effectif.

Que le sondage des AA sur l'effectif soit fait en juin 1977 avec la collaboration des délégués des régions. (Proposition de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que soit maintenue pour le moment l'utilisation des messages télé d'intérêt public et autres du Comité de l'information publique du nord de la Floride. Il a de plus été suggéré que le Comité de l'information publique de la Conférence considère de nouveaux messages télé d'intérêt public à la Conférence 1979 et que ces messages traitent davantage de l'alcoolique que de sa famille.

Que l'on continue d'utiliser le message radio d'intérêt public existant et de demander au Comité du conseil pour l'IP de passer en revue les messages radio rapportés par le délégué du Tennessee membre du comité, en vue de les distribuer éventuellement au Canada et aux États-Unis.

Le comité a recommandé d'ajouter à la trousse d'information publique : « Aperçu sur les AA », « Les AA sont-ils pour vous ? », « Voici les AA », ainsi qu'une description du présentoir « à laisser derrière soi » et la façon de le commander.

Qu'une phrase décrivant le présentoir « à laisser derrière soi » et la façon de le commander soit ajoutée sous la rubrique « présentoirs » dans les Lignes de conduite sur l'IP.

Le comité a recommandé de réviser le Manuel de l'Information publique des AA, de le mettre à jour et de le rendre compatible avec les autres documents de la trousse de l'Information publique, de mettre à jour les statistiques et d'ajouter une note avertissant que cette nouvelle version remplace celle de février 1973.

Le comité a recommandé que la documentation de référence rédactionnelle et la documentation de référence sur la radio et la télé soient revues et remises à jour par le Comité du conseil pour l'information publique.

Qu'afin d'encourager les non-membres à assister aux rencontres d'information publique, que soient amendées les lignes de conduite actuelles et que l'on inclue le contact personnel dans le suivi à donner aux invitations lancées au public.

Que l'on invite l'un des comités canadiens de l'IP à rédiger un article sur les rencontres d'information publique et (ou) sur les déjeuners avec des représentants de l'industrie pour publication dans le Bulletin de l'IP et de la CMP, puisque les comités canadiens semblent mieux réussir à amener les non-membres à assister à de tels événements.

Que l'on encourage les membres AA à inviter leur médecin, leur avocat, etc. aux réunions d'anniversaires de leur groupe.

Qu'il n'est plus nécessaire de tenir une réunion spéciale des Comités de la Conférence sur l'IP et la CMP. Il a cependant été suggéré de prévoir une table commune, un midi pendant la Conférence, afin de permettre aux membres des deux comités de manger ensemble et d'échanger.

Qu'un film d'essai montré au Comité des Publications de la Conférence soit allongé pour en faire un film d'environ 25 minutes, dans le but de transmettre le message des AA au grand public; il est entendu que le film sera présenté à la Conférence des Services généraux 1979 pour approbation avant distribution. (Publications)

1979 Il est recommandé :

Que soit approuvé tel quel le rapport du Comité du conseil pour l'IP, à l'exception de la proposition « afin de refléter la pratique des AA actuelle », tel qu'utilisé dans les paragraphes suivants :

« Le comité recommande que le conseil réponde que les changements effectués par le Comité d'IP dans les publications d'IP sont apportés pour refléter ce que l'on croit être la pratique courante et l'expérience des AA. Les changements dans les brochures 'Le sens de l'anonymat' et dans 'Causeries à l'extérieur des AA' sont aussi conformes à la remarque faite à la Conférence 1978. »

« Le comité a de plus recommandé que la réponse du conseil devrait indiquer que l'intention en apportant les changements aux publications d'IP n'a jamais été de réinterpréter les Traditions des AA, mais encore une fois, de refléter la pratique courante des AA »

- puisque la phrase 'pour refléter la pratique courante des AA' n'est pas assez précise, ni au niveau de la définition ni à celui de l'application, pour rendre compte de la question majeure des changements dans nos publications des AA.

Que le Comité du Conseil pour l'IP et le personnel du Bureau des Services généraux entreprennent la production de messages radio et télé le plus rapidement possible.

Que le Comité du Conseil pour l'IP et le personnel du Bureau des Services généraux entreprennent la production de messages radio et télé en espagnol.

Que tous les messages télé soient « signés » pour les sourds, ou qu'ils aient des sous-titres.

Qu'après avoir analysé et approuvé le modèle pour la nouvelle trousse d'IP :

- a. Que soient incluses dans la partie introduction de la trousse d'Information publique une déclaration d'intention et la portée d'un comité d'information publique.
- b. Que soit incluse dans la trousse la lettre aux médias sur l'anonymat, avec la suggestion que les comités locaux d'IP la présentent à leurs journaux locaux.
- c. Que soient inclus dans la trousse des formulaires d'abonnement au Grapevine, avec la suggestion qu'ils soient utilisés pour offrir des abonnements aux

bibliothèques locales, aux médecins, aux membres du clergé, et autres.

- d. Que les définitions et les informations spéciales soient indiquées en caractère gras.
- e. Que, si disponible, le nouveau Manuel d'IP soit envoyé à tous les présidents d'IP inscrits sur la liste du BSG.

Que soit réaffirmée l'approbation donnée dans un sondage par courrier aux changements apportés dans les brochures « Le sens de l'anonymat » et « Causeries à l'extérieur des AA », conformément à la Conférence 1978, qui indiquent que la plupart des membres des AA n'utilisent que leur prénom lors de causeries à l'extérieur du mouvement.

Que la brochure « Trop jeune ? » soit incluse dans l'assortiment à rabais de l'IP.

Que soit rejetée la suggestion de mettre à la disposition des comités locaux d'IP un article sur les AA pour publication dans les journaux locaux.

Qu'une voix hors champ soit ajoutée à la fin du film « Chez les Alcooliques anonymes », pour répéter que des techniques de films ont été utilisées pour protéger l'anonymat des membres des AA. Le comité recommande que le film soit approuvé par la Conférence avec cet ajout. (La Conférence stipule aussi d'améliorer la bande sonore.) (Publications)

Qu'en ce qui concerne la distribution du film « Chez les Alcooliques anonymes » : (Publications)

- a. Qu'AA World Services garde les droits du film et qu'il contrôle la distribution de chaque exemplaire.
- b. Que pendant sa première année, le film ne soit diffusé que par ceux qui ont un intérêt direct à aider l'alcoolique malade, et que le délégué de la région soit avisé de toutes les demandes de sa région pour le film.
- c. Que la priorité pour la distribution du film soit : (1) les entités de service des AA, comme les comités d'information publique et les comités des institutions ; (2) ceux qui ont un intérêt direct pour aider l'alcoolique malade, par exemple les programmes de traitement et les groupes de professionnels ; et (3) les écoles, les églises, les clubs de service et autres.
- d. Que bien que le film soit destiné principalement à l'extérieur des AA, des exemplaires peuvent être disponibles pour location à toute entité qui désire le projeter.
- e. Qu'à l'exception d'une ou deux régions choisies pour le test, l'utilisation du film pour la télévision soit retardée pendant un an pour permettre à la Conférence des Services généraux d'acquiescer une expérience réelle concernant la réaction du Mouvement et du public envers le film.
- f. Que l'on demande à quiconque s'engage à montrer le film dans la prochaine année de soumettre une courte évaluation au BSG sur un formulaire préparé.
- g. Que les résultats de l'évaluation et la politique de distribution soient révisés par le Comité d'Information publique de la Conférence 1980.

1980 Il est recommandé :

Que le film Chez les Alcooliques anonymes soit disponible pour distribution au grand public.

Que quand le film passe à la télévision, le délégué soit averti, si possible.

Qu'ait lieu le sondage de 1980 sur les membres.

Que soient acceptés les messages télé numéros 1, 3, 4 et 5, et que l'on renvoie à la révision le message numéro 2, qui parle trop de solitude et pas assez d'alcool. Le comité est d'avis que les messages radio et télé devraient être en français et en espagnol.

Que soit acceptée l'explication du Comité de l'IP du Conseil sur la raison pour laquelle tous les messages ne devraient pas être en langage des signes pour les malentendants— à savoir que certains messages font référence au téléphone. L'un des messages télé est déjà sous-titré, et cela est jugé suffisant.

Qu'au moment de mettre à jour la brochure « Causeries à l'extérieur des AA », on donne de courtes réponses aux questions aux pages 9 et 10 au lieu de renvois à d'autres brochures.

Que l'on cesse la publication de « Les AA dans votre milieu », étant donné la grande ressemblance de cette brochure avec « Le petit guide pratique sur les AA » et « Aperçu sur les AA ». Le comité juge inutile d'avoir deux brochures qui se ressemblent autant.

Que le comité du conseil pour l'Information publique de l'IP du Conseil de réaliser à partir d'extraits de la brochure « Trop jeune ? » un feuillet à l'intention des adolescents. Le comité aime particulièrement les douze questions illustrées de la fin. (L'actuel projet de feuillet pour les adolescents est rejeté.)

Qu'il y ait une réduction substantielle sur le prix de la brochure « Trop jeune ? » afin d'encourager une plus grande distribution de cette publication.

Que les photos de Bill W. et de Dr Bob restent dans le film « Chez les Alcooliques anonymes ».

Que la Conférence réaffirme comme suit la Proposition du comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence 1977 : « Qu'en vue d'une meilleure communication et d'une meilleure collaboration, les rapports des comités du conseil pour l'IP, la CMP, les Centres correctionnels et les Centres de traitement soient remis aux membres délégués des quatre comités correspondants de la Conférence après les réunions de chaque comité des administrateurs ». (Politiques)

1981 Il est recommandé :

Que le sondage sur les membres de 1980 soit accepté tel que présenté et que le Comité du conseil pour l'IP et AAWS préparent une brochure, un présentoir de table et une affiche murale des résultats du sondage, si possible.

Que la version réécrite de la brochure « Le sens de l'anonymat » soit envoyée à la production

Que les commentaires de la Séance générale d'échanges de vues du 1^{er} février 1981, intitulée « Attrait, réclame, information ? », soient ajoutés au Manuel de l'IP, à la section « Comment faire de l'IP », et aux Lignes de conduite sur l'IP.

Que toutes les régions soient avisées sur la disponibilité des messages télé ou radio avant qu'ils soient envoyés aux stations de radio et de télévision afin que l'autonomie locale puisse être respectée. (Proposition de la Conférence)

1982 Il est recommandé :

Que les messages télé supplémentaires d'intérêt public soient distribués de la manière suivante :

- a. le BSG annonce aux délégués et aux comités d'IP que les messages sont offerts ;

- b. l'information comprend une liste des stations de télévision locales ayant demandé des messages en 1980-1981, afin que les comités d'IP puissent les contacter ;
- c. les comités qui commandent des messages d'intérêt public peuvent indiquer s'ils souhaitent que les messages leur soient envoyés à eux ou directement aux stations de télé ;
- d. des dépliants scénarimages quadrichromes mis au point par le Comité de l'IP du Conseil seront joints à l'envoi ;
- e. le BSG contactera la direction des réseaux de télévision et se chargera de leurs demandes.

Que la méthode d'échantillonnage pour l'éventuel sondage sur les membres, soit réévalué par :

- a. le Comité du conseil pour l'IP à qui l'on demande d'explorer le mérite de préparer un programme pour sélectionner à nouveau des groupes des AA inscrits au BSG sur une base aléatoire par région.
- b. les délégués, à qui l'on demande de considérer la possibilité de distribuer la documentation du sondage aux groupes des AA présélectionnés dans leurs régions respectives.

Que la possibilité de tenir un éventuel sondage sur les membres sur la base d'une sélection au hasard dans chaque région soit à l'ordre du jour de la Conférence de 1983.

Qu'AAWS étudie la possibilité de produire un petit présentoir des publications, en carton et bon marché, aux fins d'information publique.

1983 Il est recommandé :

Qu'un sondage sur les membres ait lieu en 1983.

Que le sondage sur les membres de 1983 soit tenu sur la base d'une sélection au hasard dans chaque région.

Qu'une référence aux photographies soit ajoutée à la carte sur l'anonymat, au troisième paragraphe, disant :

Nous demandons donc respectueusement qu'aucun confédéré ou membre AA ne soit identifié par son nom au complet ou par une photographie dans les comptes rendus de nos réunions dans les médias.

Que le Comité du conseil pour l'IP rédige un article sur le but premier des AA, mettant l'accent sur l'échantillon d'alcooliques aujourd'hui abstinents dans le mouvement et comprenant, si cela convient, le Préambule des AA.

Qu'AAWS étudie la faisabilité de la traduction en espagnol de trames sonores de messages télé d'intérêt public existants.

1984 Il est recommandé :

Que le feuillet, le présentoir « à laisser derrière soi » et l'affiche sur « Le membre AA » soient mis à jour afin de tenir compte de l'information recueillie dans le sondage sur les membres de 1983.

Que soient traduits en espagnol et mis à la disposition des membres les messages « Appels téléphoniques aux AA » (30 secondes), « Appels à l'aide » (60 secondes), « First Meeting » (30 secondes) et « Conseil de B.G. » (30 secondes).

Que des nouvelles de l'information publique apparaissent régulièrement dans le *Box 4-5-9*, éliminant ainsi le *Bulletin de l'IP et de la CMP*.

Que soient contactés tous les comités de l'IP sur la disponibilité du film « Chez les Alcooliques anonymes » dans le cadre du travail d'IP du 50^e Anniversaire. À leur tour, les comités locaux

devraient contacter les stations de télévision indépendantes. Le comité a de plus recommandé que soit publié un article dans le *Box 4-5-9*, au sujet de ce travail d'information publique.

Que soit réalisée une ébauche vidéo de 60 secondes de séquences tirées du film « Chez les Alcooliques anonymes » décrivant ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas, et comprenant éventuellement Le Préambule, pour utilisation dans le cadre du travail d'information publique du Congrès international, sous réserve de l'approbation en tant que dépense d'IP par AAWS.

Que soit préparée une version espagnole du message d'intérêt public de 30 secondes « Conseils de B.G. », avec sous-titres en espagnol pour les malentendants, pour approbation à la Conférence des Services généraux 1985.

Que soit préparée une nouvelle bande radio sur les jeunes et les AA, pour approbation à la Conférence 1985.

1985 Il est recommandé :

Que la question numéro 14 du sondage sur les membres : « Étiez-vous dépendant de toute autre drogue que l'alcool ? » soit formulée différemment pour se lire : « Étiez-vous dépendant des drogues ? », conformément à notre but unique.

Que soient mis au point les nouveaux messages télé d'intérêt public de 30, 20 et 10 secondes, pour approbation à la Conférence 1986, tel que suggéré par le Comité du conseil pour l'IP et tel que demandé par les grands réseaux.

Que soit ajoutée la phrase « ou consultez vos journaux locaux » à la déclaration qui termine les messages radio actuels d'intérêt public.

Que soit rejetée la demande d'enlever la phrase « AA, ça marche ! » de tous les messages vidéo d'intérêt public.

Que les mots « past illness » du feuillet « AA at a Glance » (page 2, quatrième ligne) soient remplacés par « alcoholism ».

Que soient approuvés les nouveaux messages radio à l'intention des jeunes, tels que présentés par le Comité du conseil pour l'Information publique, à l'exception du témoignage de Danny S.

Que soient biffés les mots « and drugging » du témoignage de Kevin P., dans les messages radio d'intérêt public.

Que soit approuvé le plan de distribution à des stations présélectionnées des nouveaux messages d'intérêt public à l'intention des jeunes, tel que présenté par le Comité du conseil pour l'Information publique, qui prévoit que les délégués, les bureaux centraux et les comités locaux d'information publique seront avisés longtemps à l'avance du moment où ils passeront sur les ondes.

Que soit réaffirmé le principe de l'anonymat lors de la grande réunion du Congrès international de Montréal.

Que soit envoyée une lettre sur l'anonymat au *Publisher's Weekly*, la revue des éditeurs, et à *Folio*, la revue des professionnels de l'édition, réaffirmant la position des AA sur les Traditions de l'anonymat.

Que nous affirmions nos Traditions sur l'anonymat par le biais de lettres à tous les représentants auprès des Services généraux, et d'articles dans le *Grapevine* et le *Box 4-5-9*.

Que l'idée d'un film, d'une bande fixe, d'une vidéo ou de tout autre outil du genre ciblant les jeunes soit référée au Comité du Conseil pour l'Information publique pour étude et que

rapport en soit fait au Comité de l'Information publique de la Conférence 1986.

1986 Il est recommandé :

Que l'accent soit mis sur l'identification en tant qu'alcoolique dans les messages d'intérêt public, bien qu'il puisse être fait mention d'autres dépendances dans un témoignage.

Que le sondage sur les membres de 1986 suive la même procédure que celui de 1983.

Que la question numéro 14 du sondage sur les membres se lise ainsi : « En plus de votre alcoolisme, étiez-vous dépendant des drogues ? »

Que soient approuvés trois nouveaux messages télé d'intérêt public, de 30, 20 et 10 secondes respectivement. Que, de plus, les messages de 30 et de 20 secondes se terminent sur des commentaires différents— soit : « Consultez l'annuaire ou votre journal local » ou : « Consultez l'annuaire ».

Que soit réalisé le film de 28 minutes sur les jeunes, pourvu que dans toute section « reprise » de la version finale, l'accent soit seulement sur l'alcoolisme. Le comité a de plus recommandé que le film soit soumis à l'approbation de la Conférence 1987.

1987 Il est recommandé :

Que le feuillet, le présentoir « à laisser derrière soi » et l'affiche « Le membre des AA » soient mis à jour, afin de refléter les résultats du sondage sur les membres de 1986.

Que soient approuvées la réalisation et la distribution du film sur les jeunes, et que la version vidéo du film comporte des sous-titres pour les malentendants.

Que le Comité du conseil pour l'Information publique étudie la possibilité d'adapter en espagnol et en français le nouveau film sur les jeunes.

Que le graphisme du dépliant « Un message aux moins de vingt ans » soit mis à jour à partir du graphisme de la brochure « Trop jeune ? »

1988 Il est recommandé :

Que le mot « fight » soit remplacé par les mots « deal with » au numéro 6 de la section « What AA Does Not Do » de la brochure A Brief Guide to Alcoholics Anonymous, de sorte que la phrase se lise : « But AA does cooperate with organizations that deal with alcoholism » (les AA collaborent avec des organismes qui s'occupent d'alcoolisme).

Qu'un cadre de discussion n'est pas nécessaire en ce moment pour le film « Les jeunes et les AA ».

Que de nouveaux messages radio soient mis au point, afin d'atteindre des auditoires particuliers présentement visés par les stations de radio, et soient soumis pour approbation au Comité de l'Information publique de la Conférence 1989.

Que soit réaffirmée la résolution de la Conférence 1971 :

« Les membres AA croient généralement qu'il n'est pas sage de violer l'anonymat d'un membre même après sa mort, mais que dans chaque situation la décision finale appartient à la famille. »

De plus, que les archives AA continuent à protéger l'anonymat des membres AA décédés, tout comme celui des autres membres.

Que le Dossier d'information sur les AA soit mis à jour, afin d'y corriger les inexactitudes, et que le matériel ainsi corrigé soit soumis aux membres du

1989 Il est recommandé :

Que soient approuvés pour distribution par le BSG 10 nouveaux messages radiophoniques d'intérêt public en anglais (les nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11), en changeant la dernière ligne pour : « Alcooliques anonymes — appelez ou surveillez votre journal. »

Que soit approuvé pour distribution par le BSG un autre message radiophonique d'intérêt public en anglais, intitulé : « La femme libérée » en changeant la dernière ligne pour : « Alcooliques anonymes — appelez ou surveillez votre journal. »

Que soient approuvés pour distribution par le BSG deux messages radiophoniques d'intérêt public en espagnol, intitulés : « Je ne voulais pas embrasser mes enfants » et « Complètement ruiné ».

Que le sondage de 1989 sur les membres soit effectué au hasard, par région, à partir du même questionnaire qu'en 1986.

Que soient ajoutés les articles suivants au manuel de l'Information publique, à l'intention des présidents de ce comité dans les congrès:

- a. « Note aux directeurs de l'information, aux journalistes et aux reporters ».
- b. « Guide pour le communiqué de presse du congrès », où un paragraphe est changé pour que soient éliminés le prénom et l'initiale du nom de famille des conférenciers, et toute autre information permettant d'identifier les conférenciers du congrès;
- c. « La pochette de presse », pour utilisation lors des conférences de presse.

Que le paragraphe sur le président du comité de l'information publique, dans les Lignes de conduite AA sur les congrès, inclue désormais les références à la documentation maintenant disponible sur les présidents de comités de l'information publique des congrès.

Que soit préparé et présenté à la Conférence des Services généraux de 1990 pour révision un document contenant des lignes de conduite pour l'enregistrement de conférences AA, avant de l'inclure dans les Lignes de conduite AA sur les congrès.

Que soit réaffirmée cette recommandation de la Conférence de 1980:

« Que, conformément à nos Onzième et Douzième Traditions, les membres AA chargés d'enregistrer sur vidéo les conférences et réunions préservent l'anonymat au niveau de la presse, de la radio, du cinéma et de la vidéo, conscients que l'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions. Le comité a, de plus, recommandé que les conférences de membres AA soient livrées en personne plutôt que sur vidéo, étant donné la tentation de se servir de la vidéo pour mettre les personnalités au-dessus des principes ».

Qu'AAWS, Inc. donne non seulement aux stations de télévision, mais aussi aux comités de service la possibilité d'utiliser des versions abrégées de tous nos films maintenant disponibles pour le public, tout en recommandant fortement de les utiliser dans leur version intégrale, chaque fois que cela est possible, afin de préserver l'intégrité du message AA.

Qu'aucune décision ne soit prise concernant la demande de retrait de « Ça marche » des messages d'intérêt public actuels.

1990 Il est recommandé :

Que le dépliant « Sondage sur les membres des AA », le présentoir et l'affiche [ces deux derniers en anglais] soient mis à jour pour tenir compte des résultats du sondage sur les membres de 1989.

Que le dépliant « Sondage sur les membres des AA », le présentoir et l'affiche reflètent les résultats du sondage sur les membres de 1989. La réponse à la question #14 sur les drogues, dans le sondage AA, devrait être formulée de la façon suivante:

« En plus de leur alcoolisme, un pourcentage x de membres ont indiqué qu'ils étaient dépendants des drogues », et ajouter que « le but primordial des AA est de se rétablir de l'alcoolisme ».

Que le comité de l'information publique du Conseil revoie les données du sondage tout entier, de même que chacune des questions du questionnaire, pour déterminer quelles questions devraient être ajoutées au sondage sur les membres de 1992 ou devraient en être enlevées. Cette information devrait être fournie au comité de l'information publique de la Conférence de 1991 le plus tôt possible.

Que le comité de l'information publique du Conseil considère la faisabilité de la conception de messages d'intérêt public pour la vidéo et la télévision, l'accent étant mis sur les jeunes membres AA et sur les minorités de tous genres, dans le cadre de la volonté d'AA de transmettre son message à tous les alcooliques. Que le comité en fasse une proposition à la Conférence des Services généraux de 1991.

Que le comité du Conseil sur la Conférence des Services généraux considère un thème de Conférence, un atelier ou une communication sur la question de l'affiliation, et le présente le plus tôt possible.

1991 Il est recommandé :

Que les dix modifications suivantes, dans le questionnaire du sondage de 1992 sur les membres, qui ont été recommandées par le sous-comité du Conseil chargé du sondage, soient approuvées :

1. Ajouter le nom de la réunion au haut du formulaire (sur la même ligne que la ville, l'État/province et la date).
2. Que l'objet du sondage qui figure au haut du questionnaire soit formulé comme celui qui apparaît dans la brochure. Dans la dernière brochure (1989), ce texte se lit comme suit : « Les sondages ont pour but d'informer les membres des AA des caractéristiques actuelles de la composition du Mouvement et de renseigner les milieux professionnels et le grand public afin de rejoindre ceux qui souffrent encore de l'alcoolisme ».
3. Combiner les catégories 1 et 2 dans la question #5 qui devra se lire ainsi : 1. Journaux, revues, radio ou télévision.
4. Ajouter une catégorie à la question #5 (juste au-dessus de la dernière catégorie, 15) Autre) qui se lira ainsi 14) Ordre d'un tribunal.
5. Remplacer les catégories énumérées à la question #8 (« Quelle est la nature de votre occupation actuelle ? » par des catégories d'emploi normalisées.
6. Éliminer la question #9 (« Quelle est la nature de votre occupation actuelle ? ») du questionnaire.

7. Éliminer la question #10b du questionnaire (« Remplissez-vous ce questionnaire lors d'une réunion de votre groupe ? »)

8. À propos des services de consultation, éliminer les sous-questions #12b et #13b qui se lisent ainsi:

Qu'est-ce qui a été le plus utile ? (cocher une réponse) :

- Aide médicale Aide psychologique
 Aide spirituelle Autre

9. Omettre la question #16 qui se lit ainsi : « Votre médecin présente-t-il à ses patients les AA comme un programme de rétablissement ? »

10. Omettre la question #17 qui se lit ainsi : « Votre médecin a-t-il assisté à une réunion AA ? »

Qu'en préparant le questionnaire du sondage de 1992, le comité de l'information publique du Conseil analyse à nouveau la question #14 qui figurait dans le questionnaire de 1989 (« En plus de l'alcoolisme, vous êtes-vous adonné à d'autres drogues ? ») et qu'il transmette ses observations au comité de l'information publique de la Conférence au moins un mois avant la Conférence de 1992.

Que la production d'une vidéo-pilote de 15 minutes mettant en vedette des jeunes et des membres des groupes minoritaires soit autorisée au coût total de 82 000 \$ et que cette vidéo soit soumise à la Conférence de 1992 pour approbation définitive.

Que le comité de l'information publique du Conseil soit autorisé à dépenser 4 000 \$ pour des affiches ou d'autre matériel visuel qui résume un projet de film ou de vidéo sur les Traditions axé sur l'anonymat, et qu'il présente son projet à la Conférence de 1992.

1992 Il est recommandé :

Que les modifications suivantes soient faites dans le questionnaire du sondage sur les membres de 1992:

- a. Ajouter l'option « f » à la question #3 :
« C'est ma première réunion ».
- b. Corriger l'option « I » de la question #5 pour qu'elle se lise ainsi : « journal, revue, radio ou télévision ».
- c. Changer la question #9 pour qu'elle se lise ainsi :
« Avez-vous un groupe d'attache ? »
- d. Changer l'option « a » de la question #10 pour qu'elle se lise ainsi : « Avez-vous un parrain (ou une marraine) ? »
- e. Changer l'option « b » de la question #10 pour qu'elle se lise ainsi : « Avez vous choisi un parrain moins de 90 jours après votre arrivée chez les AA ? »

Que la question #14 (« Avais-tu une dépendance pour d'autres drogues que l'alcool ? ») soit supprimée du sondage de 1992, parce que cette question:

- a. souligne d'autres problèmes que l'alcool;
- b. tend à favoriser la division;
- c. pourrait être considérée comme contraire à notre objectif premier.

Que le sondage de 1992 se fasse au hasard dans chaque région comme cela a été fait en 1989.

Que la vidéo produite à l'intention des jeunes alcooliques soit distribuée après y avoir apporté deux corrections mineures : supprimer sur le ruban le segment d'environ 3 minutes 23 secondes qui semble montrer un achat de drogue dans la rue et ajouter au générique final la mise en garde au sujet de l'anonymat qui apparaît au début.

Que ne soit pas poursuivi le plan d'un programme de communication sur les Traditions. Un tel projet ne relève pas du mandat du comité IP de la Conférence, ne semble pas relever du mandat du comité IP du Conseil et ne répond à aucune demande.

Que tous les documents déjà assemblés pour le projet sur les Traditions soient mis à la disposition des futurs comités de la Conférence qui désireraient utiliser une partie ou la totalité de cette information.

Que le message d'intérêt public en six parties, qui est destiné aux adolescents et aux personnes âgées et qui a été produit par trois assemblées de la région de Californie, soit approuvé avec le changement de mention suivant :

« Alcooliques anonymes — pour nous rejoindre, consultez votre annuaire de téléphone ou votre journal local. »

Qu'à l'avenir, les projets de matériel audiovisuel soient étudiés par le comité compétent de la Conférence avant que des dépenses ne soient engagées, afin de favoriser l'épargne et les communications au sein du mouvement.

1993 Il est recommandé :

Que les résultats contenus dans la version finale du sondage de 1992 servent à mettre à jour la brochure sur le sondage, l'affiche et le document d'exposition.

Que le comité d'IP du Conseil entreprenne une étude en profondeur et rédige un rapport complet sur le besoin et l'efficacité des sondages des membres, à la lumière de *notre seul objectif*.

Que chaque délégué régional incite tous les groupes AA à discuter des principes spirituels de l'anonymat, notamment en ce qui a trait aux photographies, aux publications et aux souvenirs posthumes, conformément aux onzième et douzième Traditions.

Que l'enregistrement de Messages d'intérêt public R-06 ne soit plus gardé en stock et inscrit au catalogue parce que ces messages sont ambivalents au sujet de ce que sont les AA et parce que le message des AA est mieux transmis dans d'autres annonces radiophoniques.

Que le sous-comité du Conseil chargé d'étudier les messages d'intérêt public à la radio et à la télévision passe soigneusement en revue les messages contenus dans l'enregistrement R-09, plus particulièrement le message n° 5 « We're All in This Together », et qu'il fasse rapport au comité d'IP de la Conférence de 1994.

Que le BSG analyse ses méthodes actuelles d'adressage et élabore une nouvelle politique de diffusion qui tienne compte du principe de l'anonymat. (Résolution de l'Assemblée)

1994 Il est recommandé :

Que le Manuel de l'Information publique soit publié sous forme de cahier à couverture souple comme le Manuel des centres de détention.

1995 Il est recommandé :

Que la carte sur l'anonymat soit révisée et contienne un rappel ne pas filmer sur vidéo les conférenciers AA et ne pas inscrire leur nom en entier sur les bandes vidéo.

Que le questionnaire du sondage sur les membres, qui a été révisé et redessiné par le comité IP du Conseil en vue du sondage de 1996, soit approuvé en ajoutant des questions sur :

- race
- handicap physique
- état matrimonial

Le comité a aussi recommandé que la question suivante « Votre médecin sait-il que vous êtes membre des AA ? » qui figurait dans les anciens questionnaires, apparaisse à nouveau parce qu'elle donne des renseignements importants qu'on ne retrouve pas dans les autres questions.

1996 Il est recommandé :

Que le sondage de 1996 soit mené auprès des membres AA en choisissant des régions au hasard comme cela a été fait pour le sondage de 1992.

1997 Il est recommandé :

Que la brochure et le présentoir jetable sur le Sondage auprès des membres des AA de 1996 soient mis à jour pour refléter les résultats du sondage auprès des membres de 1996

Que le projet révisé de questionnaire du Sondage auprès des membres de 1998 soit approuvé

Que soient produits au moins trois messages d'intérêt public pour la télévision, insistant sur les jeunes et les minorités, et contenant des informations de nature générale sur les AA (à un coût maximum de 40 000 \$) et qu'ils soient soumis pour approbation au comité d'information publique de la Conférence 1998

Que l'on désigne désormais l'assortiment et le manuel de l'IP sous l'appellation « documentation de service » plutôt que « publications approuvées par la Conférence des Services généraux des AA ».

1998 Il est recommandé :

Que soient approuvés les quatre messages d'intérêt public pour la télévision, préparés par le comité de l'IP des administrateurs, qui mettent l'accent sur les jeunes membres et les minorités, et sur des informations générales sur les AA.

Qu'on retire les articles TV-25 et TV-34 de l'inventaire actuel et que les trois messages d'intérêt public suivants, extraits de ces deux articles, soient incorporés dans un nouvel article d'inventaire:

B.G.'S Advice : 30 secondes (extrait de TV-25)

B.G.'s Advice : 30 secondes avec sous titres
(extrait de TV-25)

High/Low Bottom: 20 (extrait de TV-34)

Qu'on choisisse les régions au hasard pour le sondage auprès des membres de 1998, comme cela a été fait lors du sondage de 1996.

1999 Il est recommandé :

Qu'une sous-section intitulée « Publications des AA pour ceux qui ont des besoins spéciaux » soit ajoutée au « Dossier d'information sur les AA » dans la section consacrée aux publications des AA et que le Service des publications en prépare le texte car il s'agit d'informations provenant du catalogue.

Que la brochure Sondage auprès des membres des AA et le présentoir jetable sur le Sondage auprès des membres soient mis à jour pour refléter les résultats du Sondage de 1998.

Qu'on confirme les Recommandations de 1966 et 1974 à l'effet que le film Bill's Own Story (L'histoire de Bill) soit réservé à l'usage exclusif des groupes, et que ce film soit mis à la disposition des groupes AI-Anon, aux mêmes conditions.

2000 Il est recommandé :

Que des changements sur l'anonymat sur Internet soient apportés dans les publications approuvées par la Conférence suivantes: « Dossier d'information sur les AA », « Petit guide

pratique sur les AA », « Causeries à l'extérieur des AA » et « Le sens de l'anonymat ».

Que le questionnaire du sondage de 2001 sur le membership AA soit approuvé en omettant la question #17 (le handicap physique empêche-t-il les membres d'assister ou de participer à des réunions des AA), puisque les réponses à cette question n'ont pas permis de tirer de conclusions claires lors des deux derniers sondages, et que le comité a reconnu qu'il existait des moyens plus efficaces de déterminer la meilleure façon de transmettre le message à ceux qui ont ces difficultés.

2001 Il est recommandé :

Que le Sondage de 2001 auprès des membres soit effectué par régions choisies au hasard comme lors du Sondage de 1998 auprès des membres.

Qu'un nouveau message d'intérêt public télévisé soit produit (au coût approximatif de 30 000 \$) par le comité du Conseil pour l'information publique parce qu'un MIP plus contemporain serait susceptible d'être utilisé plus fréquemment par les médias et de mieux rejoindre l'alcoolique qui souffre encore.

2002 Il est recommandé :

Que la brochure sur le « Sondage auprès des membres des AA » et le présentoir jetable sur le Sondage soient mis à jour pour refléter les résultats du Sondage de 2001 auprès des membres.

Que le message d'intérêt public pour la télévision développé par le comité du Conseil pour l'IP du soit approuvé pour mieux rejoindre l'alcoolique qui souffre encore.

Qu'un échéancier de quatre ans soit établi pour les messages d'intérêt public (MIP) afin de remplacer un MIP chaque année pendant les quatre prochaines années, et que le budget estimé de production de chaque MIP soit de 30 000 \$, sans compter les augmentations dues à l'inflation.

Note : *Après ce cycle de quatre ans, il se poursuivra par le remplacement du plus ancien MIP chaque année, et le budget sera révisé annuellement. Les nouveaux MIP suggérés nécessitent l'approbation de la Conférence avant leur distribution.*

Qu'en plus du travail des comités locaux, la distribution et le suivi des nouveaux messages télévisés d'information publique (MIP) soient centralisés, à un coût n'excédant pas 30 000 \$, et que l'information recueillie en ce faisant soient soumise au Comité d'information publique de la Conférence de 2003 pour étude.

Que la « Politique d'information publique pour tout le mouvement des AA », approuvée par la Conférence des Services généraux de 1956, où il est dit :

« Dans toutes ses relations publiques, le seul but visé par les AA est d'aider l'alcoolique qui souffre encore. Toujours conscients de l'importance de l'anonymat personnel, nous croyons pouvoir y arriver en lui faisant connaître, ainsi qu'à ceux qui pourraient être intéressés par son problème, notre propre expérience et celle de l'association, afin d'apprendre comment vivre sans alcool.

« Nous croyons que notre expérience devrait être accessible à tous ceux qu'elle intéresse vraiment. Nous croyons de plus que nos efforts dans ce sens devraient toujours refléter la gratitude que nous éprouvons pour le don de la sobriété, ainsi que notre conviction à l'effet que beaucoup de gens à l'extérieur des AA sont également préoccupés par le sérieux problème de l'alcoolisme. »

Soit amendée pour se lire

« Dans toutes ses relations publiques, le seul but visé par les AA est d'aider les alcooliques qui souffrent encore. Toujours conscients de l'importance de l'anonymat personnel, nous croyons pouvoir y arriver en faisant connaître aux alcooliques qui souffrent encore, ainsi qu'à ceux qui pourraient être intéressés par leur problème, notre propre expérience et celle de l'association, afin d'apprendre comment vivre sans alcool.

« Nous croyons que notre expérience devrait être accessible à tous ceux qu'elle intéresse vraiment. Nous croyons de plus que nos efforts dans ce sens devraient toujours refléter la gratitude que nous éprouvons pour le don de la sobriété, ainsi que notre conviction à l'effet que beaucoup de gens à l'extérieur des AA sont également préoccupés par le sérieux problème de l'alcoolisme. »

2003 Il est recommandé :

Que soit approuvé le message d'intérêt public pour la télévision (MIP) « Nous savons ce que c'est », préparé par le comité du Conseil pour l'Information publique.

Que la distribution, le suivi et l'évaluation du message d'intérêt public pour la télévision (MIP) « Nous savons ce que c'est » soit centralisée à un coût ne dépassant pas 30 000 \$, en plus du travail des comités IP locaux, et que l'information recueillie en ce faisant soit soumise à l'étude du comité de l'information publique de la Conférence de 2004.

Que soit approuvé le questionnaire du Sondage auprès des membres de 2004 en y ajoutant « Travailleur spécialisé » à la question 12 : « Quelle est votre occupation actuelle ? »

Que le Conseil des Services généraux étudie la façon dont les apports du Mouvement concernant le site Web du BSG pourraient être étudiés par un comité du Conseil et par un comité pertinent de la Conférence et qu'on fasse rapport au comité de l'information publique de la Conférence de 2004.

2004 Il est recommandé :

Que la signature de tous les MIP pour la radio soit changée de « Nous sommes dans l'annuaire téléphonique » ou « Appelez-nous ou cherchez-nous dans votre journal » pour « Recherchez-nous dans votre annuaire téléphonique, votre journal ou à aa.org ».

Qu'après étude du rapport du Comité du Conseil des services généraux pour la surveillance du site Web AA du BSG:

- Le conseil de AAWS continue de gérer le site Web par l'entremise de son comité des Services,
- Le Conseil de AAWS continue de traiter toute correspondance, demande de changement ou de rapports sur le site Web.
- Le Conseil de AAWS soit responsable de la préparation d'un rapport trimestriel à l'intention du Comité du Conseil pour l'information publique. Ce rapport devrait contenir les renseignements suivants
 - Changements au site Web
 - Mise à jour de l'activité sur le site Web
 - Un résumé des demandes ou de la correspondance en provenance du Mouvement concernant le site Web et un résumé des actions entreprises par le Conseil de AAWS en réponse à ces demandes ou cette correspondance.
- Le Conseil de AAWS préparera un rapport annuel à l'intention du comité du Conseil pour l'information publique résumant toute l'information contenue dans les

rapports trimestriels sur le site Web. Ce rapport, ainsi que toute observation du comité du Conseil, sera envoyé au comité de l'information publique de la Conférence pour étude.

- e. L'ordre du jour du comité de l'information publique de la Conférence contiendra un article permanent « Étude du rapport du comité du Conseil pour l'Information publique sur le site Web AA du BSG ».

Comme ce fut le cas pour l'inclusion de la quatrième édition du Gros Livre sur le site Web, que le Conseil de AAWS puisse consulter la Conférence des Services généraux, le comité du Conseil pour l'Information publique, le comité de l'information publique de la Conférence et tout autre comité du Conseil ou de la Conférence, selon le cas, lorsque des changements majeurs doivent être apportés au site Web AA du BSG.

Que le Sondage 2004 sur le membership soit mené par régions, de façon aléatoire, tout comme on l'a fait lors du Sondage de 2001.

Qu'on poursuive la distribution centralisée et le suivi des deux nouveaux messages d'intérêt public « Main tendue » et « Nous savons ce que c'est » au cours de la prochaine année, à un coût ne devant pas dépasser 30 000 \$. (Résolution de l'Assemblée)

2005 Il est recommandé :

Que la brochure sur le Sondage auprès des membres et le présentoir jetable soient mis à jour pour présenter les résultats du Sondage de 2004 sur les membres en modifiant ainsi les catégories sous la rubrique « Durée d'abstinence » :

Abstinent depuis plus de 10 ans.

Abstinent de 5 à 10 ans.

Abstinent de 1 à 5 ans.

Abstinent moins de 1 an.

pour mieux refléter l'éventail de la moyenne ».

Que soit approuvé le message d'intérêt public pour la télévision (MIP) « Vivre dans le chaos » préparé par le Comité du conseil pour l'information publique.

Que le message d'intérêt public pour la télévision (MIP) « Vivre dans le chaos » soit traduit en français et en espagnol, avec distribution centrale, suivi et évaluation à un coût total n'excédant pas 40 000 \$, en plus du travail des comités locaux, et que l'information recueillie par ce procédé soit soumis pour étude au Comité d'information publique de la Conférence 2006.

Que la phrase « et prendre des pilules » soit enlevée du MIP « Teenager » spot #6, du MIP pour la radio. Article CD #R-10.

Que le Comité du conseil pour l'information publique initie les démarches proposées pour déterminer la faisabilité de remplacer deux vidéos : « Les AA à l'heure du Rap » et « Les jeunes et les AA » par un projet initial estimé à un coût n'excédant pas 20 000 \$ et qu'il présente un rapport au Comité d'information publique de la Conférence 2006.

Que la distribution de la vidéo « Chez les Alcooliques anonymes » soit discontinuée puisqu'elle est désuète.

2006 Il est recommandé :

Que soit approuvé le message d'intérêt public (MIP) télévisé « Témoignages », préparé par le Comité du Conseil pour l'information publique, ce qui complètera le cycle de quatre ans de remplacement entrepris par la Conférence des Services généraux de 2002.

Que la Résolution de 2002 : « Après le cycle initial de quatre ans, il se poursuivra par le remplacement du plus ancien MIP chaque année » soit reconfirmée et qu'un nouveau MIP soit préparé pour étude par le Comité d'information publique de la Conférence 2007 à un coût ne dépassant pas 40 000 \$, et que le plus ancien MIP du plan de quatre ans soit remplacé.

Que le message d'intérêt public (MIP) télévisé « Témoignages » fasse l'objet d'une distribution, d'un suivi et d'une évaluation centralisés à un coût ne dépassant pas 31 000 \$, en plus du travail des comités locaux d'information publique.

Que la section « Statut marital » du « Questionnaire du sondage auprès des membres des AA » soit révisée, et qu'on la renomme « Statut domestique » en y proposant les quatre options suivantes :

- Marié
- Célibataire
- Divorcé
- Autre (prière de spécifier)

Qu'on ajoute l'option « Internet » au « Questionnaire du Sondage auprès des membres de 2007 » à la question 11 : « Dans la liste suivante, ne cochez pas plus de deux raisons qui vous ont le plus incité à venir à votre première réunion des AA. »

Que soit approuvé le Questionnaire du « Sondage auprès des membres des AA 2007 ».

Que les vidéos « Les jeunes et les AA » et « Les AA à l'heure du Rap » soient remplacées et que le comité du Conseil pour l'information publique développe une idée de film, de vidéo ou autre instrument semblable visant les jeunes, incluant des scénarios-maquettes et estimés de coûts, en prenant en considération les conclusions du rapport de janvier 2006 du Conseil sur les vidéos pour les jeunes, avec le plus grand éventail possible de diversité, et qu'on fasse rapport au comité de l'information publique de la Conférence 2007 pour considération.

2007 Il est recommandé :

Que le Sondage 2007 sur les membres des AA soit fait par région et au hasard, comme le Sondage 2004 sur le membership des AA.

Que soit approuvé le message d'intérêt public « Une force de la nature » préparé par le Comité du Conseil pour l'information publique

Que le message d'intérêt public « Une force de la nature » fasse l'objet d'une distribution centralisée, d'un suivi et d'une évaluation à un coût ne dépassant pas plus de 30 000 \$, en plus du travail des comités locaux d'Information publique.

Que la Résolution de 2002 : « Après le cycle initial de quatre ans, il se poursuivra par le remplacement du plus ancien MIP chaque année » soit réaffirmée et qu'un nouveau MIP soit préparé pour étude par le Comité d'Information publique de la Conférence 2007 à un coût ne dépassant pas 40 000 \$, et que le plus ancien MIP du plan de quatre ans soit remplacé.

Que le Comité du conseil pour l'Information publique développe son projet de vidéo qui comprendrait des soumissions de vidéos/numériques des membres, et que les soumissions choisies soient compilées et utilisées dans la transmission du message des AA aux jeunes. Le comité a demandé au Comité du conseil pour l'information publique :

- De préparer des lignes de conduite claires pour la demande et la soumission de vidéos (ou de dossiers numériques)

à sa réunion de juillet 2007 et que les lignes de conduite respectent les Traditions des AA et les contraintes légales et de sécurité appropriées.

- De prévoir un échéancier à sa réunion de juillet 2007 pour la demande de soumissions de vidéos/fichiers numériques de la part des membres.
- De préparer un brouillon pour les soumissions de vidéos/fichiers numériques ou un rapport d'étape qui seront soumis pour étude au Comité de l'Information publique de la Conférence 2008.

Note : Le coût de la préparation est évalué à 28 000 \$

Que la liste des premiers symptômes de l'alcoolisme tirée des publications des AA approuvées par la Conférence et soumise par le Comité du conseil pour l'Information publique remplace la liste actuelle des premiers symptômes dans la brochure « Causeries à l'extérieur des AA ».

Que soit préparée par le Service des Publications une section sur l'anonymat posthume afin de l'inclure dans la brochure « Le sens de l'anonymat », et que le brouillon soit soumis pour étude au Comité de l'Information publique de la Conférence 2008.

Que les mots « Jeune, vieux. Riche, pauvre. Sans distinction de race ou de couleur » sous la section intitulée L'ALCOOLISME soient enlevés de la brochure « Un message aux moins de vingt ans ».

2008 Il est recommandé :

Que le message d'intérêt public pour la télévision « Je pensais », préparé par le Comité du Conseil pour l'Information publique, soit approuvé et qu'on ajoute une référence aux journaux dans la signature.

Que le message d'intérêt public 2008 pour la télévision « Je pensais » fasse l'objet d'une distribution centralisée, d'un suivi et d'une évaluation à un coût n'excédant pas 35 000 \$, en plus du travail des comités locaux d'Information publique.

Que le comité d'Information publique de la Conférence étudie chaque année les messages d'intérêt public existants pour leur pertinence et leur utilité et qu'on retire un MIP seulement au moment où celui-ci n'est plus pertinent ou utile au Mouvement.

Que le Comité d'Information publique de la Conférence évalue chaque année le besoin d'un nouveau message d'intérêt public pour la télévision.

Que le scénario pour les MIP combinés pour la radio sur CD (R-10) soit révisé et mis à jour et soumis au Comité d'Information publique de la Conférence 2009.

Que la brochure sur le Sondage auprès des membres et l'étalage à utilisation unique sur le Sondage auprès des membres soient mise à jour pour refléter les résultats du Sondage 2007 auprès des membres.

Qu'une affiche murale destinée aux jeunes et contenant des informations sur les Alcooliques anonymes soit préparée et soumise au Comité d'Information publique de la Conférence 2009.

2009 Il est recommandé :

Que soit approuvé, avec des changements mineurs, le texte révisé de la brochure « Message aux moins de vingt ans », contenant des textes et des illustrations tirés de la brochure existante « Trop jeune ? ».

Que soit approuvée, avec des changements mineurs, l'affiche murale contenant des informations sur les Alcooliques anonymes destinées aux jeunes.

Qu'un nouveau message d'intérêt public des AA pour la télévision soit préparé pour étude par le comité de l'information publique de la Conférence 2010, à un coût ne devant pas dépasser 40 000 \$ et que les visages des acteurs représentant des membres des AA ne soient pas identifiables dans ce MIP.

Note : Le comité a suggéré que des alcooliques plus âgés et des alcooliques ayant des besoins spéciaux soient dépeints dans ce MIP.

Que soit approuvé, avec des changements mineurs, le scénario révisé de « Assemblage de MIP radio des AA sur CD », sauf le MIP #15, et qu'il soit enregistré à un coût ne dépassant pas 20 000 \$.

Que soient approuvées, avec des changements mineurs, les quatre vidéos des AA destinés aux jeunes.

Qu'on retire les vidéos « Les AA à l'heure du rap » et « Les jeunes et les AA ».

Que soit approuvé le projet de questionnaire pour le Sondage 2010 auprès des membres des AA.

2010 Il est recommandé :

Que soit approuvé le message d'intérêt public « Mon univers » préparé par le comité du Conseil pour l'Information publique.

Que le message d'intérêt public 2010 pour la télévision « Mon monde » fasse l'objet d'une distribution, d'un suivi et d'une évaluation centralisés à un coût ne dépassant pas 35 000 \$, en plus du travail des comités locaux d'Information publique. Que le texte suivant soit ajouté à la brochure approuvée par la Conférence « Le sens de l'anonymat » sous la rubrique « Quelques faits sur l'anonymat chez les AA » en page 10 :

« Les membres des AA en général ne jugent pas sage de violer l'anonymat d'un membre, même après sa mort, mais dans chaque cas, la décision finale doit revenir à la famille. Par contre, les membres des AA sont d'accord pour dire que l'anonymat de membres des AA toujours vivants devrait être respecté dans les notices nécrologiques ou tout type de souvenir imprimé ou avis de décès. »

Que soit approuvée la Vidéo des AA pour les jeunes intitulée « Animation » avec un léger changement pour y ajouter une image d'information où on pourra lire : « Pour plus d'informations, consultez 'Les jeunes' sur www.aa.org. »

Que le mot « sevrage » soit remplacé par « désintoxication » et que « de rétablissement » remplace « d'hospitalisation » dans la section « Ce que les AA ne font pas » du feuillet « Aperçu sur les AA » et que la phrase devienne : « ... n'offre pas de service de désintoxication, de nursing ou de rétablissement... » et que toute la section devienne :

« Ce que les AA ne font pas :

Les AA ne fournissent pas la motivation initiale pour inciter les alcooliques à se rétablir... ne font pas de recrutement... ne conduisent et ne commanditent aucune recherche... tiennent pas de registres de présence ni de dossiers de cas personnels... ne s'associent pas à des « conseils » de services sociaux (bien que certains membres, groupes ou bureaux de service collaborent souvent avec ces organismes)... n'exercent ni suivi, ni contrôle sur leurs membres... ne posent ni diagnostic, ni pronostic médical ou psycholo-

gique... n'offrent aucun service de désintoxication, de nursing ou de rétablissement, d'hospitalisation, de médicaments ou de traitements médicaux ou psychiatrique... n'offrent pas de services religieux ni n'organisent ou cautionnent des retraites... ne font pas d'éducation sur l'alcool... ne fournissent ni logement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun service social ou de bien-être... n'offrent pas de service de counselling domestique ou professionnel... n'acceptent pas d'argent pour leurs services, ni n'acceptent de contributions de l'extérieur... ne donnent pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux officiers de justice, aux agences de services sociaux, aux employeurs, etc. »

Que le Comité du conseil pour l'Information publique présente un rapport au Comité de l'Information publique de la Conférence 2011 avec un projet de politique concernant les visages couverts ou non des acteurs qui jouent le rôle de membres des AA ou de membres potentiels des AA dans les médias visuels approuvés par la Conférence, en analysant et en prenant en considération le public visé pour tous les enregistrements et toutes les vidéos AA existantes.

2011 Il est recommandé :

Que soit mené le Sondage 2011 sur les membres des AA par région, sur une base aléatoire, comme cela a été fait pour le Sondage sur les membres des AA en 2007.

Que soit approuvée la politique suivante : « Politique sur les acteurs qui jouent le rôle de membres des AA ou de membres des AA éventuels dans les vidéos produites par le Conseil des Services généraux ou ses affiliés » :

Dans les vidéos produites et distribuées par le Conseil des Services généraux ou ses sociétés affiliées, Alcoholics Anonymous World Services, Inc., et Alcoholics Anonymous Grapevine, Inc., qui font appel à des acteurs qui jouent le rôle de membres des AA ou de membres des AA éventuels, on ne montrera pas les acteurs de face, à moins que :

- a. Le Conseil des Services généraux, à l'unanimité substantielle, décide que le projet de vidéo est conséquent avec la tradition des AA de l'attrait plutôt que la réclame, et qu'un tel recours à un ou à des acteurs, de fait ou en apparence, ne met pas les personnalités avant les principes, et
- b. La Conférence des Services généraux autorise, à l'unanimité substantielle, la production et la distribution d'une telle vidéo.

Pour les besoins de cette Politique, une « vidéo » est tout document média visuel dans lequel un acteur vivant apparaît, peu importe le format dans lequel la vidéo est présentée (DVD, film, fichier électronique, et autres).

Pour les besoins de cette Politique, un « membre des AA éventuel » est un personnage dans une vidéo qui est dépeint comme à la recherche de l'aide des AA, ou qui est dépeint comme récipiendaire d'un travail de Douzième Étape sous quelque forme.

Les vidéos actuelles qui utilisent des acteurs pour dépeindre des membres des AA ou des membres des AA éventuels peuvent encore être produites et distribuées jusqu'à ce qu'elles soient retirées.

Les vidéos « Les étapes du voyage » et « Bill Discusses the Twelve Traditions », chacune étant actuellement distribuée seulement aux groupes des AA, de même que « Bill's Own

Story », dont la distribution est aussi restreinte, peuvent continuer à être produites et distribuées.

Un exemplaire de cette politique sera remis à toutes les entités qui participent à la production d'une vidéo avant le début de la production. La documentation historique de la politique sera toujours distribuée avec la politique.

Que soit préparé par le Comité du conseil pour l'Information publique un message d'intérêt public en espagnol avec accent culturel, qui soit différent de tout MIP en anglais (le coût de production ne devant pas excéder 40 000 \$) pour mieux s'assurer que la main des AA est là chaque fois que quelqu'un, quelque part, tend la main en quête d'aide.

Que soit approuvée la brochure révisée « Le sens de l'anonymat ».

Que soit approuvé le dossier révisé « Dossier sur les AA ».

Que la section intitulée « Où trouver les AA chez vous », dans le feuillet « Aperçu sur les AA » soit changé pour « Où trouver les AA », et que cette section qui se lit :

« Recherchez l'inscription « Alcooliques anonymes » dans votre annuaire téléphonique local. Dans la plupart des régions urbaines, vous trouverez, au bureau de service ou à l'intergroupe, un personnel composé de bénévoles membres des AA qui seront heureux de répondre à vos questions ou de vous diriger vers des personnes aptes à vous renseigner »

Soit amendée pour se lire :

« Recherchez l'inscription « Alcooliques anonymes » dans tout annuaire téléphonique, ou dans votre journal local, ou « Comment trouver des réunions des AA » à la page d'accueil de notre site Web www.aa.org. Dans la plupart des régions urbaines, vous trouverez, au bureau de service ou à l'intergroupe, un personnel composé de bénévoles membres des AA qui seront heureux de répondre à vos questions ou de vous diriger vers des personnes aptes à vous renseigner ».

2012 Il est recommandé :

Que la brochure du Sondage sur les membres et le présentoir à usage unique sur le sondage soient mis à jour pour refléter les données du Sondage sur les membres des Alcooliques anonymes de 2011, en apportant des changements mineurs au texte.

Que soit approuvée avec des changements mineurs la vidéo du message d'intérêt public pour la communauté espagnole : « Tengo Esperanza » préparée par le Comité du conseil pour l'Information publique.

Que la vidéo du message d'intérêt public pour la communauté espagnole : « Tengo Esperanza » fasse l'objet d'une distribution et d'un suivi centralisés à un coût n'excédant pas 40 000 \$, en plus du travail des comités locaux et que l'information ainsi recueillie soit transmise au comité de l'Information publique de la Conférence 2013 pour étude.

Que soit approuvée la révision de la « Carte portefeuille sur l'anonymat ».

2013 Il est recommandé :

Que la 63^e Conférence des Services généraux affirme que l'Internet, les médias sociaux et toutes les formes de communications publiques sont implicites dans la dernière phrase de la Formule abrégée de la Onzième Tradition, qui se lit : « Au niveau de la presse, de la radio et du cinéma ».

Que A.A. World Services ait la permission d'utiliser des canaux numériques et des soutiens et distributions de technologie (avec commission), par exemple et sans s'y limiter, téléphones intelligents, tablettes, e-readers, applications et magasins en ligne autorisés pour la vente et la distribution de publications des AA numériques. Le comité a demandé que le conseil s'assure que tous les contrats protègent nos Traditions, avec l'option d'annuler un ou tous les contrats en tout temps. Le comité a demandé qu'un rapport de situation et financier soit soumis au Comité approprié de la Conférence 2014.

2014 Il est recommandé :

Que le Questionnaire du Sondage 2014 des AA soit changé comme suit :

Point 3a à changer de « Marié » à « Marié ou conjoint de fait ».

Point 11e à changer « service de counseling » à « conseiller ou professionnel en santé mentale ».

Point 11f à changer de « Ordre du tribunal » à « Système judiciaire ».

Point 11g à changer de « Professionnel de la santé » à « Professionnel médical ».

Point 13a à changer pour « Avant votre arrivée chez les AA, avez-vous reçu un traitement ou consulté un service de counseling (d'ordre médical, psychologique ou spirituel, etc) qui a trait à votre façon de boire ? (Si oui, répondez à la question 13b) »

Point 14a à changer pour « Après votre arrivée chez les AA, avez-vous reçu un traitement ou consulté un service de counseling (d'ordre médical, psychologique ou spirituel, etc) qui a trait à votre façon de boire ? (Si oui, répondez à la question 14b) »

Point 15 à changer de « Un professionnel de la santé vous a-t-il déjà référé chez les AA ? » à « Un conseiller, un professionnel médical ou en santé mentale vous a-t-il déjà référé chez les AA ? »

Que soit mené le Sondage 2014 sur les membres des AA par région, sur une base aléatoire, comme cela a été fait pour le sondage sur des membres des AA en 2011.

Que soient discontinuées les vidéos des messages d'intérêt public « Vivre dans le chaos » et « Nous savons ce que c'est ».

Que soit produit un nouveau message d'intérêt public en 2014 à un coût n'excédant pas 30 000 \$.

2015 Il est recommandé :

Que soit approuvée avec le changement suivant la vidéo de message d'intérêt public « Les portes » préparée par le Comité du conseil pour l'Information publique :

- Enregistrer à nouveau le dialogue en voix hors champ par des voix d'acteurs professionnels en anglais, en espagnol et en français, en éliminant toute allusion que les voix sont des appels téléphoniques enregistrés, à un coût ne dépassant pas 24 000 \$.

Que la vidéo du message d'intérêt public « Les portes » fasse l'objet d'une distribution et d'un suivi centralisés à un coût n'excédant pas 40 000 \$, en plus du travail des comités locaux, et que l'information ainsi recueillie soit transmise au comité de l'Information publique de la Conférence 2016 pour étude.

Que soient discontinuées les vidéos des messages d'intérêt public « Une force de la nature » et « Témoignages ».

Que la brochure sur le Sondage des membres et le présentoir jetable du Sondage sur les membres soient mis à jour pour refléter les résultats du Sondage 2014 sur les Membres des Alcoolistes anonymes, avec corrections mineures.

À la lumière du potentiel pour continuer d'améliorer la pertinence et l'utilité du site Web aa.org sur une base opportune, que le Conseil d'AAWS soit autorisé à produire et à afficher des documents de service en audio-vidéo sur le site Web aa.org, aux conditions suivantes :

- Que les documents de service en audio-vidéo produits par ce procédé donnent des informations qui sont déjà affichées sur aa.org ;
- Que les documents de service proposés en audio-vidéo soient réservés à un affichage uniquement sur aa.org (les articles audio-vidéo produits pour distribution ailleurs que sur le site Web aa.org continuera de nécessiter une analyse et une approbation de la Conférence) ;
- Que les documents de services proposés en audio-vidéo soient analysés quant au contenu par un comité du conseil approprié avant affichage — avec la prérogative de demander des commentaires au comité approprié de la Conférence avant qu'ils soient soumis au Conseil d'AAWS ;
- Que les documents de service proposés en audio-vidéo soient analysés et approuvés pour affichage par le Conseil d'AAWS — avec la prérogative de demander des commentaires du comité approprié de la Conférence avant affichage.

2016 Il est recommandé :

Qu'une proposition pour activer un compte Google-sans-but-lucratif pour transmettre le message des AA au grand public soit préparée et soumise au comité de l'Information publique de la Conférence 2017 pour étude.

Qu'une proposition pour activer un compte Twitter pour transmettre le message des AA au grand public soit préparée et soumise au comité de l'Information publique de la Conférence 2017 pour étude.

Que les versions anglaise et française de la vidéo MIP « Tengo Esperanza » soient distribuées, suivies et évaluées centralement à un coût ne dépassant pas 40 000 \$, en plus de leur distribution par les comités locaux, et que l'information recueillie en ce faisant soit transmise au comité de l'Information publique de la Conférence 2017 pour étude.

Que la vidéo MIP « Je pensais » soit retirée.

2017 Il est recommandé :

Qu'un nouveau message d'intérêt public en vidéo soit créé à un coût de dépassant pas 40 000 \$.

Que la brochure « Le sens de l'anonymat » soit réécrite pour inclure du texte tiré des publications du BSG sur la Onzième Tradition et pour développer la discussion de l'humilité dans la Douzième Tradition en ce qu'elle touche l'anonymat, et qu'un rapport d'étape ou un premier jet soit soumis au comité de l'Information publique de la Conférence 2018.

Que le A.A. World Services crée un compte Google pour les sociétés sans but lucratif, et que l'utilisation de ce compte soit limitée au programme pour les sociétés sans but lucratif de YouTube et qu'on fasse en sorte que les commentaires ne soient pas publiés sur les pages YouTube d'A.A.W.S. Le comité a demandé qu'un rapport préparé à partir des analyses du site Web et portant sur l'utilité et l'efficacité du compte YouTube

d'A.A.W.S. soit présenté au Comité de l'Information publique de la Conférence 2018.

2018 Il est recommandé :

Que la vidéo « Changes » (« Changements ») soit approuvée avec la modification suivante : que la phrase « C'est là que les AA sont venue me sauver » soit remplacée par « Les AA m'ont offert une solution ».

Qu'en plus du travail des comités locaux, la vidéo de message d'intérêt publique, « Changes » (« Changements ») soit distribuée de manière centralisée, que les données soient analysées, pour un coût qui ne doit pas dépasser 42 000\$, et que les données récoltées ainsi soient présentées au Comité pour l'Information Publique de la Conférence 2019.

Que la vidéo des Jeunes qui a été présentée soit approuvée.

Que la brochure « Comprendre l'anonymat », avec l'ajout d'un contenu sur les Traditions Onze et Douze, soit approuvée.

Que le Comité du Conseil de l'Information publique développe un langage qui montre que la Tradition de l'anonymat des AA ne protège pas les criminels et les comportements inappropriés et que de contacter les autorités lorsqu'il le faut ne contredit par les Traditions des AA. Un rapport sur les progrès et quelques ébauches reflétant ce langage devra être rapporté au Comité pour l'Information Publique de la Conférence 2019.

Que les modifications de la brochure « Petit guide pratique sur les AA » soient approuvées.

Qu'un rapport sur les progrès, dont les statistiques web, et l'utilité et l'efficacité de la chaîne YouTube de AAWS soit présenté devant le Comité pour l'Information Publique de la Conférence 2019.

2019 Il est recommandé :

Que le Comité du conseil pour l'information publique élabore un plan pour produire des courts métrages vidéo basés sur les dépliants actuels des AA qui fournissent de l'information sur les AA au public et qu'un rapport soit présenté au Comité de l'information publique de la Conférence de 2020.

Que la vidéo MIP « Mon monde » soit discontinuée.

Que soit réaffirmée la « Politique sur les acteurs représentant des membres des AA ou des membres potentiels des AA dans les vidéos produites par le Conseil des Services généraux ou ses affiliés ».

Que deux MIP soient élaborés à un coût ne dépassant pas 50 000 \$ pour chaque MIP, et que, si des personnages au visage entier sont montrés, une clause de non-responsabilité à l'écran soit incluse pour la « représentation par un acteur ».

Que le texte traitant de l'anonymat et de la sécurité soit inclus dans la brochure « Le sens de l'anonymat » comme suit :

Q. Est-il acceptable de dire à quelqu'un que j'ai été témoin d'un comportement inapproprié ou que j'ai vécu un comportement inapproprié pendant ou en dehors des heures de réunion ? Puis-je alerter les autorités compétentes en cas de comportement criminel ?

R. Les groupes s'efforcent d'offrir un environnement aussi sûr que possible dans lequel les membres peuvent se concentrer sur la sobriété et, bien que l'anonymat soit essentiel à cette fin, il n'a pas pour but de servir de manteau pour protéger un comportement inapproprié ou criminel. Dire quelque chose au sujet d'un comportement inapproprié ou appeler les autorités compétentes ne va à l'encontre

d'aucune tradition des AA et vise à préserver la sécurité de tous les membres.

Que le libellé de la dernière phrase de la section intitulée « Comment les membres des AA maintiennent leur sobriété » dans le dépliant « Un aperçu sur les AA » soit modifié de :

La sobriété est maintenue par le partage de l'expérience, de la force et de l'espoir lors des réunions de groupe et par les Douze Étapes suggérées pour se rétablir de l'alcoolisme.

à

La sobriété est maintenue par le partage de l'expérience, de la force et de l'espoir lors des réunions de groupe et par les Douze Étapes des Alcooliques anonymes, qui sont suggérées comme un programme de rétablissement.

Qu'un rapport d'étape sur l'utilité et l'efficacité de la chaîne YouTube d'A.A.W.S. soit présenté de nouveau au Comité de l'information publique de la Conférence 2020.

Que tous les titres actuels des messages d'intérêt public sur les vidéos soient mis à jour à des fins d'optimisation de la recherche.

Que A.A. World Services, Inc. et AA Grapevine, Inc. demandent la certification "LegitScript" pour avoir droit aux AdWords/Grants Google.

Que A.A. World Services, Inc. demande des Google AdWords/Grants, dans le but de fournir des informations sur les AA au public.

Que A.A. World Services, Inc. mette en œuvre Google AdWords/Grants dans le but de fournir des informations sur les AA au public et qu'un rapport soit présenté au Comité sur l'information publique de la Conférence de 2020.

2020 Il est recommandé :

Que tous les titres de vidéos d'A.A.W.S. soient ajustés pour l'optimisation pour les moteurs de recherche (SEO).

2021 Il est recommandé que :

Conformément à la « Politique sur les acteurs représentant des membres des AA ou des membres potentiels des AA dans les vidéos produites par le Conseil des Services généraux ou ses affiliés », le message d'intérêt public vidéo utilisant des acteurs à visage découvert « Party » (titre provisoire) soit approuvé avec les révisions suivantes : que les « pistes brouillon » de la voix hors champ soient remplacées, et que d'autres modifications éditoriales mineures soient effectuées en post-production.

Conformément à la « Politique sur les acteurs représentant des membres des AA ou des membres potentiels des AA dans les vidéos produites par le Conseil des Services généraux ou ses sociétés affiliées », le message d'intérêt public vidéo utilisant des acteurs à visage découvert « Wall » (titre provisoire) est approuvé avec les révisions suivantes : Que les « pistes brouillon » de la voix hors champ soient remplacées, et que d'autres modifications éditoriales mineures soient effectuées en post-production.

En plus du travail des comités locaux, un ou deux messages d'intérêt public seront distribués de façon centralisée aux médias de radiodiffusion, suivis et évalués à un coût ne dépassant pas 60 000 \$, et que l'information recueillie au cours de ce processus soit rapportée au Comité de l'Information publique de la Conférence 2022.

Une étude de faisabilité sur le placement payant de vidéos d'intérêt public sur des plateformes de diffusion en continu, y

compris, mais sans s'y limiter, Netflix, Hulu et YouTube, soit réalisée et qu'un rapport sur cette recherche soit présenté au Comité de l'information publique de la Conférence de 2022.

Des balados offrant des échanges au sein du Mouvement et des informations au public sur les AA soient produits et distribués par le BSG en coopération avec le Bureau du Grapevine. Le comité a demandé qu'un rapport d'étape sur l'élaboration et la mise en œuvre des balados soit transmis au Comité de l'Information publique de la Conférence de 2022.

Le comité a noté que les balados serviraient de nouveau format pour produire du « matériel de service » afin de communiquer sur des sujets dont le partage est similaire à celui que l'on peut trouver dans le *Box 4-5-9, À propos des AA*, aa.org, et les partages dans AA Grapevine et La Viña.

Le Comité du Conseil pour l'information publique révisé le dépliant « Causeries à l'extérieur des AA » afin de mieux refléter la transmission du message des AA à divers publics dans des contextes autres que les AA et qu'il inclue une section sur la formation des médias et les entrevues de presse, et qu'une ébauche ou un rapport d'étape sur la révision soit présenté au Comité de l'Information publique de la Conférence de 2022.

Le Comité du Conseil pour l'information publique révisé le dépliant « Un message aux moins de vingt ans » afin de mieux refléter la transmission du message des AA aux jeunes. En plus de réviser le libellé des douze questions et de mettre à jour les graphiques, le comité a demandé au Comité du Conseil pour l'information publique de faire des suggestions sur le meilleur format pour présenter l'information contenue dans le dépliant.

2022 Il a été recommandé que :

Les révisions suivantes soient faites à la brochure « Le sens de l'anonymat ». La question et la réponse actuelle est :

L'anonymat à l'ère numérique

Q. Je m'occupe d'un site Web sur l'Internet et j'ai une page personnelle sur le réseau social. Je fais aussi partie d'une réunion en ligne. Où devrais-je protéger mon anonymat sur l'Internet ?

R. Les parties accessibles par le grand public de l'Internet, comme les sites Web utilisant du texte, des graphiques, des fichiers audio ou vidéo, peuvent être assimilés comme de l'édition ou de la diffusion. À moins d'être protégé par un mot de passe, un site Web devrait faire l'objet des mêmes mesures de sécurité que nous employons dans la presse, à la radio ou au cinéma. En deux mots, cela signifie que les membres des AA ne s'identifient pas comme tels en utilisant leur nom au complet et/ou des photos identifiables.

Soit modifié comme suit :

L'anonymat à l'ère numérique

Q. Je m'occupe d'un site Web sur l'Internet et j'ai une page personnelle sur le réseau social. Où devrais-je protéger mon anonymat sur l'Internet ?

R. Les parties accessibles par le grand public de l'Internet, comme les sites Web utilisant du texte, des graphiques, des fichiers audio ou vidéo, peuvent être assimilés comme de l'édition ou de la diffusion. À moins d'être protégé par un mot de passe, un site Web devrait faire l'objet des mêmes mesures de sécurité que nous employons dans la presse, à la radio ou au cinéma. En deux mots, cela signifie que les membres des AA ne s'identifient pas comme tels en utilisant leur nom au complet et/ou des photos identi-

fiées. Il est suggéré que lorsque les AA se réunissent en tant que membres des AA ou en tant que groupe des AA sur des pages de média sociaux ou plateformes similaires, ces pages soient « privées » plutôt que « publiques ».

Les textes suivants sont ajoutés à la brochure « Le sens de l'anonymat » :

Q. Les réunions des AA virtuelles sont-elles considérées comme « publiques » ?

R. Ces réunions en lignes ne sont pas diffusées au niveau du public ; cependant, l'information concernant ces réunions est fournie aux membres des AA, aux membres potentiels et au public général de la même manière que les réunions en présentiel.

Alors que certains membres sont à l'aise pour utiliser leurs noms complets et montrer leurs visages, d'autres membres pensent que cela correspond mieux à la Onzième Tradition d'utiliser seulement le prénom et l'initial du nom de famille ou d'éteindre la caméra. Pour des raisons de sécurité, certains groupes ont des rappels utiles intégrés au format indiquant que la prise de photographies ou de capture d'écran ne s'alignent pas avec le principe de l'anonymat.

Le dépliant obsolète intitulé « Dossier d'information sur les AA » prend sa retraite.

Les changements de format, deux nouvelles questions et six questions modifiées dans le questionnaire d'enquête sur les membres de 2022 sont approuvés.

Nouvelles questions

12. Avez-vous participé à une réunion des AA virtuelle (en ligne ou par téléphone) ? (Si oui, veuillez répondre à la question 12b)
- 12b. Préférez-vous les réunions virtuelles ou les réunions en présentiel ?
- En présentiel
- Virtuelles
- Les deux
13. Quels sont les éléments que vous préférez ou dont vous avez besoin aux réunions auxquelles vous vous rendez ?
- accessibilité (par exemple pas d'escalier, ou déservie par les transports publics)
- réunion dans une langue particulière (veuillez indiquer quelle langue)
- réunion avec des membres qui me ressemblent (veuillez décrire) _____
- _____
- éléments supplémentaires (veuillez décrire) _____
- _____

Questions modifiées

14. Quel est votre âge ? _____ ans
15. Qu'est-ce qui vous décrit le mieux ?
- Homme
- Femme
- Préfère décrire _____
- _____

16. Statut marital
- Célibataire, jamais marié
 - Marié ou avec partenaire de vie
 - Divorcé
 - Séparé
 - Veuf
 - Préfère décrire _____
-
17. Origine ethnique
(Veuillez cocher toutes les cases vous concernant)
- Asiatique
 - Noir ou Afro-américain
 - Hispanique, Latino ou d'origine espagnole
 - Autochtone d'Amérique du Nord, Autochtone de l'Alaska, Premières Nations ou Indigènes
 - Polynésien ou Autochtone d'Hawaï
 - Blanc, ou Euro-américain
 - Préfère décrire _____
-
18. Quelle est votre situation professionnelle ?
(Ne cocher qu'une seule case)
- Employé à plein temps
 - Employé à mi-temps
 - Sans-emploi, à la recherche d'un emploi
 - Sans-emploi, ne cherche pas d'emploi
 - Étudiant
 - Retraité
 - Homme ou femme au foyer
19. Si vous avez un emploi, lequel ? _____
-

Après un examen attentif du rapport du méthodologiste d'enquête professionnel détaillant les actions à prendre pour effectuer une bonne enquête auprès des membres, un sondage auprès des membres des AA de 2022 soit exécuté avec un budget de moins de 20 000 \$. Le processus comprendra un envoi postal, des réponses et analyses numériques, la création d'un message et une distribution, dont une vidéo expliquant comment faire aux groupes/membres.

Le questionnaire pour les membres de 2022 reçoit des modifications éditoriales par le Comité du Conseil pour l'Information publique après avoir consulté notre professionnel de méthodologie d'enquête, pour adresser les problèmes soulevés par la 72^{ème} Conférence des Services généraux concernant les questions de race, d'origine ethnique et de statut concernant l'emploi. (Proposition de l'Assemblée)

2023 It was recommended that:

- La brochure sur le sondage des membres soit mise à jour pour refléter les résultats du sondage des membres des Alcooliques anonymes de 2022, avec des modifications rédactionnelles mineures.
- Le Conseil de l'AAWS prépare suffisamment de rapports analytiques périodiques sur nos plateformes de communication actuelles pour les fournir au Comité du Conseil pour l'information publique et au Comité de l'Information publique de la Conférence.

Résolutions pertinentes au Comité des Actes et Statuts de la Conférence

1951 Il est recommandé :

Que soient confirmés les plans de soumettre le Rapport de la Conférence à tous les membres vers ou le 1^{er} juin 1951. Que soient publiés au même moment les films fixes illustrant les fonctions du Grapevine et du Bureau des Services généraux. Qu'une version spéciale condensée du Rapport de la Conférence soit envoyée à tous les groupes des AA.

Que Bill fasse un enregistrement de son allocution sur le Troisième Legs pour distribution.

Que notre charte temporaire, telle que décrite dans la brochure du Troisième Legs, suffise à la tâche pour les trois prochaines années et que soient aussi approuvés les principes généraux qui gouvernent les Assemblées. (Ordre du jour)

Que le rapport principal aux groupes et membres des AA dans les régions soit composé de l'exposé sur film fixe approuvé pour distribution générale qui illustre les services rendus par le Grapevine et par le Bureau des Services généraux et l'information que les services rendus par le Grapevine et le Bureau des Services généraux ne devraient pas être réduits. (Finances)

1952 Il est recommandé :

Qu'on tente de faire parvenir le premier jet du rapport de la Conférence 1952 aux délégués dans un délai de trois semaines après la fin de la Conférence et avant la publication du numéro de juin du « Grapevine », comme demandé par les délégués. Qu'un résumé des « Faits saillants » de la Conférence soit aussi posté à tous les groupes.

1955 Il est recommandé :

Que la version permanente des « Statuts de la Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes – Section d'Amérique du Nord » soit adoptée sujette à l'approbation du Congrès du 20^e Anniversaire des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que le premier jet du rapport de la Conférence soit revu par tous les délégués à la Conférence et que leurs suggestions et commentaires soient transmis au secrétaire de la Conférence avant la date limite fixée pour le Rapport final.

Qu'à la suggestion de Bill, le troisième article des Statuts de la Conférence, c.-à-d. les Relations entre les AA et la Conférence (Deuxième paragraphe, page 58 du Manuel du Troisième Legs), soit amendé et se lise ainsi : « Toutefois, on ne pourra apporter aucun changement à l'Article 12 des Statuts, ni à aucune des Douze Traditions et aux Douze Étapes des AA, sans le consentement écrit d'au moins les trois quarts des groupes des AA conformément aux termes de la résolution adoptée par la Conférence et le Congrès 1955. Si cet amendement est approuvé, il faut également amender le septième paragraphe de la page 57 du Manuel du Troisième Legs pour qu'il devienne : « sauf, cependant que, tout amendement à l'article 12 des Statuts ou aux Douze Étapes et aux Douze Traditions des AA

doit avoir le consentement des groupes des AA comme prévu à l'Article 3 des Statuts. »

1958 Il est recommandé :

Que le premier jet du Rapport de la Conférence 1958 soit soumis aux membres des Comités pour étude, suggestions et corrections dès la fin de sa rédaction.

1959 Il est recommandé :

Que le premier jet du Rapport de la Conférence 1959 soit soumis aux membres de ce Comité pour suggestions et corrections dès la fin de sa rédaction.

1960 Il est recommandé :

Que le premier jet du Rapport de la Conférence 1960 soit soumis aux membres de ce Comité pour étude, suggestions et corrections dès la fin de sa rédaction.

1961 Il est recommandé :

Que le premier jet du Rapport de la Conférence 1961 soit soumis aux membres de ce Comité pour étude, suggestions et corrections immédiatement après la Conférence. Que le premier jet soit retourné dans les dix jours après étude approfondie par le Comité et que l'envoi postal du Rapport final ne soit pas retardé.

1962

Le comité désire souligner que, selon le Concept Cinq et les rapports traditionnels de l'opinion minoritaire, les recommandations de Bill seront offertes, avec les commentaires des administrateurs, sous forme de dépliant au BSG.

1963

Le comité a souligné qu'un ordre du jour d'une page des activités de la Conférence des Services généraux sera ajouté au *Rapport final de la Conférence 1963*.

Les membres du comité auront l'occasion d'étudier le premier jet du Rapport final et de faire des suggestions de changements ou de corrections qui pourraient s'avérer nécessaires. Les commentaires devront être envoyés au secrétaire de la Conférence au plus tard le 8 mai 1963, le cachet de la poste faisant foi.

1964

Le comité s'est dit heureux de l'occasion d'étudier un premier jet du *Rapport final de la Conférence*. Les suggestions, corrections ou commentaires seront retournés au secrétaire de la Conférence au plus tard le 11 mai 1964.

1965 Il est recommandé :

Que les délégués utilisent l'Édition préliminaire du *Résumé de la Conférence* dans la préparation de leur rapport à leur groupe au retour de la Conférence.

Le comité a rejeté une proposition de relier les anciens *Rapports de la Conférence* pour vente aux délégués, aux membres des comités et aux groupes.

Il y a eu accord pour que les membres de ce comité retournent le premier jet du *Rapport de la Conférence* aux BSG une semaine après l'avoir reçu.

1966 Il est recommandé :

Le résumé de toutes les Résolutions des Conférences précédentes qui est aujourd'hui reproduit et envoyé chaque année à tous les membres de la Conférence ne devrait inclure que les résolutions des 15 premières Conférences (1951-1966) et devrait former un chapitre du « Manuel du Troisième Legs » (aujourd'hui Le manuel du service chez les AA) dès qu'il est rédigé. Ainsi donc, seules les plus récentes résolutions devront être compilées et distribuées chaque année et tous les lecteurs du Manuel pourront prendre connaissance des Résolutions de la Conférence au cours de ses premières années (Politiques et Actes et Statuts).

Que le résumé des Questions et Réponses des anciennes Conférences, aussi reproduit et envoyé chaque année aux membres de la Conférence, soit encore plus résumé.

Que des dossiers permanents des procès-verbaux des réunions de tous les comités soient créés au BSG, accessibles au besoin, mais que ces rapports détaillés ne soient pas nécessairement imprimés dans le Rapport final de la Conférence à moins que la Conférence tout entière ait pris des mesures.

Que les Présidents d'états ainsi que les délégués reçoivent les Résolutions et le Résumé des « Questions et Réponses ».

Que le Grapevine reçoive des félicitations méritées pour avoir maintenu la publication des nouvelles de la Conférence pour ses lecteurs et qu'on lui demande d'informer ses lecteurs qu'ils peuvent se procurer des exemplaires du *Rapport final de la Conférence* au BSG.

Que les délégués soient encouragés à s'assurer que les comités locaux des Services aux groupes achètent et distribuent le *Rapport final de la Conférence* à tous les groupes, ou qu'ils s'assurent que les RSG le feront.

Que lors de la mise à jour du « Manuel du Troisième Legs », il contienne un glossaire des termes tels Région, District, Assemblée et autres, pour faciliter l'uniformisation de l'emploi des termes à l'échelle du continent. (Comité de l'Ordre du jour)

Qu'on réaffirme la politique actuelle des inscriptions dans l'Annuaire mondial : (Proposition de l'Assemblée)

« Traditionnellement, lorsque deux alcooliques ou plus se réunissent pour devenir abstinents, ils peuvent se considérer un Groupe des AA à condition qu'en tant que Groupe ils soient financièrement autonomes et n'aient aucune affiliation externe. Les groupes qui sont inscrits dans l'annuaire le sont à leur propre demande. L'inscription dans l'annuaire ne constitue ni ne suppose aucune approbation ou caution des perceptions et méthodes adoptées par un groupe en particulier à l'endroit du programme traditionnel des AA. »

Que la politique de « non-usage commercial » définie dans l'Annuaire soit réaffirmée : (Proposition de l'Assemblée)

« L'Annuaire mondial des AA est confidentiel et réservé à l'usage des membres des AA pour partager des informations et des activités des AA. Il ne doit pas être utilisé comme liste d'expédition, à de fins commerciales ou pour autres formes de sollicitation. »

1967 Il est recommandé :

Que l'édition des faits saillants du Résumé de la Conférence annonce la disponibilité du Rapport final de la Conférence.

Que les délégués incitent les RSG à commander un exemplaire du Rapport à l'usage du groupe.

Que le premier jet du Rapport final soit étudié et retourné une semaine après sa réception.

1968 Il est recommandé :

Qu'un mémorandum de l'Administrateur territorial du Sud-est qui met à jour la terminologie des Statuts de la Conférence soit accepté tel que présenté au comité pour étude.

Le comité a étudié et fait ses premières recommandations sur le premier jet de texte soumis en révision du « Manuel du Troisième Legs » (désormais Le *Manuel du Service chez les AA*) et il a accepté d'étudier plus à fond ce texte et celui d'autres chapitres qui lui seront soumis. Nous espérons que la révision sera terminée avant la 19^e Conférence. Le comité a fait savoir après son étude des textes initiaux qu'ils constituaient une nette amélioration.

Le comité a accepté d'étudier le premier jet du Rapport de la Conférence et de retourner le texte une semaine après l'avoir reçu.

1969

Le comité a approuvé la version finale du *Manuel du Service chez les AA*, une nouvelle révision du « Manuel du Troisième Legs », avec la provision que de nouveaux changements mineurs pourront être apportés sans modifier le sens ni le contenu.

Le comité a approuvé à l'unanimité les changements suggérés aux Statuts de la Conférence :

- a. Que soit amendé l'Article 1, paragraphe 1, 2^e ligne et qu'on y ajoute les mots « les Douze Étapes »; la phrase devient donc : « ... La Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes est la gardienne des services mondiaux et des Douze Étapes et des Douze Traditions des Alcooliques anonymes. »
- b. Que soit amendé l'Article 3, paragraphe 2, première ligne, pour devenir : « Toutefois, on ne pourra apporter aucun changement à l'Article 12 des Statuts, ni aucune des Douze Traditions des AA, » au lieu de « ... les Traditions des AA, etc. » Qu'il soit aussi bien compris que la procédure nouvellement approuvée pour l'élection des Administrateurs universels des services généraux soit incluse dans les Statuts.

Le Comité a décidé que le Contenu du Rapport de la Conférence 1969 sera simplifié en regroupant les informations de même nature en catégories pour permettre une référence plus facile au contenu.

Le comité a recommandé que la pratique d'inscrire le prénom et l'initiale du nom de famille des membres de la Conférence dans le *Box 4-5-9* et du *Rapport final de la Conférence* soit maintenue. Les noms au complet et les adresses pourront d'autre part être utilisés exclusivement dans la section répertoire du Rapport final.

1970 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée l'utilisation des prénoms et de l'initiale du nom de famille dans le contenu principal du *Rapport final de la Conférence* et dans le *Box 4-5-9* (Résumé) de la Conférence, mais que les noms au complet apparaissent dans les trois dernières pages et demie (section répertoire) du *Rapport final*.

Que la section répertoire du *Rapport final de la Conférence* soit dotée de lignes pointillées près de l'épingle de la brochure pour

qu'au cas où le rapport soit donné à une personne en dehors des AA, le délégué en question accepte la responsabilité de retirer ces pages.

Que le BSG envisage de baisser le coût du *Rapport* pour les achats en grandes quantités.

Qu'on change le texte de l'Article 10, ligne 11, des Statuts de la Conférence pour remplacer les mots « administrateurs universels des services généraux » à « administrateurs territoriaux des services généraux ».

1971 Il est recommandé :

Que, étant donné que le Résumé du Panier aux Questions étant une référence importante et de valeur dans sa forme actuelle, les suggestions suivantes soient apportées pour le rendre encore plus utile :

- a. Qu'on affiche la date du présent résumé et qu'on affiche la date de chaque entrée additionnelle à venir et qu'on prépare un index en page couverture pour faciliter la recherche
- b. Il est suggéré que cette documentation soit offerte à l'ensemble des membres, possiblement sous la forme d'un manuel, comme article offert en vente à tous les groupes, en insistant particulièrement sur une bonne distribution aux RSG et aux membres de comités

Que le résumé des Résolutions soit maintenu dans son format actuel, soit en feuilles mobiles, mais qu'on y ajoute une couverture et qu'il fasse l'objet d'une mise à jour annuelle.

Que soit approuvé et adopté une reformulation du second paragraphe de l'Article 5 des Statuts de la Conférence (comme on l'appelait au Comité l'ordre du jour et des Admissions); que le second paragraphe se lise : « Règle générale, chaque état ou province aura droit à une Assemblée. Toutefois, plus d'un État ou d'une province peuvent être réunis à un autre État ou une autre province pour former une région d'Assemblée. Mais les États ou les provinces ayant une nombreuse population AA et (ou) dont la géographie occasionne des problèmes de communication, pourront avoir droit à des Assemblées supplémentaires, selon les dispositions du *Manuel du Service chez les AA* ou selon tout amendement futur qui pourra y être apporté. »

Que l'édition du *Box 4-5-9* de l'an prochain contienne un résumé de l'ordre du jour et que, si on décidait d'y publier une section « In Memoriam », celle se limite aux administrateurs passés et actuels et aux délégués actuels.

Que le BSG décide d'inclure ou non les bureaux centraux ou les Intergroupes dans un chapitre distinct dans la prochaine mise à jour du *Manuel du Service chez les AA*.

1972 Il est recommandé :

Que partout où apparaissent les mots « administrateur universel » dans *Le Manuel du Service chez les AA*, ils soient remplacés par « administrateur des services généraux, États-Unis » et « administrateur des services généraux, Canada » selon la recommandation du Conseil de modifier ses règlements acceptés par cette Conférence.

Que tout futur changement à l'étude dans les Statuts de la Conférence ou *Le Manuel des Services généraux* chez les AA soit porté à l'attention du président du comité par le secrétaire pour que cette information soit partagée avant d'être adoptée pour de bon.

Que le comité des Publications évalue la possibilité de combiner les résumés du Panier aux Questions et des Résolutions

dans un seul cahier à anneaux qui serait offert en vente aux groupes et aux membres.

Le comité a accepté de retourner le brouillon complet du Rapport de la Conférence une semaine après l'avoir reçu.

1973 Il est recommandé :

Que soit approuvée la nouvelle mise en page de l'édition de la Conférence 1973 du *Box 4-5-9* et du *Rapport de la Conférence* et que la nouvelle appellation « Édition 1973 de la Conférence des Services généraux, Édition préliminaire » soit ajoutée au bandeau du *Box 4-5-9*.

Que les administrateurs d'AAWS étudient la possibilité de changer le titre de la brochure « Bill on Alcoholism » à « Trois causeries à des sociétés médicales par Bill W. », car le titre actuel crée de la confusion et semble trompeur chez plusieurs lecteurs.

Que des membres du comité soient désignés comme nouveaux reporters pour aider Janet et Barry dans la cueillette des nouvelles pour l'édition de la Conférence du *Box 4-5-9* et du *Rapport final*.

Que les membres du comité étudient et retournent le brouillon terminé du *Rapport final* une semaine après sa réception.

Que certaines mises à jour, informations factuelles et la terminologie dans *Le Manuel du Service chez les AA* et autres informations sur le mandat du délégué, ainsi que le substitut, tel que recommandé par le comité de l'Ordre du jour/Admissions, soient approuvées.

1974 Il est recommandé :

Que le comité examine et approuve le premier jet de la mise en page de l'édition de la Conférence 1974 du *Box 4-5-9*.

Dans un effort pour familiariser les membres des AA (particulièrement ceux et celles qui font du service) avec les Douze Concepts, le comité suggère :

Que le BSG insère un feuillet dans le Manuel du Groupe pour informer les nouveaux groupes sur les Concepts comme moyen utile de faire du service.

Que la version abrégée des Concepts soit publiée dans une future édition du *Box 4-5-9*.

Que la version abrégée des Concepts soit publiée dans *Le Manuel du Service chez les AA* au moment de sa réimpression.

Le comité a accepté d'agir comme reporters pour aider Janet et Barry dans leur cueillette de nouvelles pour l'édition de la Conférence du *Box 4-5-9* et du *Rapport final de la Conférence*.

Le comité a accepté de réviser et de retourner le texte final du *Rapport de la Conférence* une semaine après réception.

Qu'on suggère à tous les groupes des AA d'acheter un exemplaire du *Rapport de la Conférence*.

Comme la Conférence a accepté à l'unanimité de recourir à la procédure électorale alternative pour l'élection des administrateurs territoriaux, le comité a décidé de modifier le 3^e paragraphe, à la page 98, du *Manuel du Service chez les AA* pour refléter le changement dans le processus électoral.

1975 Il est recommandé :

Que *Le Manuel du Service chez les AA* soit mis à jour pour inclure les changements suivants à la page 30 :

Que le glossaire de la Conférence soit simplifié; que soient éliminés les éléments répétitifs comme « membre du comi-

té régional », et « membre du comité de district » et qu'on utilise exclusivement l'expression « membre du comité de district ».

Qu'on utilise les noms au complet partout dans le *Rapport de la Conférence 1975*, car le rapport est un document confidentiel.

Que dans le but de familiariser les membres des AA (au niveau des groupes) avec les Douze Concepts, le comité du Conseil pour les Publications envisage de publier les Douze Concepts dans une brochure semblable à « Les Douze Traditions illustrées ».

Que tous les membres de la Conférence agissent comme reporters et partagent des anecdotes avec le comité pendant la semaine de la Conférence. Ce matériel pourrait ensuite être regroupé dans le Rapport de la Conférence dans une section intitulée « Pause Café ». Ce matériel devrait être humoristique, sentimental, et anecdotique et traiter de notre semaine passée ensemble.

Qu'on suggère à tous les groupes des AA d'acheter *Le Rapport de la Conférence 1975*.

Que le comité révise et retourne le texte final du *Rapport de la Conférence* une semaine après réception.

Qu'on étudie et envisage la possibilité d'ajouter les « Droits d'Appel et de Pétition » aux Statuts de la Conférence, tel que le souhaite Bill, pour qu'on puisse prendre des mesures à ce sujet lors d'une prochaine Conférence.

1976 Il est recommandé :

Que le « Droit d'Appel et de Pétition » ne soit pas ajouté aux Statuts de la Conférence à ce moment-ci, mais qu'une note en bas de page soit ajoutée à la page 113 du *Manuel du Service chez les AA* (Édition 1975) où apparaît la forme abrégée des Douze Concepts, qui dirait : « La version intégrale des Douze Concepts devrait être étudiée en détail. »

Il a été décidé que les éléments requérant l'autorisation des trois quarts des groupes répondant pour être changés ou amendés incluent les Douze Étapes des AA, si jamais de tels changements ou amendement étaient proposés.

Que s'il fallait changer les Douze Traditions, les Douze Étapes ou les Garanties de l'article 12, chaque fois que les expressions « les groupes des AA inscrits dans le monde », « les groupes inscrits » ou les « groupes inscrits dans les annuaires » apparaissent dans *Le Manuel du Service chez les AA* et *Les Douze Concepts des Services mondiaux*, une phrase entre parenthèses soit insérée qui dirait : « Ceci inclut tous les groupes des AA connus des bureaux des services généraux du monde entier. »

Que tous les groupes soient incités à s'abonner au *Box 4-5-9*. Autre suggestion : que soit inclus dans le Babillard du *Box 4-5-9* un bon d'abonnement donnant des informations sur le coût de l'abonnement par exemplaire et le coût des abonnements de groupe.

Que soient approuvés certains changements reçus du comité des administrateurs de la Conférence pour inclure dans *Le Manuel du Service chez les AA*.

1977 Il est recommandé :

Que le comité des Actes et Statuts de la Conférence continue d'exister.

Qu'on révise le texte de l'Article 5 en page 24 du *Manuel du Service chez les AA* pour qu'il devienne conforme à la structure actuelle des AA et que le comité étudie durant la Conférence

1978 toute mise à jour des 11 premiers articles des Statuts de la Conférence.

Qu'on n'évalue pas la production du *Manuel du Service chez les AA* en feuilles mobiles pour l'instant.

Qu'on ne fasse pas de recommandation pour le moment quant à une procédure suggérée pour combler les vacances en cours de mandat dans les comités régionaux.

Répertoires des AA (Proposition de l'Assemblée)

- Que les États et les provinces soient listés en ordre alphabétique plutôt qu'en territoires.
- Que la Résolution de la Conférence des Services généraux de 1974 soit réaffirmée, savoir : « Que seuls les noms au complet et les numéros de téléphone qui peuvent être utilisés à des fins de référence de Douzième Étape et pour information sur les réunions provenant de toutes sources soient publiés. Que ceci soit clairement indiqué sur les feuilles de renseignements des groupes. »
- Que le numéro de service de chaque groupe (utilisé pour les dossiers du BSG) soit inclus avec les autres informations sur le groupe.
- Que l'on continue d'afficher les contributions des groupes.

1978 Il est recommandé :

Que l'Article 5 de la page 24 du *Manuel du Service chez les AA* soit modifié ainsi :

Les Assemblées régionales : Composition : Les Assemblées, appelées Assemblées régionales, sont formées des représentants auprès des services généraux élus de tous les groupes des AA qui désirent y participer, des membres des comités de districts, et des officiers des comités régionaux dans chaque région des États-Unis et du Canada.

Que la page 53 du *Manuel du Service chez les AA* soit modifiée pour devenir :

Après paiement des dépenses du groupe, une répartition possible entre les trois services listés ci-dessus est le Plan du 60-30-10 (60 % à l'Inter groupe ou au bureau central, 30 % au Bureau des Services généraux et 10 % au Comité régional).

Qu'on ajoute le texte suivant à la fin du troisième paragraphe à la page 39 du *Manuel du Service chez les AA* : « Lors de la création de nouveaux districts, l'approbation des groupes est essentielle. »

Qu'on modifie la carte à la page 97 du *Manuel du Service chez les AA* pour qu'elle dise : Territoire du Sud-est (inclut Porto Rico et les îles Bahamas).

Qu'on ajoute un paragraphe ou deux aux lignes de conduite suggérées pour les bulletins des régions et des bureaux centraux, possiblement à la fin du chapitre à la page 87 du *Manuel du Service chez les AA*.

Que le BSG augmente l'index à la fin du *Manuel du Service chez les AA* et le soumette au comité des Actes et Statuts de la Conférence 1979 pour étude.

Que le texte suivant soit ajouté à la page 46 du *Manuel du Service chez les AA* : « Les RDR adjoints ont aussi droit de vote au comité en l'absence du RDR. » (Effacer « Voir chapitre précédent. »)

Que tous les groupes des îles Vierges américaines et des îles Bahamas soient listés dans la prochaine réimpression de *L'Annuaire des AA de l'est des É.-U.*

Que soient acceptées les recommandations du Comité des Politiques et Admissions de la Conférence — qu'on ajoute une section au Chapitre V du *Manuel du Service chez les AA* concernant les demandes pour créer de nouvelles régions et de nouveaux délégués et que des extraits du mémo de 1961 de Bill sur la taille de la Conférence soient inclus avec l'information que les formulaires de demandes sont disponibles au BSG.

Que la portée du comité soit augmentée pour inclure la responsabilité pour proposer des changements dans le format ou la composition des six annuaires : *Est des É.-U., Ouest des É.-U., Canada, International, Hôpitaux et Prisons*. Il a aussi été recommandé que cette proposition soit transmise au Comité du Conseil pour la Conférence des Services généraux pour étude lors de sa réunion trimestrielle de juillet afin d'éviter le double emploi ou le dédoublement des fonctions des divers comités.

La Conférence n'a pas accepté la recommandation du comité d'inclure dans les chapitres traitant du service du *Manuel du Service chez les AA*, la suggestion que les dépenses encourues par les travailleurs de confiance à tous les niveaux du service soient remboursées.

1979 Il est recommandé :

Que l'Article 2 à la page 23 du *Manuel du Service chez les AA* (édition 1978) soit modifié et devienne :

Composition : La Conférence (É.-U. et Canada) sera composée des délégués des régions, des administrateurs du Conseil des Services généraux, des directeurs d'A.A. World Services et du A.A. Grapevine, et des membres du personnel du A.A. Grapevine et du Bureau des Services généraux.

Que la phrase suivante soit incluse dans *Le Manuel du Service chez les AA* en un endroit approprié autre que sous *Composition* (de la Conférence) : « Les visiteurs étrangers que la Conférence pourrait souhaiter inviter pourront y assister comme observateurs seulement. »

Qu'à l'article 10, premier paragraphe, en page 25 du *Manuel du Service chez les AA*, on remplace « exigera » par « pourra exiger ». La phrase deviendra ainsi : « Dans le cas des Administrateurs universels aux É.-U. et au Canada, le Conseil pourra exiger certaines qualifications professionnelles ou d'affaires. »

Que l'index révisé et élargi soit inclus dans la prochaine impression du *Manuel du Service chez les AA*.

Que les six annuaires indiquent la saison (printemps, été, automne, hiver) et l'année où chacun d'eux sera finalement imprimé et distribué.

Que les inscriptions dans l'annuaire international des Bureaux des services généraux, des bureaux centraux et des Intergroupes soient imprimées dans une couleur différente ou mises entre parenthèses pour les rendre plus facilement identifiables.

Que les noms des groupes « Alcool et médicaments » ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1980 Il est recommandé :

Qu'on n'apporte aucun changement aux 11 premiers articles des Statuts de la Conférence pour le moment.

Qu'une description du travailleur de service adjoint soit ajoutée au Glossaire des termes de la Conférence (page 30 du *Manuel du Service chez les AA*) comme suit : « Adjoint — au niveau du groupe, du district et de la région, aide, soutient et participe

aux responsabilités de service lorsque possible, selon l'autonomie et les besoins locaux. »

Que le rôle du RSG adjoint (page 36 du *Manuel du Service chez les AA*) soit décrit plus en détail comme suit : « On devrait encourager les adjoints à assister, à participer et à partager les responsabilités du RSG en assistant, lorsque possible, aux réunions du district et de la région, selon les besoins locaux. »

Que le rôle des membres adjoints de comités (page 39 du *Manuel du Service chez les AA*) soit décrit plus en détail comme suit : « On devrait encourager les membres adjoints des comités à aider, à participer et à partager les responsabilités du RDR, en assistant, lorsque possible, aux réunions du district et de la région, selon les besoins locaux. »

Qu'on ajoute à la page 48 du *Manuel du Service chez les AA* un paragraphe concernant les adjoints aux dirigeants de comités, qui se lirait comme suit :

Dans certaines régions, on trouve avantageux d'élire des adjoints à tous les dirigeants de comités, le poste d'adjoint au président étant le plus important. Les adjoints peuvent assurer la continuité au niveau de la région et peuvent ou non avoir le droit de vote, selon l'autonomie locale et les besoins de la région. Lorsque cela s'avère faisable, les adjoints sont incités à partager et participer le plus possible aux activités des comités. On suggère que les qualifications des adjoints ressemblent à celles du poste qu'ils sont appelés à pourvoir.

Que la première phrase, section 11, page 55 du *Manuel du Service chez les AA*, décrivant les responsabilités du délégué soit révisée comme suit : « Assumer toute autre responsabilité si le président et l'adjoint au président de la région sont dans l'impossibilité de servir. »

Que la Résolution de la Conférence 1974 concernant l'inscription dans les annuaires des groupes soit réaffirmée : (« Tous les groupes des AA devraient être inscrits dans l'Annuaire mondial selon la description d'un groupe des AA dans l'Annuaire mondial. ») et qu'il soit de plus recommandé que les décisions concernant la vérification de ce qui constitue un « véritable groupe des AA » soient prises localement.

Qu'il n'est pas possible d'ajouter les noms, adresses et numéros de téléphone des membres des comités de districts dans les annuaires des É.-U. et du Canada.

1981 Il est recommandé :

Que *Le Manuel du Service chez les AA et Les Douze Concepts des Services mondiaux* soient réunis en un seul volume.

Qu'on ajoute une note à la page 26 du *Manuel du Service chez les AA*, immédiatement après les Statuts et avant la Résolution, que les Statuts sont fondés sur des principes qui sont énoncés dans « Douze Concepts » et que ceux-ci devraient être lus.

Que les conditions d'éligibilité à l'article 7(a), « Ordre du jour d'une Assemblée d'élections type » à la page 50 du *Manuel du Service chez les AA*, soient clarifiées en modifiant sa dernière phrase de « Sont éligibles les membres de comités entrants ou sortants, ou les deux » à « Sont éligibles les membres anciens ou actuels de comités. »

Qu'on élimine la référence aux RSG adjoints comme finalistes en reformulant la description du poste de RSG à la page 36 du *Manuel du Service chez les AA* qui devient « ... élus en même temps, par la même procédure. »

Qu'on développe une procédure d'élection d'un RDR adjoint en reformulant le 2^e paragraphe de la section « Le membre de comité adjoint » (pages 38 et 39 du *Manuel du Service chez les AA*) qui devient : « Habituellement, l'adjoint est élu en même temps que le membre ordinaire du comité de district, selon la même procédure d'élection. »

Qu'on élimine la référence aux délégués adjoints comme finalistes en reformulant cette section à la page 51 du *Manuel du Service chez les AA* qui devient « Le délégué adjoint est élu ensuite, par la même procédure d'élection. »

Que, pour clarifier le texte concernant les groupes « pairs » et « impairs » aux pages 28 et 29 du *Manuel du Service chez les AA*, on remplace « elected in » par « elected for ».

Comme le libellé de l'Article 5 des Statuts de la Conférence peut avoir un effet sur les demandes d'admission, que cet article soit étudié à la fois par le comité des Politiques et Admissions et par le comité des Actes et Statuts et qu'ils rapportent leurs observations lors d'une réunion mixte pendant la Conférence 1982.

Que l'Annuaire des groupes des AA dans les centres de traitement soit discontinué.

Que soit réaffirmée la résolution de 1977 sur l'inscription en ordre alphabétique des états et des provinces dans les annuaires.

1982 Il est recommandé :

Que soient réaffirmées les modifications faites à l'article 5 des Statuts de la Conférence suite à une résolution de la Conférence des Services généraux 1978.

Que la phrase suivante soit ajoutée en caractères gras sur la couverture des Annuaires des AA sous l'avertissement « CONFIDENTIEL » : « On ne doit pas utiliser cet annuaire comme liste d'expédition, ni à des fins commerciales ou pour d'autres formes de sollicitation. » (Publications)

1983 Il est recommandé :

Qu'on inclue à l'ordre du jour du Comité des Actes et Statuts de la Conférence de l'an prochain la réinsertion des sections sur l'expérience passée dans Le *Manuel du Service chez les AA* concernant les RSG et les RDR pour y ajouter l'expérience personnelle dans le domaine du soutien financier des RSG et des RDR. Le comité a estimé que les qualités d'éligibilité des RDR étaient déjà énoncées dans le *Manuel du Service* et qu'en conséquence, il n'était pas nécessaire d'y ajouter quoi que ce soit.

Que les comités des Politiques et Admissions et des Actes et Statuts de la Conférence étudient lors de leurs réunions en 1984 la possibilité de combiner les fonctions de ces deux comités. (Politiques et Admissions)

1984 Il est recommandé :

Que les fonctions des comités des Politiques et Admissions et des Actes et Statuts de la Conférence ne soient pas combinés pour le moment.

Que des exemples d'expériences personnelles de RSG et de RDR incluant des exemples dans le domaine du soutien financier soient ajoutés au *Manuel du Service chez les AA* à la fin des chapitres appropriés dans un effort pour tenter de stimuler l'engagement dans ces positions de service.

Que tous les membres de la Conférence recueillent des expériences personnelles de service auprès des RSG et RDR de leur

région et qu'ils les soumettent au comité des Actes et Statuts de la Conférence pour étude en 1985.

Que la partie de la Procédure du Troisième Legs (pp. 31-32, 50-51, 98) du *Manuel du Service chez les AA* traitant du quatrième tour de scrutin et de ce qui vient après soit clarifiée en y adjoignant le texte portant sur le troisième tour de scrutin qui se lit, « En cas d'égalité au deuxième rang, on retient le premier candidat et tous ceux qui sont à égalité au deuxième rang. »

Cette portion de la Procédure du Troisième Legs deviendrait donc :

Après le quatrième tour de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu les deux tiers du total des votes, le président demande alors une proposition, appuyée et une majorité simple à main levée avant de procéder à un cinquième et dernier tour de scrutin. (Si cette proposition est défaite, le scrutin est terminé et nous passons immédiatement au « chapeau ». En cas d'égalité au deuxième rang, on retient le premier candidat et tous ceux qui sont à égalité au deuxième rang. Au cas contraire, le candidat ayant le moins de voix est éliminé. Si la proposition est acceptée, il y a un cinquième et dernier tour de scrutin.

Que la définition du quorum à la Conférence des Services généraux décrite aux Statuts de la Conférence à la page 23 du *Manuel du Service chez les AA* étant clairement formulée, elle n'a pas besoin d'être changée.

Que la phrase suivante, « Dans plusieurs territoires, les anciens délégués partagent leur expérience, leur force et leur espoir lors d'une réunion informelle (décrite au Chapitre VIII) à laquelle ils invitent tous les nouveaux délégués et leurs adjoints » soit ajoutée à la réponse à la Question 4, Chapitre V, page 56 du *Manuel du Service chez les AA*.

Que la phrase suivante : « Certains territoires tiennent une rencontre informelle organisée par les anciens délégués, dont l'une est décrite au Chapitre VIII et s'est avérée utile pour les nouveaux délégués de ce territoire, » soit ajoutée à l'article 4, Chapitre V, page 55, du *Manuel du Service chez les AA*.

Que la phrase suivante : « Cette expérience de première année peut être partagée avec leur successeur lors de la rencontre annuelle des anciens délégués de leur territoire », soit ajoutée à l'article 14, page 56, Chapitre V du *Manuel du Service chez les AA*.

Que la phrase : « Les délégués et adjoints nouvellement élus sont invités à y assister », soit ajoutée à la fin de la section « Les anciens délégués peuvent être utiles », au Chapitre VIII, page 87, du *Manuel du Service chez les AA*.

Que la recommandation du Conseil des Services généraux : « Qu'on impose une limite de quatre années de service par membre d'un comité du Conseil, à l'exception du temps passé comme directeur ou administrateur » soit ajoutée à la section « Comités de service du Conseil » à la page 103, premier paragraphe, du *Manuel du Service chez les AA*.

Que les adresses et heures de réunion des comités ne soient pas incluses dans les Annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à servir comme liste locale de réunions.

Que la publication des Annuaires des AA ne soit pas suspendue.

Que le Conseil d'administration d'A.A.W.S., Inc., nomme un sous-comité pour étudier le contenu et le format des annuaires et fasse rapport au Comité des Actes et Statuts de la Conférence de ses constatations pour considérations.

Que les fonctions du Comité des Politiques et Admissions et des Actes et Statuts de la Conférence ne soient pas combinées pour le moment. (Politiques et Admissions)

1985 Il est recommandé :

Que les Règlements du Conseil des Services généraux soient amendés par l'ajout de la version abrégée des Douze Concepts.

Que Le *Manuel du Service chez les AA* intègre Les Douze Concepts des Services mondiaux tel que décidé par la 12^e Conférence des Services généraux le 26 avril 1962.

Que l'exactitude des données factuelles et statistiques — entre crochets, en notes de bas de page, marquées d'un astérisque ou autrement référencées — soit vérifiée et qu'elles soient incluses à la fin de chaque essai dans Les Douze Concepts des Services mondiaux.

Que les données factuelles et statistiques contenues dans Les Douze Concepts des Services mondiaux soient mises à jour à la fin de chaque essai lorsque cela sera pratique sans devoir passer par le processus d'une résolution de la Conférence.

Que la Portée du Comité des Actes et Statuts de la Conférence soit modifiée pour inclure la responsabilité pour Les Douze Concepts des Services mondiaux.

Que soient réaffirmées les actions entreprises par la Conférence 1984 concernant la clarification de la portion de la Procédure du Troisième Legs portant sur le quatrième tour de scrutin et plus tard.

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence 1984 sur la définition du quorum tel que décrit dans les Statuts de la Conférence et qui se lit « Le comité a recommandé que la définition du quorum à la Conférence des Services généraux décrite aux Statuts de la Conférence à la page 23 du *Manuel du Service chez les AA* étant clairement formulée, elle n'a pas besoin d'être changée. »

Que toute référence aux « employés non alcooliques » du BSG dans Le *Manuel du Service chez les AA* soit retirée car le BSG n'a pas de politique de n'embaucher que des non-alcooliques dans les services de soutien.

Que l'article 7a, page 50, dans la section « Suggestions pour le président à propos des Assemblées », qui traite des personnes éligibles au poste de délégué demeure inchangé, soit « Les membres actuels ou passés du comité peuvent être éligibles », car les suggestions contenues dans Le *Manuel du Service chez les AA* sont des conseils et chaque région est autonome.

Que soit modifiée l'option 3, page 40, dans la section « Comment élimons-nous le RDR? » en y retirant le mot « sortant » de la phrase « Seuls les RSG sortants peuvent se présenter ». Cette option sera modifiée pour devenir « Seuls les anciens RSG peuvent se présenter... »

Qu'il n'est pas nécessaire pour le moment d'ajouter des tableaux illustrant la structure de service au *Manuel du Service chez les AA*.

Que les responsabilités des Délégués à la Réunion mondiale du service soient insérées dans le Manuel du Service. Le comité a aussi recommandé qu'un premier jet de ces responsabilités soit soumis au Comité des Actes et Statuts en 1986 pour étude.

Que la phrase « L'expérience nous apprend que plusieurs groupes défraient maintenant les coûts financiers de la participation de leurs représentants auprès des services généraux aux fonctions de service » soit ajoutée au dernier paragraphe à la page 35 du Chapitre II consacré au Représentant auprès des Services généraux dans le *Manuel du Service*.

Que la phrase « L'expérience nous apprend que plusieurs groupes défraient maintenant les coûts financiers de la participation de leurs représentants auprès des services généraux aux fonctions de service » soit ajoutée au dernier paragraphe à la page 35 du Chapitre II consacré au Représentant auprès des Services généraux dans le *Manuel du Service*.

Que la phrase « L'expérience nous apprend que plusieurs districts défraient maintenant les coûts financiers de la participation de leurs représentants de districts auprès de la région aux fonctions de service » soit ajoutée au 2^e paragraphe de la page 41 dans la section intitulée « Que fait le RDR? » dans le *Manuel du Service*.

Qu'un comité du Bureau des Services généraux soit créé pour étudier l'Article 2 des Statuts de la Conférence et fasse rapport sur ses conclusions au Comité des Actes et Statuts de 1986.

Que l'article 5-8 des Statuts de la Conférence ne soit pas modifié pour l'instant.

Que le format des Annuaires des AA soit modifié pour devenir trois colonnes sur une page sans les adresses des représentants auprès des services généraux, leur code postal et le nombre de membres.

Que des discussions aient lieu sur la façon de rejoindre les groupes qui ne s'inscrivent pas auprès du Bureau des Services généraux, et que ce problème soit exploré lors d'un exposé lors d'une future Conférence des Services généraux.

Qu'un texte décrivant le rôle du représentant du Grapevine à tous les niveaux et donnant de nouvelles informations sur le fonctionnement d'A.A. Grapevine, Inc., soit préparé et soumis par le Comité du Grapevine de la Conférence au Comité des Actes et Statuts pour étude en 1986.

1986 Il est recommandé :

Que l'article 4 des Statuts de la Conférence, page 24, deuxième paragraphe du *Manuel du Service* (édition 1985-86) devienne :

Le quorum est établi aux deux tiers de tous les membres de la Conférence inscrits.

Il est entendu, par tradition, qu'un vote des deux tiers des membres votants de la Conférence liera le Conseil des Services généraux et ses services, à condition que le nombre total de votes constitue au moins le quorum de la Conférence.

Que le second paragraphe à la page 25 du *Manuel du Service* (édition 1985-86) soit remplacé par :

Il est aussi entendu que malgré les prérogatives légales du Conseil des Services généraux, par tradition, qu'un vote des trois quarts des membres votants de la Conférence, à condition que le vote total constitue au moins le quorum de la Conférence, pourra entraîner une réorganisation du Conseil des Services généraux, des directeurs et membres du personnel de ses sociétés corporatives, quand une telle réorganisation sera considérée comme essentielle.

Que pour fins de cohérence, la deuxième phrase du premier paragraphe sous « Meaning of the Conference Charter », page

23 du *Manuel du Service chez les AA*, (édition 1985-86) soit modifié pour se lire :

Il est de plus entendu, par exemple, qu'un vote majoritaire de la Conférence sera considéré une suggestion au Conseil et au BSG, mais qu'un vote des deux tiers du corps électoral de la Conférence, à la condition que le vote total constitue au moins le quorum de la Conférence, lie absolument le conseil, peu importe les considérations légales.

Que l'ébauche des responsabilités du délégué à la Réunion mondiale du Service soit incluse dans Le *Manuel du Service chez les AA*.

Qu'on n'apporte aucun changement aux membres ayant droit de vote à une Assemblée régionale dans le *Manuel du Service* (page 83) pour le moment.

Que le texte décrivant le rôle du représentant du Grapevine à tous les niveaux et donnant de nouvelles informations sur le fonctionnement d'A.A. Grapevine, Inc., ne soit pas accepté à ce moment et qu'un nouveau texte soit soumis à ce comité pour étude lors de la Conférence des Services généraux de 1987 dans l'intention de créer un 11^e chapitre au *Manuel du Service chez les AA* spécifiquement consacré au Grapevine.

Que toutes les recommandations au sujet desquelles la Conférence n'a pas pris de mesures fassent partie de l'Histoire et des faits saillants des résolutions de chaque comité de la Conférence.

Qu'une recommandation d'un comité qui n'a pas reçu les deux tiers des votes requis pour devenir une résolution de la Conférence, mais a obtenu une majorité simple, devienne une suggestion et qu'elle soit soulignée comme telle dans le *Rapport de la Conférence*.

Que les groupes à double dépendance ne soient pas inscrits dans les *Annuaire des AA*.

Que l'inclusion, actuelle, dans leur forme originale et abrégée de Concepts, est suffisante dans Le *Manuel du Service chez les AA*.

Qu'aucun changement ne soit apporté pour le moment au graphique de la « Structure du Mouvement » à la page 21 de l'édition 1985-86 du *Manuel du Service chez les AA*.

1987 Il est recommandé :

Qu'on ajoute un onzième chapitre consacré au Grapevine dans Le *Manuel du Service chez les AA*.

Que l'article 2 des Statuts de la Conférence, page 24, paragraphes 2 et 3 du *Manuel du Service chez les AA* soit modifié pour devenir :

« Plusieurs autres pays ont créé leur propre conférence autonome de Services généraux, s'appuyant sur les Étapes et les Traditions, lesquelles sont protégées par la Conférence des États-Unis et du Canada. De plus, ces autres conférences puisent souvent leur orientation dans les résolutions de la Conférence des États-Unis et du Canada. »

« La consultation entre les Conférences est encouragée et tous les deux ans, il se tient une Réunion mondiale des Services à laquelle participent les délégués des différentes conférences. Les délégués de la division des États-Unis et du Canada sont choisis parmi les membres du Conseil des Services généraux. »

« Dans les pays où il existe une structure de Services généraux, la Conférence des États-Unis et du Canada délèguera au conseil des Services généraux de ladite structure le droit

exclusif de publier notre documentation approuvée par la Conférence. »

« Seuls les sujets affectant sérieusement les besoins mondiaux des AA feront l'objet d'examen conjoints. »

(De plus, cet article a été référé au comité des Actes et Statuts de la Conférence 1988 pour examen complémentaire.)

Que le second paragraphe de la page 25 du *Manuel du Service chez les AA* (édition 1987-88) soit modifié pour devenir :

« Il est aussi entendu que malgré les prérogatives légales du Conseil des Services généraux, par tradition, qu'un vote des trois quarts des membres votants de la Conférence pourrait entraîner une réorganisation du Conseil des Services généraux, des directeurs et membres du personnel de ses sociétés corporatives, quand une telle réorganisation sera considérée comme essentielle. »

Que le paragraphe 4 de la page 98 (après les Douze Concepts) du *Manuel du Service chez les AA* (édition 1986-87) soit éliminé.

Qu'aucun changement ne soit apporté pour le moment à la définition d'un groupe des AA dans les *Annuaire des AA*.

Que, dans un effort pour améliorer la réponse des régions à l'envoi postal annuel par le BSG des relevés des groupes :

Une liste résumant la totalité des changements dans la région soit envoyée avec la lettre d'accompagnement.

La date limite pour les relevés soit reportée à une date ultérieure (15 mars).

La page titre de l'annuaire soit modifiée pour indiquer deux années, par ex., 1987-88.

Les relevés retournés par les régions au BSG indiquent clairement les changements aux groupes.

Que la résolution de la Conférence 1986 voulant que les annuaires ne publient pas les groupes 'à doubles dépendances' soit réaffirmée : 'Que les groupes à doubles dépendances ne soient pas inscrits dans les *Annuaire des AA*.' et que les groupes à doubles dépendances déjà inscrits dans les *Annuaire des AA* soient éliminés. (Les groupes à doubles dépendances sont par définition des groupes avec affiliations extérieures.)

1988 Il est recommandé :

Que les Statuts de la Conférence soient imprimés dans leur forme originale de 1955 dans une future édition du *Manuel du Service chez les AA*, et que les amendements et changements de texte décidés par Résolution de la Conférence des Services généraux soient indiqués dans des notes de bas de page, le tout suivi par la version actuelle des Statuts.

Que l'article 2, paragraphes 2, 3 et 4 des Statuts de la Conférence soit clarifié par un amendement dans une note de bas de page :

« D'autres pays ont créé leur propre conférence autonome de Services généraux, s'appuyant sur les Étapes et les Traditions, lesquelles sont protégées par la Conférence des États-Unis et du Canada. De plus, ces autres conférences puisent souvent leur orientation dans les résolutions de la Conférence des États-Unis et du Canada. »

« La consultation entre les Conférences est encouragée et tous les deux ans, il se tient une Réunion mondiale des Services à laquelle participent les délégués des différentes conférences. Les délégués de la division des États-Unis et du Canada sont choisis parmi les membres du Conseil des

Services généraux. »

« Dans les pays où il existe une structure de Services généraux, la Conférence des États-Unis et du Canada délèguera au conseil des Services généraux de ladite structure le droit exclusif de publier notre documentation approuvée par la Conférence. »

Qu'on examine la section 3 du Onzième Concept pour identifier les parties de la section 3 concernant les pratiques actuelles du Conseil des Services généraux et de A.A. World Services qui devraient faire l'objet d'une note en bas de page et que les résultats de cet examen soient ramenés au comité des Actes et Statuts de la Conférence des services généraux 1989 pour examen et recommandations.

Que la note de bas de page no 8 du Onzième Concept soit reformulée pour refléter les pratiques actuelles du Conseil des Services généraux et d'A.A. World Services, Inc., et qu'elle devienne :

« Les membres du personnel du BSG ont un droit de vote aux comités du Conseil. De plus, le membre du personnel qui agit comme coordonnateur du personnel a droit de vote en tant que directeur du Conseil d'A.A.W.S. »

Qu'avec des amendements mineurs, la révision proposée de la Section 'How G.S.O. is supported' dans *Le Manuel du Service chez les AA* qui traite de l'augmentation de la participation à l'autofinancement remplace la section existante dans les futures éditions du *Manuel du Service chez les AA*.

Que le texte final de la structure d'un groupe des AA préparé par le comité des Publications soit transmis au Comité des Actes et Statuts de la Conférence 1989 pour évaluation comme une addition au *Manuel du Service chez les AA*.

Qu'une liste à jour des « Publications d'A.A.W.S. » et une liste distincte des « Publications du A.A. Grapevine » soient publiées dans *Le Manuel du Service chez les AA* après les chapitres intitulés : « Le Bureau des Services généraux » et « Le Grapevine » respectivement.

Que la catégorie « RDR adjoint » soit ajoutée à la liste des candidats éligibles dans la section « How Do We Elect the D.C.M. » dans *Le Manuel du Service chez les AA*.

Qu'une description de la Pochette envoyée au nouveau RDR soit ajoutée à la section « How Do We Elect the D.C.M. » dans *Le Manuel du Service chez les AA*.

Que la phrase « Le RLV est au Grapevine ce que le RSG est au BSG » dans la section « Le rôle d'un représentant du Grapevine/ La Viña » dans *Le Manuel du Service chez les AA* soit remplacée par la phrase « Le RLV est le contact du groupe avec le bureau du Grapevine. »

Que la phrase du Onzième Concept qui se lit « Most staff members' assignments are changed yearly » soit modifiée pour refléter les pratiques actuelles par une note de bas de page qui dirait : « Most staff members serve two years on each assignment. »

Que la lettre « S » soit ajoutée comme préfixe au premier jeu de pages du *Manuel du Service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux*, pour les distinguer de l'autre jeu.

Qu'une note de bas de page soit ajoutée à la signature « Bill W. » dans le chapitre « L'héritage du service chez les AA » dans *Le Manuel du Service chez les AA* disant que Bill a écrit ces mots en 1951 et son texte reflète donc cette période.

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence des Services généraux de 1984 :

« Que les adresses et heures de réunion des comités ne soient pas incluses dans les Annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à service comme liste locale de réunions. »

Que *Le Rapport final de la Conférence* soit envoyé à tous les RSG, la méthode de distribution et les quantités devant être déterminées par le délégué.

Que le formulaire révisé d'informations de groupe (mars 1988) soit reproduit dans la section « Informations sur le groupe » du *Manuel du Service chez les AA*.

1989 Il est recommandé :

Que la description intitulée : « Qu'est-ce qu'un groupe AA ? » dans la brochure « Le groupe des AA », soit ajoutée au *Manuel du service chez les AA*, et que, en faisant cet ajout, le cercle de la structure du groupe soit amendé et inclue « le représentant ou la représentante aux archives »

Que la déclaration de principe d'AAWS, Inc. sur « L'utilisation des marques et logos d'AA » soit ajoutée au *Manuel du service chez les AA*.

Que la section intitulée : « Les qualités des autres dirigeants », dans le chapitre sur le Comité régional du *Manuel du service chez les AA*, soit amendée et passe de :

Les qualités des autres dirigeants

Le comité régional peut nommer d'autres directeurs responsables d'activités particulières. Par exemple, on peut avoir un président de l'information publique à la tête du comité régional de celle activité. Ce président est nommé par le président du Comité régional, avec l'approbation des autres membres du Comité. Dans certaines régions, on trouve des présidents du comité des établissements [pénitentiaires], ou des congrès. D'autres régions nomment un président des finances, dont le seul rôle est d'assurer la rentrée de contributions au trésor de la région et à celui du BSG. Voici encore d'autres mandats confiés à des présidents ou coordonnateurs particuliers : collaboration avec les milieux professionnels, liaison avec les bureaux centraux et les intergroupes, préparation de bulletins de nouvelles, les publications, le Grapevine, etc. »

à :

Les autres responsables

Le Comité régional peut aussi inclure des responsables qui répondent d'activités particulières au Comité. Par exemple, les personnes responsables de l'information publique et de la collaboration avec les milieux professionnels pourraient diriger les comités régionaux de l'IP et de la CMP ; les personnes responsables des établissements correctionnels et des centres de traitement pourraient coordonner ces activités essentielles de Douzième Étape ; une personne responsable des publications pourrait servir de liaison entre les différents comités de service pour toute question concernant la littérature AA ; la personne responsable de la revue Grapevine pourrait distribuer la documentation s'y rattachant une personne responsable des archives pourrait rédiger l'historique de la région et assurer un suivi ; la personne responsable du congrès pourrait aider à la réalisation de l'événement ; une personne responsable des finances pourrait encourager l'autofinancement, tant pour les

besoins de la région que pour ceux du BSG ; une personne responsable des liaisons pourrait favoriser une meilleure communication entre la région et le bureau central ou l'intergroupe ; d'autres tâches ou responsabilités pourraient être suggérées par les besoins de la région.

Que la description du poste de président du Comité de district ne soit pas ajoutée au *Manuel du service chez les AA* cette fois-ci.

Que les notes en bas de page continuent d'apparaître de la même manière que dans l'édition actuelle 1988-1989 du *Manuel du service chez les AA*, pour les raisons suivantes :

Les notes en bas de page, dans la première partie du livre *Le Manuel du service chez les AA/ Les Douze Concepts des services mondiaux*, apparaissent immédiatement sous le texte auquel elles renvoient, rendant la lecture plus facile.

Dans la section sur les Douze Concepts, toutefois, il y a deux types de notes en bas de page ou, plus précisément, des notes en bas de page et des notes en fin de chapitre :

- a. Les notes en bas de page, marquées d'un astérisque (*) et apparaissant au bas de chaque page, constituent les changements faits par Bill W. au texte original de 1962, jusque peu avant sa mort, en 1971, et font partie du texte intégral de chaque Concept,
- b. Les notes en fin de chapitre, qui sont numérotées et apparaissent à la fin de chaque Concept, concernent des informations remises à jour, sur des faits qui ont connu des changements depuis la publication du texte original.

Que les notes existantes nos 7 et 8 de la section 3 du Onzième Concept soient supprimées et que soit incluse, à la place, la note suivante concernant la section tout entière :

Afin de faire face aux changements de conditions apparus depuis la rédaction de cette section, AAWS, Inc., avec l'approbation du Conseil des Services généraux, a instauré la pratique des mandats de deux ans pour la plupart des membres du personnel, et, depuis 1987, un système d'augmentation salariale au mérite a été établi.

Que la note 9 de la section 4 du Onzième Concept, dans *Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des services mondiaux*, soit changée et passe de :

« Les membres du personnel du BSG ont droit de vote, lorsqu'ils siègent [aux comités du Conseil]. De plus, le membre qui occupe la fonction de coordonnateur du personnel vote en tant que directeur du [conseil d'AAWS]. »

à :

« En tant qu'administrateur au conseil d'AAWS, le cadre qui remplit les fonctions de coordonnateur du personnel a droit de vote. »

Que soient réunis, dans un souci d'économie, les annuaires de l'est et de l'ouest des États-Unis.

Que la liste des clubs soit supprimée des annuaires AA.

Que les copies du *Rapport final* destinées aux RSG soient envoyées aux délégués, chacun déterminant la quantité nécessaire.

Que le *Rapport final* soit traduit en français et en espagnol.

Que ne soit pas rétablie la pratique des pages perforées et amovibles, pour la section des tableaux du *Rapport final*.

Que les articles à l'ordre du jour des comités de la Conférence des Services généraux qui ont été discutés, mais n'ont pas fait l'objet de décisions ou de recommandations, ne soient pas inclus dans le *Rapport final*.

Que la Conférence des Services généraux de 1989 nomme un comité ad hoc, composé de délégués du 39^e groupe et d'employés du BSG affectés au nouveau système informatique, afin d'étudier les problèmes reliés à l'enregistrement des groupes et aux annuaires AA, et de soumettre ses recommandations à la Conférence des Services généraux de 1990. (Résolution de l'Assemblée)

1990 Il est recommandé :

Que soit révisée la section des Douze Concepts, dans *Le Manuel du service chez les AA*, de manière à ce que la version abrégée des Concepts devienne la table des matières, suivie de la version intégrale et de l'introduction.

Que le texte suivant apparaisse dans *Le Manuel du service chez les AA*, dans la section intitulée « La collaboration entre les Services généraux et les intergroupes locaux », à la suite du point 7 sur l'élection des membres du Conseil :

« Certaines régions estiment que la présence d'un représentant du bureau central ou d'intergroupe auprès du comité régional est très utile. Dans certaines régions, ce représentant a droit de vote, dans d'autres il a seulement droit de parole.

« On peut trouver davantage d'information sur cette collaboration au Bureau des Services généraux, dans la brochure « Le groupe des AA » et dans le dépliant sur l'autofinancement, de même que dans la « Ligne de conduite sur le bureau central ou l'intergroupe ».

Que soit retiré le texte suivant :

« Dans les régions où il existe un bureau central qui fournit les services énumérés précédemment, les comités des Services généraux ne cherchent pas à faire double emploi ; mais ces comités ont très souvent dispensé plusieurs services dans les régions où le bureau central était peu actif ou inexistant. »

Que se poursuive la distribution sans frais du *Rapport final de la Conférence des Services généraux* anglais, en français et en espagnol ; qu'une fiche de renseignements destinée à établir l'utilité du « Rapport » soit incluse dans chaque copie, pour être ensuite retournée aux délégués, qui les achemineront au comité des actes et statuts de la Conférence avant le 1^{er} avril 1991, afin d'aider à la planification des prochaines distributions.

Que le texte actuel sur l'usage des logos et marques de commerce d'AA, dans *Le Manuel du service chez les AA*, soit remplacé par la politique amendée d'AAWS, Inc.

Que les points discutés sans que ne soit adoptée une recommandation ou faite une proposition, de même que les propositions des comités qui ne sont pas adoptées, soient inclus dans une section séparée du *Rapport final de la Conférence*.

Que les annuaires nationaux soient maintenus dans leur présentation actuelle, qu'ils soient distribués aux responsables régionaux, aux RDR et dans les bureaux centraux ou d'intergroupe, et qu'ils soient offerts pour achat aux groupes et aux membres AA. (Résolution de l'assemblée)

Que les annuaires nationaux AA et le formulaire de renseignements des groupes contiennent ce qui suit: (Résolution de l'assemblée)

La Troisième Tradition (version intégrale)

Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux et celles qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désire se rétablir. L'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution monétaire ou

conformité à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA, pourvu qu'ils ne se reconnaissent alors aucune affiliation avec des organismes extérieurs.

La Cinquième Tradition (version intégrale)

Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un seul but primordial : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

1991 Il est recommandé :

Que la description en six points du groupe AA soit supprimée du *Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux* et remplacée par le texte suivant :

La version intégrale de la Troisième Tradition ainsi que le texte de la Sixième Garantie du Douzième Concept décrivent bien ce qu'est un groupe AA :

Troisième Tradition:

« Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Nous ne pouvons donc rejeter aucune personne qui désire se rétablir. Et l'adhésion au Mouvement ne doit jamais dépendre du paiement d'une contribution ni de la conformité à des règles. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour des fins qui ont trait à la sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA, pourvu qu'en tant que groupe, ils ne s'associent à aucun autre organisme. »

Sixième Garantie:

« ... on a beaucoup attiré l'attention sur les libertés extraordinaires accordées au membre et à son groupe par les Traditions AA : pas de punition infligée pour non-conformité aux principes AA ; ni cotisation ni droit d'entrée, mais contributions volontaires ; pas d'expulsion, mais adhésion libre autonomie de chaque groupe dans ses propres affaires, mais respect d'AA dans son ensemble ; possibilité pour tout groupe d'alcooliques réunis pour leur sobriété de s'appeler AA, mais nécessité de ne pas s'affilier, comme groupe AA, à d'autres causes ou mouvements. »

Que, dans *Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux*, la note 7 du Onzième Concept, qui traite de la rémunération en fonction de la compétence, soit supprimée jusqu'à ce que le Conseil des Services généraux soumette cette question à la Conférence et obtienne son approbation ; il convient de noter cette phrase de Bill dans son introduction :

« Les futurs défenseurs de changements structureaux n'ont qu'à appuyer leurs recommandations sur de solides arguments — des arguments capables de convaincre tant les administrateurs que les membres de la Conférence. »

Que soit maintenu le système de diffusion actuel du *Rapport final de la Conférence des Services généraux*. (Recommandation 73 de la Conférence de 1988 : « Que le Rapport final de la Conférence soit envoyé à tous les RSG et que le mode de distribution ainsi que le nombre d'exemplaires soient déterminés par le délégué. »)

Que le coût estimatif de chaque recommandation figure dans le *Rapport final de la Conférence*.

Que soient ajoutés dans *Le Manuel du service chez les AA* le texte sur le mode de sélection des membres non-administrateurs des conseils d'administration des A.A. World Services et

de A.A. Grapevine, ainsi que le texte sur le mode de sélection des membres des comités.

1992 Il est recommandé :

Que soient ajoutées textuellement dans *Le Manuel du service chez les AA* les règles d'élection des administrateurs de classe A, une fois qu'elles auront été approuvées par le Conseil des Services généraux.

Que soit éliminée à la page S 162 du *Manuel du service chez les AA* la référence aux « pages grises » de Grapevine, conformément à la résolution #11 de la Conférence de 1991.

Qu'à la page S96, ligne 3 du *Manuel du service chez les AA* les mots « ou une majorité qui s'exprime parmi ses membres » soient supprimés.

Que, dans *Le Manuel du service chez les AA*, la troisième phrase de l'avant-dernier paragraphe de la page S96 soit modifiée pour se lire ainsi : « Les Statuts prévoient donc à cette fin, mais purement à titre de tradition, qu'un vote des deux tiers des membres de la Conférence lie obligatoirement le Conseil des Services généraux et ses sociétés affiliées, pourvu que le total des voix représente au moins le quorum de la Conférence. »

Que le directeur général du BSG et le conseil des SMAA conçoivent pour le personnel du BSG un système de rémunération qui soit équitable et conforme aux principes spirituels du Onzième Concept ainsi qu'à toutes les lois en vigueur. (Résolution de l'Assemblée)

Que le comité des publications du Conseil élabore des documents sur le parrainage qui seront transmis au comité des actes et statuts de la 43^e Conférence des Services généraux pour être éventuellement inclus dans *Le Manuel du service chez les AA*. (Résolution de l'Assemblée)

1993 Il est recommandé :

Que le paragraphe suivant soit ajouté dans *Le Manuel du service chez les AA* : « Pour favoriser la participation d'un nombre maximal de groupes, certaines régions ont incorporé dans leur structure des districts d'une langue différente. Ces districts ont habituellement un RDR ou un agent de liaison bilingue. Leurs frontières peuvent n'avoir rien à voir avec les frontières habituelles des districts.

Que dans l'édition 94-95 du *Manuel du service chez les AA*, des renseignements soient ajoutés sur les autres façons de former des districts, et que les documents d'information du comité soient transmis au comité des publications qui rédigera une nouvelle version de la section sur les districts et qui la soumettra au comité des actes et statuts de la Conférence de 1994.

1994 Il est recommandé :

Que les troisième et quatrième paragraphes de la section « Le district » page S62 dans *Le Manuel du service chez les AA* soient supprimés et remplacés par le texte suivant:

« Création de nouveaux districts

Lorsque l'augmentation du nombre de groupes soulève des difficultés pour le RDR, il existe diverses solutions:

- Subdivision du district en deux districts ou plus ayant chacun un membre de comité à sa tête.
- Élection de RDR locaux : un grand district se subdivise en districts plus petits (souvent appelés sous-districts ou districts locaux) qui nomment chacun un RDR local. Ces RDR locaux peuvent être ou non des membres votants

du comité régional et peuvent avoir ou non des réunions régulières avec les RSG qu'ils servent.

- c. Nomination d'un président des RDR: Un grand district d'une ville ou d'un comté organise des réunions régulières sous la présidence d'un RDR qui sert de liaison entre le district et le délégué ou le comité régional. A l'intérieur de cette grande ville ou de ce comté, il y a autant de districts qu'il le faut pour bien desservir les groupes. Chacun peut porter le nom de sous-district, de district local ou de zone, et chacun est desservi par un RDR qui peut tenir des réunions régulières avec les RSG. Ces RDR peuvent être ou non des membres votants du comité régional ou de l'assemblée régionale.

Il existe plusieurs variantes, mais l'objectif est le même: gérer l'expansion au niveau du RDR. Quand il faut élire d'autres RDR à cause de l'expansion à l'intérieur d'un district, les qualités et le mode d'élection proposés pour un RDR peuvent servir de lignes directrices. »

Que la section intitulée « Utilisation des logos et marques de commerce » aux pages S126 et S127 du *Manuel du service chez les AA* soit supprimée, puisqu'elle ne s'applique plus.

Qu'à la page S 128 de la section « Suggestions pour la publication de bulletins de nouvelles » du *Manuel du service chez les AA*, édition 1993-94, les mots « y compris le symbole de marque de commerce ® » ainsi que la phrase suivante « Le quatrième symbole (voir page S 127) est cependant réservée aux publications approuvées par la Conférence et ne peut pas être utilisé » soient supprimés puisqu'ils ne s'appliquent plus.

Qu'à la page S160 de l'édition 1993-94 du *Manuel du service chez les AA*, la dernière phrase du premier paragraphe — qui ne s'applique plus — soit modifiée de la façon suivante :

« Cette façon de procéder exige beaucoup de temps, des mois, mais les résultats en valent la peine. Quand le livre ou la brochure est enfin complété, l'ouvrage acquiert le droit, (de porter le sceau de l'approbation de la Conférence, l'ayant pleinement mérité) de porter la mention suivante : « Publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA. »

[Cercle/Triangle avec les mots

« Conférence des Services généraux » est supprimé]

Aucun annuaire des AA ne peut faire mention des contributions financières puisque cette information est donnée ailleurs, et que l'objectif des annuaires est d'aider les membres des AA en voyage à trouver des lieux de réunion ou à mettre la Douzième Étape en pratique.

1995 Il est recommandé :

Que les corrections suivantes soit apportées dans le chapitre V du *Manuel du service chez les AA* (édition 1994-1995):

- a. Enlever les mots « leur séjour à » au début du deuxième paragraphe du point 2 de la page S82.
- b. Ajouter la phrase suivante au second paragraphe (Le délégué adjoint) de la page S87 : « La trésorerie de nombreux comités régionaux admet la nécessité de payer les dépenses du délégué adjoint séparément de celles du délégué. »

À la suite de la proposition voulant que le RSG, le RDR et les autres personnes élues pour servir le mouvement reçoivent un soutien financier, que les corrections suivantes soient apportées aux chapitres II et III du *Manuel du service chez les AA* :

- a. Mettre dans un paragraphe distinct la dernière phrase du quatrième paragraphe de la page S53 : « L'usage semble maintenant indiquer que plusieurs groupes aident financièrement leur représentant auprès des Services généraux à participer à des activités de service ».
- b. Mettre dans un paragraphe distinct la dernière phrase du deuxième paragraphe de la section « Les tâches du R.D.R. » de la page S65 et y ajouter une seconde phrase : « L'expérience montre maintenant que plusieurs districts aident financièrement leur R.D.R. à participer à certaines activités de service. Invariablement, il en résulte un accroissement de l'activité, de l'intérêt et de la participation des groupes ».

1996 Il est recommandé :

Qu'à la page S28 du *Manuel du service chez les AA*, le titre du tableau « Organigramme du Mouvement » soit remplacé par « Structure de la Conférence des Services généraux (États-Unis et Canada) » ce titre décrivant mieux le contenu du tableau.

À des fins d'uniformité, que le titre du tableau de la page S55, « Quelle est la place du groupe des AA dans la structure de l'association ? » soit modifié pour se lire « Quelle est la place du groupe des AA dans la structure de la Conférence des Services généraux (États-Unis et Canada). »

Que la description ci-dessous des qualités et fonctions du registraire régional soit ajoutée au chapitre IV du *Manuel du service chez les AA*, après la section qui décrit les **qualités du secrétaire**.

Dans certaines régions, il y a maintenant des registraires qui établissent et maintiennent à jour un registre de tous les groupes de la région. On trouve dans ces registres des renseignements sur les groupes comme leur nom, le lieu et l'heure de leurs réunions, le nom des RSG ou des personnes-ressources. Il incombe aussi parfois au registraire d'inscrire l'adresse postale et le numéro de téléphone des RSG, des RDR, des responsables des districts ou de la région ainsi que des autres membres du comité régional. Une autre de ses tâches peut être de fournir des listes d'adresses pour l'envoi de publications régionales, comme le bulletin mensuel ou les procès-verbaux. Un bon sens de l'organisation et des connaissances en informatique sont des atouts utiles.

Que le point 3 du mode d'élection des administrateurs territoriaux à la page S142 du *Manuel du service chez les AA* soit modifié comme ci-dessous afin de le rendre conforme aux mots utilisés aux pages S49 et S76 : « Après le quatrième tour, si aucun candidat n'a recueilli les deux tiers des voix, le président demande qu'une proposition soit faite, appuyée et adoptée à la majorité des voix à main levée, pour un cinquième et dernier tour. (Si la proposition est battue, le scrutin est terminé et on passe tout de suite...) »

Que l'article 2 des Statuts de la Conférence demeure tel quel.

Dans la Deuxième Garantie des *Douze Concepts des Services mondiaux*, une erreur typographique s'est glissée dans la quatrième ligne du troisième paragraphe de la page 66 (version anglaise). Que lors de la prochaine édition, on puisse lire « *This net income to the groups...* » au lieu de « *This set income...* ». A noter que cette erreur remonte à la première édition.

Pour plus de clarté, que le troisième paragraphe de la *Préface des Douze Concepts des Services mondiaux* soit révisé de la façon suivante.

« A la suite des recommandations d'un comité spécial du Conseil des Services généraux, la Conférence des Services généraux de 1985 a recommandé qu'à l'avenir, les Concepts qui seront réédités dans *Le Manuel du service chez les AA* ainsi que dans la brochure Les Douze Concepts des Services mondiaux apparaissent dans leur version originale de 1962... »

Que les « contacts internationaux spéciaux » figurent dans la liste s'ils desservent des populations particulières (jeunes, médecins, gais, lesbiennes, etc.) qui répondent aux critères suivants : (1) Nombreux membres ; (2) Réunions internationales annuelles ; (3) Contacts dans les régions et les États ; (4) Maintien d'une liste de membres ou d'un annuaire des réunions répondant à des besoins spéciaux pour le travail de la Douzième Étape ; (5) Ils favorisent le rapprochement au sein du Mouvement.

Que les groupes internationaux qui se réunissent par correspondance, comme le groupe des malentendants et le groupe Bonjour le Monde figurent dans les annuaires AA dans la section « Réunions internationales par correspondance » afin d'assurer des possibilités de partage aux membres qui ne peuvent assister à des réunions.

1997 Il est recommandé :

Que le diagramme retenu, tel que modifié, illustrant la Procédure du Troisième Legs, soit ajouté à la prochaine édition du *Manuel du service chez les AA*, adjacent à la page S50, dans le but d'aider les nouveaux venus aux services généraux à mieux comprendre la procédure décrite en page S5. S77 et S145 de l'édition 1996-97 du *Manuel du service chez les AA*, et que toute description de la Procédure du Troisième Legs dans la prochaine édition du *Manuel du service chez les AA* fasse référence à ce diagramme.

Que le paragraphe en page S51 de l'édition 1996-97 du *Manuel du service chez les AA* et qui se lit comme suit « Si aucun des candidats n'a obtenu les deux tiers requis au premier tour, on tient un deuxième tour, et les candidats qui n'y obtiennent pas un cinquième des voix sont automatiquement retirés, sauf qu'on doit garder les DEUX CANDIDATS QUI ONT OBTENU LE PLUS DE VOIX. (En cas d'égalité au deuxième rang, on retient le premier et tous les deuxièmes.) » soit remplacé par « Les retraits commencent après le second tour. Tout candidat qui n'obtient pas un cinquième des voix exprimées sera automatiquement éliminé — à réserve que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix demeurent en lice, (En cas d'égalité au deuxième rang, on retient le premier et tous les deuxièmes.) », que le paragraphe (i) en page S78, soit remplacé par ce même texte ; et qu'une phrase soit ajoutée à la description de la Procédure du Troisième Legs en page S145, au début de l'article 1 « **Le premier candidat qui recueille les deux tiers des voix est déclaré élu.** »

Que compte tenu de l'importance de ce principe pour l'unité chez les AA partout au monde, on ne modifie pas le paragraphe 4 de l'article 2 des Statuts actuels de la Conférence.

Que le service des publications du BSG entreprenne une révision en profondeur du *Manuel du service chez les AA* dans le but d'en faciliter la lecture et en simplifier et clarifier le texte, et qu'un projet préliminaire soit soumis à l'examen du Comité des Actes et statuts de la Conférence de 1998 au plus tard le 1^{er} février 1998.

Que les réunions en ligne des AA qui en font la demande soient incluses dans les annuaires des AA à la rubrique

« International Correspondence Meetings » (Liste de réunions internationales par correspondance) et que chaque réunion en ligne qui demande à être inscrite dans nos annuaires, fournisse au BSG le nom et l'adresse physique d'un membre qui acceptera d'être le contact par « correspondance ».

Qu'un intergroupe desservant les réunions des AA en ligne soit inscrit en regard des réunions en ligne à la rubrique « *International Correspondence Meetings* ».

1999 Il est recommandé :

Que soit acceptée la révision du *Manuel du service chez les AA* entreprise par le Service des publications du BSG, suite à la résolution de la Conférence de 1997, et que le manuscrit révisé distribué à tous les membres de la Conférence en avril 1999 soit approuvé pour devenir l'édition 1999-2000 du *Manuel du service chez les AA*.

2000 Il est recommandé :

Que la description d'un groupe des AA (version intégrale de la Troisième Tradition, et une section de la Sixième Garantie dans le Douzième Concept) soit ajoutée au Chapitre 2 : « Le groupe et son RSG » du *Manuel du service chez les AA*.

Que dans la section « Bulletins régionaux » du Chapitre 4 « L'assemblée régionale et ses activités », la phrase suivante : « De nombreuses publications locales reproduisent des extraits des publications des AA puisés dans le Gros Livre, les Douze et Douze, *Le Manuel du service chez les AA* et les brochures et autre documentation approuvées par la Conférence » soit retirée du *Manuel du service chez les AA* pour être remplacée par ce qui suit :

« Il est permis, dans les publications locales des AA, de citer une expression, une phrase ou un court paragraphe des publications des AA telles le Gros Livre, le Douze et Douze, *Le Manuel du service chez les AA* et les brochures approuvées par la Conférence sans obtenir au préalable une autorisation écrite de ce faire.

Que l'expression « utiliser son expérience, sa force et son espoir » soit insérée dans la première phrase sous le titre « Séances d'échanges de vues » à la page S41 du *Manuel du service chez les AA*, qui deviendra :

« Lors d'une séance d'échanges de vues, chacun peut utiliser son expérience, sa force et son espoir pour exprimer ses idées et ses opinions sur le bien-être des AA. »

Qu'à la page S81, dans la section intitulée « Support financier » sous « A.A. World Services, Inc. », au chapitre 10 « Les Sociétés actives du Conseil », la phrase « Certains groupes instaurent un plan de contributions régulières en recourant à divers moyens » soit retirée du *Manuel du service chez les AA* et remplacée par les deux phrases suivantes de l'édition précédente du *Manuel du service chez les AA*

« La plupart des groupes trouvent commode d'établir un plan de contributions régulières, de manière à envoyer, chaque mois ou chaque trimestre, un pourcentage prédéterminé. Pour ce faire, ou pour augmenter leurs contributions, ils utilisent diverses méthodes. »

2001 Il est recommandé :

Que dans la section intitulée « Procédure du troisième legs », au chapitre 1, page S25, qui parle du cinquième tour de scrutin, la phrase « Généralement, il ne reste que deux ou trois candidats » en lice soit retirée du *Manuel du service chez les AA* et remplacée par la phrase suivante.

« A ce moment, il ne reste que les deux candidats ayant reçu le plus de votes. Dans le cas où il y aurait égalité en première place, tous les candidats ex aequo en première place restent en lice. Dans le cas où il n'y a pas plus d'un candidat en première place, le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes et tous les candidats ex aequo en deuxième place demeurent en lice. »

Que les « réunions par téléphone » qui demandent à être incluses dans les annuaires des AA soient ajoutées dans la section *International Correspondence Meetings*, sous une rubrique appelée *Telephone Meetings*.

2002 Il est recommandé :

Que le Service des publications ajoute une carte géographique des régions des É.-U. et une carte des régions du Canada au *Manuel du service chez les AA*.

Que pour respecter le but des Annuaires AA, fournir aux membres des AA des renseignements sur les contacts, la « Liste des Sites Web des régions de la Conférence des Services généraux » soit ajoutée aux annuaires AA du Canada, de l'Est et de l'Ouest des États-Unis.

2003 Il est recommandé :

Que la première phrase de la troisième puce sous « Fonctions des délégués » à la page S52, sixième chapitre du *Manuel du service chez les AA*, soit remplacée par : « Être en mesure d'assister à toutes les assemblées et réunions de service régionales, en plus de toutes les réunions de service et assemblées territoriales touchant sa région ».

Que soient ajoutées les deux puces suivantes sous la section intitulée « Fonctions » au Chapitre deux : Le groupe et son RSG, en page S28 du *Manuel du service chez les AA*.

- Le RSG assiste aux réunions de districts
- Il assiste également aux assemblées régionales.

Que soient ajoutés les mots « de reproduire les Étapes, les Traditions et/ou les Concepts et » à la première phrase du troisième paragraphe dans la section « Bulletins régionaux », à la page S43, pour qu'elle se lise comme suit :

« Dans les publications locales des AA, il est permis de reproduire les Étapes, les Traditions et/ou les Concepts et de citer une phrase ou un court paragraphe tiré des publications des AA comme le Gros Livre Les Alcooliques anonymes, Les Douze Étapes et les Douze Traditions, *Le Manuel du service chez les AA* et des brochures approuvées par la Conférence, sans demander d'abord une permission écrite. »

2005 Il est recommandé :

Que le tableau du « A.A. Grapevine, Inc. » publié dans *Le Manuel du service chez les AA* soit remplacé par la version mise à jour.

Que le texte suivant se rapportant aux archives numériques du A.A. Grapevine soit ajouté au *Manuel du service chez les AA* :

Les archives numériques de A.A. Grapevine

En juin 2004, les articles du Grapevine ont été numérisés et affichés sur le site Web, permettant ainsi aux membres des AA, aux professionnels dans le domaine de l'alcoolisme et à d'autres personnes intéressées au Mouvement d'avoir accès à presque tous les articles du Grapevine et aux lettres qui y ont été publiées.

Par les articles écrits par des membres des AA depuis juin 1944, soit depuis le premier numéro jusqu'à aujourd'hui, les archives offrent un compte rendu précis de l'histoire des

AA ainsi qu'un aperçu du Mouvement aujourd'hui. Elles facilitent aussi la recherche d'histoires. Par l'utilisation de mots clés, les visiteurs peuvent localiser les archives par endroit, auteur ou sujet pour trouver la première version des Traditions, savoir ce qu'ont dit les AA sur des sujets tels le parrainage et l'autofinancement, et explorer le degré — élevé ou faible — de changement chez les AA. Les lecteurs peuvent aussi survoler la collection par département, thème ou date, pour trouver des centaines de blagues et caricatures, et des milliers d'articles.

Que le texte suivant traitant de la Politique de réimpression du A.A. Grapevine soit ajouté au *Manuel du service chez les AA* :

Directives générales pour reproduire des dessins et des articles tirés du A.A. Grapevine.

La permission de reproduire des articles ou autre matériel du A.A. Grapevine ou de La Viña, soit par écrit ou par média électronique (comme des pages Web) doit être obtenue du A.A. Grapevine, Inc. Chaque article ou autre item doit être reproduit dans sa totalité et comporter le crédit suivant :

Copyright © (mois, année) A.A. Grapevine, Inc.

Reproduit avec permission.

Les organismes, publications ou sites Web à l'extérieur des AA doivent ajouter ce qui suit :

La permission de reproduire du matériel du A.A. Grapevine, Inc., protégé par droits d'auteur [dans cette publication, organisme ou site Web] ne signifie en aucune façon une affiliation ou une approbation par les Alcooliques anonymes ou A.A. Grapevine, Inc.

Logo et illustrations

Seules les bandes dessinées du Grapevine, Victor E. et Clara T. peuvent être reproduites avec permission.

Le A.A. Grapevine, Inc., n'accorde pas de permission de reproduire son logo, ni ses marques déposées (The A.A. Grapevine, Inc., Box 1980, The Grapevine, La Viña, etc.), ni ses images graphiques, ni quelque bande dessinée dans aucun autre site Web ou aucune autre publication.

Que les réunions en ligne autres qu'en anglais, français ou espagnol soient incluses dans les Annuaires des AA sous la rubrique « RÉUNIONS EN LIGNE » avec la mention de la langue de la réunion à côté de son nom et selon les termes de la Résolution de la Conférence de 1997, qui dit :

Que les réunions en ligne des AA qui en font la demande soient incluses dans les annuaires des AA sous la rubrique « *International Correspondence Meetings* » (Liste de réunions internationales par correspondance) et que chaque réunion en ligne qui demande à être inscrite dans nos annuaires fournisse au BSG le nom et l'adresse physique d'un membre qui acceptera d'être le contact par « correspondance ».

Que les réunions en ligne inscrites dans les annuaires des AA sous la rubrique « RÉUNIONS EN LIGNE » soient encore inscrites dans les annuaires des AA avec seulement un contact par adresse email, conformément à la Résolution de la Conférence des Services généraux 1997, qui dit :

Que les réunions en ligne des AA qui en font la demande soient incluses dans les annuaires des AA sous la rubrique *International Correspondence Meetings* (Liste de réunions internationales par correspondance) et que chaque réunion en ligne qui demande à être inscrite dans nos annuaires fournisse au BSG le nom et l'adresse physique d'un membre qui acceptera d'être le contact par « correspondance ».

2006 Il est recommandé :

Que le graphique « La Structure de service dans un groupe des AA », tel qu'il apparaissait dans l'édition 1998-1999, soit restauré au Chapitre 2 du *Manuel du service chez les AA*.

Que la phrase suivante soit ajoutée au deuxième paragraphe la page S63 du *Manuel du service chez les AA*, dans la section « Les administrateurs universels » :

« L'année où il n'y a pas de Réunion mondiale du Service, l'administrateur universel pourra assister à une réunion de zone de l'Hémisphère Ouest, la réunion des Amériques, à titre de délégué représentant les É.-U. et le Canada. »

Que le texte en page ii de chacun des Annuaire AA situé sous l'encadré « Un groupe des AA » soit révisé pour se lire :

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR CET ANNUAIRE

Tel que formulé dans la Quatrième Tradition, la formation et le fonctionnement d'un groupe des AA repose exclusivement sur la conscience de groupe de ses membres. Bien qu'il soit à espérer que chaque groupe des AA se conforme de près aux principes directeurs des Douze Étapes et des Douze Traditions, A.A.W.S. ne contrôle ni ne surveille les activités ou les pratiques d'aucun groupe des AA. Les groupes sont inscrits dans cet annuaire à leur propre demande. Une inscription dans l'annuaire ne constitue pas, ou ne signifie pas l'approbation ou l'appui quant à la façon d'agir de quelque groupe ou à sa mise en application du programme des AA ».

2007 Il est recommandé :

Que le deuxième paragraphe à la page S29 du *Manuel du service chez les AA*, où il est écrit : « Dans la plupart des régions, un district comprend de six à 20 groupes. Dans les districts métropolitains, le nombre s'élève habituellement entre 15 et 20 groupes, alors que dans les districts ruraux ou de banlieue, le nombre peut ne pas dépasser cinq », soit remplacé par le texte suivant :

« Le nombre de groupes par district peut varier grandement, d'aussi peu que cinq dans un district rural, jusqu'à 90 ou plus dans les districts métropolitains. La densité de la population et l'étendue géographique du district, qui affectent la capacité du RDR à communiquer avec les groupes seront les facteurs qui détermineront le nombre de groupe dans un district ».

Que la phrase suivante soit ajoutée à la page S72 du *Manuel du service chez les AA*, au début du deuxième paragraphe sous le titre : « Marques déposées, logos et copyright » :

« En 1993, Alcoholics Anonymous World Services, Inc., a annoncé que l'utilisation officielle de toutes les nombreuses marques de commerce et de service représentées par un cercle/triangle a été discontinuée ».

Que le Service des publications insère dans *Le Manuel du service chez les AA*, là où approprié, le graphique du triangle inversé qui paraît chaque année dans le manuel de la Conférence des Services généraux.

Que soit rédigé un paragraphe intitulé « Information de district », qui comprendra une illustration du Formulaire de changement d'information de District (FF-43) pour l'inclure dans le Troisième Chapitre du *Manuel du service chez les AA*, et qu'il soit soumis pour étude au Comité des Actes et Statuts de la Conférence 2008.

Que la dernière phrase du deuxième paragraphe de « Vue d'ensemble de la structure de la Conférence » (p. S15) dans *Le Manuel du service chez les AA* et qui se lit : « Aujourd'hui, les

services généraux comprennent toutes sortes d'activités dans le cadre de la structure de la Conférence, supportées par les districts, les comités régionaux, les délégués, les administrateurs, le Bureau des Services généraux et le Grapevine », soit changé pour :

« Aujourd'hui, les services généraux comprennent toutes sortes d'activités dans le cadre de la structure de la Conférence, supportées par les groupes, les districts, les comités régionaux, les délégués, les administrateurs, le Bureau des Services généraux et le Grapevine. »

2008 Il est recommandé :

Que la nouvelle section suivante et une illustration du Formulaire de Changement d'information du district (F-43) soient ajoutées au chapitre 3 du *Manuel du service chez les AA* après la section « Création de nouveaux districts

« Information sur les districts »

« Il est important que le district transmette des informations à la région, au BSG et à l'intergroupe/bureau central local, lorsque approprié. Bien que les bureaux locaux, régionaux et nationaux communiquent régulièrement, leur raison d'être et leurs listes d'envois postaux ne sont pas les mêmes.

« Il arrive qu'une personne de la région, souvent le secrétaire ou le registraire régional, soit responsable de transmettre les informations sur les contacts dans les districts au BSG. Pour faciliter cette tâche, on a développé un formulaire simple, le Formulaire de Changement d'information du district (F-43) reproduit à la page suivante. Ce formulaire est utilisé chaque fois qu'un district élit un nouveau RDR, ou PRDR, ou un RDR adjoint, ou lorsque les informations pour communiquer avec le RDR, le PRDR ou le RDR adjoint changent. En complétant le formulaire, il est important de compléter les sections pour l'ancienne information et pour la nouvelle et d'inscrire au haut du formulaire la région et la date à laquelle la nouvelle information entre en vigueur. »

Que l'intergroupe en ligne des AA (OIAA) soit inscrit dans une nouvelle section intitulée « Online Intergroups » dans la section « International Correspondence Meetings » dans les annuaires des AA au-dessus de la rubrique « Online Meetings » ; que l'inscription inclue le site Web de l'intergroupe en ligne ainsi que les adresses email.

Que la phrase : « This directory is not to be used as a mailing list or for any form of solicitation or commercial venture » qui apparaît sur la couverture des Annuaire des AA soit rendue plus visible, par ex. en utilisant des bordures, un caractère plus gros, etc. (**Abrogée par une Résolution de l'Assemblée**)

Que la résolution du Comité des Actes et Statuts de la Conférence, Article B2, qui recommandait que la phrase : « This directory is not to be used as a mailing list or for any form of solicitation or commercial venture » qui apparaît sur la couverture des Annuaire des AA soit rendue plus visible, par ex. en utilisant des bordures, un caractère plus gros, etc., soit abrogée (**Résolution de l'Assemblée**).

2009 Il est recommandé :

Que la phrase « Un administrateur non directeur peut servir jusqu'à un maximum de quatre mandats d'un an » soit ajoutée à la fin de la section « Le choix des directeurs non administrateurs de A.A. World Services et de A.A. Grapevine » à la page S75 du *Manuel du service chez les AA et Les douze Concepts des Services mondiaux* qui se lira désormais ainsi :

« Les candidats qui restent en lice sont interviewés par le comité du conseil pour les Mises en candidature, lequel recommande une nomination à tout le Conseil. Le nom et le curriculum vitæ de la personne choisie sont ensuite envoyés au comité du conseil pour les Mises en candidature, pour approbation par le Conseil des Services généraux et par la Conférence des Services généraux. Selon les règlements de A.A.W.S. et du A.A. Grapevine, un administrateur non directeur peut servir jusqu'à un maximum de quatre mandats d'un an. »

Que tous les changements au *Manuel du service chez les AA et Les douze Concepts des services mondiaux*, soient énumérés dans l'édition où ils apparaissent pour la première fois, et classés selon la source du changement (Conseil des Services généraux, Résolution de la Conférence, Comité des Actes et statuts de la Conférence, service des Publications). Les résolutions de la Conférence seront indiquées par un trait vertical dans la marge de l'édition où le changement apparaît pour la première fois.

Que le Conseil des Services généraux, le Conseil d'A.A.W.S. et le Conseil du A.A. Grapevine étudient *Le Manuel du service chez les AA et Les douze Concepts des services mondiaux* chaque année et qu'ils transmettent les mises à jour requises au comité des Actes et statuts de la Conférence.

Que soit modifié le titre « Terminologie de la Conférence » (S19) pour « Glossaire de la terminologie de la Conférence » et que le sous-titre « termes fréquemment employés dans les activités des Services généraux » soit éliminé.

Que la dernière phrase de la section « Les membres nommés de comités » (page S70 de l'édition 2008-2009 du *Manuel du Service des AA et Les douze Concepts des services mondiaux*) soit modifiée de « Le mandat est de quatre ans, renouvelé annuellement » pour « Les membres sont nommés pour un an, mais le mandat peut être prolongé selon les projets du comités (maximum quatre ans). »

Note : Ce texte rend la description du mandat des Membres nommés de comités cohérente avec le texte de la Procédure de nomination No 2 du Comité des mises en candidatures « Procédure pour le choix de Membres nommés de comités pour les comités du Conseil des Services généraux ».

Que les numéros des Régions soient ajoutés vis-à-vis des noms de Régions à l'Appendice D, pp. S105-106 du *Manuel du service chez les AA et Les douze Concepts des Services mondiaux*.

2010 Il est recommandé :

Que le Conseil des Services généraux considère l'ajout d'une section pour décrire le rôle des administrateurs honoraires au *Manuel du service chez les AA*.

Que le Service des Publications publie intégralement les Faits saillants des régions dans le Rapport final.

Que les *Résolutions et Autres sujets étudiés par les comités* soient publiés tels qu'approuvés par la Conférence des Services généraux dans le *Rapport final de la Conférence des Services généraux*.

**Note: Abrogée par Proposition #4
soumise par l'assemblée :**

Que les *Résolutions et Autres sujets étudiés par les comités* soient publiés exactement tels qu'approuvés par la Conférence dans le *Rapport final de la Conférence des Services généraux*.

Soit abrogée et remplacée par ce qui suit :

« Que le Service des publications travaille en collaboration avec le Comité des Actes et Statuts de la Conférence pour

s'assurer que toutes les Résolutions et tous les Autres sujets étudiés par les comités soit cohérents dans leur forme, grammaticalement corrects, et qu'ils reflètent exactement les résolutions de la Conférence des Services généraux ». **[Voir Résolution de l'Assemblée#33]**

2011 Il est recommandé :

Que le texte suivant soit ajouté au *Manuel du Service chez les AA* au chapitre Neuf : Le Conseil des Services généraux après la section intitulée « Les administrateurs des Services généraux », à la page S69 :

« Les administrateurs honoraires

Le Conseil des Services généraux a nommé les présidents sortants du Conseil administrateurs honoraires. Les administrateurs honoraires sont invités à assister aux réunions trimestrielles du Conseil des Services généraux et à la Conférence annuelle des Services généraux. Ils sont une source de mémoire corporative et on leur demande fréquemment de partager leur expérience des anciennes décisions du Conseil, comment les anciens Conseils des Services généraux menaient leurs affaires, et le processus qu'ils utilisaient pour en arriver à une conscience de groupe. Les administrateurs honoraires ne votent pas sur les questions discutées au Conseil des Services généraux ou à la Conférence. »

Que le texte suivant à la page S67 du *Manuel du Service chez les AA* sous « Procédure de nomination » :

« 2. On devrait garder à l'esprit deux résolutions de la Conférence. En 1977, la Conférence a recommandé qu'un délégué ne soit pas éligible pour poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. En 1985, il a été recommandé 'qu'aucune région ne soumette le nom d'un candidat au poste d'administrateur territorial et universel É.-U./Canada dans la même année.' »

Soit remplacé par :

« 2. Des Conférences antérieures ont recommandé qu'une région ne puisse soumettre la même personne comme candidate à la fois au poste d'administrateur territorial et d'administrateur universel/É.-U. ou Canada lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. »

Que le texte suivant à la page S68 du *Manuel du Service chez les AA* sous « PROCÉDURE DE NOMINATION » dans la section Administrateurs universels :

« Dans les régions, on suit la même méthode que celle utilisée pour choisir un candidat au poste d'administrateur territorial. Aucune région ne devrait soumettre le nom d'une même personne comme candidat au poste d'administrateur territorial ou universel pendant la même année. »

Soit remplacé par :

« Des Conférences antérieures ont recommandé qu'une région ne puisse soumettre la même personne comme candidate à la fois au poste d'administrateur territorial et d'administrateur universel/É.-U. ou Canada lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. »

Que la section intitulée « Travailleurs de service inactifs » du Chapitre Quatre, page S37 du *Manuel du Service chez les AA* soit révisée pour devenir :

« Travailleurs de service inactifs »

Comment la région se comporte-t-elle face aux RSG et aux membres du comité qui n'étaient pas présents à deux assemblées ou plus? Bien que l'assemblée régionale doive établir ses propres règles de base, il est suggéré de demander à ces travailleurs de service de démissionner s'ils sont incapables de s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction. »

Que les sections suivantes soient ajoutées au *Manuel du Service chez les AA* comme suit :

Ajouter au Chapitre Deux, page S28, avant la section « Informations sur les groupes » :

« Représentant auprès des Services généraux inactif »

Les AA se fient à l'autonomie de chaque groupe pour déterminer la période de temps et la participation qui constituent de l'inactivité. Si le groupe doit établir ses propres pratiques ou lignes de conduite, il est généralement suggéré qu'on demande à un travailleur des services de démissionner s'il ou elle ne peut s'acquitter des responsabilités de la fonction. »

Ajouter au Chapitre Trois, page S33, avant la section « L'adjoint au RDR » :

« Représentant de district inactif »

Les AA se fient à l'autonomie de chaque groupe pour déterminer la période de temps et la participation qui constituent de l'inactivité. Si le district doit établir ses propres pratiques ou lignes de conduite, il est généralement suggéré qu'on demande à un travailleur des services de démissionner s'il ou elle ne peut s'acquitter des responsabilités de la fonction. »

Que le texte qui suit dans la section intitulée « Que se passe-t-il à la Conférence ? » à la page S55 du *Manuel du Service chez les AA* :

« Que se passe-t-il à la Conférence ? »

Une Conférence dure toute une semaine, avec des sessions du matin au soir. Le jour de l'ouverture, il y a un dîner et une réunion des AA avec cinq conférenciers. Les sessions d'affaires s'étendent du lundi au vendredi. Il y a des réunions de comités, des exposés et des ateliers, et l'élection des nouveaux administrateurs. Chaque délégué siège sur l'un des comités permanents de la Conférence, dont les réunions ont lieu au début de la semaine. C'est là que se fait le travail le plus important de la Conférence. (Certains délégués ont aussi une tâche de comité secondaire.) Les comités font des recommandations à la Conférence réunie en plénière, pour étude et, s'il y a lieu, résolution. (Voir Chapitre Huit pour en savoir plus sur le système de comités.) Généralement, les deux derniers jours (ou plus) sont consacrés à la discussion et au vote sur les recommandations des comités. Un déjeuner de clôture a lieu le samedi après le dernier jour des discussions de la Conférence pour se dire au revoir et pour permettre aux administrateurs sortants de faire leurs adieux. Chaque deux ans, il y a la visite à la maison de Bill W. et de Lois, dans le comté de Westchester. »

Soit remplacé par :

« Que se passe-t-il à la Conférence ? »

Une Conférence dure toute une semaine, avec des sessions du matin au soir. Le jour de l'ouverture, on procède à l'appel nominal, au discours d'ouverture, au dîner d'ouverture et à une réunion des AA avec cinq conférenciers. Les sessions d'affaires s'étendent du dimanche au vendredi. Il y a des réunions

de comités, des présentations et des ateliers et l'élection des nouveaux administrateurs. Chaque délégué siège à l'un des comités permanents de la Conférence, dont les réunions ont lieu au début de la semaine. C'est là que se fait le travail le plus important de la Conférence. (Certains délégués ont aussi une tâche de comité secondaire.) Les comités font des recommandations à la Conférence réunie en plénière, pour étude et, s'il y a lieu, résolution. (Voir Chapitre Huit pour en savoir plus sur le système de comités.) Généralement, les deux derniers jours (ou plus) sont consacrés à la discussion et au vote sur les recommandations des comités.

Bien qu'en dehors du cadre de la Conférence, une réunion exclusivement réservée aux délégués a souvent lieu avant la journée d'ouverture de la Conférence. Un déjeuner de clôture a lieu le samedi après le dernier jour des discussions de la Conférence pour se dire au revoir et pour permettre aux administrateurs sortants de faire leurs adieux. En alternance aux deux ans, il y a une visite aux bureaux du BSG/ Grapevine et une visite à la maison de Bill W. et de Lois, dans le comté de Westchester. »

Que le Conseil des Services généraux prépare un texte à ajouter à l'article 3 des Statuts actuels de la Conférence, qu'on trouve dans le *Manuel du Service chez les AA*, qui comprendrait les droits de participation, de pétition et d'appel pour examen par le comité des Actes et Statuts de la Conférence 2012

2012 Il est recommandé :

Que tous les changements au *Manuel du service chez les AA* soient indiqués par une ligne verticale en marge dans l'édition où ces changements apparaissent pour la première fois.

Que le mot et la définition qui suivent soient ajoutés au *Manuel du service chez les AA* au premier chapitre : Introduction aux Services généraux dans la section Terminologie de la Conférence :

« Rotation — le principe spirituel du partage de la responsabilité pour les AA en changeant le leadership ».

Que l'illustration qui apparaît présentement en page S16 soit modifiée de la façon suivante :

- Remplacer la section du bas de l'illustration qui traite du Conseil des Services généraux et de ses deux entités corporatives par la section correspondant d'une version précédente, moins l'illustration de la table et des chaises.
- Remplacer « Comités de districts » par « Districts ».

2013 Il est recommandé :

Qu'une erreur typographique dans l'article "Leadership in A.A : Ever a Vital Need," dans la version anglaise de l'essai sur le Onzième Concept à la page 37, cinquième paragraphe, troisième ligne : "...badly disturbed or **uninformed**..." soit remplacée par "...badly disturbed or **uninformed**..." lors de la prochaine réimpression, soulignant que cette erreur typographique existe depuis la première impression de *Twelve Concepts for World Service*. (Les changements sont indiqués en gras.)

Que le texte suivant décrivant les responsabilités du Président du Conseil des Services généraux soit ajouté au chapitre Neuf du *Manuel du Service chez les AA* à l'endroit jugé approprié par le Service des Publications.

« Responsabilités du Président du Conseil des Services généraux des AA »

« Le Président du Conseil des Services généraux des AA préside les réunions du Conseil, copréside la Conférence des

Services généraux et agit au nom du Conseil des Services généraux entre les réunions du Conseil. Le président nomme les membres des comités du Conseil, qui doivent être approuvés par le CSG, et il est membre d'office de tous les Comités du Conseil. En plus des réunions du Conseil et de la Conférence, le président assiste à tous les Forums territoriaux et peut participer à certains autres événements. »

Que le texte suivant soit inséré à la page S23 du *Manuel du Service chez les AA*, après la section intitulée « Stimuler l'intérêt pour les Services généraux » :

« Le principe de la Rotation

« Traditionnellement, la rotation fait en sorte que les postes de service, comme tout le reste chez les AA, sont accessibles à tous et toutes. Plusieurs fonctions comportent des substituts qui peuvent prendre la relève du titulaire le cas échéant. »

« Laisser un poste que nous aimons chez les AA peut s'avérer difficile. Si nous avons fait du bon travail, si nous croyons sincèrement que personne n'est disponible, qualifié ou qui ait le temps de s'en occuper, et si nos amis sont d'accord avec nous, cela peut s'avérer particulièrement difficile. Par contre, cela peut nous aider à grandir — un geste d'humilité qui est, pour certaines personnes, l'essence spirituelle de l'anonymat. « Entre autres, l'anonymat dans le Mouvement signifie que nous oublions le prestige personnel attaché à notre travail chez les AA pour aider les alcooliques. De plus, dans l'esprit de la Douzième Tradition, cela nous rappelle sans cesse de « placer les principes au-dessus des personnalités. »

« En fin de mandat de service, plusieurs personnes prennent beaucoup de satisfaction à partager leur expérience avec leur successeur. La rotation nous apporte des bienfaits spirituels beaucoup plus durables que la célébrité. S'il n'y a pas de prestige AA en jeu, il ne nous est pas nécessaire de courir après les titres ou les louanges — nous sommes totalement libres de servir là où on a besoin de nous. »

Que le texte suivant soit ajouté à l'article 4 des Statuts actuels de la Conférence à la page S102, à la fin du dernier paragraphe :

« La Conférence reconnaît les principes énoncés dans les Douze Concepts, particulièrement le Droit de Participation, et le Droit de Pétition et d'Appel contenus dans les Concepts IV et V. En vertu de ces principes, la Conférence peut accepter d'entendre les Appels en vertu du Concept V de membres de la structure de la Conférence au-dessous du niveau de la Conférence dans le Triangle inversé. »

Que la Résolution de 2010 concernant les *Faits saillants dans les Régions* soit rescindée pour permettre à des professionnels de réviser et de publier le *Rapport final* en entier, tout en reflétant la pleine teneur de la Conférence des Services généraux.

2014 Il est recommandé:

Que le texte suivant soit ajouté au Glossaire de la terminologie des services généraux, qui commence à la page S19 du *Manuel du Service chez les AA* :

« **Résolution de la Conférence** — Représente la conscience de groupe éclairée du Mouvement, à la suite d'une recommandation faite par un comité de la conférence ou les membres réunis en plénière, et qui a été approuvée par l'ensemble des membres de la Conférence ».

Que le texte suivant soit ajouté au Glossaire de la terminologie des services généraux, qui commence à la page S19 du *Manuel du Service chez les AA* :

« **Autres sujets étudiés par les Comités** — Un article qui a fait l'objet d'une discussion par un comité de la Conférence, mais sur lequel aucune action n'a été prise ou envisagée par l'ensemble des membres de la Conférence ».

Que la section intitulée « Secrétaire et registraire » à la page S45 du *Manuel du Service chez les AA*, soit scindée en deux sections distinctes appelées « Secrétaire » (les fonctions et qualités demeurent inchangées) et « Registraire » qui comprendra le texte suivant (ajouts en gras)

Registraire

FONCTIONS : Dans **plusieurs** régions, les registraires préparent et tiennent à jour les dossiers de tous les groupes de la région, y compris le nom de chaque groupe, le lieu de la réunion, l'heure, le nom du RSG ou du contact. Les registraires peuvent aussi avoir la responsabilité de tenir à jour la liste des noms, adresses, **adresses courriel** et numéros de téléphone des RSG, RDR, responsables et dirigeants de districts, et membres du comité régional. Il ou elle peut fournir les étiquettes d'envoi pour les publications régionales tels le bulletin mensuel ou les procès-verbaux. Les registraires des régions aident également le Service des dossiers du BSG à tenir à jour leurs dossiers.

QUALITÉS : Les registraires devraient bien connaître la structure de la région et des districts. Ce travail demande une bonne organisation car il y a beaucoup de données à enregistrer. Idéalement, il serait très utile que le registraire de la région possède une connaissance pratique de l'informatique, et qu'il n'ait pas de problème à transmettre de l'information par courriel au BSG et à l'intérieur de la région.

2015 Il est recommandé :

Que le paragraphe suivant soit vérifié pour la cohérence stylistique et incorporé au Chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) du *Manuel du Service chez les AA*

« Le Comité du Conseil pour les Mises en candidature a la responsabilité de recommander au Conseil des Services généraux des candidats aux postes d'administrateurs des Services généraux, administrateurs classe A et directeurs non-administrateurs. Les candidats approuvés par le Conseil des Services généraux devront obtenir l'approbation de la Conférence des Services généraux. Le Comité du Conseil pour les Mises en candidature reçoit des conseils d'AAWS et du AA Grapevine et il les consulte, en ce qui a trait aux Administrateurs des Services généraux, des directeurs non-administrateurs et des Administrateurs territoriaux potentiels qui siègeraient sur les conseils respectifs. De plus, le Comité du Conseil pour les Mises en candidature recommande une liste d'administrateurs pour servir comme officiers du Conseil des Services généraux. »

Sous PROCÉDURE DE NOMINATION au chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, que le premier paragraphe qui se lit :

« Les administrateurs des Services généraux sont choisis parmi les directeurs non-administrateurs anciens ou actuels des deux sociétés de service, A.A. World Services, Inc. et The A.A. Grapevine, Inc. Puisque les directeurs non-administrateurs siègent déjà (ou ont siégé) sur l'un des conseils, leurs qualités sont bien connues des membres des conseils respectifs et c'est le privilège de l'un de ces conseils de proposer le nom d'un candidat pour les représenter au Conseil des Services généraux. »

Soit révisé pour se lire (éliminer la dernière phrase) :

« Les administrateurs des Services généraux sont choisis parmi les directeurs non-administrateurs anciens ou actuels des deux sociétés de service, A.A. World Services, Inc. et The A.A. Grapevine, Inc. Puisque les directeurs non-administrateurs siègent déjà (ou ont siégé) sur l'un des conseils, leurs qualités sont bien connues des membres des conseils respectifs ».

Sous NOMINATION au chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) dans le *Manuel du Service chez les AA*, que la phrase suivante soit insérée au début de la description du Comité du conseil pour les Mises en candidature.

« Analyse des procédures pour le choix des candidats. »

Sous le titre Le choix des directeurs non-administrateurs au chapitre 10 (Les sociétés actives du Conseil) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, que le deuxième paragraphe qui commence par :

« Le Comité du conseil pour les Mises en candidature étudie tous les CV qu'il a reçus. »

Soit révisé pour se lire (ajout de texte en gras) :

« De concert avec le Comité du conseil pour les Mises en candidature, le Comité du conseil pour les Mises en candidature étudie tous les CV qu'il a reçus. »

Que dans la section Informations de groupe au chapitre 2 (Le Groupe et son RSG) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, que le texte suivant soit ajouté à la fin du deuxième paragraphe :

« Les informations sur le groupe fournies dans ces deux fiches sont sauvegardées dans la base de données, accessibles au registraire de la région. »

Que dans la section Informations de groupe au chapitre 2 (Le Groupe et son RSG) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, que le texte suivant soit ajouté à la fin du troisième paragraphe :

« Le BSG utilise aussi cette base de données pour créer des listes d'envoi pour les bulletins de nouvelles des AA. Les informations du groupe comprises dans la base de données peuvent être utilisées par les régions et les districts à diverses fins : le délégué peut les utiliser pour communiquer avec les groupes ; certaines régions les utilisent pour leurs listes de réunions ou pour créer des listes d'envoi. »

Que le texte suivant soit ajouté à la fin de la section Informations sur le district au chapitre 3 (Le District et le RDR) dans *Le Manuel du Service chez les AA* :

« Les informations fournies dans ce fichier sont sauvegardées dans la base de données qui est accessible au registraire de la région. La base de données permet aussi au registraire de la région d'identifier les officiers de district et les présidents en service avec des informations locales ou précises qui peuvent ensuite servir à faciliter la communication. »

Au chapitre 5 (Le Comité régional) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, que l'on ajoute une nouvelle section après Soutien financier, composée du texte suivant :

« Informations de la région

Le délégué sortant fournit au BSG des informations de contact pour tous les officiers de la région et les présidents des comités en début de mandat. Cette information est sauvegardée dans la base de données du BSG, qui est aussi accessible au registraire de la région, et on l'utilise pour communiquer avec ces officiers et ces présidents de comités jusqu'à la fin de leur mandat ».

Que soit ajoutée une nouvelle sous-section à la section **STIMULER L'INTÉRÊT POUR LES SERVICES GÉNÉRAUX** au chapitre 1 (Introduction aux Services généraux) dans *Le Manuel du Service chez les AA* avec le texte suivant :

Réactivation des districts : Souvent, il y a un besoin dans la Région de tenter de réactiver des districts ou des groupes devenus inactifs ou sous-représentés. En général, les régions favorisent la participation de nombreuses façons, surtout par un contact direct avec des groupes par des officiers du district ou de la région qui donnent des informations sur les activités de services et sur les occasions de transmettre le message au-delà du niveau du groupe. Parfois, il y a un parrainage de district à district où un district actif partage son expérience et des suggestions pour « relancer » les activités chez les groupes voisins du district inactif.

Qu'une nouvelle section sur les « Forums territoriaux » soit ajoutée au chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) dans *Le Manuel du Service chez les AA* avant la section « Réunion mondiale du service » avec le texte suivant :

« Forums territoriaux

Les Forums territoriaux, qui ont pris naissance en 1975, sont des séances de partage d'information d'une fin de semaine, qui offrent l'occasion unique d'échanger des expériences profitables, de poser des questions et de proposer des idées nouvelles. Ils ont aussi pour objet d'aider le Conseil des Services généraux, A.A. World Services, Inc., le Conseil du Grapevine et le personnel du Grapevine et du Bureau des Services généraux à rester en contact avec les membres des AA, les serviteurs de confiance et les nouveaux dans toute la structure de service des AA. Le membre du personnel affecté aux Forums territoriaux coordonne les détails du Forum du BSG et travaille en étroite collaboration avec le président du comité hôte qui recrute des bénévoles pour aider le personnel à l'accueil, à l'organisation et à l'inscription pendant le Forum. Les Forums ont lieu sur une base rotative, à la demande de chaque territoire. Il n'y a aucuns frais d'inscription pour les Forums territoriaux. Le Conseil des Services généraux paie les dépenses des salles de réunions. Tous les Forums se veulent des séances de partage et aucune décision n'en résulte. Le partage aux Forums est noté dans des Rapports finaux des Forums, qui sont distribués à tous les participants et ils sont aussi disponibles sur le site Web des AA du BSG. Les Forums territoriaux transmettent le message d'amour et de service des AA en améliorant la communication à tous les niveaux de notre Mouvement. »

Qu'on ajoute une nouvelle section sur les « Forums locaux » au chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) dans *Le Manuel du Service chez les AA*, et que le projet de texte soit soumis au Comité des Actes et Statuts de la Conférence 2016.

Que dans *Les Douze Concepts des Services mondiaux* et la section des *Douze Concepts* dans *Le Manuel du Service chez les AA* et *Les Douze Concepts des Services mondiaux*, on ajoute les pages suivantes dans le même ordre que publié dans l'Édition 1990-1991 :

- a. Page de titre ;
- b. Page de copyright ;
- c. Préface ;
- d. Les Douze Concepts (Formule abrégée) ;
- e. Les Douze Concepts (Formule intégrale) ;

- f. Contenu des pages avec brève description des Douze Concepts et numéros de pages ;
- g. Introduction.

Que l'on imprime chaque année un tirage limité des *Annuaire territoriaux des AA* (canadien, est des É.-U. et ouest des É.-U.) pour vente sur demande.

2016 Il est recommandé :

Qu'une nouvelle section sur les « Forums locaux » soit ajoutée au Chapitre 9 (Le Conseil des Services généraux) du *Manuel du Service chez les AA*, après la section consacrée au « Forums territoriaux » dont le texte est le suivant :

Forums locaux

En octobre 2006, l'idée de Forums locaux a été approuvée par le Conseil des Services généraux. La raison d'être des Forums locaux est d'apporter des informations aux membres des AA dans les communautés éloignées et peu peuplées, dans les quartiers urbains et dans les communautés moins bien desservies par les AA. Toute communauté ou entité des AA peut demander la tenue d'un Forum local d'une journée et demie ou de deux jours. Contrairement aux Forums territoriaux, la responsabilité de financer le Forums, par exemple, les salles de réunions et autres dépenses diverses tombe sous la responsabilité du comité du Forum local. Le Conseil des Services généraux enverra deux participants, un du Conseil et un du Bureau des Services généraux ou du Grapevine, et des publications aux frais du Conseil. Tout comme les Forums territoriaux, la participation du Conseil à des Forums locaux demande l'approbation du comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux. Le coordonnateur des Forums territoriaux travaille en étroite collaboration avec le comité organisateur du Forum local pour développer un ordre du jour qui correspond aux besoins locaux.

Que le texte suivant dans la note numéro 4 soit éliminé à la page 75 du Douzième Concept des Douze Concepts des Services mondiaux :

4. Ici, Bill a apparemment utilisé par inadvertance l'expression « en action et en pensée » au lieu de « en pensée et en action » comme il est dit ailleurs dans les Statuts de la Conférence et l'énoncé du Douzième Concept.

Que le texte suivant soit retiré de l'essai sur le Onzième Concept à la page 58 des Douze Concepts des Services mondiaux :

Les employés féminins représentent aussi un problème au siège social, qui est plutôt un monde d'hommes. Certains hommes peuvent très bien, inconsciemment, se sentir les supérieurs des femmes, provoquant ainsi chez elles une réaction spontanée. Et puis, il y a la question des difficultés émotives qu'ont vécues certains d'entre nous — des deux sexes — dans leurs relations hommes femmes. Notre alcoolisme nous a rendus très dépendants de nos conjoints, dont nous avons fait de véritables « pères » et « mères », pour ensuite en éprouver de la rancœur. Peut-être que ces difficultés d'ajustement ont pris d'autres tournures, qui nous laissent des relents d'hostilité que nous sommes prêts à projeter dans toute relation homme-femme.

Ces forces peuvent très bien venir à bout des bonnes relations de travail que nous aimerions entretenir. Mais, dans la mesure où nous serons pleinement conscients de ces tendances, nous pourrions facilement les dominer et nous les pardonner. Nous devons également prendre conscience que toute relation de travail saine, entre des hommes et des

femmes adultes, doit revêtir un caractère de collaboration et de complémentarité, non de concurrence. Qu'il ne soit pas question de supériorité ou d'infériorité. Par exemple, les hommes, par nature, sont meilleurs en affaires. Mais supposons que nous remplacions les six femmes de notre personnel par des hommes. Ne pourraient-ils jamais entretenir avec notre association un rapport aussi unique et efficace que les femmes ? Bien sûr que non. Les femmes y arrivent beaucoup mieux, elles aussi par leur nature.

Que la note 10 à la page 61 des Douze Concepts des Services mondiaux dans l'essai consacré au Onzième Concept soit révisée par le Service de l'Édition pour y inclure un texte qui dirait que deux paragraphes ont été retirés du texte de l'essai sur le Onzième Concept et qu'on pourra les obtenir sur demande aux Archives du BSG comme référence historique.

Que Le *Manuel du Service chez les AA*, soit révisé selon le programme existant après la Conférence des Services généraux 2016 et qu'une nouvelle édition soit publiée aux deux ans à compter de 2017, ce qui permettra des économies de 45 000 \$ à 50 000 \$ les années où une nouvelle édition ne sera pas publiée. La prochaine édition du *Manuel du Service chez les AA* sera publiée en 2018 (après la Conférence), la suivante en 2020 (après la conférence, et ainsi de suite).

Que la catégorie intitulée « Online Meetings » soit modifiée pour « Online Meetings/Online Groups » aux pages vi et vii des *Annuaire des AA*.

2017 Il est recommandé :

Que le texte suivant soit ajouté au Chapitre Quatre du *Manuel du Service chez les AA*.

Sites Web des régions

Plusieurs entités des AA utilisent maintenant des sites Web pour transmettre de l'information sur leurs réunions et leurs services au Mouvement. Un site Web des AA peut aussi servir d'outil d'information publique pour informer le grand public sur les AA. Comme dans le cas des bulletins, il a été jugé prudent de confier à un comité (plutôt qu'à une ou deux personnes) la responsabilité du format, de la planification et du contenu des sites Web.

Comme l'anonymat est la « base spirituelle de toutes nos Traditions », nous le mettons en pratique en tout temps sur nos sites Web. Un site Web des AA est un média public qui a le potentiel de rejoindre le plus grand des auditoires et, en conséquence, il demande les mêmes protections que nous utilisons au niveau de la presse, de la radio et du cinéma. Certaines régions offrent une section protégée par mot de passe sur leur site Web, qui restreint l'accès aux membres seulement et où on utilise le noms au complet. Tous les sites Web des AA ne contiennent pas la même information. Par exemple, là où un intergroupe ou bureau central actif offre les informations sur les réunions, les sites Web des services généraux n'ont pas besoin de fournir ces informations et choisissent plutôt d'établir un lien vers ces sites.

Les sites Web des AA peuvent présenter de courts extraits de publications des AA en utilisant les mêmes lignes de conduite que pour les bulletins. Si un site souhaite inclure des articles qui sont présentement offerts sur les sites Web du BSG ou du Grapevine, il peut afficher un lien vers les pages appropriées de ces sites. Les sites Web des régions peuvent utiliser une image miniature d'une brochure, d'un livre ou d'une vidéo de ces sites et l'utiliser sur leur site pour créer un lien vers ces documents sur les sites du BSG

ou du A.A. Grapevine. Comme les messages d'intérêt public sont destinés à être librement partagés, ils peuvent être affichés directement sur les sites locaux des AA. Pour de plus amples informations, consulter la « Foire aux questions sur les sites Web des AA » et les « Lignes de conduite des AA sur l'Internet ».

Que les Statuts d'A.A. World Services, Inc. et du A.A. Grapevine, Inc. soient inclus dans *Le Manuel du Service chez les AA*, sous forme d'annexes.

Qu'une nouvelle section sur les « Déclarations de Mission, de Vision et d'action » du Conseil des Services généraux soit ajoutée au Chapitre 9 du *Manuel du Service chez les AA*.

Que les rapports des Services du BSG qui sont présentés à la Conférence soient inclus dans le *Rapport final de la Conférence*.

Que de brèves biographies des directeurs non administrateurs, sur le modèle de celles des administrateurs, soient publiées dans le *Rapport final de la Conférence*.

2018 Il est recommandé :

Que le texte suivant soit ajouté au Glossaire de la terminologie des Services généraux du Manuel du Service des AA :

Un groupe est une désignation numérique qui se réfère à un groupe de délégués élus qui commencent leur service auprès de la Conférence des Services généraux lors d'une année particulière. Chaque groupe porte le numéro de la Conférence où les délégués régionaux ont servi pour la première fois. Le cycle de deux ans s'applique fréquemment aussi aux dirigeants des comités et aux membres des comités.

Que des boîtes de texte indiquant visuellement les positions de chaque membre au sein des trois conseils administratifs soient ajoutées au Chapitre 10 du Manuel du Service des AA, dans la section A.A. World Services, Inc.

Que dans la section « ET IL EST ENTENDU » du *Manuel du Service des AA et les Douze Concepts des Services mondiaux*, une note de bas de page soit ajoutée à la résolution ci-jointe, faisant partie du statut original de la Conférence et du statut actuel de la conférence. Le texte suit :

Bill utilise le terme « inscrit ». A.A.W.S. ne surveille pas les activités et les pratiques des groupes des AA. Les groupes ne sont listés à seule fin de pouvoir communiquer adéquatement.

Que le texte concernant les copyrights de l'illustration « The Blue People » (« Les gens bleus ») soit ajouté à la section du Manuel du Service des AA intitulée : « Marques déposées, logos et copyright ».

Que le Conseil des Services généraux, le Conseil AAWS et le Conseil du Grapevine révise le *Manuel du Service des AA et les Douze Concepts des Services mondiaux*, et qu'ils transmettent les changements nécessaires au Comité des Actes et Statuts de la Conférence deux fois l'an, lors des années de réimpression seulement.

Que suivant la publication de l'édition 2018-2020 du *Manuel du Service des AA et les Douze Concepts des Services mondiaux*, le département des Publications de AAWS entreprenne une évaluation détaillée, mette à jour, et refonte le Manuel de Service, et présente une ébauche ou un rapport des progrès au Comité des Actes et Statuts de la Conférence 2019.

Que tous les Sujets étudiés par les comités soient publiés dans leur intégralité dans l'exemplaire imprimé du *Rapport Final* de la Conférence et dans la version numérique en ligne protégée.

Que les Actualités de Service régional soient publiées dans leur intégralité, dans l'exemplaire imprimé du *Rapport Final* de la Conférence et dans la version numérique en ligne protégée. (Proposition de l'Assemblée)

2020 Il est recommandé :

Que la phrase de l'article 4 de l'actuelle Charte de la Conférence qui se lit actuellement comme suit :

Il sera en outre entendu, indépendamment des prérogatives légales du Conseil des Services généraux, que, par tradition, un vote des trois quarts de tous les membres de la Conférence peut entraîner une réorganisation du Conseil des Services généraux et des directeurs et membres du personnel de ses services corporatifs, si ou quand une telle réorganisation est jugée essentielle.

Soit amendée pour se lire comme suit :

Il sera en outre entendu, indépendamment des prérogatives légales du Conseil des Services généraux, que, par tradition, un vote des trois quarts de tous les membres de la Conférence participant au vote peut entraîner une réorganisation du Conseil des Services généraux et des directeurs et membres du personnel de ses services corporatifs, si ou quand une telle réorganisation est jugée essentielle.

2021 Il est recommandé que :

La compilation et l'impression des Annuaires des AA (Canada, Est des États-Unis et Ouest des États-Unis) soient interrompues.

Le manuscrit révisé distribué à tous les membres de la Conférence en avril 2021 avec l'inclusion de la Charte originale de la Conférence soit approuvé comme l'édition 2021-2023 du *Manuel du service chez les AA et les Douze concepts des Services mondiaux*.

Une révision soit apportée au paragraphe un, la déclaration d'objectif de la Charte de la Conférence actuelle, qui se trouve dans les annexes du *Manuel du service chez les AA et Les Douze Concepts des Services mondiaux*, qui se lit actuellement comme suit :

But: La Conférence des Services généraux des Alcooliqes anonymes est la gardienne des services mondiaux et des Douze Traditions des Alcooliqes anonymes. La Conférence ne sera jamais plus qu'une entité de service, non pas un gouvernement pour les Alcooliqes anonymes.

Soit amendée pour se lire:

But: La Conférence des Services généraux des Alcooliqes anonymes est la gardienne des services mondiaux des Douze Étapes, des Douze Traditions et des Douze Concepts des Alcooliqes anonymes. La Conférence ne sera jamais plus qu'une entité de service, non pas un gouvernement pour les Alcooliqes anonymes.

Une nouvelle section soit ajoutée à la fin des Douze Concepts pour les Services mondiaux, intitulée « Amendements », et qu'elle contienne une version mise à jour de l'essai du Concept XI qui incorpore les informations contenues dans les notes de bas de page et les notes de fin de texte actuelles, ainsi que des descriptions complètes des comités actuels du Conseil des services généraux, et qu'un projet ou un rapport d'étape soit présenté au Comité du rapport et de la charte de la Conférence de 2022.

2022 Il a été recommandé que :

Les chapitres 8, 9, 10, 11 et 12 du *Manuel du Service chez les AA* soit révisés pour corriger les inexactitudes et pour apporter de la clarté ainsi que de la cohérence concernant les rôles, responsabilités et relations entre le Bureau des Services généraux, le AA Grapevine, et A.A. World Services, Inc. (**Note** : Puisque 2023 est une année d'impression ces changements seront examinés par le Conseil d'AAWS, le Conseil du Grapevine et le Conseil des Services généraux avant d'être ramenés au Comité des Actes et Statuts de la Conférence. Ce procédé découle d'une résolution de la Conférence concernant l'examen du *Manuel de Service chez les AA et les Douze Concepts des Services mondiaux*).

Les éléments 5 et 6 liés aux annuaires territoriaux soient retirés du cahier des charges de la composition des actes et statuts. (**Note** : Les annuaires territoriaux ne sont plus produits).

2023 It was recommended that:

- *Le Manuel du Service chez les AA* ne soit pas imprimée en 2023 et qu'une nouvelle édition soit publiée tous les deux ans, à partir de 2024.
- Une réécriture complète soit effectuée des chapitres 8, 9, 10, 11 et 12 afin de corriger les inexactitudes et de mieux clarifier les rôles, les responsabilités et les relations entre le Bureau des Services généraux, AA Grapevine et AA World Services, Inc. dans *Le Manuel du Services chez les AA*, et que le Comité du Conseil pour les Publications transmette ces ébauches de sections ou un rapport d'étape au Comité des Actes et Statuts de la Conférence de 2024.
- Les Rapports finaux de Conférence protégés par l'anonymat soient publiés chaque année sur aa.org à partir de la Conférence des Services généraux de 2023.

Résolutions pertinentes au comité des Administrateurs de la Conférence

1951 Il est recommandé :

Que des non-alcooliques continuent de servir au Conseil d'administration. (Ordre du jour)

Que les membres alcooliques du Conseil d'administration servent pour un mandat d'une durée déterminée. (Ordre du jour)

Le Comité des nouveaux administrateurs a révélé les noms des cinq membres qui représenteront différentes régions géographiques au Comité. Les suggestions de nouveaux administrateurs peuvent être envoyées à tout membre du Comité ou envoyées directement à la Fondation alcoolique.

1952 Il est recommandé :

Que les administrateurs non alcooliques devraient continuer à nous servir sans restriction aucune. (Proposition de l'Assemblée)

Que les administrateurs nomment un comité formé de cinq délégués à la Conférence pour étudier le problème de l'incorporation par loi du congrès. (Proposition de l'Assemblée)

1953 Il est recommandé :

Que le Conseil soit libre de choisir la région d'où provient un administrateur et de recommander les qualifications que le futur administrateur devrait afficher. Cette Conférence a de plus exprimé sa pleine confiance et son appréciation totale que le Conseil peut agir dans ce domaine. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Conseil d'administration soit autorisé à offrir une compensation à temps partiel au président de Works Publishing, Inc. (Alcoholics Anonymous Publishing, Inc.) ou toute autre situation, selon les besoins. (Proposition de l'Assemblée)

Que soient approuvés les plans des administrateurs de changer le nom The Alcoholic Foundation en une nouvelle appellation utilisant l'expression « Alcoholics Anonymous » avec un mot approprié, et que ce mot ne soit pas « international ». (Proposition de l'Assemblée)

Que les Alcooliques anonymes ne soient pas incorporés par une loi du Congrès. (Proposition de l'Assemblée)

1954

Il a été rapporté qu'en 1953, le comité des Administrateurs a dévoilé les deux noms que lui avait soumis le Comité des Mises en candidature, Dan H. et Sig S.

Que la Fondation Alcoolique soit autorisée à sa discrétion à transférer tous ses actifs et les passifs qui y sont rattachés à une société qui sera créée par les administrateurs existants qui sera connue sous le nom de General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. [Le Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes Inc.]; qu'on demande aux administrateurs en poste de la Fondation d'agir comme administrateurs et d'adopter les Règlements de ladite société et que l'Alcoholic Foundation soit prorogée comme personne morale pour protéger le nom, et que The General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. soit autorisée à consacrer les fonds

nécessaires pour acquitter toutes taxes et autres dépenses pour maintenir l'existence corporative de The Alcoholic Foundation, et que les administrateurs soient aussi autorisés, à leur discrétion, s'ils l'estiment souhaitable, de changer le nom de The Alcoholic Foundation en celui de General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., et simultanément qu'ils créent une nouvelle société portant le nom de The Alcoholic Foundation, Inc. (Proposition de l'Assemblée).

1955 Il est recommandé :

Que soit approuvé le plan suivant pour la sélection des Administrateurs classe B des régions périphériques :

- Le Canada doit toujours détenir un de ces postes, la sélection devra provenir en rotation de toutes les provinces.
- Les États-Unis seront divisés en sections géographiques comme suit : Région A, Région B, Région C, Région D et Région E.

La région A sera formée des états du Maine, Rhode Island, Delaware, New Hampshire, Massachusetts, Maryland, Vermont, Pennsylvanie, Virginie et Washington, D.C.

La région B sera formée des états suivants Washington, Montana, Dakota Nord, Oregon, Minnesota, Dakota Sud, Idaho, Wyoming et du Nebraska.

La région C sera formée des états suivants Caroline du Nord, Louisiane, Alabama, Tennessee, Floride, Georgia, Arkansas, Mississippi, Caroline du Sud et Texas.

La région D sera formée des états suivants Californie, Colorado, Kansas, Nevada, Arizona, Oklahoma, Utah et Nouveau-Mexique.

La région E sera formée des états suivants l'Iowa, Illinois, Ohio, Wisconsin, Missouri, Virginie occidentale, Michigan, Indiana et Kentucky.

- Le choix des administrateurs des régions périphériques devra se faire en rotation d'une section géographique à une autre.
- Le lieu de l'Assemblée à l'intérieur de la section géographique devrait être le lieu où vit la population AA la plus nombreuse, en second lieu vers l'endroit où il y a le deuxième plus important nombre de membres des AA.
- Le comité des Mises en candidature devrait aviser le Comité des Services généraux de l'état ou de la région quand survient une vacance parmi les administrateurs classe B dans la région et demander au Comité d'envoyer le nom d'un membre du comité des Mises en candidature. On pourrait suggérer au comité d'état ou de région d'utiliser la méthode de choisir un délégué de la brochure du Troisième Legs pour l'élection d'un administrateur classe B.

Que la proposition voulant que les anciens membres du Conseil des Services généraux deviennent membres permanents de la Conférence et qu'ils aient le droit d'assister aux séances à leurs frais soit refusée. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'une proposition pour modifier le ratio des administrateurs alcooliques et non alcooliques soit reportée. (Proposition de l'Assemblée)

1956

Le comité a approuvé les propositions de nomination de nouveaux administrateurs reçues du comité des Mises en candidature au cours de l'année écoulée.

La Conférence a adopté à l'unanimité la proposition voulant que la structure actuelle du Conseil d'administration soit au total 15 membres dont huit sont des non-alcooliques, devrait être conservée. (Proposition de l'Assemblée)

Au sujet du ratio de non-alcooliques vs alcooliques au Conseil, la Conférence a demandé au Conseil des Services généraux de « réfléchir un peu plus à la question » et de la remettre à l'ordre du jour de la Conférence 1957 pour permettre qu'une proposition précise soit transmise aux groupes et qu'il soit bien compris que nous ne demanderons pas à la Conférence d'approuver une Résolution avant 1958. (Proposition de l'Assemblée)

La proposition suivante a été adoptée par la Conférence (Proposition de l'Assemblée) :

Qu'on adopte une politique temporaire, jusqu'à ce que nous ayons plus d'expérience, qui veut que si, de l'avis du Conseil des Services généraux des AA et de ses comités à qui sont délégués certains pouvoirs en cette matière, il semble possible d'obtenir un remboursement pour des dépenses personnelles, ils soient libres de l'accepter en relation à la commandite d'une émission de télévision ou d'un film, en sachant qu'il ne s'agit que d'une suggestion de politique et que cela ne constitue nullement une politique qui sera considérée s'appliquer d'aucune façon aux Conférences futures.

La Conférence a approuvé la suggestion que la date de l'Assemblée annuelle du Conseil d'administration soit reportée de janvier à avril—immédiatement après la Conférence—pour assurer un meilleur traitement des affaires générales du mouvement. (Proposition de l'Assemblée)

1957

Le comité a approuvé l'élection du professeur Harrison M. Trice et du Dr Harry M. Tiebout comme administrateurs classe A pour combler les démissions de Jack Alexander et Frank B. Amos.

Le comité a recommandé l'élection de Charles B. et John P. L. comme administrateurs classe B pour combler les postes devenus vacants à la fin des mandats de Adam C. et Cliff W., et l'élection de Richard A. S. comme administrateur classe B pour combler le poste devenu vacant suite à la démission de Sigurd B. S.

La Conférence a adopté une nouvelle série de règlements pour le Conseil des Services généraux qui avaient déjà été adoptés par le Conseil lui-même de façon temporaire. (Proposition de l'Assemblée)

La Conférence a reporté la question du changement du ratio des administrateurs alcooliques et non alcooliques et a recommandé qu'on l'étudie pendant la Conférence de 1958. (Proposition de l'Assemblée)

1958 Il est recommandé :

Que soient approuvées les nominations suivantes telles que suggérées par le Comité des Mises en Candidature du Conseil des Services généraux :

Non-alcooliques

Frank Gulden
Leonard V. Harrison
(Président)
Dr. John L. Norris
(Vice-président)
Archibald B. Roosevelt
(Trésorier)
Bernard B. Smith
Dr. Harry M. Tiebout
Harrison M. Trice
L. Ivan Underwood

Alcooliques

Charlie B.
John P. L.
Cal J. McC., Jr.
(Secrétaire)
Herbert A. M.
E.D.S.
Richard A. S.
Alfred S.
Honoraires
Frank Amos
LeRoy Chipman

Qu'on étudie la possibilité de retirer de nos règlements l'obligation pour un Administrateur classe B de signer un formulaire de démission en blanc au moment de son élection ou de l'obtention de sa qualification.

Que soit approuvé le principe de modifier le ratio des administrateurs du Conseil des Services généraux (présentement de huit non-alcooliques et de sept membres des AA) à neuf alcooliques et neuf non alcooliques. Cet accord a été conclu avec l'entente que le changement proposé sera soumis aux régions pour étude avant un vote en bonne et due forme lors de la Conférence de 1959. (Proposition de l'Assemblée)

1959 Il est recommandé :

Soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux :

Non-alcooliques

Frank Gulden
Leonard V. Harrison
(Président)
Dr. John L. Norris
(Premier Vice-président)
Archibald B. Roosevelt
Treasurer
Bernard B. Smith
Dr. Harry M. Tiebout
Harrison M. Trice
L. Ivan Underwood

Alcooliques

Charlie B.
John P. L.
Summer C.
Pat C.
Herbert A. M.
(Second vice-président)
Richard A. S.
(Secrétaire)
Alfred S.
Honoraires
Frank Amos
LeRoy Chipman

Que ne soit pas adoptée la proposition pour modifier le ratio actuel de neuf administrateurs alcooliques et neuf administrateurs non alcooliques. (Historique du ratio des administrateurs, Rapport de la Conférence 1959, page 6) (Proposition de l'Assemblée)

1960 Il est recommandé :

Soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux :

Non-alcooliques

Frank Gulden
Leonard V. Harrison
(Président)
Dr. John L. Norris
(Premier Vice-président)
Archibald B. Roosevelt
(Trésorier)
Bernard B. Smith
Dr. Harry M. Tiebout
Harrison M. Trice
L. Ivan Underwood

Alcooliques

Allan E. B.
Charlie B.
H. Summer C.
(Secrétaire)
Pat C.
John P. L.
Alfred S.
Richard A. S.
(Second Vice-président)

[Anita R.—Secrétaire adjointe]

La demande du délégué du Sud de la Californie, région de Los Angeles, d'avoir deux membres permanents pour la région à l'ouest des Rocheuses n'a pas été accueillie favorablement. Il est recommandé que cette question soit référée au Comité du Conseil pour les Politiques et les Mises en candidature pour une étude plus poussée et un rapport à la Conférence 1961.

1961 Il est recommandé :

Que soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux :

Administrateurs classe A

Leonard V. Harrison	Bernard B. Smith
Dr John L. Norris	Dr Harry M. Tiebout
Austin MacCormick	Harrison M. Trice
Archibald B. Roosevelt	L. Ivan Underwood

Administrateurs classe B

Allen E. B.	Pat C.
David M. B.	Thomas A. S.
H. Summer C.	Alfred S.

Officiers

<i>Président</i>	Dr John Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard Smith
<i>Second vice-président</i>	Allan B.
<i>Trésorier</i>	Archibald Roosevelt
<i>Secrétaire</i>	H. Summer C.
<i>Secrétaire adjointe</i>	Mary Elizabeth S.

La Conférence confirme la décision des administrateurs du Conseil des Services généraux de ne pas approuver la demande d'une représentation permanente au Conseil des Services généraux de deux administrateurs de l'ouest des montagnes Rocheuses. La question a été transmise au Comité du Conseil pour les Politiques pour étude approfondie.

1962 Il est recommandé :

Que soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux :

Administrateurs classe A

Leonard V. Harrison	Bernard B. Smith
Dr John L. Norris	Dr Harry M. Tiebout
Austin MacCormick	Harrison M. Trice
Archibald B. Roosevelt	Ivan Underwood

Administrateurs classe B

Allan E. B.	B. Patrick C.
David M. B.	Thomas A. S.
Mary B.	Don G.
H. Summer C.	

Officiers

<i>Président</i>	Dr John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Allan E. B.
<i>Secrétaire</i>	H. Summer C.
<i>Trésorier</i>	Archibald B. Roosevelt
<i>Secrétaire adjoint</i>	Ann M.

Que tous les futurs candidats classe B, en plus que leurs qualifications professionnelles et spéciales, aient au moins 10 ans d'abstinence continue chez les AA comme membres actifs.

Que soit approuvée la recommandation du Conseil des Services généraux qui permet l'ajout de quatre administrateurs au conseil, deux d'entre eux étant membres des AA et les deux autres des non-alcooliques, selon un nouveau mode électoral. (Proposition de l'Assemblée)

Que le ratio actuel entre administrateurs alcooliques et non-alcooliques soit maintenu. (Proposition de l'Assemblée)

1963 Il est recommandé :

Que soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux et que les candidats suivants aux postes d'administrateurs et officiers du Conseil des Services généraux soient acceptés :

Administrateurs classe A

Leonard V. Harrison	Dr Harry M. Tiebout
Austin H. MacCormick	Harrison M. Trice
Dr John L. Norris	L. Ivan Underwood
Archibald B. Roosevelt	Dr Harvey Cruickshank
Bernard B. Smith	

Administrateurs classe B

Allan B.	Eugene K.
David B.	Howard B.
Mary B.	Jim M.
Don G.	Roy S.
Thomas A.S.	

Officiers

<i>Président</i>	Dr John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Allan B.
<i>Secrétaire</i>	Eugene K.
<i>Trésorier</i>	Archibald B. Roosevelt

Le comité des Administrateurs a remercié les territoires concernés pour leur collaboration en suivant, pour la première fois, la procédure approuvée par la Conférence des Services généraux 1962 pour la nomination des administrateurs territoriaux classe B aux États-Unis.

Suite au succès de l'élection du vendredi 26 avril, que la procédure soit appliquée lors des futures élections d'administrateurs territoriaux de classe B aux États-Unis.

Que soit approuvée la nomination de deux administrateurs non alcooliques pour combler les postes vacants créés par l'augmentation du nombre de membres du Conseil des Services généraux : Dr Harvey Cruickshank de Toronto, Canada, et l'hon. John M. Murtagh de New York. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit approuvée la nomination d'Eugene K. comme administrateur membre des AA pour la région de New York en remplacement de Sam C. (Proposition de l'Assemblée)

1964 Il est recommandé :

Que soit approuvé le rapport du Comité des mises en candidatures du Conseil des Services généraux et que les candidats suivants aux postes d'administrateurs et officiers du Conseil des Services généraux soient acceptés :

Administrateurs classe A

Leonard V. Harrison	Bernard Smith
Austin H. MacCormick	Harry M. Tiebout, MD
Hon. John Murthagh	Professeur Harrison Trice
John L. Norris, MD	Ivan Underwood
Archibald Roosevelt	(Poste vacant)

Administrateurs classe B

David B.	Tom S.
Mary B.	Murray W.
Don G.	Jim M.
Eugene K.	Bruce M.
Roy S.	

Officiers

<i>Président</i>	Dr John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Eugene K.
<i>Trésorier</i>	Archibald Roosevelt
<i>Secrétaire</i>	Murray W.

Qu'on adopte et accepte les nominations suivantes comme administrateurs classe B du Conseil des Services généraux des AA : D. Bruce M. et Murray W.

Que la procédure électorale utilisée en 1963 et 1964 soit employée lors des futures élections des administrateurs territoriaux de classe B aux États-Unis.

Qu'on suggère aux délégués de chercher dans leurs régions pour soumission au Conseil des Services généraux des candidats éventuels pour les postes d'administrateurs classe A. Qu'ils soumettent un bref document qui serait déposé en dossier pour référence future. Il est suggéré dans la recherche des candidats éventuels de porter une attention spéciale aux candidats œuvrant dans les domaines professionnels et industriels.

1965 Il est recommandé :

Que le rapport du Comité du Conseil des Services généraux pour les mises en candidature soit approuvé par la Conférence :

Administrateurs classe A

Leonard V. Harrison	Bernard Smith
Austin H. McCormick	Dr Tiebout
L'hon. John Murtagh	Professeur Harrison Trice
Dr John L. Norris	Dr Vincent Dole
Archibald Roosevelt	Dr Travis Dancy

Administrateurs classe B

Mary B.	D. Bruce M.
Don G.	Candidat du terr. du N.-E.
Eugene K.	Candidat du terr. de l'O. Central
Murray W.	Tom B.
Jim M.	

Officiers

<i>Président</i>	Dr Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard Smith
<i>Second vice-président</i>	Gene K.
<i>Trésorier</i>	Archibald Roosevelt
<i>Secrétaire</i>	Murray W.

La procédure pour l'élection des administrateurs territoriaux classe B continue de donner satisfaction.

Lorsque deux états dans un territoire éligible choisissent un candidat pour le poste d'administrateur territorial, un délégué de chaque état pourra faire un exposé de trois minutes en faveur de son candidat.

1966 Il est recommandé :

Qu'un membre des AA employé professionnellement dans le domaine de l'alcoolisme ne devrait pas être empêché de servir au Conseil des Services généraux pour cette seule raison, mais il est souhaitable que le Conseil et son Comité des Mises en candidature « gardent l'autorité sur les Alcooliques anonymes à un niveau non professionnel. »

Qu'aucun membre des AA vivant dans un rayon de 75 miles de la ville de New York ne soit, pour cette seule raison, empêché de servir en tant qu'administrateur territorial au Conseil des Services généraux.

Qu'aucune exigence de durée d'abstinence ne soit imposée d'avance aux administrateurs des « Services généraux » (AA) ;

par contre, le Conseil devrait prendre en considération à la fois l'expérience de service et la « stabilité de l'abstinence » dans le choix de ces membres.

Que les administrateurs du Conseil des Services généraux suivants soient élus lors de l'Assemblée annuelle du Conseil :

Classe A

Dr Travis Dancy	Dr John L. Norris
Dr Vincent Dole	Archibald Roosevelt
Austin McCormick	Bernard B. Smith
Robert W. P. Morse	Professeur Harrison Trice
L'hon. John Murtagh	

Classe B

Tom B.	D. Bruce M.
R. Fay B.	Jim M.
Eugene K.	Frank R.
Charles E. L.	Murray W.

Que les officiers suivants soient élus lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux :

<i>Président</i>	Dr John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard Smith
<i>Second vice-président</i>	Murray W.
<i>Secrétaire</i>	Charles L.
<i>Secrétaire-adjoint</i>	Midge M.
<i>Trésorier</i>	Archibald Roosevelt
<i>Trésorier-adjoint</i>	Robert W.P. Morse

Que le plan de restructuration du Conseil des Services généraux soit approuvé. Ce qui modifiera le Conseil en corps de 14 administrateurs classe B (membres des AA) et sept administrateurs non alcooliques de classe A. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Conseil des Services généraux soit formé de huit administrateurs territoriaux des AA, six des États-Unis et deux du Canada. Il comptera aussi six administrateurs classe B des « Services généraux » (choisis pour leur expérience d'affaires) — quatre de la région de la ville de New York, un du Canada et un d'ailleurs aux États-Unis. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'une proposition pour modifier les Règlements pour limiter la présidence du Conseil aux non-alcooliques soit défaite. (Proposition de l'Assemblée)

1967 Il est recommandé :

Qu'une seule présentation soit faite pour chaque candidat administrateur.

Que soit acceptée la procédure pour la présélection des administrateurs et que le tableau pour l'ajustement des dates de débuts de mandats des administrateurs territoriaux soit accepté pour qu'à compter des élections de 1975 deux administrateurs territoriaux commencent leur mandat chaque année et que par la suite chaque administrateur territorial serve un mandat de quatre ans.

La procédure révisée pour la présélection des administrateurs des services généraux (hors de New York) :

Le Conseil établirait des « caractéristiques » pour définir le genre et qualités professionnelles et d'affaires requises pour pourvoir un poste vacant. On demanderait à tous les états et provinces de soumettre des candidats qualifiés avant le 15 janvier. Le Comité des Administrateurs de la Conférence serait invité à une réunion mixte avec le Comité du Conseil pour les Mises en candidature le dimanche avant la première séance de la Conférence pour discuter de tous les candidats et de réduire leur nombre à quatre pour chaque poste vacant. Pendant l'Assemblée annuelle de la Conférence, la

Conférence en plénière utiliserait la procédure du Troisième Legs pour choisir un nom pour chaque poste vacant qui serait élu par le Conseil.

Que le Conseil des Services généraux étudie la procédure de sélection des administrateurs territoriaux en accordant une attention spéciale aux retraits et au tirage au sort.

Que les personnes suivantes soient élues au Conseil des Services généraux : (Proposition de l'Assemblée).

Administrateurs non-AA	Admin. membres des AA
Dr Travis Dancey	Charles (Edw.) L., Jr.
Dr Vincent Dole	Murray W.
Austin MacCormick	Ruth W.
Robert W.P. Morse	Robert H.
L'hon. John Murtagh	Tom B.
Dr John L. Norris	Frank R.
Archibald Roosevelt	Maurice R.
Bernard B. Smith	Rollie D.
Prof. Harrison Trice	Andy A.
	Katherine P.
	Eric B.

Que les officiers suivants du Conseil des Services généraux soient élus lors de l'Assemblée annuelle du conseil en avril : (Proposition de l'Assemblée)

<i>Président</i>	Dr John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Murray W.
<i>Secrétaire</i>	Charles (Edw.) L., Jr.
<i>Trésorier</i>	Robert W.P. Morse
<i>Secrétaire adjoint</i>	Eve M.

1968 Il est recommandé :

Qu'après révision de la Composition, Portée et Procédure du Comité et son historique, on ajoute la procédure pour l'élection des administrateurs territoriaux à ses Procédures.

Qu'on étudie la possibilité d'élire un candidat administrateur de chaque région de la Conférence, plutôt qu'un par état et province.

Que les candidats suivants soient éligibles comme administrateurs du Conseil des Services généraux :

Travis Dancey, M.D.	Andy A.
Vincent Dole, M.D.	Eric B.
Austin MacCormick	Tom B.
Robert W. Morse	Rollie D.
L'hon. John Murtagh	Charles (Edw.) L., Jr.
John L. Norris, M.D.	Bayard P., Jr.
Archibald B. Roosevelt	Katharine P.
Bernard B. Smith	Maurice R., Jr.
Harrison, Trice, Ph. D.	Frank R.
	Ruth W.
	Don F.

Que les personnes suivantes soient élues comme officiers du Conseil des Services généraux lors de l'Assemblée annuelle après la Conférence en avril :

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Charles (Edw.) L., Jr.
<i>Trésorier</i>	Robert W. Morse
<i>Secrétaire</i>	Ruth W.

Que la Conférence approuve le nom de Robert P. pour son élection à la réunion de juillet du Conseil des Services généraux en tant qu'administrateur des services généraux des AA.

Que la Conférence des Services généraux adopte la procédure électorale révisée pour l'élection des administrateurs territoriaux des AA et les utilise lors des futures élections.

Qu'on envisage la possibilité d'utiliser cette procédure électorale révisée lors de toutes les élections chez les AA.

Que dans la description des qualifications des administrateurs des AA, on insiste sur le fait que les administrateurs représentent l'ensemble des AA et non une région géographique.

1969 Il est recommandé :

Que la Conférence désapprouve la suggestion qu'un état ou une province ayant déjà un administrateur territorial soit empêché de soumettre un candidat lors de la prochaine élection de l'administrateur territorial.

Que les candidats suivant soient éligibles comme administrateurs du Conseil des Services généraux :

Administrateurs non-AA	Admin. membres des AA
Travis Dancey, M.D.	Arthur B.
Vincent Dole, M.D.	Eric B.
Austin MacCormick	William C.
Robert W.P. Morse	Rollie D.
L'hon. John Murtagh	Donald F.
John L. Norris, M.D.	Charles L., Jr.
Archibald Roosevelt	(jusqu'en juillet 1969)
Bernard B. Smith	Robert P.
	Bayard P., Jr.
	Katharine P.
	John R.
	Maurice R.
	Ruth W.

Que la Conférence approuve le nom de Stephen O., Sr. comme administrateur des Services généraux des AA lors de l'élection pendant l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux, qui prendra effet à la fin de juillet 1969.

Que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle qui suivra la Conférence en avril :

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Bernard B. Smith
<i>Second vice-président</i>	Eric B.
<i>Trésorier</i>	Robert W. Morse
<i>Secrétaire</i>	Ruth W.
<i>Secrétaire adjoint</i>	Waneta N.

Que la Conférence désapprouve la proposition d'un changement suggéré à la procédure électorale des administrateurs territoriaux qui augmenterait le nombre d'électeurs pour inclure tous les délégués et éliminerait le droit de vote des administrateurs. La raison en est que cela encouragerait la politique politicienne sur le plancher de la Conférence et distrairait les délégués de leur tâche principale ; il est fort probable que cela augmenterait la durée de la Conférence, et engendrerait de grandes dépenses inutiles. Les administrateurs devraient avoir leur mot à dire dans l'élection des gens avec lesquels ils vont travailler.

Que la Conférence désapprouve une proposition qui permettrait à chaque région de la Conférence, si elle le désire, de choisir son propre candidat pour administrateur territorial et recommande qu'on la retienne pour étude plus approfondie.

Que soit adoptée la procédure pour l'élection d'un administrateur universel des services généraux.

Que les CV de tous les candidats aux postes d'administrateurs territoriaux soient préparés par une personne autre que le candidat lui-même. Que ses qualifications soient énumérées plutôt qu'incluses dans un paragraphe, que le CV soit limité à une page et préparé sur la feuille de CV du BSG.

Que « la procédure électorale pour l'élection des candidats administrateurs territoriaux classe B » soit utilisée lors de toutes les élections du Troisième Legs ; et que de plus cette suggestion soit incluse dans *The Third Legacy Manual (Le Manuel du Service chez les AA)* en révision. (Politique)

1970 Il est recommandé :

Que chaque région de la Conférence puisse proposer et faire élire un candidat aux postes d'administrateur territorial ou universel, ou que deux régions ou plus de la Conférence dans un état ou une province puissent ensemble proposer un candidat unique.

Comme la proposition de modifier les CV des candidats aux postes d'administrateurs territoriaux pour en éliminer la section sur l'éducation et les activités en dehors des AA n'était pas dans l'intérêt supérieur des AA, qu'il soit recommandé que nous maintenions la demande d'indiquer l'éducation et la liste des activités en dehors des AA dans les CV.

Que ne soit pas acceptée la proposition qui veut qu'un délégué ne soit pas éligible à poser sa candidature pour devenir administrateur pendant un an après la fin de son mandat de délégué, car elle n'est pas dans l'intérêt supérieur des AA car elle écarterait des candidats qualifiés.

Qu'un administrateur territorial ne puisse poser sa candidature au poste d'administrateur universel.

Que soit abrogée la résolution voulant qu'on impose une restriction de résidence à moins de 75 miles de la ville de New York à un administrateur universel, car elle est discriminatoire ; que les règlements soient amendés en conséquence.

Qu'Arthur Miles serve comme administrateur non alcoolique au Conseil des Services généraux.

Que soit acceptée la liste des administrateurs et officiers du Conseil des Services généraux présentée par le président :

Classe A

John L. Norris, M.D.	Arthur J. Miles
Travis Dancy, M.D.	L'hon. John Murtagh
Vincent Dole, M.D.	Bernard Smith
Austin MacCormick	

Classe B

Arthur A.	Bayard P.
Eric B.	Katharine P.
William C.	John R.
Rollie D.	Maurice R.
Donald F.	Ruth W.
Stephen O.	Jim M. (Administrateur universel. Élu 4/70)
Robert P.	

1971 Il est recommandé :

Que les mots « mais non obligatoire » soient retirés de la description du poste d'administrateur territorial des AA et de la Composition, Portée et Procédure du comité du Conseil pour les Mises en candidature après les mots « une abstinence soutenue de 10 ans d'abstinence soutenue est souhaitable ».

Que le changement proposé dans la procédure d'élection des administrateurs territoriaux qui laisse entendre que les membres du comité du Conseil pour les Mises en candidature

soient omis de la liste des membres ayant droit de vote, car elle n'est pas dans l'intérêt des AA en ce moment.

Que soit acceptée la liste des membres et officiers du Conseil des Services généraux pour la période s'étendant d'avril 1971 à avril 1972.

Classe A

John Bealer, M.D.	Milton Maxwell, Ph. D.
Travis Dancy, M.D.	Arthur Miles
Vincent Dole, M.D.	John L. Norris, M.D.
Austin MacCormick	

Classe B

William C.	Ralph A.
Donald F.	Don A.
James H.	Tom G.
Stephen O.	George G.
Robert P.	Jack M.
Bayard P. (jusqu'en 1971)	Tom M.
John R.	Robert R.

<i>Président</i>	John L. Norris
<i>Premier vice-président</i>	Austin MacCormick
<i>Second vice-président</i>	Donald F.
<i>Secrétaire</i>	John R.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Midge M.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Que Ralph A., Milton Maxwell et Dr John Bealer soient éligibles lors de l'Assemblée annuelle de 1971 du Conseil des Services généraux.

Lorsque la procédure prévoit qu'un adjoint siège à la place d'un délégué dont la région doit élire un administrateur, car il (le délégué) est aussi membre du Comité des administrateurs de la Conférence, qu'on ne dirige pas le vote de l'adjoint.

Que la responsabilité d'acheminer les CV des candidats aux postes d'administrateurs au BSG soit confiée au délégué.

Que l'état de santé soit inclus dans le CV des candidats aux postes d'administrateurs.

Votation : En réponse à une question de l'Assemblée sur la manière de déterminer la majorité des deux-tiers pendant les élections des administrateurs, les délégués ont choisi par vote de poursuivre l'emploi de la formule mathématique actuelle pour déterminer le pourcentage des votes pendant les élections des administrateurs (arrondir à l'entier le plus près : .5 et plus au chiffre suivant, et moins de .5 au chiffre précédent. (Proposition de l'Assemblée)

1972 Il est recommandé :

Que soit acceptée la liste des membres et officiers du Conseil des Services généraux pour la période débutant en avril 1972 et se terminant en avril 1973.

Classe A

John Norris, M.D.	Austin MacCormick
John Bealer, M.D.	Milton Maxwell
Travis Dancy, M.D.	Arthur Miles

Classe B

Ralph A.	Robert P.
Donald A.	(Jusqu'en juillet 1972)
Thomas G.	Niles P.
James H.	Robert R.
Jack M.	Junior A.

Thomas M.	Jim G.
Stephen O., Sr.	Matt M.
<i>Président</i>	John Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Austin MacCormick
<i>Second vice-président</i>	Robert R.
<i>Secrétaire</i>	George G.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Midge M.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Que George G., proposé par le Conseil du Grapevine, candidat au poste d'administrateur des Services généraux classe B, à compter du 1^{er} avril 1972, soit accepté.

Qu'un délégué à la Conférence des Services généraux ne pourra être proposé comme candidat à un poste d'administrateur avant sa dernière Conférence, car l'expérience nous apprend que :

- Il y a danger que si le délégué est aussi candidat administrateur, il pourrait être difficile pour lui de se concentrer sur les questions qui font partie de ses devoirs et de ses responsabilités de délégué.
- Il y a aussi danger que cela cause des difficultés à ce candidat en particulier, car plusieurs délégués désapprouvent qu'un délégué soit candidat au poste d'administrateur pendant son mandat de délégué.

Que la section « Activités à l'extérieur des AA » sur les formulaires de CV pour les administrateurs territoriaux de classe B inclue les clubs, les centres de rétablissement et toutes les activités reliées à l'alcoolisme.

Que les qualités requises et les procédures d'élection des administrateurs des services généraux de classe B, tel que décrites dans le *Manuel du Service chez les AA* soient résumées en faisant référence aux pages du *Manuel du Service* and qu'on les publie périodiquement dans le *Box 4-5-9*.

Que soit approuvée la proposition de modifier la classification de l'état du Wisconsin du territoire de l'Ouest central à celui de l'est central. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit approuvée la proposition d'éliminer le mot « universel » du titre de l'administrateur des services généraux pour les États-Unis et celui de l'administrateur des services généraux du Canada. (Proposition de l'Assemblée)

1973 Il est recommandé :

Que soit acceptée la liste des membres et officiers du Conseil des Services généraux pour la période débutant en avril 1973 et se terminant en avril 1974 :

Classe A

John D. Bealer, M.D.	Milton A. Maxwell, Ph. D.
Travis Dancey, M.D.	Arthur Miles
Vincent Dole, M.D.	John L. Norris, M.D.
Austin MacCormick	

Classe B

Ralph A.	Jack M.
Junior A.	Tom M.
Donald A.	Matt N.
George G.	Stephen O.
Thomas G.	Walter M.
James G.	Robert R.
George C.	

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Austin MacCormick
<i>Second vice-président</i>	Robert R.
<i>Secrétaire</i>	George G.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Ann M.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Que soit approuvé le CV de Walter M., soumis par le conseil d'A.A.W.S. pour le poste d'administrateur des services généraux classe B, à compter d'avril 1973.

Que la Conférence approuve la recommandation du Comité du Conseil pour les mises en candidature voulant que la procédure suivante soit utilisée lorsqu'une région de la Conférence demande un changement de territoire :

Le délégué de la région demandant un changement de territoire écrira, au nom de l'Assemblée, au secrétaire du comité du Conseil pour les Mises en candidature pour demander le changement de territoire et qu'il envoie copie de la lettre aux administrateurs des territoire concernés.

Le délégué demandera au Bureau des Services généraux d'envoyer une lettre à tous les délégués des régions des deux territoires concernés leur demandant d'exprimer leur approbation ou désapprobation sur une carte qui sera incluse dans l'envoi. Il faudra une approbation des deux tiers des délégués de chaque territoire concerné pour que la proposition soit présentée à la Conférence des Services généraux pour approbation. Que tous les CV reçus après la date limite du 15 janvier soient retournés par le BSG au délégué de la région qui l'a soumis.

Que la date limite du 15 janvier soit indiquée sur le formulaire de CV et il est suggéré que les CV soient envoyés au Bureau des Services généraux par *Poste recommandée — avec demande d'accusé de réception*.

Les CV pour les candidats aux postes d'administrateurs reçus au Bureau des Services généraux soient soumis à l'approbation du Comité du Conseil pour les Mises en candidature et le Comité des Administrateurs de la Conférence exactement comme ils ont été soumis.

Au cas où les circonstances empêcheraient le candidat d'une région au poste d'administrateur classe B de servir, que la région ait le droit de soumettre un autre candidat après la date limite du 15 janvier avec l'autorisation du Comité du Conseil pour les Mises en candidature et du Comité des Administrateurs de la Conférence.

Que la demande de l'Utah de changer du territoire du Sud-ouest à celui du Pacifique soit approuvée. (Proposition de l'Assemblée)

Que Margaret C. (Massachusetts Ouest) soit élue administratrice des services généraux des É.-U. (Proposition de l'Assemblée)

Que le Questionnaire sur la Procédure électorale des Administrateurs territoriaux soit complété et retourné au BSG avant le 1^{er} juin pour étude par le Comité du Conseil pour les Mises en candidature lors de sa réunion de juillet 1973. Le Comité du Conseil pour les Mises en candidature fera une ou plusieurs propositions qu'elle soumettra à l'étude de la Conférence 1974. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que le rapport du Comité du Conseil pour les Mises en candidature soit accepté tel que proposé à la Conférence, sauf pour

la recommandation de présenter un CV reçu après la date limite du 15 janvier à la Conférence 1974 pour permettre à la Conférence de décider si elle doit le recevoir ou non, ce qui renverserait la résolution de la Conférence 1973.

Que la liste des officiers et administrateurs du Conseil des Services généraux soit acceptée pour la période d'avril 1974 à avril 1975 :

Classe A (non-alcooliques)

John L. Norris, M.D.	Austin MacCormick
John D. Bealer, M.D.	Milton A. Maxwell, Ph. D.
Vincent Dole, M.D.	Arthur Miles

Classe B (Membres des AA)

Ralph A.	Robert M.
Junior A.	Walter M.
Donald A.	Peter W. (mandat de 4 ans)
Margaret C.	Bruce W. (mandat de 3 ans)
George C.	Stan W. (mandat de 4 ans)
Thomas G.	Dave C. (mandat de 3 ans)
James G.	Terry P. (mandat de 2 ans)

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Austin MacCormick
<i>Second vice-président</i>	Tom G.
<i>Secrétaire</i>	Junior A.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjointe</i>	Ann M.,
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Qu'on crée un sous-comité pour trouver une procédure plus équitable pour réduire le nombre de candidats aux postes d'administrateurs de services généraux des É. U. et du Canada pour présentation à la Conférence en vue de l'élection. Le sous-comité sera formé de deux membres du Comité des Administrateurs de la Conférence et de deux membres du Comité du Conseil pour les Mises en candidature. Norm A. et Horton S. représenteront le Comité des Administrateurs de la Conférence à ce sous-comité. Le sous-comité soumettra une ou des propositions au Comité des Administrateurs de la Conférence pendant la Conférence 1975.

Que les formulaires de CV pour les candidats aux postes d'administrateurs territoriaux soient étudiés par le Comité du Conseil pour les Mises en candidature et le comité des Administrateurs de la Conférence 1975 pour obtenir des informations plus détaillées sur le travail de service, l'expérience en affaires, et le travail tant professionnel que non professionnel dans le domaine de l'alcoolisme, (Comme solution possible, on a discuté de Lignes de conduite sur la façon de compléter un CV.)

Que le Comité du Conseil sur les Mises en candidature continue d'étudier les CV pour s'assurer de l'éligibilité de chaque candidat. Les délégués des régions concernées, plus un nombre égal de votants — la moitié du Comité des Administrateurs de la Conférence, l'autre moitié du Comité du Conseil pour les Mises en candidature. (Recommandation du Comité du Conseil pour les Mises en candidature approuvée par la Conférence)

Qu'un moratoire de cinq ans soit imposé à la Conférence sur les discussions des procédures électorales des administrateurs territoriaux. (Recommandation du Comité du Conseil pour les Mises en candidature approuvée par la Conférence)

1975 Il est recommandé :

Qu'on apporte l'ajout suivant au formulaire des CV des administrateurs classe B pour obtenir des informations plus détaillées sur le travail rémunéré dans le domaine de l'alcoolisme :

EMPLOI DANS LE DOMAINE DE L'ALCOOLISME

Présentement employé dans le domaine de l'alcoolisme ?__

Depuis combien de temps ?__ Salarié ou bénévole ?__

Employeur ?_____ Titre ?_____

Que la procédure suivante soit adoptée pour réduire le nombre de candidats présentés à la Conférence pour l'élection des administrateurs des services généraux, É.-U. et Canada :

- Chaque Conférence peut choisir un candidat ou deux régions ou plus peuvent conjointement proposer un seul candidat par la Procédure du Troisième Legs.
- Les CV de tous les candidats seront examinés pour assurer leur éligibilité par le Comité du Conseil pour les Mises en candidature.
- Les délégués de chaque territoire se réuniront en caucus avant l'élection pour réduire le nombre de candidats en utilisant la Procédure du Troisième Legs, à un chacun aux É.-U. et deux chacun dans les territoires du Canada. Un maximum de six candidats au poste d'administrateur des services généraux des États-Unis et de quatre candidats pour l'administrateur des services généraux du Canada sera soumis aux membres votants de la Conférence pour l'élection.
- Les membres de la Conférence ayant droit de vote seront tous les délégués des pays en élection (É.-U. et Canada) et tous les membres du comité du Conseil pour les Mises en candidature.

Note : Les arrangements physiques pour les caucus des délégués de chaque territoire, tel que requis au paragraphe c ci-dessus, devraient être pris pendant la Conférence avant l'élection, possiblement sous la forme de déjeuners territoriaux.

Que Gordon Patrick soit élu administrateur classe A lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux.

Que Charles H. soit élu administrateur classe B lors de l'assemblée annuelle du Conseil des Services généraux.

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs du Conseil des Services généraux soit approuvée pour la période débutant en avril 1975 :

Classe A

John L. Norris, M.D.	Austin MacCormick
John Daniel Bealer, M.D.	Milton A. Maxwell, Ph. D.
Vincent Dole, M.D.	Arthur Miles

Classe B

Margaret J. C.	Peter A.G. W.
David T. C.	R. Bruce W.
George G., Ph.D.	Stanley R. W.
James G. G.	N.M. (Mac) C.
Robert M.	John W.
Terrance P.	Mike R.

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Austin MacCormick
<i>Seconde vice-présidente</i>	Margaret J. C.
<i>Secrétaire</i>	Terrance P.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Ann M.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Que la procédure à utiliser lorsqu'une région de la Conférence demande à changer de territoire soit étudiée par le Comité des administrateurs de la Conférence 1976 afin de clarifier les droits de vote d'une région entrant ou sortant d'un territoire.

Que la demande de l'Alaska d'être mutée du territoire du Pacifique au Territoire de l'Ouest du Canada soit reportée d'un an pour donner le temps à tous les groupes de l'Alaska d'être consultés sur cette question. (Proposition de l'Assemblée)

Que les régions de l'est et l'ouest du Missouri soient autorisées à muter du territoire de l'Ouest central à celui du Sud-ouest. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'on cesse les discussions de la lettre de John O. concernant l'hôpital St Luke's de Phoenix et qu'on accorde un vote de confiance unanime à Milton Maxwell, administrateur classe A. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'on fournisse aux délégués des informations générales sur les candidats aux postes administrateurs classe A et d'administrateurs des services généraux lorsqu'ils sont proposés à la Conférence avant les élections par le Conseil des Services généraux. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux lors de sa réunion annuelle :

Classe A

John L. Norris, M.D.	Arthur Miles
John D. Bealer, M.D.	Gordon M. Patrick
Austin MacCormick	(un poste vacant)
Milton M. Maxwell, Ph.D.	

Classe B

N.M. C.	Mike R.
Margaret J. C.	John E. W.
David T. C.	Peter A. G. W.
George N. G., Ph.D.	R. Bruce W.
Charles H. H.	Stanley R. W.
Robert M.	Don N.
Walter J. M.	Cecil C.

Que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de sa réunion annuelle :

Président	John L. Norris, M.D.
Premier vice-président	Austin MacCormick
Second vice-président	Stanley R. W.
Secrétaire	Peter A.G. W.
Trésorier	Arthur Miles
Secrétaire adjoint	Beth K.
Trésorier adjoint	Dennis Manders

Que Michael Alexander soit élu administrateur classe A (non-alcoolique) lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Qu'Edward S. soit élu administrateur des services généraux de classe B (New York) lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Qu'aucun changement ne soit apporté à la structure du Conseil des Services généraux (sept administrateurs non alcooliques et 14 administrateurs alcooliques).

Que la description révisée du poste d'administrateur des services généraux (New York), ainsi que sa procédure d'élection et les raisons les supportant, remplace le premier paragraphe de « Comment les AA choisissent leurs administrateurs des services généraux » dans *Le Manuel du Service chez les AA*

(Édition 1975, page 100) et que la résolution soit transmise au Comité des Actes et Statuts de la Conférence.

Qu'une personne ne puisse être éligible à la fois au poste d'administrateur territorial et à celui d'administrateur des services généraux — É.-U./Canada.

Qu'on apporte les changements suivants à la procédure à suivre lorsqu'une région demande à changer de territoire (*Le Manuel du Service chez les AA*, page 97, édition de 1975). (Acheminé au Comité des Actes et Statuts de la Conférence)

- Que les RSG de la Région soient informés à l'avance par le Comité régional des faits pertinents — autant les avantages que les inconvénients — afin de prendre une décision éclairée dans la demande de changement de territoire ; qu'une majorité simple (la moitié plus un) des RSG soient présents (ou répondent à un sondage par la poste) et que les deux tiers de la majorité présente ou ayant répondu au sondage postal soient d'accord avant qu'une région puisse faire la demande de changer de territoire.
- Lorsqu'avisé par le délégué de son intention de changer de territoire, le RSG produira un formulaire que devra compléter le délégué pour confirmer que les conditions énumérées ont été remplies.
- Le délégué de la région demandant un changement de territoire écrira, au nom de l'Assemblée, au secrétaire du Comité du Conseil pour le Mises en candidature, pour formuler sa demande et inclura le formulaire complété. Le délégué enverra aussi copies de la lettre et du formulaire aux administrateurs de deux territoires concernés.
- Le délégué demandera au Bureau des Services généraux d'envoyer une lettre à tous les délégués des deux territoires concernés, leur demandant d'obtenir la conscience de groupe de leur région sur le changement de territoire proposé, et qu'ils indiquent leur approbation ou désaccord sur une carte incluse dans l'envoi.
- L'approbation de deux tiers des délégués de chaque territoire concerné est requise avant que la proposition soit soumise à la Conférence des Services généraux pour action. Un changement de territoire entre en vigueur à la fin de la Conférence durant laquelle il a été approuvé.

Que la suggestion suivante concernant le caucus préélectoral soit ajoutée à la procédure pour réduire le nombre de candidats lors de l'élection des administrateurs des services généraux — É.U./Canada. (Transmis au Comité des Actes et Statuts de la Conférence)

Avant la réunion électorale, chaque territoire se réunira en caucus (possiblement lors de déjeuners territoriaux) pendant la Conférence des Services généraux ; le caucus sera présidé par l'administrateur territorial. En recourant à la procédure du Troisième Legs, le nombre de candidats du territoire sera réduit à un pour chaque territoire des É.-U. et à deux pour chaque territoire du Canada. Un maximum de six candidats au poste d'administrateur des services généraux — É.-U. et un maximum de quatre candidats pour le poste d'administrateur des services généraux — Canada seront proposés aux membres de la Conférence ayant droit de vote. Les noms des candidats seront communiqués au secrétaire du Comité du Conseil pour les Mises en candidature après les caucus.

Dans les CV des candidats aux postes d'administrateur territorial de classe B, la présence d'une catégorie distincte intitulée

« Emploi dans le domaine de l'alcoolisme » laisse entendre que ce genre d'emploi constitue une recommandation importante. Dans l'état actuel des choses, cette catégorie semble avoir trop de poids, et le comité suggère que l'information sur l'emploi dans le domaine de l'alcoolisme soit plutôt incluse dans la catégorie « Expérience d'affaires » avec une question qui ressemblerait à « Êtes-vous un employé salarié dans le domaine de l'alcoolisme ? »

1977 Il est recommandé :

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux lors de sa réunion annuelle :

Classe A

Michael Alexander	Arthur J. Miles
John D. Bealer, M.D.	John L. Norris, M.D.
Milton A. Maxwell, Ph. D.	Gordon M. Patrick

Classe B

N. M. C.	Mike R.
Cecil E. C.	Edward J. S.
Charles H. H.	John E. W.
Robert M.	Peter A. G. W.
Don N.	Stanley R. W.

Et que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

<i>Président</i>	John L. Norris, M.D.
<i>Premier vice-président</i>	Milton A. Maxwell, Ph. D.
<i>Second vice-président</i>	Mike R.
<i>Secrétaire</i>	Cecil E. C.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Beth K.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders

Que William J. Estelle, Jr. soit élu administrateur classe A lors de l'Assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Que Jerry D. et Martin Le B. soient élus administrateurs des services généraux (New York) classe B lors de l'Assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués le plus rapidement possible après les élections, mais le 1^{er} janvier au plus tard. Tout CV reçu au BSG après la date limite du 1^{er} janvier sera retourné au délégué de la région qui l'aura soumis.

Qu'un délégué ne soit pas éligible comme candidat au poste d'administrateur moins d'un an après sa dernière Conférence, à compter des élections de 1978.

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1973 à l'effet que les CV des candidats aux postes de d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués régionaux et qu'on envisage d'utiliser des enveloppes spécialement codées pour ce faire.

Que soit réaffirmée la décision prise après un sondage postal de changer le libellé de la première phrase du troisième paragraphe de la page 98 du *Manuel du Service chez les AA* de « Les délégués et les membres des comités... » à « Les Délégués et les officiers des comités dans les territoires s'appêtant à choisir des candidats aux postes d'administrateurs territoriaux seront informés par le BSG lors d'un envoi postal en août ».

Qu'on poursuive l'envoi postal concernant le choix des candidats aux postes d'administrateurs territoriaux aux délégués et aux officiers de comités.

Que le Comité du Conseil pour les Mises en candidature étudie et détermine le rôle et la raison d'être des administrateurs des services généraux — É.-U./Canada ; la responsabilité des administrateurs des services généraux — É.-U./Canada ; et qu'on clarifie la terminologie employée dans *Le Manuel du Service chez les AA* qui permet au conseil de déterminer les qualification et les prérequis chez un candidat selon ce que le conseil estime nécessaire.

Que le Comité du Conseil pour les Mises en candidature étudie les formulaires de CV pour les administrateurs classe B ; qu'il réexamine la question de l'emploi dans le domaine de l'alcoolisme et qu'il transmette les recommandations au Comité des administrateurs de la Conférence par la poste.

Le comité souhaite faire savoir publiquement qu'il est en faveur du maintien de la coutume d'élire un administrateur classe A à la présidence du Conseil.

Que les administrateurs territoriaux classe B suivants soient élus lors de l'assemble annuelle du Conseil des Services généraux : Virginia H., Est central É.-U. (Quatre ans) ; Sam S., Sud-est É.-U. (Quatre ans). (Proposition de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux lors de sa réunion annuelle :

Classe A

Michael Alexander	Arthur J. Miles
John D. Bealer, M.D.	Gordon M. Patrick
W.J. Estelle Jr.	(un poste vacant)
Milton A. Maxwell, Ph.D.	

Classe B

N.M. C.	Martin Le B.
Cecil E. C.	Don N.
Jerry A. D.	Mike R.
Virginia C. H.	Edward J. S.
Charles H. H.	Samuel E. S.
Ruth K. H.	John E. W.

Et que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

<i>Président</i>	Milton A. Maxwell, Ph. D.
<i>Premier vice-président</i>	John D. Bealer, M.D.
<i>Second vice-président</i>	Mike R.
<i>Secrétaire</i>	Cecil E. C.
<i>Trésorier</i>	Arthur Miles
<i>Secrétaire adjoint</i>	Cora Louise B.
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis Manders
<i>Président honoraire</i>	John L. Norris, M.D.

Que le titre « administrateur des services généraux — É.-U./Canada » soit changé pour « administrateur universel ».

Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs continuent de comporter la question sur l'emploi dans le domaine de l'alcoolisme.

Que la Conférence réaffirme la recommandation de 1977 du Comité des administrateurs de la Conférence à l'effet qu'un administrateur classe A continue de servir comme Président du Conseil.

Après une longue discussion qui a suivi l'exposé sur le rôle de l'administrateur des services généraux — É.-U./Canada, une proposition a été adoptée qui demande au Conseil des Services généraux d'étudier la possibilité de restructurer les

territoires de la Conférence des AA et de présenter un rapport à la Conférence de 1979. (Proposition de l'Assemblée)

Que les administrateurs territoriaux classe B suivants soient élus lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux : George D., Pacifique É.-U. (Quatre ans) ; Fernand I., Est du Canada (Quatre ans). (Proposition de l'Assemblée)

1979 Il est recommandé :

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux lors de sa réunion annuelle :

Classe A

Michael Alexander	Gordon M. Patrick
John D. Bealer, M.D.	Frank P. Smeal
W.J. Estelle Jr.	Kenneth H. Williams, M.D.
Milton A. Maxwell, Ph.D.	

Classe B

Cecil E. C.	Martin Le B.
Jerry A. D.	Don N.
George E. D.	John R.
Virginia C. H.	Edward J. S.
Fernand I.	Samuel E. S.

Et que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

<i>Président</i>	Milton A. Maxwell, Ph. D.
<i>Premier vice-président</i>	John D. Bealer, M.D.
<i>Second vice-président</i>	Gordon M. Patrick
<i>Secrétaire</i>	Don N.
<i>Trésorier</i>	Frank P. Smeal
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Cora Louise B.

Que la Déclaration de restructuration des territoires des administrateurs soit acceptée. (La Déclaration recommande de ne pas restructurer pour le moment.)

Que la Conférence réaffirme que lorsqu'un candidat au poste d'administrateur se retire après la date limite du 1^{er} janvier, cette région ne puisse pas soumettre un autre candidat.

Que la méthode d'élire les administrateurs universels — É.-U./Canada soit laissée au Comité du Conseil pour les Mises en candidature. (Proposition de l'Assemblée)

Que les administrateurs suivants soient élus lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux : Classe A (non-alcooliques) — Frank P. Smeal, Kenneth H. Williams, M.D. ; Classe B — Stan N. C., administrateur universel, Canada (Quatre ans), LaVelle M. C., Sud-ouest É.-U. (Quatre ans), Richard J. D., Nord-est des É.-U. (Quatre ans), John R., administrateurs des services généraux (Quatre ans). (Proposition de l'Assemblée)

Que le Comité des Administrateurs de la Conférence compte toujours au moins neuf membres pour qu'il y en ait toujours assez pour constituer la moitié des votes du Comité lors des élections territoriales. (Politiques)

Que soit réaffirmée la résolution précédente qui permet à deux membres non administrateurs de chaque comité du Conseil d'assister pendant une demi-journée sans droit de parole ni de vote. (Politiques)

1980 Il est recommandé :

Que Donald F. D. soit élu administrateur des services généraux (New York) classe B lors de l'Assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Que William E. Flynn, M.D., soit élu administrateur classe A (non-alcoolique) lors de l'Assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

Classe A

Michael Alexander	Gordon M. Patrick
W.J. (Jim) Estelle Jr.	Frank P. Smeal
William E. Flynn, M.D.	Kenneth H. Williams, M.D.
Milton A. Maxwell, Ph.D.	

Classe B

Stan N. C.	Fernand I.
LaVelle C.	Martin Le B.
Jerry D.	John R.
George E. D.	Edward J. S.
Richard J. D.	Samuel E. S.
Virginia H.	M.T. (Bud) G.
Ruth K. H.	Aime D.

Et que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

<i>Président</i>	Milton A. Maxwell, Ph. D.
<i>Premier vice-président</i>	Gordon M. Patrick
<i>Second vice-président</i>	Michael Alexander
<i>Secrétaire</i>	Ruth K. H.
<i>Trésorier</i>	Frank P. Smeal
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Phyllis M.

Que les allocutions pour proposer des candidats aux postes d'administrateurs soient réduites de trois à deux minutes lors de la séance des élections à la Conférence, et que les délégués fournissent verbalement les informations qui ne font pas partie du CV écrit.

Que les membres retraités du personnel du BSG et du Grapevine ne soient pas empêchés de servir au Conseil des Services généraux ou aux Conseils d'A.A.W.S. et du Grapevine pour la seule raison qu'ils ont déjà été membres du personnel.

Que les propriétaires et les exploitants de centres de traitement de l'alcoolisme ne soient pas exclus de servir au Conseil des Services généraux en raison seulement de leur occupation, mais qu'il est souhaitable que le Conseil et ses Conseils exercent toujours leur direction des Alcooliques anonymes de façon non-professionnelle.

1981 Il est recommandé :

Que le rapport du Comité du Conseil pour les Mises en candidature soit accepté tel que présenté avec la recommandation additionnelle que la méthode de réduire le nombre de candidats aux postes d'administrateurs qui doit être soumise à la Conférence en plénière pour les élections de l'administrateur universel/Canada demeure tel qu'elle apparaît dans Le Manuel du Service chez les AA et que cette méthode soit à nouveau réétudiée à la Conférence des Services généraux 1982.

Que Jacqueline S. et John B. soient élus administrateurs des services généraux classe B (New York) lors de l'Assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux.

Que les personnes suivantes soient élues administrateurs du Conseil des Services généraux pour la période de mai 1981 à avril 1982 :

Classe A
 Michael Alexander
 W.J. (Jim) Estelle Jr.
 William E. Flynn, M.D.
 Milton A. Maxwell, Ph.D.

Classe B
 Gordon M. Patrick
 Frank P. Smeal
 Kenneth H. Williams, M.D.
 Fernand I.
 John R.
 Jacquelyn S.
 O.S. (Buck) B.
 Albert J. H.
 John F. K.
 David A.

Et que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux :

<i>Président</i>	Milton A. Maxwell, Ph. D.
<i>Premier vice-président</i>	Gordon M. Patrick
<i>Second vice-président</i>	Michael Alexander
<i>Secrétaire</i>	Fernand I.
<i>Trésorier</i>	Frank P. Smeal
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Phyllis M.

Que la question « Êtes-vous présentement employé dans le domaine de l'alcoolisme » soit retirée des feuillets de CV des administrateurs territoriaux et des administrateurs universels/É.-U. et Canada.

1982 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1982 :

<i>Président</i>	Gordon Patrick
<i>Premier vice-président</i>	Michael Alexander
<i>Second vice-président</i>	W. J. (Jim) Estelle Jr.
<i>Secrétaire</i>	Richard D.
<i>Trésorier</i>	Frank P. Smeal
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Sarah P.

Classe A
 Gordon M. Patrick
 Frank Smeal
 Kenneth H. Williams, M.D.

Michael Alexander
 W. J. (Jim) Estelle Jr.
 William A. Flynn, M.D.

Classe B
 Joe F. K.
 John R.
 Jacquelyn S.
 Kenneth L. D.
 Natalie S.
 Joan U.

David H. A.
 John B.
 O.S. (Buck) B.
 Stan N. C.
 Donald F. D.
 Richard J. D.
 Albert J. H.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

Michael Alexander	Robert G. P.
John B.	Sarah P.
Richard J. D.	Jacquelyn S.
John F. K.	Virginia T.
Louis K.	

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

O.S. (Buck) B.	Tom N.
Stan N. C.	Mary P.

Donald F. D.	Ralph R., Jr.
William E. Flynn, M.D.	John R.
Retha G.	Jim S.

Que tous les membres non administrateurs et non directeurs des comités du Conseil soient incités à assister et à participer aux réunions mixtes et aux séances du lundi de la Conférence, ainsi qu'à titre d'observateurs à une séance d'exposés concernant le comité dont ils sont membres. (Politiques et Admissions)

1983 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'administrateurs soient élus lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1983 :

Classe A
 Gordon M. Patrick
 Frank Smeal
 Kenneth P. Williams, M.D.
 Joan K. Jackson, Ph.D.

Michael Alexander
 W. J. (Jim) Estelle Jr.
 William E. Flynn, M.D.
 Joan K. Jackson, Ph.D.

Classe B
 Joe F. K.
 Mary P.
 Natalie S.
 Jacquelyn S.
 Joan U.

Davis A.
 John B.
 O. S. (Buck) B.
 Donald F. D.
 Albert J. H.

Que les personnes suivantes soient élues officiers du Conseil des Services généraux lors de son Assemblée annuelle :

<i>Président</i>	Gordon Patrick
<i>Premier vice-président</i>	Michael Alexander
<i>Second vice-président</i>	W. J. (Jim) Estelle
<i>Secrétaire</i>	Joe F. K.
<i>Trésorier</i>	Frank P. Smeal
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Sarah P.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

John B.	Sarah P.
William C.	Shepherd R.
Thomas J.	Nathalie S.
Joe F. K.	Jacquelyn S.
Robert P.	

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

David A.	Tom N.
Donald F. D.	Mary P.
Kenneth D.	Ralph R., Jr.
William E. Flynn, M.D.	James S.
Retha G.	Stanley S.

Que le Conseil des Services généraux commande une étude des divergences entre les prescriptions juridiques et la pratique réelle de la rotation dans nos deux conseils corporatifs et leurs comités.

Que le Conseil des Services généraux explore la possibilité d'établir des contrôles internes qui nous prémuniraient contre les violations accidentelles de l'esprit de rotation dans nos conseils et comités.

Qu'un effort soit fait pour corriger les contradictions et les incohérences entre *Le Manuel du Service chez les AA* et les Statuts et Règlements de nos sociétés.

Dans l'esprit d'amour et de confiance propre aux AA, le comité confie ces suggestions aux soins compétents des administra-

teurs et leur demande de faire rapport de leurs actions lors de la Conférence des Services généraux de 1984.

Qu'on remplace l'âge par l'année de naissance et que la date d'abstinence remplace la durée d'abstinence dans le formulaire de CV des administrateurs classe B. Le comité recommande aussi d'éliminer le statut matrimonial des formulaires de CV des administrateurs classe B, parce que le statut matrimonial n'ajoute rien aux compétences d'un candidat.

Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs reçus au Bureau des Services généraux soient remis au Comité du Conseil pour les Mises en candidature tel que reçus avec l'exception suivante : que le personnel du Bureau des Services généraux qui prépare la distribution des CV puisse corriger les typos et les erreurs grammaticales tout en conservant les originaux pour référence future.

Que la Résolution de la Conférence 1982 soit amendée pour devenir (Politiques et Admissions) :

« Que tous les membres non administrateurs et non directeurs des comités du Conseil soient incités à assister et à participer aux réunions mixtes. »

« Que tous les membres non-administrateurs et non-directeurs soient incités d'assister à titre d'observateurs aux séances du lundi de la Conférence et à un exposé concernant le comité dont ils sont membres. »

1984 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1984 :

<i>Président</i>	Gordon Patrick
<i>Premier vice-président</i>	Michael Alexander
<i>Second vice-président</i>	W.J. (Jim) Estelle
<i>Secrétaire</i>	Joe F. K.
<i>Trésorier</i>	Robert P. Morse
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Betty L.
Classe A	
Michael Alexander	Robert P. Morse
W.J. (Jim) Estelle Jr.	Gordon M. Patrick
William E. Flynn, M.D.	Kenneth P. Williams, M.D.
Joan K. Jackson, Ph.D.	

Classe B

Davis H. A.	Mary P.
O.S. (Buck) B.	Ralph R., Jr.
Kenneth D.	Natalie S.
Helen H.	Jacquelyn S.
Joe K.	Garret T.
Thomas J., Jr.	Jack F.
Wayne P.	Dan B.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

William C.	Robert P.
Harold G.	Shepherd R.
Thomas J., Jr.	Natalie S.
Betty L.	Jacquelyn S.
Wayne P.	

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

Davis A.	Ralph R., Jr.
Kenneth D.	James S.
William E. Flynn, M.D.	Stanley S.

Retha G.	Desmond T.
Mary P.	Ann W.

Que les informations sur le bilinguisme ne soient pas incluses dans le formulaire pour les administrateurs territoriaux.

Qu'on apporte un changement sur la façon dont on demande des informations sur la procédure d'élection sur la feuille de CV des administrateurs territoriaux :

(1) La majorité des deux tiers, (2) au chapeau, (3) autre

à :

(1) Procédure du Troisième Legs, (2) autre

Comme la proposition du Comité du Conseil pour les Mises en candidature qui favorise l'élection de tous les administrateurs classe B pour un mandat de quatre ans peu importe quand un poste devient vacant représente un changement important de politique, que le Comité du Conseil pour les Mises en candidature fasse un sondage auprès des délégués et des administrateurs au cours de la prochaine année et en fournisse les résultats au Comité pour la Conférence qui prendra la décision finale. Au moment de l'envoi du sondage aux délégués et aux administrateurs, la documentation historique sur tous les aspects devrait être envoyée, informant les délégués et les administrateurs du raisonnement qui sous-tend la procédure existante pour pourvoir les postes vacants d'administrateurs en cas de décès ou de démission.

Qu'aucun changement ne soit apporté au calendrier ou à la procédure d'élection des administrateurs universels pour le moment.

1985 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1985 :

<i>Président</i>	Gordon Patrick
<i>Premier vice-président</i>	W.J. (Jim) Estelle, Jr.
<i>Second vice-président</i>	Kenneth H. Williams, M.D.
<i>Secrétaire</i>	Natalie S.
<i>Trésorier</i>	Robert P. Morse
<i>Trésorier adjoint</i>	Dennis I. Manders
<i>Secrétaire adjoint</i>	Betty L.

Classe A

W.J. (Jim) Estelle Jr.	Robert P. Morse
William E. Flynn, M.D.	Gordon M. Patrick
Joan K. Jackson, Ph.D.	Kenneth P. Williams, M.D.

Classe B

Dan B.	Ralph R., Jr.
Kenneth D.	Natalie S.
John F.	James S.
Helen H.	Garrett T.
Thomas J., Jr.	Joe P.
Wayne P.	Jack W.
Shepherd R.	Don P.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

John B.	Betty L.
William C.	Wayne P.
Jack F.	Shepherd R.
Harold G.	Joseph E. R.
Thomas J., Jr.	

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

Norm A. Ralph R., Jr.
Dan B. James S.
William E. Flynn, M.D. Stanley S.
Retha G. Desmond T.
Helen H. Ann W.

Que tous les administrateurs classe B soient élus pour un mandat de quatre ans, peu importe le moment où survient une vacance.

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1977 :

« Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués le plus rapidement possible après les élections, mais le 1^{er} janvier au plus tard. Tout CV reçu du BSG après la date limite du 1^{er} janvier sera retourné au délégué de la région qui l'aura soumis »

avec certains changements pour qu'elle devienne :

« Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués uniquement le plus rapidement possible après les élections, mais le 1^{er} janvier au plus tard. Tout CV reçu du BSG après la date limite du 1^{er} janvier sera retourné au délégué de la région qui l'aura soumis » — avec certains changements — et qu'elle devienne — « Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués uniquement le plus rapidement possible après les élections, mais le 1^{er} janvier au plus tard. Tout CV reçu du BSG après la date limite du 1^{er} janvier sera retourné au délégué de la région qui l'aura soumis et ne sera pas considéré par le Comité du Conseil pour les Mises en candidature pour l'élection en cours. »

Que la résolution de 1976 qui dit :

« Qu'une personne ne puisse être éligible à la fois au poste d'administrateur territorial et à celui d'administrateur des services généraux — É.-U./Canada. » (modifiée en 1978 pour administrateur universel, É.-U./Canada)

soit modifiée pour :

« Aucune région ne pourra soumettre la candidature de la même personne pour les postes d'administrateurs territorial et administrateur universel, E.-U./Canada au cours de la même année. »

Que le changement au libellé de la feuille de CV des administrateurs classe B qui remplacerait : « Date d'abstinence » par « Date du dernier verre » ne soit pas apporté pour le moment.

1986 Il est recommandé :

Qu'à une exception près, tous les candidats aux postes d'administrateurs territoriaux de l'est du Canada et du Pacifique soient déclarés éligibles. L'exception vient du fait qu'un CV a été soumis par un candidat et non selon ce que recommande un Résolution, soit que les CV doivent être soumis exclusivement par les délégués. (À cause de circonstances atténuantes, la Conférence en plénière a accepté sa candidature pendant le processus d'élection du mercredi.)

Que le formulaire de CV des Administrateurs territoriaux du BSG soit mis à jour en y ajoutant les informations suivantes venant de la Résolution de la Conférence de 1985 : « Les CV des candidats aux postes d'administrateurs doivent être envoyés au BSG par les délégués exclusivement... »

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1986 :

Président
Premier vice-président
Second vice-président
Secrétaire
Trésorier
Trésorier adjoint
Secrétaire adjointe

William E. Flynn, M.D.
Joan K. Jackson, Ph.D.
John King
Robert P. Morse

Dan B.
William H. C.
John R. F.
Helen H.
Wayne P.
Joe P.
Don I. P.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

John B.
William H. C.
Lois F.
John R. F.
Harold G.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

Norman A.
Don B.
Retha G.
Helen H.
Ralph R., Jr.

Des circonstances imprévues ont fait que le président du Conseil soit autorisé à nommer parmi les membres existants du Conseil des Services généraux un directeur de A.A. Grapevine, Inc. pour combler un poste vacant.

Que se poursuive la pratique que veut que le président du Conseil soit un administrateur classe A.

Que tous les CV des candidats potentiels aux postes d'administrateurs classe A et des services généraux soient envoyés au comité des Administrateurs de la Conférence pour examen avant la Conférence des Services généraux.

Que le Comité des Administrateurs de la Conférence compte toujours au moins neuf membres pour qu'il constitue toujours au moins la moitié des votes lors des élections territoriales. (Politiques et Admissions)

1987 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en mai 1987 :

Président
Premier vice-président
Second vice-président
Secrétaire
Trésorier
Trésorier adjoint
Secrétaire adjointe

Gordon M. Patrick
William E. Flynn, M.D.
Joan K. Jackson, Ph. D.
Helen H.
Robert P. Morse
Ed Gordon
Lois F.

Classe A

Gordon M. Patrick
Amos E. Reed
John Harley Smith, M.D.

Classe B

Shepherd R.
Ralph R., Jr.
James S.
Garrett T.
John R. W.
Tom H.
Ruth J.

Joe P.
Shepherd R.
Joseph E. R.
Jean S.

James S.
Stanley S.
Desmond T.
Ann W.

Gordon M. Patrick
William E. Flynn, M.D.
Joan K. Jackson, Ph. D.
John R. F.
Robert P. Morse
Edward H. Gordon
Lois F.

Classe A
 William E. Flynn, M.D. Gordon M. Patrick
 Joan Jackson, Ph.D. Amos E. Reed
 John King John Hartley Smith, M.D.
 Robert P. Morse

Classe B
 Dan B. Don I. P.
 William H. C. Shepherd R.
 John R. F. Ralph R., Jr.
 Thomas G. H. James S.
 Ruth J. John A. S.
 W.F. (Webb) J. John R. W.
 Joe P. Jan Kelly W.

Que les personnes suivantes soient élues directeurs d'A.A. World Services, Inc. :

John B. Joseph E. R.
 William H. C. Harold G.
 Lois F. Ruth J.
 Joe P. Jean S.
 Shepherd R.

Que la liste suivante de personnes soient élues directeurs d'A.A. Grapevine, Inc. :

Norman A. James S.
 Laurance A. Ames S.
 Thomas G. H. Desmond T.
 John King Ann W.
 Ralph R., Jr. John R. W.

Que la Conférence réaffirme la Résolution de la Conférence 1985 en utilisant le mot uniquement dans la phrase « Que les CV des candidats aux postes d'administrateurs soient envoyés au BSG par les délégués uniquement... »

Que nous poursuivions la pratique de choisir les directeurs pour les Conseils d'A.A.W.S. et du Grapevine, mais que ces postes ne soient pas nécessairement réservés aux résidents de la ville de New York et de ses environs.

Qu'un directeur membre du conseil d'A.A.W.S. ou du Grapevine ne puisse poser sa candidature pour les postes d'administrateur territorial ou universel.

1988 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'officiers et administrateurs soit élue lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1988 :

Président Michael Alexander
Premier vice-président William E. Flynn, M.D.
Second vice-président Joan K. Jackson, Ph.D.
Secrétaire John R. W.
Trésorier Robert P. Morse
Trésorier adjoint Edward H. Gordon
Secrétaire adjointe Susan U.

Classe A
 Michael Alexander Robert P. Morse
 William E. Flynn, M.D. Amos E. Reed
 Joan K. Jackson, Ph.D. John H. Smith, M.D.
 John E. King

Classe B
 Donald J. B. Don I. P.
 Phil J. C. Shepherd R.
 William H. C. James S.
 Thomas G. H. John A. S.
 Ruth C. J. J. Desmond T.

W.F. (Webb) J. John R. W.
 Joe P. Jan Kelly W.
 Que les personnes suivantes soient élues membres du Conseil d'A.A.W.S., Inc. :

John B. Joseph E. R.
 William C. Jean S.
 Hugh F. Susan U.
 Ruth C. J. Jan Kelly W.
 Shepherd R.

Que les personnes suivantes soient élues membres du Conseil d'A.A. Grapevine, Inc. :

Norman A. James S.
 Laurance A. Ames S.
 Thomas G. H. Desmond T.
 John E. King Ann W.
 Fran P. John R. W.

Concernant la suggestion qu'un administrateur classe A ait une certaine compétence en finances, aucune autre qualification limitative ne devrait être imposée aux candidats, pour permettre au Conseil d'avoir la plus grande latitude dans le choix de candidats pour combler les postes vacants d'administrateurs classe A.

Concernant la suggestion d'éviter de choisir d'anciens délégués comme membres des conseils d'A.A.W.S., Inc. et Grapevine, Inc., aucune autre limite ne devrait être imposée aux qualités des candidats pour permettre au Conseil d'avoir la plus grande latitude dans le choix des candidats pour ces postes.

1989 Il est recommandé :

Que les responsables et administrateurs de la liste suivante soient élus à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux, en avril 1989 :

Président Michael Alexander
Première vice-présidente Joan K. Jackson, Ph.D.
Deuxième vice-président John E. King
Secrétaire Ruth C. J.
Trésorier Robert P. Morse
Trésorier adjoint Edward H. Gordon
Secrétaire adjointe Susan U.

Classe A
 Michael Alexander Robert P. Morse
 John Nelson Chappel, M.D. Amos E. Reed
 Joan K. Jackson, Ph.D. John H. Smith, M.D.
 John E. King

Classe B
 Donald J. B. Jacqueline M.
 Phil J. C. John J. Q.
 William H. C. John A. S.
 Harold G. Stanley N. S.
 Thomas G. H. Desmond T.
 Ruth C. J. Jan W.
 W.F. (Webb) J. Jan Kelly W.

Que soit élue la liste suivante de directeurs au Conseil de A.A.A.W.S. :

John B. Michael J. McP.
 Phil J. C. Jean S.
 William C. Susan U.
 Hugh F. Jan Kelly W.
 Harold G.

Que soit élue la liste suivante de directeurs au Conseil du Grapevine :

Bernard C. B.	Jane M. S.
Donald J. B.	Stanley S.
Thomas G. H.	Ames S.
John E. King	Desmond T.
Fran P.	Ann W.

Qu'un effort soit fait afin de corriger les contradictions et incohérences entre *Le Manuel du service chez les AA* et les statuts légaux et règlements des sociétés.

Note : Bien que l'article suivant n'ait pas recueilli les deux tiers des voix nécessaires pour en faire une recommandation de la Conférence, il n'en a pas moins reçu une majorité importante et constitue donc une forte suggestion portée à l'attention du Conseil.

Que le texte révisé suivant soit approuvé pour substitution et inclusion dans *Le Manuel du service chez les AA* :

IL Y A...

DEUX ADMINISTRATEURS UNIVERSELS.

Les administrateurs universels (2) sont membres du comité international du Conseil ; ils font également partie d'autres comités du Conseil ou encore sont membres des conseils des sociétés de service. Ils peuvent aussi remplacer des administrateurs territoriaux, en cas de besoin ou sur demande.

Les administrateurs universels — l'un des États Unis, l'autre du Canada — sont délégués à la Réunion de service mondial pour représenter les États-Unis et le Canada. Les délégués à la Réunion de service mondial participent à deux Réunions de service mondial, lesquelles se tiennent tous les deux ans, le lieu de rencontre étant en alternance avec New York et un endroit en dehors des États-Unis et du Canada. Les délégués à la Réunion de service mondial devraient avoir les mêmes compétences que n'importe quel autre administrateur et aussi disposer du temps nécessaire tant pour assister à la Réunion de service mondial que pour faire connaître et appliquer les décisions qui y sont prises.

On demande aux administrateurs universels d'assister à tous les Forums territoriaux qui ont lieu dans leur propre pays et d'être disponibles pour participer, en alternance, au programme des forums.

Les administrateurs sont également disponibles pour toute autre activité de service AA, sur demande des régions ou territoires, ou encore du Conseil.

IL Y A...

QUATRE ADMINISTRATEURS DES SERVICES GÉNÉRAUX.

Les administrateurs des Services généraux participent activement à un ou plusieurs des conseils d'administration des sociétés de service et doivent être disponibles non seulement à tous les trimestres, mais aussi n'importe quelle semaine et même, parfois, n'importe quel jour, pour résoudre des problèmes pour lesquels le personnel du BSG ou de Grapevine a besoin d'aide. A cause de cette exigence, tous les administrateurs des Services généraux venaient, à l'origine, de New York ou de la banlieue, et étaient parfois appelés les « administrateurs en ville ». La pratique courante du choix d'administrateurs des Services généraux, pour faire partie des conseils d'administration tant d'AAWS que de Grapevine, sera maintenue, mais ces postes ne sont plus réservés aux seuls résidents de New York et des environs.

Même s'il n'y a pas de « spécialistes » dans AA — mais seulement des ivrognes rétablis — il a été possible de choisir, aux postes d'administrateurs des Services généraux, des

hommes et des femmes ayant un sens professionnel ou des affaires qui s'applique particulièrement bien aux problèmes à résoudre, que leur expérience soit dans le domaine de l'édition, des relations publiques ou de l'administration. Ceci soulève la question des compétences qui comptent le plus, dans le choix des administrateurs... »

1990 Il est recommandé :

Que la liste suivante de responsables et d'administrateurs soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux en avril 1990 :

<i>Président</i>	Michael Alexander
<i>Premier vice-président</i>	Joan K. Jackson, Ph.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	John E. King
<i>Secrétaire</i>	Jan Kelly W.
<i>Trésorier</i>	Robert P. Morse
<i>Trésorier adjoint</i>	Edward H. Gordon
<i>Secrétaire adjointe</i>	Helen T.

Classe A

Michael Alexander	Robert P. Morse
John N. Chappel, M.D.	Amos E. Reed
Joan K. Jackson, Ph.D.	John H. Smith, M.D.
John E. King	

Classe B

Donald J. B.	John J. Q.
Phil J. C.	John A. S.
Harold G.	Stanley N. S.
W.W. (Webb) J.	Jean S.
Jacqueline M.	Desmond T.
Greg M.	Jan W.
Marc P.	Jan Kelly W.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Phil J. C.	Everett S.
Hugh F.	Jean S.
Harold G.	Helen T.
Michael J. McP.	Jan W.
Wayne P.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Bernard C. B.	Jane M. S.
Donald J. B.	Stanley S.
John E. King	Ames S.
Jacqueline M.	Desmond T.
Fran P.	Ann W.

Que le texte révisé suivant soit approuvé pour substitution et inclusion dans *Le Manuel du service chez les AA* :

IL Y A...

DEUX ADMINISTRATEURS UNIVERSELS.

Les administrateurs universels (2) sont membres du comité international du Conseil ; ils font également partie d'autres comités du Conseil ou encore sont membres des conseils des sociétés de service. Ils peuvent aussi remplacer des administrateurs territoriaux, en cas de besoin ou sur demande.

Les administrateurs universels — l'un des États Unis, l'autre du Canada — sont délégués à la Réunion de service mondial pour représenter les États-Unis et le Canada. Les délégués à la Réunion de service mondial participent à deux Réunions de service mondial, lesquelles se tiennent tous les deux ans, le lieu de rencontre étant en alternance avec New York et un endroit en dehors des États-Unis et du Canada. Les délégués

à la Réunion de service mondial devraient avoir les mêmes compétences que n'importe quel autre administrateur et aussi disposer du temps nécessaire tant pour assister à la Réunion de service mondial que pour faire connaître et appliquer les décisions qui y sont prises.

On demande aux administrateurs universels d'assister à tous les Forums territoriaux qui ont lieu dans leur propre pays et d'être disponibles pour participer, en alternance, au programme des forums.

Les administrateurs sont également disponibles pour toute autre activité de service AA, sur demande des régions ou territoires, ou encore du Conseil.

IL Y A...

QUATRE ADMINISTRATEURS DES SERVICES GÉNÉRAUX.

Les administrateurs des Services généraux participent activement à un ou plusieurs des conseils d'administration des sociétés de service et doivent être disponibles non seulement à tous les trimestres, mais aussi n'importe quelle semaine et même, parfois, n'importe quel jour, pour résoudre des problèmes pour lesquels le personnel du BSG ou de Grapevine a besoin d'aide. A cause de cette exigence, tous les administrateurs des Services généraux venaient, à l'origine, de New York ou de la banlieue, et étaient parfois appelés les « administrateurs en ville ». La pratique courante du choix d'administrateurs des Services généraux, pour faire partie des conseils d'administration tant d'AAWS que de Grapevine, sera maintenue, mais ces postes ne sont plus réservés aux seuls résidents de New York et des environs.

Même s'il n'y a pas de « spécialistes » dans AA — mais seulement des ivrognes rétablis — il a été possible de choisir, aux postes d'administrateurs des Services généraux, des hommes et des femmes ayant un sens professionnel ou des affaires qui s'applique particulièrement bien aux problèmes à résoudre, que leur expérience soit dans le domaine de l'édition, des relations publiques ou de l'administration. Ceci soulève la question des compétences qui comptent le plus, dans le choix des administrateurs... »

1991 Il est recommandé :

Que la liste suivante de responsables et d'administrateurs soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1991 :

<i>Président</i>	Michael Alexander
<i>Première vice-présidente</i>	Joan K. Jackson, Ph.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	John E. King
<i>Secrétaire</i>	John J. Q.
<i>Trésorier</i>	Robert P. Morse
<i>Trésorier adjoint</i>	Edward H. Gordon
<i>Secrétaire adjointe</i>	Helen T.

Classe A

Michael Alexander	Robert P. Morse
John N. Chappel, M.D.	Amos E. Reed
Joan K. Jackson, Ph.D.	John H. Smith, M.D.
John E. King	

Classe B

Donald J. B.	David O'L.
Ann B.	Marc P.
Phil J. C.	John J. Q.
Harold G.	Stanley N. S.
Jacob B. « Jake » H.	Jean S.
Jacqueline M.	Desmond T.
Greg M.	Jan W.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Hugh F.	Everett S.
Harold G.	Jean S.
Michael J. McP.	Helen T.
Greg M.	Jan W.
Wayne P.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Bernard C. B.	Jane M. S.
John E. King	Stanley S.
Jacqueline M.	Ames S.
Marc P.	Desmond T.
Fran P.	Ann W.

Que soient ajoutés dans *Le Manuel du service chez les AA* le texte sur le mode de sélection des membres non-administrateurs des conseils d'administration des A.A. World Services et de A.A. Grapevine, ainsi que le texte sur le mode de sélection des membres des comités. (Actes et Statuts)

1992 Il est recommandé :

Que la liste suivante de responsables et d'administrateurs soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux de mai 1992 :

Classe A

Michael Alexander	Robert P. Morse
John N. Chappel, M.D.	Amos E. Reed
Elaine M. Johnson, Ph.D.	John H. Smith, M.D.
John E. King	

Classe B

Ann B.	David O'L.
Gerry F.	Marc P.
Harold G.	Fran P.
Jacob B. H.	John J. Q.
Les L.	Stanley N. S.
Jacqueline M.	Jean S.
Greg M.	Jan W.

<i>Président</i>	Michael Alexander
<i>Premier vice-président</i>	John E. King
<i>Deuxième vice-président</i>	John H. Smith, M.D.
<i>Secrétaire</i>	John J. Q.
<i>Trésorier</i>	Robert P. Morse
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Eileen G.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue:

Peter B.	Michael McP.
Ann B.	Greg M.
George D.	Everett S.
Eileen G.	Jean S.
Harold G.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Bernard C. B.	Jane M. S.
John E. King	Stanley S.
Jacob B. H.	Ames S.
Marc P.	Francine D. W.
Fran P.	Ann W.

Que les délégués qui président un comité de la Conférence ainsi que le président ou la présidente des délégués continuent

d'être invités à la réunion du Conseil des Services généraux qui précède la Conférence des Services généraux.

Que soient ajoutées textuellement dans le *Manuel du service chez les AA* les règles d'élection des administrateurs de classe A, qui ont été approuvées par le Conseil des Services généraux. (Actes et Statuts)

1993 Il est recommandé :

Que dorénavant, les administrateurs de classe A ne remplissent que deux (2) mandats consécutifs de trois ans. Reconnaisant la nécessité d'une certaine souplesse dans ce domaine, le comité reconnaît que le président du Conseil des Services généraux peut, avec l'approbation du Conseil, accorder un (1) mandat additionnel de trois ans, si cela est nécessaire, à des membres de classe A du Conseil.

Que le président du Conseil des Services généraux ne puisse garder son poste pendant plus de quatre années consécutives.

Que la liste suivante de responsables et d'administrateurs soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1993 :

Classe A

Michael Alexander	Robert P. Morse
John N. Chappel, M.D.	Amos E. Reed
Elaine M. Johnson, Ph.D.	John H. Smith, M.D.
John E. King	

Classe B

Ann B.	Larry N.
Gerry F.	David O'L.
Gay G.	Marc P.
Jacob B. H.	Fran P.
Les L.	Jane M. S.
Michael McP.	Jean S.
Greg M.	Donald W.

<i>Président</i>	W.J. Estelle, Jr.
<i>Premier vice-président</i>	John H. Smith, M.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	John E. King
<i>Secrétaire</i>	Greg M.
<i>Trésorier</i>	Gary A. Glynn
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Eileen G.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Peter B.	Eileen G.
Ann B.	Michael McP.
George D.	Richard R.
Jacques F.	Jean S.
Gerry F.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Charles C.	Fran P.
Jacob B. H.	Jane M. S.
John E. King	Ames S.
Les L.	Francine W.
Tom M.	Ann W.

1994 Il est recommandé :

Que la liste suivante de responsables et d'administrateurs soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1994 :

Classe A

John N. Chappel, M.D.	John E. King
W.J. (Jim) Estelle, Jr.	Peter Roach
Gary A. Glynn	John Hartley Smith, M.D.
Elaine M. Johnson, Ph.D.	

Classe B

Peter B.	Michael McP.
Ann B.	David F. O'L.
Gerry F.	Fran P.
Gay G.	Jane M. S.
Jacob B. H.	Donald W.
Les L.	

<i>Président</i>	W.J. (Jim) Estelle, Jr.
<i>Premier vice-président</i>	John Hartley Smith, M.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	John E. King
<i>Secrétaire</i>	Ann B.
<i>Trésorier</i>	Gary A. Glynn
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Pat R.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Peter B.	Michael McP.
George D.	Gerard L. O.
Jacques F.	Pat R.
Gerry F.	Richard R.
Gay G.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Charles C.	Jane M. S.
John E. King	Ames S.
Les L.	Francine W.
Tom M.	Ann W.
Fran P.	Donald W.

Que, dans le cadre de la résolution #38 de la Conférence de 1993 qui demandait que les administrateurs de classe A ne puissent remplir plus de deux (2) mandats consécutifs, la modification suivante soit ajoutée, pour fins de clarification : « La limite citée précédemment à l'égard du nombre maximal de mandats d'un administrateur de classe A, ne s'applique pas aux administrateurs de classe A qui étaient en fonction au moment de la Conférence des Services généraux de 1993. »

Que tous les membres des comités du Conseil qui ne sont ni des administrateurs ni des membres des deux conseils d'administration soient incités à assister aux séances d'ouverture et à participer aux réunions du comité conjoint, et qu'ils soient également invités au dîner d'ouverture de la Conférence des Services généraux. (Politiques et admissions)

1995 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'administrateurs et d'officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1995 :

Classe A

John N. Chappel, M.D.	Arthur L. Knight, Jr.
W.J. (Jim) Estelle, Jr.	Robert O. Miller
Gary A. Glynn	Peter Roach
Elaine M. Johnson, Ph.D.	

Classe B

Peter B.	Michael McP.
William B.	Larry N.

Gerry F.	Fran P.
Gay G.	Julian R.
Michel G.	MaryJane R.
Les L.	Jane M. S.
Raul M.	Donald W.
<i>Président</i>	W.J. (Jim) Estelle, Jr.
<i>Premier vice-président</i>	John N. Chappel, M.D.
<i>Deuxième vice-présidente</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Trésorier</i>	Gary A. Glynn
<i>Secrétaire</i>	Gerry F.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Pat R.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Peter B.	Gerard L. O.
George D.	Julian R.
Jacques F.	Pat R.
Gay G.	Richard R.
Michael McP.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Charles C.	Jane M. S.
Elaine M Johnson, Ph.D.	Ames S.
Tom M.	Francine W.
Larry N.	Ann W.
Fran P.	Donald W.

Qu'après un examen approfondi des problèmes soulevés et des renseignements disponibles et qu'après avoir reconnu qu'il y avait sans doute eu dans le passé des difficultés de communication à de nombreux niveaux des services, le comité a jugé que la situation s'était améliorée ; par conséquent, dans l'intérêt de l'Unité des AA et à cause du manque de motifs, le comité a recommandé à l'unanimité de rejeter la motion de blâme proposée à l'égard du Conseil des Services généraux.

1996 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'administrateurs et d'officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1996 :

	Classe A
John N. Chappel, M.D.	Arthur L. Knight, Jr.
W.J. (Jim) Estelle, Jr.	Robert O. Miller
Gary A. Glynn	Peter Roach
Elaine M. Johnson, Ph.D.	

	Classe B
Peter B.	Michael McP.
Carl B.	Raul M.
William B.	Larry N.
Chuck C.	Julian R.
Gay G.	MaryJane R.
Michel G.	Jane M. S.
Garry McA.	Donald W.

<i>Président</i>	W.J. (Jim) Estelle, Jr.
<i>Premier vice-président</i>	John N. Chappel, M.D.
<i>Deuxième vice-présidente</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Trésorier</i>	Gary A. Glynn
<i>Secrétaire</i>	Michael McP.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	John G.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

Peter B.	Gerard L. O.
George D.	Julian R.
Jacques F.	Richard R.
John G.	MaryJane R.
Michael McP.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Charles C.	Jane M. S.
Elaine M Johnson, Ph.D.	Ray S.
Tom M.	Ames S.
Raul A. M.	Gregory T.
Larry N.	

Que les lignes de conduite proposées par le Comité des mises en candidatures du Conseil au sujet de la modification des frontières des territoires soient acceptées, et que ces lignes de conduite soient mentionnées dans le *Manuel du service chez les AA*, au chapitre IX, à la fin de la section intitulée « Modification des territoires ».

1997 Il est recommandé :

Que la liste de candidats aux postes d'administrateurs et d'officiers soit envoyée à l'assemblée annuelle des membres de chacune des corporations en avril 1997 :

Classe A

John N. Chappel, M.D.	Arthur L. Knight, Jr.
Linda L. Chezem	Robert O. Miller
Gary A. Glynn	Peter Roach
Elaine M. Johnson, Ph.D.	

Classe B

Carl B.	Jack O.
William B.	Julian R.
Chuck C.	Dean R.
Michel G.	Richard R.
Garry McA.	MaryJane R.
Tom M.	Elizabeth (Betty) S.
Raul M.	

<i>Président</i>	Gary Glynn
<i>Premier vice-président</i>	John N. Chappel, M.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Trésorier</i>	Arthur L. Knight, Jr.
<i>Secrétaire</i>	Julian R.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Susan U.

Note : Le Conseil des Services généraux fonctionnera avec un Administrateur des services généraux en moins entre avril 97 et avril 98.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

George D.	Gerard L. O.
Michel G.	Richard R.
Jacqueline J.	MaryJane R.
John K.	Susan U.
Garry McA.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Carl B.	Raul A. M.
Charles C.	Ray S.
David V. E.	Ames S.
Elaine M Johnson, Ph.D.	Gregory T.
Tom M.	

Que le 90^e Méridien serve de ligne de démarcation entre les territoires de l'Est et de l'Ouest du Canada dans les Territoires du Nord-Ouest.

Que lors de l'élection d'administrateurs territoriaux ou universels, quand le chiffre servant à déterminer le ratio de 1/5, 1/3 ou 2/3 est une fraction, on utilise le chiffre entier suivant. (Par exemple, 5 1/3 serait augmenté à 6.)

1998 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1998 :

	Classe A
Linda L. Chezem	Robert O. Miller D.D.
Gary A. Glynn	Peter Roach
Elaine M. Johnson, Ph.D.	George E. Vaillant, M.D.
Arthur L. Knight, Jr.	

	Classe B
Carl B.	Tom M.
Jim C.	Jack O.
Chuck C.	Dean R.
Michel G.	Richard R.
Marne H.	MaryJane R.
Jacqueline J.	Betty S.
Garry McA.	

<i>Président</i>	Gary Glynn
<i>Première vice-présidente</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Peter Roach
<i>Trésorier</i>	Arthur L. Knight, Jr.
<i>Secrétaire</i>	MaryJane R.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Lois F.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue :

George D.	Garry McA.
Lois F.	Jack O.
Ronald J. G.	Jan P.
Jacqueline J.	Richard R.
John K.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue au Conseil corporatif du Grapevine :

Carl B.	Betty S.
Chuck C.	Ray S.
David V. E.	Ames S.
Elaine M Johnson, Ph.D.	Gregory T.
Tom M.	

1999 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 1999 :

	Classe A
Linda L. Chezem	Robert O. Miller
Gary A. Glynn	Peter Roach
Elaine M. Johnson, Ph.D.	George E. Vaillant, M.D.
Arthur L. Knight, Jr.	

	Classe B
Carl B.	Alex P.
Jim C.	Beth R.
Marne H.	Dean R.
Jacqueline J.	Richard R.
Garry McA.	Betty S.
Tom M.	Tony T.
Jack L. O.	Gregory T.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Gary Glynn
<i>Première vice-présidente</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Peter Roach
<i>Trésorier</i>	Arthur L. Knight, Jr.
<i>Secrétaire</i>	Garry McA.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Lois F.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services :

Jim C.	Greg M.
Lois F.	Jack L. O.
Ronald J. G.	Jan P.
Jacqueline J.	Richard R.
John C. K.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine :

David V. E.	Betty S.
Marne H.	Ray S.
Elaine M Johnson, Ph.D.	Ames S.
Tom M.	Gregory T.

Que la déclaration suivante soit ajoutée aux lettres annonçant les postes vacants de membres nommés de comités, de directeurs non administrateurs, d'administrateurs de Classe A, d'administrateurs territoriaux, d'administrateurs universels É.U./Canada (Résolution de l'Assemblée)

« Dans sa recherche de candidats pour combler les postes vacants chez les Alcooliques anonymes, le Mouvement s'engage à créer une longue liste de personnes qualifiées représentative de l'étendue et de la diversité des AA. »

2000 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux de mai 2000

	Classe A
Leonard M. Blumenthal	Arthur L. Knight, Jr.
Linda L. Chezem	Robert O. Miller D.D.
Gary A. Glynn	George E. Vaillant, M.D.
Elaine M. Johnson, Ph.D.	

	Classe B
Jim C.	Beth R.
Ric D.	Dean R.
Marne H.	Richard R.
Tom M.	Ted S.
Jack L. O.	Tony T.
Alex P.	Gregory T.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Gary Glynn
<i>Première vice-présidente</i>	Elaine M. Johnson, Ph.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Linda L. Chezem
<i>Trésorier</i>	Arthur L. Knight, Jr.
<i>Secrétaire</i>	Betty S.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Joanie M.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en mai 2000 :

Jim C.	Greg M.
Ronald J. G.	Jan P.
Jacqueline J.	Beth R.

John C. K. Richard R.
 Joanie M.
 Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en mai 2000 :

Susan C.	Arnold L. R.
David V. E.	Ames S.
Marne H.	Tony T.
Tom M.	Gregory T.
Robert O. Miller	

2001 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 2001:

Classe A

Elaine McDowell, Ph.D.	Arthur L. Knight, Jr.
Allen L. Ault	Robert O. Miller, D.D.
Leonard M. Blumenthal	George E. Vaillant, M.D.
Linda L. Chezem	

Classe B

Charles F. B.	John C. K.
Jim C.	Dorothy J. M.
R.J.M. (Ric) D.	Alex D. J. P.
David V. E.	Beth R.
Richard F. (Dick) G.	Ted S.
Marne H.	Tony T.
Jacqueline J.	Gregory T.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Présidente</i>	Elaine McDowell, Ph.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Linda L. Chezem
<i>Deuxième vice-président</i>	Robert O. Miller, D.D.
<i>Trésorier</i>	Arthur L. Knight, Jr.
<i>Secrétaire</i>	Marne H.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Joanie M.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2001 :

R.J.M. (Ric) D.	Greg M.
Ronald J. G.	Jan P.
Jacqueline J.	Beth R.
John C. K.	Jane S.
Joanie M.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en avril 2001 :

Susan C.	Arnold L. R.
David V. E.	Ted S.
Raymond M.	Tony T.
Robert O. Miller, D.D.	Gregory T.

*Le rédacteur en chef sera remplacé comme directeur du conseil lorsque engagé/élu.

2002 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux d'avril 2002

Classe A

Elaine McDowell, Ph.D.	Vincent E. Keefe
Allen L. Ault	Robert O. Miller, D.D.
Leonard M. Blumenthal	George E. Vaillant, M.D.
Linda L. Chezem, J.D.	

Classe B

Charles F. B.	Dorothy J. M.
R.J.M. (Ric) D.	Alex D. J. P.
David V. E.	Robert P.
Richard F. (Dick) G.	Beth R.
Ronald G.	Ted S.
Phyllis A. H.	Tony T.
John C. K.	Gregory T.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Présidente</i>	Elaine McDowell, Ph.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Linda L. Chezem
<i>Deuxième vice-président</i>	Robert O. Miller, D.D.
<i>Secrétaire</i>	Tony T.
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Doug R.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2002 :

Paul C.	Don M.
R.J.M. (Ric) D.	Greg M.
Ronald J. G.	Doug R.
John C. K.	Jane S.
Dorothy M.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en avril 2002 :

Susan C.	Arnold L. R.
David V. E.	Ted S.
Richard F. (Dick) G.	Gregory T.
Raymond M.	Desmond T.
Robert O. Miller	

2003 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux en mai 2003

Classe A

Allen L. Ault	Elaine McDowell, Ph.D.
Leonard M. Blumenthal	George E. Vaillant, M.D.
Herbert I. Goodman	(un poste vacant)*
Vincent E. Keefe	

Classe B

Charles F. B.	John C. K.
R.J.M. (Ric) D.	Murray McI.
David V. E.	Dorothy J. M.
Richard F. (Dick) G.	Robert P.
Ronald J. G.	Michael D. P.
Phyllis A. H.	Arnold L. R.
Gary K.	Ted S.

*Le Conseil des Services généraux fonctionnera avec six (au lieu de sept) administrateurs entre mai 2003 et avril 2004.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Présidente</i>	Elaine McDowell, Ph.D.
<i>Premier vice-président</i>	George E. Vaillant, M.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Secrétaire</i>	Ted S.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Doug R.**

**Doug R. sera remplacé au BSG au moment de la rotation du personnel en juillet 2003.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en mai 2003 :

Paul C.	Greg M.
Ronald J. G.	Robert P.
John C. K.	Doug R.**
Dorothy M.	Jane S.
Don M.	

**Doug R. sera remplacé au BSG au moment de la rotation du personnel en juillet 2003.

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en mai 2003 :

Leonard Blumenthal, LL.D.	Raymond M.
Susan C.	Arnold L. R.
David V. E.	John S.
Richard F. (Dick) G.	Desmond T.
Phyllis A. H.	

2004 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux en avril 2004

Classe A

Allen L. Ault	Herbert I. Goodman
Leonard M. Blumenthal	Vincent E. Keefe
William D. Clark, M.D.	Elaine McDowell, Ph.D.
Ward B. Ewing, D.D.	

Classe B

Charles J. (Chuck) B.	John C. K.
Charles F. B.	Tom K.
David V. A.	Murray McI.
Richard F. (Dick) G.	Dorothy J. M.
Ronald J. G.	Robert P.
Phyllis A. H.	Michael D. P.
Gary K.	Arnold L. R.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Présidente</i>	Elaine McDowell, Ph.D.
<i>Premier vice-président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Allen L. Ault, Ed.D.
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Secrétaire</i>	John C. K.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Valerie O'N.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2004 :

Paul C.	Greg M.
Ronald J. G.	Valerie O'N.
Gary K.	Robert P.
John C. K.	Jane S.
Don M.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en avril 2004 :

Leonard Blumenthal, LL.D.	Raymond M.
Robin B.	Michael D. P.
David V. E.	Arnold L. R.
Phyllis A. H.	John S.
Dorothy L. H.	

2005 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux en avril 2005

Classe A

Allen L. Ault	Herbert I. Goodman
Leonard M. Blumenthal LL.D.	Vincent E. Keefe
William D. Clark, M.D.	Jeanne S. Woodford
Ward B. Ewing, D.D.	

Classe B

Charles J. B.	Robert M.
Paul E. C.	Raymond M.
Ronald J. G.	Murray McI.
Phyllis A. H.	Robert P.
Gary K.	Michael D. P.
Tom K.	Arnold L. R.
Howard L.	Dorothy W.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Premier vice-président</i>	Allen L. Ault, Ed.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Herbert I. Goodman
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Secrétaire</i>	Ronald J. G.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Valerie O'N.*

*Sera remplacée au moment de la rotation du personnel du BSG en septembre 2005.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2005 :

Charles J. B.	Don M.
Paul C.	Greg M.
Ronald J. G.	Valerie O'N.*
Gary K.	Jane T.
George G. M.	

*Sera remplacée au moment de la rotation du personnel du BSG en septembre 2005.

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en avril 2005 :

James B.	Raymond M.
Robin B.	Michael D. P.
Herbert I Goodman	Arnold L. R.
Dorothy L. H.	John S.
Tom K.	

Que le nouveau texte suivant, en gras, soit ajouté au texte Règlement du Conseil des Services généraux concernant le remplacement des administrateurs classe B en cas de démission ou de décès

Par suite du décès ou de la démission d'un administrateur membre, les administrateurs peuvent, à l'une ou l'autre des réunions ordinaires ou extraordinaires, élire un nouvel administrateur pour combler la vacance ou laisser se poursuivre la vacance jusqu'à l'assemblée annuelle suivante du Conseil des Services généraux. S'il s'agit de la vacance d'un administrateur membre de la classe B, le successeur sera élu pour une période prévue de quatre ans à compter de la date à laquelle il a été élu. ***Dans le cas d'un administrateur territorial classe B, le poste pourra être comblé lors de la prochaine assemblée annuelle du Conseil des Services généraux par une élection suivant la procédure d'élection***

d'un tel administrateur territorial, ou pourra être laissé vacant jusqu'à la fin du mandat, alors que la couverture territoriale sera assurée par les administrateurs universels ou par les administrateurs territoriaux des territoires adjacents. Si le territoire choisit d'élire un nouvel administrateur classe B suite au décès ou à la démission de l'administrateur territorial en poste avant la fin du mandat de cet administrateur, le territoire devra être informé qu'une telle élection affectera le calendrier de la rotation des administrateurs classe B ainsi que le calendrier de rotation des administrateurs territoriaux classe B membres des Conseils de A.A. World Services et du AA Grapevine.

2006 Il est recommandé :

Que la liste d'administrateurs et officiers soit élue à la réunion annuelle du Conseil des Services généraux en avril 2006

Classe A

Allen L. Ault, Ed. D.	Herbert I. Goodman
Leonard M. Blumenthal, LL.D.	Vincent E. Keefe
William D. Clark, M.D.	Jeanne S. Woodford
Ward B. Ewing, D.D.	

Classe B

Charles J. B.	Robert M.
Paul E. C.	Madeleine J. P.
Gary K.	Michael D. P.
Tom K.	Arnold L. R.
Howard L.	Jane S.
Murray McI.	Denis V.
Raymond M.	Dorothy W.

Que les personnes sur la liste suivante d'officiers soient élues lors de la deuxième réunion trimestrielle des administrateurs du Conseil des Services généraux d'avril 2006

<i>Président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Premier vice-président</i>	Allen L. Ault, Ed.D.
<i>Deuxième vice-président</i>	Herbert I. Goodman
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Secrétaire</i>	Gary K.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Eva S.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil de A.A.W.S. soit élue à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2006 :

Charles J. B.	Greg M.
Paul C.	Eva S.
Roberta L.	Jane S.
Howard L.	Jane T.
George G. M.	

Que la liste suivante de directeurs soit élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du AA Grapevine en avril 2006 :

James B.	Raymond M.
Robin B.	Robert M.
Herbert I. Goodman	Arnold L. R.
Dorothy L. H.	John S.
Tom K.	

Que soient approuvés les Statuts révisés 2006 du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes, Inc.

Que soit approuvé le Certificat de Constitution, reformulé en 2006, du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes, Inc.

2007 Il est recommandé :

Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., d'avril 2007.

Classe A

Leonard M. Blumenthal, LL.D.	Herbert I. Goodman
William D. Clark, M.D.	Vincent E. Keefe
Ward B. Ewing, D.D.	Jeanne S. Woodford
The Hon. Rogelio R. Flores	

Classe B (Voir note plus bas)

Charles J. (Chuck) B.	Howard L.
Conley F. B., Jr.	Raymond M.
Paul C.	Robert (Bob) M.
Dorothy L. H.	Madeleine J. P.
John J. K., Jr.	John S.
Tom K.	Dorothy W.
Jo-Anne L.	

Note : Le Conseil des Services généraux fonctionnera avec un administrateur territorial classe B en moins.

Que les officiers sur la liste suivante soient élus lors de la deuxième assemblée trimestrielle du Conseil des Services généraux en avril 2007 :

<i>Président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Premier vice-président</i>	Herbert I. Goodman
<i>Deuxième vice-président</i>	William D. Clark, M.D.
<i>Trésorier</i>	Vincent E. Keefe
<i>Secrétaire</i>	Charles J. (Chuck) B.
<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Eva S. (voir « Note »)

Note : Eva Sanchez sera remplacée au moment de la rotation du personnel du BSG en juillet 2007.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres de A.A. World Services, Inc. en avril 2007 :

Paul C.	Eva S. (Voir « Note »)
Roberta L.	John S.
Howard L.	Jane T.
George G. M.	Dorothy W.
Greg M.	

Note : Eva S. sera remplacée au moment de la rotation du personnel du BSG en juillet 2007

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du The A.A. Grapevine, Inc., en avril 2007 :

Ginger R. B.	Raymond M.
James B.	Robert (Bob) M.
Robin B.	Madeleine J. P.
Herbert I. Goodman	Andrew M. (Andy) T., Jr.
Dorothy L. H.	

Que conformément aux Règlements du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., le Conseil des Services généraux considère tous les administrateurs classe A (non alcooliques) et classe B (alcooliques) éligibles lors du choix du président du Conseil des Services généraux.

Note : Les Règlements du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., se trouvent dans Le Manuel du Service chez les AA.

Que soit approuvé l'amendement aux Règlements du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., apporté en avril

2006, tel que soumis par le Conseil des Services généraux. Le nouveau texte se lira comme suit :

« Dans le cas d'un administrateur classe B, le mandat maximum de service d'un tel successeur administrateur membre sera limité à ce nombre de mandats d'un an, ce qui aurait pour effet que le mandat de service de l'administrateur membre successeur se terminerait en même temps que le mandat de l'administrateur membre qui aura été remplacé, si aucun poste ne devient vacant, et si l'administrateur membre remplacé a siégé pendant quatre mandats successifs d'un an ».

Note : Le texte dans les Règlements, approuvé en avril 2006, qui sera désormais remplacé, se lisait comme suit :

« Dans le cas d'un administrateur classe B, le mandat de service maximum d'un tel administrateur membre qui lui succédera sera de quatre ans à compter de la date de l'assemblée à laquelle il ou elle aura été élu. »

2008 Il est recommandé :

Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., de mai 2008 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	L'honorable
Leonard M. Blumenthal, LL.D.	Rogelio R. Flores
William D. Clark, M.D.	Herbert I. Goodman
Ward B. Ewing, D.D.	Jeanne S. Woodford

Classe B (Voir « Note »)

Kenneth P. B.	Raymond M.
Conley F. B., Jr.	Robert M.
Paul C.	Victor P.
Dorothy L. H.	Madeleine J. P.
John J. K. Jr.	John S.
Jo-Anne L.	Dorothy W.
Howard L.	

Note: Le Conseil des Services généraux fonctionnera avec un administrateur territorial classe B en moins.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Leonard M. Blumenthal, LL.D.
<i>Premier vice-président</i>	Herbert I. Goodman
<i>Deuxième vice-président</i>	William D. Clark, M.D.
<i>Trésorier</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Secrétaire</i>	Robert M.

Que les nominations de février 2008 par le président du Conseil des Services généraux des officiers suivants soient approuvées lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux de mai 2008 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Adrienne B.

Cette procédure de nomination respecte les Règlements 2007 du Conseil des Services généraux.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres de A.A. World Services Corporate Board en mai 2008 :

Adrienne B.	Greg M.
Paul C.	John S.
John J. K., Jr.	Jane T.
Roberta L.	Dorothy W.
George G. M.	

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du A.A. Grapevine Corporate Board en mai 2008:

Ginger R. B.	Dorothy L. H.
James B.	Raymond M.
Robin Br.	Madeleine J. P.
Conley F. B., Jr.	Andrew M. T., Jr.

Note : Le conseil corporatif du Grapevine fonctionnera avec un administrateur directeur classe A en moins.

Que soient approuvés les amendements aux Règlements 2007 du Conseil des Services généraux, tels que transmis par le Conseil des Services généraux qui comprennent des choix pour les changements intérimaire au ratio des membres administrateurs et à la composition, en réponse à la Résolution de 2007 qui introduisait qu'on considère tous les administrateurs classe A et classe B au moment de choisir un président du Conseil des Services généraux.

2009 Il est recommandé :

Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., de mai 2009 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	Ward B. Ewing, D.D.
Frances L. Brisbane	L'honorable
Corliss Burke	Rogelio R. Flores
William D. Clark, M.D.	Jeanne S. Woodford

Classe B

Kenneth P. B.	Don M.
Conley F. B., Jr.	Don M.
Dorothy L. H.	Eleanor W. N.
John J. K., Jr.	Madeleine J. P.
Jo-Anne L.	Victor P.
George G. M.	Pamela R.

Note : Le Conseil des Services généraux fonctionnera avec un administrateur territorial classe B et un administrateur des services généraux classe B en moins.

Le 27 avril 2009, le Conseil des Services généraux a approuvé une proposition à l'effet que le comité du Conseil pour les mises en candidature, après consultation du Conseil d'A.A.W.S., étudie des moyens de combler le poste vacant d'administrateur des services généraux et qu'il fasse part de ses conclusions à la réunion de l'été 2009 du Conseil des Services généraux. À ce moment, le Conseil des Services généraux pourra choisir de nommer un administrateur des services généraux classe B.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Ward B. Ewing, D.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Madeleine J. P.
<i>Deuxième vice-président</i>	William D. Clark, M.D.
<i>Trésorier</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Secrétaire</i>	Conley F. B., Jr.

Que les nominations de février 2009 par le président du Conseil des Services généraux des officiers suivants soient approuvées lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux de mai 2009 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjointe</i>	Adrienne B.*

Cette procédure de nomination respecte les Règlements 2007 du Conseil des Services généraux.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres de A.A. World Services Corporate Board en mai 2009 :

Andrea G. B.	Jo-Anne L.
Adrienne B.*	George G. M.
Phyllis A. H.	William N.
John J. K., Jr.	Victor P.
Roberta L.	

* Sera remplacée lors de la rotation du personnel du BSG à l'été 2009.

Note : Au Conseil corporatif de Alcoholics Anonymous World Services, Inc. l'administrateur universel/Canada, classe B, servira en tant que directeur, en remplacement d'un administrateur des services généraux, classe B.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du Conseil corporatif du A.A. Grapevine en mai 2009 :

Ginger R. B.	Nancy H.
Robin B.	Dorothy L. H.
Kenneth B.	Don M.
Conley F. B., Jr.	Albin Z.

Note : Le conseil corporatif de Grapevine fonctionnera avec un administrateur directeur classe A en moins.

Compte tenu que des informations confidentielles détaillées apparaissent dans les CV des administrateurs en vue des élections, les CV de tous les candidats aux élections ne seront plus disponibles pour tous les membres de la Conférence immédiatement avant la réunion d'élection des administrateurs à la Conférence. Les CV des candidats administrateurs à la Conférence ne seront distribués qu'aux délégués et qu'aux membres du Comité des administrateurs de la Conférence et du Comité du Conseil pour les mises en candidature. Les CV des administrateurs élus seront distribués à tous les membres de la Conférence immédiatement après la réunion d'élection.

Note : La raison de cette suggestion de limiter la distribution des CV des administrateurs à être élus par la Conférence est d'insister sur l'engagement du Conseil des Services généraux et de la Conférence à protéger la confidentialité des informations contenues dans les CV des candidats administrateurs.

2010 Il est recommandé :

Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., en avril 2010 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	John Fromson, M.D.
Frances L. Brisbane, Ph.D.	Michele Grinberg, J.D
Corliss Burke	L'honorable
Ward B. Ewing, D.D.	Rogelio R. Flores

Classe B

Rod B.	Jo-Anne L.
Kenneth P. B.	George G. M.
Conley F. B., Jr.	Don M.
Dorothy L. H.	Don M.
Donald C.	Eleanor W. N.
John K.	Victor P.
Roberta L.	Pamela R.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Ward B. Ewing, D.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Jo-Anne L.
<i>Seconde vice-présidente</i>	Dorothy L. H.

<i>Trésorier</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Secrétaire</i>	John K.

Que les nominations de janvier 2010 par le président du Conseil des Services généraux des officiers suivants soient approuvées lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux d'avril 2010 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Doug R.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. World Services d'avril 2010 :

Andrea G. B.	William N.
Joe D.	Victor P.
Phyllis A. H.	Doug R.
Roberta L.	Pam R.
George G. M.	

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif du A.A. Grapevine d'avril 2010:

Ginger R. B.	Dorothy L. H.
Frances L. Brisbane, Ph.D.	Don M.
Robin B.	Eleanor N.
Kenneth B.	Albin Z.
Nancy H.	

2011 Il est recommandé :

Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., en mai 2011 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	L'honorable
Frances L. Brisbane, Ph.D.	Rogelio R. Flores
Corliss Burke	John Fromson, M.D
Ward B. Ewing, D.D.	Michele Grinberg, J.D

Classe B

Rod B.	George G. M.
Kenneth P. B.	Don M.
Donald C.	Don M.
Nancy H.	Eleanor W. N.
Barbara K.	Victor P.
Roberta L.	Pamela R.
J. Gary L.	Clayton V.

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Ward B. Ewing, D.D.
<i>Premier vice-président</i>	Victor P.
<i>Seconde vice-présidente</i>	Frances L. Brisbane, Ph.D.
<i>Trésorier</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Secrétaire</i>	Kenneth P. B.

Que les nominations de janvier 2011 par le président du Conseil des Services généraux des officiers suivants soient approuvées lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux de mai 2011 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Doug R.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. World Services de mai 2011 :

Andrea G. B.	George G. M.
Rod B.	William N.
Joe D.	Pam R.
Phyllis A. H.	Rick W.
Roberta L.	

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif du A.A. Grapevine de mai 2011 :

Ami B.	Eleanor N.
Donald C.	Albin Z.
Michele Grinberg, J.D.	[Vacance]
Nancy H.	[Vacance]
Don M.	

2012 Il est recommandé :

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. en avril 2012 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	L'honorable
Frances L. Brisbane, Ph.D.	Rogelio R. Flores
Corliss Burke, B.Ed.	John Fromson, M.D.
Ward B. Ewing, D.D.	Michele Grinberg, J.D.

Classe B

Rod B.	Don M.
Donald C.	Don M.
Nancy H.	Eleanor W. N.
Barbara K.	Pamela R.
Roberta L.	Clayton V.
J. Gary L.	Andrew W.
George G. M.	Marty W.

Que la nomination des officiers suivants soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2012 :

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Ward B. Ewing, D.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Pamela R.
<i>Seconde vice-présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Trésorier</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Secrétaire</i>	Eleanor N.

Que la nomination, en janvier 2012, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2012 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Rick W.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. World Services en avril 2012 :

Andrea G. B.	J. Gary L.
Rod B.	George M.
Joe D.	William N.
Phyllis A. H.	Rick W.
Roberta L.	

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. Grapevine en avril 2012 :

Ami B.	Clayton V.
Donald C.	Albin Z.

Michele Grinberg, J.D.	[vacance]
Nancy H.	[vacance]
Don M.	

Note : Les Statuts de A.A. Grapevine, Inc. disent que son conseil doit être formé de « pas moins de sept (7) et pas plus de dix (10) directeurs. »

2013 Il est recommandé :

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. en avril 2013 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	Michele Grinberg, J.D.
Frances L. Brisbane, Ph.D.	L'honorable
Corliss Burke, B.Ed.	Ivan L.R. Lemelle
John Fromson, M.D.	David M. Morris, C.P.A.

Classe B

Rod B.	William N.
Donald C.	Chet P.
Bill F.	Clayton V.
Nancy H.	Andrew W.
Barbara K.	Marty W.
Roberta L.	Robert W.
J. Gary L.	Albin Z.

Que la nomination des officiers suivants soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2013 :

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Première vice-présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Seconde vice-présidente</i>	Roberta L.
<i>Trésorier</i>	David M. Morris, C.P.A.
<i>Secrétaire</i>	Clayton V.

Que la nomination, en février 2013, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2013 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Rick W.*

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

*Sera remplacé lors de la rotation de juillet 2013 du BSG..

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. World Services en avril 2013 :

Carole B.	David N.
Joe D.	William N.
Phyllis A. H.	Rick W.*
Roberta L.	Marty W.
J. Gary L.	

*Sera remplacé lors de la rotation de l'été 2013 du BSG.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. Grapevine en avril 2013 :

Lynda B.	Clayton V.
Ami B.	Andrew W.
Michele Grinberg, J.D.	Albin Z.
Nancy H.	[poste vacant]
Ed M.	

Note : Les Statuts d'A.A. Grapevine, Inc. disent que son conseil doit être formé de « pas moins de sept (7) et pas plus de dix (10) directeurs. »

2014 Il est recommandé:

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. en mai 2014 :

Classe A

Terrance M. Bedient, FACHE	Michele Grinberg, J.D.
Frances L. Brisbane, Ph.D.	L'honorable
Corliss Burke, B.Ed	Ivan L.R. Lemelle
John Fromson, M.D.	David M. Morris, C.P.A.

Classe B

Richard B.	William N.
Joel C.	Chet P.
Joe D.	Clayton V.
William F.	Andrew W.
Nancy H.	Robert W.
Barbara K.	Albin Z.
J. Gary L.	

Note : Le Conseil des Services généraux agira avec un administrateur territorial classe B en moins.

Que la nomination des officiers suivants soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2014 :

Officiers du Conseil des Services généraux

<i>Président</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Premier vice-président</i>	L'honorable Ivan L.R. Lamelle
<i>Seconde vice-présidente</i>	Nancy H.
<i>Trésorier</i>	David M. Morris, C.P.A.
<i>Secrétaire</i>	Albin Z.

Que la nomination, en février 2014, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2014 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Julio E.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. World Services en mai 2014 :

Carole B.	J. Gary L.
Beau B.	David N.
Joe D.	William N.
Julio E.	Chet P.
Phyllis H.	

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. Grapevine en mai 2014 :

Lynda B.	Ed M.
Ami B.	Paz P.
William F.	Andrew W.
Nancy H.	Albin Z.

2015 Il est recommandé »:

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. en avril 2015 » :

Classe A

Leslie S. Backus, B.A.	Hon. Ivan L.R. Lemelle
Terrance M. Bedient, FACHE	Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C
John Fromson, M.D.	David M. Morris, C.P.A.
Michele Grinberg, J.D.	

Classe B

Richard B.	William N.
Joel C.	Chet P.
Joe D.	Richard P.
William (Bill) F.	Andrew W.
Yolanda F.	Bob W.
Scott H.	Albin Z.
Ed M.	

Note : Le Conseil des Services généraux agira avec un administrateur territorial classe B en moins.

Que la nomination des officiers suivants du Conseil des Services généraux soit approuvée à la deuxième Réunion trimestrielle du Conseil des Services généraux en avril 2015 :

<i>Président</i>	Terrance M. Bedient, FACHE
<i>Première vice-présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Second vice-président</i>	William N.
<i>Trésorier</i>	David M. Morris, C.P.A.
<i>Secrétaire</i>	Andrew W.

Que la nomination, en mars 2015, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2015 :

<i>Trésorier adjoint</i>	Donald W. Meurer
<i>Secrétaire adjoint</i>	Julio E.*

*Sera remplacé à la rotation du personnel du BSG à l'été 2015

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. World Services en avril 2015 :

Carole B.	Phyllis H.
Richard B.	David N.
Beau B.	William N.
Joe D.	Chet P.
Julio E.*	

*Sera remplacé à la rotation du personnel du BSG à l'été 2015

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. Grapevine en mai 2015 :

Lynda B.	Ed M.
Ami B.	Paz P.
Joel C.	Albin Z.
William (Bill) F.	Ivan Lemelle

Que les Statuts du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., amendés pour se conformer avec la loi sur les sociétés à but non lucratif de l'État de New York, soient approuvés à la réunion annuelle de membres du Conseil des Services généraux en avril 2015.

2016 Il est recommandé :

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc. en avril 2016, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2016 pour désaveu, s'il y a lieu :

Administrateurs Class A

Leslie S. Backus, B.A. Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C
Terrance M. Bedient, FACHE Nancy J. McCarthy
Hon. Christine Carpenter David M. Morris, C.P.A.
Hon. Ivan L.R. Lemelle

Administrateurs Class B

Thomas A. Scott H.
Richard B. William N.
Carole B. Chet P.
Joel C. Richard P.
Joe D. Bob W.
Bill F. Cate W.
Yolanda F. Albin Z.

Que la nomination des officiers suivants du Conseil des Services généraux soit approuvée à la deuxième Réunion trimestrielle du Conseil des Services généraux en avril 2016, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2016 pour désaveu, s'il y a lieu :

Président Terrance M Bedient, FACHE
Premier vice-président Bob W.
Deuxième vice-président Chet P.
Trésorier David M. Morris, C.P.A.
Secrétaire Bill F.

Que la nomination, en février 2016, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2016 :

Trésorier adjoint Donald W. Meurer
Secrétaire adjointe Eva S.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. World Services en avril 2016, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2016 pour désaveu, s'il y a lieu :

Richard B. William N.
Beau B. Richard P.
Joe D. Eva S.
Homer M. Greg T.
David N.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. Grapevine en mai 2015, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2016 pour désaveu, s'il y a lieu :

Linda B. Yolanda F.
Carole B. Ivan Lemelle
Ami B. Paz P.
Joel C. Albin Z.
John E.

Que si une vacance au poste d'administrateur territorial se produit avant le 1^{er} septembre de la première année, il y aura alors élection pour un mandat de trois ans pendant la Conférence des Services généraux (CSG) suivante pour le territoire touché. Si une vacance au poste d'administrateur territorial se produit entre le 1^{er} septembre de la première année et le 31 août de la troisième année, les délégués du territoire touché auront le choix, soit de tenir une élection pour un mandat six ans, ou de cinq ans ou de laisser le poste vacant, selon le moment où il devient vacant. Que son mandat soit de trois, cinq ou six ans, on s'attend à ce que l'administrateur territorial siège deux ans sur l'un des deux conseils des sociétés d'exploitation.

2017 Il est recommandé :

Que les administrateurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2017, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2017 pour désaveu, s'il y a lieu :

Administrateurs classe A

Leslie S. Backus, B.A. Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C
Hon. Christine Carpenter Nancy J. McCarthy
Michele Grinberg, J.D. David M. Morris, C.P.A.
Hon. Ivan L.R. Lemelle

Administrateurs classe B

Thomas A. Scott H.
Cathy B. David N.
Richard B. Newton P.
Carole B. Richard P.
Joel C. Ginger R. B.
Mark E. Cate W.
Yolanda F. Poste vacant

Que les officiers sur la liste suivante du Conseil des Services généraux soient élus à la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2017, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2017 pour désaveu, s'il y a lieu :

Président Michele Grinberg, J.D.
Premier vice-président Joel C.
Second vice-président Scott H.
Trésorier David M. Morris, C.P.A.
Secrétaire Yolanda F.
Trésorier adjoint Bob Slotterback
Secrétaire adjointe Eva S.

Que la nomination, en janvier 2017, des officiers suivants par le Président du Conseil des Services généraux soit approuvée lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en avril 2017 :

Trésorier adjoint Bob Slotterback
Secrétaire adjointe Eva S.

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. World Services en avril 2017, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2017 pour désaveu, s'il y a lieu :

Tom A. David N.
Deborah A. Richard P.
Richard B. Eva S.
Beau B. Greg T.
Homer M.

Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif d'A.A. Grapevine en avril 2017, après avoir été soumis à la Conférence des Services généraux 2017 pour désaveu, s'il y a lieu :

Carole B. Ivan Lemelle
Ami B. Paz P.
Josh E. Ginger R. B.
Yolanda F. Cate W.
Tommi H.

Que les Règlements de The General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., tels que révisés, soient approuvés lors de l'assemblée annuelle du Conseil des Services généraux en avril 2017.

2018 Il est recommandé :

Que les administrateurs du Conseil des Services généraux sur la liste suivante soient élus à la rencontre annuelle des membres du Conseil des Services généraux en Avril 2018, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2018 au cas où il y aurait des désapprobations :

Administrateurs Classe A

Leslie S. Backus, B.A.	Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C
Hon. Christine Carpenter	Nancy J. McCarthy
Michele Grinberg, J.D.	David M. Morris, C.P.A.
Hon. Ivan L.R. Lemelle	

Administrateurs Classe B

Thomas A.	Scott H.
Cathy B.	Jan L.
Carole B.	David N.
Beau B.	Newton P.
Mark E.	Richard P.
Yolanda F.	Ginger R. B.
Kathryn F.	Cate W.

Que les dirigeants du Conseil des Services généraux sur la liste suivante soient élus à la rencontre annuelle des membres du Conseil des Services généraux en Avril 2018, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2018 au cas où il y aurait des désapprobations :

<i>Présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Première Présidente-Adjointe</i>	Leslie S. Backus, B.A.
<i>Seconde Présidente-Adjointe</i>	Carole B.
<i>Trésorier</i>	David M. Morris, C.P.A.
<i>Secrétaire</i>	Thomas A.
<i>Assistant du Trésorier</i>	Bob Slotterback
<i>Assistant du Secrétaire</i>	Eva S.*

*Sera remplacée lors de la rotation du BSG de 2018.

Que les dirigeants du Conseil des Services généraux sur la liste suivante soient élus à la rencontre annuelle des membres du Conseil de AAWS en Avril 2018, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2018 au cas où il y aurait des désapprobations :

Tom A.	David N.
Deborah A.	Eva S.*
Cathy B.	Greg T.
Beau B.	Carolyn W.

* Sera remplacée lors de la rotation du BSG de 2018.

Que les dirigeants du Conseil des Services généraux sur la liste suivante soient élus au Conseil de AA Grapevine en Avril 2018, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2018 au cas où il y aurait des désapprobations :

Carole B.	Tommi H.
Ami B.	Nancy McCarthy
Josh E.	Ginger R. B.
Mark E.	Cate W.
Ino F.	

2019 Il est recommandé :

Que la liste suivante d'administrateurs du Conseil des Services généraux sera élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2019 après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2019 pour désapprobation, le cas échéant :

Administrateurs de Classe A

Leslie S. Backus, B.A.	Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C
Hon. Christine Carpenter	Nancy J. McCarthy
Michele Grinberg, J.D.	Al J. Mooney, M.D.
Sister Judith Ann Karam, CSA	

Administrateurs de Classe B

Tom A.	Francis G.
Cathy B.	Patricia L.
Carole B.	Jan L.
Beau B.	David N.
James D.	Newton P.
Mark E.	Ginger R. B.
Kathi F.	Cate W.

Que la liste suivante des officiers du Conseil des Services généraux sera élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2019 après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2019 pour désapprobation, le cas échéant :

<i>Présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Première présidente adjointe</i>	Nancy McCarthy
<i>Deuxième président adjoint</i>	Newton P.
<i>Trésorier</i>	Leslie S. Backus
<i>Secrétaire</i>	Ginger R. B.
<i>Trésorier adjoint</i>	Bob Slotterback
<i>Secrétaire adjointe</i>	Mary C.

Que la liste suivante de directeurs du Conseil des Services généraux sera élue à l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2019 après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2019 pour désapprobation, le cas échéant :

Beau B.	Homer M.
Cathy B.	David N.
Mary C.*	Gregory T.
Deborah K.	Carolyn W.
Jan L.	

Que la liste suivante d'administrateurs sera élue à l'assemblée annuelle des membres du conseil d'administration de AA Grapevine en mai 2019, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux 2019 pour désapprobation, le cas échéant :

Carole B.	Tommi H.
Josh E.	Nancy McCarthy
Mark E.	Ginger R. B.
Ino F.	Albin Z.
Kathi F.	

2020 Il est recommandé :

Que la liste suivante des administrateurs du Conseil des Services généraux soit élue lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2020, après présentation à la Conférence des Services généraux de 2020 pour désapprobation, le cas échéant :

Administrateurs de classe A

Leslie Backus, B.A.	Nancy McCarthy
Hon. Christine Carpenter	Sr. Judith Ann Karam, CSA
Michele Grinberg, J.D.	Al Mooney, M.D.
Peter Luongo, Ph.D., LCSW-C	

Administrateurs de classe B

Cathy B.	Trish L.
Beau B.	Jan L.
Jimmy D.	Mike L.
Josh E.	David N.
Mark E.	Newton P.
Kathi F.	Ginger R. B.
Francis G.	Irma V.

Que la liste suivante de dirigeants du Conseil des Services généraux soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux en mai 2020, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux 2020 pour désapprobation, le cas échéant :

<i>Présidente</i>	Michele Grinberg, J.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Hon. Christine Carpenter
<i>Deuxième vice-président</i>	David N.
<i>Trésorier</i>	Leslie Backus, B.A.
<i>Secrétaire</i>	Mark E.
<i>Adjoint au trésorier</i>	Directeur des finances du BSG*
<i>Adjointe au secrétaire</i>	Mary C.

Que la liste suivante d'administrateurs soit élue lors de l'assemblée annuelle des membres du conseil d'administration de la société AA Grapevine en mai 2020, après présentation à la Conférence des services généraux 2020 pour désapprobation éventuelle :

Josh E.	Tommi H.
Ino F.	Nancy McCarthy
Kathi F.	Ginger R. B.
Cindy F.	Albin Z.
Francis G.	

2021 Il est recommandé que :

La liste suivante d'administrateurs du Conseil des Services généraux soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux le 24 avril 2021, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2021 pour désapprobation éventuelle :

Administrateurs de classe A

Molly Anderson	Al Mooney, M.D.
Hon. Christine Carpenter	Nancy McCarthy
Linda Chezem, J.D.	Kevin Prior, MBA
Sr. Judith Ann Karam, C.S.A.	

Administrateurs de classe B

Beau B.	Deborah K.
Cathi C.	Trish L.
Jimmy D.	Jan L.
Josh E.	Mike L.
Kathi F.	Paz P.
Francis G.	Marita R.
Tom H.	Irma V.

La liste suivante d'officiers du Conseil des services généraux soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des services généraux le 24 avril 2021, après avoir été présentée à la Conférence des services généraux de 2021 pour désapprobation, le cas échéant :

<i>Présidente</i>	Linda Chezem, J.D.
<i>Première vice-présidente</i>	Trish L.
<i>Deuxième vice-président</i>	Jan L.
<i>Trésorier</i>	Kevin Prior, MBA
<i>Secrétaire</i>	Francis G.
<i>Adjoint au trésorier</i>	Paul Konigstein
<i>Adjointe au secrétaire</i>	Jeff W.

La liste suivante de directeurs soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des services généraux le 24 avril 2021, après avoir été présentée à la Conférence des services généraux de 2021 pour désapprobation, le cas échéant :

Beau B.	Irma V.
Jimmy D.	Carolyn W.
Vera F.	John W.
Deborah K.	Jeff W.
Directeur général	

La liste suivante de directeurs soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil d'administration du Grapevine le 24 avril 2021, après avoir été présentée à la Conférence des services généraux de 2021 pour désapprobation, le cas échéant :

Josh E.	Mike L.
Ino F.	Nancy McCarthy
Cindy F.	Paz P.
Francis G.	Redacteur du AAGV
Coree H.	

2022 Il a été recommandé que :

Les administrateurs du Conseil des Services généraux suivants soient élus à la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux le 30 avril 2022, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2022 en cas de désapprobation :

Administrateurs/rices de Classs A

Molly Anderson	Al Mooney, M.D.,
Linda Chezem, J.D.	FAAFP, FASAM
Sr. Judith Ann Karam,	Andie Moss
C.S.A.	Kevin Prior, MBA, CFA, CPA
Hon Kerry Meyer	

Administrateurs/rices de Classe B

Cathi C.	Trish L.
Jimmy D.	Mike L.
Josh E.	Paz P.
Francis G.	Marita H. R.
Tom H.	Joyce S.
Reilly K.	Irma V.
Deborah K.	Carolyn W.

Les officiers du Conseil des Services généraux suivants soient élus à la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux le 30 avril 2022, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2022 en cas de désapprobation :

<i>Présidente :</i>	Linda Chezem, J.D.
<i>Premier président adjoint :</i>	Jimmy D.
<i>Second Président Adjoint :</i>	Francis G.
<i>Trésorier :</i>	Kevin Prior, MBA, CFA, CPA
<i>Secrétaire :</i>	Cathi C.
<i>Assistant trésorier :</i>	Paul Konigstein
<i>Assistant secrétaire :</i>	Jeff W.

Les directeurs suivants soient élus à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif d'A.A. World Services, Inc. le 30 avril 2022, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2022 en cas de désapprobation :

Cathi C.	Carolyn W.
Vera F.	John W.
Deborah K.	Bob W.
Clinton M.	Jeff W.
Irma V.	

Les directeurs suivants soient élus à la réunion annuelle des membres du Conseil corporatif d'AA Grapevine, Inc. le 30 avril 2022, suivant sa présentation à la Conférence des Services généraux de 2022 en cas de désapprobation :

Molly Anderson	Coree H.
Chris C.	Mike L.
Josh E.	Paz P.
Cindy F.	David S.
Tom H.	

La « Procédure suggérée pour la réorganisation du Conseil des Services généraux, et des Conseils d'A.A.W.S., Inc. et AA Grapevine, Inc. » soit approuvée comme une des avenues possibles vers une réorganisation partielle ou totale des Conseils, comprenant que, comme le veut les Statuts de la Conférence, le processus final soit déterminé par la Conférence des Services généraux qui considèrera cette réorganisation.

Le Comité du Conseil pour les Publications révisé la brochure : « Vous vous croyez différent ? » afin de mettre à jour les histoires pour mieux représenter la grande diversité, et qu'une ébauche de brochure ou un rapport de progrès soit présenté à la Conférence des Services généraux de 2023.

Note : en raison du plan de répartition équitable de la charge de travail 2021-22, ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Comité de la Conférence sur les Administrateurs.

2023 It was recommended that:

• La liste suivante des administrateurs du Conseil des Services généraux soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux le 29 avril 2023, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2023 pour désapprobation, le cas échéant :

Administrateurs de Classe A

Sr. Judith Ann Karam, C.S.A. FACHE	Molly Oliver FAAFP, FASAM
Hon. Kerry Meyer	Kevin Prior, MBA, CFA, CPA
Al Mooney, M.D. FAAFP, FASAM	Vacant
Anadora (Andie) Moss	

Administrateurs de Classe B

Cathi C.	Paz P.
Tom H.	Marita R.
Teresa J.	Joyce S.
Reilly K.	David S.
Deborah K.	Ken T.
Robert L.	Irma Van De B.-N.
Mike L.	Carolyn W.

La liste suivante des membres du Conseil des Services généraux soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil des Services généraux le 29 avril 2023, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2023 pour désapprobation éventuelle :

<i>Président(e)</i> :	Vacant(e)
<i>First Vice-Chairperson</i> :	Mike L.
<i>Deuxième vice-présidente</i> :	Sister Judith Ann Karam, CSA, FACHE
<i>Trésorier</i> :	Kevin Prior, MBA, CFA, CPA
<i>Secrétaire</i> :	Irma Van De B.-N.
<i>Trésorier adjoint</i> :	Paul Konigstein*
<i>Secrétaire adjoint</i> :	Jeff W.*
*Employés du BSG	

La liste suivante de directeurs soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil d'administration des Services mondiaux des AA le 29 avril 2023, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2023 pour désapprobation, s'il y a lieu :

Cathi C.	Carolyn W.
Vera F.	John W.
Reilly K.	Bob W.*
Deborah K.	Jeff W.*
Clinton M.	
*Employés du BSG	

La liste suivante d'administrateurs soit élue lors de la réunion annuelle des membres du Conseil d'administration de AA Grapevine le 29 avril 2023, après avoir été présentée à la Conférence des Services généraux de 2023 pour désapprobation, le cas échéant :

Teddy B.-W.	Molly Oliver
Morgan B.	Paz P.
Chris C.*	Joyce S.
Cindy F.	David S.
Tom H.	
*Employés d'AA Grapevine	

Résolution pertinente aux groupes familiaux Al-Anon

1951 Il est recommandé :

Que le sujet des groupes auxiliaires des AA ou des groupes familiaux soit ramené aux groupes locaux pour plus ample discussion et considération à la Conférence des Services généraux 1952. (Ordre du jour)

1963 Il est recommandé :

Que la Conférence réaffirme que le BSG continue sa politique actuelle de collaboration sans affiliation avec Al-Anon. (Politiques)

1967 Il est recommandé :

Que la Conférence approuve les Lignes de conduite pour la séparation des groupes des AA et d'Al-Anon. Il est dit dans les Lignes de conduite : « Que l'utilisation du mot "famille" devrait être enlevée du nom d'un groupe des AA ; que les groupes appelés "joint groups" peuvent diluer l'aide disponible à chaque Mouvement. Les AA ou les Al-Anon peuvent tenir des réunions de discussion, mais un groupe ne peut pas être les deux ; que les officiers soient membres des AA ou des Al-Anon, selon leur affiliation, et que l'on encourage les nouveaux membres à rester avec les AA ou les Al-Anon, car ils obtiendront le plus d'aide à rester près du groupe qui concerne leur problème. » (Proposition de l'Assemblée)

1969 Il est recommandé :

Que la Conférence approuve la recommandation d'incorporer dans les Lignes de conduite des AA les questions de savoir comment les AA et les Al-Anon peuvent collaborer en ce qui a trait aux bureaux centraux et aux rassemblements et congrès régionaux et territoriaux. (Proposition de l'Assemblée)

Q : « Les AA et les Al-Anon devraient-ils combiner leurs bureaux centraux (ou intergroupes) et leurs bureaux ? »

R : Tant l'expérience que les Douze Traditions des AA et des Al-Anon suggèrent que chaque Mouvement fonctionne plus efficacement si chacun a ses propres comités, son personnel et ses locaux pour s'occuper du téléphone et des appels personnels, ainsi que ses services de répondeur téléphonique séparé, ses activités d'intergroupe, ses bulletins, ses listes de réunions et tous les types de service de Douzième Étape. De plus, que les membres qui s'occupent de chaque comité de service ou bureau soient des membres des AA si c'est un bureau des AA, et membres des Al-Anon si c'est un bureau des Al-Anon.

Q : « Combien de membres des AA et des Al-Anon collaborent dans des congrès ou rassemblements régionaux ou territoriaux ? »

R : Cela dépend si c'est un congrès des AA ou un congrès des Al-Anon. L'entité qui organise le Congrès a le plus grand nombre de membres.

Que conformément aux Douze Traditions, un congrès serait soit AA ou Al-Anon — pas les deux. Par contre, la plupart des comités de congrès des AA invitent les Al-Anon à participer en

organisant leur propre programme, et le comité s'occupe des installations pour les réunions des Al-Anon. Si les AA invitent les Al-Anon à participer ainsi, toutes les dépenses concernant les réunions des Al-Anon sont payées à même les fonds du comité du congrès des AA.

Q : « Un comité de congrès des AA devrait-il faire une contribution aux Al-Anon tirée des profits financiers du congrès ? »

R : Conformément aux Traditions d'autofinancement des deux Mouvements, et pour respecter le concept de la « collaboration sans affiliation », il est suggéré que les AA ne devraient pas faire de dons ou de contributions aux Al-Anon. De la même façon, les AA ne devraient pas accepter de contributions des Al-Anon.

Que la Conférence approuve aussi la résolution suivante de gratitude envers le mouvement des Groupes familiaux des Al-Anon : (Proposition de l'Assemblée)

Attendu que la Conférence désire confirmer la relation entre les Alcooliques anonymes et les Groupes familiaux Al-Anon, et

Attendu que la Conférence désire également reconnaître la dette de gratitude des AA envers les Groupes familiaux Al-Anon, en conséquence,

IL EST RÉSOLU, que les Alcooliques anonymes reconnaissent la relation spéciale qu'elle entretient avec les Groupes familiaux Al-Anon, un mouvement distinct, mais semblable. Et il est de plus résolu que les Alcooliques anonymes souhaitent reconnaître, et par la présente reconnaissent, la grande contribution qu'ont apportée les Groupes familiaux Al-Anon, et qu'ils apportent encore, pour aider les familles d'alcooliques de partout.

1972 Il est recommandé :

Que la Conférence réaffirme la politique de groupe des AA que « Seuls ceux qui ont un désir de cesser de boire peuvent être membres des groupes des AA ; seuls les membres des AA sont éligibles comme officiers de groupes des AA ; les non-alcooliques sont bienvenus aux réunions ouvertes des AA ». Qu'il soit de plus suggéré que le mot « famille » ne fasse pas partie du nom d'un groupe des AA ; si les AA et leurs conjoints non alcooliques veulent se réunir sur une base régulière, qu'ils considèrent ces rassemblements des « réunions » et non des groupes des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Que les Groupes familiaux ne soient pas inscrits sous le nom groupes familiaux dans l'Annuaire. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Que la Conférence affirme que les Al-Anon ont droit à un vote au comité du site du Congrès du Congrès international 1980. (Proposition de l'Assemblée)

1983 Il est recommandé :

Que nous envoyons une invitation à un ami des AA pour partager avec nous spirituellement le dimanche matin au Congrès international de 1985 ; et nous aimerions que cette personne soit membre des Al-Anon. (Proposition de l'Assemblée)

Note : La Conférence des Services généraux 1984 a recommandé que les conférenciers dans les grandes réunions des AA soient tous membres des AA, comme ce fut le cas dans nos Congrès internationaux des AA dans le passé. (Congrès internationaux)

1986 Il est recommandé :

Que soit retenue la note en italique en bas de page concernant les Al-Anon à la fin du chapitre « Aux épouses » dans le Gros Livre, car elle renseigne plutôt que de laisser entendre une affiliation, mais qu'elle soit imprimée en petit caractère, comme toute note en bas de page, et placée au bas de la page. (Publications)

1998 Il est recommandé

Que la version révisée de la brochure qui doit remplacer « Les AA et les programmes d'aide aux employés » soit approuvée sous le titre « Y a-t-il un alcoolique à votre travail [Trad. provisoire], et qu'on y apporte les changements suivants : (Collaboration avec les milieux professionnels)

Dans la section destinée aux collègues de travail, éliminer la phrase : « Al-Anon is not affiliated with A.A., but its contribution to increased understanding of the A.A. recovery program has been substantial ».

Lorsqu'on parle de Al-Anon dans le texte du dépliant, ajouter le texte extrait de la note au bas de la page III du livre Les Alcooliques anonymes : « Bien que cette association soit complètement séparée des Alcooliques anonymes, elle utilise les principes généraux du programme des AA comme guide pour les conjoints, les parents, les amis et tous ceux qui sont proches d'un alcoolique. »

Résolution pertinente aux clubs

1960

La Conférence approuve l'établissement d'un comité d'étude spécial de la Conférence sur les AA et les Clubs. (Proposition de l'Assemblée)

1961

La Conférence a voté unanimement pour autoriser le Bureau des Services généraux à préparer un dossier d'information sur l'expérience à la grandeur du mouvement avec divers types de clubs et leur relation avec les AA et avec la communauté. La disponibilité du nouveau dossier d'information sera annoncée dans l'A.A. Exchange Bulletin. (Proposition de l'Assemblée)

1966

La Conférence convient que la gestion des clubs et des centres de rétablissement n'est pas l'objectif premier d'un groupe des AA, mais que la Sixième Tradition dit clairement comment les membres des AA devraient être guidés pour aider de tels établissements. (Proposition de l'Assemblée)

1967

La Conférence a accepté par vote les documents de principe sur (1) les Centres de rétablissement alcooliques et (2) les Clubs. (Proposition de l'Assemblée)

Dans le document de principe sur les centres de rétablissement, on a noté qu'il n'existe pas de « Centre de rétablissement des AA », bien que de tels établissements puissent avoir été identifiés avec le Mouvement parce qu'ils ont été organisés et gérés par des membres des AA. Il s'est avéré utile de souligner qu'ils ne sont d'aucune façon affiliés aux AA. Ils sont donc libres d'accepter de l'argent de sources extérieures aux AA, est-il dit dans le document de principe. Il a aussi été suggéré que le nom d'un tel établissement n'implique d'aucune façon les AA, ni quelque terme identifié avec les AA, que les réunions qui y sont tenues portent le nom de la localité plutôt que celui de l'établissement. La conférence a reconnu le fait que les centres de rétablissement ne font pas partie des AA et en conséquence, elles n'ont pas la responsabilité d'adhérer aux Traditions des AA. Il est souligné dans le document sur le club que bien qu'il

n'y ait pas de « club des AA », de nombreux clubs ont été identifiés avec les AA parce qu'ils sont organisés et gérés par des membres des AA, et que le membership est limité aux membres des AA. Les membres des clubs où ont lieu des réunions et qui sont maintenus pour la Douzième Étape et aussi à des fins sociales peuvent éviter des difficultés en se conformant aux Traditions des AA. Ils ne devraient pas utiliser le nom des AA, par contre, et devraient être organisés séparément des AA. Ils ne devraient pas accepter d'argent de sources extérieures, étant soutenus par des cotisations et par des contributions individuelles de membres des AA. La question de cotisation de membres n'existe pas chez les AA, car les réunions des AA tenues dans des clubs sont ouvertes à tout le monde. La conférence a reconnu le fait que les clubs devraient être gérés conformément aux Traditions des AA et devraient s'y conformer pleinement.

1971 Il est recommandé :

Que le sujet des clubs soit un article important à l'ordre du jour de la Conférence 1972. (Ordre du jour)

1972

La Conférence reconnaît que le BSG ne devrait pas accepter de contributions des clubs, inscrits ou connus comme tels, qu'ils soient ou non composés uniquement de membre des AA. Les Contributions des groupes qui se réunissent dans des clubs sont bienvenues, pourvu qu'elles soient envoyées au BSG au nom du groupe. Qu'une lettre soit envoyée aux délégués pour expliquer cette décision afin qu'ils puissent informer les clubs de leurs régions. (Proposition de l'Assemblée)

Que soient augmentées les communications entre les membres des comités de la Conférence si possible et souhaitable, pour améliorer le travail des comités permanents.

1981 Il est recommandé :

Que les clubs n'aient pas droit aux rabais sur les publications offerts aux groupes des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1989 Il est recommandé :

Que la liste des clubs soit supprimée des annuaires AA. (Actes et statuts)

Résolutions pertinentes aux comités de la Conférence

1952 Il est recommandé :

Que la durée du mandat pour les membres des comités de la Conférence qui sont du deuxième groupe soit prolongée à deux ans, afin d'assurer une continuité pour chaque comité concernant l'expérience de l'année précédente. De plus, qu'à l'avenir, tous les nouveaux membres des comités de la Conférence soient élus pour un mandat de deux ans. (Politiques)

Que le président du comité de la Conférence soit élu parmi les nouveaux membres de la Conférence. (Politiques)

Que les secrétaires des comités de la Conférence agissent dans leur capacité de conseillers seulement, et qu'ils n'aient pas droit de vote au comité. (Politiques)

1956 Il est recommandé :

Que chaque année, tous les présidents des comités de la Conférence soient élus parmi les délégués de deuxième année aux comités de la Conférence, car leur expérience précédente permettra la continuité des services. (Politiques)

1957 Il est recommandé :

Que soit donnée une explication de ce que comporte servir sur un comité déterminé de la Conférence avant que chaque comité soit choisi. (Politiques)

1959 Il est recommandé :

Que le choix des comités de la Conférence soit encore une fois le deuxième article à l'ordre du jour de la séance d'ouverture du matin. (Ordre du jour)

1961 Il est recommandé :

Que soit créé un comité sur les Relations avec les agences extérieures. (Proposition de l'Assemblée)

1964 Il est recommandé :

Que soit approuvée l'idée que les comités de la Conférence soient augmentés de six à huit membres. (Politiques)

Que soit approuvée la proposition voulant que les comités de la Conférence choisissent un co-président parmi les délégués de la première année, pour devenir président la deuxième année. (Politiques)

Que soit approuvée la proposition que tous les membres sortants des comités de la Conférence siègent en qualité de membres d'office pendant une année complète après la fin de leur mandat. (Politiques)

Que les procédures pour le choix des comités de la Conférence soient étudiées pendant la prochaine année. (Politiques)

Que soient augmentées les communications entre les membres de comités de la Conférence lorsque possible et souhaitable pour améliorer le travail des comités permanents. (Politiques)

Que les responsabilités et fonctions des comités de la Conférence soient expliquées à fond, avant le choix des membres des comités pour les Conférences suivantes. (Ordre du jour)

1965 Il est recommandé :

Que les comités comprennent tous les délégués comme membres votants actifs et que les suppléants ou les observateurs en soient dispensés. (Ordre du jour)

Que soit retenue la méthode actuelle de choisir les membres des comités. (Ordre du jour)

Que les membres des comités continuent d'être choisis par lots, géographiquement, et que ce tirage soit mené par le président du comité des Politiques du Conseil des Services généraux à la réunion du comité des Politiques de janvier. Que le nom de tout délégué qui n'a pas été reçu à cette date sera ajouté aux comités à leur réception. (Politiques)

Que les délégués affectés aux Comités avant la Conférence soient alors informés de leur affectation de comité par le Secrétaire de la Conférence, et qu'ils aient l'occasion de refuser l'affectation. À cette même occasion, les délégués recevront le document « Composition, Portée et Procédures » pour tous les comités de la Conférence, et les noms du Président et des autres membres de leurs comités. (Politiques)

Que les « conseillers » de cette année deviennent immédiatement membres à part entière des comités. (Politiques)

Que les co-présidents soient élus à la dernière réunion de chaque comité de la Conférence. (Politiques)

Que les co-présidents soient élus par vote écrit par tous les membres d'un comité. (Politiques)

Que les co-présidents deviennent présidents de leurs comités immédiatement après chaque Conférence. (Politiques)

Que les comités aient autant que possible le même nombre de membres. (Politiques)

Que les membres des comités puissent communiquer entre eux en demandant au secrétaire de copier les lettres des membres et de les envoyer à tous les membres des comités. (Politiques)

Que se poursuivent les ateliers des comités. (Politiques)

Que le nom de « comité sur les Relations avec des agences extérieures » soit changé pour « comité sur les relations avec d'autres comités ». (Relations avec d'autres agences)

1966 Il est recommandé :

Que les comités Ordre du jour et Admissions soient combinés, et qu'ils soient identifiés par la Conférence comme le comité Ordre du jour — Admissions. (Ordre du jour)

Que le travail du comité des Admissions de la Conférence soit transféré à l'ancien comité Ordre du jour (maintenant appelé comité Ordre du jour — Admissions) (Politiques)

Que le nom de « comité sur les Relations avec d'autres agences » soit changé pour « comité de l'Information publique de la Conférence ». (Politiques)

Que la coutume de nommer des membres de comités d'office et la durée de mandat des présidents de comité soient retenue,

c'est-à-dire que chaque nouveau président entrera en fonction immédiatement après la clôture de la Conférence où il a été élu. (Politiques)

Que soit établi un comité des Institutions de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1967 Il est recommandé :

Que se poursuive la présence des membres d'office, mais seulement après avoir été contactés suite à la réunion du Comité des Politiques de janvier pour demander s'ils aimeraient continuer de servir comme membres d'office. Ils resteront sur la liste du comité seulement s'ils répondent dans l'affirmative, et ce, pendant un an. (Politiques)

1968 Il est recommandé :

Que nous maintenions la procédure actuelle pour le choix des comités de la Conférence sur une base géographique à la réunion des Politiques du conseil de janvier. (Politiques)

1969 Il est recommandé :

Que le nom du comité des Politiques de la Conférence soit changé pour comité sur les Politiques de la Conférence.

1970 Il est recommandé :

Que l'on continue la procédure de tirer au sort le choix des membres des comités de la Conférence ; qu'aucune région ne soit représentée par un comité permanent pour plus de deux années consécutives ; que lorsqu'un état ou une province a plus d'une région, qu'aucun comité permanent n'ait plus qu'un membre de chaque état ou province. (Politiques)

1971 Il est recommandé :

Qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un comité des Traditions de la Conférence dans l'immédiat. (Politiques)

Qu'il n'est pas nécessaire d'écrire aux nouveaux délégués pour leur demander s'ils sont prêts à servir sur le comité qui leur a été désigné, mais plutôt, pour des raisons pratiques, qu'ils soient informés de leur affectation de comité. (Politiques)

Que soit acceptée la recommandation du comité de l'Information publique de la Conférence concernant la formation d'un comité des Relations professionnelles de la Conférence pour correspondre au comité du conseil pour les Relations professionnelles ; que cinq délégués du Groupe 22 soient choisis au hasard pour le comité des Relations professionnelles de la Conférence, que quatre membres du Groupe 23 soient ajoutés au comité pour qu'il soit complet, au nombre de neuf. La Conférence aura alors dix comités de la Conférence composés de neuf membres chacun à la présente Conférence. (Politiques)

Que les ordres du jour de tous les comités de la Conférence soient envoyés à tous les délégués avant la Conférence. (Politiques)

Que le comité Ordre du jour/Admissions demeure Ordre du jour/Admissions ; que la partie « Admissions » de ce comité ne devienne pas une partie du comité des Politiques de la Conférence, tel que suggéré par un ancien délégué. (Ordre du jour)

1972 Il est recommandé :

Que les ordres du jour de tous les comités de la Conférence soient envoyés à tous les délégués avant la Conférence. (Politiques)

1973 Il est recommandé :

Que les comités de la Conférence élisent un président suppléant au cas où le président élu ne puisse pas assister à la Conférence de l'an prochain. Puisque le président est élu par vote majoritaire, la personne qui a le deuxième plus grand nombre de votes pourrait être le président suppléant. (Politiques)

1974 Il est recommandé :

Que la fonction « Admissions » du comité de l'Ordre du jour/Admissions soit transférée au comité des Politiques de la Conférence si cela convient à ce comité. (Note : qu'à l'avenir, le comité Ordre du jour/Admissions soit intitulé le comité de l'Ordre du jour de la Conférence, et que soient amendées sa Portée et son histoire.) (Ordre du jour)

Que les membres des comités reçoivent uniquement les ordres du jour de leur comité, mais sur demande, ils peuvent recevoir des ordres du jour d'autres comités. Le nombre de demandes reçues sera analysé au comité de la prochaine Conférence (Politiques).

Que soit considérée l'idée de réviser la composition, la portée et la procédure du comité des Politiques de la Conférence afin de clarifier sa fonction. (Politiques)

Que soient discontinués les membres de comités d'office. Que les anciens délégués restent informés des activités de leurs comités par le délégué actuel et dans le Rapport de la Conférence. (Politiques)

Que le comité des Politiques de la Conférence accepte la recommandation du comité de l'Ordre du jour/Admissions voulant que la fonction des admissions de ce comité soit transférée au comité des Politiques de la Conférence. (Politiques)

1975 Il est recommandé :

Que chaque délégué ne reçoive qu'un ordre du jour concernant son comité, mais qu'il puisse en recevoir d'autres sur demande. (Politiques et Admissions)

Que ne soient pas restaurés les membres d'office. (Politiques et Admissions)

Que ne soit pas établi un comité sur les Traditions, mais qu'il soit en outre recommandé que les délégués assument la responsabilité de familiariser les groupes et les membres de leurs régions avec les Traditions. (Politiques et Admissions)

1976 Il est recommandé :

Que puisque le comité croit qu'il n'y a pas assez de temps à la Conférence pour une discussion adéquate sur les rapports des comités avant le vote, et puisqu'il croit aussi que les réunions des comités devraient se terminer plus tôt dans la semaine afin que les rapports, et les discussions, puissent avoir lieu le jeudi, avec discussion finale et vote le vendredi, qu'une étude soit menée par le comité approprié du conseil sur la faisabilité d'arriver à ce résultat en éliminant ou en écourtant les séances suivantes :

Faits saillants dans les régions
Exposés suivis de discussions
Ateliers

et qu'un rapport de faisabilité soit présenté à la Conférence des Services généraux 1977 pour de nouvelles mesures par le comité des Politiques et Admissions de la Conférence. (Politiques et Admissions)

1977 Il est recommandé :

Que les recommandations des comités Rapports et Statuts et Ordre du jour de la Conférence pour conserver comme tel le nom du comité Rapport et Statuts de la Conférence, soient approuvées avec la recommandation additionnelle que tous les comités de la Conférence réévaluent leurs objectifs et leurs fonctions en 1978, et qu'ils présentent un rapport à la Conférence 1979. (Politiques et Admissions)

Que la Conférence réaffirme l'importance du système de comité pour réaliser les activités chargées à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, telles que définies au Chapitre 7 du Manuel du Service chez les AA. On a aussi insisté sur l'importance de définir clairement les rapports et les recommandations du comité. (Politiques et Admissions)

Que dans l'intérêt des communications et de la collaboration, les rapports des comités du conseil sur l'IP, la CMP, les Établissements correctionnels et les Centres de traitement soient distribués aux délégués membres des comités correspondants de la Conférence après chaque réunion du comité du conseil. (CMP)

Que lorsqu'une situation se produit qui empêche le président du comité du conseil de présider le comité mixte, qu'un président du comité de la Conférence soit délégué pour présider la réunion du comité mixte jusqu'à ce que soit nommé un nouveau président du conseil. (Politiques et Admissions)

Que l'actuel comité des Institutions de la Conférence soit remplacé par deux comités, qui seront appelés comité des Centres correctionnels et comité des Centres de traitement. (Politiques et Admissions)

1978 Il est recommandé :

Que le comité a cru que la description au Chapitre VII du Manuel du Service chez les AA sur la raison pour laquelle la Conférence a des comités est adéquate, et il a suggéré que les rapports des réunions trimestrielles du conseil continuent d'être envoyés aux membres des comités correspondants de la Conférence. Que l'on devrait encourager la communication entre les membres des comités et le BSG entre les Conférences. (Politiques et Admissions)

1979 Il est recommandé :

Que les comités du Conseil de la Conférence aient toujours au moins neuf membres afin qu'il y ait toujours assez de personnes pour constituer la moitié des votes du comité dans les élections territoriales. (Politiques et Admissions)

1980

Que la Conférence réaffirme l'importance du système de comité pour réaliser les activités chargées à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, telles que définies au Chapitre 7 du *Manuel du Service chez les AA*. On a aussi insisté sur l'importance de définir clairement les rapports et les recommandations du comité. (Politiques et Admissions)

Que la Conférence réaffirme la recommandation du comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de 1977, qui se lit comme suit : « Qu'en vue d'une meilleure communication et d'une meilleure collaboration, les rapports des comités du conseil sur l'IP, la CMP, les Centres correctionnels et les Centres de traitement devraient être remis aux membres délégués des quatre comités correspondants de la Conférence après les réunions de chaque comité des administrateurs ». (Politiques et Admissions)

1982 Il est recommandé :

Que chaque comité de la Conférence étudie avec soin les articles à son ordre du jour et qu'il s'efforce de faire des recommandations pour des Résolutions de la Conférence au niveau des politiques. (Politiques et Admissions)

1983 Il est recommandé :

Que les comités Politiques et Admissions et Actes et Statuts de la Conférence considèrent, pendant leurs réunions de comités 1984, la possibilité de combiner la fonction de ces deux comités. (Politiques et Admissions)

1984 Il est recommandé :

Que les fonctions du comité des Politiques et Admissions et Actes et Statuts de la Conférence ne soient pas combinées dans l'immédiat. (Politiques et Admissions)

Que soit réaffirmée la recommandation du comité Politiques et Admission 1980, qui se lit ainsi :

« Que la Conférence réaffirme l'importance du système de comité pour réaliser les activités de l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, tel que défini au Chapitre 7 du Manuel du Service chez les AA. On a aussi insisté sur l'importance de définir clairement les rapports et les recommandations du comité. »

avec une insistance particulière sur la clarté et la documentation historique au moment d'écrire les recommandations du comité. (Politiques et Admissions)

1986 Il est recommandé :

Que le comité Politiques et Admissions de la Conférence 1987 considère la formation d'un comité des Archives de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

Que les comités du Conseil de la Conférence aient toujours au moins neuf membres afin qu'il y ait toujours assez de personnes pour constituer la moitié des votes du comité dans les élections territoriales. (Politiques et Admissions)

1987 Il est recommandé :

Bien que le comité reconnaisse le besoin de préparer des archives régionales et des comités d'archives, et qu'il en encourage le développement, et que cela profiterait aux Services généraux et à l'ensemble du Mouvement, un comité des Archives de la Conférence ne devrait pas être formé dans l'immédiat, car les besoins des comités des archives locales sont bien secondés par le comité du conseil pour les Archives et l'archiviste du Bureau des Services généraux. (Politiques et Admissions)

Que la Résolution du comité des Politiques 1982 :

« Que chaque comité de la Conférence étudie avec soin les articles à leur ordre du jour et qu'ils s'efforcent de faire des recommandations pour des Résolutions de la Conférence au niveau des politiques, »

soit réaffirmée : et que cette résolution de 1982 soit lue par chaque président de comité de la Conférence à l'ouverture des réunions des comités de la Conférence. (Politiques et Admissions)

Pour être plus responsable financièrement, que lorsqu'une recommandation d'un comité de la Conférence vise une dépense importante d'argent qu'un estimé des coûts fasse partie de la recommandation. (Politiques et Admissions)

1988 Il est recommandé :

Qu'un temps suffisant soit réservé aux comités de la Conférence pour se rencontrer et pour gérer les affaires à l'ordre du jour de la Conférence. (Politiques et Admissions)

Que se poursuive la coutume d'allouer plus de temps aux réunions des comités. (Ordre du jour)

1989 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence de 1979 : « Que le choix du comité de la Conférence continue de se faire par tirage au sort, tout en respectant la plus grande distribution géographique possible. » Les participants à la réunion croient que toute autre méthode pourrait miner la confiance de la Conférence dans le système des comités. (Politiques et admissions)

Que la recommandation de la Conférence de 1987, provenant du comité des politiques et de l'admission, soit modifiée et se lise désormais ainsi : « Que chaque comité de la Conférence étudie soigneusement son ordre du jour et s'efforce de faire ses suggestions de recommandations à la Conférence, au niveau des politiques. Que, dans le but d'être plus responsable, financièrement, quand une recommandation d'un comité de la Conférence implique une dépense importante, une estimation des coûts et de son impact sur le budget fasse partie de la recommandation. » (Politiques et admissions)

1990 Il est recommandé :

Que ne soit pas formé, à ce stade-ci, un comité permanent des bureaux centraux et d'intergroupe. Le comité des politiques et admissions croit que beaucoup des problèmes mentionnés par les bureaux centraux et les intergroupes sont des questions locales et que la communication doit s'établir au niveau de la région. Le comité souhaite mettre l'accent sur l'importance pour les délégués d'établir le contact avec ces bureaux dans leur région et de les assurer que leur voix peut être entendue dans toute l'association par l'intermédiaire de la structure actuelle de leur région. Le comité suggère que les échanges avec les régions et les bureaux centraux et d'intergroupe, concernant leurs expériences de collaboration et de communication, soient revus par le personnel du BSG, en songeant à les incorporer dans la Ligne de conduite sur le bureau central ou l'intergroupe. (Politiques et admissions)

Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pourrait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence. (Politiques et admissions)

1992 Il est recommandé :

Que tout ordre du jour final soit automatiquement envoyé par le comité de l'ordre du jour à tous les participants de la Conférence au plus tard le 15 mars de chaque année. (Politiques et admissions)

Que les membres d'un comité de la Conférence soient informés le plus vite possible lorsqu'une question est mise à l'ordre du jour de leur comité au lieu de devoir attendre jusqu'en janvier. (Ordre du jour)

1993 Il est recommandé :

Qu'en réponse à la demande de créer un comité permanent de la Conférence pour les congrès internationaux et les forums territoriaux, la résolution #3 de la Conférence des Services généraux de 1990 soit réaffirmée comme suit :

« Que soit maintenu le comité « ad hoc » du Congrès international de la Conférence, lequel pourrait également étudier des questions de forums territoriaux jusqu'en 1995. Ce comité devrait se composer d'un délégué de chaque territoire et pourrait servir de comité du choix du site pour le Congrès international de l'an 2000. Le comité des politiques et admissions suggère que cette proposition soit revue en 1995 par le comité des politiques et admissions de la Conférence. » (Politiques et admissions)

Qu'en réponse à la proposition de créer un comité des archives de la Conférence, la résolution #45 de la Conférence des Services généraux de 1987 soit réaffirmée :

« Tout en reconnaissant la nécessité de créer, dans les régions, des archives et des comités d'archives qui bénéficient aux Services généraux et à tout le mouvement, qu'un comité des archives de la Conférence ne soit pas formé actuellement puisque les comités des archives sont bien desservis par le comité des archives du Conseil et par l'archiviste du BSG. » (Politiques et admissions)

1995 Il est recommandé :

Que le Comité du congrès international de la Conférence continue de se réunir chaque année, qu'il discute des forums territoriaux quand le congrès international n'est pas à l'ordre du jour et qu'il porte le nouveau nom de Comité des Congrès internationaux/Forums territoriaux de la Conférence. (Politiques et admissions)

1996 Il est recommandé :

Que tout délégué qui siège au Comité Congrès internationaux/Forums territoriaux et qui représente une région dont faite partie une ville retenue comme hôte possible d'un Congrès international se retire de ce comité et qu'un remplaçant soit choisi. (Politiques et admissions)

1998 Il est recommandé :

Qu'un comité des Archives de la Conférence, formé de neuf délégués, (cinq du groupe 48 et quatre du groupe 49) se réunisse, comme affectation secondaire, lors de la 49^e Conférence des Services généraux, et que le comité se réunisse conjointement avec le comité des Archives des administrateurs. (Politiques et admissions)

2001 Il est recommandé :

Que la présence d'un observateur aux réunions des comités et aux réunions fermées des délégués requière l'approbation de chacun des comités concernés. (Politiques et Admissions)

Résolutions pertinentes aux délégués et à la réunion réservée aux délégués

Il y a eu innovation à la Conférence des Services généraux 1954, une séance ayant été réservée aux délégués. Tous les autres membres de la Conférence y compris les administrateurs et les membres du personnel sont exclus de la réunion. L'expérience s'est avérée une réussite, comme indiqué par la demande des délégués que ce type de réunion se continue à l'avenir et par leur insistance à discuter uniquement des questions qui affectent l'ensemble des AA.

Une analyse des Rapports de la Conférence précédents indique que dans les premières années de la Conférence, les recommandations de la réunion pour délégués seulement étaient parfois considérées comme des Résolutions de la Conférence.

1952

La conférence a pris la décision de ne pas prendre de mesures qui modifieraient la présente provision d'un mandat de deux ans pour les délégués de la Conférence. Malgré l'unanimité apparente autour de l'option de soutenir un mandat de deux ans pour les délégués, une motion, qui aurait été consignée à la Conférence pour une telle durée de service, a été reportée avant la tenue d'un vote. Cette mesure était accompagnée par une opinion claire de la Conférence que cette dernière ne devrait en aucune façon usurper les prérogatives des comités régionaux et des groupes locaux. (Proposition de l'Assemblée)

1953 Il est recommandé :

Que la représentation des délégués ne soit pas changée pendant la première période de cinq ans. (Politiques)

Que la brochure du Troisième Legs continue d'être suivie pour déterminer la représentation des délégués. (Politiques)

Que pendant la période de cinq ans, tous les anciens délégués restent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux. (Politiques)

Que les délégués demeurent en fonction pendant un mandat de deux ans complet expirant en avril. (Politiques)

1954

Que la représentation des délégués ne soit pas changée pendant la première période de cinq ans. (Politiques)

Que la brochure du Troisième Legs continue d'être suivie pour déterminer la représentation des délégués. (Politiques)

Que pendant la période de cinq ans, tous les anciens délégués restent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux. (Politiques)

Que les délégués restent en poste pour un plein mandat de deux ans qui se termine en avril. (Politiques)

Que les délégués qui viennent à la Conférence soient renseignés à titre expérimental des raisons suivantes : 1) que chaque délégué amène à la Conférence la pensée de sa région ; et 2) que le maximum de sagesse de la Conférence soit réalisé et voté par l'échange de ces idées à la Conférence. (Politiques)

Que soient choisies les personnes suivantes pour la séance « pour les délégués seulement » : W. d'Alabama comme président (membre de 2^e année), K. de Dixon, Illinois comme substitut. (membre de 1^{ère} année) (Proposition de l'Assemblée)

Que soit accepté le principe d'avoir un délégué de deuxième année comme président des séances pour délégués régionaux seulement, avec le substitut comme délégué de première année, pour succéder à la présidence dans les années subséquentes. (Proposition de l'Assemblée)

1955

La proposition voulant que les délégués soient inscrits dans *L'annuaire mondial* des AA est rejetée par la Conférence (Proposition de l'Assemblée)

Il est recommandé que la Conférence respecte les recommandations spécifiques dans la Section 7 du « Manuel du Troisième Legs » voulant qu'aucun délégué ne se succède à lui-même. Par contre, il est de plus dit dans la Section 7 que dans de rares cas, quand une personne pleinement qualifiée n'est pas disponible, un délégué pourrait être réélu à une date ultérieure. Le comité des Politiques a le sentiment que la responsabilité de cette décision appartient entièrement à la région locale. (Politiques)

Il est recommandé que les délégués qui reçoivent des envois de la Conférence en double provenant du siège social des Services généraux informent le secrétaire de la Conférence s'ils veulent effectuer un changement. (Politiques)

Que seuls les délégués entrants et sortants demeurent sur la liste d'envoi de la Conférence des Services généraux, permettant ainsi à un délégué de recevoir les envois de la Conférence pour une période de quatre ans.

1956

Il est convenu que les anciens délégués soient inscrits sur la liste d'envoi de la Conférence pour une période de dix ans après l'échéance de leur mandat. (Proposition de l'Assemblée)

Il est recommandé que dans l'intérêt de l'unité et de l'harmonie de la région, les délégués reçoivent copies des lettres du personnel des Services généraux adressées aux Intergroupes et aux comités des Institutions qui se rapportent aux services et aux relations publiques dans la région de chaque délégué. (Politiques)

1957

Désigné un « comité d'accueil » pour la Conférence 1958, formé de sept délégués. (Réunion pour délégués seulement)

Choisi au hasard, Earl P. (Missouri Ouest) comme président de la Réunion pour « délégués régionaux seulement » en 1958. (Réunion pour délégués régionaux seulement)

La Conférence a approuvé le précédent suivant, voulant que le président de la réunion des délégués régionaux demande à chaque nouveau délégué à l'ouverture de la réunion de se lever

pour qu'il soit reconnu et qu'on lui donne l'occasion de parler. (Suggéré deux minutes au plus !) (Politiques)

1958

Que les comités régionaux de chaque état ou province auront l'autorité de retirer tout délégué, délégué adjoint ou membre de comité pour toute interruption d'abstinence qui se produirait pendant son mandat de service à la Conférence des Services généraux. (Admissions)

Qu'au cas où une telle mesure serait prise, le comité des Admissions de la Conférence serait avisé afin que son remplaçant soit reconnu et qu'il siège à la Conférence. (Admissions)

Il est recommandé qu'un groupe de sept délégués soit retenu pour déterminer leurs réactions sur la longueur du mandat des délégués. (Politiques)

Que des délégués accrédités des Territoires américains, des possessions et du Commonwealth de Porto Rico reçoivent les mêmes considérations financières que les délégués des États-Unis et du Canada, car ces délégués ont été acceptés par la Conférence comme faisant partie de la structure actuelle de la Conférence. (Politiques)

1959

Par vote unanime, la Conférence a retenu le présent mandat de deux ans pour les délégués. (Proposition de l'Assemblée)

Le « comité d'accueil » 1959 a été désigné. (Réunion pour délégués seulement)

Qu'à la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, le président de la Réunion 1960 « pour délégués seulement » a été choisi par tirage au sort. Le nom de James G. de Chicago, Illinois, a été tiré. (Réunion pour délégués seulement)

1960

Un comité d'accueil pour la Conférence 1961 a été choisi (Réunion pour délégués seulement)

Il a été proposé, appuyé et approuvé que le choix du président de la Réunion « pour délégués régionaux seulement » soit tiré au sort. Le nom de Norman M., Rhode Island, a été choisi. (Réunion pour délégués seulement.)

1961

Il est suggéré que le délégué de New York Sud-est soit membre du comité d'accueil des prochaines Conférences. (Réunion pour délégués seulement)

Le choix d'un président de la « Réunion pour délégués régionaux seulement » de la Conférence 1962 est tiré au sort, conformément à la pratique courante. Le délégué est Vince S., Minnesota Sud. (Réunion pour délégués seulement.)

1962

Que la réunion pour délégués seulement ait lieu plus tôt pendant la Conférence ; qu'elle ait lieu le jeudi soir. (Ordre du jour)

Il est recommandé qu'une étude soit faite par le comité du Conseil des Services généraux pour les Finances et le Budget sur les économies qui pourraient être réalisées si les délégués voyageaient par Jet Tourist Class, lorsque possible dans leurs régions, et que l'on envisage la possibilité de recourir à ce type de déplacement. (Finances)

La majorité des délégués sont en faveur d'inscrire le nom des délégués et des présidents des comités régionaux dans l'annuaire. On a émis l'opinion que l'élément de permissions soit considéré dans ces inscriptions. (Proposition de l'Assemblée)

1963

Que le BSG continue de transmettre les questions locales aux régions concernées, en suggérant qu'ils communiquent avec le délégué local ; et que des copies de toute la correspondance référant à de telles questions locales soient envoyées au délégué. (Politiques)

1964

Que la réunion des « délégués seulement » ait lieu le troisième soir de la Conférence 1965. (Ordre du jour)

1965

Qu'en ce qui concerne la question des anciens délégués qui assistent aux assemblées annuelles de la Conférence des Services généraux « sans droit de parole ou de vote » et à leurs propres frais, les délégués de la Quinzième Assemblée ne sont pas disposés à changer la présente entente qui n'a pas de mesure pour la participation à la Conférence de membres « non participants » des régions. En même temps, ils reconnaissent que des occasions peuvent survenir à l'avenir où le bien-être du Mouvement pourrait être amélioré en permettant à un ancien délégué d'assister à une Conférence sur invitation spéciale. (Proposition de l'Assemblée)

Que les délégués de la Conférence 1965 appuient la valeur d'un mandat de deux ans pour les délégués. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'article suivant soit considéré par le comité du conseil pour les Politiques pour l'ordre du jour de l'an prochain :

Que la réunion des « délégués seulement » ait lieu avant toute considération du Plan de cinq ans. (Ordre du jour)

1966

Que l'on demande aux comités des Politiques et des Finances 1967 de reconsidérer toute la question des dépenses des délégués. (Proposition de l'Assemblée)

1967

Que les allocations de dépenses des délégués restent les mêmes. (Finances et Politiques)

1968

Il est estimé que la Réunion des délégués seulement ait lieu le mercredi soir, à partir de la 19^e Conférence des Services généraux. (Réunion des délégués seulement)

Que Tom G., du Manitoba, soit élu nouveau président des délégués pour la 19^e Conférence des Services généraux. (Réunion des délégués seulement)

1969

Qu'au cas où un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le délégué adjoint qui siège à la Conférence sera considéré comme le délégué jusqu'à ce qu'un avis soit envoyé au BSG par le comité régional (tel que défini dans le « Manuel du Troisième Legs ») [maintenant *Le Manuel du Service chez les AA*] que le délégué originellement élu est prêt à reprendre ses responsabilités. (Ordre du jour/Admissions)

Que les courtes biographies des délégués, compilés par le BSG et publiés dans les manuels des délégués, n'ont aucune utilité pour les délégués ni le BSG. (Politiques)

Qu'en considérant favorablement la proposition voulant « que chaque région de la Conférence verse 150 \$ chaque année pour soutenir la Conférence des Services généraux », il est suggéré que les délégués soumettent cette proposition à leurs régions

pour considération. Il a de plus été suggéré que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1970. (Politiques)

Il est suggéré que la réception des délégués du dimanche après-midi se poursuive comme une réception d'accueil pour les membres de nature informelle plutôt que comme une réunion plus formelle ou organisée à l'avance. (Réunion pour délégués seulement)

Bo H., d'Oklahoma, a été élu nouveau président des délégués pour la 20^e assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux. (Réunion pour délégués seulement)

1970

Le comité a étudié la recommandation voulant qu'aucun délégué ne soit éligible comme candidat au poste d'administrateur pendant une année complète après l'expiration de son mandat comme délégué régional, et constaté que cette recommandation n'est pas consistante avec les intérêts supérieurs des AA, car cela éliminerait de nombreux candidats qualifiés et en conséquence, elle n'a pas été acceptée. (Administrateurs)

Il est recommandé qu'un ordre du jour séparé d'une page soit imprimé pour la commodité des délégués. (Réunion pour délégués seulement)

Il est recommandé que la Réunion pour délégués seulement ait lieu le jeudi soir de la Conférence au lieu du mercredi soir. (Réunion pour délégués seulement)

Le comité a procédé à l'élection à l'unanimité de Margaret C., Massachusetts Ouest, comme présidente des délégués 1971. (Réunion pour délégués seulement)

1971 Il est recommandé :

Que le délégué régional assume la responsabilité d'envoyer au BSG les curriculum vitae des candidats au poste d'administrateur. (Administrateurs)

1972 Il est recommandé :

Qu'un délégué à la Conférence des Services généraux ne soit pas éligible pour être proposé comme candidat au poste d'administrateur après qu'il a assisté à sa dernière Conférence, parce que l'expérience a démontré ceci :

- a. Il y a risque que si le délégué est aussi un candidat au poste d'administrateur, il puisse être difficile pour lui de se concentrer sur des questions se rapportant à ses devoirs et responsabilités de délégué.
- b. Il y a aussi risque que cela peut imposer un fardeau à ce candidat particulier, car de nombreux délégués désapprouvent qu'un délégué soit candidat au poste d'administrateur pendant qu'il est encore délégué.

1973 Il est recommandé :

Qu'un président adjoint des délégués soit élu ; que le délégué en deuxième position pourrait être président adjoint. (Politiques et admissions)

Comme la Résolution du comité de l'Ordre du jour et des Admissions de la Conférence 1969 qui disait que « si un délégué élu ne peut pas assister à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux, le délégué adjoint qui siège à la Conférence sera considéré comme le délégué jusqu'à ce qu'un avis soit envoyé au BSG par le comité régional (tel que prévu dans le "Manuel du Service chez les AA") que le délégué originellement élu est prêt à reprendre ses responsabilités » est déjà incorporée dans *Le Manuel du Service chez les AA*, il n'est point besoin de le réaffirmer. (Politiques)

Que d'anciens délégués n'occupent pas les fonctions de RSG ou de membre de comité de district, mais qu'ils trouvent d'autres façons de s'intéresser aux services des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que l'on demande aux délégués d'assumer la responsabilité de toutes les cartes de leurs régions pour l'annuaire. (Proposition de l'Assemblée)

Que la contribution des régions pour les dépenses de la Conférence des Services généraux soit augmentée, de 150 \$ à 200 \$. (Finances)

1975 Il est recommandé :

Que l'on encourage les réunions régionales des délégués, des anciens délégués et des administrateurs sur une base de fraternité, mais qu'il soit de plus recommandé qu'aucune action ne soit prise à ces réunions. (Politiques et Admissions)

1976 Il est recommandé :

Que les délégués fassent tout leur possible pour envoyer au BSG au plus tard le premier octobre leurs suggestions pour l'ordre du jour de la Conférence 1977, et les suggestions de leurs RSG et des représentants du district auprès de leur région pour considération. (Ordre du jour)

1977 Il est recommandé :

Qu'aucun délégué ne soit éligible comme candidat au poste d'administrateur pendant une année complète après l'expiration de son mandat comme délégué régional à partir des élections de 1978. (Administrateurs)

Que tous les envois de la Conférence et la lettre mensuelle aux délégués soient aussi envoyés aux délégués adjoints. (Ordre du jour)

1978 Il est recommandé :

Que la contribution des régions pour les dépenses de la Conférence des Services généraux soit augmentée, de 200 \$ à 300 \$. (Finances)

1979 Il est recommandé :

Qu'aucun plafond arbitraire ne soit établi sur le nombre de membres du personnel du BSG et du GV éligibles pour voter, mais que les délégués n'aient jamais moins que 66 2/3 pour cent du total des votes de la Conférence. Si on ajoute plus de membres du personnel, il pourrait être nécessaire de recourir à une méthode de rotation du personnel éligible au vote. À la suite d'une demande voulant que les délégués représentent pas moins de 75 % des membres votants à la Conférence, ceci a été considéré comme irréaliste. Le comité a souligné que les employés du bureau (sauf les membres du personnel) qui assistent à la Conférence ne participent pas aux séances de la Conférence. Les observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote ; ils ne participent pas aux délibérations de la Conférence. (Politiques et Admissions)

1980 Il est recommandé :

Que la première phrase, section 11, page 55 du *Manuel du Service chez les AA*, décrivant les responsabilités du délégué soit révisée comme suit : « Assumer toute autre responsabilité si le président et l'adjoint au président de la région sont dans l'impossibilité de servir. » (Actes et Statuts)

1981 Il est recommandé :

Qu'on élimine la référence aux délégués adjoints comme finalistes en reformulant cette section à la page 51 du *Manuel du*

Service chez les AA : « Le délégué adjoint est élu ensuite, par la même procédure d'élection. » (Actes et Statuts)

1984 Il est recommandé :

Que la contribution des régions pour les dépenses de la Conférence des Services généraux soit augmentée, de 300 \$ à 400 \$ à compter de la Conférence 1985. (Finances)

Que la phrase suivante, « Dans plusieurs territoires, les anciens délégués partagent leur expérience, leur force et leur espoir lors d'une réunion informelle (décrite au Chapitre VIII) à laquelle ils invitent tous les nouveaux délégués et leurs adjoints » soit ajoutée à la réponse à la Question 4, Chapitre V, page 56 du *Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

Que la phrase suivante « Certains territoires tiennent une rencontre informelle organisée par les anciens délégués, dont l'une est décrite au Chapitre VIII et s'est avérée utile pour les nouveaux délégués de ce territoire, » soit ajoutée à l'article 4, Chapitre V, page 55, du *Manuel des Services chez les AA*. (Actes et Statuts)

Que la phrase suivante « Cette expérience de première année peut être partagée avec leur successeur lors de la rencontre annuelle des anciens délégués de leur territoire », soit ajoutée à l'article 14, page 56, Chapitre V du *Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

Que la phrase « Les délégués et adjoints nouvellement élus sont invités à y assister », soit ajoutée à la fin de la section « Les anciens délégués peuvent être utiles », au Chapitre VIII, page 87, du *Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

1986 Il est recommandé :

Que puisque certains malentendus se sont produits en raison d'apparents bris de communication, que soit réaffirmée la recommandation de 1963, qui se lit comme suit : « Que le BSG continue de référer les questions locales aux régions concernées, en suggérant qu'ils communiquent avec le délégué local ; et que des copies de toute la correspondance référant à de telles questions locales soient envoyées au délégué. » (Politiques)

Que les comités du conseil et le personnel du Bureau des Services généraux continuent d'informer les délégués chaque fois que possible de toutes les activités importantes dans leurs régions, afin que la région puisse offrir son aide concernant ces activités et que tous puissent être mieux informés. (Politiques)

1987 Il est recommandé :

Que la Conférence réaffirme la Résolution de la Conférence 1985 et utilise le mot seulement dans « Les CV des candidats au poste d'administrateur soient envoyés au BSG par les délégués régionaux seulement... (Administrateurs)

Qu'aucun changement dans les frais des délégués ne soit fait dans l'immédiat. (Finances)

1988 Il est recommandé :

Qu'aucun changement dans les frais des délégués ne soit fait dans l'immédiat. (Finances)

Que le Comité Politiques/Admissions continue d'analyser la représentation géographique et la répartition des délégués des Services généraux. (Politiques et Admissions)

Que le comité des Politiques et Admissions continue d'étudier la représentation et la distribution géographique des délégués des Services généraux. (Politiques et Admissions)

1989 Il est recommandé :

Que les contributions des régions pour les dépenses des délégués à la Conférence soient portées à 600 \$ (US) et que l'on continue, dans l'esprit de la Septième Tradition, d'encourager les régions à contribuer plus encore, afin d'aider à défrayer une plus grande partie des coûts de la Conférence. (Finances)

1991 Il est recommandé :

Que la politique touchant l'établissement de nouvelles régions dotées d'un délégué, qui est décrite brièvement dans Le Manuel du service chez les AA, soit considérée comme adéquate à ce moment-ci pour satisfaire la croissance progressive du Mouvement et pour assurer une bonne représentation de tous les AA. (Politiques et admissions)

Que le comité de la Conférence du Conseil songe à organiser, pour la Conférence de 1992, un exposé/discussion sur les nouvelles régions dans lequel il sera surtout question des régions existantes, des méthodes de sélection de nouvelles régions et de la croissance future des AA. (Politiques et admissions)

1992 Il est recommandé :

Que soit approuvée la nouvelle formule détaillée de « Demande d'admission d'une nouvelle région ». (Politiques et admissions)

Que toute demande d'admission d'une nouvelle région qui a été présentée au comité des politiques et admissions avant le 1^{er} janvier soit étudiée par la Conférence au mois d'avril suivant. (Politiques et admissions)

Que les délégués qui président un comité de la Conférence ainsi que le président ou la présidente des délégués continuent d'être invités à la réunion du Conseil des Services généraux qui précède la Conférence des Services généraux. (Administrateurs)

1993 Il est recommandé :

Que les cotisations des délégués ne soient pas modifiées pour l'instant, mais dans un esprit d'autofinancement, les régions sont incitées à contribuer dans la mesure du possible au coût moyen de chaque délégué. Cette recommandation devra être jointe à la demande de paiement des cotisations pour les délégués qui assistent à la Conférence annuelle. (Finances)

Que le mandat du délégué régional ne soit pas porté à trois ans puisque la durée actuelle de deux ans lui permet amplement de servir le mouvement et contribue à maintenir la continuité dans toute l'organisation AA. (Politiques et admissions)

1997 Il est recommandé :

Que la contribution des régions aux dépenses de leur délégué à la Conférence soient portée de 600 \$ à 800 \$US, et, dans l'esprit de la Septième Tradition, que les régions continuent de favoriser des contributions dépassant le montant requis pour aider à payer une plus grande partie des coûts de la Conférence. (Finances)

1998 Il est recommandé :

Qu'on révisé la date d'élection des délégués du territoire du Centre-Ouest pour permettre une meilleure répartition des nouveaux entre les groupes de délégués, tel que suggéré dans la proposition soumise par ce territoire. (Politiques et admissions)

Que le calendrier révisé de l'élection des délégués du territoire du Centre-Ouest soit fixé avant l'élection des délégués du groupe 50, en faisant en sorte que deux régions du territoire du Centre-Ouest élisent leurs délégués pour un mandat d'un an en spécifiant que ces deux délégués auront l'occasion de

se présenter à nouveau pour exercer leur mandat de deux ans lors de l'élection suivante, tel que suggéré dans la proposition soumise par ce territoire. (Politiques et admissions)

Que le texte suivant, intitulé *La durée du mandat du délégué*, en page S89 de l'édition 1997-1998 du *Manuel du service chez les AA* : (Politiques et admissions)

La Conférence maintient sa ferme recommandation de limiter les délégués à un seul mandat de deux ans, en faisant exception pour le cas de l'adjoint au délégué qui aurait remplacé le délégué pendant une année et qui pourrait être élu pour exercer son propre mandat.

soit révisé pour devenir:

La Conférence recommande fermement de limiter les délégués à un seul mandat de deux ans, en faisant exception pour le cas de l'adjoint au délégué qui aurait remplacé le délégué lors d'une Conférence et qui pourrait être élu pour exercer son propre mandat.

2001 Il est recommandé :

Que la présence d'un observateur aux réunions des comités et aux réunions fermées des délégués requière l'approbation de chacun des comités concernés. (Politiques et admissions)

Résolutions pertinentes aux annuaires

1954

La Conférence a voté pour ne pas approuver la proposition de lister les groupes dans les hôpitaux et les prisons dans l'annuaire 1955. (Proposition de l'Assemblée)

La Conférence a adopté un plan qui comprend l'inscription du Représentant auprès des Services généraux dans l'annuaire des AA, pour remplacer le nom du secrétaire dans les inscriptions, sauf quand le groupe peut désigner le Secrétaire qui agirait comme représentant du groupe. (Proposition de l'Assemblée)

1956

Il est recommandé que les délégués des régions, par leurs comités, aident les groupes à mieux comprendre l'existence des publications approuvées par la Conférence. Et de plus, que les groupes soient sensibilisés à propos des documents contenus dans la section du *Manuel et des annuaires* et que le *Manuel et l'annuaire* sont pour l'usage de tout le groupe.

1957

Que le Siège social des Services généraux continue de suggérer aux groupes d'écrire aux individus et aux sociétés qui font un mauvais usage de l'annuaire, en demandant qu'ils soient enlevés de la liste d'envoi et qu'une histoire soit publiée dans le « Exchange Bulletin » concernant le mauvais usage de l'annuaire, qu'elle soit formulée de façon à ce qu'elle contribue à définir le but des AA de publier un annuaire. (Politiques)

1959 Il est recommandé :

Que les listes de réunions soient inscrites dans l'annuaire de 1960. (Politiques)

Qu'en ce qui concerne le mauvais usage de l'annuaire, l'attention des groupes soit dirigée à nouveau vers son objectif, tel que décrit dans la couverture intérieure de l'annuaire : qu'il soit utilisé comme un guide et non comme une règle, car il n'a pas pour but d'interférer avec la libre communication chez les AA pour partager des expériences et des activités. Que l'on traite le mauvais usage comme dans le passé. [Note : Cela a généralement consisté à l'envoi d'une lettre à la personne ou à l'agence qui fait un mauvais usage de l'annuaire, en soulignant que le livre est confidentiel et est réservé uniquement à l'usage des AA.] (Politiques)

1960 Il est recommandé :

Qu'à l'avenir, le Bureau des Services généraux fera deux envois séparés chaque année pour obtenir des informations de base sur les groupes. Un envoi sollicitera des données pour inclusion dans l'annuaire mondial des AA publié chaque printemps. Le deuxième envoi aura pour but de vérifier et me mettre à jour les adresses d'envoi des groupes inscrits au BSG. [Proposition de l'Assemblée]

1961 Il est recommandé :

Que la procédure simplifiée d'envoi d'une carte pour des informations pour l'annuaire soit suivie pour l'*annuaire mondial* de l'an prochain. (Politiques)

Que la Conférence réaffirme la recommandation de la Conférence 1959 sur le mauvais usage de l'annuaire par des membres des AA, leur attention soit dirigée à nouveau sur son objectif, tel que décrit dans la couverture intérieure de l'annuaire : qu'il soit réaffirmé qu'il ne doit pas être utilisé comme liste d'envoi pour toute forme de sollicitation ou pour tout projet commercial. Que ce soit utilisé comme un guide et non comme une règle, car son but n'est pas d'interférer avec la libre communication entre les AA pour partager des expériences et des activités. (Politiques)

1962

La Conférence approuve quatre procédures spécifiques pour améliorer l'utilité de l'annuaire mondial des AA comme aide aux membres et aux groupes. (Proposition de l'Assemblée)

1. Que dans le cas du recensement des membres d'un groupe dans l'annuaire mondial quand il est connu qu'un tel nombre de membres est un double d'autres groupes, l'opinion générale de la réunion est qu'on s'est occupé de ce problème dans l'annuaire 1962 en donnant aux groupes l'occasion de mettre un « x » à la case effectif du groupe pour indiquer que tous les membres sont inclus dans d'autres comptages de groupes. (Par exemple, groupe déjeuners, groupe pour femmes, groupe des tribunaux, et autres.)
2. Que les délégués préfèrent l'inscription des réunions des Tribunaux municipaux sous « Réunions spéciales » : avec un « x » comme nombre de membres. En ce qui concerne l'Armée du Salut et les établissements semblables, on semble être d'avis que les groupes des AA bien établis qui se réunissent régulièrement et qui ne portent pas le nom de l'établissement devraient être inscrits comme groupes ordinaires. Si on sait que les réunions ont une assiduité passagère et qu'ils utilisent le nom de l'établissement, ils devraient être listés sous la rubrique « Réunions spéciales ».
3. Que les délégués préfèrent maintenir la politique voulant que le personnel du BSG soit guidé par la définition d'un groupe des AA qui paraît à la première page de l'annuaire mondial. Même si certains groupes ne pratiquent pas le programme courant des AA au début, nous devrions nous guider par « l'autonomie de groupe », est-il suggéré. En général, le groupe finira par se conformer avec la Tradition ou il deviendra inactif.
4. Que la majorité des délégués sont en faveur d'inscrire les noms des délégués et des présidents des comités régionaux dans l'annuaire. On a généralement convenu que la permission soit considérée dans ces inscriptions.

Que soit faite la recommandation pour les Dossiers des groupes et les annuaires qu'à l'avenir, le BSG utilise le mot « rapporté » plutôt qu'effectif « actif » quand il demande des données des membres sur les cartes des annuaires des groupes.

1963

La Conférence a convenu qu'il ne serait pas pratique d'inscrire les bulletins locaux de nouvelles des AA dans l'annuaire mondial. (Proposition de l'Assemblée)

1965

Que conformément à la procédure passée, l'annuaire mondial ne soit pas mis à la disposition des organisations extérieures, étant donné la nature confidentielle de ce document. (Autres agences)

1966

Qu'on réaffirme la politique actuelle des inscriptions dans l'annuaire mondial : (Proposition de l'Assemblée)

« Traditionnellement, lorsque deux alcooliques ou plus se réunissent pour devenir abstinentes, ils peuvent se considérer un Groupe des AA à condition qu'en tant que Groupe ils soient financièrement autonomes et n'aient aucune affiliation externe. Les groupes qui sont inscrits dans l'annuaire le sont à leur propre demande. L'inscription dans l'annuaire ne constitue ni ne suppose aucune approbation ou caution des perceptions et méthodes adoptées par un groupe en particulier à l'endroit du programme traditionnel des AA. »

Que la politique de « non-usage commercial » définie dans l'annuaire soit réaffirmée : (Proposition de l'Assemblée)

« L'annuaire mondial des AA est confidentiel et réservé à l'usage des membres des AA pour partager des informations et des activités des AA. Il ne doit pas être utilisé comme liste d'expédition, à des fins commerciales ou pour autres formes de sollicitation. »

À la Conférence, on estime que les informations concernant les jetons, les épingles, et autres sujets du genre, ne sont pas des objectifs des AA et que l'annuaire ne devrait pas être utilisé. (Proposition de l'Assemblée)

1967 Il est recommandé :

Que le BSG transmette les demandes d'annuaires mondiaux d'autres organismes aux délégués régionaux pour suivi. (Information publique)

Qu'une autre lettre soit envoyée par le BSG au FBI pour les informer de la nature confidentielle de l'annuaire.

1968 Il est recommandé :

Que soit approuvée la proposition de publier l'*annuaire mondial* en deux éditions — une pour les États-Unis et le Canada, et l'autre pour tous les autres pays. (Proposition de l'Assemblée)

1972 Il est recommandé :

On a reconnu que les groupes familiaux ne devraient pas être inscrits sous le nom de groupe de famille dans l'annuaire des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Il a été unanimement accepté que les groupes « alcool et médicament » ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA ou dans les listes de réunions. (Proposition de l'Assemblée)

Que des lignes de conduite spécifiques sur l'usage de l'annuaire mondial soient préparées par le BSG dès que possible pour l'annuaire mondial, Partie I (É.-U. et Canada). Les délégués ont convenu à l'unanimité que leur nom pourrait être utilisé pour toute référence du BSG. (Proposition de l'Assemblée)

1973 Il est recommandé :

Que les Lignes de conduite pour l'utilisation de l'annuaire mondial tel que présentées à la Conférence sont acceptées à l'unanimité. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit accepté un moratoire d'un an sur la publication de l'annuaire mondial tel que présenté. (Proposition de l'Assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que la Conférence approuve les recommandations suivantes du comité sur l'Étude de l'annuaire mondial : (Proposition de l'Assemblée)

- Que la Partie I (É.-U. et Canada) de l'annuaire mondial soit scindée en trois sections, chacune subdivisée par territoire :
Est des États-Unis — Territoire du Nord-est,
Territoire du Sud-est, Territoire de l'Est central
Ouest des États-Unis — Territoire du Pacifique,
Territoire de l'Ouest central, Territoire du Sud-ouest
Canada
- Que le travail soit planifié afin que la Partie II de l'annuaire mondial (tous les autres pays) soit distribuée avant l'été.
- Qu'un système échelonné d'envoi dans le but obtenir des réponses et de traiter les changements des cartes d'information de groupe soit établi pour faciliter la progression du travail tout au long de l'année.
- Que seuls les noms au complet et les numéros de téléphone qui peuvent être utilisés à des fins de référence de Douzième Étape et pour information sur les réunions provenant de toutes sources soient publiés. Que ceci soit clairement indiqué sur les feuilles de renseignements des groupes.
- Que soient incluses les informations sur les lieux des réunions au dos des cartes d'information de groupe. Que ces informations soient réservées à l'usage exclusif du BSG et non indiquées dans l'annuaire.
- Que l'on demande aux délégués d'assumer la responsabilité de toutes les cartes pour annuaires dans leurs régions.

Que la Conférence affirme que tous les groupes des AA devraient être inscrits dans l'annuaire mondial. Cette mesure est conforme à la description d'un groupe des AA dans l'*annuaire mondial*. (Proposition de l'Assemblée)

1975 Il est recommandé :

Que l'on continue d'inscrire les contributions dans les annuaires des AA, et que l'on utilise les contributions de l'année civile précédente. (Finances)

1977 Il est recommandé :

Qu'en ce qui a trait aux annuaires des AA : (Proposition de l'Assemblée)

- Que les états et les provinces soient inscrits par ordre alphabétique plutôt que par territoire.
- Que soit réaffirmée la recommandation de la Conférence des Services généraux 1974 : « Que seuls les noms au complet et les numéros de téléphone qui peuvent être utilisés à des fins de référence de Douzième Étape et pour information sur les réunions provenant de toutes sources soient publiés. Que ceci soit clairement indiqué sur les feuilles de renseignements des groupes. »
- Que le numéro de service du groupe (utilisé pour les dossiers du BSG) devrait être inscrit avec d'autres informations.
- Que l'on continue de publier les contributions des groupes.

1978 Il est recommandé :

Que tous les groupes des Îles Vierges américaines et des Îles Bahamas soient listés dans la prochaine réimpression de l'Annuaire des AA de l'Est des É.-U.

Que la portée du comité des Actes et Statuts de la Conférence soit augmentée pour inclure la responsabilité pour proposer des changements dans le format ou la composition des six annuaires : *Est des É.-U., Ouest des É.-U., Canada, International, Hôpitaux et Prisons*. Il a aussi été recommandé que cette proposition soit transmise au comité du Conseil pour la Conférence des Services généraux pour étude lors de sa réunion trimestrielle de juillet afin d'éviter le double emploi ou le dédoublement des fonctions des divers comités. (Actes et Statuts)

1979 Il est recommandé :

Que les six annuaires indiquent la saison (printemps, été, automne, hiver) et l'année où chacun d'eux est finalement imprimé et distribué. (Actes et Statuts)

Que les inscriptions dans l'*annuaire international* des Bureaux des services généraux, des bureaux centraux et des Intergroupes soient imprimées dans une couleur différente ou mises entre parenthèses pour les rendre plus facilement identifiables. (Actes et Statuts)

Que les noms des groupes « Alcool et médicaments » ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1980 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1974 concernant l'inscription dans les annuaires des groupes des AA : (« Que tous les groupes des AA devraient être inscrits dans l'*annuaire mondial*. Cette mesure est conforme à la description d'un groupe des AA dans l'*annuaire mondial*. »), et il est de plus recommandé que les décisions concernant la vérification d'un « vrai groupe des AA » soient prises localement. (Actes et Statuts)

Qu'il n'est pas possible d'ajouter dans l'immédiat les noms, adresses et numéros de téléphone des membres des comités de districts dans les annuaires des É.-U. et du Canada. (Actes et Statuts)

1981 Il est recommandé :

Que l'annuaire des groupes des AA dans les centres de traitement soit discontinué. (Actes et Statuts)

Que soit réaffirmée la résolution de 1977 sur l'inscription par ordre alphabétique des états et des provinces dans les annuaires. (Actes et Statuts)

1982 Il est recommandé :

Que la phrase suivante soit ajoutée en caractère gras sur la couverture des annuaires des AA sous la mise en garde « CONFIDENTIEL » : « Cet annuaire ne doit pas être utilisé comme liste d'envoi ou pour toute autre forme de sollicitation ou de projet commercial ». (Publications)

1984 Il est recommandé :

Que les adresses et heures de réunion ne soient pas incluses dans les annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à servir comme liste locale de réunions. (Actes et Statuts)

Que la publication des annuaires des AA ne soit pas suspendue. (Actes et Statuts)

Que le Conseil d'administration d'A.A.W.S., Inc., nomme un sous-comité pour étudier le contenu et le format des annuaires et fasse rapport au comité des Actes et Statuts de la Conférence de ses constatations pour considérations. (Actes et Statuts)

1985 Il est recommandé :

Que le format des annuaires des AA soit modifié pour devenir trois colonnes sur une page sans les adresses des représentants auprès des services généraux, leur code postal et le nombre de membres. (Actes et Statuts)

1986 Il est recommandé :

Que les groupes à double dépendance ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. (Actes et Statuts)

1987 Il est recommandé :

Qu'aucun changement ne soit apporté pour le moment à la définition d'un groupe des AA dans les annuaires des AA. (Actes et Statuts)

Que, dans un effort pour améliorer la réponse des régions à l'envoi postal annuel par le BSG des relevés des groupes : (Actes et Statuts)

Une liste résumant la totalité des changements dans la région soit envoyée avec la lettre d'accompagnement.

La date limite pour les relevés soit remise à une date ultérieure (15 mars).

La page titre de l'annuaire soit modifiée pour indiquer deux années, par ex., 1987-88.

Les relevés retournés par les régions au BSG indiquent clairement les changements aux groupes.

Que la résolution de la Conférence 1986 voulant que les annuaires ne publient pas les groupes « à doubles dépendances » soit réaffirmée : « Que les groupes à doubles dépendances ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA ; » et que les groupes à doubles dépendances inscrits dans les annuaires soient éliminés. (Les groupes à doubles dépendances sont par définition des groupes avec affiliations extérieures.) (Actes et Statuts)

1988 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence des Services généraux de 1984 : (Actes et Statuts)

« Que les adresses et heures de réunion des comités ne soient pas incluses dans les annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à service comme liste locale de réunions. »

1989 Il est recommandé :

Que la Conférence des Services généraux de 1989 nomme un comité ad hoc composé de délégués du 39^e groupe et d'employés du BSG affectés au nouveau système informatique, afin d'étudier les problèmes reliés à l'enregistrement des groupes et aux annuaires AA, et de soumettre ses recommandations à la Conférence des Services généraux de 1990. (Résolution de l'Assemblée)

1990 Il est recommandé :

Que les annuaires nationaux soient maintenus dans leur présentation actuelle, qu'ils soient distribués aux responsables régionaux, aux RDR et dans les bureaux centraux ou d'inter-

groupe, et qu'ils soient offerts pour achat aux groupes et aux membres AA. (Résolution de l'Assemblée)

Que les annuaires nationaux AA et le formulaire de renseignements des groupes contiennent ce qui suit: (Résolution de l'Assemblée)

La Troisième Tradition (version intégrale)

« Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux et celles qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désire se rétablir. L'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution monétaire ou conformité à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA, pourvu qu'ils ne se reconnaissent alors aucune affiliation avec des organismes extérieurs. »

La Cinquième Tradition (version intégrale)

« Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un seul but primordial : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore. »
Dans sa présentation de la Neuvième Tradition, notre cofondateur Bill W. nous met en garde : « A moins de se conformer d'assez près aux Douze Traditions des AA, le groupe peut se détériorer et périr. »

1994 Il est recommandé :

Qu'aucun annuaire des AA ne peut faire mention des contributions financières puisque cette information est donnée ailleurs, et que l'objectif des annuaires est d'aider les membres des AA en voyage à trouver des lieux de réunion ou à mettre la Douzième Étape en pratique. (Actes et statuts)

Que la politique sur la diffusion des annuaires confidentiels des AA à des organismes extérieurs, aux professionnels des centres de traitement et aux autres qui en font la demande soit modifiée de la façon indiquée ci-dessous, lorsque le délégué de la région approuve ce changement, à cause de la nécessité de respecter l'autonomie et l'anonymat des autres groupes et membres, ainsi que du mouvement tout entier. (Collaboration avec les milieux professionnels)

a. Le BSG ne doit plus diffuser les annuaires confidentiels des AA à l'extérieur du mouvement.

b. A l'avenir, le BSG doit répondre aux demandes par une lettre d'explication amicale et la liste des bureaux centraux, des intergroupes et des permanences téléphoniques aux États-Unis et au Canada; il doit ensuite transmettre cette demande au délégué régional afin que celui-ci soit informé et assure le suivi.

1996 Il est recommandé :

Que les « contacts internationaux spéciaux » figurent dans la liste s'ils desservent des populations particulières (jeunes, médecins, gais, lesbiennes, etc.) qui répondent aux critères suivants : (1) Nombreux membres ; (2) Réunions internationales annuelles ; (3) Contacts dans les régions et les États ; (4) Maintien d'une liste de membres ou d'un annuaire des réunions répondant à des besoins spéciaux pour le travail de la Douzième Étape; (5) Ils favorisent le rapprochement au sein du Mouvement. (Actes et statuts)

Que les groupes internationaux qui se réunissent par correspondance, comme le groupe des malentendants et le groupe Bonjour le Monde figurent dans les annuaires AA dans la section « Réunions internationales par correspondance » afin d'assurer des possibilités de partage aux membres qui ne peuvent assister à des réunions. (Actes et statuts)

1997 Il est recommandé :

Que les réunions en ligne des AA qui en font la demande soient incluses dans les annuaires des AA à la rubrique « *International Correspondence Meetings* » (Liste de réunions internationales par correspondance) et que chaque réunion en ligne qui demande à être inscrite dans nos annuaires, fournisse au BSG le nom et l'adresse physique d'un membre qui acceptera d'être le contact par « correspondance ». (Actes et statuts)

Qu'un intergroupe desservant les réunions des AA en ligne soit inscrit en regard des réunions en ligne à la rubrique « *International Correspondence Meetings* ». (Actes et statuts)

2001 Il est recommandé :

Que les « réunions par téléphone » qui demandent à être incluses dans les annuaires des AA soient ajoutées dans la section *International Correspondence Meetings*, sous une rubrique appelée *Telephone Meetings*. (Actes et statuts)

Résolutions pertinentes aux films, films fixes et vidéos

1951 Il est recommandé :

Que chaque délégué informe son comité du film fixe approuvé pour questions générales, illustrant les services rendus par le Grapevine et par le Bureau des Services généraux. (Finances)

Que le premier rapport aux groupes et aux membres des AA comporte cette présentation visuelle et l'information que les services rendus par le Grapevine et par le Bureau des Services généraux ne devaient pas être réduits. (Finances)

Que les films fixes des présentations sur diapositives illustrant les fonctions du Grapevine et du Bureau des Services généraux sortent le premier juin 1951, au moment où est soumis Rapport de la Conférence à tous les membres. (Actes et Statuts).

1960 Il est recommandé :

Que le Conseil d'administration poursuive le projet de préparer un film documentaire des AA pour vente aux groupes des AA et pour utilisation par d'autres personnes intéressés, à un coût pour le Conseil des Services généraux ne dépassant pas 7 500 \$; et que le projet comprenne une provision pour contrôle du scénario et pour vente exclusive aux groupes et à d'autres, approuvé par le Conseil des Services généraux. (Politiques)

1961 Il est recommandé :

Que ne soit pas présenté aux groupes le film représentant des scènes du Congrès du 25^e anniversaire à Long Beach, Californie, en raison de difficultés de « contrôle » pour éviter des violations de la Tradition de l'anonymat des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Que soit approuvée la procédure du comité de l'Information publique de considérer les obligations financières quand des producteurs de films communiquent avec le BSG pour proposer un film sur les AA. (Politiques)

1964

Le comité des Publications de la Conférence estime qu'il ne serait pas pratique que les membres du comité participent aux analyses de cassettes ou de films. (Publications)

La Conférence approuve un nouveau film fixe décrivant les services mondiaux qui sera disponible au BSG. (Proposition de l'Assemblée)

1966

La Conférence approuve d'imputer la moitié des coûts du film « Bill's Own Story » au Budget 1965 (5 200 \$) et un montant égal au Budget 1966. (Finances)

1968

La Conférence a recommandé que des copies du film « Time for Decision », qui dépeint les événements dans la vie d'un alcoolique et qui parle de l'aide qui est offerte à lui et à sa famille par divers organismes, y compris les AA, soient offerts aux membres en location. (Proposition de l'Assemblée)

1969

Il a été jugé que le film fixe du BSG est très efficace pour informer les membres sur le BSG, et pour les encourager à contribuer. Le comité a suggéré que tous les délégués montrent le film fixe du BSG aussi souvent que possible, juste avant leur discussion sur la nécessité de contributions et de soutien. (Finances)

1970

Qu'une meilleure utilisation du film fixe du BSG soit faite et il est suggéré qu'il soit distribué et format diapositive pour en faciliter l'utilisation. (Finances)

1972 Il est recommandé

En ce qui a trait au Fonds commémoratif de Bill W. : Qu'il soit convenu de retarder la décision sur l'utilisation du Fonds commémoratif de Bill W. afin que les délégués puissent discuter avec leurs groupes de la suggestion d'un film sur l'histoire des AA, ou pour des fins d'information publique, et qu'ils reviennent l'an prochain prêts à prendre une décision sur cette suggestion ou sur une autre. (Proposition de l'Assemblée) [En 1973, la Conférence a recommandé à l'unanimité que l'argent dans le Fonds commémoratif de Bill W. soit transféré au Fonds général aussi rapidement que possible.]

1974 Il est recommandé :

Que conformément à la recommandation du Conseil des Services généraux, le film « Bill's Own Story » soit mis à la disposition des groupes Al-Anon, aux mêmes conditions que pour les groupes des AA. (Information publique)

Que le BSG discontinue la distribution du film « Time for Decision » parce qu'il n'y a pas assez de demandes. (Information publique)

1975 Il est recommandé :

Que le film « Bill's Own Story » puisse être projeté lors des rencontres d'information dans des centres de rétablissement, pourvu que ce soit sous la responsabilité d'un membre des AA. (Collaboration avec les milieux professionnels)

1977

Après discussion, il est décidé qu'il n'y avait pas unanimité substantielle concernant la présentation du film sur le Congrès international 1960 aux Forums territoriaux, et il est aussi décidé que le sujet devrait être discuté dans les régions avant une décision définitive. Il est aussi suggéré qu'un exemplaire additionnel soit préparé et mis en sécurité. (Proposition de l'Assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que le film du Congrès international à Long Beach, Californie, soit conservé uniquement pour les archives. (Proposition de l'Assemblée)

Que le film test montré au comité des Publications de la Conférence soit prolongé à un film d'environ 25 minutes pour

transmettre le message des AA au grand public ; il est entendu que le film sera présenté à la Conférence des Services généraux 1979 pour approbation avant distribution. (Publications)

1979 Il est recommandé :

Que l'on ajoute une voix hors champ à la fin du film « Chez les Alcooliques anonymes » pour répéter que des techniques cinématographiques ont été employées pour protéger l'anonymat des membres des AA. Avec cet ajout, le comité a recommandé que le film soit approuvé par la Conférence. [La Conférence a aussi stipulé que la piste sonore sera améliorée.] (Publications)

Qu'en ce qui concerne la distribution du film « Chez les Alcooliques anonymes » : (Publications)

- a. Qu'A.A. World Services conserve la propriété du film et qu'il contrôle la distribution de chaque exemplaire.
- b. Que durant sa première année, le film soit diffusé seulement à ceux qui manifestent un intérêt direct pour aider l'alcoolique malade, et que le délégué de la région soit informé de toutes les demandes de sa région pour obtenir le film.
- c. Que la priorité pour distribuer le film soit : (1) entités de service des AA, comme les comités d'information publique, les comités des institutions, et autres ; (2) ceux qui ont un intérêt direct pour aider l'alcoolique malade, comme les programmes de traitement, les groupes de professionnels, et autres ; (3) les écoles, les églises, les clubs de service, et autres.
- d. Que bien que le film s'adresse principalement à un usage extérieur aux AA, des exemplaires peuvent être disponibles pour location à quelques entités des AA qui désirent en faire la projection.
- e. Qu'à l'exception d'une ou deux régions choisies pour le test, l'utilisation du film pour la télévision soit reportée d'un an pour permettre à la Conférence des Services généraux d'acquiescer une bonne expérience sur la réaction du Mouvement et du public envers le film.
- f. Que l'on demande à quiconque projette de montrer le film pendant la prochaine année de soumettre une courte évaluation au BSG sur un formulaire préparé.
- g. Que les résultats de l'évaluation et la politique de distribution soient analysés par le comité d'Information publique de la Conférence 1980.

1980 Il est recommandé :

Que les photos de Bill W. et de Dr Bob ne soient pas enlevées dans le film « Chez les Alcooliques anonymes ». (Proposition de l'Assemblée)

Que le film fixe sur les Archives « Les étapes du voyage » soit approuvé par la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

Que le film *Chez les Alcooliques anonymes* soit disponible pour distribution dans le public. (Information publique)

Que dans l'esprit des Onzième et Douzième Traditions, les membres des AA à qui on demande d'enregistrer sur bande vidéo des causeries et des réunions, protègent l'anonymat dans la presse écrite ou parlée, ainsi que dans les films et les bandes vidéo, se rappelant que l'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions. Le comité recommande en plus qu'on invite les membres à donner leurs causeries en personne plutôt que par bande vidéo, vu la tendance de ce moyen technique à placer les personnalités avant les principes. (Collaboration avec les milieux professionnels)

1981 Il est recommandé :

Que le film fixe « Les étapes du voyage » ne soit montré qu'à l'intérieur du Mouvement. (Proposition de l'Assemblée)

1982 Il est recommandé :

Que ne soit pas approuvée la suggestion d'un film fixe sur les fonctions des bureaux centraux et d'intergroupe. (Publications)

Que la suggestion de produire un film fixe sur les fonctions de l'inventaire de groupe de soit pas acceptée dans l'immédiat. (Publications)

1983 Il est recommandé :

Que ne soit pas approuvée la suggestion qu'un film fixe soit produit sur les fonctions des bureaux centraux et d'intergroupe ; et que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence 1982 concernant la suggestion de ce film fixe. (Publications)

1984 Il est recommandé :

Que soit approuvée la version mise à jour du film fixe « P.O. Box 459 ». (Publications)

Que soit réalisée une ébauche vidéo de 60 secondes de séquences tirées du film « Chez les Alcooliques anonymes » décrivant ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas, et comprenant éventuellement Le Préambule, pour utilisation dans le cadre du travail d'information publique du Congrès international, sous réserve de l'approbation en tant que dépense d'IP par AAWS. (Information publique)

1985 Il est recommandé :

Que soit entrepris le travail préliminaire sur la création d'un film fixe basé sur les pensées contenues dans la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison », à l'intention des détenus. (Centres correctionnels)

Que l'idée d'un film, d'une bande fixe, d'une vidéo ou de tout autre outil du genre ciblant les jeunes soit référée au comité du Conseil pour l'Information publique pour étude et que rapport en soit fait au comité de l'Information publique de la Conférence 1986. (Information publique)

1986 Il est recommandé :

Que la vidéo de 4 minutes proposée pour une vidéo de 15 minutes de film de 16 mm basée sur la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » en référence à obtenir des drogues ou à faire le trafic des stupéfiants » à la page 1 de la transcription soit éliminée, de même que la phrase « n'importe quoi sauf boire » aux pages 6 et 7 de la transcription, qui sera remplacée par « Ne buvez pas ». (Centres correctionnels)

Que ce film de 15 minutes soit produit au complet et présenté à la Conférence 1967, et que le comité du conseil pour les Établissements correctionnels surveille et fasse rapport sur la progression du film pendant l'année. (Centres correctionnels)

Qu'il est prématuré de considérer un film sur les finances (jusqu'à ce que les Lignes de conduite sur les Finances soient publiées). (Finances)

Que soit réalisé le film de 28 minutes sur les jeunes, pourvu que dans toute section « reprise » de la version définitive, l'accent soit seulement sur l'alcoolisme. Le comité a de plus recommandé que le film soit soumis à l'approbation de la Conférence 1987. (Information publique)

1987 Il est recommandé :

Que la vidéo de 16 minutes basée sur la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit produite pour distribu-

tion au Mouvement avec les suppressions suivantes : (a) « dans ce film » éliminé de l'introduction, et (b) élimination de « AA » dans le crédit 4, page 7 du script. (Centres correctionnels)

Que la vidéo « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » soit produite avec sous-titres pour les malentendants à un coût n'excédant pas 1 500 \$. (Centres correctionnels)

Que soient approuvées la réalisation et la distribution du film sur les jeunes, et que la version vidéo du film comporte des sous-titres pour les malentendants. (Information publique)

Que le comité du conseil pour l'Information publique étudie la possibilité d'adapter en espagnol et en français le nouveau film sur les jeunes. (Information publique)

1988 Il est recommandé :

Qu'un cadre de discussion n'est pas nécessaire en ce moment pour le film « Les jeunes et les AA ». (Information publique)

Que l'on prépare un document audiovisuel destiné aux centres de traitement et que l'on présente un échantillon de trois minutes à la Conférence des Services généraux 1989 pour une étude plus poussée.

Le film en question devra aborder les sujets suivants : (Centres de traitement)

- a. Ce que les AA sont et ce qu'ils ne sont pas
- b. L'anonymat
- c. Les Traditions
- d. Les Étapes
- e. Les catégories de réunions
- f. Le parrainage
- g. Les groupes d'attache

Que le film puisse servir aux différents comités connexes, aux groupes des AA, et qu'il soit un outil de Douzième Étape supplémentaire. (Centres de traitement)

Que le coût de production du « clip » ne dépasse pas une somme d'environ 17 000 \$. (Centres de traitement)

1989 Il est recommandé :

Que soit réalisé un film de quinze minutes à l'intention des membres AA qui transmettent le message dans les centres de traitement et que ce film soit présenté à la Conférence des Services généraux de 1990. (Centres de traitement)

Note : Même si l'article suivant n'a pas réuni les deux tiers des voix nécessaires pour en faire une recommandation de la Conférence, il n'en a pas moins reçu une importante majorité et constitue, par conséquent, une forte suggestion que devra étudier le Conseil:

« Il a été suggéré que soit supprimée du projet de film sur les centres de traitement la partie du scénario qui parle de Louis B., à cause de l'endossement implicite de Narcotiques anonymes. » (Centres de traitement)

Que le film 16 mm intitulé « A.A. — An Inside View » soit mis en vente plutôt que loué à long terme, étant bien entendu que les droits d'auteur sur le film constituent une protection suffisante contre un usage abusif par des organisations extérieures. Cette recommandation est conforme à notre politique de distribution concernant nos films les plus récents, mis à la disposition du public en général. (Publications)

Que soit réaffirmée cette recommandation de la Conférence de 1980 : (Information publique)

« Que, conformément à nos Onzième et Douzième Traditions, les membres AA chargés d'enregistrer sur vidéo les conférences et réunions préservent l'anonymat au niveau de la presse, de la radio, du cinéma et de la vidéo, conscients que l'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions. Le comité a, de plus, recommandé que les conférences de membres AA soient livrées en personne plutôt que sur vidéo, étant donné la tentation de se servir de la vidéo pour mettre les personnalités au-dessus des principes ».

Qu'AAWS, Inc. donne non seulement aux stations de télévision, mais aussi aux comités de service la possibilité d'utiliser des versions abrégées de tous nos films maintenant disponibles pour le public, tout en recommandant fortement de les utiliser dans leur version intégrale, chaque fois que cela est possible, afin de préserver l'intégrité du message AA. (Information publique)

1990 Il est recommandé :

Que le comité des publications du Conseil étudie la faisabilité de la mise à jour du film fixe et du vidéo « Circles of Love and Service », à cause de la nécessité d'y inclure des renseignements et un contexte courants ; que le comité fasse rapport de ses conclusions au comité des publications de la Conférence de 1991. (Publications)

Que le comité de l'information publique du Conseil considère la faisabilité de la conception de messages d'intérêt public pour la vidéo et la télévision, l'accent étant mis sur les jeunes membres AA et sur les minorités de tous genres, dans le cadre de la volonté d'AA de transmettre son message à tous les alcooliques. Que le comité en fasse une proposition à la Conférence des Services généraux de 1991. (Information publique)

Que le film « *Hope : Alcoholics Anonymous* » soit accepté tel que présenté, afin de combler un besoin exprimé par les membres AA qui transmettent le message dans les centres de traitement ; que le film soit traduit en français et en espagnol, et sous-titré pour les alcooliques sourds et handicapés auditifs, en conformité avec les suggestions faites pour nos autres vidéos récents. (Centres de traitement)

1991 Il est recommandé :

Que le film, les diapositives et la vidéocassette « Circles of Love and Service » ne soient pas révisés et que ce matériel ne soit pas remplacé une fois les stocks écoulés. A cette date, toute vidéocassette commandée sera fournie au prix coûtant. (Publications)

Que la production d'une vidéo-pilote de 15 minutes mettant en vedette des jeunes et des membres des groupes minoritaires soit autorisée au coût total de 82 000 \$ et que cette vidéo soit soumise à la Conférence de 1992 pour approbation définitive. (Information publique)

Que le comité de l'information publique du Conseil soit autorisé à dépenser 4 000 \$ pour des affiches ou d'autre matériel visuel qui résumant un projet de film ou de vidéo sur les Traditions axé sur l'anonymat, et qu'il présente son projet à la Conférence de 1992. (Information publique)

Qu'une fois les stocks épuisés, la brochure « Les A.A. dans les centres de traitement » soit révisée afin de fournir des renseignements sur « Les Alcooliques anonymes : un espoir » et sur d'autres films ou vidéocassettes appropriés qui ont été approuvés par la Conférence. Le texte qui sera ajouté avant la rubrique « Quelques suggestions » sera le suivant :

La vidéocassette « Les Alcooliques anonymes: un espoir » explique les principes des AA et constitue un outil précieux pour les membres qui font des exposés aux administrateurs et au personnel des centres et aussi pour la transmission du message de rétablissement. » (Centres de traitement)

1992 Il est recommandé :

Que la vidéo produite à l'intention des jeunes alcooliques soit distribuée après y avoir apporté deux corrections mineures : supprimer sur le ruban le segment d'environ 3 minutes 23 secondes qui semble montrer un achat de drogue dans la rue et ajouter au générique final la mise en garde au sujet de l'anonymat qui apparaît au début. (Information publique)

1995 Il est recommandé :

Qu'une vidéo soit produite, avec une brochure d'accompagnement, sur la façon dont le BSG sert le mouvement tout entier. (Publications)

Note : Le comité insiste fortement pour que le vidéo comporte une structure des services qui soit un peu similaire à celle du vidéo « Circles of Love and Service » qui est discontinué.

Coût : L'estimation actuelle d'une vidéo de quatorze minutes d'images en direct avec un narrateur varie de 30 000 \$ à 60 000 \$. La brochure d'accompagnement coûtera environ 60 000 \$.

1996 Il est recommandé :

Qu'une vidéo d'essai soit produite pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de détention et qu'elle soit soumise à l'examen de la Conférence de 1997. (**Note** : Le coût est évalué à environ 20 000 \$ par année.) (Établissements correctionnels)

Elle doit refléter les points suivants : (Établissements correctionnels)

- a. Notre objectif unique
- b. Ateliers sur les centres de détention
- c. Réactions des personnes détenues qui assistent à des réunions dans leur établissement ainsi que de membres à l'extérieur qui transmettent le message à l'intérieur
- d. Exposés par des détenus lors de rencontres AA
- e. Imprévus et obstacles pour la transmission du message « à l'intérieur »
- f. Comment améliorer les communications au sein des AA et aussi avec les administrateurs des centres de détention
- g. Comment maintenir la participation des membres une fois qu'ils ont commencé à participer.

1997 Il est recommandé :

Que soit terminée la vidéo pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de détention et qu'elle soit soumise à l'examen du Comité des Centres de détention de la Conférence de 1998. (**Note** : des frais additionnels de l'ordre de 41 000 \$ seront requis pour terminer la vidéo). (Établissements correctionnels)

Les sujets suivants devraient être couverts dans la vidéo : (Établissements correctionnels)

- a. L'unicité de notre but premier
- b. Les ateliers sur les Centres de détention
- c. Des réactions d'hommes et de femmes détenus participant à des réunions des AA dans leurs établissements et de membres de l'extérieur qui transmettent le message à l'intérieur des murs.
- d. Un détenu prenant la parole lors d'une activité des AA
- e. Les imprévus et les obstacles à la transmission du message dans les institutions
- f. Comment améliorer les communications chez les AA et avec les administrations pénitentiaires
- g. Comment maintenir l'engagement des AA une fois qu'il est acquis
- h. Insister sur la participation des membres à l'extérieur et leur vision de la situation.

Que soit autorisé le tournage de piétage vidéo d'une simulation de la 47^e Conférence des Services généraux, ainsi que des comités de la Conférence, en gardant à l'esprit le respect de notre tradition d'anonymat. (Pour inclusion possible dans la vidéo sur le BSG, le Grapevine et la structure de service). (Publications)

Que suite à un visionnement critique de la copie de travail de la vidéo sur le BSG, le Grapevine et la structure de service, le comité des publications du Conseil prépare une version finale qui sera soumise à l'approbation du comité des publications de la Conférence de 1998, ainsi que le document d'accompagnement et les modifications fournies au comité des publications du Conseil. (Publications)

1998 Il est recommandé :

Que soit approuvée la vidéo « *Carrying the Message Behind These Walls* » [Trad. Provisoire: Transmettre le message derrière ces murs] pour encourager plus de membres des AA à participer à la transmission du message dans les centres de détention, et qu'on y apporte deux ajustements mineurs de foyer pour protéger l'anonymat des membres des AA. (Établissements correctionnels)

Qu'on approuve pour distribution la vidéo « *Your A.A. General Service Office, the Grapevine and the General Service Structure* » [Trad. provisoire: Votre Bureau des Services généraux des AA, le Grapevine et la structure des Services généraux]. (Publications)

1999 Il est recommandé :

Qu'on confirme les Recommandations de 1966 et 1974 à l'effet que le film *Bill's Own Story* (L'histoire de Bill) soit réservée à l'usage exclusif des groupes, et que ce film soit mis à la disposition des groupes Al-Anon, aux mêmes conditions. (Information publique)

Note : Selon le Rapport final de la Conférence des Services généraux de 1966, il a été rapporté que le film a donné aux membres des AA du monde entier une occasion unique d'entendre directement les voix de Lois et de Bill, mais il n'y a pas eu de résolution pour que le film ne soit vu que par les groupes des AA.

Résolutions pertinentes au Bureau des Services généraux

1958 Il est recommandé :

Que soit adoptée la suggestion de changer de nom Siège social des Services généraux pour Bureau des Services généraux. (Politiques)

1962 Il est recommandé :

Que le rapport sur les traductions à long terme soit adopté comme suit :

Les critères pour déterminer dans quelles langues les documents des AA devraient être traduits devraient être basés sur la prédominance de l'alcoolisme parmi les personnes qui parlent la langue.

Que le BSG exerce un contrôle plus serré sur les traductions de documentation approuvée.

Que les données sur la population des AA et sa location devraient constituer un facteur important pour allouer des prêts pour la préparation de publications au niveau local. Cela devrait aussi correspondre avec les données sur les principales langues dans le monde.

Que le BSG assume l'initiative de préparer les publications.

Que le BSG assume la responsabilité de la libre distribution de publications en langues étrangères aux médecins, avocats et autres, si possible par les contacts AA locaux, pourvu que le comité du Budget et des Finances croie que cela est faisable.

Que le financement des publications en langues étrangères soit basé sur le besoin plutôt que sur les dollars disponibles dans l'immédiat.

Que nos services aux groupes à l'étranger soient substantiels, afin que nous puissions compter sur le soutien financier des groupes dans des pays plus développés.

Que soit adoptée telle que présentée la suggestion d'une étude sur la préparation de publications autochtones.

1964 Il est recommandé :

Que soit approuvé le modèle pour la compensation des employés du BSG avalisé par la Conférence, après la discussion sur les salaires du personnel. (Politiques)

1966 Il est recommandé :

Que de nouvelles « feuilles d'information » mensuelles sur les activités des Intergroupes (ou Bureaux centraux) soient compilées et postées chaque mois au BSG et qu'un membre du personnel du BSG soit affecté à la coordination de ce service. (Proposition de l'assemblée)

Que pour aider la croissance des AA dans les petites communautés, les comités des Services généraux de la région et le BSG essaient de fournir des services particuliers en plus des services existant déjà. (Proposition de l'assemblée)

Que soit approuvé un régime de retraite pour les employés du BSG. (Finances)

1970 Il est recommandé :

Que le Bureau des Services généraux ait le droit de choisir l'hôtel où aura lieu la Conférence des Services généraux de 1971 sans consulter les délégués à la Conférence. (Réunion pour délégués seulement)

1972 Il est recommandé :

Que, concernant les malentendus locaux, la Conférence approuve la résolution suivante :

Que la 22^e Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes est d'avis qu'on ne devrait pas demander au BSG d'intervenir ou de s'occuper de disputes ou malentendus locaux. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Qu'on autorise une dépense de 5 000 \$ pour une étude professionnelle sur la relocalisation du BSG et qu'on en présente les conclusions à la Conférence de 1977. (Proposition de l'assemblée)

1977 Il est recommandé :

Qu'il ne serait pas dans l'intérêt supérieur du Mouvement de relocaliser le Bureau des Services généraux en ce moment. (Proposition de l'assemblée)

1978 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la Résolution de la Conférence des Services généraux de 1977, voulant « qu'il ne serait pas dans l'intérêt supérieur du Mouvement de relocaliser le Bureau des Services généraux en ce moment. » (Proposition de l'Assemblée)

1979 Il est recommandé :

Qu'aucun plafond arbitraire ne soit établi sur le nombre de membres du personnel du BSG et du GV éligible pour voter, mais que les délégués n'aient jamais moins que 66 2/3 pour cent du total des votes de la Conférence. Si on ajoute plus de membres du personnel, il pourrait être nécessaire de recourir à une méthode de rotation du personnel éligible au vote. À la suite d'une demande voulant que les délégués représentent pas moins de 75 % des membres votants à la Conférence, ceci a été considéré comme irréaliste. Le comité a souligné que le personnel du bureau (sans les membres du personnel) qui assiste à la Conférence ne participe pas aux séances de la Conférence. Les observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote ; ils ne participent pas aux délibérations de la Conférence. (Politiques et Admissions)

1980 Il est recommandé :

Que lorsque les locaux du BSG et du Grapevine seront agrandis, les bureaux soient modernisés et l'apparence de la réception et des bureaux en général seraient grandement améliorés. (Proposition de l'assemblée)

1985 Il est recommandé :

Que le directeur général désigne un membre du personnel pour coordonner et organiser (au Bureau des Services généraux)

raux) toutes les informations sur l'étendue du message des AA à la population autochtone nord-américaine, y compris, mais sans s'y limiter à (1) la traduction de leurs langues et de leurs dialectes (2) les expériences de divers groupes des AA dans leurs contacts avec ces populations et explorer dans le but de consolider et d'accroître l'expérience des AA dans ces domaines ; présenter un rapport à la Conférence des Services généraux 1986 par quelque comité jugé approprié par le directeur général. (Proposition de l'Assemblée) [Note : Ce projet a été initié comme faisant partie de l'affectation Collaboration avec les milieux professionnels.]

Que toute référence aux « employés non alcooliques » du BSG dans *Le Manuel du Service* chez les AA soit retirée car le BSG n'a pas de politique de n'embaucher que des non-alcooliques dans les services de soutien. (Actes et Statuts)

Qu'un comité du Bureau des Services généraux soit créé pour étudier l'Article 2 des Statuts de la Conférence et fasse rapport sur ses conclusions au comité des Actes et Statuts de 1986. (Actes et Statuts)

1988 Il est recommandé :

Que la note de bas de page no 8 du Onzième Concept soit reformulée pour refléter les pratiques actuelles du Conseil des Services généraux et d'A.A. World Services, Inc., et qu'elle devienne :

« Les membres du personnel du BSG ont un droit de vote aux comités du Conseil. De plus, le membre du personnel qui agit comme coordonnateur du personnel a droit de vote en tant que directeur du Conseil d'A.A.W.S. »

Que la phrase du Onzième Concept qui se lit : « Most staff members' assignments are changed yearly » soit modifiée pour refléter les pratiques actuelles par une note de bas de page qui dirait : « Most staff members serve two years on each assignment. »

1989 Il est recommandé :

Que les notes existantes nos 7 et 8 de la section 3 du Onzième Concept soient supprimées et que soit incluse, à la place, la note suivante concernant la section tout entière: (Actes et statuts)

Afin de faire face aux changements de conditions apparus depuis la rédaction de cette section, AAWS, Inc., avec l'approbation du Conseil des Services généraux, a instauré

la pratique des mandats de deux ans pour la plupart des membres du personnel, et, depuis 1987, un système d'augmentation salariale au mérite a été établi.

Que la note 9 de la section 4 du Onzième Concept, dans *Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des services mondiaux*, soit changée et passe de :

« Les membres du personnel du BSG ont droit de vote, lorsqu'ils siègent [aux comités du Conseil]. De plus, le membre qui occupe la fonction de coordonnateur du personnel vote en tant que directeur du [conseil d'AAWS]. »

à:

« En tant qu'administrateur au conseil d'AAWS, le cadre qui remplit les fonctions de coordonnateur du personnel a droit de vote. »

1990 Il est recommandé :

Que le Bureau des Services généraux attende 30 jours avant de traiter de nouveaux formulaires de renseignements des groupes, afin de permettre aux structures locales d'AA de participer aux processus. (Résolution de l'Assemblée)

1991 Il est recommandé :

Que, dans *Le Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux*, la note 7 du Onzième Concept, qui traite de la rémunération en fonction de la compétence, soit supprimée jusqu'à ce que le Conseil des Services généraux soumette cette question à la Conférence et obtienne son approbation ; il convient de noter cette phrase de Bill dans son introduction : « Les futurs défenseurs de changements structurels n'ont qu'à appuyer leurs recommandations sur de solides arguments — des arguments capables de convaincre tant les administrateurs que les membres de la Conférence. » (Actes et statuts)

1992 Il est recommandé :

Que le directeur général du BSG et le conseil des SMAA conçoivent pour le personnel du BSO un système de rémunération qui soit équitable et conforme aux principes spirituels du Onzième Concept ainsi qu'à toutes les lois en vigueur. (Résolution de l'Assemblée)

1993 Il est recommandé :

Que le BSG analyse ses méthodes actuelles d'adressage et élabore une nouvelle politique de diffusion qui tienne compte du principe de l'anonymat. (Résolution de l'Assemblée)

Résolutions pertinentes aux représentants auprès des services Généraux et aux groupes

Pour les résolutions concernant les contributions des groupes et les finances des groupes, veuillez vous référer aux Résolutions du comité des Finances.

1951 Il est recommandé :

Qu'une version spéciale condensée du Rapport de la Conférence soit envoyée à tous les groupes des AA. (Actes et Statuts)

1952 Il est recommandé :

Qu'un résumé des « Faits saillants » de la Conférence soit aussi posté à tous les groupes. (Actes et Statuts)

1953 Il est recommandé :

Que les groupes qui n'ont pas correspondu avec le siège social pendant deux ans ou plus soient éliminés de la liste d'envoi ; et que le nom de ces groupes soit transmis aux délégués de l'état pour un suivi. (Politiques)

Que tout groupe qui a un secrétaire inscrit au siège social ait droit à un vote lors d'une réunion d'assemblée d'état. (Politiques)

1954 Il est recommandé :

Que deux des trois parties de la proposition pour « Un représentant auprès des Services généraux » soient adoptées par la Conférence : ce sont : (Proposition de l'Assemblée)

- a. Que le représentant du groupe décrit dans la brochure du Troisième Legs soit appelé « Représentant auprès des Services généraux ».
- b. Que le représentant auprès des Services généraux, en plus de participer à l'élection des membres de ses comités régionaux et du délégué de sa région à la Conférence des Services généraux, agisse comme représentant du groupe lors des activités des Services généraux et comme représentant des Services généraux des AA dans le groupe.

Qu'en vertu de ce plan, le représentant du groupe soit inscrit dans l'annuaire des AA, en place du secrétaire dans la liste, sauf lorsque le groupe aura choisi le secrétaire pour s'acquitter du « deuxième » mandat de représentant du groupe.

Que tout groupe qui a un secrétaire inscrit au siège social ait droit à un vote dans une réunion d'assemblée d'état. (Politiques)

Que ne soit pas approuvée la proposition d'inscrire les groupes des hôpitaux et des prisons dans l'annuaire 1955. (Proposition de l'Assemblée)

1956 Il est recommandé :

Qu'il y ait une annonce dans un prochain bulletin du siège social pour rappeler aux représentants des services généraux qu'il en va de leurs responsabilités de transmettre les bulletins au secrétaire du groupe, et aussi de suggérer que chaque fois que cela sera pratique et faisable, le représentant des services généraux utilise une boîte postale comme adresse postale pour le groupe. (Politiques)

Que la Conférence approuve une proposition demandant que le Siège social décrète chaque année que la semaine de la Thanksgiving soit « la semaine de la Gratitude chez les AA » et que cette résolution soit notée dans la demande annuelle précédant la Thanksgiving que les groupes apportent leur soutien aux services des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Tout en reconnaissant le sérieux problème causé par le manque d'uniformité dans les adresses postales des groupes, que la Conférence accepte de ne pas émettre de « directive » à ce sujet. La Conférence a encouragé le comité des Politiques à analyser ce problème et s'est dit certain que les Représentants auprès des Services généraux seront de plus en plus enclins à informer le Siège social des changements d'adresse des groupes. (Proposition de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que le Siège social des Services généraux continue de suggérer aux groupes d'écrire aux individus et aux compagnies impliqués dans le mauvais usage de l'annuaire, en demandant qu'ils soient enlevés de la liste d'envoi et qu'un article soit publié dans le « Exchange Bulletin » concernant le mauvais usage de l'annuaire, qui soit formulé de façon à ce qu'il contribue à définir le but des AA de publier un annuaire. (Politiques)

Que le Siège social décrète chaque année que la semaine de la Thanksgiving soit « la semaine de la Gratitude chez les AA » et que cette résolution soit notée dans la demande annuelle précédant la Thanksgiving que les groupes apportent leur soutien aux services des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1958 Il est recommandé :

Que la question du dénombrement adéquat de membres soit laissée à la discrétion des groupes locaux, avec en plus la suggestion que le groupe local s'efforce d'obtenir autant que possible un comptage inclusif qui indiquerait non seulement les membres qui participent, mais ceux qui sont abstinents chez les AA et qui ne sont pas affiliés à d'autres groupes. De plus, que chaque délégué ajoute dans son rapport à sa région la nécessité d'un dénombrement adéquat et insiste sur l'importance de cette question. (Politiques)

Que le délégué ajoute dans son rapport à sa région l'importance d'une adresse d'envoi permanente pour le groupe, en suggérant aussi que ce soit une Boîte postale, si possible. (Politiques)

Que soit adoptée la suggestion de changer de nom Siège social des Services généraux pour Bureau des Services généraux. (Politiques)

Que la participation de groupe des institutions dans la structure de la Conférence soit laissée à la discrétion des assemblées locales de la Conférence. (Politiques)

1959 Il est recommandé :

Qu'en ce qui concerne le mauvais usage de l'annuaire, l'attention des groupes soit dirigée à nouveau vers son objectif, tel que décrit dans la couverture intérieure de l'annuaire : qu'il soit

utilisé comme un guide et non comme une règle, car il n'a pas pour but d'interférer avec la libre communication chez les AA pour partager des expériences et des activités. Que l'on traite le mauvais usage comme dans le passé. (Politiques)

Qu'il y ait considération et étude par tous les délégués pendant la prochaine année sur la possibilité que tous les envois de groupe du BSG soient adressés aux RSG et que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de 1960 comme sujet de discussion. (Politiques)

1961 Il est recommandé :

Qu'un formulaire soit rempli et signé par le RSG qui souhaite recevoir des envois en double du BSG. (Politiques)

1962 Il est recommandé :

Que soit réaffirmée la recommandation pour les Dossiers des groupes et les annuaires qu'à l'avenir, le BSG utilise le mot « rapporté » plutôt que membership « actif » quand il demande des données des membres sur les cartes des répertoires des groupes. (Politiques)

Que la carte d'information du groupe de l'an prochain comprenne une demande d'information concernant la région de la Conférence à laquelle le groupe appartient. (Politiques)

1963 Il est recommandé :

Que des avis de groupes nouvellement inscrits et éliminés ne soient envoyés qu'aux régions concernées. (Politiques)

Que des avis soient envoyés avec le Exchange Bulletin (maintenant le Box 4-5-9) pour clarifier que les bulletins sont pour l'usage des groupes et ne s'adressent pas exclusivement aux secrétaires ou aux RSG des groupes. (Politiques)

Que soit approuvé un plan pour étudier la possibilité de rendre les Services généraux de plus en plus autonomes financièrement en encourageant les groupes à y contribuer par des partages mensuels (contributions mensuelles régulières). (Proposition de l'assemblée)

1964 Il est recommandé :

Que soit approuvée la proposition que les Régions qui se sont portées volontaires sur une base expérimentale permettent à leurs RSG de recevoir exclusivement les envois du BSG. (Politiques)

À propos de l'utilisation des procurations, qu'un RSG qui assiste à une assemblée régionale AA puisse voter au nom de représentants absents, l'opinion qui prévalait à la réunion, selon un vote à main levée après une courte discussion de la question, que l'idée de voter par procuration pourrait entraîner des abus et que peu de régions étaient prêtes à appuyer cette mesure pour le moment, du moins en ce qui concerne la représentation des groupes réguliers. En reconnaissant en même temps que les groupes dans des établissements carcéraux et dans certains hôpitaux ne seraient pas représentés aux assemblées régionales si elles étaient dans l'impossibilité de confier leur droit de vote à des membres à l'extérieur de leur groupe. (Proposition de l'assemblée)

1965 Il est recommandé :

Que tous les RSG reçoivent les envois de groupe du BSG. (Politiques)

1967 Il est recommandé :

Que les délégués incitent les RSG à commander un exemplaire du Rapport à l'usage du groupe. (Actes et Statuts)

1970 Il est recommandé :

Que les comités régionaux considèrent un symposium des services qui comprendrait un programme éducatif pour les RSG dans leurs relations avec les groupes et leurs relations avec le BSG. Il est souligné la nécessité d'engager plus de personnes articulées, surtout dans le rôle du RSG. (Finances)

Qu'à l'occasion, les discussions de groupe s'articulent sur les brochures approuvées par la Conférence, comme « Le parainage », « Les AA sont-ils pour vous ? », « Voici les AA », ou toute autre brochure qui pourrait être appropriée pour une telle discussion. (Publications)

1972 Il est recommandé :

Qu'un groupe des AA ne devrait pas porter le nom d'un membre des AA ou d'un non-alcoolique, vivant ou décédé. (Proposition de l'assemblée)

Qu'on réaffirme la politique de groupe selon laquelle « Seules les personnes qui désirent cesser de boire peuvent être membres de groupes des AA ; seuls les membres des AA sont éligibles à occuper les postes d'officiers des groupes des AA ; les non-alcooliques sont les bienvenus aux réunions ouvertes des AA. » Il est aussi suggéré que le mot « famille » ne soit pas utilisé dans le nom d'un groupe des AA : si des membres des AA et leurs amis non-alcooliques désirent se réunir régulièrement, qu'ils considèrent ces rencontres comme des « réunions » et non des groupes des AA. [Voir aussi la section des annuaires concernant l'inscription dans ceux-ci.] (Proposition de l'assemblée)

Que la décision de produire des rubans sonores peu importe le médium des réunions des AA, à l'exception possible des réunions fermées, aide certains membres des AA et que la décision sur la façon de faire les enregistrements soit laissée à l'initiative des groupes. (Proposition de l'assemblée)

1973 Il est recommandé :

Que la discussion des groupes à intérêts particuliers soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux 1974. (Proposition de l'assemblée)

Que la Conférence suggère que les anciens délégués n'occupent pas les postes de RSG ou de RDR, mais qu'ils trouvent plutôt d'autres façons de faire du service dans leur région. (Proposition de l'assemblée)

Que les nouveaux soient initiés et s'engagent le plus rapidement possible dans la structure de service des AA. (Proposition de l'assemblée)

1974 Il est recommandé :

Que tous les groupes des AA soient inscrits dans *L'annuaire mondial* * selon la définition d'un « groupe des AA » utilisée depuis longtemps dans *L'annuaire mondial* : (Proposition de l'assemblée)

« Traditionnellement, deux alcooliques ou plus qui se réunissent pour leur abstinence peuvent se considérer un groupe des AA, à condition que comme groupe ils soient financièrement autonomes et qu'ils ne se reconnaissent aucune affiliation avec des organismes extérieurs. Les groupes qui sont inscrits dans l'annuaire le sont à leur propre demande. L'inscription dans l'annuaire ne constitue ni ne suppose approbation ou caution des perceptions et méthodes adoptées par un groupe à l'endroit du programme traditionnel des AA. »

*Les membres de la Conférence ont convenu qu'idéalement, tout membre des AA devrait être accueilli dans toute réunion des AA. Ceci devrait s'appliquer même aux réunions tenues par des membres partageant des intérêts particuliers qui choisissent (selon la Quatrième Tradition qui porte sur l'autonomie des groupes) un nom de groupe qui pourrait sembler limitatif (comme groupe pour hommes seulement, groupe pour femmes seulement, pour médecins, d'étude, groupe ethniques, ceux qui parlent certaines langues, pour les jeunes, les prêtres, les homosexuels, les policiers, les nouveaux, les avocats et autres professions ou vocations, etc.) — particulièrement qu'aucune autre réunion n'est disponible pour un alcoolique qui a besoin d'une réunion.

Qu'une suggestion soit faite à tous les groupes des AA d'acheter le *Rapport de la Conférence*. (Actes et Statuts)

1975 Il est recommandé :

Qu'une suggestion soit faite à tous les groupes des AA d'acheter le *Rapport de la Conférence* 1975. (Actes et Statuts)

1976 Il est recommandé :

Il a été décidé que les éléments requérant l'autorisation des trois quarts des groupes répondants pour être changés ou amendés incluent les Douze Étapes des AA, si jamais de tels changements ou amendement étaient proposés. (Actes et Statuts)

Qu'au moment de changer les Douze Traditions, les Douze Étapes ou les Garanties de l'article 12, chaque fois que les expressions « les groupes des AA inscrits dans le monde », « les groupes inscrits » ou les « groupes inscrits dans les annuaires » apparaissent dans *Le Manuel du Service chez les AA et Les Douze Concepts des Services mondiaux*, une phrase entre parenthèses soit insérée qui dirait : « Ceci inclut tous les groupes des AA connus des bureaux des services généraux du monde entier. » (Actes et Statuts)

Que tous les groupes soient incités à s'abonner au *Box 4-5-9*. Autre suggestion : que soit inclus dans le Babillard du *Box 4-5-9* un bon d'abonnement donnant des informations sur le coût de l'abonnement par exemplaire et le coût des abonnements de groupe. (Actes et Statuts)

1977 Il est recommandé :

Que le numéro de service de chaque groupe (utilisé pour les dossiers du BSG) soit inclus dans l'annuaire avec les autres informations sur le groupe. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'on continue d'afficher les contributions des groupes dans les annuaires. (Proposition de l'Assemblée)

Que l'on décourage les groupes des AA de vendre des publications non distribuées par le Bureau des Services généraux et du Grapevine. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'une réserve prudente suggérée pour un groupe dépende des besoins locaux ; et qu'une réserve prudente suggérée pour un bureau central, un intergroupe et un comité régional soit, si possible, d'un à douze mois de dépenses de fonctionnement, dépendant des besoins locaux. (Finances)

1978 Il est recommandé :

Que tous les groupes des Îles Vierges américaines et des Îles Bahamas soient listés dans la prochaine réimpression de *l'annuaire des AA de l'Est des É.-U.* (Actes et Statuts)

Que l'on continue de rejoindre les trésoriers des groupes par les RSG et par le niveau local de service ; et qu'il y ait accusé

de réception, à la réception, aux trésoriers des groupes ou à quiconque envoie l'argent. (Finances)

1979 Il est recommandé :

Que les noms des groupes « Alcool et médicaments » ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. (Proposition de l'Assemblée)

1980 Il est recommandé :

Que le rôle du RSG adjoint (page 36 du *Manuel du Service chez les AA*) soit décrit plus en détail comme suit : « On devrait encourager les adjoints à assister, à participer et à partager les responsabilités du RSG en assistant, lorsque possible, aux réunions du district et de la région, selon les besoins locaux. » (Actes et Statuts)

Que la Résolution de la Conférence 1974 concernant l'inscription dans les annuaires des groupes soit réaffirmée : (« Tous les groupes des AA devraient être inscrits dans *l'annuaire mondial* selon la description d'un groupe des AA dans l'annuaire mondial. ») et qu'il soit de plus recommandé que les décisions concernant la vérification de ce qui constitue un « véritable groupe des AA » soient prises localement. (Actes et Statuts)

1981 Il est recommandé :

Qu'on élimine la référence aux RSG adjoints comme finalistes en reformulant la description du poste de RSG à la page 36 du *Manuel du Service chez les AA* qui devient « ... élus en même temps, par la même procédure. » (Actes et Statuts)

1983 Il est recommandé :

Qu'on inclue à l'ordre du jour du comité des Actes et Statuts de la Conférence de l'an prochain la réinsertion des sections sur l'expérience passée dans *Le Manuel du Service chez les AA* concernant les RSG et les RDR pour y ajouter l'expérience personnelle dans le domaine du soutien financier des RSG et des RDR. Le comité a estimé que les qualités d'éligibilité des RDR étaient déjà énoncées dans le *Manuel du Service* et qu'en conséquence, il n'était pas nécessaire d'y ajouter quoi que ce soit. (Actes et Statuts)

1984 Il est recommandé :

Que pour encourager les groupes et les comités hispanophones à participer à la structure des services généraux : (Politique et Admissions)

- On encourage les régions à fournir des salles dans leur structure pour les districts espagnols, avec une liaison bilingue ou un RDR.
- On encourage les assemblées à fournir des RSG, des écoles, des séminaires ou des ateliers en espagnol.
- On partage les expériences fructueuses avec la participation de la structure régionale par des groupes espagnols dans le *Box 4-5-9* espagnol.
- Les membres des AA espagnols actifs dans le service sont encouragés à parrainer de nouveaux membres dans le service.
- Le BSG en fait davantage pour offrir des publications de service aux Espagnols.
- Le comité du conseil pour les Congrès internationaux/ Forums territoriaux des AA considère tenir un Forum à Porto Rico.

Que des exemples d'expériences personnelles de RSG et de RDR incluant des exemples dans le domaine du soutien financier soient ajoutés au *Manuel du Service chez les AA* à la fin

des chapitres approprié dans un effort pour tenter de stimuler l'engagement dans ces positions de service. (Actes et Statuts)

Que tous les membres de la Conférence recueillent des expériences personnelles de service auprès des RSG et RDR de leur région et qu'ils les soumettent au comité des Actes et Statuts de la Conférence pour étude en 1985. (Actes et Statuts)

Que les adresses et heures de réunion des comités ne soient pas incluses dans les annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à servir comme liste locale de réunions. (Actes et Statuts)

1985 Il est recommandé :

Que soit modifiée l'option 3, page 40, dans la section « Comment élisons-nous le RDR ? » dans *Le Manuel du Service chez les AA* en y retirant le mot « sortants » de la phrase « Seuls les RSG sortants peuvent se présenter... ». Cette option sera modifiée pour devenir « Seuls les anciens RSG peuvent se présenter... » (Actes et Statuts)

Que la phrase « L'expérience nous apprend que plusieurs groupes défraient maintenant les coûts financiers de la participation de leurs représentants auprès des services généraux aux fonctions de service » soit ajoutée au dernier paragraphe à la page 35 du chapitre II consacré au Représentant auprès des Services généraux dans le Manuel du Service. (Actes et Statuts)

Que des discussions aient lieu sur la façon de rejoindre les groupes qui ne s'inscrivent pas auprès du Bureau des Services généraux, et que ce problème soit exploré lors d'un exposé lors d'une future Conférence des Services généraux. (Actes et Statuts)

1986 Il est recommandé :

Que les délégués assument une plus grande responsabilité pour encourager les RSG et les membres des AA des localités à soumettre leurs suggestions et leurs préoccupations aux réunions de districts et aux assemblées régionales pour considération, afin d'accommoder le nombre grandissant de sujets soumis pour considération par les comités de la Conférence. Le comité a de plus suggéré de faire parvenir ces questions pour l'ordre du jour de la Conférence au coordonnateur de la Conférence le plus tôt possible. (Politique et Admissions)

Que les groupes à double dépendance ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. (Actes et Statuts)

1987 Il est recommandé :

Qu'aucun changement ne soit apporté pour le moment à la définition d'un groupe des AA dans les annuaires des AA. (Actes et Statuts)

Que la résolution de la Conférence 1986 voulant que les annuaires ne publient pas les groupes « à doubles dépendances » soit réaffirmée : « Que les groupes à doubles dépendances ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA. » et que les groupes à doubles dépendances inscrits dans les annuaires soient éliminés. (Les groupes à doubles dépendances sont par définition des groupes avec affiliations extérieures.) (Actes et Statuts)

1988 Il est recommandé :

Que le texte final de la structure d'un groupe des AA préparé par le Comité des Publications soit envoyé au comité des Actes et Statuts de la Conférence 1989 pour déterminer s'il doit être ajouté au *Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

Que soit réaffirmée la résolution de la Conférence des Services généraux de 1984 :

Que les adresses et heures de réunion des comités ne soient pas incluses dans les annuaires des AA, car non seulement cela augmenterait considérablement les coûts d'impression et d'expédition des annuaires, mais aussi certains groupes n'ont pas d'adresse, et que les annuaires n'ont pas été destinés à servir comme liste locale de réunions. (Actes et Statuts)

Que *Le Rapport final de la Conférence* soit envoyé à tous les RSG, et que les délégués déterminent la méthode de distribution et les quantités requises. (Actes et Statuts)

Que le formulaire révisé des informations de groupes (Mars 1988) soit reproduit dans la section « Informations de groupes » dans *Le Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

1989 Il est recommandé :

Que la description intitulée : « Qu'est-ce qu'un groupe AA ? » dans la brochure « Le groupe des AA », soit ajoutée au Manuel du service chez les AA, et que, en faisant cet ajout, le cercle de la structure du groupe soit amendé et inclue « le représentant ou la représentante aux archives » (Actes et statuts)

Que les copies du *Rapport final* destinées aux RSG soient envoyées aux délégués, chacun déterminant la quantité nécessaire. (Actes et statuts)

Que la Conférence des Services généraux de 1989 nomme un comité ad hoc, composé de délégués du 39^e groupe et d'employés du BSG affectés au nouveau système informatique, afin d'étudier les problèmes reliés à l'enregistrement des groupes et aux annuaires AA, et de soumettre ses recommandations à la Conférence des Services généraux de 1990. (Résolution de l'Assemblée)

1990 Il est recommandé :

Que le Bureau des Services généraux attende 30 jours avant de traiter de nouveaux formulaires de renseignements des groupes, afin de permettre aux structures locales d'AA de participer aux processus. (Résolution de l'Assemblée)

Que les annuaires nationaux soient maintenus dans leur présentation actuelle, qu'ils soient distribués aux responsables régionaux, aux RDR et dans les bureaux centraux ou d'inter-groupe, et qu'ils soient offerts pour achat aux groupes et aux membres AA. (Résolution de l'Assemblée)

Que les annuaires nationaux AA et le formulaire de renseignements des groupes contiennent ce qui suit: (Résolution de l'Assemblée)

La Troisième Tradition (version intégrale)

Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux et celles qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désire se rétablir. L'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution monétaire ou conformance à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA, pourvu qu'ils ne se reconnaissent alors aucune affiliation avec des organismes extérieurs.

La Cinquième Tradition (version intégrale)

Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un seul but primordial : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

1991 Il est recommandé :

Que la description en six points du groupe AA soit supprimée du *Manuel du service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux* et remplacée par le texte suivant : (Actes et statuts)

La version intégrale de la Troisième Tradition ainsi que le texte de la Sixième Garantie du Douzième Concept décrivent bien ce qu'est un groupe AA :

Troisième Tradition :

« Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Nous ne pouvons donc rejeter aucune personne qui désire se rétablir. Et l'adhésion au Mouvement ne doit jamais dépendre du paiement d'une contribution ni de la conformité à des règles. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour des fins qui ont trait à la sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA, pourvu qu'en tant que groupe, ils ne s'associent à aucun autre organisme. »

Sixième Garantie :

« ... on a beaucoup attiré l'attention sur les libertés extraordinaires accordées au membre et à son groupe par les Traditions AA : pas de punition infligée pour non-conformité aux principes AA ; ni cotisation ni droit d'entrée, mais contributions volontaires ; pas d'expulsion, mais adhésion libre autonomie de chaque groupe dans ses propres affaires, mais respect d'AA dans son ensemble ; possibilité pour tout groupe d'alcooliques réunis pour leur sobriété de s'appeler AA, mais nécessité de ne pas s'affilier, comme groupe AA, à d'autres causes ou mouvements. »

Que soit maintenu le système de diffusion actuel du *Rapport final de la Conférence des Services généraux*. (Recommandation 73 de la Conférence de 1988 : « Que le *Rapport final de la Conférence* soit envoyé à tous les RSG et que le mode de distribution ainsi que le nombre d'exemplaires soient déterminés par le délégué. ») (Actes et statuts)

1993 Il est recommandé :

Que le paragraphe suivant soit ajouté dans *Le Manuel du service chez les AA* : « Pour favoriser la participation d'un nombre maximal de groupes, certaines régions ont incorporé dans leur structure des districts d'une langue différente. Ces districts ont habituellement un RDR ou un agent de liaison bilingue. Leurs frontières peuvent n'avoir rien à voir avec les frontières habituelles des districts. Actes et statuts)

1995 Il est recommandé :

À la suite de la proposition voulant que le RSG, le RDR et les autres personnes élues pour servir le mouvement reçoivent un soutien financier, que les corrections suivantes soient apportées aux chapitres II et III du *Manuel du service chez les AA* : (Actes et statuts)

- a. Mettre dans un paragraphe distinct la dernière phrase du quatrième paragraphe de la page S53 : « L'usage semble maintenant indiquer que plusieurs groupes aident financièrement leur représentant auprès des Services généraux à participer à des activités de service ».
- b. Mettre dans un paragraphe distinct la dernière phrase du deuxième paragraphe de la section « Les tâches du R.D.R. » de la page S65 et y ajouter une seconde phrase : « L'expérience montre maintenant que plusieurs districts aident financièrement leur R.D.R. à participer à certaines activités de service. Invariablement, il en résulte un accroissement de l'activité, de l'intérêt et de la participation des groupes ».

2000 Il est recommandé :

Que la description d'un groupe des AA (version intégrale de la Troisième Tradition, et une section de la Sixième Garantie dans le Douzième Concept) soit ajoutée au Chapitre 2 : « Le groupe et son RSG » du *Manuel du service chez les AA*. (Actes et statuts)



Résolutions pertinentes à d'autres questions importantes

1953 Il est recommandé :

Que les Alcooliques anonymes ne s'incorporent pas. (Proposition de l'Assemblée)

1957 Il est recommandé :

Que plutôt que le Siège social des Services généraux produise et vende et à grande échelle une large quantité du sceau des AA, que « l'agrandissement » de la production actuelle soit fait par les Régions, pour des raisons d'économie. (Proposition de l'Assemblée)

Qu'en plus des initiales, que de tels symboles contiennent les mots « Rétablissement », « Unité », « Service » et qu'ils soient positionnés comme suit : le mot « Rétablissement » est parallèle avec la base du triangle, le mot « Unité » est parallèle avec la ligne gauche du triangle, et le mot « Service » parallèle avec la ligne droite du triangle. (Proposition de l'Assemblée)

1958

En ce qui concerne l'attitude de l'ensemble du mouvement pour l'utilisation des soi-disant « chips » des AA, « jetons », « pins » et autres, il est estimé que c'est une question d'autonomie locale et non une question où la Conférence devrait exprimer une opinion définitive au nom du mouvement. (Proposition de l'Assemblée)

Que puisque l'utilisation de jetons d'abstinence est une question de coutume et de pratique locale, il semble ne pas avoir un besoin manifeste dans l'immédiat pour un jeton d'abstinence standard, et A.A. Publishing n'a pas besoin de traiter de cette question. (Publications)

Que la Conférence reconnaisse l'utilisation originelle du mot « honnête » avant « désir de cesser de boire » et que cette suppression des Traditions fasse partie de l'évolution du mouvement des AA. Tout changement est laissé à la discrétion d'A.A. Publishing, Inc. (Publications)

La Conférence a voté à l'unanimité pour demander à Bill W. de continuer à exercer un leadership sur tous les projets à la grandeur du mouvement dans lesquels il s'intéresse actuellement. (Proposition de l'Assemblée)

La Conférence a approuvé la résolution du Conseil des Services généraux afin de réassigner à Bill les droits d'auteur pour ses trois livres (*Les Alcooliques anonymes*, *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* et *Le Mouvement des AA devient adulte*) et pour les livres qu'il pourrait écrire plus tard, pour la durée des droits d'auteur concernés. (Proposition de l'Assemblée)

1961

La motion suivante a été adoptée à l'unanimité : (Proposition de l'Assemblée)

« Que la Conférence reconnaisse que les publications bon marché de livres des AA réduiraient probablement les recettes des Services mondiaux, et les revenus personnels de Bill. La Conférence a unanimement suggéré ce qui suit

aux Administrateurs : Ajouter une clause au contrat de droits d'auteur de Bill, voulant que si on en venait à publier des livres bon marché, les droits d'auteur de Bill seraient augmentés d'un montant suffisant pour maintenir le revenu des droits d'auteur au même niveau moyen qu'il a été pendant les cinq années avant que les livres bon marché soient publiés ; de plus, qu'avec le temps, si l'inflation gruge le pouvoir d'achat de ce revenu, les Administrateurs ajusteront les droits d'auteur pour qu'ils aient le même pouvoir d'achat approximatif ; que cela soit en vigueur la vie durant de Bill et de Lois, et des héritiers de Bill. »

1963

La Conférence a approuvé la résolution du Conseil d'administration des Services généraux, d'accorder une subvention mensuelle spéciale à Ebby T., l'homme qui a aidé Bill W., un fondateur, à devenir abstinent et qui est indirectement responsable de la création du Mouvement des AA. (Proposition de l'Assemblée)

Le comité a étudié la demande voulant qu'un représentant du groupe Les jeunes chez les AA ait la permission d'assister à la Conférence des Services généraux comme observateur. La Conférence estime que tous les AA aux États-Unis et au Canada sont bien servis sous la procédure actuelle. (Admissions)

Il est du désir de consigner des remerciements au comité des cassettes pour le travail accompli pour préparer et offrir des cassettes de causeries des AA aux groupes à un faible coût. (Politique)

Il est suggéré que le BSG étudie pendant toute la prochaine année des expressions de gratitude appropriées envers Bill et Lois — pour qu'elles soient présentées à la Conférence 1964. (Ordre du jour)

1966 Il est recommandé :

Que de nouvelles « feuilles d'information » mensuelles sur les activités des Intergroupes (ou bureaux centraux) soient compilées et envoyées chaque mois par le BSG, et qu'un membre du personnel du BSG soit affecté pour coordonner ce service. Les membres de la Conférence ont également demandé aux comités des Services généraux régionaux de travailler davantage pour amener les bureaux locaux d'Intergroupe (ou bureaux centraux) dans le réseau des communications du Troisième Legs au niveau local. (Proposition de l'Assemblée)

1970

Une motion a été faite et approuvée à l'effet que la 20^e Conférence des Services généraux soit mentionnée comme s'opposant à l'utilisation du titre « Conseiller des AA ». (Proposition de l'Assemblée)

1972

La Conférence a accepté que l'enregistrement de cassettes de tout genre de réunions des AA, à l'exception peut-être des réunions fermées, soit utile à certains membres des AA, et que la

décision d'enregistrer des cassettes soit laissée à l'autonomie des groupes. (Proposition de l'Assemblée)

Il est proposé que le BSG prépare une déclaration claire sur ce que sont les AA et sur ce qu'ils ne sont pas, et il est approuvé unanimement que les noms des groupes « Alcool et médicaments » ne soient pas inscrits dans les annuaires des AA et dans les listes de réunions. (Proposition de l'Assemblée)

Conformément à la Tradition des AA de l'autonomie financière, la Conférence a voté à l'unanimité que les AA n'acceptent à aucun prix la propriété « Stepping Stones » (la maison de Bill et de Lois W.). (Proposition de l'Assemblée)

La Conférence a accepté de retarder la décision sur l'utilisation du Fonds commémoratif de Bill W. afin que les délégués puissent discuter avec leurs groupes de la suggestion d'un film sur l'histoire des AA, ou pour des fins d'information publique, et qu'ils reviennent l'an prochain prêts à prendre une décision sur cette suggestion ou sur une autre. (Proposition de l'Assemblée)

1973 Il est recommandé :

Que l'argent dans le Fonds commémoratif de Bill W. soit transféré au Fonds général aussi rapidement que possible. (Proposition de l'Assemblée)

Que la Conférence approuve la recommandation du comité du Conseil pour les mises en candidature à l'effet que la procédure suivante soit utilisée lorsqu'une région de la Conférence demande un changement de territoire : (Administrateurs)

Le délégué de la région demandant un changement de territoire écrira, au nom de l'assemblée, au secrétaire du comité du Conseil pour les Mises en candidature pour demander le changement de territoire et qu'il enverra copie de la lettre aux administrateurs des deux territoires concernés.

Le délégué demandera au Bureau des Services généraux d'envoyer une lettre à tous les délégués des régions des deux territoires concernés leur demandant d'exprimer leur approbation ou désapprobation sur une carte qui sera incluse dans l'envoi. Il faudra une approbation des deux tiers des délégués de chaque territoire concerné pour que la proposition soit présentée à la Conférence des Services généraux pour approbation.

1974 Il est recommandé :

Que la prise de photos individuelle ne soit pas permise à quelque événement des AA que ce soit. (Proposition de l'Assemblée)

1975 Il est recommandé :

Que la procédure à utiliser lorsqu'une région de la Conférence demande à changer de territoire soit étudiée par le comité des administrateurs de la Conférence 1976 afin de clarifier les droits de vote d'une région entrant ou sortant d'un territoire. (Administrateurs)

Que nous abandonnions le terme « deux chapeaux » dans nos publications officielles, pour utiliser à la place « Les membres des AA employés dans le domaine de l'alcoolisme » ou l'équivalent. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Qu'on apporte les changements suivants à la procédure à suivre lorsqu'une région demande à changer de territoire (*Le Manuel du Service chez les AA*, page 97, édition de 1975). (Acheminé au comité des Actes et Statuts de la Conférence) (Administrateurs)

- a. Que les RSG de la Région soient informés à l'avance par le comité régional des faits pertinents — autant les avantages que les inconvénients — afin de prendre une décision éclairée dans la demande de changement de territoire ; qu'une majorité simple (la moitié plus un) des RSG soient présents (ou répondent à un sondage par la poste) et que les deux tiers de la majorité présente ou ayant répondu au sondage postal soient d'accord avant qu'une région puisse faire la demande de changer de territoire.
- b. Lorsqu'avisé par le délégué de son intention de changer de territoire, le BSG produira un formulaire que devra remplir le délégué pour confirmer que les conditions énumérées ont été remplies.
- c. Le délégué de la région demandant un changement de territoire écrira, au nom de l'assemblée, au secrétaire du comité du Conseil pour les Mises en candidature, pour formuler sa demande et inclura le formulaire complété. Le délégué enverra aussi copies de la lettre et du formulaire aux administrateurs de deux territoires concernés.
- d. Le délégué demandera au Bureau des Services généraux d'envoyer une lettre à tous les délégués des deux territoires concernés, leur demandant d'obtenir la conscience de groupe de leur région sur le changement de territoire proposé, et qu'ils indiquent leur approbation ou désaccord sur une carte incluse dans l'envoi.
- e. L'approbation de deux tiers des délégués de chaque territoire concerné est requise avant que la proposition soit soumise à la Conférence des Services généraux pour action. Un changement de territoire entre en vigueur à la fin de la Conférence durant laquelle il a été approuvé.

Qu'au cas où il faille changer les Douze Traditions, les Douze Étapes ou les Garanties de l'article 12, chaque fois que les expressions « les groupes des AA inscrits dans le monde », « les groupes inscrits » ou les « groupes inscrits dans les annuaires » apparaissent dans *Le Manuel du Service chez les AA* et *Les Douze Concepts des Services mondiaux*, une phrase entre parenthèses soit insérée qui dirait : « Ceci inclut tous les groupes des AA connus des bureaux des services généraux du monde entier. » (Actes et Statuts)

1985 Il est recommandé :

Que le directeur général désigne un membre du personnel pour coordonner et organiser (au Bureau des Services généraux) toutes les informations sur l'étendue du message des AA à la population autochtone nord-américaine, y compris, mais sans s'y limiter à (1) la traduction dans leurs langues et dans leurs dialectes, (2) les expériences de divers groupes des AA dans leurs contacts avec ces populations et explorer dans le but de consolider et d'accroître l'expérience des AA dans ces domaines ; présenter un rapport à la Conférence des Services généraux 1986 par quelque comité jugé approprié par le directeur général. (Proposition de l'Assemblée)

1987 Il est recommandé :

Que la considération d'inviter les intergroupes et les bureaux centraux dans la structure des services généraux soit transmise au comité de l'Ordre du jour de la Conférence 1988 (Proposition de l'Assemblée)

1989 Il est recommandé :

Que la déclaration de principe d'AAWS, Inc. sur « L'utilisation des marques et logos d'AA » soit ajoutée au Manuel du service chez les AA. (Actes et Statuts)

1990 Il est recommandé :

Que ne soit pas formé, à ce stade-ci, un comité permanent des bureaux centraux et d'intergroupe. Le comité des politiques et admissions croit que beaucoup des problèmes mentionnés par les bureaux centraux et les intergroupes sont des questions locales et que la communication doit s'établir au niveau de la région. Le comité souhaite mettre l'accent sur l'importance pour les délégués d'établir le contact avec ces bureaux dans leur région et de les assurer que leur voix peut être entendue dans toute l'association par l'intermédiaire de la structure actuelle de leur région. Le comité suggère que les échanges avec les régions et les bureaux centraux et d'intergroupe, concernant leurs expériences de collaboration et de communication, soient revus par le personnel du BSG, en songeant à les incorporer dans la Ligne de conduite sur le bureau central ou l'intergroupe. (Politiques et admissions)

Que le texte suivant apparaisse dans le *Manuel du service chez les AA*, dans la section intitulée « La collaboration entre les Services généraux et les intergroupes locaux », à la suite du point 7 sur l'élection des membres du Conseil : (Actes et statuts)

« Certaines régions estiment que la présence d'un représentant du bureau central ou d'intergroupe auprès du comité régional est très utile. Dans certaines région, ce représentant a droit de vote, dans d'autres il a seulement droit de parole.

« On peut trouver davantage d'information sur cette collaboration au Bureau des Services généraux, dans la brochure « Le groupe des AA » et dans le dépliant sur l'autofinancement, de même que dans la « Ligne de conduite sur le bureau central ou l'intergroupe ».

Que soit retiré le texte suivant : (Actes et statuts)

« Dans les régions où il existe un bureau central qui fournit les services énumérés précédemment, les comités des Services généraux ne cherchent pas à faire double emploi ; mais ces comités ont très souvent dispensé plusieurs services dans les régions où le bureau central était peu actif ou inexistant. »

1992 Il est recommandé :

Que le Conseil des Services généraux entreprenne une étude de toutes les façons possibles d'offrir des jetons et des médailles de sobriété aux membres AA; et (Résolution de l'Assemblée)

- que l'étude donne lieu à un rapport qu'étudiera un comité spécial de délégués à la 43^e Conférence de 1993;
- que le rapport soumis au comité spécial soit également transmis à tous les membres de la Conférence avant le 15 mars 1993;
- que le comité spécial soit chargé de présenter une recommandation sur ses conclusions à la Conférence de 1993.

1993 Il est recommandé :

Que le BSG analyse ses méthodes actuelles d'adressage et élabore une nouvelle politique de diffusion qui tienne compte du principe de l'anonymat. (Résolution de l'Assemblée)

Que, conformément à la résolution adoptée à l'unanimité à la Conférence des Services généraux de 1958, l'utilisation de

jetons et de médailles soit une question laissée à la discrétion des régions sur laquelle la Conférence n'a pas à se prononcer au nom du mouvement. (Résolution de l'Assemblée)

Qu'il ne revient ni à A.A.W.S. ni à AA Grapevine de produire ces objets ou d'accorder des licences pour leur fabrication. (Résolution de l'Assemblée)

1994 Il est recommandé

Que la section intitulée « Utilisation des logos et marques de commerce » aux pages S126 et S127 du *Manuel du service chez les AA* soit supprimée, puisqu'elle ne s'applique plus. (Actes et statuts)

Qu'à la page S 128 de la section « Suggestions pour la publication de bulletins de nouvelles » du *Manuel du service chez les AA*, édition 1993-94, les mots « y compris le symbole de marque de commerce ® » ainsi que la phrase suivante « Le quatrième symbole (voir page S 127) est cependant réservée aux publications approuvées par la Conférence et ne peut pas être utilisé » soient supprimés puisqu'ils ne s'appliquent plus. (Actes et statuts)

Qu'à la page S160 de l'édition 1993-94 du *Manuel du service chez les AA*, la dernière phrase du premier paragraphe — qui ne s'applique plus — soit modifiée de la façon suivante : (Actes et statuts)

« Cette façon de procéder exige beaucoup de temps, des mois, mais les résultats en valent la peine. Quand le livre ou la brochure est enfin complété, l'ouvrage acquiert le droit, (de porter le sceau de l'approbation de la Conférence, l'ayant pleinement mérité) de porter la mention suivante : « Publication approuvée par la Conférence des Services généraux des AA. »

[Cercle/Triangle avec les mots

« Conférence des Services généraux » est supprimé]

1995 Il est recommandé :

Qu'après un examen approfondi des problèmes soulevés et des renseignements disponibles et qu'après avoir reconnu qu'il y avait sans doute eu dans le passé des difficultés de communication à de nombreux niveaux des services, le comité a jugé que la situation s'était améliorée ; par conséquent, dans l'intérêt de l'Unité des AA et à cause du manque de motifs, le comité a recommandé à l'unanimité de rejeter la motion de blâme proposée à l'égard du Conseil des Services généraux. (Administrateurs)

1996 Il est recommandé :

Que les lignes de conduite proposées par le Comité des mises en candidatures du Conseil au sujet de la modification des frontières des territoires soient acceptées, et que ces lignes de conduite soient mentionnées dans le *Manuel du service chez les AA*, au chapitre IX, à la fin de la section intitulée « Modification des territoires ». (Administrateurs)

1999 Il est recommandé :

Que la Conférence appuie la politique du Conseil des Services généraux qui dit : « Quand un escompte ou un subside est offert à toute organisation de taille semblable contre l'achat d'un service ou d'un produit de nature ou d'importance semblable, par ex. le tarif d'hôtel s'appliquant à un congrès, il peut être accepté. Quand un escompte ou un subside nous est consenti totalement ou partiellement parce que nous sommes les Alcooliques anonymes, il doit être refusé. » (Finances)

2003 Il est recommandé :

Que la période d'essai pour l'utilisation des ordinateurs portables à la Conférence des Services généraux soit étendue à la 54^e Conférence. (Résolution de l'Assemblée)

2011 Il est recommandé

Que la 61^e Conférence des Services généraux exprime son appréciation et sa gratitude envers le magazine de langue française « La Vigne » et sa valeur pour les membres francophones des Alcooliques anonymes ainsi que le respect démontré par « La Vigne » pour les Traditions des Alcooliques anonymes.

2012 Il est recommandé

Que la Conférence des Services généraux supporte le Conseil des Services généraux dans le développement d'un plan pour restructurer l'entreprise et la gouvernance des sociétés actuelles, A.A. World services, Inc, et A.A. Grapevine, Inc. Le plan pourrait, entre autres, traiter de l'existence corporative distincte des deux entités, ainsi que des questions de gouvernance et de fonctionnement. Le plan visera à accroître l'unité, à mieux rejoindre et relier le Bureau des Services généraux et le Grapevine à l'ensemble du Mouvement, tout en se préoccupant de la stabilité financière. Le plan sera soumis à la 63^e Conférence des Services généraux pour approbation avant son implantation.

Note : La motion a été inscrite à l'ordre du jour de la comité de la Conférence des politiques et admissions, qui n'a pris aucune mesure.

2023 It was recommended that:

- Dans le but d'améliorer la communication, de s'assurer que les politiques du Conseil reflètent nos principes et de rétablir une relation de confiance entre la Conférence des Services généraux, le Conseil des Services généraux et le Mouvement des Alcooliques anonymes, il est demandé au Conseil des Services généraux d'entreprendre un inventaire avant la 74^e Conférence des Services généraux. Pour aider le Conseil dans cette entreprise, la 73^e Conférence des services généraux établira un groupe de travail pour aider le Conseil des services généraux à formuler les questions possibles de l'inventaire.
- Les options pour clôturer la Grande Réunion au Congrès international sont la Prière de la Sérénité ou la Déclaration de Responsabilité. (Proposition adoptée pour recommander au Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/ Forums territoriaux)

Résolutions pertinentes à d'autres pays et aux Réunions mondiales du Service

1956

Que les « observateurs » qualifiés de l'étranger soient admis à la Conférence 1957. (Proposition de l'Assemblée)

Que les représentants de l'étranger qui ont assisté à la Conférence des Services généraux comme observateurs reçoivent tous les envois de la Conférence pendant une période de dix ans. (Politiques)

1959

La Conférence a accepté la recommandation du comité du conseil du BSG pour les Politiques de lancer une invitation aux Conseils des Services généraux de Grande-Bretagne et d'Irlande, Suomen A.A.-Kerhojen de Finlande, Sentralledelsen de Norvège, et Stichting Werkgroepen de Hollande, pour cette année ou la prochaine, d'envoyer un membre comme correspondant qui serait membre de la Conférence sans droit de vote et, que celui-ci recevrait toute la documentation de la Conférence. (Proposition de l'Assemblée)

1960

En raison de l'importance de communiquer le message des AA à des alcooliques non anglophones de plusieurs pays, le comité a recommandé qu'A.A. World Services entreprenne une étude en profondeur des besoins à court et à long terme de publications des AA en langues autres que l'anglais. Que dans l'attente de la fin de cette étude et de la soumission de recommandations détaillées à la Conférence de 1961, le comité recommande qu'A.A. World Services entreprenne des traductions additionnelles de publications approuvées par la Conférence qui pourraient s'avérer nécessaires immédiatement si possible financièrement. (Publications)

1961

Le comité souligne les progrès accomplis dans l'étude des besoins en traduction à long terme et recommande la poursuite de cette étude, telle qu'autorisée par la Conférence 1960. (Publications)

1962

Le comité a étudié la suggestion du Rapport de la Conférence d'outremer, que soit préparé un condensé de documents sélectionnés du BSG pour traduction dans les langues appropriées, et il a recommandé que ces documents de service soient préparés prochainement par le BSG. (Publications)

Le comité a accepté que se poursuive le Programme de traduction à longue échéance, tel qu'autorisé par la Conférence 1960 et confirmé par la Conférence 1961, sujet à l'approbation de tout plan définitif par le comité du CSG pour les Publications. (Publications et Finances)

Que soit renouvelé le subside de 5 000 \$ approuvé par la Conférence 1961 pour aider les groupes à l'étranger à préparer des publications approuvées par la Conférence. (Politiques)

Que le rapport sur les traductions à long terme soit adopté comme suit : (Politiques)

Les critères pour déterminer dans quelles langues les documents des AA devraient être traduits devraient être basés sur la prédominance de l'alcoolisme parmi les personnes qui parlent la langue.

Que le BSG exerce un contrôle plus serré sur les traductions de documentation approuvée.

Que les données sur la population des AA et sa location devraient constituer un facteur important pour allouer des prêts pour la préparation de publications au niveau local. Cela devrait aussi correspondre avec les données sur les principales langues dans le monde.

Que le BSG prenne à sa charge l'initiative de préparer les publications.

Que le BSG assume la responsabilité de la libre distribution de publications langues étrangères aux médecins, avocats et autres, si possible par les contacts AA locaux, pourvu que le comité du Budget et des Finances croit que cela est faisable.

Que le financement des publications en langues étrangères soit basé sur le besoin plutôt que sur les dollars disponibles dans l'immédiat.

Que nos services aux groupes à l'étranger soient substantiels, afin que nous puissions compter sur le soutien financier des groupes dans des pays plus développés.

Que soit adoptée telle que présentée la suggestion d'une étude sur la préparation de publications autochtones.

Que soit adoptée la recommandation donnée dans le rapport outremer, voulant qu'une brochure de base soit préparée et traduite dans des langues appropriées pour répondre aux besoins des nouveaux membres des AA à l'étranger. (Politiques)

1963

Le comité combiné « voit d'un œil favorable » la participation accrue par des membres des AA de l'étranger à la Conférence des Services généraux des AA, et il recommande une étude sur les facteurs qui en découlent par le personnel du BSG. (Finances)

Qu'A.A.W.S. continue d'offrir au besoin des traductions de publications. (Publications)

1964

La Conférence approuve un plan soumis par le comité international pour aider les groupes et les membres d'Amérique latine en parrainant un groupe de travail au BSG pour les représentants élus localement de six pays : El Salvador, Honduras, Costa Rica, Guatemala, Mexique et Colombie. (Proposition de l'Assemblée)

1966

Lorsque des groupes des AA ou des conseils de service à l'étranger veulent qu'un observateur soit présent à la Conférence, qu'on leur demande d'envoyer quelqu'un qui est membre des AA et qui est résident légal du pays qui souhaite être représenté. (Politique)

1968

Les délégués ont voté à l'unanimité pour que la première réunion des Services mondiaux ait lieu dans la ville de New York à l'automne 1969, et qu'en conséquence, ils acceptent la proposition en sept points du comité du conseil pour de Planification des Services mondiaux : (Proposition de l'Assemblée)

1. Que la première Réunion des Services mondiaux ait lieu dans la ville de New York à l'automne 1969.
2. Que chaque pays invité participe en envoyant deux délégués. Que les deux délégués puissent être un membre des AA et un non-membre. Que l'un des deux vient du Conseil des Services généraux ou d'un comité de service, et que l'autre soit un membre du personnel salarié ou bénévole capable d'exécuter des procédures et des responsabilités suggérées. De plus, que le membre des AA ait cinq ans d'abstinence, si possible, mais que le minimum soit de deux ans. Que les élections des délégués soient faites par la procédure du Troisième Legs.
3. Que la Conférence de l'Amérique du Nord participe en élisant deux délégués à leur réunion « pour délégués seulement » : Réunion en 1969. Cela devra se faire en suivant la procédure électorale du Troisième Legs. Un délégué sera élu parmi le Groupe 18 et l'autre parmi le Groupe 19.
4. Que le président de notre Conseil des Services généraux et le directeur du Bureau des Services généraux soient les délégués avec droit de vote. Bill W. sera naturellement un membre votant.
5. Que tous les administrateurs, directeurs d'AAWS et du Grapevine, et les membres du personnel du Bureau des Services généraux et du Grapevine puissent être invités comme membres non votant, car leur expérience est nécessaire pour le partage.
6. Que le comité de planification de la Réunion des Services mondiaux continue de fonctionner et qu'il procède avec la planification de la Réunion des Services mondiaux, et que ce comité soit autorisé à déterminer de l'éligibilité de pays additionnels qui souhaiteraient y assister, et aussi qu'ils traitent de toute autre question qui pourrait être soulevée à propos de cette réunion.
7. Que le Conseil des Services généraux dépose 5 000 \$ dans un compte spécial ouvert pour le financement initial de la Réunion des Services mondiaux.

1969

Les délégués élus à la réunion des Services mondiaux d'octobre 1969 sont les suivants : (Réunion pour délégués seulement)

Groupe 18 — Warren S., Côte sud, Californie

Substitut : Hal V., Dakota Nord

Groupe 19 — Charles D., Michigan centre

Substitut : Bill W., Chicago, Illinois

1970

Une motion a été proposée, appuyée et approuvée à l'unanimité, voulant que la 20^e Conférence des Services généraux

accepte les Résolutions suivantes de la Première Réunion des Services mondiaux : (Proposition de l'Assemblée)

- a. Que la Première Réunion des Services mondiaux a été utile, et les délégués ont approuvé l'idée de tenir des réunions à l'avenir.
- b. Approuvé de tenir la prochaine réunion dans trois ans, bien que certains aient préféré dans deux ou dans quatre ans.
- c. Que les dépenses de la prochaine réunion devraient être partagées de façon plus équitable, si possible.
- d. Que New York est le choix unanime pour le site de la prochaine Réunion des Services mondiaux, bien que l'on ait convenu que de prochaines réunions pourraient avoir lieu dans d'autres parties du monde quand cela sera possible.
- e. Le principe de la rotation concernant l'élection des délégués aux prochaines réunions a été accepté. Par contre, il a été signalé que chaque pays déterminera le mode d'élection ou de nomination de ses propres délégués. Il a été suggéré que les nouveaux délégués pourraient être élus sur une base de rotation alternative.
- f. Les délégués ont accepté la formation de quatre comités pour mener les affaires de la Réunion des Services mondiaux jusqu'à la prochaine rencontre : Politiques, Finances, Ordre du jour/Admissions et Publication/Édition. Les délégués ont accepté que les membres de ces comités soient choisis au hasard.

1973

La Conférence a accepté la proposition d'élire les délégués à la Réunion des Services mondiaux qui représentent les É.-U. et le Canada conformément aux procédures suivies par d'autres pays. (Proposition de l'Assemblée)

1976 Il est recommandé :

Qu'au moment où il faudra changer les Douze Traditions, les Douze Étapes ou les Garanties de l'article 12, chaque fois que les expressions « les groupes des AA inscrits dans le monde », « les groupes inscrits » ou les « groupes inscrits dans les annuaires » apparaissent dans *Le Manuel du Service chez les AA et Les Douze Concepts des Services mondiaux*, une phrase entre parenthèses soit insérée qui dirait : « Ceci inclut tous les groupes des AA connus des bureaux des services généraux du monde entier. » (Actes et Statuts)

1977 Il est recommandé :

Que soit accepté le rapport de la Quatrième Réunion des Services mondiaux. (Proposition de l'Assemblée)

Que le conseil des services généraux et les membres du personnel actuels des pays étrangers soient admis comme observateurs sur demande à l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux des É.-U. et du Canada, sans dépasser un représentant par pays, à leurs propres frais ; que cette demande soit faite par le Bureau des Services généraux à New York. (Politiques et Admission)

1979 Il est recommandé :

Que la phrase suivante soit incluse dans *Le Manuel du Service chez les AA* en un endroit approprié autre que sous Composition (de la Conférence) : « Les visiteurs étrangers que la Conférence pourrait souhaiter inviter pourront y assister comme observateurs seulement. » (Actes et Statuts)

1985 Il est recommandé :

Que les responsabilités des Délégués à la Réunion mondiale du service soient insérées dans *Le Manuel du Service*. Le comité a aussi recommandé qu'un premier jet de ces responsabilités soit soumis au comité des Actes et Statuts en 1986 pour étude. (Actes et Statuts)

Que Ron C., administrateur des Services généraux d'Australie, soit admis à la 38^e Conférence des Services généraux comme observateur. (Politiques et Admissions)

1986 Il est recommandé :

Que l'ébauche des responsabilités du délégué à la Réunion mondiale du Service soit incluse dans *Le Manuel du Service chez les AA*. (Actes et Statuts)

1987 Il est recommandé :

Que l'article 2 des Statuts de la Conférence, page 24, paragraphes 2 et 3 du *Manuel du Service chez les AA* soit modifié pour devenir : (Actes et Statuts)

« D'autres pays ont créé leur propre conférence autonome de Services généraux, s'appuyant sur les Étapes et les Traditions, lesquelles sont protégées par la Conférence des États-Unis et du Canada. De plus, ces autres conférences puisent souvent leur orientation dans les résolutions de la Conférence des États-Unis et du Canada. »

« La consultation entre les Conférences est encouragée et tous les deux ans, il se tient une Réunion mondiale des Services à laquelle participent les délégués des différentes conférences. Les délégués de la division des États-Unis et du Canada sont choisis parmi les membres du Conseil des Services généraux. »

« Dans les pays où il existe une structure de Services généraux, la Conférence des États-Unis et du Canada délèguera au conseil des Services généraux de ladite structure le droit exclusif de publier notre documentation approuvée par la Conférence. »

« Seuls les sujets affectant sérieusement les besoins mondiaux des AA feront l'objet d'examen conjoints. »

(De plus, cet article a été transmis au comité des Actes et Statuts de la Conférence 1988 pour examen complémentaire.)

1988 Il est recommandé :

Que l'article 2, paragraphes 2, 3 et 4 des Statuts de la Conférence soit clarifié par l'amendement suivant dans une note de bas de page : (Actes et Statuts)

« D'autres pays ont créé leur propre conférence autonome de Services généraux, s'appuyant sur les Étapes et les Traditions, lesquelles sont protégées par la Conférence des États-Unis et du Canada. De plus, ces autres conférences puisent souvent leur orientation dans les résolutions de la Conférence des États-Unis et du Canada. »

« La consultation entre les Conférences est encouragée et tous les deux ans, il se tient une Réunion mondiale des Services à laquelle participent les délégués des différentes conférences. Les délégués de la division des États-Unis et du Canada sont choisis parmi les membres du Conseil des Services généraux. »

« Dans les pays où il existe une structure de Services généraux, la Conférence des États-Unis et du Canada délèguera au conseil des Services généraux de ladite structure le droit exclusif de publier notre documentation approuvée par la Conférence. »

1995 Il est recommandé :

Que Trevor H., administrateur des Services généraux d'Australie, ait la permission d'assister à titre d'observateur à la Conférence des Services généraux de 1995. (Politiques et admissions)

1996 Il est recommandé :

Que l'article 2 des Statuts de la Conférence demeure tel quel. (Actes et statuts)

1997 Il est recommandé :

Que Michaela K. T., de Slovaquie, soit autorisée à assister en observateur à la 47^e Conférence des Services généraux. (Politiques et admissions)

Que compte tenu de l'importance de ce principe pour l'unité chez les AA partout au monde, on ne modifie pas le paragraphe 4 de l'article 2 des Statuts actuels de la Conférence. (Actes et statuts)

1998 Il est recommandé :

Que Martha van den A., Présidente du Conseil des Services généraux des Pays-Bas et déléguée à la Réunion des services mondiaux, soit invitée à assister à la 48^e Conférence des Services généraux à titre d'observatrice. (Politiques et admissions)

2018 Il est recommandé :

Que Valley K., secrétaire général du Conseil des Services généraux des AA en Inde, soit admis à la Conférence des Services généraux en tant qu'observateur.

